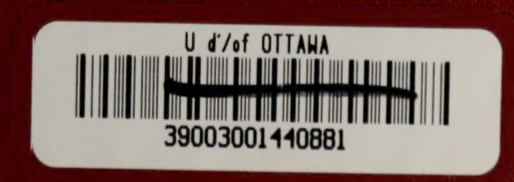

U d'/of OTTAWA
39003001440881

# HISTOIRE

# DE FRANCE.

TOME XIII.

---

CET OUVRAGE SE TROUVE AUSSI :

| | |
|---|---|
| A Besançon | chez Turbergue, libraire. |
| Lyon | — Girard et Josserand, libraires. |
| — | — Périsse frères, libraires. |
| Montpellier | — Séguin, libraire. |
| — | — Malavialle, libraire. |
| Angers | — Lainé frères, libraires. |
| — | — Barassé, libraire. |
| Nantes | — Mazeau frères, libraires. |
| Metz | — Mlle Constant Loïez, libraire. |
| — | — Rousseau Pallez, libraire. |
| Lille | — Lefort, libraire. |
| Dijon | — Hémery, libraire. |
| Rouen | — Fleury, libraire. |
| Arras | — Théry, libraire. |
| Nancy | — Thomas, libraire. |
| — | — Vagner, impr.-libraire. |
| Toulouse | — Léopold Cluzon, libraire. |
| Le Mans | — Gallienne, libraire. |
| Rennes | — Hauvespre, libraire. |
| — | — Verdier, libraire. |
| Reims | — Bonnefoy, libraire. |
| Rome | — Merle, libraire. |
| Milan | — Dumolard, libraire. |
| — | — Boniardi-Pogliani, libraire. |
| Turin | — Marietti (Hyacinthe), libraire. |
| Madrid | — Bailly-Baillière, libraire. |
| — | — J.-L. Poupart, libraire. |
| Londres | — Burns et Lambert, libraires, Portman street, Portman square. |
| Genève | — Marc Mehling, libraire. |
| Gênes | — Fassi-como, libraire. |

---

TYPOGRAPHIE DE H. FIRMIN DIDOT. — MESNIL (EURE).

# HISTOIRE

# DE FRANCE,

## DEPUIS LES ORIGINES GAULOISES JUSQU'A NOS JOURS,

PAR

**AMÉDÉE GABOURD.**

---

TOME TREIZIÈME.

(1643 — 1661.)

PARIS,

GAUME FRÈRES ET J. DUPREY, LIBRAIRES-ÉDITEURS,

RUE CASSETTE, 4.

—

1859.

# HISTOIRE
# DE FRANCE

## MONARCHIE FRANÇAISE.

## DYNASTIE CAPÉTIENNE.

### BRANCHE DES BOURBONS (SUITE).

### LOUIS XIV, dit le Grand.

(1643 — 1715.)

1re PÉRIODE DU RÈGNE, DE 1643 A 1648.

L'enfant qui venait d'être acclamé roi sous le nom de Louis XIV était âgé de quatre ans huit mois et neuf jours. Avant d'être décoré du titre de Grand, que lui décerna plus tard l'admiration des peuples, on l'avait surnommé Dieudonné, comme pour remercier le Seigneur d'en avoir fait don à la France ; mais nul n'entrevoyait encore les hautes destinées de ce prince ; tout le monde, au contraire, se préparait aux orages d'une minorité, aux difficultés d'une régence, et, tandis que les hommes sages envisageaient l'avenir avec inquiétude, ceux que le système compressif de Richelieu, continué par

Louis XIII, avait maintenus dans la crainte ou dans l'humiliation, épiaient l'occasion de prendre une revanche et appelaient de tous leurs vœux une réaction favorable aux intérêts des princes et aux convoitises féodales. Il y avait d'ailleurs dans les esprits un immense besoin de changement, et c'était un péril de plus ajouté aux épreuves d'une situation douteuse et délicate.

Au dehors l'Europe s'agitait en proie à des luttes religieuses ou nationales. Le Portugal continuait à soutenir par les armes, contre l'Espagne, sa propre indépendance et les droits du roi proclamé en vertu de la constitution de Lamégo. De son côté la Catalogne, jalouse de ses priviléges méconnus par Philippe IV, tendait à se maintenir sous la suzeraineté de la maison de Bourbon et cherchait ainsi à se soustraire au joug castillan. En Piémont la régente Christine, à peine débarrassée de la guerre civile, défendait l'héritage de son jeune fils, le duc de Savoie, contre les agressions des armées espagnoles. Les flottes ottomanes bloquaient les Vénitiens, encore maîtres de Candie. L'Allemagne n'avait point cessé d'être désolée par la guerre de Trente-Ans, dont le principal théâtre était alors porté en Silésie et en Bohême. La Hongrie négociait avec les Turcs, par l'intermédiaire de Ragostki, les conditions d'une révolte contre le chef du Saint-Empire. Quant à l'Angleterre, soulevée par l'esprit de faction et de secte, elle préludait au régicide par la guerre civile.

A l'intérieur on voyait déjà se produire les symptômes d'un ordre de choses pareil à celui qui s'était

manifesté à la mort de Henri le Grand. L'œuvre de concentration monarchique entreprise par Richelieu allait être battue en brèche par la noblesse, le parlement et les princes, sans être défendue par le peuple. Sous le gouvernement d'une femme dépourvue d'expérience et secondée par un ministre italien, les éléments féodaux ne pouvaient manquer de se réunir et de se reconstituer au détriment de la couronne, et le parlement, désireux de jouer un rôle, se tenait prêt à saisir tous les prétextes plausible d'asseoir son autorité et d'accroître ses priviléges. Quant à la bourgeoisie, elle avait peur du pouvoir royal pour le moins autant qu'elle lui était attachée. Les révolutions accomplies au dehors depuis un demi-siècle ne laissaient pas d'être d'un fâcheux exemple pour elle; on ne l'avait pas impunément dépouillée de beaucoup de franchises et de prérogatives sans que après un coup d'œil jeté sur l'Angleterre, sur les Provinces-Unies, sur la Catalogne, elle ne comprît par quels moyens les masses obtiennent le redressement de leurs griefs. En face de ces obstacles, Anne d'Autriche, mère du jeune roi et désignée pour les fonctions de régente, s'était depuis quelque temps préparée aux éventualités d'un conflit presque inévitable. Au lieu de subir les dernières volontés de Louis XIII, qui, dans le but d'annihiler son autorité, avait placé auprès d'elle un conseil de régence destiné à la surveiller et à la conduire, elle s'était bien promis de briser dès le premier jour ces entraves et de se faire attribuer la puissance souveraine sans contrôle. Hautaine et passionnée, elle n'admettait aucune opposition pour légitime.

Humiliée par les précautions excessives à l'aide desquelles le feu roi avait cherché à limiter entre ses mains l'exercice de la régence, tout le monde voyait et sentait qu'une tentative énergique ne tarderait pas à être essayée pour en finir avec le testament de Louis XIII, et, dans cette prévision, nul ne se trouvait assez imprudent ni assez hardi pour oser réclamer l'inviolabilité de ce titre. En politique les vivants ont aisément raison de ceux qui sont morts.

Cinq jours avant la mort de Louis XIII, et en prévision de cet événement, Anne d'Autriche avait fait savoir, très-confidentiellement, à l'avocat général Omer Talon, son intention d'amener le Dauphin son fils au parlement « dès que Dieu auroit disposé du roi. » L'agent chargé de faire ces ouvertures aux plus influents des magistrats royaux avait eu soin d'ajouter que « Monsieur, frère du roi (Gaston d'Orléans), et le prince de Condé ayant promis à la reine de se départir des clauses insérées dans la déclaration de régence et de consentir que la reine demeurât seule absolue et entière régente dans le royaume, elle espéroit que le parlement ne feroit pas difficulté de lui conserver son autorité tout entière (1). » Le 14 mai, dès que Louis XIII eut rendu le dernier soupir, la reine se retira dans ses appartements du vieux château de Saint-Germain. Le 15, après une nuit donnée aux larmes ou à la douleur officielle, elle amena son fils au Louvre et déploya en cette circonstance tout l'appareil qui pouvait frapper les esprits. Les magis-

(1) *Mém. d'Omer Talon*, t. LV, p. 238.

trats de Paris se portèrent respectueusement sur le passage du roi. « Toute la compagnie mit pied à terre environ une portée d'harquebuze au delà de la croix qui est au-dessus du Roule, en attendant que le carrosse de la reine passât ; ce qui se fit un petit quart d'heure après, ladicte dame reine estant au-devant du carrosse, ayant le roi à sa main dextre et monseigneur d'Anjou à sa main senestre. Monsieur d'Orléans estoit à la portière du costé du parc de Madrid... l'autre portière estoit fermée à cause du grand vent qu'il faisoit ce jour-là... Le sieur gouverneur (de Paris) approchant leur dict : « Je me présente à Vos Majestés avec toute la ville de Paris, représentée par le prévost des marchands, eschevins, conseillers, quarteniers et bourgeois mandez de chaque quartier, qui viennent renouveler leurs vœux et leurs affections au service du roi et de Votre Majesté. L'expérience du passé vous a assez fait cognoistre que ladicte ville n'a jamais bronché dans les commandements qu'elle a reçus du deffunct roi, et qu'elle continuera pendant le règne de celui aujourd'hui régnant, soubs les ordres qu'ils prendront volontiers de Votre Majesté, comme mère de leur roi, très-digne régente de ce royaume (1). » Le prévôt des marchands adressa ensuite à la reine-mère une harangue toute pleine des mêmes protestations. « Sur quoi ladicte dame reine répliqua qu'elle n'avoit jamais doubté de l'affection de la ville de Paris envers son roy ; que parmi

(1) *Extrait des registres de l'hôtel de ville*, Archives curieuses de l'histoire de France, par M. Danjou, t. VI, p. 375 et 376.

ses afflictions, qui estoient grandes, elle avoit cette consolation de voir le roi, Monsieur son fils, aimé et caressé de ses subjects, et qu'elle le feroit instruire de la bienveillance qu'il devoit avoir pour eux; qu'en attendant elle suppléeroit pendant son bas âge à tout ce qui regarderoit la manutention de l'État en général et chacun des corps en particulier; que la ville de Paris auroit toujours bonne part en ses bonnes grâces comme la ville capitale et la plus obéissante de ce royaume, et fit ensuite approuver par un « Ouy, maman! » à ce jeune prince et grand roi tout ce qu'elle venoit de dire. Puis continua son chemin jusques au Louvre, dans lequel il se trouva tant de peuple que ce ne fut qu'une cesse, depuis le Roule jusques-là, à crier : *Vive le roy!* ce qui tira tant de larmes des yeux de cette princesse qu'elle ne les peust estancher de tout le reste de la journée (1). » Ainsi Louis XIV et sa mère prenaient possession de la ville de Paris. Le duc d'Orléans, les princes du sang, les ducs et pairs, les maréchaux, les chevaliers de l'Ordre, l'élite des gentilshommes se pressaient à cheval à la suite du jeune roi, particulièrement placé sous la garde du duc de Beaufort, fils du duc de Vendôme, l'un des bâtards de Henri IV. Anne d'Autriche, en promettant à son beau-frère Gaston le gouvernement de Languedoc, et un autre gouvernement au duc d'Enghien, fils du prince de Condé, avait adroitement déterminé ces princes à renoncer aux prérogatives et aux pouvoirs que leur attribuait le testament de Louis XIII. Dès

(1) *Extrait des registres de l'hôtel de ville*, Archives curieuses de l'histoire de France, par M. Danjou, t. VI, p. 375 et 376.

lors il était permis de prévoir qu'aucune lutte ne serait nécessaire pour obtenir le retrait de cet acte et la dévolution de la régence pleine et entière à la reine-mère ; le reste n'était plus qu'une affaire de forme ; car on ne pouvait guère douter de l'adhésion immédiate du parlement de Paris.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, cette cour de justice, comme tous les corps dont les pouvoirs ne reposent que sur des traditions et des précédents, n'avait que des droits imparfaitement définis. Dans l'origine elle avait été instituée pour appliquer et interpréter le droit civil ou les coutumes; alors elle suivait le roi dans ses excursions ; elle était ambulatoire, afin qu'il fût bien prouvé que la justice émanait du monarque et ne pouvait être distraite de son autorité. La nécessité des choses, la multiplicité des affaires avaient plus tard modifié cette situation, et le parlement était devenu sédentaire. On s'était néanmoins efforcé de limiter sa juridiction en créant de pareilles cours de justice dans les grandes provinces, et toutefois, en face de la mobilité des institutions et des offices, le parlement de Paris ayant conservé un caractère de stabilité et de permanence, l'opinion publique avait tenu compte de lui et les rois eux-mêmes l'avaient pris pour arbitre. Depuis deux siècles, de Charles VII à Louis XIII, les circonstances avaient fait tour à tour sa faiblesse ou sa force. Quand l'autorité royale paraissait amoindrie ou contestée, quand la sécurité publique était mise en question, le parlement s'érigeait volontiers en médiateur, il se constituait de lui-même en assemblée politique, et sous

prétexte d'affermir le droit royal , il se posait en tuteur et en conseiller de la couronne. On l'avait vu régler la police, rendre des arrêts en matière de culte, mettre au ban du royaume les perturbateurs, condamner Charles VII au profit de l'Angleterre, intenter un procès criminel à Henri III, en un mot administrer et gouverner, sous prétexte de jurisprudence. C'est dans ces intervalles d'exaltation qu'il affectait tous les dehors d'un corps de l'État, imposait silence à la noblesse d'épée et prescrivait aux gens de guerre de respecter la loi et la toge. Comme tout ce qui est justice, ou même apparence de justice, est de beaucoup préférable aux caprices des décisions arbitraires, les seigneurs, les grands du royaume, les princes du sang eux-mêmes avaient fortifié le pouvoir du parlement en y ayant recours dans leurs contestations et leurs querelles. Mais quand les jours d'orage passaient, quand les rois ou leurs ministres avaient surmonté les obstacles les plus sérieux, ils considéraient avec inquiétude le terrain que le parlement avait conquis à la faveur des difficultés et des troubles ; c'était alors leur coutume de protester contre les usurpations de cette réunion de scribes et de légistes, sans titre et sans qualité pour s'immiscer dans les choses de l'État. On rappelait au parlement son origine précaire et douteuse; on lui démontrait, non sans raison, qu'il ne relevait que du roi, et non du peuple, et que, n'ayant d'autre racine dans la monarchie que le bon plaisir du prince, il ne pouvait sans danger se poser comme un pouvoir politique prenant conseil de soi-même et se déterminant d'après un droit reconnu.

Le parlement, selon le degré de son énergie, résistait plus ou moins à ces représentations ; il arguait de la prérogative de remontrance qu'un long usage lui avait acquise ; il opposait aux édits royaux une résistance d'inertie qu'on appelait refus d'enregistrer, et qui, au fond, paralysait souvent la volonté royale. Dans cette lutte le plus fort finissait par l'emporter sur l'autre, et le plus fort était encore le roi, grâce à l'appui de la noblesse et de l'armée.

L'organisation du parlement de Paris s'était faite lentement et successivement. Cette compagnie formait un corps unique ; mais pour l'expédition des affaires elle était partagée en plusieurs chambres, qui avaient chacune leur compétence particulière.

La *Grand'Chambre*, qui remplaçait en quelque sorte la chambre aux plaids ou des hauts barons du parlement de saint Louis, était composée du premier président de la compagnie (1) ; de neuf présidents à mortier, ainsi nommés parce qu'ils portaient le bonnet ou *mortier*, qui était la marque distinctive de la justice souveraine ; de vingt-cinq conseillers laïques et de douze conseillers clercs. Les princes, les ducs et pairs, le chancelier ou le garde des sceaux, les conseillers d'État, quatre maîtres des requêtes de l'hôtel désignés par le roi, l'archevêque de Paris et l'abbé de Cluny y avaient séance. Les Pairs, en leur qualité de premiers conseillers du parlement, prenaient rang après les précédents. C'était, à proprement parler, la cham-

(1) C'est dans le quatorzième siècle que ce titre fut pris par le chef du parlement ; jusque-là il s'était appelé premier maître ou souverain.

bre des plaidoyers. On portait devant elle les causes des Pairs; elle jugeait leurs procès criminels, les crimes de lèse-majesté, les contestations qui intéressaient l'Hôtel-Dieu, les hospices et l'Université, et enfin les causes des grands officiers de la couronne; elle avait la haute direction des affaires de la compagnie.

Les enquêtes, divisées en cinq chambres (1), jugeaient les appels portés contre toutes sentences rendues par les tribunaux inférieurs en matière civile, quand le procès s'instruisait par écrit. Elles jugeaient aussi les appels en matière correctionnelle. Chacune de ces chambres avait deux présidents et vingt-cinq conseillers, qui étaient en général de jeunes magistrats, ambitieux, ardents, et trop souvent disposés à servir les projets des factieux. Il y avait d'ailleurs dans les chambres des enquêtes une espèce de jalousie contre la grand'chambre, qui affectait une suprématie à laquelle les jeunes conseillers avaient peine à se soumettre. Anciennement, lorsque le parlement de Paris ordonnait qu'on administrât la preuve de quelques faits, soit par titres, soit par témoins, les pièces qui avaient été représentées, ou le résultat des *enquêtes* qui avaient eu lieu, étaient apportées au parlement, qui les renvoyait devant les *commissaires* pour les examiner. Ces commissaires rapporteurs, créés par saint Louis, furent, suivant Pasquier, constitués en chambre du parlement, sous le titre de chambre des *enquêtes*. Ces chambres n'avaient ni sceau ni greffe particu-

(1) Elles furent réduites à trois en 1756.

lier ; leurs arrêts étaient portés au greffe de la grand' chambre.

La chambre de *la Tournelle* jugeait les procès criminels portés par appel au parlement ; elle était prise dans la grand'chambre et dans la chambre des enquêtes. Elle fut ainsi nommée, suivant les uns, parce que les cinq derniers présidents à mortier et dix conseillers de la grand'chambre y faisaient *tour à tour* le service pendant six mois, et deux conseillers de chacune des chambres des enquêtes pendant trois mois; suivant d'autres, son nom lui vient de ce qu'elle tenait ses audiences dans la tourelle ou *tournelle* du Palais.

Il y avait deux chambres des requêtes du Palais, composées chacune de trois présidents et de quinze conseillers. Elles connaissaient, en première instance, concurremment avec le tribunal des requêtes de l'hôtel (1), des causes dont l'examen leur était réservé par le privilége résultant des lettres de *committimus* et de *gardes gardiennes* accordées aux parties (2). Les chambres des requêtes étaient considérées comme faisant partie du parlement, bien que, par la nature de leurs attributions, elles fussent en quelque sorte une juridiction spéciale. Leurs membres sont souvent

(1) Le tribunal des requêtes de l'hôtel avait été spécialement institué pour juger sur les requêtes présentées par les officiers de la couronne ou de la maison du roi.

(2) On donnait ce nom à des lettres dont l'obtention était indispensable, même aux privilégiés de droit, pour plaider devant le tribunal des requêtes de l'hôtel et y être jugés. Les lettres de gardes gardiennes étaient spécialement celles que l'on délivrait aux ecclésiastiques.

désignés sous le nom de députés du parlement aux requêtes du Palais; mais ils assistaient à la réunion des chambres et aux réceptions.

La chambre de l'édit, ainsi appelée parce qu'elle fut créée par suite des différents édits de pacification rendus sous les règnes précédents, jugeait les causes où les réformés étaient parties principales. Elle était composée de conseillers tirés de la grand'chambre et d'un membre protestant.

Toutes les chambres se réunissaient pour procéder à l'enregistrement des édits et lorsque le parlement avait à délibérer comme corps politique; mais il n'y avait rien de réglé sur le mode de réunion. Les enquêtes prétendaient qu'il suffisait que la demande en fut faite par une de leurs chambres pour que cette réunion ne pût être refusée. La grand'chambre soutenait qu'à elle seule appartenait le droit de décider si elle devait avoir lieu, et le premier président se croyait le pouvoir de juger si la question d'opportunité devait être soumise à la grand'chambre.

Les *mercuriales* n'étaient plus ce qu'elles avaient été lors de leur création. L'institution du tribunal de censure, créé par Louis XII et qui s'assemblait deux fois par mois, le *mercredi*, était depuis longtemps tombée en désuétude; mais l'usage de signaler publiquement, à différentes époques de l'année, les abus introduits dans l'administration de la justice s'était conservé. La mercuriale était un discours prononcé à huis clos, dans lequel l'orateur s'attachait à dénoncer ces abus, à rappeler à leurs devoirs publics et privés les magistrats, et en général tous les gens de

loi; elle était prononcée soit par le procureur général, soit par l'un des avocats généraux.

Ces derniers magistrats remplissaient au parlement les fonctions du ministère public.

Le procureur général représentait la personne du roi au parlement et y agissait en son nom. Il veillait à ce que la discipline établie par les ordonnances et par les règlements fût observée.

Les avocats du roi, appelés avocats généraux depuis le seizième siècle seulement, ont une origine aussi incertaine que l'est celle du procureur général; ils formaient le conseil de ce magistrat et parlaient aux audiences.

Les gens du roi, dans beaucoup de circonstances, parlaient au parlement contre les édits qu'ils étaient chargés de présenter au nom du roi; ils en attaquaient sans ménagement les dispositions; puis, pour faire leur charge, ils concluaient à l'enregistrement (1). Il y avait là une contradiction apparente dont il ne faut point chercher la cause dans le désir de se concilier, même aux dépens du roi au nom duquel on agissait, les avantages flatteurs de la popularité. Le ministère public était alors moins qu'aujourd'hui sous la dépendance du pouvoir central. La vénalité des offices avait rendu les magistrats chargés de ce service en quelque sorte propriétaires inamovibles de leurs charges, et tout en concluant, pour la forme, selon l'ordre royal, ils tâchaient de maintenir l'indépendance de leurs opinions. Au fond, il y avait

(1) *Mémoires d'Omer Talon*, collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France; *Notice* sur Omer Talon, par MM. Petitot et Monmerqué.

dans cette situation quelque chose d'anormal et d'irrégulier; mais les esprits n'étaient nullement choqués de voir les gens du roi perdre de vue la pensée du maître pour s'identifier aux compagnies près desquelles ils portaient la parole.

Telle était donc la constitution de ce corps judiciaire qu'on appelait à intervenir dans une question de gouvernement (1). Bien qu'on eût besoin de son concours immédiat, on faillit, dès le premier jour, le froisser par certains manques de forme. Ces maladresses de chancellerie furent désavouées, et le 16 mai le parlement envoya une députation à la reine, au Louvre. Le 18 cette princesse conduisit son fils au Palais pour y tenir son premier lit de justice. Ce jour-là, disent les Mémoires contemporains, « la cour, toutes les chambres assemblées en robes et en chaperons d'écarlate, » le roi parut, précédé de MM. les présidents Potier, de Mesme, de Bailleul, qui étoient allés le recevoir. Sa Majesté portait une robe violette, et était soutenue en son lit de justice par M. le duc de Chevreuse, grand-chambellan, et par M. le comte de Charost, capitaine des gardes. La reine-mère mar-

(1) C'était la seconde fois que le parlement, usurpant un droit qui ne pouvait appartenir qu'aux états généraux, héritiers de tous les droits des anciennes assemblées générales des hommes libres, donnait la régence du royaume et décidait sans contradiction de ses destinées. « Mais les princes du sang, en réclamant son intervention en leur faveur, Marie de Médicis et Anne d'Autriche, en sollicitant de lui une décision qu'elles savaient devoir leur être favorable, ne contribuèrent pas peu à donner à ce corps une opinion fausse et exagérée de son influence et de ses droits politiques, qui en fit l'instrument des factions et jeta plus d'une fois l'État dans des dangers sérieux. » (Barberet, *Hist. de France.*)

chait à sa droite. Le roi s'étant placé, l'assemblée offrit un spectacle imposant. « Messieurs, dit le royal enfant, je suis venu pour témoigner au parlement ma bonne volonté; M. le chancelier dira le reste. » La reine-mère, ayant alors pris la parole, dit que c'était pour céder aux instances des députés qui étaient venus saluer le roi qu'elle avait engagé Sa Majesté à tenir son premier lit de justice et prendre la place de ses ancêtres. Elle ajouta : « Je viens pour vous témoigner que je seray bien aise de me servir en toute occasion de vos conseils, vous priant de les donner au roy, monsieur mon fils, et à moi, tels que vous jugerez en vos consciences pour le mieux. » Le duc d'Orléans s'exprima longuement et assura que, malgré les clauses du testament du feu roi, la régence ayant été déférée à la reine, il ne désirait d'autre part dans les affaires que celle qu'il plairait à ladite reine de lui donner. Le prince de Condé approuva la générosité du duc d'Orléans. Il eut soin de dire à son tour « qu'une autorité partagée ne pouvoit que préjudicier à l'Etat. » Le chancelier Séguier, ayant demandé au roi l'ordre de parler, appuya l'avis des princes, et l'avocat général Talon, rattaché d'avance à la cause d'Anne d'Autriche, conclut dans le même sens; « après quoi, n'y ayant plus personne qui s'opposât aux volontés de la reine, ou, pour mieux dire, tous concourant à lui donner satisfaction... le chancelier prononça un arrêt par lequel la régence fut déférée purement et sans restriction à Anne d'Autriche, reine de France. » Le même arrêt déclarait le duc d'Orléans lieutenant général du roi dans toute l'étendue du

royaume, et établissait le prince de Condé *chef de tous ses conseils,* en l'absence du duc d'Orléans. Le président Barillon proposa alors de supplier humblement la reine de se servir de gens d'une probité reconnue et d'éloigner d'elle les *ministres de la tyrannie passée.* L'évêque de Beauvais, aumônier et ministre de la reine, répondit qu'il fallait laisser à Sa Majesté *la gloire de se défaire elle seule de ces messieurs.* Le parlement se garda bien d'insister, et le favori italien, dont on cherchait déjà à ébranler la puissance, resta au conseil pour y continuer, sous des formes différentes et avec d'autres instruments, la politique inaugurée sous le dernier règne.

Homme souple et artificieux, le cardinal Mazarin, sous les apparences de la mollesse et du laisser aller, n'était pas moins tenace que le cardinal Richelieu, son implacable prédécesseur, dans l'appareil de la force et de la puissance. L'un et l'autre marchaient à leur but, qui était de rendre la couronne royale indépendante de tout contrôle; mais chez Richelieu cette conduite était le résultat d'une conviction énergique et la déduction naturelle d'un principe fort; chez Mazarin, au contraire, s'il est possible d'en juger en connaissance de cause, l'amour du pouvoir n'avait trop souvent en vue que la satisfaction de l'orgueil du ministre. Richelieu voulait gouverner pour appliquer un système, Mazarin pour le plaisir d'être aux affaires, de dispenser la faveur et de s'enrichir, sans largement oublier ses proches. Le premier donnait le pas aux intérêts du roi et de la gloire de la France; l'autre, sans se montrer indifférent à ces grands motifs,

ambitionnait surtout l'honneur d'associer sa fortune à celle de la cour. L'un marchait à son but par la route droite, l'autre par la voie oblique, et tous deux arrivaient; l'un était Français de cœur, de courage et de caractère, l'autre Italien par le sang et le génie; le premier détesté et admiré, le dernier haï et méprisé jusqu'à l'injustice; tous deux, enfin, semblaient destinés à se compléter l'un par l'autre.

Parmi les personnages secondaires qui se pressaient autour de la régente on remarquait l'oncle du roi, prince vaniteux et méprisé dont le nom avait été mêlé à toutes les intrigues du dernier règne. Le duc d'Orléans n'avait point encore atteint sa quarantième année, et sa vie avait été jusqu'alors un long tissu de complots et de lâchetés, de raccommodements et de querelles. Mêlé à beaucoup d'intrigues, auteur de nombreuses machinations, il s'était toujours tiré de danger en sacrifiant ses amis et ses affidés, en leur laissant payer de leur propre sang le malheur d'avoir cru à sa loyauté et à son courage. Le prince de Guémené le lui avait fait sentir en lui adressant un mot aussi dur que spirituel. Un jour que Gaston d'Orléans lui tendait la main pour l'aider à descendre d'une estrade, qu'on nommait alors un échafaud : « Merci, dit-il au prince; je suis, Monseigneur, le premier de vos amis à qui vous avez rendu ce service. » Le duc d'Orléans n'était dénué ni d'intelligence ni de raison, mais il se laissait dominer par l'abbé de La Rivière, prêtre ambitieux et intrigant qui aspirait aux plus hautes dignités de l'Église et que Mazarin avait acheté en lui faisant espérer le chapeau de cardinal. Quant au prince

de Condé, depuis longtemps parvenu à l'âge mûr, il cherchait à faire oublier les révoltes, les agitations et les guerres civiles auxquelles, sous Louis XIII et Richelieu, il avait si souvent associé ses efforts et son épée. C'était un homme d'esprit et de courage fort médiocres, qui aimait l'argent et aspirait à l'influence politique comme à un moyen de s'enrichir. Son fils aîné, dont nous avons prononcé le nom, le jeune duc d'Enghien, montrait un génie précoce et promettait déjà à la France l'un des plus grands hommes de guerre du dix-septième siècle.

Quand les ressorts d'un pouvoir ont été fortement tendus, il n'est pas inutile à la popularité de ceux qui en héritent de montrer un esprit de conciliation et de retour; il y a dans ce régime de concession une mesure que la prudence conseille et que l'expérience limite. Surtout il est nécessaire que la réaction débonnaire soit et paraisse effectivement le résultat pur et gratuit de la clémence royale, du besoin que le souverain éprouve d'appeler à soi plus encore l'amour que la crainte du peuple. Une réaction s'opéra en faveur des personnes qui avaient souffert du régime inflexible auquel on voulait paraître renoncer; on rendit au parlement les conseillers exilés sous le règne de Louis XIII. Le président Lecoigneux, dont Richelieu avait aboli le siége et frappé l'autorité, cet intime ami de Gaston d'Orléans, lié avec lui pour toutes les entreprises de guerre civile, fut rétabli dans ses fonctions au parlement de Paris. Cinq conseillers exilés reçurent aussi des lettres de rappel. Madame de Chevreuse, autrefois éloignée de la cour en punition de son dévoue-

ment plus ou moins sincère envers Anne d'Autriche, ne tarda pas à y reparaître; elle y rapporta ses goûts, sa légèreté, ses antipathies d'autrefois; par malheur elle n'eut pas assez de tact pour comprendre qu'elle ne devait point se prévaloir outre mesure de ce qu'elle prétendait avoir souffert pour la reine, tant cette princesse craignait d'être dominée par l'intrigue décorée du beau nom d'amitié.

Tout le monde croyait à la disgrâce de Mazarin. La reine, qui savait à quoi s'en tenir sur son intelligence et son zèle, se garda bien de se priver de ses services. A peine eut-elle obtenu l'adhésion des princes du sang et du parlement à ses pouvoirs de régente qu'elle nomma le cardinal chef de son conseil. Le parti qui aspirait au pouvoir, à la suite du duc de Beaufort, se trouva immensément désappointé. Les Mémoires du temps disent que, l'évêque de Beauvais « s'étant plaint modestement à la reine de ce qu'elle avoit fait, sans lui faire l'honneur de lui en rien communiquer, elle lui avoit répondu qu'elle s'étoit cru nécessitée à choisir et garder, dans le commencement, quelqu'un de ceux qui savoient le secret des affaires, et qu'elle n'en avoit point jugé de plus propre que le cardinal, parce qu'étant étranger il n'avoit nul intérêt ni nul appui en France (1). » Cette raison était de celles qu'on donne à défaut d'arguments plus sérieux; dans la bouche d'une femme d'origine espagnole elle avait quelque chose de téméraire. Le ministre que l'on aurait choisi, précisément parce qu'il n'aurait eu aucun intérêt à

(1) *Mémoires de La Châtre*, t. LI, p. 209.

ménager dans le royaume, pouvait au moins avoir intérêt à s'enrichir aux dépens de la France, et les souvenirs de Concini ne plaidaient guère en faveur du choix de la régente. Le cardinal Mazarin, pour occuper le pouvoir, avait d'autres titres que l'avantage d'être Italien. Quoi qu'il en soit, et malgré les oppositions naissantes, l'amnistie, sans être complète, avait suffi pour gagner les cœurs à la reine et rendre plus faciles les commencements du pouvoir de Mazarin. Celui-ci, qui d'ailleurs avait à se faire pardonner par la reine l'ancienne amitié de Richelieu, affecta de se montrer humble et modeste; il allait dans un carrosse très-simple, parfois à pied, toujours sans gardes et sans escorte, cherchant à s'effacer et à s'amincir de son mieux, affectant d'être las du fardeau des affaires et hâtant en apparence de ses vœux le moment où il plairait à la reine de le renvoyer en Italie. Ce serait bien peu connaître le caractère français que de croire qu'on se défiât de cette façon d'agir; on s'y laissa prendre, au contraire, et avant les autres la reine; puis, quand chacun se vit dupe, il était trop tard pour déraciner l'influence du rusé cardinal.

Un grand événement militaire inaugura le règne de Louis XIV.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, le génie de Richelieu avait créé six armées. Celle de Flandre était placée sous le commandement du duc d'Enghien, jeune homme de vingt-deux ans, fils aîné du prince de Condé. L'armée d'Allemagne, ayant à sa tête le maréchal de Guébriant, et après lui Gassion et Turenne, avait, dès l'année précédente, franchi le Rhin à Wesel et

soumis l'électorat de Cologne. L'armée des Pays-Bas était commandée par le duc d'Orléans, et celle d'Italie par les maréchaux de la Meilleraye et Duplessis-Praslin. Le maréchal de la Mothe, à la tête d'une cinquième armée, qui, plus tard, fut mise sous le commandement de Schomberg, occupait le col de Balaguer et s'épuisait en Catalogne à des siéges et à des marches difficiles. La flotte obéissait à l'amiral de Brézé. Grâce aux efforts de ces armées, la France se voyait maîtresse de l'Alsace, de la Lorraine, des passages des Alpes et du Roussillon; elle triomphait en Italie, en Flandre, en Allemagne, en Catalogne; et la maison d'Autriche, attaquée sur tous les points, voyait se développer autour d'elle les plans, la politique et les menaces de son implacable rivale.

Or, depuis quelques mois, la mort de Richelieu avait donné confiance aux ennemis du dehors; la longue maladie de Louis XIII les enhardit de plus en plus, en leur faisant pressentir que la France, durant les embarras d'une minorité, se trouverait moins que jamais en état de se défendre. Une armée espagnole forte de vingt-six mille combattants traversa le Hainaut et la Tierrache, se jeta sur la Champagne et assiégea Rocroy, l'une de nos places frontières (13 mai). Cette ville n'avait alors pour ouvrages de défense que cinq bastions non revêtus et quelques demi-lunes fraisees; elle ne pouvait opposer à l'ennemi une résistance de longue durée. Un jeune homme de vingt-deux ans, Louis de Bourbon, duc d'Enghien, qui fut plus tard le grand Condé, commandait alors l'armée française cantonnée en Flandre; avec des troupes inférieures

en nombre il n'hésita pas à marcher à l'ennemi. Dans la soirée du 18 mai il arriva en vue de Rocroy. Bien qu'il eût reçu de la cour ordre de ne point livrer bataille, il était impatient d'en venir aux mains, et le maréchal de l'Hôpital, qui obéissait à des instructions confidentielles, cherchait vainement à tempérer son ardeur. En ce même moment ils reçurent de Paris avis de la mort de Louis XIII, mais ils convinrent pour le moment de ne point ébruiter cette fâcheuse nouvelle. Inspiré par son génie, dédaignant les conseils d'une prudence timide, le duc d'Enghien prit la résolution d'engager le combat.

Les difficultés de la situation ne le rebutèrent pas. Il fallait se choisir un champ de bataille dans une plaine environnée de bois et de marais, où l'on ne pouvait se frayer une issue qu'à travers des défilés également longs et d'un abord dangereux pour une armée obligée, par la nature du terrain, de marcher lentement et par pelotons. C'est là que l'attendait un ennemi supérieur en nombre, qui avait eu le temps de choisir ses positions, de s'y retrancher, et qui n'ouvrait aux Français qu'une seule route, celle qui relie la ville de Rocroy à la Champagne. L'armée ennemie, aux ordres de D. Francisco de Mellos et du comte de Fuentès, se composait des vieilles bandes espagnoles, qui, depuis si longtemps renommées par leur discipline et leur courage, faisaient l'admiration de l'Autriche et la terreur des Pays-Bas. Le duc d'Enghien, après avoir rallié à lui les garnisons de Picardie, commandait à seize mille hommes de pied et à sept mille chevaux. Les Espagnols, se croyant sûrs de

vaincre, avaient volontairement ouvert le passage aux troupes françaises et leur avaient permis d'occuper, non loin de Rocroy, une éminence située en face des hauteurs sur lesquelles ils étaient eux-mêmes campés. Des deux côtés on désirait la bataille, mais la soirée du 18 mai se passa de part et d'autre sur la défensive, et on se borna à des coups de canon.

Au point du jour, le lendemain, s'il faut en croire les traditions éloquemment rappelées par Bossuet, le duc d'Enghien dormait d'un profond sommeil, et *il fallut réveiller cet autre Alexandre*. Cette circonstance a été contestée. Quoi qu'il en soit, le jeune prince se hâta de manœuvrer pour prendre l'avantage du terrain. A mesure que défilaient les troupes pour aller occuper leurs positions, il les exhortait à faire une vigoureuse contenance, et les mots que lui dictait la situation étaient moins étudiés, mais bien autrement énergiques que les harangues composées à froid par Tite-Live ou Salluste. Le mot de ralliement était *Enghien*. Les deux ailes de l'armée française marchant à l'ennemi, la droite fouilla un bois où les Espagnols avaient porté un millier de mousquetaires, qui furent immédiatement attaqués et taillés en pièces; un moment après, la cavalerie espagnole, qui était accourue à leur secours, fut chargée avec vigueur et mise en fuite. Le duc d'Enghien, qui commandait l'aile victorieuse, se jeta ensuite sur l'infanterie allemande, wallonne et italienne, et il en fit un grand carnage. L'aile gauche, aux ordres de La Ferté Senneterre, fut moins heureuse; elle chargea la droite de l'ennemi; mais les Espagnols, fiers de leurs anciennes victoires et encou-

ragés par D. Francisco de Mellos, firent bonne contenance, et les Français perdirent des hommes et du canon. Le maréchal de l'Hôpital se porta en avant pour les soutenir; il fut blessé, mais il rétablit le combat. La résistance de l'ennemi sur sa droite paralysa le mouvement victorieux des Français sur sa gauche; de ce côté les nôtres s'arrêtèrent; puis ils furent ébranlés et l'ennemi reprit une partie de l'artillerie qu'on lui avait enlevée. Pour le contenir et le refouler il fallut faire avancer la réserve. Tandis que la lutte se prolongeait avec opiniâtreté et résolution sur toute la ligne, le duc d'Enghien, à la tête de sa cavalerie, exécutant une marche rapide et hardie sur les derrières de l'armée espagnole, tourna les positions de l'ennemi, et la victoire pencha de nouveau du côté des Français. Restait à vaincre cette redoutable infanterie espagnole, dont les bataillons serrés, *semblables à autant de tours, mais à des tours qui sauraient réparer leurs brèches,* demeuraient inébranlables au milieu de l'armée en déroute *et lançaient des feux de toutes parts.* Là commandait le comte de Fuentès, accablé par les infirmités et les blessures, et qui, porté à bras, déployait pour la dernière fois ses talents et son courage. Le duc d'Enghien, apprenant que le général Beck, avec six mille hommes, arrivait en toute hâte au secours de l'ennemi, ordonna à l'intrépide Gassion, l'un de ses lieutenants, de se porter à la rencontre de cette réserve, avec un gros de cavalerie, et lui-même, avec le reste des siens, se chargea d'enfoncer les vieilles bandes de l'armée d'Espagne. Fuentès dirigea contre lui un feu serré de mousqueterie

et d'artillerie; trois fois les Français, arrêtés par une haie de fusils et de canons, reculèrent; trois fois ils recommencèrent l'attaque. A la fin le duc d'Enghien fit avancer ses propres réserves; l'ennemi fut enfoncé; un grand nombre d'Espagnols périrent sans lâcher pied, les autres furent dispersés et sabrés, et en quelques instants les Français remportèrent une victoire aussi complète que glorieuse. Plus de six mille Espagnols restèrent morts sur le champ de bataille et le nombre de ceux qui furent faits prisonniers ne fut pas moindre. Les autres s'enfuirent, abandonnant aux Français leurs canons, leurs bagages et plusieurs drapeaux. Le vieux comte de Fuentès, en essayant de retarder sa défaite, périt en soldat, et le duc d'Enghien porta envie à la mort de ce vaillant ennemi. Lui-même, toujours engagé dans la mêlée, reçut cinq coups de mousquet dans ses armes.

La journée de Rocroy, si funeste à la puissance de l'Espagne, apprit à l'Europe ce qu'elle avait à espérer ou à craindre de l'armée française. On éleva jusqu'aux nues la renommée du duc d'Enghien et la gloire militaire affermit l'influence des Condé. Le vainqueur ne se laissa point d'ailleurs retarder par les émotions du triomphe. Vainement on lui conseillait de se rendre à Paris, et, fort des acclamations de l'armée et du peuple, d'exiger de la régenteune récompense proportionnée à sa victoire; il résista à ces coupables insinuations; la seule grâce qu'il demanda au gouvernement fut l'autorisation d'entreprendre une expédition contre les places de la Moselle, et de commencer par le siége de Thionville, la plus importante de toutes. On y consentit, non

sans difficulté ni sans défiance. Le duc d'Enghien se hâta de rassembler le matériel dont il avait besoin pour réduire la place qu'il voulait attaquer ; puis il trompa l'ennemi par une fausse démonstration vers l'Escaut, et, quand les Espagnols se furent portés au secours de la Flandre, du Hainaut et du Brabant, le duc d'Enghien se rejeta promptement sur la ligne de la Moselle et Thionville fut investie. Durant le siége de cette ville, Binch, Vireton et plusieurs petites places tombèrent au pouvoir des Français. Cependant, dès le 18 juin, tous les efforts de l'armée française se concentrèrent sur Thionville, dont le siége fut pressé avec vigueur. Les Espagnols, après avoir trompé la vigilance du comte de Grancey, maréchal de camp, introduisirent dans Thionville un renfort de deux mille hommes. Le duc d'Enghien ne se laissa point décourager par ce contre-temps; il fit continuer activement les travaux autour de la place. Le 25 juin la tranchée fut ouverte ; le 1^er^ juillet on démasqua les batteries. De leur côté les assiégés se défendirent avec une opiniâtre énergie. En dépit de leur résistance, les Français s'établirent sur le chemin couvert ; bientôt après ils comblèrent les fossés et attaquèrent deux bastions à la fois. Souvent repoussés, ils revinrent toujours à la charge. La Moselle ayant débordé emporta les ponts et sépara les quartiers de l'armée assiégeante. Si le général Beck, qui campait alors dans le Luxembourg, eût marché au secours de la place, le duc d'Enghien échouait ; l'ennemi ne bougea point, et le duc d'Enghien mit tout en œuvre pour réparer les désastres causés par l'inondation. En peu de jours

on put prévoir que le succès ne tarderait pas à récompenser tant d'efforts. Cependant le feu redoubla, les attaques se multiplièrent autour de Thionville. Sous les murs de cette place, l'ingénieur Perceval, le marquis de Lénoncourt, le marquis de Gesvres furent tués ; le brave Gassion, l'un de ceux qui avaient le plus contribué à la victoire de Rocroy, fut grièvement blessé d'un coup de feu. Enfin la ville capitula le 10 août, et le duc d'Enghien, après avoir envoyé un corps d'armée au secours du maréchal de Guébriant, en Allemagne, ramena ses troupes en France, où elles prirent leurs quartiers d'hiver.

De l'autre côté du Rhin les armes de la France furent moins heureuses. Guébriant pénétra en Souabe, attaqua Rotweil et fut mortellement blessé au siége de cette ville. Le comte de Rantzau, vaillant homme de guerre, le remplaça; mais ce général, mal obéi des troupes weimariennes, se laissa surprendre à Dutlingen (24 novembre) par les Bavarois, que commandaient Mercy, Jean de Werth et le duc de Lorraine, que l'on trouve partout dans cette guerre, excepté dans ses États, et qui, après avoir abusé la France par une paix simulée, avait repris les armes pour l'empereur. Rantzau, complétement battu, fut fait prisonnier, et, de cette armée qui avait si longtemps effrayé l'Allemagne, à peine cinq à six mille hommes, sans chef, sans bagages et sans artillerie, parvinrent à repasser le Rhin. Du côté des Alpes, en Piémont, les succès furent balancés. Les Espagnols, aux ordres du comte de Siruela, gouverneur de la Lombardie, reprirent Tortone (16 mai); en revanche le prince

Thomas de Savoie enleva aux ennemis Asti, Villanova d'Asti et Trino. En Espagne, les troupes françaises, commandées par la Mothe-Houdancourt, ne purent résister aux savantes combinaisons de Piccolomini et perdirent la plupart des positions qu'elles occupaient en Aragon et en Catalogne. Ces revers étaient fâcheux; mais les grandes victoires exercent sur les esprits une fascination si grande qu'on oubliait tout en France pour parler de la journée de Rocroy et pour y voir, à juste titre, le signe avant-coureur de la déchéance de l'Espagne et des grandeurs promises au nouveau règne (1).

La régente et Mazarin, dont le pouvoir se trouvait affermi, avaient continué d'user de modération et de clémence, cherchant, d'une part, à maintenir les principes politiques de Richelieu, d'autre part, à ramener peu à peu au gouvernement ceux qu'en avait éloignés l'inflexible sévérité du dernier régime. « Tous

(1) Les gazettes dressaient des bulletins pompeux et qui ne sont pas sans analogie avec les exagérations de nos journaux modernes. « L'Espagnol présomptueux avait été ainsi vaincu; naguère il menaçait Paris, et voilà qu'on le poursuivait en Flandre. » Les moqueries du peuple accablaient l'ennemi de pamphlets, de caricatures ridicules. « Voyez cet Espagnol en costume arrogant et piteux tout à la fois; il porte une longue rapière émoussée à l'extrémité. Un soudard de France s'étonne de cette décadence. « Je viens bien loin au delà des monts pour les voir, ces rodomonts; eh bien! ils n'ont pas le cœur de me regarder sans mourir de peur. » Dans une autre caricature, c'est un Espagnol auquel un Français présente, en raillant, des fruits de toute espèce. Le Castillan ne peut les atteindre, ayant les pieds et les mains liés : moqueuse allégorie des désirs que manifestaient en toute occasion les Espagnols de s'emparer de quelque province ou ville de France, sans y pouvoir réussir. » (Capefigue; voy. Coll. de gravures, Biblioth. imp., ad ann. 1643.)

les exilés, dit le cardinal de Retz, furent rappelés, tous les prisonniers remis en liberté ; tous les criminels furent justifiés ; tous ceux qui avoient perdu des charges y rentrèrent ; on donnoit tout, on ne refusoit rien, et madame de Beauvais, entre autres, eut permission de bâtir dans la place Royale. Je ne me souviens plus du nom de celui à qui on expédia un brevet pour un impôt sur les messes. » Il y a tout lieu de croire que cet exposé de la situation, tracé par une plume maligne, est à la fois inexact et exagéré ; il faut se défier de ces accusations générales, d'autant plus fausses qu'elles sont présentées d'une manière absolue et qu'on y mêle la calomnie au ridicule. Paul de Gondy ajoute : « L'on voyoit sur les degrés du trône, d'où l'âpre et redoutable Richelieu avoit foudroyé plutôt que gouverné les humains, un successeur doux et bénin, qui ne vouloit rien, qui étoit au désespoir de ce que sa dignité de cardinal ne lui permettoit pas de s'humilier devant tout le monde, qui marchoit dans les rues avec deux petits laquais derrière son carrosse. » Ces derniers traits nous ont paru compléter cette esquisse, en ce qu'ils peignent, non sans vérité, la modestie affectée dont Mazarin faisait preuve pour se faire pardonner sa fortune.

Il ne réussissait guère à désarmer des ennemis qui, fort peu soucieux de justice ou de théories, voulaient avant tout prendre en main le pouvoir. Une ligue d'ambitieux se forma pour renverser le cardinal Mazarin. Le prince de Marsillac, qui fut plus tard duc de la Rochefoucauld, et madame de Chevreuse, toujours dévouée à l'intrigue, s'associèrent pour con-

traindre la reine à mettre à la place du ministre favori M. de Châteauneuf, l'une des anciennes victimes de Richelieu. « Il aimoit l'État, dit la Rochefoucauld, et il étoit plus capable que nul autre de rétablir l'ancienne forme de gouvernement que Richelieu avoit commencé de détruire. » Ces paroles semblent indiquer que Châteauneuf devait servir d'instrument à une réaction féodale, mais, en réalité, les mécontents ne cherchaient qu'à mettre la main sur les hauts emplois et à faire une large distribution de places à leurs créatures. Madame de Chevreuse se croyait investie d'une puissance que la régente comptait bien ne pas lui donner. Elle demandait que le gouvernement de Bretagne fût rendu au duc de Vendôme, l'un des chefs de la coterie; elle insistait pour que la Guienne fut attribuée au duc de la Valette, devenu duc d'Épernon par la mort de son père; elle revendiquait Sédan pour le duc de Bouillon, le Havre de Grâce pour Marsillac. Mazarin promettait beaucoup et cherchait à gagner du temps. Il accorda aux meneurs ligués contre lui le renvoi du secrétaire d'État Chavigny et du surintendant des finances Claude Bouthillier.

En dépit de ce changement, l'administration réelle des finances n'en resta pas moins confiée à l'une des créatures du cardinal, à l'Italien Michel Particelli, sieur d'Émery, homme dur, impitoyable, fertile en expédients, entièrement dévoué aux intérêts de Mazarin, et qui, placé en apparence sous les ordres du président Bailleul, dirigeait toutes les affaires du Trésor sous le titre modeste de contrôleur général. Cet agent avait pour

principe qu'un bon contrôleur des finances doit être impopulaire, et il se conduisait d'après cette théorie, moins absurde, peut-être, qu'on ne le suppose. Mazarin savait s'arrêter dans la voie des concessions; il ne permit pas que les sceaux fussent enlevés à Séguier pour être donnés à Châteauneuf. Gaston d'Orléans et le prince de Condé patronnaient le cardinal; le duc de Beaufort et les autres princes de la maison de Vendôme se plaçaient à la tête des opposants. Ceux-ci s'attachèrent à grouper autour d'eux tous les hommes que Richelieu avait persécutés. Récemment sortis de l'exil ou de la captivité, ils s'étaient trouvés naturellement réunis par une haine commune contre l'artisan de leurs disgrâces : l'instinct du ressentiment et de la vanité était le seul qu'ils prissent pour règle. Incapables qu'ils étaient de se rendre compte des besoins du gouvernement et des nécessités publiques, ils identifiaient l'intérêt de la France avec les soucis de leur amour-propre; ils ne portaient jamais leurs regards au delà de Saint-Germain, où les grandes affaires étaient, pour eux, les présentations officielles et les tabourets reconquis. Sans autres titres que les déboires, souvent très-mérités, que leur avait infligés Richelieu, ils se croyaient destinés à lui succéder et à porter leurs mains incapables sur le gouvernail de l'État. A ceux qui s'unirent dans cette cabale on donna par dérision le surnom d'*Importants*. Le cardinal de Retz assure que ce parti était, après tout, composé « de quatre ou cinq mélancoliques, qui avoient la mine de penser creux, qui sont morts fous, et qui dès ce temps-là ne paraissoient guère

sages. » Ils ne tardèrent pas à compter dans leurs rangs Potier, ce même évêque de Beauvais dont nous avons déjà parlé, et qui, bien que ministre, n'avait ni l'intelligence ni l'activité que réclame le soin des affaires publiques. Le cardinal de Retz, qui abuse volontiers des définitions, ne craint pas de l'appeler idiot ; il eût été plus juste de dire que, sous le rapport de la sagacité et de l'expérience, il était fort au-dessous de son rôle.

Pendant quelques mois, grâce à l'appui de l'évêque de Beauvais, de madame de Chevreuse et de la maison de Vendôme, la cabale des Importants affecta des airs de domination et de hauteur que la reine et le cardinal subirent, non sans déplaisir. Le duc de Beaufort, beau, brave, mais incapable et grossier, passait fort injustement pour le favori de la reine et n'était au demeurant qu'un très-médiocre chef de parti ; la brutalité ignorante de son langage l'avait fait surnommer le « roi des halles. » A la fin on prit la détermination d'en finir avec cette coterie. Des insultes faites à la princesse de Condé et à la duchesse de Longueville par mesdames de Montbazon et de Chevreuse fournirent des prétextes au gouvernement de la régente. Madame de Montbazon fut exilée dans ses terres ; sa belle-fille, madame de Chevreuse, eut ordre de se rendre à Tours ; le duc de Beaufort, arrêté par Guitaut, capitaine des gardes, fut enfermé à Vincennes ; l'évêque de Beauvais fut renvoyé dans son diocèse ; le duc et la duchesse de Vendôme, le duc de Mercœur et le duc de Guise furent éloignés de la cour ; la Bastille s'ouvrit pour les comtes de Béthune et de

Montrésor, et la charge de colonel général des Suisses fut ôtée au marquis de la Châtre (septembre). On fit courir le bruit d'un complot vrai ou faux tramé contre la vie de Mazarin, et cette rumeur, à laquelle peu de personnes ajoutèrent foi, servit à expliquer toutes ces mesures sévères. « Il y a des temps, dit le cardinal de Retz, où la disgrâce est une manière de feu qui purifie toutes les mauvaises qualités et qui illumine toutes les bonnes. Il y a des temps où il ne sied pas bien à un honnête homme d'être disgrâcié; le parti des Importants étoit de cette nature. » Cette phrase à effet, dont on peut louer le style, signifiait seulement que le cardinal de Retz, jugeant trop bien la valeur des courtisans ligués contre Mazarin, n'avait pas cru utile à sa propre ambition de se mettre à leur suite. Plus tard nous le trouverons mêlé à des causes qui n'étaient guère plus justes.

Le coup de vigueur conseillé par Mazarin réussit : « il paroissoit grand, et tout ce qui est de cette nature est heureux (1). » Le spirituel annaliste qui juge ainsi cet événement ajoute : « Quand on vit que le cardinal avoit arrêté celui qui, cinq ou six semaines auparavant, avoit ramené le roi à Paris avec un faste inconcevable, l'imagination de tous les hommes fut saisie d'un étonnement respectueux... On se croyoit obligé au ministre de ce que toutes les semaines il ne faisoit pas mettre quelqu'un en prison, et l'on attribuoit à la douceur de son naturel les occasions qu'il n'avoit pas de mal faire. Il faut avouer qu'il seconda fort habile-

(1) *Mémoires du card. de Retz*, t. Ier, p. 158.

ment son bonheur... Il parut encore plus modéré, plus civil et plus ouvert, le lendemain de l'action; l'accès étoit tout à fait libre, les audiences étoient aisées; on dînoit avec lui comme avec un particulier; il relâcha même beaucoup de la morgue des cardinaux ordinaires; enfin il fit si bien qu'il se trouva sur la tête de tout le monde, quand tout le monde croyoit l'avoir à ses côtés (1). » Ces citations, que nous abrégeons à regret, tant la forme en est attrayante, attestent, dans la bouche d'un ennemi, jusqu'à quel point Mazarin était adroit et habile dans l'art de mesurer, d'aplanir ou de surmonter les obstacles. Plusieurs années de sécurité et d'ordre à l'intérieur du royaume furent la récompense de cette politique à laquelle s'associa bien naturellement la reine Anne d'Autriche. Ajoutons, à l'honneur de cette princesse, qu'en se déterminant à sévir contre la cabale des Importants elle n'avait pas entendu faire une simple révolution de palais ou d'antichambre. Longtemps victime de la volonté de Richelieu, elle avait compris, du jour où le pouvoir était venu en ses mains, ce qu'il y avait de réellement fort et de monarchique dans le système de cet homme inexorable, et elle n'avait pas voulu désarmer la royauté que le cardinal avait rendue victorieuse. Si la coterie du duc de Beaufort, de Marsillac et de madame de Chevreuse avait prévalu, le règne des favoris de cour aurait recommencé; on aurait vu se reproduire le gouvernement du maréchal d'Ancre ou celui d'Albert de Luynes, et la couronne se serait de nouveau trouvée sous la

(1) *Mémoires du card. de Retz*, t. Ier, p. 159.

dépendance de quelques grands vassaux. La reine ne perdit pas de vue l'intérêt de son fils; elle donna raison à Richelieu contre elle-même, et l'on assure que, se trouvant alors à Rueil, dans la fastueuse maison qui avait appartenu au cardinal, elle s'arrêta devant son portrait et dit tout haut : « Si cet homme vivait encore, il serait plus puissant que jamais. » Quoi qu'il en soit des idées sous l'influence desquelles avait agi la régente, la paix intérieure paraissant pour toujours consolidée, les poëtes célébraient à l'envi un pouvoir dont les commencements semblaient tant promettre à la France, et ils ne se faisaient par faute de rappeler à ce sujet tantôt la régence de Blanche de Castille, tantôt les souvenirs un peu plus lointains de l'âge d'or.

Ils y mettaient d'ailleurs beaucoup de flatterie et de complaisance, et sans contredit il y eut quelques ombres à ce tableau de la félicité générale. Les mécontents n'étaient pas à ce point exilés ou intimidés qu'ils ne cherchassent à se venger ou à relever la tête. On suivait à l'égard de la régente un système de calomnies et d'attaques tantôt colportées dans les salons, tantôt propagées par des pamphlets. « Le mépris général et universel s'est répandu, disait Omer Talon; la personne du roi a été honorée à cause de l'innocence de son âge, mais celle de la reine a reçu toutes sortes d'opprobres et d'indignités ; le peuple s'est donné la liberté d'en parler avec insolence et sans retenue. » On accusait Anne d'Autriche d'avoir été séduite par Mazarin, et l'on s'attachait à noircir les rapports qui existaient entre le ministre et la mère du roi. On reprochait à cette princesse d'avoir mis la France sous

la main d'un étranger, que son langage, moitié français, moitié italien, exposait au ridicule, et qui ne connaissait ni les lois, ni le génie, ni les vœux de la nation. D'autres symptômes plus sérieux se manifestaient dans le pays, et ils étaient dus à la mauvaise gestion des finances. Il fallait des sommes considérables pour soutenir contre l'Espagne et contre l'empereur une guerre fort dispendieuse, quoique accompagnée de brillants succès. Il en fallait pour fournir à la magnificence et aux plaisirs sans cesse renaissants d'une cour fastueuse et à la prodigalité de la reine, pour entretenir l'amitié des princes du sang, acquitter les pensions avec lesquelles on avait acheté la fidélité des grands et remplir les vides du Trésor. Les provinces épuisées n'offraient plus que de faibles ressources. En l'année 1644, l'accroissement des impôts donna lieu au soulèvement des paysans du Rouergue, auxquels on continua de donner le surnom dérisoire de Croquants. Les insurgés s'emparèrent de Villefranche (2 juin) et attaquèrent Rodez. Le comte de Noailles, gouverneur de la province, rassembla des troupes et réprima la sédition. Il en coûta la vie à un certain nombre d'individus pris les armes à la main, et qui furent attachés à des gibets. A Paris il y eut entre la régente et le parlement un conflit très-sérieux à l'occasion d'un manque de forme dont s'étaient rendus coupables deux huissiers du conseil du roi, chargés de notifier un arrêt à la seconde chambre des enquêtes, et qui s'acquittèrent de leur mission la tête couverte. Cet oubli des priviléges de la magistrature souleva la plus vive irritation au palais

de justice. Le gouvernement, de son côté, s'émut de la hardiesse avec laquelle le parlement avait protesté, et le différend qui s'engagea eut les caractères d'une lutte de principes fort opiniâtre. De part et d'autre, cependant, on se détermina à des concessions, et la difficulté s'aplanit. Vers le même temps, Arnauld, l'un des chefs de la secte janséniste, publia, sous le titre de « Fréquente Communion », un ouvrage destiné à éloigner les fidèles des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie. Les catholiques s'indignèrent, et plusieurs ecclésiastiques renommés par leur science et leur piété réclamèrent en faveur de la doctrine de l'Église. La reine enjoignit à l'auteur de ce dangereux écrit de se rendre à Rome et d'y soumettre son travail à l'examen du souverain pontife. C'était là une mesure sage et prudente, et qui n'avait d'autre but que de renvoyer un accusé devant son juge compétent. La Sorbonne et le parlement, habitués à suivre une marche différente, réclamèrent contre un ordre qui leur parut une violation de ce qu'on appelait déjà les liberté de l'Église gallicane. Le parlement poussa l'irritation jusqu'à suspendre le cours de la justice, au détriment du peuple. La reine manda au Louvre les chefs de la magistrature; elle leur fit connaître que, le livre d'Arnauld ayant obtenu en France l'approbation de plusieurs évêques, cette circonstance grave avait déterminé le gouvernement à porter devant Rome elle-même les questions d'orthodoxie et de doctrine soulevées par ce même écrit; elle invita le parlement à se contenter de cette explication et à ne pas faire de cet incident l'objet d'un conflit ou d'une ins-

truction judiciaire. Les magistrats persistèrent dans leurs remontrances et consentirent néanmoins à soumettre l'examen de l'affaire à une députation prise dans les principaux corps de l'État.

La difficulté durait encore lorsqu'il en surgit une autre à l'occasion d'un ancien édit de 1548, exhumé par le contrôleur général, et qui interdisait de bâtir des maisons nouvelles dans les faubourgs de Paris, sous peine de démolition, de confiscation et d'amende. Une ordonnance de 1644, qu'on nomma l'édit du Toisé, ordonna la démolition des maisons construites en opposition avec la loi surannée de Henri II, et permit aux propriétaires de les racheter moyennant un prix fixé pour chaque toise. C'était là évidemment une mesure purement fiscale; mais elle atteignit un grand nombre d'habitants. Le parlement n'eut garde de prendre fait et cause pour ces derniers, mais il contesta aux officiers du roi la compétence en matière de toisé et réclama dans l'intérêt de sa juridiction méconnue. Par une déclaration qui fut approuvée du peuple, il défendit aux agents royaux de passer outre, et supplia la reine « de ne point intervertir l'ordre des juridictions et de décharger les habitants de Paris de cette imposition, qui leur étoit à grand dommage. » La régente vit avec déplaisir cette intervention de la magistrature dans une question de police et d'édilité; on suspendit néanmoins les opérations du toisé; puis, au mois de juin, on essaya de les reprendre par le ministère de conseillers et de maîtres des requêtes... Il y eut des soulèvements populaires; on déploya un certain appareil de répression; mais, en empêchant les

excès, on ne mit nullement fin aux murmures. Encouragée par la modération de la force armée, la multitude s'attroupa, parcourut la ville, invoqua la protection du parlement, et menaça de livrer aux flammes la maison du contrôleur général des finances. Ce fut une journée donnée à l'émeute (4 juillet) et durant laquelle le gouvernement évita d'agir avec énergie. La reine se trouvait alors à Rueil; elle revint en toute hâte à Paris, et, de son côté, le parlement rendit un arrêt contre les séditieux, tout en maintenant ses droits en ce qui concernait la question de juridiction et de compétence. La dignité du pouvoir paraissant ainsi sauvegardée, la régente réduisit ses prétentions fiscales et accorda une surséance, et cette modération calculée mit fin à l'agitation publique. Ainsi se termina un conflit dont l'issue parut être l'amoindrissement de l'autorité royale, la défaite de l'arbitraire ministériel et la contestation du pouvoir des gens de justice.

Le gouvernement avait espéré que l'impôt du Toisé rapporterait sept à huit millions; pour donner satisfaction aux plaintes du peuple, il se réduisit à réclamer un million, et cette charge devait être répartie entre tous les propriétaires qui avaient contrevenu à l'édit de 1548. Cette transaction, en mettant fin au tumulte, laissait subsister les embarras du Trésor. Pour se procurer les fonds nécessaires à la solde des troupes, trop souvent employés aux prodigalités de la cour, on augmenta les tailles de cinq à six millions, et le nouvel impôt fut désigné sous le titre de « subsistance des gens de guerre. » Le peuple des

campagnes ne s'en trouva que plus accablé. Après avoir établi une taxe sur les procureurs, une taxe sur les moulins, le contrôleur général eut recours à l'aliénation de deux millions trois cent mille livres de rentes sur l'entrée du vin à Paris et sur le produit des aides et des grosses Fermes. L'état actuel du crédit ne laissait guère l'espoir de trouver des acquéreurs volontaires de ces rentes ; il fallait donc contraindre les habitants les plus riches de Paris et des bonnes villes à les recevoir pour un prix déterminé. La répartition de cette espèce d'emprunt forcé devait être confiée à des commissaires tirés du parlement, de la chambre des comptes, de la cour des aides et du conseil royal, investis par conséquent du droit exorbitant de faire peser sur les citoyens une taxe arbitraire. Pour obtenir l'enregistrement de l'Édit qui autorisait cet emprunt forcé, on crut avoir besoin de déployer l'appareil accoutumé des lits de justice, et, le 27 août 1644, la reine avertit l'avocat général Talon que le 5 septembre elle conduirait au parlement le jeune roi Louis XIV. Or à ce sujet une difficulté constitutionnelle s'éleva. Le parlement reconnaissait bien aux rois le droit de faire prévaloir leur volonté d'une manière absolue au moyen de la tenue des lits de justice, mais il prétendait que ce droit n'appartenait pas à un roi mineur et incapable d'avoir une volonté par lui-même. Cette singulière théorie était la négation du droit royal en temps de régence ; elle pouvait conduire fort loin ; mais les graves événements dont l'Angleterre était alors le théâtre faisaient fermenter les esprits en France, et le

gouvernement d'Anne d'Autriche ne jugea pas qu'il fût prudent de faire acte de compression immédiate. Les conseillers des enquêtes avaient demandé l'assemblée de toutes les chambres ; la reine et Mazarin appréhendèrent la résistance qui pouvait surgir d'une réunion si nombreuse. Le chancelier fit prévenir l'avocat général et ses collègues que l'on renoncerait au lit de justice si les gens du roi voulaient présenter l'édit à la compagnie, et si les plus sages conseillers voulaient se prêter à ce remède extraordinaire pour faire subsister l'État, se souvenant « que l'aliénation du revenu du roi pour constituer des rentes était le plus doux et le plus innocent moyen qu'ils pussent prendre. » Le 1er septembre, Omer Talon présenta ses conclusions au parlement; mais les conseillers ne consentirent à l'enregistrement de l'édit qu'après avoir demandé et obtenu que l'emprunt fût réduit à un million de rentes pour Paris, à cinq cent mille livres pour les provinces, et que les financiers avec les riches commerçants pussent seuls y être compris (6 septembre). L'aliénation des revenus, ainsi réduite, devait encore produire un capital de dix-huit millions; mais le gouvernement vit avec déplaisir les amendements que le parlement cherchait à introduire dans le projet d'édit. Le ministre représenta qu'il était injuste de faire peser l'impôt sur une seule classe, sur les banquiers et les commerçants, dont la prospérité était pour l'État une source de bien-être, tandis que les gens de justice s'en trouveraient fort injustement exemptés. Le parlement n'entendait pas souscrire à des sacrifices d'argent que supporteraient les magis-

trats eux-mêmes ; il tint bon, et le gouvernement céda après un long débat. Or, l'année suivante, de nombreuses réclamations contre le mode de perception employé pour l'imposition générale d'un million sur les maisons des faubourgs de la capitale vinrent encore troubler la paix. Les propriétaires et les locataires, soulevés de nouveau, portèrent leurs plaintes au parlement. La reine lui défendit ensuite de les recevoir et fit surseoir à la levée de la taxe.

L'attention se reportait aussi sur les événements du dehors et sur les opérations militaires des armées françaises.

Mazarin avait cherché, en 1644, à restreindre le théâtre de la guerre. Le 24 juin il avait fait conclure, avec le duc de Lorraine, un traité de paix aux termes duquel ce prince rentrait en possession de ses États, laissant d'ailleurs temporairement, comme gages, aux mains de la France, Nancy, la Motte, Stenay, Jametz et Marsal. Anne d'Autriche reconnut en outre la neutralité de la Franche-Comté, sous la garantie des Suisses. La Lorraine et la Franche-Comté, désolées et dépeuplées à la suite de tant de guerres, accueillirent avec bonheur la situation nouvelle qui leur était faite par ces conventions pacifiques. Il ne dépendait pas de la régente de retirer ses troupes des Pays-Bas, de l'Allemagne, de la Catalogne et du Piémont, où elles tenaient tête aux armées de la maison d'Autriche ; la guerre continua donc dans ces différentes contrées. Le cardinal Mazarin ne crut pas devoir suivre le système de Richelieu, qui consistait à ne pas confier la conduite des armées aux princes, afin de

ne pas accroître leur puissance; désireux de se concilier l'amitié des parents du roi, il fit donner le commandement de l'armée des Pays-Bas à Gaston d'Orléans, déjà décoré du titre de lieutenant général du royaume; pour se prémunir contre l'incapacité bien connue de ce prince, il le fit seconder par plusieurs hommes de guerre célèbres, tels que la Meilleraye, Gassion et Rantzau, et le duc d'Orléans entra en Flandre. La tache qu'il avait à remplir était devenue facile depuis la victoire de Rocroy. Le 1<sup>er</sup> juin, son armée assiégea Gravelines, tandis que, d'autre part, l'amiral Tromp, avec une flotte hollandaise, attaquait cette ville du côté de la mer. Le siége fut long, la résistance des Espagnols très-remarquable, et la place tint jusqu'au 29 juillet contre les armées réunies de la France et de la Hollande. Dès qu'elle eut ouvert ses portes, le duc d'Orléans laissa à Gassion le soin de continuer la campagne et revint à Paris recevoir les hommages de sa petite cour.

La situation de l'armée d'Allemagne réclamait toute la sollicitude du gouvernement. Après la mort de Guébriant et la déroute de Rantzau à Deuthingen, Mazarin avait envoyé sur les bords du Rhin le jeune Turenne, récemment nommé maréchal de France, et Gassion, également revêtu de cette haute dignité. Turenne rassembla les débris de l'armée vaincue à Deuthingen; il passa le Rhin à Brisach, attaqua et battit un corps bavarois à Rothwill; mais il ne put empêcher le comte de Mercy, le plus habile chef des armées impériales, d'assiéger et de prendre, sous ses yeux, Fribourg en Brisgau. En ce même moment

le duc d'Enghien, vainqueur de Rocroy, venait d'être appelé au commandement de l'armée d'Allemagne; il accourait en toute hâte avec un renfort de six mille hommes d'infanterie et de quatre mille chevaux. En arrivant à Brisach il apprit que Fribourg venait de capituler. Sur-le-champ, de concert avec Turenne, il avisa à réparer cet échec et à faire repentir les ennemis de leur victoire. De grands obstacles se présentaient dont il fallait venir à bout. Mercy, qui n'abandonnait rien au hasard, avait pris une position formidable : d'un côté, son armée s'appuyait sur Fribourg; de l'autre elle était protégée par un pays très-accidenté, couvert de bois, de montagnes, de rochers et de ravins; et le camp qu'elle avait choisi était comme hérissé de redoutes, d'abatis et de chevaux de frise. Le duc d'Enghien s'était proposé de se rendre maître du cours du Rhin, en s'emparant de Philisbourg , de Landau et de Mayence. Pour entreprendre ces opérations il lui fallait avant tout vaincre les Impériaux et les chasser de leurs retranchements de Fribourg; mais il était difficile de forcer dans ses lignes une armée commandée par le comte de Mercy, et que l'art, la science et le courage de cet illustre chef semblaient avoir mise hors de toute atteinte.

Le duc d'Enghien avait remarqué que Mercy, comptant sur la nature du terrain, avait moins entassé de retranchements sur son flanc gauche que sur le reste de sa position; mais il fallait passer un défilé dangereux et faire ensuite un long détour pour l'attaquer de ce côté. Le duc en chargea Turenne, tandis qu'il

se prépara lui-même à attaquer de front la ligne ennemie.

A cinq heures du soir (3 août), le prince, jugeant que Turenne pouvait être arrivé à sa destination, donna le signal de l'attaque. Aussitôt les troupes s'ébranlèrent, gravirent la montagne à travers les vignes, sous le feu des ennemis, arrivèrent aux abatis, les franchirent, et, malgré la plus grande résistance, forcèrent les Bavarois à se retirer dans leur dernier retranchement. Tant d'obstacles vaincus avaient épuisé les forces du soldat et semblaient avoir mis un terme à son audace. Il restait immobile sous le feu des ennemis. Le duc d'Enghien arriva avec le maréchal de Gramont (1), s'aperçut de l'indécision des troupes et n'hésita point à prendre le seul parti qui pût ramener la confiance : il mit pied à terre, se plaça à la tête du régiment de Conti, s'approcha des retranchements et y jeta son bâton de commandement, ou, pour parler en termes plus exacts, la canne qu'il portait toujours à la main, selon l'usage. A ce signal tout s'ébranla en même temps ; on attaqua, on força la ligne ennemie, et plusieurs retranchements furent emportés (2). Cependant les Bavarois se maintenaient

(1) Gramont, que l'on écrit souvent, mais à tort, *Grammont*, était d'une famille ancienne et illustre, qui tirait son nom de la seigneurie de Gramont, dans la basse Navarre, et qu'il ne faut pas confondre avec la famille également ancienne et illustre de Grammont, ainsi nommée de l'ancien château-fort de Grammont, en Franche-Comté (Haute-Saône).

(2) Nous avons rapporté l'anecdote du *bâton de commandement* jeté par le prince de Condé dans les retranchements de Fribourg. En mentionnant ce fait, nous avons cru devoir nous conformer à la tradition plus ou moins dramatique qui est chère aux peintres, aux sculpteurs et

encore dans leurs dernières redoutes, et Turenne n'arrivait pas. Cet intrépide chef avait rencontré des obstacles plus nombreux et plus forts qu'on n'avait pu les supposer ; il n'avait pu les surmonter qu'après des attaques réitérées, et ses progrès avaient été retardés par tant de luttes. A la fin, il se rapprocha du duc d'Enghien, et ce prince, mettant l'épée à la main et secondé par Gramont, emporta les ouvrages qui résistaient encore. De part et d'autre on fit des pertes énormes, les Allemands et les Français ne donnant et ne recevant pas de quartier.

Tandis que l'armée française prenait un peu de repos, le comte de Mercy se replia en bon ordre, avec son canon et ses troupes, sur la montagne Noire, située non loin du champ de bataille et à peu de distance de Fribourg; il y prit position et s'entoura de grands abatis d'arbres. Le duc d'Enghien ne tarda pas à le suivre, et le combat s'engagea de nouveau dans des vignobles, à moins de vingt pas des postes ennemis. Le duc de Gramont, pendant l'action, eut son cheval tué et tomba à terre. « Et comme on relevoit le cavalier, il aperçut le duc d'Enghien qui se retiroit avec assez peu de gens, le reste ayant été tué à ses côtés. Le prince avoit eu deux chevaux tués sous lui et plusieurs mousquetades dans ses habits; il dit à Gramont qu'un peu trop de chaleur avoit emporté ses troupes, et que l'attaque ne s'étoit pas faite comme on l'avoit résolu, mais que le sieur d'Espénan

à la jeunesse des écoles. En réalité, rien de moins prouvé. Il paraît que Condé se borna à mettre pied à terre et à se porter contre l'ennemi à la tête de ses soldats.

en proposoit une autre par laquelle on forceroit certainement les ennemis. » Plusieurs attaques furent essayées ; sept fois les Français s'élancèrent sur les Allemands, sept fois ils furent rejetés en arrière, après avoir essuyé des pertes sanglantes ; mais toujours ils s'opiniâtraient à marcher en avant, et, au lieu de se replier, on les voyait se former à la hâte des abris avec les troncs d'arbres abattus tout autour des positions du comte de Mercy. A la fin, sur les instances de Gramont, le duc d'Enghien et Turenne firent replier cette brave infanterie, qui se consumait ainsi en efforts inutiles, et la cavalerie, en contenant à son tour les Bavarois, assura ce mouvement de retraite. Gramont, qui nous a laissé la relation de cette terrible affaire, ajoute encore : « La perte des officiers et des soldats ne se peut quasi nombrer ; celle des ennemis ne fut pas moindre : le baron de Mercy, frère du général, fut tué, et quantité d'autres officiers de distinction... On resta trois jours dans le camp, qui furent employés à faire rapporter à Brisach, par une partie des charrettes de l'armée, tous les officiers et soldats qui avaient été blessés à ces deux grandes actions. Ce séjour fut terrible, car l'on demeura au milieu de tous les corps morts, ce qui causa une telle infection que beaucoup de gens en moururent. » A la fin on prit le parti de manœuvrer pour tourner les positions de l'ennemi et couper ses communications avec l'Allemagne. Le comte de Mercy, pour déjouer ce plan, marcha droit au val de San-Peter, avec ses bagages et sa grosse artillerie. Le lendemain, les Français, qui ne pouvaient s'avancer qu'à la file, l'atteignirent au-

dessus de l'abbaye de San-Peter; mais il les reçut avec tant de vigueur qu'il leur tua beaucoup de monde et les força de se replier en désordre, après leur avoir pris plusieurs drapeaux. Profitant de l'avantage qu'il venait d'obtenir, il accéléra sa retraite, mais il ne put empêcher le duc d'Enghien et Turenne de rallier leurs troupes, de se mettre à sa poursuite et de lui enlever une partie de ses bagages.

Telle fut cette bataille de trois jours que les historiens de seconde main, sur la foi de certains panégyristes, ont coutume de représenter comme une éclatante victoire. Le procurateur Nani, qui en a donné la relation, assure que « ce fut une suite de plusieurs combats très-sanglants plutôt qu'une bataille ordinaire »; puis il ajoute : « Le récit qu'on en publia sembloit plutôt l'inscription d'un cimetière que la marque d'un triomphe (1). » Il est certain, après tout, que le terrain, bien que trop chèrement acheté, resta aux Français, tandis que la retraite de l'armée ennemie permit au duc d'Enghien et à Turenne de poursuivre le cours de leurs avantages le long du Rhin et de s'emparer successivement de plusieurs places importantes, telles que Philipsbourg, Baden, Bruchsal, Dourlach, Spire, Landau, Worms et Mayence. En mémoire d'une glorieuse campagne qui soumettait à nos drapeaux quatorze places fortes, le Palatinat et le pays situé entre la Moselle et le Rhin, le conseil de régence fit frapper une médaille en l'honneur de

(1) *Ancorche il raconto che ne fù publicato, portando più di seimila ò morti, ò feriti, più rissemblasse* inscrizzione di Cimeterio che titolo di trionfo. *Hist. della Rep. Veneta,* part. II, lib. I.

Louis XIV ; elle représentait l'enfant victorieux, *puer triumphator,* assis sur son trône et recevant les dépouilles des provinces et des villes conquises par Enghien et Turenne.

La campagne de 1644, en Piémont, ne fut signalée que par des événements d'une importance médiocre; sur ce point les gouvernements de France et d'Espagne semblaient d'accord pour ne point poursuivre énergiquement la guerre. En Catalogne, la Mothe-Houdancourt, à la tête de douze mille hommes, tant Français que Catalans, livra aux Espagnols, devant Lérida, une bataille dont l'issue lui fut fatale; vaincu, et après avoir essuyé de nombreuses pertes, il entreprit sans succès le siége de Tarragone et ne put empêcher l'ennemi de se rendre maître de Balaguer, d'Ager et d'Agramont. Mécontent de ces revers, Mazarin rappela en France la Mothe-Houdancourt et le fit arrêter pour lui faire son procès. Le comte d'Harcourt eut ordre de se rendre en Catalogne et de se maintenir dans le pays, avec le titre de vice-roi.

Au fond, malgré le dévouement des chefs et le courage des soldats, les gouvernements continuaient à se lasser de la guerre et à négocier en vue d'une paix devenue possible. De grands obstacles s'opposaient encore à un arrangement entre les puissances. La guerre de Trente-Ans n'était pas l'un de ces conflits armés que suscitent des rivalités de rois ou des ambitions vulgaires; elle était en même temps et la lutte de la maison de France contre la maison d'Autriche et la querelle bien autrement importante suscitée à l'Église catholique par l'hérésie; en d'autres termes,

il y avait là une guerre engendrée par le désir de reconstituer l'Europe sur de nouvelles bases. Une pareille lutte devait évidemment finir, sinon par la destruction de l'un des éléments rivaux, du moins par une transaction qui, en déterminant les nouveaux rapports à établir, au point de vue social, entre les deux religions, substituerait à la grande république chrétienne du moyen âge, organisée sous la suzeraineté des papes, un ordre de choses purement séculier, purement matériel, et qu'on appellerait tantôt l'émancipation politique des couronnes, tantôt la séparation du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel. Depuis un siècle et demi le protestantisme tendait à atteindre ce but; il avait pour base de ses prétentions des royaumes et des empires; pour instruments, de formidables armées; on ne pouvait le supprimer par le canon ou de par la loi, et il insistait pour obtenir une place régulière au foyer de la grande famille européenne. La politique d'Henri IV et de Richelieu, acceptée par Mazarin, lui était à ce point venue en aide que désormais il ne s'agissait plus de nier ses droits ni de les combattre, et qu'on ne cherchait plus qu'à lui faire la part aussi étroite que possible, comme si les principes dissolvants ne portaient pas avec eux leurs conséquences, comme si l'hérésie, une fois admise dans les conseils des rois et des peuples, ne devait pas fatalement développer sa force et reléguer la papauté sur le terrain exclusivement religieux, en la dépossédant, de fait et non en droit, du privilége suprême de modérateur, d'arbitre et de juge.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, les préliminaires de la

paix arrêtés à Hambourg en 1641 avaient été ratifiés en 1642, et un congrès avait dû se réunir le 15 juillet de l'année suivante pour y négocier, sous la médiation du pape et de Venise, dans les deux villes de Munster et d'Osnabruck. Divers prétextes, ou frivoles ou sérieux, en avaient retardé l'ouverture, et les conférences n'avaient commencé solennellement à Munster que le 10 avril 1644; celles d'Osnabruck furent même suspendues quelque temps encore par des hostilités entre la Suède et le Danemark, puissance médiatrice.

Dans ce double congrès, qui fixait toute la sollicitude de l'Europe, la France était représentée par le duc de Longueville, que le roi Louis XIII avait désigné comme chef de l'ambassade, et par les comtes d'Avaux et Abel Servien. Le duc de Longueville, homme d'esprit et de manières conciliantes, n'était guère familiarisé avec les mystères de la diplomatie, mais il n'en était pas de même de ses deux collègues. Le premier était poli, magnifique, bienveillant, très-versé dans les affaires étrangères et déjà illustré par les négociations de Hambourg, qu'il avait conduites avec autant de prudence que de bonheur. Le second, ancien procureur général au parlement de Grenoble et ancien secrétaire d'État, avait été longtemps employé sous le cardinal de Richelieu, et disgracié jadis pour avoir déplu personnellement à Louis XIII. Mazarin avait pu apprécier sa rare capacité à l'époque des négociations pour le traité de Chierasco, et vivait avec lui dans une étroite amitié (1).

(1) M. Todière.

Les archives étrangères, consultées par des publicistes modernes, renferment des documents officiels qui sont de nature à nous initier, tantôt au caractère des agents diplomatiques dont nous venons de parler, tantôt aux dispositions des puissances ou à leurs prétentions réciproques, parfois aussi aux débats intérieurs du conseil d'Anne d'Autriche. Don Diégo de Saavédra, envoyé du roi d'Espagne, mandait alors à Philippe IV : « Le roi de France vient de choisir pour ses plénipotentiaires au congrès de la paix générale assemblé à Munster le comte de Longueville et MM. de Chavigny (1) et d'Avaux. Le comte de Longueville est connu par son esprit, ses manières conciliantes. MM. de Chavigny et d'Avaux sont issus de familles considérées par leur probité; ils ne sont pas nobles; ils tiennent toutefois à des parents dont les ancêtres ont obtenu, par les lettres, les premières charges de la cour. M. de Chavigny est un homme d'un esprit vif et pénétrant, mais fort adonné au plaisir et aimant par-dessus tout ses aises. M. d'Avaux, au contraire, est une tête réfléchie, très-versée dans les affaires étrangères, ayant fait sa réputation diplomatique pendant son heureuse négociation à Hambourg. Votre Majesté voit que les Français tiennent à honneur, font même une affaire d'État de se montrer aussi grands dans les négociations de paix que dans leurs dispositions de guerre. Tout le monde en France désire la paix, et la reine régente plus que personne,

(1) L'envoyé du roi d'Espagne ne fait pas mention d'Abel Servien, dont le rôle, comme diplomate et négociateur de la paix, fut autrement important que celui de Chavigny.

par les dangers auxquels elle seroit autrement exposée dans sa tutelle, et au milieu des embarras inséparables de la minorité d'un roi, comme l'histoire en fournit tant d'exemples. Le cardinal Mazarin la désire moins, par la raison évidente que la guerre le rend le ministre nécessaire, ayant étudié si longtemps la politique sous le cardinal de Richelieu. Il y a aussi le prince de Condé qui veut la continuation de la guerre, où son fils, le duc d'Enghien, puise un nouveau degré d'ascendant et d'autorité (1). Les Hollandais, tout le fait croire, devenant le seul obstacle à la pacification, s'accommoderont de l'une ou de l'autre proposition que leur a faite Votre Majesté; néanmoins aucun plénipotentiaire ne s'est encore prononcé sur les questions délicates des restitutions ni sur les affaires de Catalogne et de Portugal. Il est impossible que, parmi tous ceux qui entourent la reine, il y ait accord et unité de vues, puisque chacun d'eux a les siennes particulières et cherche son intérêt privé bien plus que le bien général et la conservation de la couronne. Mazarin, affectant une résignation hypocrite (2), répète chaque jour à la reine qu'il la supplie de lui donner son congé pour retourner en Italie (3). « Je n'avois en vue, lui dit-il sans cesse, que le service de Votre Majesté; c'étoit là toute mon ambition, ainsi que celle de tous les miens. Si je deviens un

(1) *Por que tiene en ella su hijo el duque de Enguien, con que el se conserva temido y respetado.*

(2) L'ambassadeur ajoute que Mazarin est *el odio del pueblo.*

(3) *Diziendo cada dia a la reyna que estimara le de licencia para retirarse a Italia.*

obstacle au gouvernement de Votre Majesté, elle ne doit pas balancer à me sacrifier... » Ces paroles adroites embarrassent la reine, parce que le peuple d'ailleurs ne veut pas que l'on maintienne aux emplois les créatures de Richelieu, qui sont cependant les seules, il faut le reconnoître, avec lesquelles le gouvernement soit possible, parce que seules elles ont la connoissance approfondie des affaires et le secret des ressorts que mettoit en œuvre le grand cardinal, soit dans la paix, soit dans la guerre (1). Mazarin n'ignore pas non plus cette situation des esprits, et, pour raffermir les résolutions de la reine, il lui donne à entendre qu'on l'accusera de favoriser l'Espagne si elle ne marche pas dans les voies tracées par Richelieu, qui a étendu si notablement les frontières du royaume (2). Ces insinuations ont produit un tel effet sur l'esprit de la reine qu'elle a déclaré au duc d'Orléans qu'elle ne pourroit le maintenir s'il ne marchoit pas avec le parti de Richelieu et s'il ne renonçoit pas à ses sourdes menées et à son opposition. De sorte qu'il seroit plus avantageux pour Votre Majesté qu'une étrangère fût sur le trône de France que sa propre sœur... (3). »

On remarquera que l'Angleterre semblait rester en dehors des questions qui agitaient le continent; comme

(1) *Siendo solos los que tienen noticia del estado de las cosas y de las maximas con que gobernava Richeliu las artes de la paz y de la guerra.*

(2) *Le da entender, que la tendran por Española, si no faborece las cosas de Richeliu, el qual ensancho tanto los limites de Francia.*

(3) Cette lettre, datée de Cambrai, est classée aux *Archives de Simancas*. Documents explorés et cités par M. Capefigue.

grande puissance européenne elle était nécessairement intéressée à leur solution, mais, depuis deux ans, en proie aux malheurs de la guerre civile, elle se trouvait hors d'état d'exercer une action directe sur la politique des autres peuples. Dès le 24 août 1642 Charles I[er] avait arboré l'étendard royal à Nottingham et appelé aux armes ses sujets fidèles. Les principaux gentilshommes, l'élite des Pairs, les partisans de l'épiscopat, les zélateurs de la religion anglicane, les catholiques surtout s'étaient déclarés en sa faveur; mais le parlement avait pour lui l'immense majorité des Communes et du peuple, et, dans une lutte où l'argent et le nombre devaient former les éléments de succès, les rebelles se trouvaient les plus forts. Parmi eux on commençait alors à remarquer Olivier Cromwell, d'abord capitaine breveté par les Communes, bientôt après colonel, et qui ne devait pas tarder à jouer le premier rôle. En attendant, pour sortir plus vite de la foule des fanatiques ligués contre le roi, il avait recours à des moyens hardis destinés à lui concilier l'enthousiasme populaire : il proclamait la liberté de conscience, l'indépendance absolue de la personne humaine, l'inspiration divine sans intermédiaire d'églises ni de prêtres. Les cavaliers rangés sous ses ordres avaient permission de tout faire, pourvu qu'ils *eussent devant les yeux la crainte du Seigneur* et se montrassent vraiment *frères rouges*. Pour triompher d'une révolution soutenue par de pareils hommes, c'était peu de chose que les secours amenés de Hollande au roi son époux par Henriette de France, fille d'Henri IV et femme de Charles I[er].

Les premières apparences de la victoire se montrèrent sous les drapeaux du roi, mais ces espérances furent de courte durée; elles s'évanouirent le jour où le comte d'Essex, l'un des chefs des parlementaires, remporta à Newbury, sur l'armée des Stuarts, une victoire sanglante et longtemps disputée (20 septembre 1643).

L'Écosse, révoltée sans être en guerre, ne dépendait plus ni du roi ni du parlement anglais. Les Communes lui promirent l'abolition de l'épiscopat, à condition qu'elle enverrait vingt mille hommes à la solde de l'Angleterre. Un *covenant* réunit les deux nations rivales, sous le nom de *Ligue des secours fraternels* (novembre 1643). De son côté Charles I^er^ s'accommoda avec les Irlandais. Par un traité, signé à Glamorgan, ils s'engagèrent à lui fournir dix mille hommes indigènes; cet accord ne tint pas. Néanmoins le parlement fit publier et prêcher partout qu'un grand nombre de *papistes* irlandais étaient mêlés aux troupes anglaises rappelées d'Irlande par le roi; que des femmes même, armées de longs couteaux, sous un accoutrement sauvage, avaient été vues dans leurs rangs; que tous les protestants devaient être égorgés. Aussi ne voulut-il rien entendre aux propositions conciliantes de Charles I^er^, qui venait d'instituer le parlement royaliste d'Oxford, et la guerre se poursuivit avec vigueur. L'argent, il est vrai, manquait aux deux partis. Le parlement de Londres imagina deux impôts jusqu'alors inconnus : l'*acoise* ou l'*excise* (droits indirects) établie sur toute espèce de boissons spiritueuses, sur l'huile, le sucre, les raisins, le poivre, le

sel, la soie, le tabac, le savon, les liqueurs, la viande; et le *jeûne forcé,* qui consistait à se priver d'un repas par semaine pour en verser la valeur dans le Trésor. Les royalistes adoptèrent seulement l'accise. La principale ressource de Charles Ier était dans le dévouement de sa noblesse; le courage dont elle ne cessa de faire preuve retarda la catastrophe qui menaçait le roi et la royauté, mais la défaite de Marston-Moor (12 juillet 1644) fit pressentir des désastres plus grands encore. Les provinces du Nord se détachèrent de la cause royale; la ville d'York ouvrit ses portes aux rebelles, et Charles Ier, luttant encore avec énergie, sollicita la reine de se dérober par la fuite aux dangers qui les menaçaient l'un et l'autre. Henriette obéit à regret et s'embarqua pour la France, où du moins elle reçut un asile, si elle ne trouva ni alliés, ni défenseurs dignes de sa cause.

Le duc d'Enghien, laissant le commandement de son armée à Turenne, était venu à Paris jouir de sa gloire. A Rome, l'influence française avait reçu un échec. Le pape Urbain VIII étant mort le 29 juillet 1644, les suffrages du sacré collége s'étaient portés, en dépit des efforts de Mazarin, sur le cardinal Pamfili, Romain, qui prit le nom d'Innocent X (15 septembre) et ne parut nullement disposé à s'associer à la politique de Richelieu, continuée par le gouvernement de la régente. M. de Saint-Chaumont, ambassadeur du roi de France auprès du saint-père, fut rappelé et disgracié pour le fait de cette élection, qu'il n'avait pas su empêcher.

Au début de la campagne de 1645 le commande-

ment des armées fut réparti de la manière suivante : Gaston d'Orléans, ayant sous lui les maréchaux de Gassion et Rantzau, eut l'armée des Pays-Bas; le comte d'Harcourt, celle de Catalogne; le vicomte de Turenne fut chargé des opérations militaires de l'autre côté du Rhin; le prince Thomas de Savoie continua de diriger la guerre en Italie. Quant au duc d'Enghien, dont la popularité ou l'ambition faisait déjà ombrage à Mazarin, il fut chargé de commander un petit corps de sept à huit mille hommes, formant une espèce d'armée de réserve et destinée à marcher sur le Rhin, le Danube, l'Escaut ou la Moselle, selon que les circonstances l'exigeraient.

L'armée du Rhin, sous les ordres du vicomte de Turenne, se trouvait alors réduite à douze mille hommes et ne pouvait guère tenir tête au plus illustre capitaine de l'empire, à ce comte de Mercy dont, tout récemment encore, dans les plaines de Fribourg, elle avait éprouvé l'opiniâtre génie. Cependant, par ordre du cardinal Mazarin, et malgré les justes appréhensions de Turenne, elle entra en campagne au mois de mars et se mit en marche contre les Bavarois. Le comte de Mercy parut vouloir éviter le combat, et les Français arrivèrent sans obstacle jusqu'à Marienthal, où le maréchal de Turenne ne put refuser à sa cavalerie la permission de se disperser à quelque distance pour chercher du fourrage. Ce grand général avoue qu'il en prit la résolution « mal à propos, » et nul, sans doute, ne saurait rien ajouter à ce blâme. Bien qu'il ne cessât de visiter ses avant-postes, ses officiers ne faisaient preuve d'aucune vigilance, re-

gardant leur confiance et leur présomption comme des marques de bravoure. Ils ne devaient pas tarder à porter la peine de cette incurie. Le comte de Mercy, qui les observait de près, avait pris toutes ses dispositions pour profiter de l'imprudente sécurité de ses adversaires. Le 5 mai il se rapprocha soudainement de l'armée française, dont les divisions manœuvraient isolées, puis il porta toutes ses forces contre le principal corps, que le maréchal avait gardé, et l'attaqua brusquement. Après une vigoureuse défense, l'armée française, prise en flanc par la cavalerie de Jean de Werth, se replia sur le cimetière d'Herbsthausen, s'y retrancha et s'y maintint plusieurs heures avec un courage intrépide. A la fin elle fut forcée dans ce retranchement et fut en partie détruite par un ennemi supérieur en nombre. Vaincu, le maréchal de Turenne fit sa retraite vers le Mein, passa cette rivière et rallia le reste de ses troupes dans le pays de Hesse, malgré les conseils de la landgrave, qui aurait bien voulu l'éloigner de ses États. Il y fut rejoint par le général Kœnigsmark, qui commandait une armée suédoise, non loin de Brême, et bientôt après par un contingent de troupes hessoises aux ordres du général Goëtz. Réunis ils se concertèrent activement pour retarder les progrès du comte de Mercy.

Dès qu'on apprit cette nouvelle à la cour, loin de faire aucun reproche à Turenne malheureux, on le plaignit, on lui annonça un prompt secours. C'était la seconde fois que ce maréchal demandait assistance, et pour la seconde fois ce fut le duc d'Enghien qui fut envoyé à son aide. Ce prince, arrêté quelque temps en Lor-

raine pour assurer le siége de la forte place de la Mothe, investie par le marquis de Villeroy, se mit en route vers la fin de juin, et, suivi du maréchal de Gramont, il fit sa jonction sur les bords du Necker avec l'armée de Turenne et un corps de Suédois et de Hessois nos alliés. Les Suédois se retirèrent quelques jours après, et le duc d'Enghien, avec les troupes de France et celles de Hesse, après s'être assuré le passage du Necker par la prise de Wimpfen, continua sa route vers le Tauber, dans le voisinage du lieu où le maréchal de Turenne avait été défait. Mercy suivait de près tous les mouvements des Français, et le maréchal de Gramont, qui nous le fait connaître dans ses Mémoires, ajoute encore : « Cela m'oblige de dire une chose tout à fait singulière et à l'avantage de ce général : c'est que, dans le cours des deux longues campagnes que le duc d'Enghien, le maréchal de Gramont et le maréchal de Turenne ont faites contre lui, ils n'ont jamais projeté quelque chose dans leur conseil de guerre qui pût être avantageux aux armes du roi, et par conséquent nuisible à celles de l'empereur, que Mercy ne l'ait deviné et prévenu de même que s'il eût été en quart avec eux. » Quoi qu'il en soit, le duc d'Enghien donna quelques jours de repos à son armée à Rotenbourg, dont il s'était emparé. Jusque-là l'ennemi s'était contenté de couvrir les villes qui semblaient menacées, et il avait plusieurs fois forcé le duc à changer ses desseins, en évitant toujours de livrer bataille ; mais, lorsqu'il vit l'armée française s'avancer vers Dunkerspiel, avec l'intention évidente de porter la guerre du côté de

la Bavière, il se maintint près d'elle et parut décidé à chercher l'occasion d'un engagement. Or, le 3 août 1645, tandis que le duc d'Enghien se portait sur Nordlingen, l'illustre chef de l'armée impériale s'établit, non loin du village d'Allern, sur des hauteurs qui dominent cette position et d'où le canon plongeait sur l'armée française. Au pied des collines dont il occupait le sommet et les pentes s'étendaient des marais et des bois qui en protégeaient les abords. En face d'un ennemi si avantageusement posté, Turenne jugea qu'on ne pouvait tenter une attaque sans exposer l'armée à une défaite presque certaine; le duc d'Enghien fut d'un sentiment contraire, et son avis prévalut.

Dès qu'on put reconnaître, dans le camp impérial, aux mouvements de l'armée française, qu'elle allait entreprendre de forcer Mercy dans sa position, ce général, se tournant vers sa femme, compagne assidue de ses travaux, lui dit avec l'accent de la confiance : « Voyez ces téméraires! Dieu nous les livre. Je vais « vaincre et pacifier l'empire! » Ces espérances devaient être déçues.

Les armées étaient rangées sur deux lignes. Le général Gleen, à la tête des Bavarois, commandait la droite des Impériaux; Mercy combattait au centre, Jean de Werth sur la gauche. Du côté des Français, la droite était aux ordres de Gramont; la gauche, formée du contingent de Weimar, obéissait à Turenne; le comte de Marsin, Bellenave et le marquis de Castelnau commandaient les divisions du centre, presque entièrement formées d'infanterie. Le duc d'En-

ghien, général en chef, se réservait de combattre partout où sa présence serait nécessaire. Entre les deux armées, sur la droite des Français, était un village dont les Bavarois étaient maîtres et qu'ils avaient garni de troupes; sur la même ligne leurs avant-postes occupaient un vieux château à demi ruiné, où ils avaient établi du canon. L'armée française, pour aborder l'ennemi, devait d'abord attaquer ces deux positions et les emporter.

Le duc d'Enghien fit canonner le village et chargea le comte de Marsin de se rendre maître du château. Le comte de Mercy fit vigoureusement soutenir ses postes avancés; trois ou quatre fois ils furent enlevés par les Français et repris par les troupes impériales. L'infanterie, vaillamment conduite par Marsin et Castelnau, faisait des pertes énormes, et le duc d'Enghien ne cessait d'affaiblir son aile droite pour soutenir le centre; au milieu des morts et des blessés qui jonchaient la terre, il se faisait remarquer par l'ardeur de son courage, par le calme inébranlable de son commandement. L'aile gauche des Bavarois chargea l'aile droite des Français, considérablement diminuée, et ne tarda pas à la mettre en fuite. Au centre l'infanterie, décimée par le feu de l'ennemi, perdait du terrain et se repliait. En revanche l'artillerie française, tirant de bas en haut sur le village, tuait beaucoup de monde à l'ennemi, et, à l'insu même du duc d'Enghien et de ses lieutenants, préparait la victoire à leurs armes. En ce moment le comte de Mercy tomba roide mort, atteint d'une balle française. Jean de Werth prit sa place et s'occupa à rétablir un peu

d'ordre parmi les Impériaux, ce qui l'empêcha de profiter de la confusion de nos divisions du centre et de les mettre en déroute en ordonnant une charge sur l'infanterie française. Le duc d'Enghien se porta sur la gauche, où avaient pris position les troupes allemandes alliées de la France, et en ce moment commandées par le général Goëtz, sous les ordres du comte de Turenne. Sur-le-champ le prince prescrivit à ce corps d'armée de se porter en avant contre les Impériaux. Turenne obéit à propos, et les belles charges de cavalerie qu'il exécuta mirent en fuite la droite de l'armée ennemie et assurèrent la victoire des Français. La bataille de Nordlingen avait duré jusqu'à la nuit; des deux côtés la perte était immense; celle des Français s'élevait à quatre mille hommes, mais ils demeurèrent maîtres du terrain, et Jean de Werth effectua sa retraite sur le Danube sans qu'il fût toutefois possible aux vainqueurs de le poursuivre.

Sur le champ de bataille, et à l'aspect de l'ennemi qui se repliait, le duc d'Enghien écrivit à la régente pour lui annoncer sa victoire. Dans la relation qu'il envoyait au gouvernement, le prince rendait pleine justice à Turenne et lui attribuait une grande part du succès. De son côté, Turenne se montrait fier de son jeune chef et lui renvoyait l'honneur du combat. L'un et l'autre s'appréciaient mutuellement selon leur mérite, et tous deux se connaissaient en grands hommes. A Paris on avait publié la nouvelle de la victoire avant même qu'elle eût été remportée; ainsi l'on se confiait tellement au génie du duc d'Enghien qu'il ne

venait en la pensée de personne qu'il pût être vaincu. Quand la reine accourut auprès du cardinal pour lui faire part de sa joie, Mazarin affecta de prendre un air solennel et triste, puis il lui dit qu'on ne pouvait ainsi se réjouir d'une victoire qui coûtait tant de sang à la France. Au fond il ne regrettait que l'influence de plus en plus considérable dont le duc d'Enghien allait se voir investi. La victoire de Nordlingen, si chèrement achetée, n'eut pas pour les Français les résultats avantageux qu'on aurait pu en espérer ; Nordlingen et Dunkerspiel, qui se rendirent presque aussitôt, furent à peu près les seuls fruits de cette bataille. Le principal objet du duc était la conquête d'Heilbronn, qu'il regardait avec raison comme la clef de la Souabe, de la Franconie et de la Bavière. Cette place emportée, rien ne l'arrêtait jusqu'à Munich. Il s'empressa de l'investir ; mais l'excès des fatigues auxquelles il s'était livré pendant cette campagne le fit tomber dangereusement malade. On jugea à propos de le transporter à Philipsbourg. Le maréchal de Gramont l'escorta lui-même, à la tête de mille chevaux. On trouva dans cette place les plus habiles médecins du royaume, que la reine et le prince de Condé lui avaient envoyés. Cependant, malgré leur secours, les progrès de la maladie augmentèrent au point qu'on désespéra bientôt de sa vie. La France s'émut à l'idée de perdre le vaillant capitaine ; ceux qui aiment les réminiscences historiques comparaient le duc d'Enghien mourant à Alexandre de Macédoine, enlevé si jeune à l'admiration du monde. Par bonheur ces inquiétudes ne se réalisèrent point,

et le vainqueur de Nordlingen surmonta le mal qui menaçait ses jours. Dès qu'il put supporter sans danger les fatigues de la route on le ramena à Paris, où il vint achever sa convalescence. Quant au brave Mercy, qui avait péri en combattant pour la défense de sa patrie, on creusa sa tombe sur le champ de bataille et l'on grava sur la pierre : « Arrête, voyageur; tu foules un héros (1). »

En cette même année (1645), le duc d'Orléans, secondé par Gassion et par Rantzau, qui gagna à la prise de Mardyck la dignité de maréchal, s'empara de plusieurs places fortes en Flandre et dans les Pays-Bas. Vingt forteresses se soumirent aux armes du roi; les ennemis n'en purent reprendre que deux, Mardyck et Cassel. Au delà des Pyrénées la France obtint des succès marqués. Roses se rendit après un long siége; il valut au comte du Plessis-Praslin le bâton de maréchal de France. Balaguer fut repris, à la suite de la victoire de Llorens, par le comte d'Harcourt, successeur du maréchal de la Mothe. Les Portugais, nos alliés, forcèrent les Espagnols à lever le siége d'Elvas. Vers le même temps les Catalans, fatigués de la présence des Français comme ils l'avaient été du joug espagnol, conspirèrent, malgré nos succès, pour nous chasser du pays. Les conspirateurs, dirigés par une femme, la baronne d'Alby, furent découverts et punis; mais cette conjuration avait dans le pays des racines profondes, et tout faisait pressentir que la Catalogne ne tarderait pas à se soustraire à la domination française.

(1) Sta, viator, heroem calcas.

En France, la princesse Louise-Marie de Gonzague, dont Gaston d'Orléans avait tant de fois sollicité la main, épousa à Paris Wladislas IV, roi de Pologne. Ce prince, âgé de plus de cinquante ans, était goutteux et chargé d'embonpoint, et la princesse qui l'épousait par ambition était réservée à des tribulations sans nombre. Ce mariage n'en fut pas moins célébré par de brillantes fêtes.

La campagne de 1646 fut moins décisive. En Allemagne, et après le départ du duc d'Enghien, le vicomte de Turenne avait assiégé Heilbronn. L'archiduc Léopold, frère de Ferdinand III, fit lever le siége de cette place et recouvra tout le pays conquis par l'armée française entre le Danube et le Necker. Ces revers furent imputés à l'incurie du gouvernement, qui laissait les généraux, de l'autre côté du Rhin, dépourvus d'argent et de gens de guerre. Turenne n'en pallia pas moins ses échecs en s'emparant de Trèves, où il rétablit l'électeur, rendu à la liberté par l'influence de la France. Sur un autre point, dans le Nord, le duc d'Orléans avait conservé le commandement de l'armée de Flandre, et le duc d'Enghien, si souvent victorieux, s'était résigné à combattre sous un pareil chef. Indépendamment de ce lieutenant illustre, le vaniteux et incapable Gaston avait sous ses ordres le maréchal de la Meilleraie, grand-maître de l'artillerie, et les maréchaux de Gramont et de Gassion. Il fit le siége de Courtray, qu'il prit le 28 juin, en dépit des efforts de l'armée ennemie, commandée par le duc de Lorraine, Piccolomini et les généraux Beck et Lambois. On comptait que cette conquête faciliterait

celle de Gand ou d'Anvers, que l'on projetait; mais, soit le grand âge du prince d'Orange, soit l'opposition d'intérêts entre la Hollande et la Zélande, soit la jalousie des Hollandais qui méditaient déjà de se séparer de l'alliance de la France, ces projets avortèrent. Le duc d'Orléans marcha vers Bergues-Saint-Winock, qu'il prit le 1er août. De là il vint assiéger Mardyck, que les Espagnols avaient repris pendant l'hiver. Le siége fut meurtrier et dura dix-sept jours, parce que Lambois et Caracène, campés sous Dunkerque, ravitaillaient cette place; la flotte hollandaise qui parut rendit la résistance impossible, et Mardyck se rendit le 24. Le duc d'Orléans étant retourné à la cour, le duc d'Enghien se prépara à la prise de Dunkerque par celle de Furnes. Cette ville se rendit le 7 septembre. Le siége de Dunkerque présentait de plus grandes difficultés. La place était commandée par le marquis de Leede; le duc de Lorraine, encore ennemi de la France, campait sur les frontières de Hollande; les généraux Beck et Piccolomini, du côté de Dendermonde; Caracène et Lambois, non loin de Nieuport. Le duc d'Enghien, ainsi placé entre un double ennemi, voulut d'abord mettre son armée à l'abri des attaques combinées des armées étrangères, qui, à grande distance, l'enveloppaient comme dans un demi-cercle. Les travaux qu'il prescrivit autour de son camp ne s'accomplirent pas sans obstacles, car il fallut lutter contre le sable mouvant, les vents impétueux, la pluie, les inondations et les marées. Pour comble de difficultés, les vivres arrivaient difficilement et les maladies faisaient des ravages dans la troupe.

Cependant on redoubla d'efforts et de patience, et la tranchée fut ouverte dans la nuit du 24 au 25 septembre. Alors commença chaque jour une série de combats continuels, dans lesquels assiégeants et assiégés déployèrent également la plus grande valeur. Les généraux ennemis tentèrent aussi de forcer les lignes des Français, mais ils les trouvèrent si bien défendues qu'ils se bornèrent à une vive démonstration. Piccolomini essaya d'emporter Furnes, où était établie la manutention des vivres de l'armée ; le maréchal Gassion, chargé de la défense de ce quartier, le reçut avec une telle vigueur que Piccolomini et les autres généraux reconnurent l'impossibilité de secourir Dunkerque par terre et se retirèrent. Cependant les assiégés n'étaient point découragés par ces tentatives infructueuses. Chaque jour ils faisaient des sorties et repoussaient les attaques des Français, et dans ces combats meurtriers un grand nombre de guerriers des plus braves et des plus distingués trouvèrent une mort glorieuse. Enfin les défenseurs de la place perdirent courage. Menacé d'un nouvel assaut, bloqué du côté de la mer par l'amiral Tromp, le marquis de Leede consentit à rendre la place dans trois jours si pendant ce délai elle n'était pas secourue; elle ne le fut pas, et la capitulation fut conclue sur-le-champ. La garnison sortit avec tous les honneurs de la guerre, et tous les prisonniers de part et d'autre furent rendus ( 7 octobre ). En cette même année le jeune roi avait voyagé pour la première fois et était venu au printemps jusqu'à Amiens, où s'assemblait l'armée.

Il n'y eut rien de considérable en Savoie, où les Espagnols conservaient toujours quelques places; mais le cardinal Mazarin, qui avait à cœur de venger l'injure personnelle que lui avait faite Innocent X en refusant un chapeau à son frère, l'archevêque d'Aix, fit assiéger Orbitello, en Toscane, qui appartenait aux Espagnols. Le prince Thomas eut le commandement de l'armée de terre, et le duc de Brézé, auquel on donnait par habitude le titre d'amiral, eut sous ses ordres l'armée de mer. Le prince Thomas ayant ouvert la tranchée, la flotte espagnole, commandée par Pimentel, vint au secours, et l'amiral de Brézé livra le combat le 14 juin; il fut sanglant. Les Espagnols furent battus, mais l'amiral de Brézé y fut tué à l'âge de vingt-sept ans, et le prince Thomas se vit obligé de lever le siége.

Le duc de Brézé était beau-frère du duc d'Enghien. Le prince de Condé demanda pour son fils, le vainqueur de Rocroy et de Nordlingen, la charge d'amiral, le gouvernement de Brouage, de la Rochelle, des îles de Ré et d'Oléron, en un mot l'héritage politique du duc de Brézé. Le duc d'Enghien, alors occupé à guerroyer en Flandre, écrivit à la reine, réclamant à son tour les mêmes priviléges et faisant valoir ses droits. Ainsi la maison de Condé cherchait à exploiter sa popularité et à tirer avantage de ses services. Mazarin voyait depuis plusieurs années avec inquiétude croître l'influence de cette illustre famille; il redoutait de développer outre mesure sa puissance en obtempérant aux exigences du père et du fils, et toutefois, en cas de refus, il craignait de se faire deux ennemis

redoutables. Il conseilla à la reine de garder pour elle-même l'amirauté et de laisser au duc d'Enghien, pour le dédommager de cette déception, le commandement suprême de l'armée de Flandre. Le duc d'Enghien, mécontent, se résigna ; mais son père, le prince de Condé, quitta la cour : c'était ainsi que ce prince vaniteux, remuant et avare, avait coutume d'en agir sous Louis XIII. Lorsque Dunkerque eut été pris par le duc d'Enghien, à la grande stupéfaction de l'Espagne, ce prince et son père revinrent auprès de la régente et insistèrent avec orgueil pour obtenir la dépouille du duc de Brézé. Mazarin chercha à gagner du temps ; il eut recours à des promesses plusieurs fois éludées ; mais l'ambition des deux princes fut encore aiguillonnée par ces retards mêlés d'espérances, et leur haine contre le ministre s'accrut de jour en jour. Sur ces entrefaites, le 26 décembre 1646, le prince de Condé mourut après une courte maladie. Son fils, le duc d'Enghien, succéda immédiatement à ses titres de premier prince du sang, de chef du conseil de régence, de grand-maître de France et de gouverneur de Bourgogne, de Berri et de Bresse ; on ne l'appela désormais à la cour et dans le royaume que « Monsieur le Prince, » désignation que ses contemporains et l'histoire ne tardèrent pas à remplacer par celle de « Grand Condé. »

Le nouveau prince de Condé demandait qu'on mît à sa disposition une armée pour conquérir la Franche-Comté, dont il se serait fait le souverain, tout en conservant ses droits de prince du sang de la maison de France. Deux siècles ne s'étaient pas encore écoulés

depuis que les ducs de Bourgogne avaient déployé une puissance rivale des rois de France, et Mazarin ne se souciait guère de recommencer au profit d'un nouveau « Téméraire » l'œuvre si laborieusement détruite par Louis XI. Il n'eut garde d'accueillir les propositions de Condé. Ce jeune prince, encore une fois déçu dans ses prétentions, continua de siéger au conseil et s'y fit remarquer par une grande science politique, par une intelligence qui suppléait à ce qui lui faisait défaut sous le rapport de la pratique des affaires. En revanche il se montrait hautain, arrogant, emporté, et toujours disposé à humilier les autres, comme aussi à mettre en relief leurs fautes. Cette attitude lui fit des ennemis dangereux et opiniâtres; mais, comme par compensation, un certain nombre de jeunes seigneurs qui croyaient à sa fortune se rallièrent à lui et lui formèrent un parti. Leurs airs de supériorité, la frivolité orgueilleuse de leur langage, leur habitude de transformer en question d'État de puériles questions d'étiquette eurent pour résultat de les rendre plus ridicules que dangereux, et par dérision on les surnomma les *Petits-Maîtres*. Ainsi se passa l'hiver.

Au printemps (1647) Mazarin jugea prudent d'éloigner Condé de la cour en lui offrant de nouvelles occasions de gloire. Il s'agissait de l'exiler aussi loin que possible du théâtre de son ambition : la cour lui donna le commandement de l'armée alors chargée de maintenir la Catalogne sous la domination française, en dépit des efforts du roi d'Espagne et des révoltes de la population catalane, impatiente de secouer le

joug étranger. Condé pénétra sans doute les desseins secrets du ministre, mais il ne put désobéir aux ordres de la régente qui lui prescrivaient d'aller combattre sur la ligne de l'Èbre. Il insista néanmoins pour que l'on accélérât les préparatifs de la campagne sur terre et sur mer, afin de le mettre à portée de frapper des coups décisifs avant la saison d'été, dont on appréhendait la fâcheuse influence. Mazarin promit tout, et le prince partit pour Barcelone. En y arrivant il ne trouva autour de lui qu'un petit nombre de troupes délabrées et encore effrayées de leurs récentes défaites. Du reste, ni argent, ni artillerie, ni munitions, ni vivres. Il lui fallut des efforts surhumains pour former un corps d'armée et l'approvisionner tant bien que mal. Il s'exhala en plaintes contre le ministre, mais sa mauvaise humeur le rendit injuste. Il ne pouvait entrer dans la pensée du gouvernement de sacrifier la Catalogne et une armée au désir de faire essuyer des revers au prince de Condé, et ce personnage, en réalité, subissait la condition commune à tous les autres généraux en chef qui firent la guerre pour le compte de la France en l'année 1647. Sur tous les points les caisses militaires étaient vides; on manquait d'argent pour payer la solde des troupes et subvenir aux armements. On ne pouvait point en accuser la mauvaise gestion d'un ministre; la faute en était à l'épuisement de la France. En cette même année l'armée de Flandre ne reçut aucun renfort; les maréchaux de Gassion et Rantzau manquèrent des éléments dont ils avaient besoin pour couvrir la frontière; Turenne fut presque oublié en Allemagne, et

l'armée d'Italie ne reçut rien qu'un nouveau chef, le duc de Modène.

Le gouvernement, à force de soins et d'activité, réussit enfin à diriger des troupes sur Barcelone, comme aussi à approvisionner Condé en vivres et en munitions de guerre. Le 8 mai le prince entra en campagne; le 10, l'armée arriva sur la Sègre, à Balaguer; le 12, après avoir franchi la Noguéra-Bibagorça, le prince investit Lérida par delà la rivière, tandis que Marsin l'assiégeait de l'autre côté. Le 27, la tranchée fut ouverte; mais, quand l'assiégeant fut arrivé au glacis de la contrescarpe, il rencontra un roc vif et presque impénétrable, sur lequel les mineurs ne pouvaient rien. Habitué à triompher en tenant peu de compte de la fatigue et du danger, Condé s'aperçut qu'il avait trop présumé de lui en abordant par le côté le plus fort une ville réputée imprenable et que défendait une garnison de trois mille hommes. « Don Antonio Brist, qui commandait dans Lérida, était, dit Gramont, un homme d'autant d'expérience que de valeur et d'une politesse achevée; tous les matins il envoyait au prince de Condé des glaces et de la limonade pour le rafraîchir; du reste, fier et intrépide dans la manière de défendre sa place... » Ailleurs le maréchal ajoute : « Quelque diligence qu'on pût apporter, les nuits se passaient sans que le travail s'avançât, ce qui désolait les généraux, les officiers et les soldats; d'ailleurs le feu était terrible et la mortalité très-grande. Le gouverneur fit deux sorties considérables, toutes deux sur la tranchée du prince de Condé... Il fallut reprendre tous les postes qui avaient été abandonnés, ce qui se

fit avec un péril extrême, car, les ennemis ayant été assez longtemps maîtres de nos travaux, qu'ils avaient presque tous comblés, il fallut, en plein jour, sous le feu prodigieux de toute la place, regagner à découvert les postes perdus et replacer les gardes où elles étaient en premier lieu. » Une armée de douze à quinze mille hommes, sous les ordres du marquis d'Ayetona, s'était formée en Aragon. Condé reconnut qu'il serait téméraire de l'attendre; il avait déjà perdu beaucoup de monde par les combats, les maladies et la désertion. Reculant, avec sagesse, devant des obstacles insurmontables, il leva à son tour le siége de Lérida, et, comme son rival le vicomte de Turenne, il eut un revers à inscrire dans les fastes de sa gloire.

En Flandre les deux chefs de l'armée française, Gassion et Rantzau, se trouvaient divisés et ne savaient point mettre fin à leurs querelles pour se préoccuper avant tout du service du roi. Gassion était un soldat intrépide, un huguenot d'humeur farouche, formé à l'école de Gustave-Adolphe et qui se pliait difficilement au joug. Rantzau, non moins brave et instruit comme lui à l'art de la guerre dans les rangs de l'armée de Suède, compromettait la dignité de son commandement par la grossièreté de ses mœurs et la vulgarité de ses habitudes. Il était bien souvent ivre dans les moments difficiles où il aurait eu besoin de l'exercice de sa pensée. Du reste, officier de fortune, aventurier hardi, mutilé dans tous les combats et dont les poëtes pouvaient dire : *Mars ne lui laissa rien d'entier que le cœur!* Ces deux maréchaux avaient ordre de protéger la frontière, que menaçait alors l'archi-

duc Léopold d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas et frère de l'empereur. Le 11 mai ce prince investit Armentières, et s'en rendit maître le 31, malgré la belle défense de Duplessis-Bellière; il prit ensuite Comines, inquiéta Lens et parut le 27 juin devant Landrecies. Gassion et Rantzau accoururent au secours de cette place; la garde du roi et une foule de gentilshommes, soldats volontaires, furent envoyés à leur aide. Ces forces, réunies sous les ordres de Rantzau (c'était son jour de commandement), se portèrent sur Landrecies pour la délivrer; mais Rantzau se trouvant ivre ne sut point prendre à temps les dispositions nécessaires, et les Français échouèrent. Le 18 juillet Landrecies capitula. Le 28 septembre Gassion fut tué, en essayant de secourir la ville de Lens, assiégée par l'ennemi. Le 3 octobre cette place capitula, et les Espagnols s'emparèrent de Dixmude.

En Allemagne le génie de Turenne continuait de se manifester. Dans les précédentes campagnes, après avoir rétabli l'électeur de Trèves dans ses États, ce maréchal avait passé le Rhin à Wesel, délivré la Hesse des Impériaux, franchi le Mein, et s'était joint à Wrangel, qui avait succédé à Torstenson dans le commandement du contingent suédois. Tous deux réunis s'étaient portés sur la Bavière et avaient menacé Munich. Maximilien effrayé avait demandé la paix, que ne tarda pas à lui accorder Mazarin, nonobstant les représentations de Turenne. En posant les armes le souverain de la Bavière se retira de la ligue catholique, qui se trouva dissoute. De leur côté les électeurs de Cologne et de Mayence s'accommodèrent avec la France.

Au commencement de l'hiver Turenne et Wrangel avaient pris leurs quartiers en Souabe. Dès le mois de janvier (1647) le premier assiégea Lindau, sur le lac de Constance; l'autre s'empara des îles de Meinau et de Reichenaud. Le 8 mars Turenne leva le siége de Lindau. La Souabe était à ce point désolée par les guerres que ni les armées françaises ni les troupes impériales ne pouvaient s'y procurer des vivres. Les Impériaux se replièrent sur la Bohême et la Silésie. Bientôt après, le cardinal Mazarin, comptant sur la neutralité du duc de Bavière, enjoignit à Turenne de repasser le Rhin et de venir, par le Luxembourg, joindre ses troupes à l'armée de Flandre (août 1647). Il obéit et ne tarda pas à remplacer le maréchal Gassion, récemment tué sous les murs de Lens. La retraite de Turenne permit au duc de Bavière de rompre ses traités avec la France, de reprendre l'offensive et de repousser les Suédois en Franconie.

Tandis que la guerre fatiguait les armées et désolait les peuples, tandis que les négociations de Munster avançaient péniblement et ne permettaient point encore à la France d'entrevoir une paix prochaine, le gouvernement de la régente rencontrait à l'intérieur du royaume des difficultés moins graves, sans doute, mais qui réclamaient de sa part beaucoup de vigilance et de modération. On a vu plus haut comment la régente avait reculé devant l'opposition populaire soulevée par l'édit du toisé. Le parlement, qui s'était associé, tantôt sourdement, tantôt par ses déclarations officielles, à cette résistance des masses parisiennes, ne cessait d'épier toutes les occasions de faire acte

d'autorité politique, de se poser comme le tuteur des rois et le protecteur des citoyens. Au mois de septembre 1644 il avait pris une attitude presque hostile, en contestant à un roi mineur le droit de tenir des lits de justice, et le gouvernement n'avait point osé insister, se trouvant assez heureux d'obtenir l'enregistrement d'un emprunt forcé de quinze cent mille livres, auquel les magistrats, par un égoïste privilége, déclaraient eux-mêmes n'avoir point à participer. Au mois de mars 1645 l'affaire du toisé fut renouvelée. Des contraintes furent délivrées et signifiées à quelques propriétaires, lesquels présentèrent requête à la cour du parlement pour être reçus opposants et être déchargés des taxes à eux signifiées. La reine invita les chefs de la magistrature à ne point prendre connaissance de ces réclamations et à en laisser l'examen au conseil d'État. Le parlement s'émut. Il rappela qu'aucune levée de deniers n'était permise sans lettres patentes vérifiées et enregistrées. Les conseillers des enquêtes et des requêtes, pour la plupart jeunes magistrats pleins de fougue et peu enclins aux concessions, prirent l'attitude d'une opposition ouverte, et il fallut au premier président beaucoup de fermeté pour contenir ces symptômes d'effervescence. Le 24 mars 1645 les conseillers qui poussaient à l'agitation se réunirent au nombre de quatre-vingt-quatorze dans la chambre Saint-Louis; là, après délibération, et à la majorité de cinquante-neuf contre trente-cinq, ils convinrent de se rendre le surlendemain à la grand'chambre et d'aviser aux moyens de remédier au danger qui naissait de la mauvaise administration des finances. Anne

d'Autriche, avertie de cette démonstration inattendue et sachant que le peuple commençait à solliciter lui-même l'intervention du parlement pour le redressement des injustices commises par le fisc, se hâta de mander au Louvre les chefs de cette compagnie. Les magistrats furent introduits dans le grand cabinet de la reine, où se trouvaient le jeune roi, le duc d'Orléans, le prince de Condé, le cardinal Mazarin, le chancelier, le président Bailleul, et un assez grand nombre de ducs et pairs et de gentilshommes attachés à la cour. Le chancelier, parlant au nom de la reine, adressa aux membres du parlement un discours, lequel, dit Omer Talon, fut « long, éloquent, injurieux, aigre, offensif contre messieurs des enquêtes jusques au dernier point de l'outrage; » il termina en les accusant de sédition et en leur notifiant, de par la reine, la défense de s'assembler « sinon par les voies légitimes, lorsque messieurs de la grand'chambre auroient jugé le sujet raisonnable. » Le duc d'Orléans et le prince de Condé prirent ensuite la parole et parlèrent dans le même sens, mais ils employèrent des expressions moins dures. La reine, qui, à plusieurs reprises, avait interrompu les orateurs pour manifester sa colère par des remontrances blessantes, déclara hautement qu'elle saurait bien forcer tout le monde à obéir au roi et châtier ceux qui manqueraient à ce devoir. Les magistrats essayèrent vainement de justifier leurs intentions ou leurs démarches; elle ne leur permit pas de prendre la parole.

Le gouvernement poussa plus loin la sévérité. « Sur le soir, au conseil, dit Omer Talon, il fut résolu de com-

mander à M. le président Gayant d'aller à Montargis, à M. Queslin d'aller à Issoudun, à M. Le Comte d'aller à Château-Gontier; et, en outre, fut envoyé à M. le président Barillon un exempt avec quatre archers pour se saisir de sa personne et l'emmener à Pignerol; ce qui fut exécuté le même jour, ayant été obligé de partir à midi, et madame sa femme fut envoyée en sa maison de campagne. » Le président Barillon, à l'égard duquel on sévissait avec tant de rigueur, avait, sous le dernier règne, subi plusieurs disgrâces en punition de son dévouement aux intérêts de la reine; depuis lors il s'était compromis à la suite des « Importants, » et on s'était bien souvent lassé, à la cour, de sa fidélité un peu boudeuse et de ses sympathies habituelles pour les mécontents de tous les drapeaux. « Il étoit homme d'honneur, mais de ces gens chagrins qui haïssent toujours ceux qui sont en place et croient qu'il est d'un grand cœur de n'aimer que les misérables (1). » Quoi qu'il en soit, l'espèce de coup d'État que venait de frapper le conseil de régence n'intimida nullement les magistrats atteints en la personne de leurs collègues; ils s'assemblèrent sous l'empire d'une émotion profonde; puis, ayant à leur tête leur premier président, Matthieu Molé, ils se rendirent à pied, à travers les rues, au Palais-Royal, où Anne d'Autriche, alors malade et alitée, ne put les recevoir; elle les ajourna au lendemain. Ils revinrent et réclamèrent le rappel des magistrats exilés. Le chancelier Séguier répondit au nom de la régente et s'at-

(1) *Mémoires de madame de Motteville.*

tacha à leur faire comprendre que le gouvernement avait agi dans la limite de son droit et de ses devoirs. Contraint de subir un refus, le parlement suspendit l'expédition des affaires. Pour mettre fin à ce conflit, Anne d'Autriche accorda le rappel de trois magistrats exilés, sans consentir à celui du président Barillon (informée qu'elle était de ses menées et de ses intrigues secrètes), « qu'elle avoit pu et dû mettre en lieu de sûreté, ainsi qu'il s'étoit pratiqué en d'autres rencontres, quand la nécessité de l'État l'avoit requis. » Ce refus provoqua d'autres remontrances souvent renouvelées, mais sans succès, et le cours de la justice resta suspendu pendant trois mois. Enfin, Anne d'Autriche ayant menacé les magistrats de toute son indignation, « on commença, dans toutes les chambres, à juger les procès des particuliers (1). » Sur ces entrefaites, les présidents Barillon et Gayant moururent ; on répandit le bruit qu'ils avaient été empoisonnés, et cette calomnie, accréditée par la malveillance, ne laissa pas de répandre une sorte de terreur dans l'âme des magistrats. En dépit de ces appréhensions, le parlement se considérant comme investi d'un mandat national, trois édits furent soumis à son enregistrement. L'un concernait « la vente de toutes les places inutiles qui se trouveroient dans la ville de Paris et autres bonnes villes du royaume, même révocation de tous les dons ci-devant accordés d'icelles places, et non vérifiés. » L'autre était une attribution aux juges royaux et non royaux pour juger souverainement jusqu'à 15

(1) Omer Talon, *Mémoires*.

livres, et par provision jusqu'à 30 livres, moyennant une certaine taxe. Le troisième, enfin, concernait l'abonnement et le rachat des droits seigneuriaux appartenant au roi (1). Le parlement consentit à la vérification du premier; pour les deux autres il adressa au roi d'humbles remontrances, et ils furent considérés comme refusés. Toutefois le gouvernement insista par lettres de jussion sur l'acceptation du troisième édit, et, moyennant des amendements consentis de part et d'autre, l'enregistrement eut lieu. Restait la question fiscale, et le parlement ne montrait aucune disposition conciliatrice. Le ministère, fort embarrassé, eut recours à de funestes expédients afin d'obtenir sans retard l'argent nécessaire à la continuation de la guerre. D'abord il afferma les tailles, livrant ainsi les campagnes aux partisans, toujours impitoyables pour le pauvre. Puis il imagina de nouveaux édits bursaux, au nombre de dix-neuf : c'étaient une augmentation sur les aides et les Fermes, une création d'offices inutiles de conseillers du roi, contrôleurs de bois de chauffage, jurés vendeurs de foin et jurés crieurs de vin, agents de change, receveurs des finances quatriennaux ; enfin, vente des priviléges de noblesse à tous les officiers et citoyens riches des provinces.

Dans le dessein d'anéantir l'opposition déjà formée et de faire approuver ces mesures financières, Anne d'Autriche résolut de tenir un lit de justice, et, le 7 septembre, Louis XIV, suivi d'un nombreux et brillant cortége, fut conduit au parlement pour faire enregis-

(1) Omer Talon, *Mémoires*.

trer ses édits ; « et quoique ci-devant, en plusieurs occasions, il eût porté un pourpoint et des chausses, même qu'il eût monté à cheval pour se faire voir au peuple, néanmoins, dit Omer Talon, il avoit ce jour-là une robe d'enfant. Ce qui fut diversement interprété, aucun disant que l'on vouloit témoigner que, même à la bavette, il pouvoit faire acte de pouvoir souverain (1). » L'enfant royal était assis sur son trône. Il avait à sa droite la reine sa mère, le duc d'Orléans son oncle, le prince de Condé, les ducs et pairs et les maréchaux de France, et, à sa gauche, le cardinal et quelques Pairs ecclésiastiques. Après avoir salué le parlement et jeté les yeux sur sa mère, comme pour lui demander son approbation, il dit assez intelligiblement que ses affaires l'amenaient au parlement et que le chancelier expliquerait sa volonté. Séguier prit alors la parole et invita les magistrats à ne plus refuser leur adhésion à des mesures destinées à faire face aux grandes nécessités de la guerre. Le chancelier, dont Omer Talon signale l'éloquence, introduisit dans sa harangue des passages pleins de boursouflure et qui ne soulèveraient aucune admiration dans un auditoire moderne. « Sire, dit-il, la satisfaction publique de vos sujets ; les saillies intérieures de joie qui les surprennent à la vue de Votre Majesté ; ces émotions françaises, mille fois plus respectueuses que l'adoration des peuples de l'Orient qui n'osent lever les yeux pour regarder la face de leur prince, plus honorables à nos rois que la servitude des nations du Midi qui rendent

(1) Omer Talon, *Mémoires*.

hommage à la grandeur et à la solitude de leurs monarques enfermés dans leurs demeures ou cachés derrière des courtines; bref, toute l'allégresse de notre âme, que nos lèvres ne peuvent expliquer, qui nous dilate le cœur et nous ferme la bouche; toutes ces tendresses se troublent dans cette occasion en laquelle Votre Majesté, séante dans son lit de justice pour faire éclater les marques de sa puissance souveraine, diminue l'autorité de sa justice ordinaire, l'honneur de son parlement, que les peuples considèrent comme le cœur de l'État, dont le mouvement ne peut être interrompu sans crainte de quelque accident funeste.

« C'est un présage fort heureux, disent les augures, de penser recevoir dans sa maison les rayons du soleil : sa lumière est féconde et bienfaisante, c'est le symbole de la bonne fortune; mais il est périlleux de songer que ce grand astre y entre tout entier, parce qu'il détruit par son activité ce qu'il rencontre dans ses voies; il éteint la clarté des moindres luminaires; les astres qui peuvent entrer en conjonction avec lui perdent leurs dignités et sont consumés en sa présence : tant il est véritable qu'il y a des distances et des intervalles dans lesquels l'autorité des souverains agissant avec mesure conserve leur puissance tout entière, et, qui plus est, répand dans l'âme de leurs sujets des semences d'amitié et de bienveillance publique. La grandeur des dieux, de laquelle les rois participent, les éloigne infiniment de notre horizon, mais leur seule bonté les rapproche de nous; les influences qu'ils répandent sur la terre, les grâces qu'ils nous distribuent, les rendent présents aussi bien que favorables.

« Pour cela, Sire, les rois vos prédécesseurs ont déposé entre les mains de leurs parlements non-seulement l'exercice de la justice qu'ils doivent à leurs peuples, mais même l'enregistrement des édits et la connaisssance des affaires publiques: c'est la loi de l'État, le lien et l'assurance de la royauté; c'est une espèce de cachet, lequel imprime sur nous les marques de son autorité, sans toutefois nous communiquer sa substance. Ces ordres anciens ne sont pas des témoignages de faiblesse, mais des effets de prudence politique, qui réserve au souverain les occasions de bien faire, la distribution des grâces par lui-même, et laisse aux puissances inférieures la fonction nécessaire de la justice.

« Pour cela, l'un des grands personnages du siècle passé, de l'Hôpital, chancelier de France, qui vivait il y a près de cent années, parlant dans une journée semblable à celle en laquelle nous sommes occupés, faisait cette observation que les rois, lorsqu'ils tiennent leur lit de justice, souffrent non-seulement que les grands de l'État, mais même tous les officiers de la compagnie, soient assis et couverts en la présence de leur prince, parce que dans ces occasions non-seulement ils doivent avoir la liberté de leurs suffrages, mais, qui plus est, ils doivent concourir, avec leur maître, au ministère de la justice. Mais lorsque le roi tient ses grâces et qu'il fait sceller en sa présence les rémissions qu'il accorde aux criminels, comme c'était autrefois la coutume le jour du vendredi-saint, personne, de quelque qualité qu'il soit, ne peut être assis ni couvert, parce que, dans ces ouvrages, sa seule bonté et sa puissance y agissent.

« Cependant, Sire, la fonction de tous ces messieurs, qui sont assis et couverts comme s'ils étaient appelés pour délibérer, se trouvera tantôt inutile, parce que Votre Majesté ne les visite pas pour les consulter, comme ont fait autrefois les rois vos predécesseurs, mais plutôt pour blâmer et condamner leur conduite.

« Les peuples pourtant sont amoureux des compagnies souveraines; ils chérissent le cours de ces grands cercles et y défèrent volontiers; voire même ils souffrent avec impatience l'établissement de toutes sortes de nouveautés qu'ils n'ont point vérifiées, lesquelles ils considèrent comme les erreurs des planètes ou les excès de la matière, qui ne produisent que des monstres.

« Que Votre Majesté ne s'imagine pas que ce soit impuissance de modérer l'extrémité de son pouvoir dans certaines bornes raisonnables : la nécessité de ne pouvoir manquer ni mal faire n'est pas une contrainte dans la Divinité; la loi des Perses, dont parle le Prophète, ne souffre pas que les rois contreviennent à ce qui a été arrêté avec les grands de l'État; ainsi l'impossibilité d'aliéner le domaine de la couronne, de soumettre le royaume et la couronne à qui que ce soit, est la marque d'une puissance légitime : les dieux ont fait les destins, auxquels néanmoins ils défèrent.

« Et lorsque nous faisons entendre à Votre Majesté quelles sont les fonctions des compagnies souveraines et l'emploi des premiers officiers de la justice, ce n'est pas pour y chercher notre avantage et nous en prévaloir (à Dieu ne plaise que la cognée s'élève contre le bras qui lui donne le mouvement!), mais

pour conserver à Votre Majesté la bienveillance publique de ses peuples, l'opinion qu'ils ont conçue de la douceur du gouvernement, les maintenir dans une obéissance, non pas aveugle, mais volontaire et clairvoyante, que nous estimons être quelque chose de plus auguste que la royauté, parce que l'amour des peuples étend l'autorité des souverains, non-seulement sur la vie et les biens de leurs sujets, mais dans le cœur, dans les affections et la volonté, qui n'obéissent jamais par contrainte.

« Possédez, Sire, cet héritage longues années; craignez, Sire, d'être craint, et que vos sujets, qui aiment leur prince, appréhendent pour lui, mais qu'ils ne l'appréhendent jamais !

« Que les actions d'autorité et de puissance souveraine ne marquent pas à l'avenir les périodes de votre empire; gardez, Sire, les coups de maître pour des actions importantes èsquelles il s'agit du salut de l'État; mais pour chose de petite conséquence ne déployez pas facilement les derniers efforts de la royauté : l'usage et le bruit du canon ont diminué l'effroi que les hommes avaient autrefois du tonnerre; la fréquence des choses grandes les empêche d'être augustes et pleines de vénération.

« Et après ces paroles, que la vérité et l'obligation de notre serment ont exigées de notre bouche, recevez, Sire, les souhaits de vos gens, vos plus particuliers officiers, les vœux qu'ils font pour la grandeur et la gloire de Votre Majesté, ces acclamations publiques de triomphes et de victoires qui rendront illustre l'innocence de vos premières années.

« Et permettez-nous, Sire, d'adresser notre voix à la Reine, pour la supplier très-humblement de concourir avec la Providence générale au gouvernement de l'État; et, pendant que le Ciel travaille pour rendre le nom et les armes du roi formidables à ses ennemis, faites, Madame, que la conduite intérieure du royaume soit remplie de son cœur et votre régence de bénédictions; que les peuples, qui mesurent le bonheur de leur siècle par l'abondance ou la disette du pain qui leur est nécessaire, se ressentent de la félicité publique du royaume, et qu'ils n'aient pas l'occasion de se plaindre que la voix et la main de l'exacteur portent la désolation dans leurs familles avec autant de licence et plus d'impunité que le passage des troupes étrangères, auxquelles il est loisible de résister.

« Que si le besoin de l'État désire des moyens extraordinaires pour subsister avec honneur, comme Votre Majesté nous commande de le croire, faites, Madame, par les sentiments de cette bonté qui vous est naturelle et de laquelle vous avez obligation à Dieu seul, que les remèdes ne soient pas aussi fâcheux que le mal. Considérez, Madame, les priviléges de la pauvreté : ils sont plus grands que ceux du sanctuaire; les peuples réduits à la nécessité ont pour franchise l'exception de leur propre misère; et faites, Madame, s'il vous plaît, cette réflexion que les saignées trop fréquentes sont mortelles aux corps qui sont exténués. Nous vous en supplions, les larmes aux yeux et les genoux en terre, et, dans la certitude que nous avons que le cœur et les affections de Votre Majesté sont toutes pleines de tendresse, que vos inclina-

tions sont bienfaisantes, nous espérons que, écoutant par avance les plaintes de ceux qui sont opprimés par l'exécution de ces parchemins, Votre Majesté diminuera quelque chose de la multitude et de la rigueur de ces édits, sur le repli desquels la présence du roi notre maître nous commande de requérir qu'il soit mis qu'ils ont été LUS, PUBLIÉS ET REGISTRÉS. »

Les volontés du roi et de la régente furent obéies et ne pouvaient être éludées, puisque les lois fondamentales de la monarchie, lois non écrites, mais réelles, n'admettaient comme légitime et comme excusable aucune résistance aux ordres formulés par le souverain dans l'appareil des lits de justice. En mentionnant ce fait, il nous serait facile, depuis que l'impôt est publiquement discuté et consenti par des assemblées représentatives émanant du suffrage électoral, de démontrer combien le mécanisme gouvernemental, en matière de finances et de lois fiscales, est devenu plus commode et plus souple. De nos jours, en effet, on vote sans opposition et l'on paye sans murmure des sommes dix fois plus considérables que ne pouvait l'être le produit des taxes et des aides dont les anciens rois réclamaient l'établissement, et qui, après avoir rencontré les résistances parcimonieuses des cours de justice ou des états, soulevaient ensuite des révoltes populaires; mais ces considérations nous entraîneraient trop loin et ne trouveraient pas ici leur place.

De part et d'autre on jugeait prudent de ne point susciter de nouveaux conflits : le gouvernement, un peu inquiet des événements dont l'Angleterre était le théâtre, se disait qu'il ne serait pas prudent, en dépit de

la résignation du royaume, de tendre jusqu'à l'extrême les ressorts de l'autorité et de provoquer des oppositions trop tenaces. Le parlement observait la cour; il se montrait bien déterminé à ne tolérer aucun vice de forme, aucun empiétement de juridiction; mais les prétextes de lutte lui manquaient, et d'ailleurs il appréhendait également de donner l'essor à l'esprit de faction à force de se maintenir sur le terrain des résistances légales. En 1646, le pape Innocent X ayant publié une bulle contre des cardinaux qui, à Rome même, avaient osé braver son autorité, en invoquant le titre et les droits de sujets français, Mazarin ne craignit pas de déférer la bulle du chef de l'Église au parlement et à la Sorbonne, par un appel comme d'abus. Le parlement, toujours désireux de se montrer hostile à la puissance pontificale, admit l'appel d'abus comme légitime, et son arrêt mit à l'aise la conscience de Mazarin.

Les négociations pour la paix continuaient toujours à Munster, mais les prétentions réciproques étaient si opposées qu'il était encore impossible de prévoir le terme de la guerre européenne. La France avait pris sous sa protection l'indépendance du Portugal et des Provinces-Unies; en échange de la Catalogne, qu'elle aurait restituée à l'Espagne, elle demandait qu'on lui cédât les Pays-Bas; pour prix de ses efforts pour assurer la liberté de l'empire elle exigeait qu'on la maintînt en possession des Trois-Évêchés (Metz, Toul et Verdun); elle réclamait en outre les domaines que l'Autriche possédait en Alsace, et cette combinaison, si l'empereur l'eût acceptée, aurait eu pour résultat

d'enclaver la Franche-Comté et la Lorraine dans le royaume capétien. D'un autre côté la France, stipulant dans l'intérêt de la Suède, son alliée, insistait pour que la Poméranie fût cédée à cette puissance. L'empereur et le roi d'Espagne résistaient à ces exigences, et, loin de se montrer prêts à des concessions, semblaient revendiquer des indemnités territoriales. Les divers États d'Allemagne, les états généraux de Hollande, le prince d'Orange, les Pays-Bas espagnols, la reine de Suède intervenaient à leur tour, tantôt pour ne pas être sacrifiés aux intérêts des grandes puissances, tantôt pour obtenir des agrandissements de territoire. Ce serait une tâche longue et presque inutile, sinon fastidieuse, que d'énumérer les intrigues, les menées, les commencements de défection, les faux semblants d'accommodements, en un mot toutes les manœuvres et toutes les tentatives diplomatiques qui, durant cinq années, occupèrent les négociateurs de Munster et firent sans cesse passer les rois et les peuples de déceptions en espérances, de succès en déconvenues. Les nations européennes avaient eu bien rarement, d'ailleurs, un spectacle plus digne de leur attention que celui qu'offrait à Munster ce congrès où furent discutés les intérêts de la plus haute importance, et qui, si l'on en excepte l'Angleterre, vit mettre en question les droits de toutes les grandes puissances et de la plupart des petits États de l'Europe. L'éclat de cette solennelle délibération était encore relevé par le mérite et l'illustration des personnages appelés à y prendre part. On y vit paraître des hommes d'une politique consommée, distingués par d'éminentes qualités ou

par des connaissances profondes. Le nonce du pape, Fabio Chigi, qui fut lui-même pape en 1655, était un prélat d'un caractère élevé, d'un vaste savoir, d'un esprit droit et impartial, médiateur enfin tel qu'il le fallait dans une telle diversité d'intérêts et un tel conflit de prétentions opposées. Le comte Maximilien de Trautmansdorff, premier plénipotentiaire de l'empereur, méritait cette place par ses vertus non moins que par ses talents. Après avoir consacré sa jeunesse à des études et à des voyages utiles, il avait passé au service militaire les premières années de l'âge viril. Il avait reçu de ses ancêtres l'exemple de la valeur : quatorze Trautmansdorff étaient tombés sur le champ de bataille où Rodolphe de Hapsbourg triompha du fier Ottocar de Bohême, et, de dix-huit membres de cette famille qui se trouvaient à la bataille de Mulhdorf (1322), seize périrent dans cette action, qui coûta la liberté à leur chef Frédéric le Beau, duc d'Autriche. Parvenu à l'âge de maturité, riche de connaissances en tout genre, Maximilien était entré dans la carrière des affaires publiques. Sous Rodolphe II et sous Mathias il avait rempli avec succès les fonctions les plus importantes; ses talents s'étaient surtout développés sous Ferdinand II, monarque instruit et laborieux et capable d'apprécier le mérite. Ce prince, en mourant, l'avait recommandé à son fils comme le plus habile et le plus dévoué de ses conseillers, et Ferdinand III, dont il avait toute la confiance, l'avait choisi pour aller défendre à Munster les intérêts de la maison d'Autriche (1). Ainsi qu'on l'a vu plus haut, la France

(1) *Histoire générale des temps modernes*, par Ragon.

était représentée à ce même congrès, en apparence par le duc de Longueville, en réalité par d'Avaux et Servien, négociateurs habiles, tous deux instruits des rapports, des besoins et du passé des diverses nations. Les droits et les réclamations de la Suède étaient confiés à Jean Oxenstiern, fils du grand-chancelier et qui avait fait la guerre sous les ordres du comte de Horn. C'était un homme éclairé, sagace, mais orgueilleux et trop peu capable de maîtriser ses propres émotions. La reine de Suède lui avait donné pour collègue Alder Salvius, d'une naissance obscure, mais que son intelligence des affaires publiques avait désigné à la confiance de son pays. A ces illustres personnages il avait été donné, depuis cinq ans, de régler : 1° les rapports des États d'Allemagne avec l'empereur ; 2° ceux de la religion protestante avec l'Église catholique ; 3° les satisfactions qui devaient être accordées aux couronnes de France et de Suède en dédommagement de leurs sacrifices. Ajoutons que toutes les parties intéressées se craignaient et se défiaient les unes des autres. On ne voulait pas trop affaiblir ses ennemis, ni procurer à ses alliés trop d'avantages. Aussi les demandes exorbitantes, les prétentions inconciliables, les alternatives de succès et de revers dans les hostilités, qui se poursuivaient sans relâche, retardaient-elles les opérations du congrès, et la négociation ne cessait de varier suivant les chances de la guerre (1).

A Paris l'opinion s'émut un moment à l'occasion d'un mandement de censure émané de l'autorité spirituelle. Un traité avait été publié sous ce titre : *Re-*

(1) *Histoire générale des temps modernes,* par Ragon.

*marques sur un décret de l'Inquisition de Rome touchant l'autorité des princes des apôtres saint Pierre et saint Paul.* Une proposition de ce traité fut condamnée par une bulle expresse du pape. Le parlement ne prétendit point justifier l'écrit censuré par l'Église, mais il s'attaqua à des questions de forme. Les gens du roi ayant été mandés à la grand'chambre, le premier président leur dit « qu'il s'étoit depuis peu publié un décret, qu'on disoit être du pape, imprimé sur un mandement du nonce qu'on disoit être auprès du roi; que, par ce mandement tout extraordinaire, il (le nonce) établissoit dans le royaume une juridiction qui blessoit l'autorité du roi, les droits et les libertés de l'Église gallicane; qu'il s'y disoit nonce apostolique par toute la France, qu'il gardoit l'original du décret dans les archives de sa nonciature, et qu'il avoit reçu commandement de le faire imprimer et de l'envoyer à tous les évêques et archevêques du royaume. » Il ajouta qu'à ce sujet des explications avaient déjà été données par le chancelier, après conférence avec le cardinal Mazarin ; il résultait de ces explications « qu'il falloit faire grande différence entre la bulle du pape, pour laquelle il avoit plu au roi d'accorder un privilége, et le mandement du nonce, qui avoit été imprimé sans sa permission ; qu'à l'égard de la bulle il étoit avantageux au roi qu'un nonce fût suppliant et qu'il demandât la permission de faire imprimer et publier un décret de Rome concernant le spirituel ; que l'impression et la distribution s'en étoient faites sur le privilége et l'autorité de Sa Majesté ; que si, dans l'imprimé, le nonce avoit fait ajouter quelque chose de son

chef, cette addition ne faisoit point partie de la bulle ni du privilége, où il n'étoit parlé que du décret ; que Sa Majesté considéroit ce décret comme une censure faite en matière de doctrine, et avoit trouvé bon qu'il fût imprimé comme le sont tous les jours les censures de la faculté de théologie de Paris ; qu'au reste, dans la dernière impression, on avoit retranché le mandement du nonce et ôté ainsi cette pierre de scandale. » On aurait pu croire que ces minutieux éclaircissements seraient suffisants pour calmer les inquiétudes du parlement de Paris ; il n'en fut rien. Omer Talon rendit compte aux chambres réunies de ce qui s'était passé ; puis il déclara, d'accord avec les gens du roi ses collègues, qu'en cette affaire trois choses étaient à redire : « la première, qu'on eût imprimé et publié en France un décret de l'inquisition du Saint-Office, et qu'on l'eût revêtu du nom et de l'autorité du pape, parce que Sa Sainteté avoit été présente à l'assemblée ; qu'en France on reconnoissoit l'autorité du saint-siége en la personne du pape, chef de l'Église et père commun des fidèles, à qui étoient dus toute sorte de respects et d'obéissance ; que c'étoit la créance (croyance) héréditaire de nos rois, fils aînés de l'Église, que c'étoit la véritable communion ; mais qu'on ne reconnaissoit point l'autorité ni la juridiction de ces congrégations qui se tenoient à Rome et que le pape établissoit à sa volonté ; qu'autant qu'il se présentoit à la cour semblables décrets, soit en matière de dispenses, de nullité de vœux, elle en déclaroit les Brefs nuls et abusifs, sauf aux parties à se pourvoir par les voies ordinaires... qu'à l'égard des matières de la foi et de la

doctrine elles ne doivent non plus se déterminer dans ces sortes d'assemblées que par manière d'avis et de conseil, et *non par voie de puissance et de décision;* qu'on savoit bien que le tribunal d'inquisition s'attribuoit l'examen et la censure des livres suspects d'hérésie et de mauvaise doctrine.... qu'en recevant et en autorisant dans le royaume de semblables décrets on y introduiroit infailliblement l'Inquisition, cette contrainte ou cette gêne si insupportable à notre nature; qu'il n'en falloit point d'autre preuve que le titre seul que prenoit cette assemblée d'*Inquisition générale et universelle, dans toute la république chrétienne, contre l'hérésie et l'erreur....* » Les deux autres observations des gens du roi portaient : 1° sur le titre que s'était attribué le nonce en se disant « Nonce proche de la personne du roi et dans tout le royaume, » tandis que son emploi « étoit à la cour, et non ailleurs, et que, s'il avoit à parler du royaume, il devoit dire : *le royaume de France et de Navarre*, et non pas *de France* seulement, attendu que cette omission, étant affectée, étoit injurieuse aux droits de Sa Majesté; » 2° sur ce que le mandement parlait des *archives de la nonciature*, « façon de parler qui ne convenoit nullement aux mœurs et à l'usage de France, le nonce du pape n'ayant point en ce royaume de greffe ni d'archives, non plus que les ambassadeurs des autres princes; » enfin sur ce que le même envoyé pontifical ajoutait que « *la bulle se devoit envoyer aux archevêques et aux évêques de sa nonciature*, comme si sa qualité de nonce lui donnoit un territoire et quelque étendue de juridiction. »

On fit grand bruit au parlement de cette affaire, à laquelle les partisans opiniâtres des franchises gallicanes entendaient donner les proportions d'un empiétement formidable du pouvoir clérical sur les droits de l'autorité séculière. Le gouvernement ne se trouva pas d'humeur à donner à cet incident de semblables proportions, et, au lieu de grossir une difficulté qui portait, après tout, sur les mots plutôt que sur les choses, des lettres royales datées de Compiègne furent adressées à Messieurs du parlement; elles portaient que, « Leurs Majestés ayant voulu savoir de M. le nonce s'il entendait, par ce mandement et par ce procédé, s'acquérir quelque nouveau droit et quelque nouvelle juridiction dans le royaume, il avoit précisément déclaré que ce n'étoit nullement son intention et qu'il n'avoit songé à rien moins qu'à nouveauté. » Le conflit n'eut pas d'autres suites, et, si nous l'avons un peu longuement mentionné, c'est qu'il nous a paru donner une idée assez exacte des rapports qui existaient alors entre les deux puissances, aussi bien que des dispositions qui ne cessaient d'animer le parlement contre les empiétements imaginaires de l'autorité spirituelle. Nos jurisconsultes modernes, si ardents à tracer au vicaire de Jésus-Christ des limites qu'ils lui interdisent de franchir, ne sont après tout que les pâles copistes des gallicans du siècle de Louis XIV.

En Angleterre, depuis la désastreuse bataille de Marston-Moor, le parti royaliste n'avait pu ressaisir l'ascendant, et toutefois il avait vu luire quelques dernières espérances. Le roi Charles, ayant rallié à lui la garnison d'Oxford, avait battu Waller à Copredy-

Bridge, près de Banbury; bientôt après il avait enveloppé l'armée du comte d'Essex dans le pays de Cornouailles et avait réduit l'infanterie des rebelles à mettre bas les armes. Les parlementaires avaient pris leur revanche à Newbury, où Charles I[er], attaqué par le comte de Manchester et Olivier Cromwell, essuya une défaite (1644). Dès ce moment on vit se manifester par des actes hardis une secte qui grandissait sourdement sous le manteau du presbytérianisme. Les presbytériens, en détruisant la hiérarchie ecclésiastique et en annihilant l'autorité royale, conservaient encore un certain ordre dans l'Église et dans l'État. Les nouveaux sectaires, qui se décernaient le titre d'Indépendants, poussaient jusqu'à ses conséquences les plus extrêmes le principe de Luther; dans le système de ces redoutables logiciens, l'Église devait subsister sans prêtres, sans symbole, sans discipline, sans cérémonies; leur culte se réduisait à la communication de l'Esprit-Saint, que tout le monde pouvait également obtenir par la prière. Quant à leur organisation politique, elle pouvait réaliser le rêve des niveleurs les plus téméraires : point de roi, point de pairs, nulle distinction de rang, égalité absolue entre tous les membres du corps social. Ce parti comprenait bien que, pour dominer l'Angleterre, il lui fallait avant tout s'attribuer, par force ou par ruse, toutes les positions militaires; puis, comme l'armée se trouvait alors commandée par des généraux et des officiers presbytériens et qu'il était impossible d'obtenir violemment leur destitution, on eut recours à l'artifice pour les écarter. Les Indépendants firent ordonner un jeûne solennel

pour attirer les grâces du Ciel sur la nation et sur l'assemblée. Leurs prédicateurs saisirent cette occasion de déplorer les maux de la guerre et de les imputer à la perfide lenteur des chefs, qui ne cherchaient qu'à prolonger la lutte pour s'enrichir de la substance des peuples. En même temps ils conjurèrent le Seigneur de susciter des hommes plus dignes d'être les instruments de sa providence. Le lendemain, ces discours furent représentés dans la Chambre basse comme une inspiration manifeste du Saint-Esprit. On invita les membres de l'assemblée à faire abnégation de tout intérêt personnel, à se dépouiller de tout emploi lucratif. Dans un moment de ferveur politique et religieuse, les Communes, éblouies de l'idée de régner sur les esprits par un désintéressement sans exemple, ordonnèrent la rédaction d'un bill pour exclure tout membre du parlement des fonctions civiles et militaires. Cet acte, qu'on appela l'ordonnance du *renoncement à soi-même*, fut porté à la chambre des Pairs, qui l'accepta après beaucoup d'objections et de lenteurs (1644-1645). Les nobles presbytériens qui étaient revêtus de commandements militaires crurent devoir les résigner, et le chevalier Fairfax reçut de la chambre des Communes mission de réorganiser l'armée. Cet agent de Cromwell mit partout des Indépendants à la tête des troupes, tandis que Cromwell lui-même, usant de ruse, trouvait le moyen de conserver son propre commandement. Pour maintenir le fanatisme des soldats et des chefs on eut recours à des expédients que suggérait l'hypocrisie. Les mots d'ordre étaient empruntés à la Bible, les psaumes remplaçaient les chan-

sons, le commandement de *feu* se faisait *au nom du Seigneur*.

Ainsi se produisait une situation que n'avaient pas prévue les Tudors alors qu'ils avaient fondé en Angleterre le schisme et la tyrannie : les partisans de la liberté politique et les partisans de la liberté religieuse s'unissaient contre le pape-roi, héritier de Henri VIII et d'Élisabeth ; les uns invoquaient la politique au secours de leur croyance, d'autres s'appuyaient sur les instincts fanatiques des multitudes ; pour les uns la révolution était un but, pour les autres un instrument, et tous combattaient ensemble sous le même drapeau, sauf à se séparer après la victoire.

L'échafaud est pour les révolutionnaires une arme dont ils aiment à se servir. L'archevêque Laud, ami dévoué des Stuarts, languissait prisonnier depuis trois ans. Mis en jugement, à la demande de Pym, il ne put être condamné par les Pairs ; les Communes, irritées de cet acquittement, se constituèrent en chambre d'*attainder*, et Laud, victime de leur inique sentence, périt sous la hache, à l'âge de soixante-douze ans (1645). Il n'y avait plus de conciliation possible. Charles Ier recommença la guerre, et, le 10 juin, la bataille de Naseby, perdue contre Olivier Cromwell, décida la chute des Stuarts. Pour comble de désastre, le prince Robert qui s'était jeté dans Bristol rendit aux parlementaires cette place importante sans y être contraint par la nécessité. Fairfax attaqua et tailla en pièces un corps de royalistes, sous les murs de Tawton. En Écosse, les montagnards armés pour la cause royale, sous les ordres du comte de Montrose, furent détruits





ou dispersés par les troupes rebelles. Vaincus à leur tour, le jeune prince de Galles et le lord Hopton se virent réduits à fuir sur le continent. Hors d'état de tenir tête à Fairfax et menacé dans Oxford, son asile, Charles Ier se jeta dans les bras des Écossais. Ce fut une de ces résolutions qu'on appelle généreuses ou téméraires, selon que l'événement en décide. Le malheureux roi fut conduit à Newcastle; là des commissaires du parlement arrivèrent, et de part et d'autre on entama des négociations. Quel que fût le danger qui l'environnait, Charles Ier refusa de se prêter à des conditions opposées à ses croyances. Bientôt après il s'aperçut qu'il était prisonnier, et les Écossais, ses hôtes, ne lui épargnaient pas les outrages. Un ministre prêchant devant lui à Newcastle désigna aux chants de l'assemblée le psaume cinquième, qui commence par ces mots : *Tyran, pourquoi te glorifies-tu dans ta milice et te vantes-tu de tes iniquités?* Le roi, se levant tout à coup, entonna, au lieu de ce verset : *Aie pitié de moi, mon Dieu! car mes ennemis m'ont foulé aux pieds tout le jour, et il y en a beaucoup qui me font la guerre;* et, d'un commun élan, le peuple attendri continua le cantique avec le souverain tombé. Bientôt après, ces marques de pitié s'évanouirent. Les *Saints* d'Écosse en vinrent à un marché avec les *Justes* d'Angleterre, et l'armée covenantaire livra Charles Ier au parlement anglais pour la somme de quatre cent mille livres sterling. « Les gardes fidèles de nos rois, dit Bossuet, trahirent le leur. » Lorsque Charles Ier fut instruit de la convention, il dit ces belles et dédaigneuses paroles : « J'aime mieux être au pouvoir de

« ceux qui m'ont acheté chèrement que de ceux qui « m'ont lâchement vendu. » Ainsi livré aux rebelles, le malheureux prince ne fut-plus qu'un instrument que se disputèrent les Indépendants et les presbytériens, jusqu'à ce qu'ils le brisassent. Conduit au château d'Holdenby, près de Northampton (9 février 1647), il reçut partout des témoignages d'un respect stérile. Un moment il crut voir changer sa destinée ; ce fut le jour où, enlevé par un parti d'Indépendants et tombé au pouvoir des troupes qui s'insurgeaient contre le parlement, il se vit entouré de l'armée, et, en quelque sorte, à la discrétion de Cromwell. Ses espérances, s'il put en concevoir, furent de courte durée. Vainement les Communes, un moment dominées par une réaction royaliste, votèrent le retour du roi ; l'armée marcha sur Londres et les Indépendants se trouvèrent maîtres absolus de cette capitale. La guerre s'était allumée entre les vainqueurs. Le roi, tout vaincu qu'il était, pouvait encore assurer le triomphe du parti qui s'emparerait de sa personne ; l'armée et les Chambres négociaient secrètement avec lui. Pour en finir, et afin que le parlement, pour se soustraire à la domination des Indépendants, ne pût rendre au monarque une partie de son autorité, Olivier Cromwell le fit enlever par des soldats dévoués et le renferma dans le château de Hurst, sous la garde de ses complices.

Sur d'autres rivages, une autre extrémité de l'Europe, une étrange révolution s'accomplissait; mais là le triomphe du peuple devait être aussi imprévu et aussi rapide que l'éclair.

Depuis plus d'un siècle Charles-Quint avait promis

que ni lui ni ses successeurs ne mettraient de taxe sur le royaume des Deux-Siciles, et, contrairement à ces engagements solennels, aucun vice-roi n'avait administré Naples sans établir des impôts aussi onéreux qu'injustes. Nous ne parlons pas de leurs autres exactions : on se lasserait à les énumérer. Indépendamment des tributs odieux qui étaient employés à satisfaire l'avarice de ces proconsuls, la plupart des taxes exigées du peuple napolitain servaient à acquitter les dettes de l'Espagne ou à solder ses armées. De là naissaient de fréquents murmures, comprimés par la crainte. Toujours approuvés à Madrid, les vice-rois inventaient sans cesse quelques nouvelles gabelles, que, dans leur ignorance de l'économie politique, ils faisaient porter presque toutes sur les denrées de première nécessité. Les pauvres, ne pouvant plus atteindre au prix des objets taxés, étaient obligés de s'en priver successivement. En 1646, le 11 février, la cour de Madrid confia la vice-royauté de Naples à Don Rodrigue Ponce de Léon, duc d'Arcos, l'un des plus inexorables suppôts de la tyrannie étrangère. Cet homme osa, dit-on, répondre aux malheureux qui se trouvaient hors d'état de subvenir aux impôts : « Eh bien ! vendez l'honneur de vos femmes et de vos filles, et acquittez votre dette. » Du moins on lui prêta ces paroles insensées, qu'aucun ministre ne prononça jamais, tant elles attesteraient l'iniquité exaltée jusqu'à la folie furieuse. Il est certain que bon nombre de ceux qui osaient murmurer ou résister périssaient par la corde « ou sur la roue, selon l'usage allemand, après avoir été tenaillés sur des chariots dans les lieux

publics de la ville... et alors leurs cadavres, divisés en quartiers, étaient suspendus hors des murailles pour servir de pâture aux oiseaux, et leurs têtes sur les portes les plus fréquentées, dans des cages de fer (1). » Cependant le duc d'Arcos avait à défendre le royaume contre les Français, déjà maîtres de Porto-Longone. Pour se procurer un million de ducats nécessaires à la solde des troupes, il établit une gabelle sur le fruit, aliment indispensable à la nourriture du pauvre dans ces contrées méridionales où le sol le produit en abondance. Cette résolution mit le comble à l'irritation des multitudes. Le jour de la fête de Notre-Dame du Carmel (1647), la jeunesse napolitaine était dans l'usage de simuler une attaque contre un château construit en bois sur la place du marché. Parmi les chefs qui dirigeaient ces jeux populaires se trouvait un marchand de poisson, nommé Thomas Agnello, ou Mazaniello, d'Amalfi. Cet homme, à peine âgé de vingt-quatre ans, marchait pieds nus, vêtu de méchants haillons, la tête coiffée d'un bonnet rouge; mais son intelligence, son courage et la beauté de ses traits le faisaient remarquer au milieu de la foule. Il se mit à la tête du peuple; il changea les combats simulés du jour de fête en une insurrection nationale contre le vice-roi espagnol; sous ses ordres la multitude assiégea et brûla les bureaux de perception, contraignit le duc d'Arcos à se réfugier au Château-neuf, et proclama comme loi du pays l'édit de Charles-Quint, tant de fois méconnu, qui exemptait les populations napo-

(1) Giannone.

litaines des oppressions fiscales. En quelques heures la ville et les campagnes prirent part à l'insurrection, et le vice-roi, pour sauver sa tête, promit tout ce qu'exigeait la foule. La sédition dura du dimanche au mercredi, non sans recourir à l'incendie ou aux massacres, auxiliaires accoutumés des triomphes populaires. Pendant plusieurs jours Mazaniello exerça une sorte de dictature et signala son pouvoir par des actes de réparation et de justice. Le vice-roi lui fit demander une entrevue. Le jeune chef s'y rendit, vêtu à l'espagnole, à cheval, l'épée nue, au milieu des applaudissements de la multitude. Se tournant vers ceux qui l'acclamaient, il leur dit : « Dès que je vous aurai rendus à la liberté, je retournerai à mon métier, sans autre récompense que de vous demander à tous un *Ave Maria* quand je serai à l'article de la mort. » Le duc lui fit l'accueil le plus courtois que puisse suggérer la crainte ou la ruse. Les conférences commencèrent, et les lazzaroni, attroupés autour du palais, continuèrent de témoigner au seul Mazaniello une soumission et un dévouement dont on ne pouvait les croire capables. A la suite de ces pourparlers un traité intervint entre le vice-roi et le « chef du très-fidèle peuple ; » de part et d'autre on jura sur l'Évangile et sur le sang de saint Janvier d'en respecter les clauses, sauf au roi d'Espagne à le ratifier. On assure que, dès ce moment, par l'effet d'un breuvage que lui avaient fait vendre les Espagnols, Mazaniello donna des signes de folie ; ainsi, à de fréquentes reprises, soit que le pouvoir imprévu dont il était investi eût troublé son cerveau, soit maladie causée par les criminelles manœu-

vres de ses ennemis, on le vit agir en fou furieux, répandre le sang au moindre prétexte, et étaler à Naples le hideux spectacle de la tyrannie exercée par la démence. On se débarrassa de lui en le massacrant, mais on le pleura, on l'honora comme un martyr et on lui décerna de splendides funérailles. Cette étrange dictature avait duré une semaine.

Le duc d'Arcos s'imagina que la sédition était éteinte par la mort de Mazaniello ; il reprit le cours de ses exactions iniques. De nouveaux soulèvements éclatèrent. Le peuple, s'écriant que Mazaniello n'aurait jamais permis de pareils abus, se porta en masse contre le palais (21 août), assiégea le duc d'Arcos et massacra un grand nombre d'Espagnols. Le vice-roi épouvanté se courba de nouveau devant toutes les exigences du peuple. Mais, peu de temps après que les Espagnols, par leurs concessions, eurent décidé les Napolitains à poser les armes, ils violèrent encore leurs promesses, et les Napolitains se soulevèrent de nouveau avec le même succès. Ce fut alors qu'ils appelèrent à leur aide Henri de Lorraine, duc de Guise, qui se trouvait à Rome dans ce temps-là. Celui-ci, descendant par les femmes de la seconde maison d'Anjou, croyait avoir des droits à la couronne de Naples. Comptant sur les secours de la France, il accourut à la voix des insurgés, qui le déclarèrent généralissime de la liberté (15 novembre).

On se tromperait beaucoup si, en jugeant les événements dont la France était le théâtre durant le ministère de Mazarin, on ne tenait pas compte de la réaction qu'exerçaient sur les esprits les révolutions

d'Angleterre et de Naples. Le peuple, qui ne les connaissait que très-imparfaitement, en apprenait néanmoins toujours assez pour comprendre que les rois et leurs délégués ne sont point invulnérables, et que la force peut monter d'en bas contre leur autorité souveraine; le prestige de la royauté s'affaiblissait beaucoup auprès de gens qui entendaient dire, ici qu'un grand monarque était prisonnier de son peuple, là qu'un marchand de poissons, un lazzarone en guenilles, traitait d'égal à égal avec les vice-rois de la maison d'Autriche et prenait en main le gouvernement d'un royaume. Les Mémoires du temps attestent que l'insurrection napolitaine produisit une vive sensation à Paris; on lisait avec une curiosité inquiète les récits des journaux qui s'y rattachaient; on commentait à haute voix les manifestes du peuple de Naples (1). Les gens des halles se disaient que le monde est au droit, et que, pour maintenir le droit, il faut avoir recours à la force, et, sur le passage de la reine

(1) Manifeste daté du 26 octobre 1647 : « Janvier Aneze, généralissime du très-fidèle peuple de la ville et du royaume de Naples : ayant plu à la bonté divine, par l'intercession de la très-glorieuse Vierge des Carmes, notre protectrice, de saint Janvier et de tous les autres patrons, de mettre à cœur du très-excellent seigneur ambassadeur de France à Rome de s'employer à ce qu'il plût à Sa Majesté Très-Chrétienne secourir de l'oppression qu'on fait à ce très-fidèle peuple, hier 25 octobre furent apportées des lettres à messire J.-L. d'Effiat, ambassadeur de Sadite Majesté vers le peuple de Naples, lequel à peine ayant ouvert le paquet se transporta incontinent dans l'église Notre-Dame des Carmes, et lut à haute voix les offres très-importantes que faisoit le marquis de Fontenay, ambassadeur du Roi Très-Chrétien à Rome; et fut acceptée avec grande allégresse la protection de Sa Majesté Très-Chrétienne envers *la république napolitaine*. »

Anne d'Autriche se rendant en grande pompe à Notre-Dame, les mécontents ne craignaient pas de faire entendre ce cri : *Naples ! Naples !* comme un avertissement émané du peuple, peut-être aussi comme une menace (1).

Cependant la guerre continuait à la fois en Flandre, en Allemagne, en Espagne et en Italie. Au début de la campagne de 1648 le prince de Condé alla prendre le commandement de l'armée destinée à agir dans les Pays-Bas; il avait sous ses ordres Gramont et Rantzau. L'archiduc Léopold, qu'il avait à combattre, ne pouvait lui opposer que des forces insuffisantes, des troupes inférieures en nombre à celles de leur ennemi, et, de plus, mal pourvues de vivres et de munitions; il se vit contraint à des retards, grâce auxquels le prince de Condé put se porter sur Ypres, en dépit des obstacles et des périls qui auraient pu l'arrêter. L'armée française, en effet, n'avait à suivre qu'une route environnée de flaques d'eau à droite et à gauche, et qui formait un défilé le long duquel il fallait prêter le flanc aux troupes espagnoles. Or, avant de s'engager sur la route d'Ypres, Condé fit exécuter à ses colonnes diverses marches et contre-marches vers l'Escaut, le Hainaut et le Cambrésis, paraissant menacer tour à tour les places situées sur ce fleuve et dans ces provinces. L'archiduc, inquiet et étonné de cette manœuvre, se vit réduit à partager ses forces et à les disperser dans les villes qu'il croyait les plus exposées. Condé, ayant ainsi réussi à donner le change aux Espagnols,

(1) Notes additionnelles sur le *Journal de Louis XIV*.

passa le 8 mai la Scarpe et la Somme, campa le 10 sur le ruisseau de Lens, et arriva devant Ypres le 13, sans avoir rencontré d'ennemis. La ville d'Ypres, l'une des plus riches et des plus florissantes des Pays-Bas, était défendue par le comte de la Motterie, qui avait sous ses ordres une garnison de trois mille hommes, à laquelle s'étaient jointes les milices du pays, formant un corps d'armée de douze mille hommes. Les travaux d'investissement furent poussés avec vigueur, et le 29, après une attaque hardie des Polonais au service de France, la place se vit réduite à capituler. En compensation de cette glorieuse affaire, les Espagnols aux ordres de l'archiduc Léopold surprirent Courtray et s'en emparèrent.

Condé détacha Rantzau sur Ostende, avec ordre d'attaquer cette place. Rantzau fut vaincu, ses troupes dispersées et détruites, et le prince de Condé se vit à son tour en face d'un ennemi supérieur en nombre. L'archiduc Léopold pénétra sur le territoire du royaume, fit une démonstration sur Péronne et sur le Câtelet, et s'empara de Furnes le 3 août. Il prit ensuite Estaives et attaqua Lens. Condé, ayant reçu d'Allemagne un renfort de quatre à cinq mille hommes, marcha au secours de la ville assiégée, mais il arriva trop tard : dès le 19 août la place avait capitulé. L'armée ennemie, maîtresse de Lens, occupait une très-forte position autour de cette ville. Condé se garda bien d'aborder de front les Espagnols et de s'exposer à une défaite certaine. Il se replia habilement, avec ordre, et de manière à pouvoir, à toute heure, soit accepter une bataille présentée par l'ennemi, soit

opérer un retour offensif et profiter d'une fausse manœuvre de l'archiduc. Tandis que son armée se retirait vers le village de Nœux, par le chemin de la Bassée (20 août), le général Beck, à la tête d'une forte cavalerie, chargea l'arrière-garde des Français et lui fit essuyer des pertes sensibles. Le prince de Condé ordonna au duc de Châtillon de se porter au secours de l'arrière-garde à la tête des gendarmes, mais Beck ne tarda pas à rompre et à disperser cette cavalerie. Pendant ces luttes de détail, qui donnaient à l'ennemi l'espérance de la victoire, Condé avait rangé son armée en bataille sur des hauteurs, à distance égale de Nœux et de Lens; de leur côté les ennemis, campés autour de Lens, avaient reçu ordre de se porter au secours de Beck, et une affaire décisive ne devait pas tarder à s'engager. « Amis, dit Condé à ses soldats en parcourant les lignes, souvenez-vous de Rocroy, de Fribourg et de Nordlingen! » Les officiers et la troupe répondirent par leurs acclamations. Le prince fit sonner la charge. La droite de l'armée française, au prix de mille sacrifices et de beaucoup d'efforts, enfonça et mit en fuite la gauche de l'ennemi. L'archiduc se hâta de faire avancer la seconde ligne; mais Condé ordonna un semblable mouvement, puis il se précipita sur les Espagnols à la tête de l'aile droite et du régiment de Vilette. Dix fois de suite il ramena sa cavalerie contre l'ennemi, et fit preuve d'autant de valeur dans le combat qu'il avait montré de présence d'esprit en réglant son ordre de bataille sous le feu même de l'armée espagnole. Le marquis de Normanville, le chevalier de Marans, Bournai

et deux pages furent tués à ses côtés. La victoire hésitait encore ; Condé ordonna aux troupes weimariennes qui formaient la réserve de fondre en masse sur la cavalerie lorraine et sur la réserve de l'archiduc. Ce mouvement s'exécuta avec énergie et précision. Comme le prince de Condé, chassant devant lui les ennemis en déroute, arrivait au défilé de Lens, il rencontra Gramont, qui, non moins heureux de son côté, venait de battre et d'enfoncer l'aile droite des Espagnols et la dispersait au hasard. Vers le même moment, Châtillon, qui commandait au centre, achevait de vaincre l'infanterie allemande, espagnole, italienne et wallonne. Jamais victoire ne fut plus complète. Le général Beck fut blessé à mort et pris ; le prince de Ligne, bon nombre de généraux allemands et cinq mille soldats tombèrent aux mains des Français. L'ennemi eut trois mille hommes tués ; on lui enleva son artillerie, cent vingt drapeaux, ses ponts de bateaux, ses bagages, et, peu de jours après, la ville de Furnes, n'osant prolonger sa résistance, ouvrit ses portes au vainqueur. La victoire de Lens, qui laissa l'archiduc sans armée, fut le plus glorieux fait d'armes de la vie militaire du prince de Condé et lui mérita à juste titre le surnom de Grand. Sur ces entrefaites, ce prince fut, par ordre de la reine, rappelé à Paris, où sa présence était réclamée par la nécessité de mettre fin aux agitations et aux soulèvements populaires qui se produisaient alors, et qui sont désignés dans l'histoire sous le nom de troubles de la Fronde.

La victoire de Lens exerça au dehors une grande

influence sur les affaires de l'Europe et mit fin, en quelque sorte, à la guerre de Trente-Ans.

Indépendamment des conférences ouvertes à Munster, depuis le 10 avril 1643, entre les plénipotentiaires de la France, de l'empire, de l'Espagne, des Provinces-Unies et de plusieurs autres puissances, sous la médiation de Rome et de Venise, il s'en tenait d'autres à Osnabruck, entre les plénipotentiaires de la Suède, de l'empereur et des princes protestants d'Allemagne, sous la médiation du Danemark. Le 30 janvier 1648 un premier traité de paix intervint à Munster entre l'Espagne et la Hollande. Aux termes de cette convention célèbre, l'Espagne se résigna, après un siècle de guerre, à reconnaître l'indépendance et la souveraineté des Provinces-Unies, à leur laisser les conquêtes qu'elles avaient faites, les colonies qu'elles avaient acquises; elle consentit en outre à fermer l'entrée de l'Escaut. Cette paix séparée, conclue entre Philippe IV et la nation hollandaise, avait privé la France d'une alliance importante; mais, peu de mois après, la glorieuse bataille de Lens ayant de nouveau fait pencher la balance de notre côté, l'empereur se détermina à de plus larges concessions, et de part et d'autre les bases d'une réconciliation durable furent adoptées. Les conditions premières de cette paix furent signées d'abord à Osnabruck (août), et deux mois après (octobre) les ratifications furent définitivement échangées entre plusieurs grandes puissances, et deux traités intervinrent, savoir : le premier entre la France, l'empereur et les États de l'empire; le second, entre les États de l'empire, la Suède et l'empereur. L'ensemble de ces diffé-

rentes stipulations, en y comprenant celle qui était précédemment intervenue entre les Provinces-Unies et l'Espagne, constitua le traité de paix de Westphalie.

En vertu de cet acte célèbre, la France obtint la renonciation de l'empereur et de l'empire (sauf la juridiction spirituelle de l'archevêque de Trèves) à tout droit sur les évêchés de Metz, Toul et Verdun, qu'elle possédait depuis près d'un siècle, ainsi qu'à toute suzeraineté sur la ville de Pignerol, autrefois cédée par le duc de Savoie; elle eut de plus en partage les landgraviats de haute et basse Alsace, le Sundgau, le Vieux-Brisach et son territoire, ainsi que la préfecture de Haguenau, formée de dix villes impériales libres (1), avec les mêmes droits de souveraineté que la maison d'Autriche et l'empire y avaient précédemment exercés, sans préjudice, pour les États immédiats de l'empire qui se trouvaient dans ces provinces, de leurs droits et prérogatives compatibles avec la souveraineté du roi. La France obtint en outre la promesse qu'il ne serait élevé aucune forteresse sur la rive droite du Rhin, depuis Bâle jusqu'à Philipsbourg, et, de plus, on lui concéda le droit de tenir garnison dans cette dernière place. En revanche elle s'engagea à des indemnités et à la restitution des villes dont elle s'était emparée en Allemagne, et, par le consentement mutuel des puissances intéressées, la navigation du Rhin fut déclarée libre et le commerce rétabli sans entraves sur l'une et l'autre rive de ce fleuve. Ainsi la France, du côté de l'est, reculait

(1) ... Savoir : Haguenau, Colmar, Schélestadt, Wissembourg, Landau, Oberenheim, Rosheim, Munster dans la vallée de Saint-Grégoire, Kaisersberg et Thuringheim.

ses frontières jusqu'au Rhin, et dans son territoire se trouvaient désormais enclavées la Franche-Comté, la Lorraine et la ville impériale de Strasbourg, situation qui devait avoir tôt ou tard, pour conséquence nécessaire, l'annexion de ces provinces et de cette grande cité au royaume capétien.

D'autres dispositions déterminaient la constitution nouvelle de l'empire, les conquêtes et les acquisitions de la Suède, et en même temps les parts de tout genre, soit en provinces, soit en indemnités, qui revenaient aux autres alliés de la France ou de la maison d'Autriche. La Suède obtenait, pour sa part : 1° la Poméranie citérieure et plusieurs villes, nommément Stettin, dans l'ultérieure, avec l'île de Wollin; 2° l'expectative de toute la Poméranie et de l'évêché de Camin, à l'extinction des mâles de la maison de Brandebourg; 3° l'île de Rugen, à titre de principauté; 4° la ville et le port de Wismar, avec les bailliages mecklembourgeois de Pœl et de Neukloster; 5° l'archevêché de Bremen, pour être converti en duché, et l'évêché de Verden en principauté. La Suède devait en outre tenir tous ces États à titre de fiefs perpétuels et immédiats, avec trois voix à la diète pour Bremen, Verden et la Poméranie, disposition importante qui donnait aux successeurs de Gustave Wasa droit de famille dans le grand corps germanique. La Suède recevait en outre une indemnité de cinq millions d'écus d'Allemagne, que sept cercles devaient payer.

L'électeur de Brandebourg, héritier légitime de toute la Poméranie, perdait beaucoup en se voyant enlever la plus grande partie de cette contrée; mais il se voyait

indemnisé de ses sacrifices par la cession de l'archevêché de Magdebourg, sécularisé sous le nom de duché, et par celle des évêchés de Halberstadt, de Minden et de Camin, déclarés principautés séculières, avec quatre suffrages à la diète.

Quelques bailliages, entre autres celui de Juterbock, que la paix de Prague avait démembrés de l'archevêché de Magdebourg en faveur de l'électeur de Saxe, restaient attribués à ce prince.

La maison de Mecklembourg recevait, en échange de la ville de Wismar, les évêchés de Schwérin, et de Ratzebourg, érigés en principautés séculières, avec un double vote à la diète, deux canonicats dans la cathédrale de Strasbourg, les deux riches commanderies de Miron et de Nemerou. La princesse landgrave de Hesse-Cassel obtenait l'abbaye de Virschfeld, à titre de principauté séculière, avec voix et séance à la diète; en outre, la plus grande partie du comté de Schaumbourg, et six cent mille écus pour le payement de la milice hessoise. L'électeur palatin était remis en possession du bas Palatinat du Rhin et de tous ses autres domaines, excepté le haut Palatinat qui demeurait à la Bavière. On établissait en sa faveur un huitième électorat auquel la charge de grand-trésorier était attachée, et il était arrêté que, en cas d'extinction de la ligne bavaroise masculine, le nouvel électorat serait supprimé, l'électeur palatin devant alors recouvrer de droit son ancienne dignité électorale, avec les possessions enlevées par la Bavière à Frédéric V.

Tous les autres princes et États de l'empire, qui avaient été enveloppés dans le malheur de la maison

palatine ou qui avaient été troublés d'une manière quelconque dans la jouissance de leurs droits et prérogatives, étaient remis dans la situation où ils étaient avant 1619. On remit à un arbitrage la restitution de la Lorraine. Tout fut discuté et réglé, et cent quarante restitutions, qu'il serait trop long d'énumérer, furent ordonnées.

Enfin la confédération suisse, qui depuis longtemps s'était rendue indépendante du corps germanique, mais à laquelle aucun acte public n'avait encore reconnu cette indépendance, fut alors formellement soustraite à la juridiction de l'empire, et le traité de Westphalie la fit entrer officiellement dans la grande famille des nations européennes.

Plusieurs articles des traités de Westphalie se rattachaient à la constitution intérieure de l'empire germanique et faisaient disparaître l'ancien droit établi ou consacré par la Bulle d'Or.

Le droit de suffrage fut assuré aux princes et États d'Allemagne dans toutes les délibérations sur les affaires de l'empire, principalement lorsqu'il s'agirait de faire des lois ou de les interpréter, de déclarer la guerre, d'imposer des contributions, d'ordonner des levées et des logements de troupes, de construire de nouvelles forteresses ou de mettre garnison dans les anciennes, de décider de la paix et des alliances, et d'autres objets importants. Aucune résolution ne devait être prise à ce sujet, en aucun temps ni sous aucun prétexte, sans leur concours et leur libre consentement : droit que nul empereur n'avait reconnu jusque-là et qui pouvait être considéré comme la base de la constitu-

tion qui, depuis cette époque, allait régir le corps germanique.

Les États étaient maintenus à jamais dans l'exercice de la *supériorité territoriale* et des autres droits et prérogatives dont ils avaient joui précédemment. Cette supériorité territoriale devait s'étendre tant sur les choses ecclésiastiques que sur les choses politiques ou sur le temporel. Les États auraient la faculté de faire des alliances, soit entre eux, soit avec les puissances étrangères, chacun pour sa conservation et sa sûreté, pourvu que ces alliances ne fussent dirigées ni contre l'empereur ni contre l'empire et ne fussent point contraires à la paix publique ou à celle de Westphalie. C'étaient là, on pouvait déjà le pressentir, des restrictions de pure forme et dont aucun prince allemand ne devait s'inquiéter à l'avenir.

Les villes impériales obtenaient, comme les autres États, voix délibérative dans toutes les diètes générales et particulières.

Le conseil aulique de l'empereur était assujetti aux règlements prescrits à la chambre impériale.

Divers articles, tels que l'établissement d'une capitulation impériale perpétuelle et la question de savoir ce qui devait être observé dans l'élection d'un roi des Romains et par rapport à la *proscription* des États, n'ayant pu être réglés par les pacificateurs, on les renvoyait à l'examen de la première diète qui serait convoquée.

Un article portait que, « dans les questions où l'universalité des États ne pourrait être considérée comme formant un seul corps, dans les questions de

religion, par exemple, on déciderait par voies amiables, et non par la pluralité des suffrages. »

Nonobstant les réclamations du nonce, chargé de représenter les droits de la papauté et les intérêts inaliénables de la foi catholique, des règlements d'une grande importance furent adoptés pour équilibrer la position et les droits des différents cultes. Et d'abord les réformés calvinistes obtinrent de participer à l'avenir aux concessions générales faites aux sectateurs de Luther.

L'état public de la religion fut remis, pour toute l'Allemagne, sur le même pied qu'au 1er janvier de l'année 1624, qui pour cela est appelée année *décrétoire* ou *normale*. Quelques exceptions furent faites à cette règle en faveur du Palatinat et des États du margrave de Bade et du duc de Wurtemberg. Tous les biens ecclésiastiques, soit médiats, soit immédiats, dont les protestants étaient en possession à l'époque de l'année décrétoire, durent rester entre leurs mains. La juridiction ecclésiastique, tant de la cour de Rome et d'État catholique à État protestant que de protestant à protestant, fut suspendue, ainsi que le droit diocésain, jusqu'à la conclusion d'un arrangement définitif qu'on savait bien ne devoir pas avoir lieu : cette mesure était donc indirectement équivalente à l'abolition. A l'avenir la chambre impériale devait être composée de vingt-quatre membres protestants et de vingt-six catholiques. Six membres protestants devaient entrer dans le conseil aulique de l'empereur ; les députés protestants et les députés catholiques devaient être envoyés en nombre égal aux diètes ; mais, dans les causes extraor-

dinaires qui intéressaient la religion, les protestants et les catholiques devaient être seuls appelés à régler les choses de leur culte.

Tel fut ce traité fameux qui fit reposer l'Europe sur de nouvelles bases et au sujet duquel nous avons plus d'une fois exprimé notre pensée, en le déplorant comme l'inauguration de la politique de la force et l'oubli du droit. L'œuvre de Charlemagne fut détruite par cette transaction opérée au nom de l'équilibre et des intérêts matériels. On vit disparaître du faîte de l'édifice social le pape et l'empereur, ces deux grandes figures devant lesquelles s'était incliné le moyen âge. Les droits du chef de l'Église, vicaire de Jésus-Christ, ne furent point supprimés (ils ne pouvaient l'être) par les combinaisons d'une diplomatie téméraire, mais le fait prévalut contre eux, et celui à qui Dieu ne retira jamais l'autorité de lier et de délier sur la terre vit les rois et les peuples s'insurger contre sa suzeraineté sacrée. Dès ce moment la voix du père commun des fidèles fut méconnue; les nations cessèrent d'invoquer le successeur de l'apôtre Pierre, soit comme tuteur, soit comme juge; les rois, renonçant violemment à la soumission filiale, ne reconnurent aucun intermédiaire entre eux et Dieu lui-même; ils élevèrent la prétention de tenir leur pouvoir de Dieu et de leur épée, et il n'y eut plus d'arbitre entre la royauté et les sujets que l'autorité brutale du canon ou de la révolte. Jusqu'alors, et en dépit des faits opposés au principe, les rois n'avaient point ouvertement nié, dans leurs contrats, les droits imprescriptibles qui appartiennent à la puissance spirituelle; ils avaient subi le triomphe de l'hé-

résie, mais ils ne l'avaient point sanctionné ; mais, par le traité de Westphalie, ils firent asseoir le protestantisme dans les conseils de l'Europe, ils lui attribuèrent une place légitime au banquet des nations. Cet acte imposé à l'Europe catholique autorisait la sécularisation des évêchés et des domaines ecclésiastiques au profit des princes luthériens ; il admettait, soit explicitement, soit par son silence, que le roi cessait d'être l'évêque du dehors préposé aux intérêts de la foi ; il supprimait les principaux devoirs de celui à qui a été remis le glaive, et, autant qu'il dépendait des cours et des ministres, le monde était désormais livré à la force. En présence des résultats logiques que devait entraîner le traité de Westphalie, on ne s'étonnera pas si, au lieu d'acclamer ses dispositions en ce qu'elles pacifièrent pour quelques années les Provinces-Unies et l'Allemagne, nous remplissons le mandat de l'historien catholique en le signalant comme un malheur public, comme le point de départ d'un ordre dépourvu de garanties et sous l'empire du quel les principes fléchissent devant le fait. Et quant aux effets purement politiques du traité, s'il était permis de les isoler des effets religieux, nous dirions encore qu'ils seraient loin de nous inspirer cette admiration sans réserve dont font parade certains publicistes. La France, déjà maîtresse des territoires qui lui furent cédés par la diplomatie, aurait pu, en déployant une plus grande énergie, se faire attribuer les Pays-Bas espagnols et la Franche-Comté, et nous croyons que, forte de l'épée de Condé et de Turenne, elle était en mesure d'obtenir des concessions plus dignes d'elle.

Quant à l'Allemagne, nous estimons que dans les congrès de Munster et d'Osnabruck fut réellement signée la ruine du Saint-Empire comme corps politique. Depuis la paix de Westphalie, en effet, il y eut en Allemagne une multitude d'États, la plupart faibles et pauvres, que les étrangers pouvaient dominer isolément et détacher de l'intérêt germanique, et dès ce moment les peuples de ce vaste et puissant pays, séparés d'intérêt et de gouvernement, expièrent par une longue suite d'invasions ou de guerres le fait de leur morcellement comme aussi celui de la déchéance de leur chef suprême. Nous n'insisterons point à cet égard; les événements se chargeront de justifier nos idées.

## § II. Deuxième période du règne de Louis XIV. — Commencement de la Fronde.
## ( 1648-1650. )

La société française n'était point alors ce qu'on la suppose. Depuis que des formules de liberté ou de priviléges populaires ont été écrites sur le papier, à l'usage des nations de notre temps, on s'imagine qu'autrefois le calme de la servitude était la seule constitution du pays, et que, en dehors d'une poignée d'hommes trônant à la cour et dans les châteaux, le reste n'était qu'une foule de serfs dépourvus de garanties et d'instincts, étrangers à la vie politique. Il semble que la liberté soit jeune et que nos pères l'aient vue naître, tant la forme nous préoccupe plus que le fond des choses.

En dépit des usurpations successives facilitées par les juristes et accomplies par la force; malgré le long travail d'absorption commencé par les Valois, continué par Henri IV et Richelieu, la France, à l'avénement de Louis XIV, n'était point encore désarmée et asservie comme elle le fut à la mort de ce prince; les traditions de son histoire vivaient encore; au besoin de nouveaux intérêts se révélaient qui demandaient satisfaction. A peine sorti victorieux de sa lutte contre les grands et les princes, le pouvoir royal était réservé à de nouvelles épreuves de ce genre, et, au dix-septième siècle, les tentatives de la haute féodalité dirigées contre la couronne n'étaient point aussi anor-

males, aussi factieuses qu'on le suppose. La royauté et la féodalité se trouvaient l'une et l'autre trop rapprochées de leur point de départ pour qu'on ne se rappelât point le temps où le roi n'était que le premier parmi les gentilshommes, et non un être élevé en quelque sorte au-dessus de la nature humaine, dont il fallait révérer les caprices et adorer la volonté. Les guerres de religion étaient éteintes, mais elles avaient duré soixante ans, assez pour rendre à la féodalité les souvenirs et les regrets de son ancienne prépondérance. Si les attaques des seigneurs et des princes étaient dirigées contre le ministre, Richelieu ou Mazarin peu importe; si l'on reprochait au premier son inflexible rigueur, à l'autre ses détours ou son origine étrangère, c'est que le principe ministériel, en d'autres termes, le gouvernement absolu exercé par l'intermédiaire d'un ministre était une nouveauté politique à laquelle tous les ordres de l'État refusaient de se prêter. Jusqu'alors le roi s'était montré en personne, soit en chevalier, comme François I^er^ et son fils, soit le pourpoint troué au coude et en soldat pauvre, mais brave, comme au temps de Henri IV; c'était le roi qui régnait et gouvernait, lui que le peuple voyait passer dans la rue, que la noblesse suivait au camp, que le parlement abordait en face. Les ministres de ce roi n'étaient que des commis, des surintendants ou des légistes; mais la politique et la marche des affaires remontaient à lui. Au lieu de ce régime, qui résultait des vœux de l'opinion et de la nature même des faits historiques, on avait d'abord imaginé de gouverner par les favoris, puis par les ministres. Les favoris

firent des jaloux et vidèrent les coffres de l'Etat ; les ministres prirent pour eux la réalité du pouvoir, et, pour se grandir, exaltèrent comme un dogme la royauté qui se manifestait par leur intermédiaire. Les états généraux cessèrent d'être convoqués dans les crises publiques ; la noblesse fut considérée comme un corps d'élite chargée du seul droit de servir à la splendeur du trône ; on afficha la prétention de discipliner l'Église et de la faire entrer dans l'État comme un élément soumis à la hiérarchie commune ; on condamna le parlement et le tiers-état au silence.

C'étaient là, ne cessons pas de le dire, autant d'innovations contraires au droit traditionnel de la France et que personne ne pouvait accepter volontairement. La noblesse, ayant pour chefs les princes du sang, membres naturels de cet ordre et ses représentants nécessaires, supportait impatiemment qu'on osât, sous prétexte de régularité et de service public, attenter à ses prérogatives. Le haut clergé, dans plus d'une assemblée, tenait en échec les prétentions de la cour et se montrait vigilant défenseur de ses immunités. La bourgeoisie, sans se rendre très-exactement compte des idées qui fermentaient en elle, voyait avec déplaisir les allures de l'autorité ministérielle et les agrandissements continus du pouvoir despotique. Sans chefs, sans base fixe, sans levier, elle n'entreprenait rien par elle-même, mais on la trouvait toujours disposée à se rallier derrière quiconque avait le courage de protester, fût-il évêque, juge ou prince. D'ailleurs cette classe, toujours prête à blâmer et à critiquer, commençait avec raison à trouver bien lourd

le chiffre des impôts et des charges qui pesaient sur le moindre habitant de la cité ; son opposition, peu endurante , mais limitée dans sa hardiesse , trouvait matière à s'exercer sur les actes du pouvoir , que déjà les gazettes et les pamphlets portaient à la connaissance du public. Enrichie par le monopole du commerce et des trafics, elle se demandait à demi-voix comment il pouvait se faire que ses intérêts fussent si peu garantis ; au besoin, elle s'apprêtait à les faire respecter. N'avait-elle pas ses armes ? Ne tenait-il pas à elle de tendre des chaînes dans les rues , comme aux jours des Guise, et d'ameuter contre l'autorité de la cour les métiers , les gens des halles , les populeuses confréries qui remplissaient la ville ? Tout cela formait comme l'arrière-garde ou la réserve de la bourgeoisie. Ces gens de bas étage, ouvriers robustes, ces corporations aguerries de bouchers, de cordonniers, ce ramas formidable d'individus exposés aux incertitudes du salaire quotidien ne pouvaient rien par eux-mêmes ; mais que la bourgeoisie, avec laquelle ils avaient des contacts de tous les instants , éprouvât une espérance, un ressentiment, une rancune, leur multitude était toujours prête à changer le succès en triomphe , la bouderie en émeute, l'émeute en pillage. C'est ce qui retenait la bourgeoisie et l'empêchait d'aller trop avant dans ses colères ; tout ce qui sentait de près ou de loin la guerre du pauvre contre le riche l'inquiétait outre mesure ; au lieu donc d'en appeler à la force elle se rangeait derrière messieurs les échevins et messieurs du parlement.

Mais le corps qui, à cette époque, jouissait de la

haute prépondérance et de l'influence la plus illimitée, était le clergé de second ordre. Il est certain que les curés des paroisses avaient en leurs mains la soumission ou la rébellion du peuple ; qu'habitués aux respects, aux épanchements, à la confiance de leur troupeau, ils pouvaient à volonté le diriger pour la paix ou pour la guerre. Pendant que beaucoup d'évêques ou d'archevêques, ordinairement choisis par le roi dans les rangs de la noblesse, se cantonnaient à la cour, affligeaient leurs ouailles par le spectacle de l'ambition ou du déréglement des mœurs et se tenaient toujours placés en dehors du peuple, le clergé du second ordre, les curés, les moines, sortis des familles bourgeoises ou nés sous la chaumière du pauvre, se rapprochaient plus étroitement que jamais des masses, et par la communauté du sang, des sympathies et des traditions, constituaient sinon un grand ensemble, du moins les éléments propres à l'organisation d'un parti puissant.

Et combien le demi-siècle qui venait de s'écouler n'avait-il pas légué à cette société de principes mal compris, de précédents redoutables! Les barricades de 1588 lui avaient montré par quel moyen on déclare la royauté en état de siége; trois ans de résistance héroïque opposée aux armées d'un roi protestant, la famine endurée, la guerre conduite avec audace leur avaient laissé des traditions de lutte ou de révolte dont on ne pouvait méconnaître la portée. Concini mis en pièces et distribué sur la place publique avait entretenu dans les rangs infimes de la populace une certaine soif de meurtre et de sang. Richelieu

avait suscité bien des haines qui cherchaient un prétexte; mais surtout ce qui se passait en Angleterre, aussi bien que l'échauffourée de Naples, réveillait dans les entrailles de la multitude et de la bourgeoisie des émotions inconnues. L'exemple des révolutions est contagieux; l'insurrection, quand elle n'éclate pas en torrents de lave, n'en est pas moins un brasier mal couvert dont l'odeur monte à la tête. On ne saurait dire quel esprit d'imitation se répandait en France et conseillait au peuple la révolte des pêcheurs de Mazaniello, au parlement de Paris, les exemples du parlement de Cromwell. La cour seule se faisait illusion; elle ne voyait en face d'elle que des bourgeois qui soldaient en lourds impôts le prix de leurs chansons contre Mazarin, qu'une poignée de mécontents vaniteux et de songe-creux parlementaires : l'orage qui se préparait de loin ne lui inspirait aucune crainte.

L'événement devait bientôt détromper les courtisans et le ministre; mais il fallait un signal pour transformer en désordre le malaise général qui disposait la société à de prochaines secousses. En effet, tant qu'un prétexte immédiat de rébellion n'est pas offert aux inquiétudes de la foule, le murmure n'empêche pas l'obéissance, l'amour des nouveautés ne détruit pas l'habitude de plier et de se soumettre. Le jour vient enfin où la circonstance qui doit déterminer l'explosion se présente inattendue, et dès ce moment l'histoire marche vite en quelques heures, et l'on s'étonne de part et d'autre de l'espace qu'on a franchi. L'expérience nous prouve que ces occasions de crises sociales

sont presque toujours hâtées ou déterminées par des questions d'argent.

Les nécessités de la guerre avaient épuisé le Trésor, et l'on a vu que, pour faire face aux dépenses sans cesse renouvelées, le gouvernement de la régente avait cru devoir recourir à des ressources onéreuses pour le peuple. Mazarin usait largement de cette triste ressource, et, comme l'esprit d'économie lui manquait, il contribuait encore, par son imprévoyance, à aggraver le mauvais état des finances publiques. Bien qu'on eût alors à faire face à des exigences fiscales peu considérables, si on les compare au chiffre des budgets modernes, cependant la situation des contribuables était des plus fâcheuses, et on ne saurait comparer ce qui se passait alors avec la condition actuelle de notre pays sous le rapport de l'impôt. Au dix-septième siècle une masse énorme de biens étaient affranchis de toute redevance, et ce privilége aggravait beaucoup la situation des autres portions du territoire. Il y avait, en outre, dans l'assiette des taxes, un mélange d'ignorance et de brutalité qui les rendait plus vexatoires et plus odieuses que la quotité même de la contribution. Au lieu de favoriser le développement de la production et de la richesse, d'affranchir de toute charge les instruments de travail, de ne proportionner l'impôt qu'à l'étendue et à la fécondité de la terre, on grevait d'impôts onéreux la charrue, la possession du bétail, le nombre des attelages, etc.; et plus le laboureur augmentait ses moyens d'exploitation, plus on faisait porter la taxe sur ce capital rural, sur ce mobilier dont l'accroissement devenait désastreux au fermier lui-même.

D'un autre côté, comme il y avait solidarité, en matière d'impôts, pour tous les habitants d'une paroisse, celui qui travaillait et produisait, au lieu de s'enrichir, était obligé de répondre de la contribution qu'auraient dû acquitter les autres villageois moins heureux que lui; et de cette combinaison odieusement tyrannique résultait ce fait qu'un paysan était toujours condamné à la pauvreté ou à la ruine, soit par sa propre faute, soit par l'incurie ou le malheur de son voisin. Dès lors aucun intérêt ne s'attachait au travail, et comme il fallait acquitter les taxes et les gabelles, sous peine d'être saisi ou dépossédé, l'impôt était un fléau désastreux dont on ne rejetait le poids qu'en se résignant à la mendicité ou à la misère. Le gouvernement, il est vrai, alléguait pour son excuse les nécessités toujours croissantes de la guerre; mais on savait à Paris, on savait dans les campagnes que la moitié au moins du produit fiscal était employé à subvenir aux fêtes de la cour et aux convoitises des familiers ministériels, et c'est ce qui ajoutait à l'irritation générale. Mazarin refusait de comprendre cette situation; il fermait les yeux pour ne pas en être témoin, tandis que le surintendant Emery, sa créature, ne cherchait que des noms nouveaux pour établir des taxes nouvelles. Déjà, au mois d'août 1647, il avait fait rendre un édit portant un impôt sur toutes les denrées qui entraient dans la ville de Paris. Au dix-septième siècle ce droit devait être payé à l'entrée, tant par terre que par eau, sans distinction de personnes, conformément à un tarif, et le parlement ne pouvait prétendre qu'il lui appartînt d'enregistrer le nouvel édit, l'impôt rentrant dans la catégorie de ceux

qui étaient soumis à la juridiction de la cour des aides. Au fond, l'innovation provoquée par Emery était heureuse. Aux vieilles routines empreintes des vices de l'organisation sociale du moyen âge elle substituait une combinaison en harmonie avec les besoins de la société nouvelle; elle introduisait enfin un impôt payé par tous les consommateurs, sans distinction de rang et de priviléges. L'opinion n'était point à la hauteur de cette pensée. Les esprits s'échauffèrent; le parlement éclata en plaintes. La reine manda cette compagnie au Palais-Royal : on ne put s'accommoder. Jaloux de sa juridiction, le parlement accusa d'usurpation la cour des aides et soutint que le tarif était de son ressort, comme reposant en partie sur l'augmentation d'un ancien droit domanial de « barrage, » perçu aux portes et sur les ports. Les courtisans et les femmes mêmes intervinrent alors dans la dispute qui s'éleva sur la compétence du parlement et celle de la cour des aides, et qui se continua pendant une année. Les uns soutenaient que le *tarif* était domanial, les autres que c'était simplement un *droit d'aides*. Au milieu de cette grande discussion, les magistrats allèrent jusqu'à prétendre qu'à eux seuls appartenait le droit de vérifier tous les édits qui établissaient une charge quelconque sur le peuple. Alors le conseil, craignant que le parlement ne donnât un arrêt de défense qui aurait infailliblement été exécuté par le peuple, envoya une déclaration pour supprimer le tarif, afin de sauver au moins l'apparence de l'autorité du roi. Ainsi, à chaque incident de même nature, se continuait une lutte qui devait plus tard s'agrandir; cette attitude du parlement correspondait

aux vues secrètes de la bourgeoisie, mais l'impatience de la multitude allait encore au delà.

Sur ces entrefaites, le jeune roi, le duc d'Anjou, son frère, et bientôt après la reine régente elle-même tombèrent malades de la petite vérole, et les jours de Louis XIV furent un moment en danger. Cet incident causa une vive émotion dans le royaume, et l'on accueillit avec enthousiasme la nouvelle du rétablissement du roi. En cette même année Mazarin, nonobstant la misère publique, dépensa des sommes énormes pour introduire au Palais-Royal l'opéra italien, genre de spectacle qui excita une grande admiration. Le poëte Sarrazin fut mis à la Bastille en punition de quelques vers satiriques; en revanche on pardonna à quelques personnages compromis dans la coterie des Importants. Quant à Mazarin, son orgueil et sa confiance parurent s'accroître. Non content d'avoir fait donner l'archevêché d'Aix et le chapeau de cardinal à son frère, homme brusque et violent, il fit venir d'Italie trois de ses nièces, encore enfants, mais dont on admirait déjà la beauté précoce. Elles reçurent à la cour un accueil des plus gracieux, et le rusé ministre fit entrer dans les calculs de son avenir l'influence qu'exerceraient un jour ces jeunes Italiennes.

Dès les premiers jours de l'année suivante (janvier 1648) des mouvements tumultueux eurent lieu à Paris à l'occasion des impôts; le nom du surintendant Emery était dans toutes les bouches, et on le chargeait de malédictions unanimes. Cependant le roi, à peine entré dans sa dixième année, fut conduit au parlement pour y tenir encore un lit de justice. Il s'agissait

de faire enregistrer plusieurs édits dont l'un portait création de douze nouvelles charges de maîtres des requêtes, un autre la suppression de quatre années de gages des membres des cours souveraines, le parlement de Paris devant d'ailleurs être excepté de cette mesure extrême. Cette solennité judiciaire eut lieu le 15 janvier. Dès la veille, la régente essaya d'obtenir le concours et l'adhésion d'Omer Talon, mais l'avocat général, usant du droit que lui laissait la coutume, ne voulut consentir à aucune promesse et se borna à répondre « qu'il feroit sa charge. »

Au dehors l'agitation ne se calmait pas; trois jours auparavant le peuple s'était livré à des démonstrations parfois menaçantes, et le gouvernement avait déployé un certain appareil de répression. Les principaux quartiers de Paris étant occupés par les gardes-françaises et la garde suisse, les chevau-légers de la garde du roi s'étant rangés en bataille dans la rue Saint-Denis, les bourgeois avaient paru inquiets ou disposés à la résistance. « Le prévôt des marchands ayant averti le Palais-Royal (où résidait alors la régente) que tout étoit sur le point de prendre les armes (1), » Anne d'Autriche s'était hâtée de lui faire dire que l'on s'alarmait en vain et que les troupes n'étaient sorties que pour former cortége au jeune roi.

Le lit de justice du 15 janvier aggrava le conflit au lieu d'y mettre fin. Ce jour-là, le chancelier, parlant au nom du roi, justifia les nouvelles mesures fiscales en alléguant la nécessité de faire face aux frais de la

(1) *Mémoires du cardinal de Retz*, t. Ier, page 194.

guerre. Le premier président, Matthieu Molé, répondit par un discours que le parlement taxa de faiblesse et que la cour n'approuva pas; mais l'avocat général Omer Talon fit une satire sanglante de l'administration et s'éleva avec énergie contre l'abus des lits de justice. « N'est-ce pas, dit-il, une illusion dans la morale, une « contradiction dans la politique, de croire que des « édits qui, par les lois du royaume, ne sont pas sus- « ceptibles d'exécution jusqu'à ce qu'ils aient été dé- « libérés dans les cours souveraines, passent pour « être vérifiés lorsque Votre Majesté en a fait lire et « publier le titre en sa présence? Un tel gouvernement « despotique et souverain seroit bon parmi les Scythes « et les barbares septentrionaux qui n'ont que le vi- « sage d'hommes; mais en la France, Sire, le pays le « plus policé du monde, les peuples ont toujours fait « état d'être nés libres et de vivre comme de vrais « François. » C'était opposer avec une courageuse éloquence les mœurs aux institutions, mais ces institutions elles-mêmes n'en étaient pas moins le droit public, et depuis deux ou trois siècles les parlements avaient contribué eux-mêmes à l'établir. Aux accents de liberté qu'ils faisaient désormais entendre on pouvait trop aisément opposer leur complicité et leur servilité de vieille date. Omer Talon poursuivit; il fit un sombre tableau des campagnes ruinées depuis dix ans, de toutes les provinces appauvries et épuisées, et supplia la reine de méditer sur la misère publique dans la solitude de son oratoire, lui représentant « qu'elle commandoit à des peuples libres, et non pas à des esclaves, » et qu'il ne restait plus à ses sujets que leurs âmes, les-

quelles auraient été mises à l'encan depuis longtemps si elles eussent été vénales. L'enregistrement des édits eut cependant lieu sans débat, en la manière accoutumée.

Le lendemain de la séance royale, les maîtres des requêtes, auxquels un des édits vérifiés avait donné douze collègues, se rassemblèrent et prirent la ferme résolution de ne pas souffrir cette nouvelle création. La reine les fit venir et les reçut dans son cabinet en présence du duc d'Orléans, du prince de Condé, de son ministre, du conseil du roi et de toute la cour, et leur dit « qu'ils étoient de plaisantes gens de vouloir borner l'autorité du roi ». Après une sévère réprimande, le chancelier les interdit tous des conseils. Plus irrités que jamais, ils déclarèrent s'opposer à l'édit portant création des douze nouvelles charges, et Matthieu Molé donna acte de leur opposition, « à laquelle il seroit fait droit après en avoir délibéré. » Ainsi le parlement élevait la prétention de ne point reconnaître l'efficacité de l'adhésion obtenue en lit de justice, « attendu que l'enregistrement, en présence de Sa Majesté, devoit être considéré comme une formalité sans valeur. » C'était dénier à la couronne le pouvoir législatif qu'elle avait exercé depuis saint Louis. Les chambres réunies se mirent ensuite à délibérer sur les autres édits vérifiés par ordre du roi, y apportèrent des modifications « qui les rendoient presque infructueux, » et les bouleversèrent par forme d'arrêts, comme s'ils n'eussent point été enregistrés. Cette entreprise du parlement jeta le conseil de régence dans une grande confusion. Les gens du roi furent mandés au Louvre et

sévèrement admonestés ; le duc d'Orléans, oubliant que sa vie avait été un tissu de complots et de révoltes, déclara « qu'il n'omettroit rien pour défendre la royauté menacée » ; le prince de Condé tint le même langage, et Anne d'Autriche, se laissant emporter à une violence sans dignité, protesta de son mépris pour les gens de robe, « s'indignant que *cette canaille* s'ingérât de réformer l'État (1). » Ainsi dominée par la colère, elle défendit au parlement « de continuer à prendre connoissance des édits, jusqu'à ce qu'il eût déclaré en forme s'il entendoit donner des bornes à l'autorité du roi. » Plusieurs magistrats, relevant cette attaque, demandèrent « que Leurs Majestés envoyassent quelque déclaration par laquelle tous messieurs du parlement pourroient opiner avec liberté, suivant leur conscience, sur la proposition qui leur étoit faite, sans crainte de la perte de leurs biens ou de leur liberté ; » d'autres, en plus grand nombre, proposèrent « de passer outre et de se considérer comme en possession. » Ainsi la question politique se trouvait nettement posée, et la régente avait imprudemment levé « le voile qui doit toujours couvrir tout ce que l'on peut dire et tout ce que l'on peut croire du droit des peuples et de celui des rois, qui ne s'accordent jamais si bien que dans le silence (2). » Cette réflexion du cardinal de Retz, l'un des acteurs du drame dont nous esquissons le récit, avait un grand sens, en ce qu'elle définissait très-exactement l'incertitude et le vague mystérieux des institutions politiques dont la

(1) *Mémoires de madame de Motteville.*

(2) *Mémoires du cardinal de Retz.*

France était en possession sous l'ancienne monarchie.

Quelques mois se passèrent; la cour se résigna à admettre les modifications introduites dans les édits, et le parlement consentit à son tour à ne les réclamer que *sous le bon plaisir de Sa Majesté*. Vers le même temps, et au milieu de ces débats qui devenaient chaque jour plus violents, on apprit que l'ancien chef des Importants, le duc de Beaufort, était parvenu, avec le secours de quelques amis et des serviteurs dévoués, à s'échapper du donjon de Vincennes, où il était renfermé depuis près de cinq ans sous la garde de Chavigny. « Cette nouvelle surprit d'abord toute la cour et particulièrement ceux à qui elle n'étoit pas indifférente. » Le ministre dissimula, comme à son ordinaire, le chagrin qu'elle lui causait. Anne d'Autriche, « accoutumée à haïr plutôt par raison d'État que par inclination, se consola aisément d'un peu de dépit que cette aventure lui donna. » Les ennemis du cardinal espérèrent que, libre désormais et désireux de satisfaire sa vengeance, Beaufort pourrait former un parti et profiter de la mauvaise disposition des esprits pour opérer quelque révolution dans le gouvernement. Cependant les esprits s'enflammaient de plus en plus. Après les vacances de la Pentecôte, les conseillers des enquêtes allèrent s'établir trois jours de suite dans la grand'chambre, afin d'obtenir de leurs collègues plus anciens qu'on délibérât sur l'assistance à donner aux autres cours souveraines. Vainement le premier président les empêcha de parler, ne voulut point donner audience; vainement il s'efforça de ralentir le mouvement par le rôle de conciliateur; les

agitateurs firent entendre de grandes plaintes et murmurèrent hautement contre le chef de la compagnie. Sur ces entrefaites, les officiers des compagnies souveraines, dont les gages se trouvaient supprimés pour quatre ans, adressèrent leurs doléances au parlement de Paris. Cette cour de justice avait été exceptée des dispositions de l'édit de suppression. Elle craignit de perdre sa popularité en profitant du privilége qu'on lui accordait, et le 13 mai 1648 elle rendit un arrêt d'union avec les autres compagnies souveraines. En vertu de cet arrêt, le parlement, la cour des aides et la chambre des comptes résolurent de s'occuper des questions générales qui agitaient le pays et de travailler de concert à la réforme de l'État. Un arrêt du conseil du roi cassa l'arrêt d'union, et l'on employa les menaces et les caresses pour empêcher l'assemblée projetée. Ce fut en vain. Les magistrats persistèrent ; l'assemblée se tint dans la chambre du palais dite de saint Louis, et Mazarin, qui voyait le peuple s'émouvoir en faveur du parlement et les Importants recommencer leurs cabales, conseilla à la reine de céder. « Vous êtes vaillante comme un soldat qui ne connaît pas le danger, » disait-il à Anne d'Autriche ; et la reine, se plaçant à un autre point de vue, disait du ministre : « Il est trop bon ; il gâtera tout pour vouloir ménager ses ennemis. » La vérité se trouvait entre les deux extrêmes.

Anne d'Autriche, fière comme une Espagnole, n'était pas d'humeur à céder ; elle fit enjoindre au parlement de ne point donner suite à l'arrêt du 13 mai. Le parlement ordonna, en réponse, que « très-hum-

bles remontrances seroient faites à Sa Majesté pour se plaindre du peu d'égards qu'elle témoignoit à la cour de justice. » Un second arrêt du conseil, plus impératif, fit défense aux magistrats de persister ; la reine fit plus : elle expédia aux palais le secrétaire d'État du Plessis-Guénégaud, suivi de Carnavalet, lieutenant des gardes du corps, pour déchirer l'arrêt d'union. Alors les clercs de la basoche et les marchands du palais s'assemblèrent par centaines, et des cris de mort retentirent bientôt autour des envoyés, qui furent très-heureux de se dérober par la fuite au danger dont ils se voyaient menacés.

Le parlement, appelé au Palais-Royal, s'y rendit le lendemain matin, à pied, « avec le bonnet carré, » les huissiers devant, au milieu d'une foule immense répandue sur son passage. Pendant le chemin, des milliers de voix l'invitèrent plus d'une fois à joindre à sa cause la cause du « pauvre peuple si fort oppressé, » et cet appel augmenta encore l'exaltation des jeunes conseillers des enquêtes. Pour recevoir les magistrats on avait rassemblé les ducs et pairs, les maréchaux de France et tous les officiers de la couronne. Un dais avait été placé dans le grand cabinet avec une estrade dessous. Le roi et sa mère étaient assis sur cette espèce de trône et environnés d'un brillant cortége de seigneurs de la plus haute distinction. Le visage de la reine, empreint d'une majesté grave et sévère, « marquoit une colère menaçante. » Le chancelier leur adressa de longues et fortes réprimandes, qu'il termina par la lecture d'un nouvel arrêt du conseil, « portant cassation du dernier arrêt, défense

de s'assembler sur peine de rébellion, et ordre d'insérer cet arrêt dans les registres en la place de celui de l'union. » Matthieu Molé voulut répondre; mais Anne d'Autriche l'interrompit et s'éleva avec énergie contre les factieux qui troublaient le repos de l'Etat, les menaçant, « *s'ils n'obéissoient aux commandements du roi, de les punir en leurs personnes, en leurs biens et en leur postérité.* » Les magistrats se retirèrent; mais le parlement, réuni de nouveau dans le lieu de ses séances, rendit un arrêt portant que, nonobstant toute injonction contraire, l'assemblée générale prescrite par l'arrêt du 13 juin aurait lieu. Cette déclaration énergique, notifiée par Matthieu Molé, intimida la reine; elle écouta en silence la harangue du premier président, et le lendemain, après avoir passé la nuit à pleurer, elle consentit à tolérer l'assemblée des compagnies souveraines. Les nouvelles qui arrivaient de Londres étaient de jour en jour plus sinistres; ni Mazarin, ni Châteauneuf, ni aucun autre conseiller de la régente ne se souciait de subir le sort de Laud ou de Strafford. Anne d'Autriche était seule pour la lutte, et l'attitude du peuple lui donnait beaucoup à penser. « En ce temps-là, disent les Mémoires contemporains, chaque marchand dans sa boutique raisonnoit des affaires d'État, et tous étoient *infectés* de l'amour du bien public, qu'ils estimoient plus que leur avantage particulier (1). » Tandis que les plus hardis, parmi les mécontents, parlaient tout haute d'imiter le peuple de Naples, d'autres moins audacieux

(1) *Mémoires de madame de Motteville.*

se contentaient d'appliquer aux circonstances quelques-unes de ces prétendues prophéties dont les factions se font ordinairement une arme. Ils invoquaient ce passage de la « centurie huictième :

« *A soustenir la grande cappe troublée*
*Pour l'esclaircir les rouges marcheront,*
*De mort famille sera presque accablée :*
*Les rouges rouges le rouge assommeront* (1). »

Ils en tiraient l'induction que la *grande cappe* troublée (la reine, vêtue comme les veuves) verrait intervenir dans la querelle les *rouges* (les magistrats vêtus de rouge), qui mettraient fin à la puissance du *Rouge* (le cardinal Mazarin) et le chasseraient du territoire. Aussi le peuple, « faisant réflexion sur toutes les prophéties dont la pluspart estoient déjà arrivées, se persuada facilement ce qu'il souhaitoit, et creut dès lors la ruyne des partisans (des tailles) et de tous ses autres tyrans infaillible (2). » Pour donner une sorte de satisfaction à l'impatience de la multitude, le gouvernement consentit à sacrifier l'un de ses agents, et le surintendant Emery fut révoqué. Cette concession passa presque inaperçue, tant l'opinion s'était exaltée par les commencements de la lutte, tant les prétentions grandissaient à vue d'œil.

Le 30 juin, les députés des quatre compagnies souveraines, assemblés au nombre d'environ soixante, commencèrent leur travail pour la réformation de l'État, et il fut convenu que leurs résolutions, une fois votées, seraient ensuite soumises à la sanction du

(1) Centuries de Notradamcus, 8e cent, art. 19.

(2) *Histoire du temps ou le véritable récit de ce qui s'est passé*, etc. Archives curieuses de l'histoire de France, p. F. Danjou.

parlement. Ce jour-là donc cette cour vit se réaliser pour elle la plus hardie de ses espérances, car elle cessa d'agir comme corporation judiciaire pour exercer les pouvoirs d'une chambre des Communes. L'avocat général, au commencement de la séance, se borna à demander, au nom de la régente, que l'on se hâtât d'en finir. « Sa Majesté, dit-il, vous prie de considérer que l'armée du roi est sur la frontière, en présence de l'armée des ennemis, et que dans deux heures de temps il se peut donner un combat; que les armées ne peuvent subsister sans argent, dont le commerce est interrompu dans Paris depuis un mois et plus, et que le manque de payement dans l'armée et des choses qui y sont nécessaires est capable de la faire dépérir. Pour cela la reine souhaite que cette assemblée s'achève cette semaine; elle vous prie de faire réflexion sur les besoins présents de l'État; et comme Sa Majesté ne doute pas de l'affection que vous avez pour le public (la chose publique), elle vous prie de prendre garde que cette chaleur avec laquelle vous témoignez vos bons sentiments pour le service du roi ne produise un effet tout contraire (1). » Les députés n'entendaient point voir ainsi réduire le temps de leurs délibérations et la limite de leurs travaux, et leur assemblée se prolongea du 30 juin au 12 juillet. Dans cet intervalle ils discutèrent et votèrent un assez grand nombre de propositions, qu'ils formulèrent en vingt-sept articles, et qui devaient servir de base soit à la

(1) *Mémoires d'Omer Talon*, t. 2, pag. 202, 203.

charte, soit au contrat destiné à déterminer désormais les droits de la couronne et ceux du pays. Ces articles, que nous dépouillons de leur forme judiciaire et de leurs expressions surannées, prescrivaient dans leur ensemble : 1° la révocation des intendants de justice, magistrats de nouvelle espèce institués à l'époque de la plus grande puissance du cardinal de Richelieu, et que l'opinion générale accusait de se rendre complices des nombreuses exactions des partisans ; 2° la résiliation des traités faits avec les financiers pour la levée des tailles, lesquelles seraient dorénavant « assises en la forme ancienne, avec diminution d'un quart au profit du peuple ; » 3° qu'on ne levât plus d'impôts « qu'en vertu d'édits et déclarations bien et dûment vérifiées ès cours souveraines, avec liberté de suffrages ; » 4° qu'aucun des sujets du roi, quelle que fût sa condition, ne pût « être détenu prisonnier passé vingt-quatre heures sans être interrogé, suivant les ordonnances, et rendu à son juge naturel, à peine d'en répondre en leurs propres et privés noms par les geôliers, capitaines et tous autres qui le détiendraient (1). » D'autres articles, également importants, réglaient la justice, les finances, les différentes parties du service public; demandaient la révision des aliénations du domaine, l'abolition des monopoles commerciaux accordés aux courtisans et à leurs protégés, la défense d'importer des étoffes étrangères, et l'établissement d'une chambre de justice pour la poursuite des malversations commises dans les finances.

(1) *Journal du Parlement*, p. 7 — 22.

Il y avait dans cet ensemble de mesures législatives, que le parlement votait par usurpation, sans doute, mais en vertu du vœu public, une véritable transformation de la constitution politique de la France. La liberté individuelle étant garantie, le *veto* étant attribué aux cours souveraines dans les questions de finances, si la royauté vaincue se fût résignée à subir de pareilles conditions, le gouvernement de la France serait devenu une monarchie tempérée par l'action légale des corps judiciaires érigés en pouvoirs politiques.

La couronne ne se crut pas réduite à fléchir; elle intervint auprès du parlement pour obtenir de lui qu'il refusât de sanctionner les résolutions de l'assemblée, dont la reine s'effrayait à bon droit, et au nombre desquelles on plaçait la suppression des intendances. N'espérant plus, d'ailleurs, intimider le parlement par des menaces, la cour essaya de le fléchir par des actes de déférence. Le duc d'Orléans, oncle du roi, qui jouissait d'une certaine popularité, se rendit au palais, avec plusieurs nobles ducs et pairs, et demanda l'ajournement à quelques mois de l'arrêt qui supprimait les intendants. Des conférences eurent lieu. Le parlement maintint son arrêt et fit des concessions de pure forme. Ce fut alors que Mazarin, habitué à flatter ses ennemis pour les mieux tromper, ne craignit pas de donner aux membres du parlement les titres pompeux de *restaurateurs de la France,* de *pères de la patrie*. Durant ces pourparlers on remarqua que le parlement, quand le duc d'Orléans se rendait à la séance, se montrait animé d'un grand désir de conciliation,

mais qu'il reprenait ses allures sévères et hostiles chaque fois que le prince s'éloignait de la salle des délibérations. Or, depuis quelque temps, il se passait quelque chose d'analogue dans les faubourgs, aux abords des barrières. Des troupes d'enfants venaient se battre à coups de fronde ; on envoyait des archers royaux pour les châtier, et ils se dispersaient ; les archers venaient-ils à se retirer, les enfants recommençaient leur petite guerre. Un jeune magistrat, fils du président Le Coigneux, compara les alternatives de soumission et de rudesse dont le parlement faisait preuve à ces jeux plus ou moins sauvages des enfants du peuple, qu'on appelait vulgairement les *Frondeurs*. La plaisanterie fit fortune ; la cour trouva assez spirituel de qualifier de *Fronde* la résistance opiniâtre et mutine de ses adversaires. Les ennemis de la cour et du cardinal s'honorèrent du titre de Frondeurs, et le mouvement révolutionnaire qui s'accomplissait eut un nom : c'était presque un drapeau.

Une question de probité politique fut soulevée en plein parlement. L'article qui supprimait les intendants ordonnait que les avances faites par les *partisans* et gens d'affaires ne leur seraient pas remboursées. Cette disposition avait évidemment pour but d'atteindre des usuriers et des spéculateurs de bas étage, trop longtemps complices de honteux gaspillages ; mais le gouvernement paraissait engagé à leur égard. Le chancelier Séguier demanda qu'en cette circonstance on ne manquât pas à la foi publique. L'un des magistrats répondit « qu'après avoir si souvent faussé parole à tous les gens d'honneur il étoit étrange qu'on

voulût se montrer si scrupuleux envers cent mille coquins qui avoient volé le roi et s'étoient enrichis des dépouilles du peuple. » Le gouvernement n'eut garde d'insister ; il ne se plaignait, en cette circonstance, que pour la forme, et Mazarin « remercia fort le parlement de venir ainsi au secours du roi et des ministres, qui n'auroient osé prendre sur eux de manquer à leurs engagements, mais qui le pourroient désormais sans crainte, puisqu'ils agiroient d'après le jugement de la compagnie. » Quant à la reine, elle trouva, aussi bien que son ministre, « commode de se libérer en ruinant le particulier (1). » Le gouvernement, sur ces entrefaites, confia la surintendance des finances au maréchal de la Meilleraye, homme habitué à la guerre et non aux questions fiscales. Pour faciliter sa tâche on lui adjoignit deux hommes justement estimés du public, les conseillers d'Etat d'Aligre (2) et Morangiès.

Lorsque le parlement eut à délibérer sur l'article 11, portant peine de mort contre toute personne qui participerait au recouvrement d'impôts non vérifiés, la régente, contrainte de se résigner pour l'avenir, demanda que cette disposition rigoureuse ne fût point applicable à la perception des impôts déjà établis sans avoir été soumis à l'enregistrement des cours souveraines. Des états produits à l'audience par le conseiller Broussel prouvèrent que deux cents millions avaient été ainsi irrégulièrement perçus par l'autorité, depuis le commencement du règne ; mais il se borna à proposer « de dresser une pancarte de tous les droits

(1) *Mémoires de madame de Motteville.*

(2) Étienne d'Aligre, né en 1592. On écrivait alors Halligre.

simplement visés par le chancelier, pour être sur iceux délibéré par la compagnie, et d'autoriser la continuation desdits droits jusqu'à décision contraire. » Cette transaction fut acceptée de part et d'autre; mais une minorité de quatre-vingts conseillers vota contre elle. Des difficultés plus graves furent soulevées au sujet de l'article relatif à la sûreté publique, qui interdisait les arrestations arbitraires. La régente s'indignait de ce qu'on osât ainsi restreindre les prérogatives de la couronne, et tout indiquait qu'elle ne céderait pas. En attendant, et par ses ordres, le nouveau surintendant fit porter au parlement, le 11 juillet, une déclaration royale pour la révocation des intendants dans le ressort du parlement de Paris, sauf en Picardie, en Champagne et en Lyonnais, où leurs fonctions et leurs pouvoirs durent se borner à la surveillance et au soin des gens de guerre. Cette exception excita les murmures de la compagnie; car elle n'en voulait aucune. Le gouvernement consentait aussi à remettre au peuple le demi-quart de la taille pour 1648 et 1649, avec les arrérages des années 1644 à 1646. Le duc d'Orléans retourna deux jours après au palais, et, comme la première déclaration n'avait pas été agréable aux magistrats, il leur présenta successivement des lettres patentes établissant une chambre de justice pour la recherche des malversations financières, et, le lendemain, une nouvelle déclaration qui portait qu'à l'avenir il ne serait fait aucune levée d'argent sans édits bien et dûment vérifiés. Mais cela ne suffisait pas au parlement; il comprenait, en effet, que le gouvernement « ne pensait qu'à l'amuser et qu'à autoriser

pour le passé toutes les impositions qui n'avaient pas été vérifiées. » L'opinion publique, nécessairement mise en éveil par ces débats et ces conflits, se prononçait ouvertement contre le ministre. A Paris on acclamait à leur passage les magistrats, on les saluait des noms les plus flatteurs, on leur confiait la tutelle de la patrie. Dans les provinces, tantôt on refusait l'impôt, tantôt on se soulevait contre les agents du trésor royal ; la confiance était détruite ; l'industrie, le commerce, les affaires privées, tout était paralysé. Les parlements de Rouen et d'Aix imitaient la résistance des magistrats de Paris, et l'argent manquait au gouvernement à ce point que la régente, hors d'état de subvenir à la solde et aux approvisionnements des armées, se trouvait réduite à mettre en gage ses diamants et ceux de la couronne. Mazarin lui-même fut réduit à emprunter à ses amis pour payer les gardes suisses, qui ne voulaient rien perdre. Dans ce besoin pressant, le gouvernement obtint des magistrats, à force de sollicitations, l'enregistrement des déclarations sur la révocation des intendants de justice par tout le royaume, « excepté dans les provinces de Languedoc, Bourgogne, Provence, Lyonnois, Picardie et Champagne ; sur la remise du huitième de la taille, et sur l'établissement d'une chambre de justice composée d'officiers des cours souveraines. » Ces difficultés, ces débats, ces entraves exerçaient et fatiguaient la patience de la reine ; cette princesse, toujours disposée aux violences de paroles, « ne pouvoit souffrir l'empire que prenoit peu à peu *cette troupe de mutins,* » ainsi qualifiait elle le parlement ; puis elle allait sans

cesse répétant : « Je n'y entends plus rien; je suis lasse de dire tous les jours : Nous verrons ce qu'ils feront demain. » A la fin elle résolut de tenir un lit de justice pour mettre fin aux assemblées qui lui causaient de si vives appréhensions, et pour dernier essai elle fit dresser un projet de déclaration royale qu'elle jugeait de nature à satisfaire aux exigences de l'opinion publique. La veille du jour fixé pour cette cérémonie, Louis XIV enfant se promena à cheval dans la ville. Docile aux recommandations de sa mère, il faisait au peuple rangé sur son passage toutes les démonstrations gracieuses qui d'ordinaire séduisent la multitude et provoquent des sympathies publiques. Les esprits se trouvaient si profondément irrités par les querelles débattues en haut lieu que nulle manifestation de joie, nulle acclamation fidèle n'accueillirent le jeune roi. Anne d'Autriche ne s'en promettait pas moins de *jeter une fois encore des roses* à la tête des magistrats ; puis elle ajoutait : « Après cela, s'ils ne se rangent à leur devoir, je saurai bien les en faire repentir (1). »

Le 31 juillet, la reine et le ministre conduisirent au parlement le jeune roi, accompagné du duc d'Orléans, des princes et des seigneurs de la cour. Ainsi que la veille, il ne fut point accueilli par les acclamations ordinaires; un morne silence précéda et suivit son cortége. Le chancelier donna lecture de la déclaration mûrement délibérée en conseil, et dans laquelle on avait évité avec soin tout langage impérieux et pé-

(1) Madame de Motteville. — *Histoire de la Fronde,* par M. de Saint-Aulaire.

remptoire. Il était dit dans le préambule : « Comme il n'y a rien qui maintienne et conserve davantage les monarchies en leur perfection que l'observation des bonnes lois, il est du devoir d'un grand prince de veiller à ce qu'elles ne soient pas corrompues par les abus qui se glissent insensiblement dans les États les plus parfaits, afin d'éviter la ruine qui pourrait arriver, si par négligence les maux se rendoient incurables. Aussi les rois nos prédécesseurs ont-ils, de temps en temps, ordonné des assemblées pour voir et connoître les imperfections et désordres qui s'étoient formés dans leur État, et aviser aux moyens les plus convenables de les retrancher. Mais ces assemblées, soit des notables, soit des états, ont toujours été réglées par eux, aucuns ne pouvant, *par la loi du royaume*, prendre connoissance du gouvernement et administration de la monarchie qu'avec l'autorité et puissance des rois. Aussi les assemblées, après avoir reconnu les abus et avisé aux moyens d'y remédier, ont-elles toujours présenté aux rois les cahiers de leurs remontrances, pour servir de matière à faire des lois et des ordonnances... » Le gouvernement qui s'exprimait ainsi montrait assez que dans les coutumes fondamentales de la monarchie on pouvait chercher et rencontrer un remède aux maux de la situation. Les circonstances étaient évidemment assez graves pour que l'on recourût à la convocation des états généraux; que si l'on s'y refusait, c'est qu'on voulait fonder le despotisme, et c'était là une pensée contre laquelle se soulevaient à la fois le parlement et le peuple. Quoi qu'il en soit, le chancelier donna lecture de la décla-

ration royale. Elle rétablissait, selon les ordonnances d'Orléans, Moulins et Blois, les fonctions de la justice, et remettait un quart entier des tailles sur les années 1649 et suivantes. Aucune nouvelle imposition ne pouvait être établie qu'en vertu d'édits bien et dûment vérifiés; en continuant celles qui se levaient actellement dans l'étendue du royaume, on supprimait ou diminuait les plus onéreuses pour le peuple. Les officiers dépouillés de leurs gages devaient en recouvrer un quart en 1648, puis moitié en 1650, jusqu'à ce que l'état des affaires permît de leur en payer davantage. Les deux édits de 1645 et 1646, sur le rachat du domaine et le toisé des faubourgs de Paris, étaient révoqués et quelques autres nouveaux offices supprimés, ainsi que les douze charges de maîtres des requêtes dont la création avait excité les premières plaintes du parlement. Le gouvernement proclamait ensuite son intention de réunir, le plus tôt possible, un conseil composé des princes, ducs, pairs, officiers de la couronne et principaux officiers des cours souveraines, afin de pourvoir à un bon règlement sur le fait de la justice et des finances. En terminant, et après avoir invoqué de *grandes considérations importantes au bien du service de Sa Majesté*, le roi défendait aux députés des quatre compagnies de continuer désormais leurs assemblées en la chambre Saint-Louis, et leur enjoignait de rendre sans plus de retard à ses sujets la justice dont le cours se trouvait interrompu, au grand détriment des familles, « plus longtemps qu'on n'y avoit pensé. »

Le mouvement révolutionnaire n'était point de

ceux que l'on fait rétrograder à l'aide d'une déclaration officielle. Le parlement avait conscience de sa force et les réclamations de la foule l'invitaient à ne pas céder. Sans doute, en s'engageant de plus en plus dans la lutte, il se plaçait sur le terrain de la révolte, il usurpait des priviléges politiques dont les lois de la monarchie ne l'avaient jamais investi ; mais il comprit que, s'il cédait, s'il désarmait, l'astucieux Italien dont les conseils guidaient la reine ne tarderait pas à fouler aux pieds ses promesses. Il eut le pressentiment que la reine elle-même ne cherchait qu'à l'endormir par de pompeuses paroles, mais que rien ne la contraindrait, le péril une fois passé, à persévérer dans la voie de concessions et de sagesse où le gouvernement entrait par la déclaration du 31 juillet. Les conseillers des enquêtes ne tinrent aucun compte de l'interdiction prononcée en lit de justice contre leurs assemblées extrajudiciaires ; ils demandèrent à délibérer comme les jours précédents sur les articles votés en la chambre de Saint-Louis, et il fallut beaucoup de force au premier président pour retarder ou ajourner l'exécution d'une résolution aussi hardie. A la fin Matthieu Molé se vit forcé de céder, et de nouvelles assemblées eurent lieu, sous prétexte de procéder à l'examen de la déclaration royale. Le duc d'Orléans se rendit au palais et s'attacha à faire comprendre aux magistrat tout ce qu'il y avait d'irrégulier et de téméraire dans leur attitude. Au contraire le conseiller Broussel, vieillard septuagénaire que le peuple entourait de ses vives sympathies et que les Mémoires contemporains ont livré au ridicule, se mit

à passer en revue les différents articles de la déclaration et à démontrer ce qu'ils renfermaient d'insuffisant ou illusoire. Tout ce que put obtenir le duc d'Orléans, c'est que cette discussion irritante serait renvoyée à quinze jours, afin de laisser au gouvernement et aux cours souveraines le temps de s'y préparer par des concessions mutuelles, et aussi afin de ne point laisser plus longtemps en souffrance l'expédition des affaires de justice. Cette trêve permit à la régente de prendre des mesures pour en finir, s'il était possible, avec une opposition aussi tenace que menaçante. Bien déterminée à agir ainsi, elle avait fait arrêter, dès le 2 août, et conduire à Vincennes l'intendant du duc de Vendôme, qui était venu à Paris offrir au parlement les services et l'assistance de son maître. Nous signalons cet incident parce qu'il indique à quelle date la féodalité princière, bien que vaincue et amoindrie par ses défaites, commençait à se relever et à s'associer aux résistances de la Fronde.

Soudain on reçut à Paris, le 24 août, la nouvelle de la glorieuse victoire de Lens, remportée, le 20, par le prince de Condé. Un grand triomphe militaire augmente la force des gouvernements, et la régente jugea que le moment opportun était enfin venu. Le 26 août donc, à l'issue d'un *Te Deum* chanté à Notre-Dame pour rendre grâces à Dieu de la bataille, les rues étant bordées de troupes et de gardes, la cour fit enlever deux membres du parlement, Broussel et Blancmesnil, qui, dans les dernières discussions, s'étaient signalés par leur opiniâtre lutte contre les prétentions royales. Broussel, dont nous venons de pro-

noncer le nom, n'a jamais été signalé à l'histoire comme capable d'avoir joué le rôle de chef de parti ; il n'avait ni l'intelligence , ni l'audace de l'emploi, mais il était fort tenace en matière de légalité ; il aimait à critiquer le pouvoir, et ses beaux cheveux blancs lui avaient concilié les sympathies de la multitude. Il eût été adroit de laisser cet homme en paix et de ne lui donner aucune importance politique ; sa vertueuse nullité, aigrie par beaucoup de vanité et plus encore par l'oubli du pouvoir, ne pouvait créer de sérieux embarras, tandis que l'apparence d'une persécution dirigée contre lui paraissait insupportable. L'arrestation *du bonhomme,* ainsi le désignent les Mémoires du temps, fut confiée à Gaston de Comminges, lieutenant des gardes de la reine. Pierre Broussel logait dans une rue étroite de la Cité ; ses fenêtres donnaient sur le port Saint-Landry, toujours peuplé de mariniers. Quand l'ordre d'arrestation lui fut signifié, il pâlit et chancela. Alors sa vieille servante ouvrit la fenêtre et appela les passants au secours. Comminges, sans plus tarder, arracha Broussel aux embrassements de sa famille, se fit jour l'épée à la main à travers la foule, fit monter le prisonnier dans une voiture et le conduisit à Saint-Germain. Cette espèce de coup d'État répandit dans le peuple une consternation générale. « Sa tristesse ou plutôt l'abattement saisit jusqu'aux enfants. L'on se regardait et l'on ne disait rien. On éclata tout d'un coup ; on s'émut, on courut, on cria, et l'on ferma les boutiques (1). »

(1) *Mémoires du cardinal de Retz.*

Voici d'autres détails recueillis par des témoins occulaires , et qui se

Pour qui connaît l'énergie des impressions de la foule, la rapidité merveilleuse avec laquelle la même idée se communique à tous les membres de ce grand

rattachent à l'arrestation de Broussel. « On ne lui donna pas le temps de quitter ses pantoufles pour prendre ses souliers, ni même de se revêtir de son manteau ; à peine put-il, au moment où on l'enlevoit, adresser ces paroles à ses enfants : « Mes enfants, je n'espère pas de vous revoir ja-« mais. Je vous donne ma bénédiction. Je n'ai pas de bien, mais je vous « lègue un peu d'honneur. Ayez soin de le conserver... » En même temps d'autres gardes s'étoient portés à la hâte chez MM. le président de Blanc-Mesnil et Charton, et chez MM. Lainé, Loysel et de La Hanne, conseillers, pour les arrêter; mais ces quatre derniers ne se trouvèrent point en leurs maisons. Cependant un petit laquais, qui revenoit chez M. de Broussel, au moment que l'on mettoit son maître dans le carrosse, le suivit en criant : « On enlève M. de Broussel ! Aux armes ! aux armes, bourgeois ! » A ces cris, les bourgeois et marchands du quartier de l'île du Palais et des rues voisines, ayant fermé leurs boutiques, sortirent pour courir au secours de M. de Broussel; mais, se trouvant en petit nombre à l'endroit où le carrosse s'étoit rompu et les Suisses du régiment des gardes étant encore en haie, ils ne purent enlever le prisonnier des mains de ceux qui le tenoient. Quelque rapide que fût le trajet de M. de Broussel, il avoit été suivi par la populace, dont les cris eurent bientôt excité une rumeur dans tout Paris. M. le maréchal de La Meilleraye, sortant alors du Palais-Royal à la tête de quelques gens d'armes et chevau-légers, s'avança jusqu'au bout du quai des Orfévres, à l'entrée de la rue Neuve-Saint-Louis, où il trouva le peuple qui mettoit en pièces le carrosse de M. de Comminges, le jetant morceau par morceau dans la rivière. Le maréchal, pour apaiser ce désordre, s'avançant de sa personne, commanda à chacun de se retirer ; mais pour toute réponse il fut assailli par les fenêtres d'une grêle de pierres dont une l'atteignit à l'épaule, ce qui le mit dans la nécessité de commander aux Suisses de faire une décharge sur les fenêtres, où une femme et deux hommes furent tués. M. le maréchal de L'Hôpital travailloit de son côté, vers le Pont-Neuf, à faire retirer le peuple ; mais il étoit loin de parvenir à calmer la foule, qui grossissoit de moment en moment, lorsque se présenta M. le coadjuteur de Paris, en habits pontificaux, lequel, s'étant arrêté devant le cheval de bronze, donna la bénédiction au peuple. Mais, comme on lui crioit de toute part que l'on vouloit M. de Broussel, le protecteur du peuple, et que lui, coadjuteur,

corps, la crédulité qui porte les masses à se faire des idoles d'un jour, oubliées en quelques heures, il ne sera pas difficile d'admettre qu'en peu d'instants bourgeois, corporations, métiers, hommes et femmes, tout Paris, en un mot, avait pris les armes et réclamait à grands cris la liberté de Broussel, *le protecteur*, *le père du peuple*. C'est là ce qui advint, et peut-être l'insurrection abandonnée à elle-même fût-elle demeurée impuissante, si d'habiles meneurs ne se fussent attachés à la diriger et à lui donner plus de consistance.

Paul de Gondi, coadjuteur de Paris, plus connu sous le nom de cardinal de Retz, attisait avec soin les préventions et les rancunes de la multitude. C'était un

devoit l'aller redemander à la reine, le cardinal le fit sur l'heure même, accompagné des maréchaux de La Meilleraye et de L'Hôpital, qui s'en retournèrent avec lui au Palais-Royal. A peine le prélat avoit-il ouvert la bouche, pour faire cette supplication à la reine et lui représenter l'état de la ville, que cette princesse lui rit au nez en lui disant : « Vous n'êtes « pas guerrier, Monsieur le Coadjuteur ; vous tremblez pour peu de chose. « Croyez-moi, allez vous reposer... » A ce moment les chaînes furent tendues dans toutes les avenues du palais, où nombre de bourgeois allèrent chez M. le premier président pour qu'il fît en sorte que M. de Broussel et les autres prisonniers fussent rendus ; ce qu'il promit. Puis la populace, armée de toute sorte, obligeoit les bourgeois d'alentour à se tenir sur leurs portes, les armes à la main, rompant les vitres et les portes de ceux qui se refusoient de le faire. Quant au conseiller Broussel, M. de Comminges le traita toujours avec beaucoup d'égards, le fit reposer et lui fit donner un manteau, parce qu'il commençoit à sentir le froid. On le mena ensuite à Saint-Germain en Laye, où il coucha. La reine d'Angleterre eut la curiosité de le voir et l'entretint pendant deux heures. Le lendemain on lui fit prendre la traverse et on le conduisit au Mesnil, où M. de Comminges devoit attendre les ordres pour le transférer à Sedan ou au mont Saint-Michel. »

homme doué de rares talents, souple, vaniteux, habile à jouer tous les rôles qui convenaient à son ambition. Engagé dans les Ordres sans vocation et malgré ses mauvaises mœurs, il n'avait pas cessé de rêver la mission de l'homme d'État et du profond politique. Il se proposait pour modèle le conspirateur Fiesque, dont il avait écrit l'histoire. Las de tout ce qui paraissait gêner ses plans de désordre, disposé à agiter à tout prix, fier de porter plutôt un poignard qu'un bréviaire, né avec plus d'intelligence qu'il n'en fallait pour gouverner un empire, et destiné, par l'impatience de son orgueil, à n'être qu'un intrigant et un brouillon, Paul de Gondi avait médité de supplanter Mazarin et de s'imposer à la reine, qui l'aimait peu et l'estimait moins encore. Les conjonctures lui semblaient favorables ; il aurait bien voulu aider la révolte d'une main et la contenir de l'autre, de telle sorte que le résultat de ce mouvement servît ses projets et ne les dépassât point. Au plus fort du tumulte il sortit dans la ville en habits pontificaux. Déjà quelques coups de fusil avaient été tirés, et le peuple gagnait du terrain sur la garde suisse. Le coadjuteur commença par lui donner sa bénédiction; un moment après il écouta les plaintes de la foule et consentit à se rendre auprès de la reine pour lui demander la mise en liberté de Broussel. Mais Anne d'Autriche ne comprenait rien au mouvement ; elle disait avec gravité, ne voulant point admettre le danger, « qu'il y avoit de la révolte à croire qu'on pouvoit se révolter. » Mazarin, moins téméraire et bien autrement compromis, dit alors à la reine : « Plut à Dieu, Madame, que

tout le monde parlât avec la même sincérité que parle M. le coadjuteur! Il craint pour son troupeau, il craint pour la ville, il craint pour l'autorité de Votre Majesté. Je suis persuadé que le péril n'est pas au point qu'il se l'imagine; mais le scrupule sur cette matière est en lui une religion louable. » Paul de Gondi, qui nous rend compte de cette scène, ajoute : Je faisois l'innocent, et je ne l'étois pas. Le cardinal (Mazarin) faisoit l'assuré, et il ne l'étoit pas. Il y eut quelques moments où la reine contrefit la douce, et elle ne fut jamais plus aigre; M. de Longueville témoignoit de la tristesse, « et il étoit dans une joie sensible, parce que c'étoit l'homme du monde qui aimoit le mieux le commencement de toutes affaires. » M. le duc d'Orléans faisait l'empressé et le passionné en parlant à la reine, « et je ne l'ai jamais vu siffier avec plus d'indolence qu'il siffla une demi-heure en entretenant Guerchi dans la petite chambre grise. » Le maréchal de Villeroi affectait de la gaieté pour plaire au ministre, et il avouait à Gondi, « en particulier, les larmes aux yeux, que l'État était sur le bord du précipice. » D'autres, tels que Beautru et Nogent, tournaient en ridicule l'effroi de Broussel, les pleurs de sa fille, les plaintes de sa servante, qu'ils métamorphosaient en nourrice de ce vieillard de quatre-vingts ans, et qu'ils représentaient comme demandant à grands cris au peuple de la cité qu'on lui rendît son cher nourrisson. Ils accompagnaient ces bouffonneries de gestes moqueurs et d'éclats de rire, « quoiqu'ils connussent très-bien l'un et l'autre que la tragédie ne seroit peut-être pas fort éloignée de la farce. » Le ma-

réchal de La Meilleraye demandait qu'on lui donnât des troupes pour en finir avec la canaille. La reine ne demandait pas mieux, mais on la dissuada d'engager ainsi une lutte dont l'issue pouvait être douteuse. En ce moment survint M. de Guitaut, vieillard dont on respectait la prudence et le dévouement; on lui demanda ce qu'il fallait faire. « Mon avis, dit-il brusquement, est de rendre ce vieux coquin de Broussel, mort ou vif. » Le coadjuteur dit alors : « Le premier parti ne seroit pas de la piété ni de la prudence de la reine; le second pourroit faire cesser le tumulte. » La reine rougit à ce mot et s'écria : « Je vous entends, Monsieur le Coadjuteur; vous voudriez que je donnasse la liberté à Broussel; mais je l'étranglerois plutôt avec ces deux mains, et ceux qui... » En même temps elle les portait au visage du prélat. Durant cette scène, dépourvue de dignité, survint à son tour le lieutenant civil, Dreux d'Aubray. Il était, dit Paul de Gondi, plus pâle qu'un acteur de la Comédie-Italienne. Le coadjuteur ajoute : « La frayeur du lieutenant se glissa dans leur imagination, dans leur esprit et dans leur cœur. Ils ne me traitèrent plus de ridicule; ils avouèrent que l'affaire méritoit de la réflexion. » Bientôt après, M. de Longueville, le chancelier, les maréchaux de Villeroi et de La Meilleraye, ainsi que le coadjuteur, prouvèrent par de bonnes raisons qu'il fallait rendre Broussel avant que les séditieux eussent pris les armes. Alors Mazarin balbutia, d'un air déconcerté, quelques phrases sans suite, et conclut qu'il fallait se donner encore du temps jusqu'au lendemain et promettre, en attendant, la liberté du prisonnier, à condi-

tion que le peuple se séparerait et qu'il ne continuerait pas à la demander en foule. Tout le monde trouva l'expédient admirable. D'une voix unanime on supplia le coadjuteur, le seul de la réunion qui fût populaire, de se rendre auprès de la multitude et de l'apaiser en lui notifiant les promesses de la cour. « Je sortis alors, dit Paul de Gondi, avec mon rochet et mon camail, en donnant des bénédictions à droite et à gauche. J'eus soin de ne rien promettre en mon nom au peuple, et de lui dire simplement que la reine m'avoit assuré qu'elle rendroit Broussel si l'on faisoit cesser l'émotion. » Cet engagement ne calma point les inquiétudes du peuple ; de nouvelles collisions éclatèrent entre les insurgés et la troupe. La nuit qui survint fut tout entière consacrée à la construction de barricades. Les Parisiens, habitués à cette guerre de rues, tendirent des chaînes et élevèrent aux principaux carrefours des remparts mobiles, formés de tonneaux pleins de terre. Au point du jour la ville présentait le formidable aspect d'une place de guerre, peuplée d'une armée immense également disposée à attaquer ou à se défendre.

Le lendemain, jeudi 27 août, dès cinq heures du matin, les présidents et conseillers du parlement se rendirent au palais pour délibérer sur l'attitude que les magistrats devaient prendre à la suite de l'arrestation de leurs collègues. Boucherat et Broussel, l'un maître des comptes, l'autre conseiller aux requêtes, et tous deux neveux de Pierre Broussel, portèrent plainte au sujet de l'acte de violence commis envers leur oncle. Les gens du roi furent mandés, et,

sur leurs conclusions, le parlement rendit un arrêt décrétant de prise de corps M. de Comminges et ceux qui, comme lui, avaient coopéré à l'arrestation des deux magistrats. L'arrêt porta que la cour irait au Palais-Royal demander à la reine le *retour de messieurs les absents*, et reviendrait ensuite délibérer sans désemparer, jusqu'à ce que justice eût été rendue. Dès que l'on connut au dehors la résolution du parlement, le mouvement insurrectionnel de la veille prit des développements rapides; en moins de trois heures cent mille hommes furent sous les armes et plus de douze cents barricades se trouvèrent élevées et gardées par le peuple. Le chancelier Séguier, qui se rendait au Palais-Royal pour prendre les ordres de la reine, fut arrêté par les attroupements, sa vie fut gravement en danger, et la duchesse de Sully, sa fille, ne put le ramener de l'autre côté de la Seine qu'en s'exposant elle-même à périr. Pour mettre à couvert le Palais-Royal des attaques de la multitude, la reine fit entrer à Paris quelques détachements d'infanterie tirés des garnisons voisines et les fit ranger en bataille aux abords de sa résidence. Le long du quai et vers le port de l'École, le maréchal de La Meilleraye et la troupe placée sous ses ordres rencontrèrent quelque résistance; il y eut de part et d'autre des coups de fusils échangés qui tuèrent ou blessèrent un petit nombre d'archers ou de gens du peuple. Une escouade de la garde suisse se porta vers l'une des extrémités du Pont-Neuf pour s'y établir et chercha à se retrancher vers la porte de Nesle; elle fut attaquée et mise en fuite par les bourgeois de la rue Dau-

phine. A dix heures du matin, le parlement sortit du palais de justice pour se rendre auprès de la reine.

Cent soixante magistrats, vêtus de leurs robes rouges, ayant leurs huissiers en tête, marchaient deux à deux. Ce cortége passa devant l'horloge du palais, le long du quai, sur le Pont-Neuf, dans la rue de l'Arbre-Sec et dans la rue Saint-Honoré. En ce moment, dit l'un des membres de la cour, « la face de la ville de Paris étoit méconnoissable ; tous les hommes, jeunes et vieux, les petits enfants, avoient les armes à la main, criant qu'ils vouloient que M. de Broussel fût rendu. » Omer Talon ajoute : « Nous trouvâmes, depuis le palais jusqu'au Palais-Royal, huit barricades faites par les chaînes tendues ès lieux où il y en doit avoir, par des poutres mises en travers, par des tonneaux remplis de pavés, ou de terre, ou de moellons; outre plus, toutes les avenues des rues traversantes étoient aussi barricadées, et à chaque barricade un corps de garde composé de vingt-cinq ou trente hommes armés de toutes sortes d'armes, tous les bourgeois disant qu'ils étoient au service du parlement (1). » Le coadjuteur Paul de Gondi, qui, de son côté, parcourait les rues voisines du Palais-Royal, complète ces détails par des souvenirs non moins curieux. « Le mouvement, dit-il, fut comme un incendie subit et violent qui se prit du Pont-Neuf à toute la ville. Tout le monde sans exception prit les armes. L'on voyoit les enfants de cinq à six ans le poignard à la main ; on voyoit les mères qui les leur apportoient

(1) *Mémoires d'Omer Talon*, t. II.

elles-mêmes. Il y eut dans Paris (aux abords du Pont-Neuf) plus de deux cents barricades en moins de deux heures, bordées de drapeaux et de toutes les armes que la Ligue avoit laissées entières..... Dans la rue Neuve-Notre-Dame, je vis entre autres une lance traînée plutôt que portée par un petit garçon de huit ans, qui étoit assurément de l'ancienne guerre des Anglois. J'y vis encore quelque chose de plus étrange. M. de Brissac me fit remarquer un hausse-col sur lequel la figure du jacobin qui tua Henri III étoit gravée; il étoit de vermeil doré, avec cette inscription : *Saint Jacques Clément !* Je fis une réprimande à l'officier qui le portoit, et je fis rompre le hausse-col publiquement à coups de marteau sur l'enclume d'un maréchal. Tout le monde cria : *Vive le roi!* mais l'écho répondoit : *Point de Mazarin* (1)! » Les générations modernes, en consultant ces pages de l'histoire du dix-septième siècle, reconnaîtront à des signes certains les insurrections populaires qui se sont accomplies sous nos yeux et dont les événements de 1648 n'étaient que les avant-coureurs. Le coadjuteur dit encore : « Un moment après que je fus rentré chez moi, l'argentier de la reine y entra, qui me commanda et me conjura de sa part d'employer mon crédit pour apaiser la sédition, que la cour, comme vous voyez, ne traitoit plus de bagatelle. Je répondis froidement et respectueusement que les efforts que j'avois faits la veille pour cet effet m'avoient rendu si odieux parmi le peuple que j'avois même couru for-

(1) *Mémoires du cardinal de Retz*, t. I, p. 231.

tune pour avoir voulu seulement me montrer un moment; que j'avois été obligé de me retirer chez moi, même fort brusquement. A quoi j'ajoutai ce que vous pouvez vous imaginer de respect, de douleur, de regret et de soumission. L'argentier qui étoit au bout de la rue quand on crioit *Vive le roi !* et qui avoit ouï qu'on y ajoutoit, presque à toutes les reprises : *Vive le coadjuteur !* fit ce qu'il put pour me persuader de mon pouvoir, et, quoique j'eusse été très-fâché qu'il l'eût été de mon impuissance, je ne laissois pas de feindre que je la lui voulois toujours persuader. Les favoris des deux derniers siècles n'ont su ce qu'ils ont fait quand ils ont réduit en style l'égard effectif que les rois doivent à leurs sujets. Il y a des conjonctures dans lesquelles, par une conséquence nécessaire, l'on réduit en style l'obéissance réelle que l'on doit aux rois. » Ce passage est significatif, en ce qu'il peint les alternatives d'orgueil et de crainte par où passait la cour, et en même temps en ce qu'il nous initie au caractère politique du principal narrateur de cet épisode, de l'homme qui, tout en s'exagérant jusqu'au ridicule sa propre importance, voyait d'un œil lucide les événements et les choses qui ne le touchaient qu'indirectement.

Cependant le parlement, à travers les barricades qu'on ouvrait sur son passage, arriva au Palais-Royal et fut introduit dans les appartements de la reine. Les magistrats trouvèrent la régente entourée des princes, des ministres et des officiers de sa maison, et dans une attitude triste et sévère. Le premier président entreprit de lui faire connaître toute la grandeur du péril ; elle lui répondit avec colère. « Elle

savoit bien, dit-elle, qu'il y avoit du bruit dans la ville, mais il n'étoit pas si grand qu'on vouloit le prétendre. » Puis elle lui marqua son étonnement de ce que, n'ayant témoigné aucun ressentiment lorsque la reine, sa belle-mère, avait fait mettre le premier prince du sang à la Bastille, *ils s'emportoient à de telles insolences* pour un conseiller coupable de l'avoir offensée. Elle imputa la sédition à leurs désobéissances multipliées, qui avaient répandu l'esprit d'indépendance chez le peuple. Elle ajouta : « C'est au parlement à calmer l'émotion qu'il a lui-même causée; s'il en mésarrive, vous, vos femmes et vos enfants, vous en répondrez sur vos têtes à moi et au roi mon fils. » Le premier président lui répondit alors qu'elle était mal informée, sans doute, de l'état de Paris; que toutes les forces du roi unies à celles du parlement seraient impuissantes pour calmer la sédition. Il conjura ensuite la reine de se laisser fléchir et de rendre les prisonniers : « sa justice le vouloit, sa bonté l'y convioit, et *cent mille hommes appuyoient cette demande, les armes à la main.* » Ces prières ne purent rien contre la volonté d'Anne d'Autriche. Toujours obstinée à ne pas relâcher les prisonniers, elle passa dans une autre chambre et s'enferma pour ne plus rien entendre. En ce moment le duc d'Orléans et Mazarin, que la reine avait laissés un peu déconcertés, s'interposèrent et obtinrent enfin la promesse de rétablir chacun dans sa charge, si le parlement voulait s'engager à cesser entièrement ses assemblées. Il fallait délibérer sur cette réponse, et quelques membres de la compagnie étaient disposés à le faire sur-le-

champ ; mais quelques autres, plus amis des formes ou plus prudents, ayant fait observer que leur décision paraîtrait avoir été violentée, le parlement s'empressa de regagner le lieu de ses audiences.

Il était une heure après midi. Un morne silence accueillit les magistrats qu'on avait tout à l'heure salués avec tant d'enthousiasme ; comme ils arrivaient à la Croix du Trahoir, on ne voulut point leur laisser franchir une barricade qui était en cet endroit. En vain le premier président fit observer que la reine avait promis l'élargissement des prisonniers ; les métiers répondirent qu'ils ne se laissaient point amuser par de telles raisons, et que le parlement eût à ramener M. de Broussel ou qu'il n'irait pas plus loin. Joignant alors les voies de fait aux paroles, plusieurs se jetèrent sur le premier président avec de furieuses menaces, jusqu'à lui appuyer les mousquetons et hallebardes sur la poitrine et à lui vouloir prendre la barbette. « Il faut le retenir, criaient quelques-uns, jusqu'à ce qu'on nous ait rendu M. de Broussel ! » Vers la troisième barricade, le peuple, qui n'apprenait rien de la mise en liberté de Broussel, éclata de nouveau en murmures et en menaces. Un garçon rôtisseur qui commandait deux cents insurgés tourna sa hallebarde contre le premier président et lui dit : « Tourne, traître ; si tu ne veux être massacré toi-même, ramène-nous Broussel ou le Mazarin. » D'autres crièrent : « Va dire à la régente que, si dans une heure nous n'avons pas M. de Broussel, cent mille métiers iront le requérir d'autre manière, et que le Mazarin passera un mauvais quart d'heure. »

Ces paroles s'adressaient à Matthieu Molé; elles n'ébranlèrent pas son courage, mais cinq présidents à mortier et plus de vingt conseillers se jetèrent dans la foule pour s'échapper. « Fort heureusement pour M. le premier président que M. de Mesmes, ayant pris fortement la parole, remontra aux bourgeois leur aveugle ingratitude. Est-ce ainsi qu'ils traitaient celui qui venait de plaider si chaudement la cause de M. de Broussel auprès de la reine? Et d'ailleurs, ajouta-t-il, le parlement ne peut rien faire sans son chef. » La fougue du peuple s'étant un peu apaisée par ces paroles, le premier président réussit enfin à rallier quelques membres de la compagnie, et, conservant encore la dignité de la magistrature, revint à leur tête au Palais-Royal, au milieu des imprécations et des menaces du peuple. En arrivant, le premier président, s'adressant à la reine, lui dit : « On a sans doute dissimulé à Votre Majesté l'état de fermentation où se trouve la ville, lequel est des plus graves. Il faut sans plus tarder donner quelque satisfaction au peuple. Votre Majesté doit nous en croire sur parole, et, pour mon compte, après le péril que j'ai couru, je ne sortirai plus de ce palais que cette satisfaction n'ait été accordée. » On se mit donc à délibérer. Tandis qu'ils essayaient d'obtenir de la reine la liberté des prisonniers, le jeune roi se livrait dans la cour aux jeux de son âge; ce qui fit dire au président de Mesmes : « Pendant que cet enfant joue là-bas, il perd une couronne! .... » Cette sinistre prophétie et les instances de la reine d'Angleterre, épouse de Charles I^er^, déterminèrent enfin Anne d'Autriche et le conseil à

donner satisfaction au parlement et à la multitude. Dès que le peuple eut ainsi conquis la liberté de Broussel, il s'empressa de poser les armes et de porter en triomphe son idole le long des rues pacifiées et à travers les barricades détruites. Pour lui, il était à la portière du carrosse, pleurant à chaudes larmes, tandis que chacun se précipitait à sa rencontre, heureux de pouvoir l'embrasser ou seulement de pouvoir toucher sa main.

Les archives de l'hôtel de ville ont conservé la trace pâle et décolorée de cette insurrection populaire. « Le jeudi 27 août, les quarteniers vinrent rendre raison de ce qu'ils avoient voulu faire pour l'exécution des mandements, lesquels ordonnoient d'ôter les chaînes ; à quoi le peuple avoit vivement résisté : il n'avoit voulu laisser abattre les chaînes, ni ouvrir les boutiques. M. le président Aubry, plaise vous trouver et venir présentement à l'hôtel de cette ville pour aviser à ce qu'il est à propos de faire sur l'état présent des affaires, vous priant n'y vouloir faillir. Et se trouvèrent en l'hôtel de ville MM. d'Estampes, de Lamoignon, Miron, Scarron, de Vauve et de Montauron, colonels de ladite ville. Le prévôt des marchands dit qu'il les avoit fait appeler pour savoir de leurs bouches ce qui s'étoit passé en leurs colonelles depuis vingt-quatre heures. Là-dessus un de ces MM. les colonels, qui s'étoit trouvé jusqu'à deux heures au Palais-Royal, leur fit un ample récit de tout ce qui s'étoit passé.

« Après cette relation ouïe, il a été résolu par M. le prévôt des marchands que MM. les colonels se promèneroient avec leurs capitaines dans l'étendue de leur

colonelle, pour empêcher les désordres et inviter les marchands à ouvrir leurs boutiques. Sur cette résolution, chacun s'étant retiré, Messieurs de la ville, vers les cinq heures du soir, tous à cheval, ayant vingt archers devant et derrière eux, avec quatre de leurs sergents, furent par la rue de la Vannerie jusqu'au *grand Châtelet*, de la Tour au long de la rue *Saint-Denis*, entrèrent dans la rue de *la Ferronnerie*, revinrent par celle *Aubry-Boucher*, descendirent par la rue Neuve-Saint-Médéric en celle *de Sainte-Croix* et par la rue *Bourtibourg*, passèrent au travers du cimetière *Saint-Jean*, furent à la rue *Saint-Antoine*, revinrent par la rue *Geoffroy-l'Asnier*, par-dessus les quais de la ville, en l'hôtel de ville. Pendant laquelle course ils firent le possible d'ôter au peuple tous les ombrages qu'on lui avoit mis dans l'esprit et dont il s'expliquoit volontiers avec beaucoup de chaleur; l'émotion fut néanmoins un peu ralentie en quelques endroits.

« Or, de par le prévôt des marchands et échevins, etc., Monsieur le Colonel, vous donnerez avis aux officiers et bourgeois de votre colonelle que toutes choses sont pacifiées, ainsi que nous avons appris de la bouche de la reine. C'est pourquoi il n'est plus nécessaire de tenir personne sous les armes, ni de continuer les corps de garde, que nous vous prions de faire lever (1). »

Ajoutons qu'une effervescence populaire aussi vive, aussi générale, ne disparut point comme par enchantement, et qu'il s'y mêla, comme toujours, les passions brutales de ceux qui spéculent sur le désordre matériel.

(1) *Registres de l'hôtel de ville*, cote n° XXXII, aux archives de l'Empire.

Beaucoup d'agitateurs essayèrent de maintenir le peuple armé derrière les barricades. Pour eux Broussel n'était qu'un prétexte, le parlement un drapeau ; il importait d'entretenir la défiance et la crainte. Ceux-là disaient à la foule : « Il y a de la cavalerie qui vient à toute bride de Saint-Cloud. Gardez les barricades de peur de surprise, de peur d'un coup d'État tenté par le Mazarin contre le parlement. » L'un des narrateurs de ces scènes historiques assure qu'il y eut du mouvement dans la soirée et dans la nuit du 28 août ; il fut occasionné par le passage de quelques charrettes chargées de poudre et de mèches. D'autre part la bourgeoisie, prompte à s'alarmer de l'agitation qu'elle suscite elle-même, commençait, dès le 28 août, à parler de la nécessité d'être en garde contre les vagabonds et les rôdeurs, qui s'attroupaient afin de piller et de voler ceux qui ne seraient pas en mesure de se défendre. Évidemment en colportant ces rumeurs on cherchait à la maintenir sous les armes. Les registres de l'hôtel de ville mentionnent que le prévôt des marchands, assisté des échevins, rendit compte au parlement de ces derniers symptômes d'effervescence et des mesures prises par Messieurs de la ville pour y porter remède. « Ce dont la cour témoigna une grande satisfaction ; en sorte que, la Ville s'étant retirée, et quelque peu de temps après, MM. les gens du roi sortirent. Ce fait, MM. les prévôt des marchands, échevins, procureur du roi et greffier d'icelle ville, s'en retournèrent en l'hôtel de Grève, n'ayant pas trouvé plus de respect des gens de guerre qui étoient sur le Pont-au-Change, par où ils passèrent, que de ceux qu'ils

avoient vus en allant. — Y ayant eu des personnes assez malicieuses pour dire hautement que l'on se coupoit la gorge au quartier Saint-Honoré, au Pont-Neuf et vers le Palais, et pour crier : Aux armes! que les bourgeois prirent avec une telle chaleur qu'en moins d'une heure il s'y fit plus de cinquante barricades, dont Messieurs de la ville ayant eu avis, sortirent de l'hôtel de ville à l'heure même avec les archers et sergents, trouvèrent le peuple si échauffé et en une telle résolution de se défendre qu'ils eurent bien de la peine à le désabuser ; ce qu'ils firent néanmoins avec beaucoup d'adresse et de patience. Ayant été jusqu'à la porte Saint-Antoine, ils passèrent par la rue du Petit-Musc jusqu'au pont Marie, où il se trouva quelques gens sans aveu derrière une barricade, par laquelle ils ne laissoient passer personne que ceux qui leur donnoient de quoi boire. Ils furent si osés d'arrêter Messieurs de la ville, sans vouloir livrer les armes, disant qu'ils n'avoient point de capitaine et qu'ils étoient là pour défendre leurs vies et leur pays, et qu'ils tireroient sur le premier qui avanceroit. Et quoiqu'il eût été fort facile de les forcer, étant plus de six contre un, Messieurs de la ville, pour la conséquence, aimèrent mieux passer par devant l'hôtel de Sens, où ils trouvèrent M. Scarron, colonel, avec tous ses voisins sous les armes et barricadés comme les autres, lesquels rendirent toute obéissance à Messieurs de la ville, ayant fait rompre six barricades et retirer les gens (1). Messieurs de la ville s'en retournèrent par la place Royale et rencontrèrent M. Duplessis de Guéné-

(1) *Registres de l'hôtel de ville*, cote nº XXXII, aux Archives.

gaud, colonel dudit quartier, qui s'en alloit tout découragé de sa mauvaise réussite. MM. les conseillers ne furent pas plustôt rentrés en la maison de ville qu'il leur vint la nouvelle de divers endroits qu'il y avoit quantité de gens de guerre autour de Paris, et que les provisions de poudre, balles et mèches qu'on avoit fait sortir de la Bastille, et qui furent pillées par les bourgeois, étoient pour ces gens de guerre, et qu'on devoit la nuit suivante enlever le roi et mettre la ville au pillage. Ces bruits leur firent résoudre d'aller au Palais-Royal porter ces nouvelles et savoir de Leurs Majestés ce qu'elles désiroient faire. Messieurs de la ville ayant été introduits, ils représentèrent à Sa Majesté tout ce qui se disoit et se faisoit par la ville et comme il n'étoit pas possible d'ôter de la créance du peuple que tout Paris ne fût investi de gens de guerre. Pour lors Sa Majesté prenant la parole dit que « les gens de cheval qui avoient paru la veille autour de la ville étoient allés coucher à Villepreux, et que le régiment des gardes qui étoit près la personne du roi s'en étoit cejourd'hui retourné en son quartier, et qu'elle avoit des pensées bien éloignées de celles des habitants de Paris, et qu'elle les prioit de la croire et de le faire entendre au peuple. » En retournant à l'hôtel de ville, ils furent étonnés de trouver plus de deux mille personnes de l'un et de l'autre sexe qui se mirent à crier contre eux, disant que ceux de la ville leur avoient ôté les armes de la main lorsqu'elles leur faisoient si grand besoin ; qu'ils s'entendoient avec la cour pour les perdre et ruiner. Alors ceux de la ville publièrent ceci : « Monsieur le Colonel, nous venons du Palais-Royal,

où l'on a donné l'ordre de vous assembler, pour vous assurer de la part du roi qu'on n'a aucune pensée de troubler le repos des bourgeois de Paris, et que tous les bruits que l'on a fait courir sont faux (1). » On ne s'étonnera pas de ces émotions et de ces inquiétudes qui succédaient à la victoire de la multitude ; ce sont là les suites inséparables des mouvements populaires; c'est le dernier bouillonnement des vagues après l'orage.

Anne d'Autriche avait cédé à la crainte et se promettait bien de prendre sa revanche. Quant aux bourgeois, cette seule pensée qu'ils avaient vaincu les généraux et les troupes du roi les enivrait d'orgueil et de confiance, et la génération qui accomplissait ces luttes se croyait digne de ses pères, autrefois victorieux à la suite du Balafré. Le parlement, de son côté, cherchait à cacher, sous des apparences modestes et sous le couvert de la légalité, la joie que lui causait l'humiliation du maître. On eût dit qu'il avait recouvré ses titres, et il se croyait institué, comme autrefois les éphores, « pour modérer l'extrême puissance des rois et pour s'opposer à leurs déréglements... » On chatouillait agréablement ses espérances en lui répétant « que depuis quelques années les ministres de France étoient persuadés que c'est régner précairement que de n'étendre leur empire que sur les choses permises; que les derniers rois leur avoient si fort abandonné la conduite de l'État qu'ils s'étoient rendus la proie de leurs passions ; que les lois étoient étouffées

(1) Mêmes *Registres ;* documents cités par M. Capefigue.

par la crainte et la justice par la force; que le temps étoit venu de rétablir l'ordre ancien et de remettre sur pied cette relation harmonique qui doit être un commandement légitime et une obéissance raisonnable; que pour cet effet les peuples réclamoient leur justice, comme le seul asile pour prévenir leur dernière oppression; qu'une si sainte mission, étant approuvée du Ciel et suivie des acclamations publiques, les mettoit à couvert de la crainte.... (1) »

Ne nous lassons pas de le dire, cette puissance politique, ces droits tribunitiens que réclamait le parlement de Paris ne reposaient sur aucun titre légal, sur aucune charte authentique. Le parlement, si formaliste lorsqu'il s'agissait des actes de l'autorité ou des justiciables, aurait été fort en peine de montrer le texte à l'aide duquel il s'arrogeait le droit d'intervenir dans les grandes affaires de l'État et de juger entre le roi et ses peuples. Mais, à défaut de règles écrites, ce corps invoquait des traditions et des précédents; il se disait héritier des états généraux du royaume et leur fondé de pouvoirs tacite. La cour, qui plus d'une fois avait fortifié ces prétentions exagérées, commençait à ne leur opposer que des protestations stériles, démenties au besoin par des concessions, et, quant au peuple, il se montrait fort peu scrupuleux en matières de ce genre; il était même tout disposé à reconnaître à Messieurs du parlement plus de prérogatives qu'ils ne s'en attribuaient; sa seule inquiétude était qu'on n'osât pas davantage, et il paraissait craindre plus encore l'inac-

(1) Paroles de l'avocat général Talon. (Voir les registres du parlement de Paris, année 1648.)

tion ou la timidité de la magistrature que ses envahissements dans le domaine de l'autorité royale.

Anne d'Autriche méditait de faire intervenir dans sa querelle contre le peuple l'armée du prince de Condé, récemment victorieuse. Avant d'en venir à cette extrémité, elle jugea convenable de se mettre à l'abri de toute insurrection bourgeoise. Le 13 septembre elle se rendit à Rueil; le 24 elle s'installa à Saint-Germain et s'y entoura des ministres, du chancelier et des personnages les plus considérables de la cour. Vers le même temps elle s'assura de Vincennes, fit enfermer Chavigny et exila l'ancien garde des sceaux Châteauneuf. Tandis que ces mesures de précaution ou de réaction commençaient à inquiéter Paris, on apprit que d'Erlach se rapprochait de cette ville avec quatre mille hommes détachés de l'armée d'Allemagne; enfin on sut, à n'en pas douter, que le prince de Condé avait reçu l'ordre de venir à Saint-Germain se concerter avec Anne d'Autriche. Sur ces entrefaites, la reine et le cardinal multiplièrent les avances et les démarches affables auprès du coadjuteur. Paul de Gondi, étonné de ce changement de manières, comprit que la cour le soupçonnait, le surveillait et voulait endormir sa vigilance; il feignit d'être dupe et se tint sur ses gardes, cherchant à son tour par quels moyens on pourrait rattacher le prince de Condé à la Fronde. En attendant, sûr de la faveur du peuple, qu'il avait captée par des libéralités et des aumônes, il fit ouvrir au parlement, par le président Viole, ami de Chavigny, l'avis de renouveler l'arrêt donné en 1617 contre le maréchal d'Ancre, et qui défendait aux étrangers, sous peine de

mort, de s'immiscer dans le gouvernement du royaume. C'était briser judiciairement le pouvoir aux mains de Mazarin, Italien d'origine. Cette résolution hardie trouva des approbateurs, particulièrement dans les rangs des jeunes conseillers, qui dominaient la sagesse des anciens. « La barbe du premier président, si vénérable, dit Monglat, ne pouvoit les retenir. » Cependant la compagnie se borna ce jour-là (22 septembre) à adresser de très-humbles remontrances à la reine en faveur de Chavigny et de Châteauneuf, et à supplier cette princesse de ramener le roi à Paris. Le lendemain 23, à une majorité de soixante et onze voix contre soixante-sept, la même cour arrêta de mander le prévôt des marchands et de lui enjoindre de songer à la sûreté de la ville, en assurant l'approvisionnement et l'armement du peuple. Ces mesures causèrent à Anne d'Autriche une vive irritation; elle les rangea au nombre de celles qu'elle appelait volontiers des « assassinats contre l'autorité royale. » Le parlement ayant invité le prince de Condé, qui se trouvait à Rueil, à venir prendre sa place dans l'enceinte des séances, le vainqueur de Rocroy répondit, non sans affecter beaucoup de hauteur, « qu'il recevroit à ce sujet les ordres de la reine et s'y conformeroit, ainsi qu'en toute autre chose; mais qu'il exhortoit Messieurs du parlement à faire de même, s'ils ne vouloient l'obliger à punir leur désobéissance. » Les autres princes du sang, à l'exemple de Condé, mais d'une façon moins désobligeante pour le parlement, protestèrent de leur dévouement à la cause de la reine.

On était à la veille d'engager un nouveau conflit.

Anne d'Autriche assembla le conseil de régence et demanda si le moment ne paraissait pas venu à chacun de soumettre les rebelles par la force des armes. Condé avait eu le temps de réfléchir et se montra moins hardi que la veille. Il déclara qu'avec les quatre mille hommes qu'amenait le comte d'Erlach il ne répondait nullement de se rendre maître de Paris ; il ajouta, et ceci était vrai, qu'on était en ce moment occupé à discuter les conditions de la paix de Munster, et que les puissances étrangères se garderaient bien de subir les volontés de la France si elles apprenaient que ce royaume était en proie à la guerre civile. Personne dans le conseil n'osa parler de lutte quand le prince de Condé parlait de conciliation, et Mazarin supplia la reine de céder aux circonstances et d'accueillir les vœux du parlement de Paris. Des conférences furent immédiatement ouvertes entre les princes du sang, munis des pouvoirs de la reine, et les délégués de la cour de justice. On discuta de part et d'autre sur le droit d'emprisonnement et d'exil que s'attribuait le gouvernement royal, lorsque la sûreté de l'État lui paraissait engagée dans la question : le chancelier insista pour la reconnaissance de cette prérogative royale; Matthieu Molé en dénia la légalité et l'utilité. Le duc d'Orléans demanda que les délibérations relatives à la *sûreté publique* fussent ajournées, et il insista pour que l'on s'occupât immédiatement des questions de finances. Les délégués du parlement n'eurent garde d'y consentir, et le prince de Condé témoigna une vive irritation en les voyant élever la prétention d'imposer leurs volontés à la reine. Emporté par la colère,

il prononça à ce sujet des paroles offensantes, et les conférences furent un moment rompues. Bientôt après, la première fougue du prince étant calmée, la discussion fut reprise, et les magistrats, en dépit de la résistance des princes, se montrèrent fort énergiquement dévoués à introduire dans nos lois le principe du respect de la liberté individuelle. Appuyé sur les déclarations émanées de la chambre de Saint-Louis, le parlement exigeait que le gouvernement ne pût tenir aucun sujet du roi prisonnier pendant plus de vingt-quatre heures sans l'interroger. Les princes s'opposaient à ce règlement, qui donnait « des bornes trop étroites à l'autorité royale, » et le chancelier entassa arguments sur arguments pour soutenir les droits de la puissance absolue. La régente, dont la résolution était de n'écouter aucune proposition de paix, et « de mourir plutôt que de laisser périr entre ses mains l'autorité du roi son fils, » offrit cependant de s'engager à ne retenir que six mois, sans les livrer à leurs juges naturels, ceux qu'on serait forcé d'arrêter; elle réduisit ensuite de moitié le délai demandé. Après cela, elle repoussa toutes les instances et protesta que rien ne pourrait la contraindre à céder davantage. Les députés du parlement n'étaient point autorisés à faire une concession de cette nature; mais, ne pouvant prendre sur eux de résister, ils en référèrent à l'assemblée générale de la compagnie, et la question fut de nouveau discutée en assemblée générale. Comme on paraissait s'y attendre, beaucoup de membres furent d'avis d'accepter cette espèce de composition; mais le président de Blancmesnil s'y opposa, et les raisons

alléguées par cet homme, récemment mis en liberté par le triomphe du peuple, dans la journée du 27 août, ramenèrent tout le monde à la loi des vingt-quatre heures. Les princes, comprenant que leur intérêt était d'accord avec le principe posé de la sûreté publique, renouvelèrent leurs instances auprès de la reine, qui voulait d'abord refuser son consentement et rompre les conférences; mais le cardinal empêcha de recourir à des mesures violentes. Abandonné des princes devenus favorables au parlement, il lui persuada enfin d'accorder encore une promesse, puisqu'elle était décidée à n'en tenir aucune. Anne d'Autriche se résigna donc à adhérer sans restriction à l'article de la sûreté publique et à toutes les autres garanties réclamées par la chambre de Saint-Louis. Poussant plus loin l'abnégation ou la ruse, elle offrit une diminution sur les droits d'entrée, et laissa même aux magistrats le soin de dresser la déclaration royale destinée à imposer des limites à l'autorité souveraine et à changer, en quelque sorte, la constitution du pays (1).

(1) La déclaration royale du 24 octobre 1648 marqua pour la Fronde un second moment critique, répondant à ce point où parviennent les révolutions quand le pouvoir accepte, mais sans résignation et sans bonne foi, le pacte que la nécessité lui impose. Un temps d'arrêt plein de défiances et de tiraillements conduisit à la période extrême du mouvement révolutionnaire, à l'usurpation de toute l'autorité dans Paris par le parlement, ayant pour auxiliaires les magistrats municipaux. Les mesures qui furent prises alors au nom du salut public, la levée d'impôts et de troupes régulières, l'organisation de la défense et de la police de la ville, l'appel d'union fédérative adressé à tous les parlements et à toutes les villes du royaume, prouvent que la magistrature coalisée ne manquait ni d'audace ni d'énergie. Sa marche en avant se continua tant que, pour la poursuivre, elle n'eut besoin que des sympathies exaltées de la bourgeoisie

Elle se réservait de prendre sa revanche dès qu'une occasion se présenterait à elle de ressaisir dans sa plénitude les droits dont on la dépossédait.

La déclaration du 24 octobre (ce jour fut également la date de la paix de Westphalie) fut enregistrée avec beaucoup de solennité et après lecture publique. L'avocat général Omer Talon prononça à ce sujet une harangue très-emphatique. « Messieurs, dit-il, la déclaration dont lecture va vous être faite change la disposition publique des affaires; elle réjouit la face de la terre, console les pauvres et donne de la satisfaction jusqu'aux enfants; nous fait souvenir de la pensée de ces grands personnages, lesquels, ayant observé plusieurs fois les positions différentes du ciel, les regards et les aspects contraires des astres, sont obligés d'avouer que les bonnes influences qui se répandent sur nos têtes procèdent du mélange et de la conjonction de tous les signes célestes, de l'union et de l'assemblage de toutes leurs bonnes qualités, lorsque, la puissance du grand luminaire, le roi du ciel et de la terre, étant soutenue et modérée par la milice supérieure qui tempère l'excès de sa chaleur naturelle, elle est rendue favorable et bienfaisante à l'hémisphère inférieur. » A la suite de ces images inintelligibles, qui avaient vraisemblablement pour but de rendre applicable aux choses terrestres la grande loi de l'équilibre et de la pondération des astres, l'o-

et du peuple; son écueil fut l'alliance que la force des choses l'obligea de faire avec les intérêts et les passions de la haute noblesse. Ce secours, plus que dangereux, devait l'entraîner hors des voies de la probité et du patriotisme. Dès qu'elle le vit, elle recula.

rateur s'écriait : « Malheur à ceux qui se confient aux idoles trompeuses du bien public, qui se laissent séduire à ceux qui cachent leurs intérêts sous les apparences de cette qualité ! Les hommes qui sont surpris de l'esprit de domination bâtissent dans leur cœur des degrés à la vanité, et, n'ayant aucune autre pensée que l'élévation de leur fortune particulière, ils cherchent leur avantage partout, même dans les ruines et calamités publiques, dont bien souvent ils sont les auteurs. » Il y avait là, sans doute, une attaque plus ou moins directe à l'adresse de Mazarin. Opposant ensuite à la conduite du cardinal l'attitude politique du parlement, Omer Talon n'épargnait pas la louange à cette compagnie. « Vous souhaitez, lui disait-il, le bien de l'État pour l'amour de lui-même, et vos pensées, qui sont inséparables des maximes de la tranquillité publique, ne souffrent point de mélange qui les puissent déshonorer. » Suivait l'éloge des corps politiques, dans le nombre desquels le parlement aimait à se ranger, bien que ce fut là, de sa part, une usurpation réelle. Omer Talon ajoutait : « C'est ici que nos rois sont informés des vérités qui leur sont ailleurs cachées, des désordres dont la connaissance ne peut parvenir jusques à leur trône, que les grandes occupations de l'État leur dérobent, que la multitude des courtisans éloigne du cabinet, que la flatterie des hommes complaisants traduit bien souvent en railleries. Aussi le Prophète, adressant ses paroles et ses plaintes au Ciel sur l'occurrence des calamités publiques de son peuple, il lui parloit en ces termes : *Mundi sunt oculi tui, ne videant malum, et respicere iniquitatem non potes.* Il

semble qu'il accuse la Divinité d'être sourde, ou du moins paresseuse, de négliger les affaires des hommes et de n'y pas apporter d'attention, parce que, l'iniquité ne pouvant être vue qu'elle ne soit condamnée, il n'est pas possible qu'elle subsiste un moment devant les yeux de la majesté divine. » Il y avait dans ces paroles comme une aspiration vers l'établissement d'un régime représentatif. Quoi qu'il en soit, l'orateur en terminant s'exprimait à peu près en ces termes (1) : « Heureux effets de ces grandes délibérations tenues en ces lieux et qui n'ont pas vainement excité l'attente des peuples! La puissance royale, toujours victorieuse, s'est laissée toucher de la misère publique, que la flatterie des courtisans tournait en raillerie, et elle a cédé aux instances de vos députés. S'il est vrai, comme le disent les astronomes, que la fortune royale et le bonheur des souverains soient attachés au mouvement des étoiles qui tiennent la plus haute région de l'air, le concours des astres inférieurs et des planètes qui président aux fortunes particulières n'est pas moins nécessaire au bien général de l'État. Aujourd'hui, grâce à ce concours tant désiré, toutes les bonnes influences vont se répandre sur nos têtes, et la puissance du grand luminaire, roi du ciel et de la terre, étant soutenue et modérée par la vertu des milices inférieures, sa chaleur sera rendue favo-

(1) Nous disons *à peu près*. Les phrases qui vont suivre sont empruntées à la citation de M. de Saint-Aulaire, qui a cru devoir abréger beaucoup et même arranger le discours d'Omer Talon. Très-favorable à la cause du parlement de 1648, M. de Saint-Aulaire élague volontiers ce qui peut jeter sur les orateurs de cette assemblée une teinte de ridicule.

rable et bienfaisante à l'atmosphère qu'habitent les peuples. » Ainsi les magistrats et le peuple saluaient avec enthousiasme les prémices de la liberté politique. Or, aujourd'hui que les problèmes de cette nature ont été si souvent discutés et résolus, il faut avouer que les concessions arrachées au gouvernement de la régente et à la volonté cauteleuse de Mazarin étaient non-seulement justes et équitables, mais en outre marquées à l'empreinte d'une modération excessive. Que dirait la France moderne si on cherchait à la réduire à une charte fondamentale où l'on se serait borné à inscrire des garanties contre l'arbitraire en matière d'emprisonnement, et où le vote de l'impôt se trouverait abandonné à des parlements dont chaque membre tiendrait ses droits et son origine de la nomination royale? C'était pourtant à ces progrès que se bornait la déclaration du 24 octobre 1648, et, puisqu'elle suffisait à la France d'alors, il est vrai de dire que cette France du dix-septième siècle se montrait fort peu exigeante en matière de liberté, et que la royauté, en la dépouillant par la force de garanties si modestes et si honnêtes, ne fit que préparer, à l'aide d'une victoire fausse et dangereuse, les redoutables orages de 1789.

Les écrivains de 1648 remerciaient en ces termes le parlement de Paris : « Il ne reste plus après cela, divine compagnie, qu'à vous consacrer nos vies et ces beaux jours que vous avez tirés de tant d'obscurité et des ténèbres où nous étions ensevelis. Il ne reste plus qu'à vous faire des sacrifices et à vous élever des autels pour tant d'actions glorieuses et de victoires

signalées. Vous avez, Seigneurs, abattu tous ces monstres qui faisaient tant de maux et de ravages sur la terre, et qui avaient mis la France dans un si déplorable état. Partant, généreuse bande, glorieux héros, nous n'avons plus de voix que pour publier vos éloges et célébrer votre gloire. Vous êtes à présent les maîtres du champ de bataille : vous saurez bien ménager le gain de la victoire et l'honneur du triomphe (1). »

Ni la reine ni Mazarin n'avaient l'intention de subir la victoire des parlementaires sans essayer de reconquérir au plus vite le terrain perdu. Anne d'Autriche et son favori ne se faisaient nullement scrupule de manquer aux engagements du 24 octobre. La reine se disait qu'on n'est point tenu, en conscience, de respecter un pacte imposé par la force, et elle ne reconnaissait pas d'autre caractère à la déclaration royale récemment promulguée. Elle comptait sur l'appui de l'armée, que la paix rendait disponible; elle se fiait à l'épée victorieuse du prince de Condé, et on n'épargnait rien à la cour pour gagner ce prince. Les frondeurs, de leur côté, ne renonçaient pas à s'en faire un appui. Quant au parlement, ses vacations étaient commencées; mais, si on ne tenait plus d'assemblées, le corps lui-même n'en était pas moins dévoué désormais à une politique d'opposition, à un système qui tendait à lui attribuer peu à peu, en France, sous prétexte d'enregistrement des édits royaux, les pouvoirs législatifs dont se trouvaient investies les deux Chambres en Angleterre. Il est vrai que le parle-

(1) Passage cité par M. Todière.

ment voulait procéder régulièrement, respectueusement, et en gardant toutes les formes légales, et qu'il s'indignait à la seule pensée d'une révolte ouverte contre la couronne. Par une étrange aberration, qui, d'ailleurs, honorait sa loyauté plus que son intelligence, il croyait possible de faire une révolution sans s'écarter des traditions du palais, sans avoir besoin d'associer la force des masses à la force des textes, sans recourir à d'autres armes qu'aux arrêts et aux réquisitoires de justice. Tandis qu'il se berçait de ces illusions, les princes du sang, cherchant à se rendre compte des mouvements qui s'accomplissaient, et n'en soupçonnant ni l'étendue, ni la profondeur, ni la portée, n'y voyaient qu'une agitation suscitée à propos de Mazarin et comptaient bien tirer parti des circonstances pour asseoir leur propre fortune et ressaisir la direction de l'État. Ils avaient à prendre une éclatante revanche du système de Richelieu, et la Fronde pouvait leur venir en aide. A cette étroite limite s'arrêtaient les pressentiments politiques de ces grands et illustres personnages, alors que, de l'autre côté du détroit, à quelques lieues de la France, le roi de la Grande-Bretagne languissait prisonnier de son peuple et attendait l'échafaud.

Le prince de Condé, orgueilleux et superbe, plus prompt à se faire haïr qu'à se faire craindre, se rangeait tantôt à la suite de la reine, par aversion pour les gens de robe, et tantôt s'abouchait avec le coadjuteur, afin de s'entendre avec lui sur les moyens de substituer son influence à celle de Mazarin. Plus faible, non moins vaniteux, mais fort peu capable de penser

par lui-même, Gaston d'Orléans commençait à témoigner du dépit. Afin de le rattacher à la cour, Mazarin avait promis le chapeau de cardinal à l'abbé de La Rivière. Dans l'espoir d'obtenir la première nomination de la couronne, l'abbé, toujours arbitre des volontés de son maître, l'avait rattaché au parti de la régente. Il y avait déjà quelques mois que, sur les instances de Gaston, il avait été présenté par la France à la cour de Rome pour cette éminente dignité; mais le ministre, craignant sans doute de trop élever un rival, ne songeait plus qu'à éluder l'accomplissement de sa promesse. Le prince et son favori commençaient à s'irriter de ces délais, lorsque Mazarin s'imagina de faire demander le cardinalat par le prince de Conti, que ses études en effet destinaient à l'Église. Le prince de Condé appuya hautement la prétention de son frère. Cette concurrence causa un vif déplaisir à La Rivière, qui était incapable de la soutenir. « Il voyait en un moment toutes ses espérances perdues, et tous les sacrifices qu'il avait faits à la fortune anéantis et sans nul effet. » Il comprit qu'il n'avait d'autre parti à prendre que de se retirer; mais, aussir usé que l'Italien, il excita le ressentiment du duc en lui persuadant que le déshonneur de l'affront fait à un homme depuis longtemps honoré de sa confiance et de sa protection retombait sur lui-même. Gaston éclata en plaintes; dans un entretien avec la reine, « il lui reprocha les grands services qu'il prétendait lui avoir rendus, » la menaça « de lui faire sentir sa haine, » puisqu'elle n'avait pas estimé son amitié, et de reprendre sa charge de lieutenant général du royaume.

Pour le moment on apaisa sa mauvaise humeur en accordant à La Rivière le titre de ministre d'État, avec l'entrée au conseil; mais la reine put entrevoir, pour un prochain avenir, de nouvelles complications prêtes à s'ajouter aux difficultés dont elle était déjà environnée. En attendant, elle fit tout disposer, en secret, en vue d'une attaque armée dirigée contre Paris, et Turenne reçut ordre de ramener l'armée d'Allemagne sur le Rhin, d'où elle pourrait accourir sur la Marne au premier signal.

Les princes, les gentilshommes, les seigneurs, diversement agités au gré de leurs espérances, méditaient donc de tirer parti de la Fronde, et, au besoin, de s'y associer. En agissant ainsi ils allaient rendre, sans le vouloir, un signalé service à la couronne; ils allaient dénaturer le mouvement, lui enlever son caractère de révolution bourgeoise, pour le transformer en manœuvre ou en révolte. Si la grande émotion sociale dont les symptômes se manifestaient visiblement allait aboutir à l'impuissance et à la défaite, elle y arrivait en choisissant des représentants et des capitaines parmi les ambitieux de cour, en se traînant à la remorque d'une intrigue féodale. Il importe, en effet, de bien observer cette déviation du mouvement de la Fronde, afin de mieux comprendre le prochain, l'inévitable avortement de cette crise politique. Les temps n'étaient évidemment pas venus pour la bourgeoisie et pour le peuple, puisqu'ils se virent réduits à emprunter un drapeau qui n'était pas le leur, à servir d'instruments à des chefs qui ne s'identifiaient ni avec leur intérêt ni avec leur principe.

Le parlement fit des ouvertures au prince de Condé. Cet illustre capitaine, cherchant à mettre d'accord son ambition et son devoir, repoussait les avances de la magistrature. Il voulait bien se substituer à Mazarin, mais il ne se sentait aucune prédilection pour fonder un gouvernement plus ou moins représentatif. S'adressant au coadjuteur, il lui dit : « Le Mazarin ne sait ce qu'il fait, et il perdroit l'État si on n'y prenoit garde. Le parlement va trop vite : vous me l'aviez bien dit, et je le vois. *S'il se ménageoit*, *comme nous l'avions concerté,* nous ferions nos affaires ensemble et celles du public. Il se précipite, et, si je me précipitois avec lui, j'y ferois peut-être mieux mes affaires que lui ; mais je m'appelle Louis de Bourbon, et je ne veux pas ébranler la couronne. » Après ces paroles, que la conduite du prince démentit bientôt, il ajouta d'une façon moins solennelle : « Ces diables de bonnets carrés sont-ils enragés ou de m'engager à faire demain la guerre civile, ou à les étrangler eux-mêmes et à mettre sur leur tête ou sur la mienne un gredin de Sicile (allusion à Mazaniello), qui nous perdra tous à la fin. » On peut conclure de cette conversation que le prince ne songeait encore qu'à prendre la haute main sur les affaires du royaume, comme protecteur du roi, et que le coadjuteur, louvoyant entre les factions, travaillait également pour sa propre cause, bien déterminé à se rendre nécessaire et à se faire chef de parti, au lieu de se mettre à la suite d'un parti quelconque. Surtout il méditait de se venger des mépris de la reine. « Je m'abandonnai, dit-il lui-même, à toutes mes pensées ; je rappelai tout ce

que mon imagination m'avoit jamais fourni de plus éclatant et de plus proportionné aux vastes desseins; je permis à mes sens de se laisser chatouiller par le titre de chef de parti. » Un moment effrayé ensuite par un retour jeté sur ses mauvaises mœurs, il ne tardait pas à se rassurer et à dire : « Dans le désordre, les affaires brouillent les espèces; elles honorent même ce qu'elles ne justifient pas, et les vices d'un archevêque peuvent être, dans une infinité de rencontres, les vertus d'un chef de parti (1). » Morale commode pour un factieux, et que l'on retrouve, non sans indignation, au service d'un prêtre; mais ce prêtre était Paul de Gondi.

En dehors du parlement, de la cour et des salons où l'on agitait les grandes questions du jour, on voyait intervenir, pour la Fronde, comme autrefois pour ou contre la Ligue, un auxiliaire autrefois étranger aux luttes politiques et qui était destiné à les accroître, à les envenimer, à les rendre durables. Nous voulons parler de cet étrange pouvoir qui tantôt suit l'opinion, tantôt la devance, tantôt l'exalte et presque toujours la dénature. De nos jours on le désigne sous le nom de *presse*, mais alors la presse n'était point encore vigoureusement constituée en journalisme; il y avait déjà des gazettes, plus ou moins censurées, que rédigeaient des nouvellistes; mais elles étaient à peu près ignorées des masses, et d'ailleurs elles ne soumettaient point à de téméraires discussions les choses du gouvernement. La presse, au début de la Fronde, manifestait

(1) *Mémoires du cardinal de Retz*, p. 226.

sa puissance par une multitude de pamphlets et de factum, ordinairement vendus à bas prix, et que des publicistes anonymes, tantôt spéculateurs, tantôt gens de parti, publiaient avec une fécondité inouïe. La presse n'était nullement libre; les édits des rois, notamment ceux de Henri IV, avaient mis des entraves à la vérité comme à la licence, et les cours de justice ne s'étaient point fait scrupule de condamner à la corde, à la hart, au pilori, à la prison, les libellistes et les scribes qui avaient osé s'en prendre au roi, à la société, à la religion, et mettre en question les principes sur lesquels reposait la monarchie. Mais pour le moment le parlement de Paris évitait de sévir contre les pamphlets politiques, pour la plupart publiés contre le ministre et la régente. L'histoire de la Fronde ne sera jamais bien connue de quiconque n'aura pas feuilleté ces écrits, qui nous ont été conservés par milliers, dont quelques-uns affectent des allures graves, tandis que les autres sont de méchantes satires dirigées contre la reine et les princes, et où l'on se met fort peu en peine de la morale, de la décence et de la justice, pourvu que les attaques portent coup. « Pourquoi, dit l'un de ces pamphlets, trouver étrange que le Mazarin ait eu des hommes pour faire valoir ses crimes, puisque les Busiris, les Nérons ont trouvé des apologistes, et que des peuples entiers ont déifié des crapauds et des crocodiles?... » Dans le pamphlet intitulé *le Théologien politique*, l'auteur attaque en ces termes les droits excessifs que s'arrogent et la royauté et ses ministres : « Ils disent que le glaive leur est donné de Dieu pour en user en puissance souveraine; mais le peuple leur répond que

ce glaive que Dieu leur a donné est pour nous rendre justice et non pour nous détruire... Et ne seroit-il pas plus glorieux de mourir les armes à la main, en faisant tête et tâchant d'exterminer la tyrannie, que d'être brûlés dans nos lits avec nos femmes et nos enfants?... Nous exhortons tous les bons François de suivre et protéger ceux qui n'ont d'autre dessein que de remettre le roi dans son autorité accoutumée, par la décision de trois points, qui sont : le service du roi, le bien public et l'exemption de la tyrannie. Mazarin, petit Caligula, tu veux imiter le grand Dieu tonnant par ton bruit artificiel; mais à peine les mouches s'en remuent-elles, etc. Un capitaine a des mots hardis et courageux; un philosophe les a graves et majestueux; un amoureux les a languissants, et un bouffon comme notre hypocrite a des modes de discourir communes, basses et ravalées, prises de la taverne ou d'ailleurs (1). » L'on s'étonne de rencontrer ces injures de mauvais goût, ces calomnies empreintes de sottise et de violence, sous la plume des libellistes du dix-septième siècle, à une époque déjà illustrée par tant de chefs-d'œuvre littéraires, alors que le grand Corneille était déjà à l'apogée de sa gloire. Mais nous avons déjà cité certaines harangues politiques, et force nous est de convenir que le langage aussi bien que les allures des partis, durant la Fronde, étaient encore à l'état d'enfance. L'art se manifestait dans de plus nobles régions; pour le service des factions et pour la joie des carrefours, la Fronde en était réduite à des armes grossières et mal façonnées.

(1) Brochure. Paris, chez Chevalier, in-12, 1648.

Le parlement avait fait sa rentrée le 12 novembre; pendant qu'il se disposait à reprendre le cours de ses travaux, le coadjuteur, n'ayant pu détacher Condé du parti de la reine, réussit sans difficulté à rallier aux intérêts, surtout aux passions de la Fronde, la duchesse de Longueville, sœur de ce prince, et en même temps leur jeune frère, le prince de Conti, celui-là même dont la maison de Condé voulait faire un cardinal. Madame de Longueville, dans l'ardeur de sa jeunesse, était une femme dévorée d'ambition, et qui, selon les circonstances, se faisait des armes tantôt de l'esprit de faction, tantôt des manœuvres de l'intrigue. Remarquable par sa grâce et sa beauté, elle exerçait autour d'elle un irrésistible ascendant, et, parmi ceux qui se dévouaient le plus docilement à ses caprices, on s'indignait de rencontrer son propre frère, le prince de Conti, et surtout le prince de Marsillac (La Rochefoucauld) dont le nom a déjà figuré dans cette histoire. Son mari, le duc de Longueville, prince du sang, descendait du célèbre Dunois, bâtard d'Orléans, et nous l'avons déjà vu chargé, du moins en apparence, de conduire les négociations entamées en vue de la paix de Munster. C'était un homme moins nul que les historiens ne le représentent; mais, à tort ou à raison, on ne voyait en lui qu'un instrument de sa femme. Quant au prince de Condé, un dissentiment sérieux, dont on n'a jamais bien expliqué la cause, le séparait de sa sœur. Vers le même temps, le duc de Bouillon et les princes de la maison de Vendôme se montraient à leur tour désireux d'entrer en ligne, et on les voyait, à la suite de madame de Longueville, prendre parti pour l'opposi-

tion contre Mazarin. Il est superflu de dire que les personnages qui formaient cette coterie ne voyaient rien au delà des hochets et de l'influence de cour, objets de leurs convoitises, et qu'en agitant le pays aucune idée d'organisation politique ne fermentait au fond de leur âme. Que leur importaient les questions de tailles et d'enregistrement? Ils applaudissaient à la déclaration du 24 octobre, en ce qu'elle mettait leur liberté à l'abri d'une lettre de cachet, mais ils se souciaient fort peu de conquérir des droits et des garanties pour les sujets de Sa Majesté. La France ne serait-elle pas heureuse de voir M. de Beaufort installé au conseil de régence? Que pourrait souhaiter le peuple lorsque M. de Longueville aurait remplacé Mazarin? Mieux avisé et plus intéressé peut-être dans la question, le parlement voulait davantage.

La déclaration du 24 octobre n'avait pas été acceptée de bonne foi par Anne d'Autriche. Le parlement entendait bien contraindre la royauté à respecter cette charte des droits publics. En exécution de ce même acte, la cour des aides défendit, sous peine de mort, à tout financier de prendre les tailles en parti. Et ici il est bon de remarquer que les cours souveraines, le parlement de Paris surtout, en fortifiant leurs arrêts d'une sanction pénale, étaient investies du droit exorbitant d'établir des peines, droit qui, de nos jours, n'appartient qu'à la loi elle-même. Quoi qu'il en soit, un arrêt du conseil cassa cette disposition de l'arrêt de la cour des aides. Différentes infractions, vraies ou imaginaires, ordonnées par la cour, au préjudice de la déclaration du 24 octobre, soulevèrent

dans l'enceinte du parlement les discussions les plus orageuses. Vainement le premier président représenta que ces infractions ne méritaient pas d'occuper toute la compagnie et que des commissaires suffiraient. Flattés de jouer un rôle dans les affaires publiques, les conseillers des enquêtes n'écoutèrent pas la voix du chef, demandèrent l'assemblée générale des chambres et l'obtinrent pour le 16 décembre. Or, malgré les efforts de ceux qui voulaient les brouiller, le duc d'Orléans et le prince de Condé marchaient encore de concert lorsqu'il s'agissait des intérêts de la cour. Ce qu'on disait des mouvements de troupes et des armements dirigés contre Paris avait soulevé une vive irritation dans le parlement et au dehors. A la prière de la reine, les deux princes s'empressèrent de se rendre au parlement, afin de calmer l'inquiétude des esprits. Gaston y porta des manières complaisantes, un air d'estime et de confiance, et surtout une éloquence insinuante. L'intention de la reine, disait-il, était d'exécuter ses engagements de bonne foi et sans équivoque; que s'il s'y rencontrait quelques manquements, elle désirait en être avertie pour y apporter les remèdes nécessaires. Gaston ajouta que les princes, ayant été les garants de la parole de la reine, tiendraient à honneur d'en procurer l'exécution, mais aussi qu'ils ne souffriraient pas que, sous l'apparence du bien public, on voulût introduire dans la situation de nouveaux embarras et des difficultés étudiées. Quand il eut fini de parler, Condé prononça à son tour une allocution d'autant plus blessante que le prince ne dissimulait nullement son profond mépris pour la

magistrature. Le débat s'engagea sur les nombreux désordres que commettaient les gens de guerre appelés dans les environs de la capitale. Le président Viole dit à ce sujet « qu'il y avoit un certain colonel, auprès de Paris, qui pilloit et faisoit beaucoup de maux, et qu'il étoit venu exprès pour faire peur aux Parisiens. » Condé, lui répondant avec aigreur, soutint « que ce colonel dont il se plaignoit étoit une chimère toute pure ; que lui, qui connoissoit assez les gens de guerre, n'avoit jamais ouï parler de celui-là. » La séance devint tumultueuse. Les Enquêtes crièrent si fort que Condé perdit patience et interrompit son adversaire, le conseiller Quatre-Sous, en jurant avec un mouvement de bras qui pouvait passer pour une menace. De violentes clameurs éclatèrent alors dans l'enceinte des audiences, et les magistrats se séparèrent en tumulte et en laissant éclater au dehors les marques de leur indignation.

La séance du lendemain ne fut pas moins animée. Comme le prince avait dit la veille qu'il n'appartenait point au parlement « de se mêler d'affaires d'État, mais seulement de juger les différends du tiers et du quart, » le président de Novion représenta, sans emportement, « les droits des magistrats et le pouvoir qu'ils avoient de se mêler des affaires de l'Etat, puisque c'étoit entre leurs mains que les rois venoient faire leur serment. » Il ajouta même « que c'était à eux de donner des régents et régentes au royaume. » Quelques membres de la compagnie reprochèrent au gouvernement de n'avoir point soldé les gens de guerre, quoiqu'il eût reçu seize millions depuis le changement

du surintendant ; mais le duc d'Orléans donna quelques détails sur l'emploi de cet argent. Enfin il fut décidé que l'on tiendrait chez le premier président une assemblée de délégués, afin d'examiner les griefs articulés par les partisans de la déclaration du 24 octobre, et de faire à la reine de très-humbles remontrances « pour la supplier d'y remédier (1). »

La situation était extrêmement tendue. La reine, en butte aux outrages des phamphlétaires, injuriée par le peuple des halles, ne trouvait point dans les corps judiciaires le concours dont elle avait besoin pour réprimer ces manifestations séditieuses. A Paris le gouvernement n'avait plus qu'une attitude humiliée, et chaque effort tenté pour réprimer l'audace de ses adversaires tournait à son détriment. Anne d'Autriche et Mazarin, et leurs conseillers les plus dévoués, comprirent que le conflit ne se dénouerait que par la force des armes; mais, avant de soumettre Paris avec l'épée, ils décidèrent que la cour s'éloignerait de cette ville et attendrait en sûreté l'issue de la lutte. La fuite n'était point d'une exécution facile; il fallait donner le change à la surveillance du peuple. Cependant on prit silencieusement des dispositions pour le départ du roi et de la régente, et, le 6 janvier 1649, peu d'instants après minuit, Anne d'Autriche, ses fils, les princes de sa maison, les ministres et les grands-officiers de la couronne partirent sans bruit pour Saint-Germain ; quelques chevaux sellés à la hâte, des mules, deux carrosses fermés avaient suffi pour la

(1) *Mémoires de madame de Motteville.*

transporter. A cette époque, les maisons royales n'étaient point, comme de nos jours, abondamment pourvues de provisions et d'effets mobiliers. En arrivant à Saint-Germain, le jeune roi, sa mère, la reine d'Angleterre, les princes et les princesses du sang furent réduits à coucher sur des bottes de paille. Au cœur de l'hiver, on demeurait au lit, faute de bois pour se chauffer, et on se voyait obligé d'endurer patiemment les privations les plus inattendues. La fille de Gaston d'Orléans, la nièce de la reine, raconte elle-même dans ses Mémoires qu'elle se trouvait « dans une fort belle chambre à galetas, bien peinte, bien dorée et grande, avec peu de feu et point de vitres ni de fenêtres; ses matelas par terre, point de linge à changer; et l'on blanchissoit sa chemise de nuit pendant le jour et sa chemise de jour pendant la nuit. » Mademoiselle de Montpensier ajoute : « Jamais cependant je n'ai vu une créature si gaie qu'étoit la reine. Quand elle auroit gagné une bataille, pris Paris et fait pendre tous ceux qui lui auroient déplu, elle ne l'auroit pas plus été; et cependant elle étoit bien éloignée de tout cela (1). »

Au moment où elle venait de sortir de Paris, la reine avait écrit au prévôt et aux échevins pour leur recommander le maintien de la tranquillité publique. La déclaration du gouvernement, rédigée d'avance au nom du roi, était conçue en ces termes : « De par le Roy, très-chers et bien amés, étant obligé, avec un très-sensible déplaisir, à partir de notre

(1) *Mémoires de mademoiselle de Montpensier.*

bonne ville de Paris, cette nuit même, pour ne pas demeurer exposé aux pernicieux desseins d'aucuns officiers de notre cour de parlement de Paris, lesquels, ayant intelligence avec les ennemis déclarés de cet État, après avoir attenté contre notre autorité en diverses manières et abusé longuement de notre bonté, se sont portés jusqu'à conspirer de se saisir de notre personne; vous assurant que, comme nous espérons que tous les bourgeois et habitants de la ville continueront avec vous dans le devoir de bons et fidèles sujets, ainsi qu'ils ont fait jusqu'à présent, aussi ils recevront de nous toute sorte de bons et favorables traitements, nous réservant de vous faire savoir dans peu de jours les suites de notre résolution. A Paris, le 5 janvier 1649. LOUIS. » A cette lettre de cachet en étaient jointes deux autres : l'une de M. le duc d'Orléans, oncle du roi, l'autre du prince de Condé, toutes deux très-significatives, en ce qu'elles attestaient l'union des membres les plus rapprochés de la famille royale contre le parlement.

Cependant, le 6 janvier, avant le lever du jour, la nouvelle du départ du roi, de la régente et des princes, s'était déjà répandue dans tous les quartiers de Paris. Les bourgeois furent surpris, mais ne témoignèrent d'ailleurs ni découragement ni stupéfaction. Les échevins et le prévôt des marchands se réunirent à l'hôtel de ville pour aviser aux besoins de la sécurité et de la police. Pendant qu'ils délibéraient, le peuple, de lui-même et sans ordre, se saisit de la porte Saint-Honoré, par laquelle le roi était sorti; de son côté le parlement, sous la double impression de

la haine et de la peur, s'assembla au lieu ordinaire de ses séances. Deux partis s'agitaient dans son sein : l'un qui voulait se soumettre, l'autre qui poussait à la résistance. Ce dernier l'emporta et fit rendre un arrêt par lequel il fut ordonné que les bourgeois prendraient les armes, que l'on garderait les portes de la ville, et qu'enfin le prévôt des marchands et le lieutenant civil pourvoiraient au passage des vivres. Une disposition de cet arrêt enjoignait à tous les gouverneurs, capitaines, maires, échevins, baillis et sénéchaux, et à leurs lieutenants des villes, bourgs, bourgades, ponts et passages à vingt lieues à la ronde de Paris, de laisser passer librement les denrées et objets d'approvisionnement destinés à la ville, et de se refuser à recevoir garnison ou gens de guerre. C'était se préparer aux éventualités du blocus (1).

Le gouvernement de la régente, pour toute réponse, adressa au parlement une lettre de cachet qui lui prescrivait de se transporter à Montargis et d'y attendre les ordres du roi. Le parlement, déterminé à ne pas obéir à cette injonction, chercha un prétexte, dans un

(1) Arrêt pour régler l'administration politique de la capitale en l'absence de Sa Majesté : « Ordonne que, pour la sûreté de cette ville et faubourgs, par l'ordre du prévôt des marchands et échevins, gardes seront faites par les bourgeois de la ville, tant de jour que de nuit, et chaînes tendues, si besoin est ; fait défense à toute personne, de quelque qualité et condition qu'elle soit, d'enlever aucune arme ni bagage, et à tous les capitaines de n'en laisser sortir ; enjoint aux officiers du roi tenir la main au fait de la police pour les denrées et marchandises ; enjoint à tous les gouverneurs, capitaines, maires, échevins, baillis et sénéchaux des villes, bourgs, ponts et passages à vingt lieues à la ronde de Paris, laisser passer librement les vivres destinés à ladite ville. »

défaut de forme, pour ne pas ouvrir la dépêche royale. Il chargea les gens du roi de se rendre à Saint-Germain pour protester de sa fidélité, et supplier la reine de faire connaître les noms de ceux de ses membres qu'on lui avait dénoncés, et leurs accusateurs, pour faire des uns et des autres prompte et bonne justice. Les gens du roi envoyés en députation à Saint-Germain par le parlement ne purent voir ni la reine ni le premier ministre ; après avoir attendu en plein air plus de deux heures, par une froide soirée de janvier, ils furent admis en présence du chancelier, qui refusa de les écouter. Il leur remit les lettres patentes refusées le matin, pour qu'ils eussent à les présenter officiellement, ajoutant que, si le parlement n'obéissait pas, Paris serait assiégé, que déjà le duc d'Orléans occupait le pont de Saint-Cloud, que le prince de Condé s'était porté à Charenton, qu'une forte garnison tenait Saint-Denis, et que dans les vingt-quatre heures les commandements du roi seraient appuyés par vingt-cinq mille soldats. Les gens du roi revinrent avec cette réponse. Quoi qu'il en soit, deux autres lettres de cachet intimaient à la chambre des comptes et au grand conseil de se rendre, l'une à Orléans, l'autre à Mantes. La chambre des comptes adressa à la cour d'humbles remontrances. Quant à la cour des aides, deux jours après le départ du roi, elle députa à Saint-Germain son premier président, Amelot, et quelques anciens membres de la compagnie, avec mission de solliciter le retour de Leurs Majestés à Paris. Le premier président et les autres délégués de la cour des aides, parlant au roi à genoux, selon l'usage de la monarchie, se bor-

nèrent à lui dire : « Sire, nos visages, bien différents de ce qu'ils étoient autrefois lorsque notre compagnie venoit témoigner à Votre Majesté la part qu'elle prenoit à la satisfaction publique et aux heureux effets de la bonne conduite et de la prospérité de votre règne, peuvent faire connoître que c'est avec beaucoup de regrets que nous nous présentons maintenant à Votre Majesté pour une autre occasion. Nous venons donc supplier très-humblement Vos Majestés de faire cesser ces désordres, et de ne pas refuser à nos souhaits et à ceux de toute la France leur retour dans cette commune patrie des François, qui semble avoir été destinée du Ciel pour être les délices de nos rois. » Le chancelier Séguier répondit, par ordre et au nom de la reine régente : « On n'entend parler depuis plusieurs jours que du malheur des temps, des désordres du gouvernement et des gens de guerre ; mais qui parle de maintenir l'autorité du roi au point où elle doit être ? C'est cet oubli qui a porté la reine à s'éloigner de Paris avec le roi, afin de conserver son autorité et d'éviter les mauvais desseins du parlement, qui étoit dans une désobéissance manifeste. » La reine ajouta, parlant aux députés de la chambre des comptes et de la cour des aides, « qu'elle ne les confondoit pas avec les rebelles, et qu'elle leur promettoit de rentrer dans Paris par une porte dès que le parlement en sortiroit par l'autre. » Elle dit encore, d'une voix irritée, « qu'elle ne vouloit plus souffrir l'insolence d'une compagnie qui attentoit à l'autorité royale et conspiroit avec les ennemis de l'État. » Jacques Amelot, prenant la défense des absents, essaya alors de justifier

l'attitude du parlement de Paris ; il fut interrompu par le chancelier, qui s'écria « que le roi étoit le maître des ordonnances ; il les faisoit et les défaisoit à sa volonté ; les compagnies devoient apporter une obéissance aveugle à ses volontés. » « L'usage de tous temps établi dans le royaume, repartit le premier président, est que les compagnies ont le droit de délibérer sur les ordonnances qui leur sont apportées, et de remontrer au roi ce qui leur semble nécessaire pour son service et le bien de l'État. » Et, comme on se séparait, le prince de Condé dit aux conseillers, avec l'accent de la colère, « que la maison de Bourbon sauroit bien se passer des compagnies. »

Moins forts de leur droit, moins en état de résister que ne l'étaient les compagnies souveraines, obtempérant aux ordres consignés dans les lettres de cachet, les membres du grand conseil se soumirent; mais l'hôtel de ville leur refusa des passe-ports et ils ne purent partir.

Tandis qu'on échangeait ces menaces et ces déclarations officielles, le peuple continuait d'être ému ; les quarteniers, qui étaient l'expression du mouvement, s'emparaient d'une plus forte autorité que le conseil de ville même ; ils parcouraient les *colonelles*, excitaient les bourgeois à prendre les armes ; ils demandaient même à avoir le mot du guet, c'est-à-dire la direction des précautions militaires pour garder la ville de Paris. Ces précautions, le prévôt des marchands, gouverneur, et les échevins les prenaient avec discernement, mais aussi avec lenteur ; ils se bornaient à fermer les portes, à en confier la garde à des hommes sûrs, qui ne pus-

sent ni les livrer aux troupes du roi sans conditions, ni favoriser les séditions de la multitude. Le conseil de ville délibéra longuement sur tout ce qui tenait à la sûreté des murailles et remparts; il désigna pour leur garde les officiers les plus dévoués de chaque colonelle; il ordonna « que les portes de Bussy, Dauphine et de Nesle seroient gardées par les colonelles de MM. d'Étampes et Miron; les portes de Saint-Germain et de Saint-Michel, par la colonelle de M. de Chastignonville; les portes de Saint-Jacques et de Saint-Marcel, par les colonelles de MM. des Roches et Barthélemy; les portes Saint-Victor et Saint-Bernard, par la colonelle de M. de Télie; la porte Saint-Antoine, par les colonelles de MM. de Guénégaud et Scarron, sieur de Vannes; les portes du Temple et de Saint-Martin, par la colonelle de M. Favier seule; la porte Saint-Denis, par les colonelles de MM. de Lamoignon et de Bouville; la porte Montmartre, par les colonelles de M. le président Le Firon, à présent prévôt des marchands, et celle de M. de Bullion, sieur de Bouville; les portes Saint-Honoré et de Richelieu, par les colonelles de MM. les présidents de Maisons et de Tubeuf; la porte de la Conférence et le pont des Tuileries, par la colonelle de M. de Montauron seule. Et d'autant que le jour précédent l'on étoit allé sans battre le tambour et brusquement à la garde des portes, ce que l'on avoit trouvé à redire, et qu'il y avoit eu des personnes mal intentionnées qui crioient la nuit par les rues hautement : *Aux armes!* il fut résolu un mandement pour prescrire aux colonels d'assembler dorénavant les gardes au son du tambour,

en la manière et selon l'ordre accoutumés (1). »

Au milieu de ces préparatifs de guerre, la conduite ambiguë du coadjuteur n'aurait pas été remarquée, mais Paul de Gondi, dans ses Mémoires, ne craint pas lui-même de la raconter. Mandé auprès de la cour par ordre exprès du gouvernement, il voulut se donner hypocritement le mérite d'un semblant d'obéissance, tout en restant à Paris avec les chefs de la Fronde. « Je jugeai à propos, dit-il, de chercher une *couleur* au peu de soumission que je témoignois à la reine en n'allant pas à Saint-Germain. Je fis mettre mes chevaux au carrosse, je reçus les adieux de tout le monde; je rejetai avec une fermeté admirable toutes les instances que l'on me fit pour m'obliger à demeurer; et, *par un bonheur signalé*, je trouvai au bout de la rue Notre-Dame du Buisson, marchand de bois, qui avoit beaucoup de crédit sur les ponts. Il étoit absolument à moi; mais il se mit ce jour-là de fort mauvaise humeur : il battit mon postillon, il menaça mon cocher. Le peuple accourut en foule, renversa mon carrosse, et les femmes du Marché-Neuf firent d'un étau une machine sur laquelle elles me rapportèrent, pleurant et hurlant, à mon logis. Vous ne doutez pas de la manière dont cet effet de mon obéissance fut reçu à Saint-Germain. J'écrivis à la reine et à M. le Prince, en leur témoignant la douleur que j'avois d'avoir si mal réussi dans ma tentative. La reine répondit au chevalier de Sévigné, qui lui porta ma lettre, avec hauteur et mépris. » Ce sentiment de la part de la reine n'était que

(1) *Registres de l'hôtel de ville.*

juste, mais le passage qu'on vient de lire donne la mesure du personnage de la plume duquel il émane, et qui, après tout, s'il ne fut pas le chef de la Fronde, en fut du moins, et c'est un malheur pour nous, le principal historien. Un tel homme, en dépit de son intelligence et de son esprit, ne pouvait voir ou ne voulait pas comprendre les événements qui s'accomplissaient autour de lui.

Le 8 janvier 1649 les députés du parlement revinrent de Saint-Germain à Paris et notifièrent à la compagnie les ordres et les menaces de la reine. On se rassembla en toute hâte au palais, et, presque sur l'heure, l'arrêt suivant fut rendu : « Ce jour, la cour, toutes les chambres assemblées, délibérant sur le récit fait par les gens du roi de ce qu'ils se sont transportés à Saint-Germain en Laye par devers ledit seigneur roi et la reine régente de France, en exécution de l'arrêt d'hier, et du refus de les entendre, disant que la ville étoit bloquée ; et attendu que le cardinal Mazarin est notoirement l'auteur de tous les désordres de l'État et du mal présent, l'a déclaré et déclare perturbateur du repos public, ennemi du roi et de son État ; lui enjoint de se retirer de la cour dans ce jour, et dans huitaine hors du royaume, et, ledit temps passé, à tous les sujets du roi de lui courir sus ; fait défense à toutes personnes de le recevoir. Ordonne, en outre, qu'il sera fait levée de gens de guerre en cette ville en nombre suffisant ; à cette fin, commissions délivrées pour la sûreté de la ville tant au dedans qu'au dehors. » C'était décréter la guerre civile.

(1) *Registres de l'hôtel de ville.*

Avant de s'y associer, la bourgeoisie parisienne crut de son devoir de tenter une démarche directe auprès de la reine. Le premier échevin, nommé Fournier, reçut du corps municipal mission de se rendre à Saint-Germain et d'y porter des paroles de paix. Admis auprès d'Anne d'Autriche, il lui dit : « Ah ! Madame, que Votre Majesté descende un peu jusqu'à nous pour considérer l'état déplorable de notre ville, qui, durant l'absence de Vos Majestés, se peut dire un corps sans âme, sans mouvement et sans forme, et qui reconnoît avec un regret extrême qu'il n'y a que Vienne et Madrid qui profitent de son malheur.... Voudriez-vous, Madame, quand la France a gagné tant de batailles sous la régence de Votre Majesté, en perdre le fruit en un seul jour et tourner vos armes victorieuses contre vos propres sujets ? Nous vous en conjurons par tout ce qu'il y a de plus saint et de plus auguste dans le monde, par vos bontés mêmes, par nos soumissions et nos respects, par votre noble fils dont les douces inclinations n'attendent que les mouvements de votre pitié pour les suivre et pour apaiser ceux de son indignation. » La reine lui prit les mains avec bonté et répondit : « Bon et brave échevin, allez dire aux habitants de notre bonne ville de Paris tout notre désir de nous en revenir; mais il faut qu'ils se débarrassent de tous ces brouillons du parlement, qui seuls font la sédition et la révolte en la ville. Ah ! s'ils veulent nous traiter comme le roi et la reine d'Angleterre, ils trouveront à qui parler ! Nous ne sommes pas encore prêts à nous rendre. » Or, pendant que des députés étaient partis pour Saint-Germain, on se rassemblait pour la police

de la ville. « Il fut envoyé mandement aux colonels de ne laisser passer que les cochers et messagers ordinaires, après avoir visité les hardes et paquets. Et d'autant qu'on appréhendoit la nécessité des vivres, il fut dressé l'ordonnance qui s'ensuit : « Il est enjoint à tout marchand de grains et aux bourgeois habitants de cette ville qui ont des grains en greniers, soit sur la rivière ou dans les villages aux environs de Paris, de les faire incessamment amener et arriver en cette ville pour la provision des halles, à quoi toutes les personnes requises devront prêter main-forte, etc. » Bientôt après, et au retour de la députation envoyée à Saint-Germain, la résistance du corps municipal prit un caractère plus énergique (1). L'assemblée gé-

(1) « Messieurs de la ville s'occupèrent de l'expédition des commissions pour la levée des gens de guerre. Fut ordonné aux bourgeois ayant portes cochères, et à ceux qui n'ont que des portes ordinaires, de fournir dès le lendemain des chevaux et des hommes qui sont portés dans ladite ordonnance, à peine d'amende. Puis a été rapporté par M. de Broussel qu'il y avoit un homme dans le faubourg Saint-Germain qui, faisant profession des armes, offroit à mettre sur pied deux mille hommes de guerre dans trois jours, en lui payant la levée et l'assurance de la subsistance. Il dit aussi que tous les habitants du faubourg Saint-Germain demandoient à se clorre et fortifier avec chaînes ; et, sur l'avis qu'on avoit eu qu'il avoit paru quelques coureurs des ennemis hors du faubourg Saint-Antoine, le sieur de Poix eut ordre d'y conduire sa compagnie, et de tenir la campagne autant qu'il le pourroit. Fut aussi délivrée commission à M. le président de Noyon et à M. Deslandes-Payen pour aller se saisir du château de la Bastille, ledit sieur Payen ayant au préalable assuré qu'il avoit arrêté le nommé Alexandre, qui garde les poudres, lesquelles sont dans les tours du Temple.

« Ainsi rassemblé à l'hôtel de ville, on entendit un grand bruit du côté du faubourg Saint-Antoine. La garnison du bourg de Vincennes s'étoit avancée ; elle avoit tiré des coups de pistolet jusqu'à la garde dudit faubourg, qui cria. *Au secours !* De quoi Messieurs de la ville ayant été avertis

nérale réunie à l'hôtel de ville autorisa le prévôt des marchands et le premier échevin, Fournier, à donner des commissions « pour lever quatre mille chevaux et dix mille hommes de pied. » Le corps de ville donna aussi des ordres pour la réparation immédiate de toutes les brèches des murailles. Il protesta en même temps de son attachement à la cause du parlement, malgré une nouvelle lettre du roi qui lui ordonnait de ne plus reconnaître son autorité et de le contraindre à se transporter à Montargis. Loin de pouvoir donner cette satisfaction à la cour, Le Féron, prévôt des marchands, courut le danger d'être massacré par le peuple sur le soupçon de n'être pas sincèrement dévoué aux intérêts des ma-

résolurent un mandement pour que l'on eût à arrêter aux portes toutes voitures, tous chevaux et leurs cavaliers non munis de passe-ports. Il fut ordonné en outre aux quarteniers de faire une revue dans l'étendue de leur colonelle pour savoir de quelles personnes on pouvoit faire état pour le service du roi et de la ville, et quels sont ceux qui demeurent en chambres louées et cabarets publics, et le sujet qu'ils ont d'y demeurer; ils devoient en envoyer un état au bureau de la Grève au plus tôt. Il fut enjoint en outre aux habitants du faubourg Saint-Germain des Prés de travailler aux fortifications de ce côté des murailles, aux maîtres des œuvres de la ville de faire réparer les brèches, murer les portes de Saint-Louis, de la Conférence, de Sainte-Anne, de Saint-Roch, du Temple, de Richelieu, de Nesle et de Saint-Marcel. Un autre ordre fut adressé à M. Tallemon, colonel destiné à la garde de la porte de la Conférence, et à sire Julien Gervais, quartenier, de faire incessamment rompre le pont de ladite porte de la Conférence, à peine de répondre, en leurs propres et privés noms, des inconvénients qui en pourroient arriver cette nuit. Autre à M. de Tillevault, lieutenant-colonel, de faire mettre ce soir cinq cents hommes de guerre à la porte Saint-Antoine; et d'autant qu'on disoit tout haut qu'il se devoit faire un grand effort cette nuit et qu'il étoit constant que les ennemis avoient dessein de brûler les moulins et les faubourgs. » (V. registres de l'hôtel de ville.)

gistrats. Quatre éléments principaux entraient dans la Fronde : le peuple proprement dit, qui, par des instincts à peu près analogues à ceux du coadjuteur, voulait se révolter contre l'autorité, quelle qu'elle fût, et dans les rangs duquel éclataient déjà des espérances anarchiques ; la bourgeoisie, moins déterminée, moins agissante et plus timide, qui aurait bien voulu humilier le pouvoir sans le détruire, et qui d'ailleurs craignait plus encore le pillage et les excès de la guerre civile qu'elle ne détestait Mazarin ; représentée, ou à peu près, par le prévôt des marchands et les échevins, elle ne s'engageait qu'à contre-cœur dans les extrémités de la lutte. Venaient ensuite les princes et les seigneurs qui, poussés par le vertige de l'amour-propre et de la jalousie, s'imaginaient de bonne foi que le salut de la France était compromis dans le conflit de leurs prétentions ; ils étaient prêts à faire la guerre, à nourrir les hostilités jusqu'au moment où il plairait à la régente de leur sacrifier le ministre, de leur abandonner les grâces de la cour et de se mettre sous leur tutelle. Quand ce moment serait venu, ils étaient fort disposés à laisser là la cause des bourgeois et des robins. Le dernier parti, le plus formidable, parce qu'il calculait ses démarches et avait une arrière-pensée, se composait du parlement et de son entourage.

Cette esquisse serait incomplète si l'on ne tenait compte des passions romanesques, des enthousiasmes frivoles et de l'entraînement de la mode, qui eurent beaucoup de part à la persévérance et à la gravité des événements. Beaucoup que le sentiment

du devoir eût retenus dans la soumission se liguèrent par galanterie derrière le char des duchesses de Montbazon et de Longueville ; ils firent la guerre au roi, *ils l'auraient faite aux dieux* pour un regard et un sourire : une fleur et une écharpe distribuées par de belles mains paraissaient à ces nobles hommes le salaire plus que suffisant de la révolte ou de la trahison. Au fond, tout en dévouant à la honte les fautes de cette génération coupable, la société moderne, qui se fait si sévère, n'aurait qu'à jeter les yeux sur elle-même pour voir que l'humanité, en prenant plus d'hypocrisie peut-être, n'est pas devenue plus généreuse et plus irréprochable. Le mobile des actions mauvaises est changé, voilà tout.

La guerre une fois acceptée, il fallait la soutenir. Chacun se taxa pour lever des troupes. Les magistrats donnèrent l'exemple. La grand'chambre, les enquêtes, les requêtes, la chambre des comptes, la cour des aides, après avoir tant crié contre les faibles impôts nécessaires à l'État, fournirent une somme dix fois plus forte pour le service de la Fronde. Le peuple est ainsi : il ne mesure pas le murmure au sacrifice, mais le sacrifice aux sympathies. Les corporations et les maîtrises levèrent un régiment à leurs frais. Vingt conseillers nouveaux, institués par Richelieu et que le parlement ne subissait qu'à regret, les accablant de dédains et de déboires, donnèrent quinze mille livres par tête pour racheter leur nomination aux yeux de la compagnie. Enfin le coadjuteur arma un régiment à ses frais.

Pour compléter encore cette esquisse rapide, il est

juste de dire que l'esprit français ne perdit pas ses droits ; dans notre pays on se bat, on tue, on meurt, mais surtout on cherche à mettre de son côté le bon goût et la grâce. Ce caractère distinctif de la nation commence, il est vrai, à s'effacer ; les habitudes du gouvernement parlementaire assombrissent les mœurs et alourdissent les esprits. Au temps dont nous parlons, la gaieté ne connaissait encore ni frein ni limites. On chansonnait l'ennemi, on décochait contre lui autant d'épigrammes que de balles, et, quand les ridicules de Mazarin ne fournissaient plus à la plaisanterie que des textes vieillis, on s'en prenait à ses propres amis, aux chefs eux-mêmes de la Fronde. Ainsi le régiment du coadjuteur était dérisoirement nommé *le régiment de Corinthe*, parce que ce prélat était archevêque titulaire de cette ville ; cette troupe ayant, dès le début, été mise en fuite, on appela cet échec *la Première aux Corinthiens*. Les vingt conseillers qui avaient chacun fourni quinze mille livres furent désignés à la ville sous le nom de *Quinze-Vingts*. Le duc de Beaufort, au langage populacier, porta le surnom de *Roi des Halles*. Ajoutons que les historiens ont généralement envisagé trop exclusivement ce point de vue plaisant de la Fronde, et qu'ils en ont bien facilement conclu, à tort selon nous, que cette époque n'eut rien de très-sérieux et de très-grave.

A la veille d'engager la lutte, les deux partis comptèrent leurs forces. Le prince de Condé disposait d'une armée faible par le nombre, mais redoutable par le courage et la discipline. Quant aux milices de Paris, dont l'institution a servi de modèle à nos gardes na-

tionales actuelles, elles se composaient de seize régiments, fournis par chacun des seize quartiers, et qui, eu égard à leur effectif fort considérable, auraient dû recevoir le titre de légions. Les colonels, choisis parmi les principaux magistrats et les plus notables habitants, obéissaient au prévôt des marchands. Des commissions délivrées par ce fonctionnaire, au nom de la ville de Paris, autorisèrent la levée de quatorze mille hommes de pied et de cinq mille chevaux. Tandis qu'on s'empressait d'obtempérer à ces ordres, le prince de Conti, le duc de Longueville et le prince de Marsillac, ayant réussi à s'échapper de la cour, vinrent offrir leurs services au parlement. Déjà le duc d'Elbeuf les avait précédés (1). A leur exemple, les ducs de Beaufort,

(1) « M. le duc d'Elbeuf retourna de Saint-Germain à Paris le 7 de ce mois avec deux de ses enfants, pour s'offrir de servir le roi et l'État. La nouvelle de l'arrêt du parlement contre le cardinal avoit été connue le même jour à Saint-Germain, et l'on apprit en outre que plusieurs princes, seigneurs et gens de condition s'offroient. M. le prince de Conti et le duc de Longueville (la femme duquel étoit demeurée à Paris fort grosse) s'évadèrent de Saint-Germain, et, étant arrivés à la porte Saint-Honoré sur les deux heures du matin, donnèrent l'alarme, en sorte qu'en un instant l'on y envoya mille hommes; et comme l'on avertit l'hôtel de ville de leur arrivée, et ceux-ci le parlement, on envoya vers les sept heures du matin M. le président Noyon et M. de Broussel, etc. (*), en divers carrosses, pour savoir l'intention desdits seigneurs, qui furent conduits par une compagnie de bourgeois dans l'hôtel de Longueville. Le parlement s'étant assemblé, le prince de Conti y entra, sans M. de Longueville (qui, n'étant point Pair, n'a pas ses entrées en icelui). Le prince de Conti déclara que lui et le duc de Longueville s'étoient retirés de la cour, et qu'ils venoient pour assurer le parlement et la ville de Paris qu'ils vouloient servir le roi et l'État. A cette assemblée le prince de Conti, le duc d'Elbeuf s'y trouvèrent, comme la duchesse de Longue-

(*) Reg. de l'hôtel de ville, cot. XXXII.

de Bouillon, de Chevreuse, de Luynes, de Brissac et de Retz, le maréchal La Mothe, MM. de Noirmoutiers, de La Boulaye, de Montrésor, de Saint-Ibald, de Fontrailles, et plusieurs autres seigneurs dont les sympathies pour la Fronde s'étaient depuis longtemps manifestées, se déclarèrent ouvertement contre la cour et mirent leur épée au service de ses ennemis. Ceux d'entre eux qui étaient revêtus des titres de princes et de pairs de France, et qui, à ce titre, avaient droit de siéger au parlement, se rendirent dans l'enceinte réservée aux juges et occupèrent leur place accoutumée. Tandis qu'ils traversaient la salle, au bruit des acclamations populaires, on vit les duchesses de Bouillon et de Longueville, toutes deux jeunes et belles, se rendre à pied à l'hôtel de ville et se placer « sous la garde des bourgeois comme otages de la fidélité de messieurs leurs maris. » En les voyant passer, la multitude battait des mains et se laissait aller au plus ardent enthousiasme.

Après quelques débats suscités par des prétentions

ville, avec MM. ses enfants. M. de Bouillon, madame sa femme et quatre beaux-fils entrèrent dans l'assemblée avec M. de La Mothe. En la séance il fut résolu que le prince de Conti seroit généralissime de l'armée, auquel MM. de Bouillon et de La Mothe seroient donnés pour conseils; que le duc d'Elbeuf seroit lieutenant général. Le duc de Bouillon ayant voulu donner sa femme et ses enfants pour assurance de sa fidélité, on lui répondit que l'on se fioit à sa parole. Après quoi tous les seigneurs prêtèrent serment au parlement de servir le roi et l'État. Le marquis de Noirmoutiers, les sieurs de La Boulaye, de Lambert, de Tréville prêtèrent ce serment, ainsi que les hauts officiers de l'armée, laquelle doit être, dit-on, de vingt mille hommes de pied et dix mille chevaux (*). »

(*) Mss. Bibl. imp., cot. n° 1296 (Supplément français).

plus ou moins fondées, le parlement, ayant égard à la haute naissance du prince de Conti, lui déféra le commandement suprême de l'armée. Les ducs d'Elbeuf et de Bouillon et le maréchal de La Mothe furent placés sous ses ordres, avec pouvoir de commander à tour de rôle pendant vingt-quatre heures. Le duc de Longueville se rendit dans son gouvernement de Normandie pour y tenir tête aux forces royales. Sur les drapeaux de l'armée de la Fronde le parlement fit inscrire ces mots : *Quærimus regem nostrum!* (Nous cherchons notre roi), formule respectueuse et qui tendait à attribuer à l'insurrection les caractères de la fidélité monarchique. En cet état des choses, les forces du gouvernement cantonnées autour de Paris ayant manœuvré pour intercepter les approvisionnements de la capitale, le parlement ordonna d'agir par la force pour assurer les subsistances du peuple, et les hostilités commencèrent.

Le duc d'Elbeuf assiégea la Bastille. Cette forteresse, à peine gardée par une poignée de soldats laissés sans pain et sans munitions, se rendit après un simulacre de résistance (13 janvier). On comprend difficilement l'incurie du gouvernement royal, qui faisait tomber aux mains de ses ennemis une place à laquelle semblait s'attacher un prestige de puissance. La Bastille était plus qu'une position militaire, c'était une idée, et on le comprit, cent quarante ans plus tard, lorsqu'elle fut de nouveau le premier enjeu d'une autre révolution. Le gouvernement de la forteresse fut confié, au moins de nom, à Pierre Broussel, l'idole du peuple, exercé en son nom par le sieur La Louvières, fils de ce

conseiller. Le même jour, les milices bourgeoises, aux ordres de Noirmoutiers, repoussèrent hors des faubourgs cinq cents hommes de l'armée royale qui avaient osé s'y introduire. Quant au parlement, il remporta aussi sa petite victoire en décrétant, par un arrêt, la saisie immédiate des biens meubles et immeubles appartenant à Mazarin, aussi bien que le revenu de ses bénéfices. En revanche le prince de Condé enleva, presque sans coup férir, Saint-Cloud, Saint-Denis, Lagny et Corbeil. Peu de jours après, à Charenton, il rencontra une vigoureuse résistance; à la fin il emporta la position, mais cet avantage fut acheté par la mort de quelques hommes intrépides, parmi lesquels on eut à pleurer Gaspard de Coligni, duc de Châtillon, jeune seigneur plein d'espérance et qui venait d'épouser une Montmorency. Pour tenir tête au prince et retarder les progrès des troupes royales, les compagnies bourgeoises, aux ordres du duc d'Elbeuf, se déployèrent vers Picpus et du côté de la Marne; mais, de part et d'autre, on évita d'engager une collision dont l'issue semblait douteuse. Dans l'enceinte de Paris, tandis que le parlement, affectant les formes solennelles d'un sénat, s'immisçait assez mal à propos dans la conduite des opérations militaires, les jeunes seigneurs et les officiers engagés dans la Fronde donnaient à la lutte certaines apparences de frivolité et de galanterie. On les voyait à chaque instant « entrer tout cuirassés dans la chambre de madame de Longueville, qui étoit toute pleine de dames, et ce mélange d'écharpes bleues, de dames, de cuirasses, de violons qui étoient dans la salle, et

de trompettes qui étoient dans la place, donnoit un spectacle qui se voit plus souvent dans les romans qu'ailleurs (1). »

Le parlement avait fait appel aux autres compagnies. Comme aux jours de la Ligue, mais avec moins d'énergie et de dévouement, la province prit part aux soulèvements de la Fronde. La ville d'Aix en Provence s'y associa (2) en haine de Louis d'Angoulême,

(1) *Mémoires du cardinal de Retz.*

(2) Le mouvement de la Fronde se développait à peine à Paris que déjà la province s'empressait de briser l'unité violemment imposée par Richelieu; comme aux temps de la Ligue, il y eut peu de gouvernements qui résistèrent aux entraînantes idées de leur vieille liberté. « Dès le 27 janvier, l'avis étant venu à Aix en Provence que le roi s'étoit retiré à Saint-Germain en Laye, les bourgeois s'armèrent, et, ayant à leur tête le comte de Carces, le baron de Bras et quelques officiers du parlement, se jetèrent sur les gens de guerre qui s'étoient retranchés dans la place des Pêcheurs, vis-à-vis du palais, commandés par le duc de Richelieu, général des galères, et, après avoir tué environ vingt-cinq soldats et quelques officiers, et accordé aux autres de sortir de la ville désarmés, ils allèrent investir le palais où étoit le gouverneur comte d'Aletz, qu'ils ont arrêté avec toute sa famille, l'un de ses gardes qui vouloit faire résistance ayant été tué près de lui. Le général des galères fut aussi arrêté dans une maison particulière, avec plusieurs officiers desdites galères qu'il avoit ici amenés. Les femmes mêmes voulurent être de la partie; car, après avoir travaillé aux barricades qui étoient dans toutes nos rues, elles se rangèrent en haie depuis la maison du président d'Oppède jusques à l'hôtel de ville, présentant des armes à ceux qui n'en avoient point et les encourageant à bien faire; et entre elles fut remarquée la fille d'un bourgeois, qui demeura pendant deux heures à l'entrée d'une rue avec une épée à chaque main, jusqu'à ce que la barricade fût achevée. »

Cet esprit de révolte était trop dans les masses pour ne pas éclater de province en province, comme un feu qui se communiquait de proche en proche, et les registres du parlement constatent combien d'actes d'adhésion furent donnés aux mesures de l'hôtel de ville, des gentilshommes et du parlement réunis à Paris. « Le 6 février 1649. Cette semaine a été

comte d'Alais, commandant de la province, que la populace voulut chasser de la ville avec le duc de Richelieu accouru à son secours. La bourgeoisie ne parvint qu'avec peine à les arracher aux mains de la multitude insurgée. Marseille et les autres villes de Provence suivirent l'exemple d'Aix et prirent les armes. Le parlement de Toulouse montra beaucoup d'hésitation, et l'on put croire, d'un jour à l'autre, qu'il allait se prononcer contre la reine. En Normandie, Rouen et son parlement accueillirent le duc de Longueville, à qui la reine avait enlevé le gouvernement de Normandie pour le donner au comte d'Harcourt. Celui-ci, venu sans force et sans argent, fut obligé de céder la place à son rival, soutenu par une faction nombreuse et le fils du marquis de Beuvron, lieutenant général de ce gouvernement. Cette province fut bientôt en pleine révolte. Poitiers, Tours et Amiens prirent le parti du parlement, « et le duc de La Trémouille fit publiquement des levées pour lui. » Le duc de Retz lui offrit ses services dans Belle-Ile. A Reims, le marquis de la Vieuville, lieutenant du roi, fut exposé au plus grand danger de la part du peuple, et ne dut son salut qu'aux premiers citoyens de la ville. Le prince d'Harcourt se jeta dans Montreuil, dont il était gouverneur, et se déclara pour la Fronde. « Le Mans chassa son évêque et toute la maison de

publié l'arrêt du parlement du 28 du mois passé, portant, entre autres choses, qu'il y aura jonction de ce parlement de Paris avec celui d'Aix en Provence. Le même jour, des lettres du parlement de Rouen furent rendues à celui de Paris, par lesquelles il lui promet de répondre à ses bonnes intentions, etc. »

Lavardin, attachée à la cour. » Des émeutes éclatèrent aussi à Caen, à Rennes et à Bordeaux. Ce mouvement, en un mot, prit un caractère d'ensemble très-sérieux, et le gouvernement de la régente ne tarda pas à comprendre l'imminence et l'étendue du danger.

Pour le moment, et en dépit de ses inquiétudes, il garda une apparence de fermeté et de dignité. Le parlement ayant rendu un arrêt conçu en ces termes : « La cour, toutes les chambres assemblées, sur l'avis qu'en haine de l'arrêt de ladite cour le cardinal Mazarin, pour exercer sa vengeance contre elle, fait avancer toutes les troupes qui étoient à la frontière et dans les places fortes, et expose par ce moyen ces villes aux entreprises des ennemis, a ordonné et ordonne que l'arrêt suivant sera exécuté : fait inhibition à tout capitaine ou soldat d'approcher à vingt lieues de Paris; enjoint à tous ceux qui sont plus avancés de se retirer incessamment dans les garnisons des villes frontières (1) ; » le gouvernement, par un arrêt du conseil, annula les arrêtés et déclarations des magistrats, « comme donnés par attentat et entreprise ouverte contre l'autorité royale. » Le même arrêt fit inhibition et défense « à tous officiers et sujets du roi » d'obéir au parlement et d'exécuter ses ordres, comme aussi « de s'armer et de souffrir aucune levée de deniers sur eux. » Un autre acte, également revêtu du nom royal, déclara le prince de Conti, les ducs de Longueville, d'Elbeuf et de Beaufort, et les autres princes et seigneurs dont nous avons déjà signalé

(1) Registres du parlement.

l'adhésion à la Fronde, coupables de rébellion ouverte, de haute trahison, de crimes contre la sûreté de l'État, et à ce titre déchus de leurs droits et priviléges. Toutefois, pour ouvrir une porte à leur repentir, un délai leur fut donné durant lequel ils pouvaient encore se soumettre.

Le gouvernement fit davantage; il convoqua les états généraux pour le 15 mars. La justice et le droit, dès ce moment, se rangèrent du côté de la reine, puisqu'elle en appelait à la seule autorité nationale qui pût légitimement intervenir entre elle et ses ennemis. Le parlement n'eut garde d'acclamer à cette solution digne et pacifique. Ce corps, oubliant volontiers qu'il était institué pour rendre la justice et qu'il n'avait aucune origine dans le pays, élevait la singulière prétention d'être au-dessus des états généraux du royaume. Il appuyait cette doctrine sur une déclaration des états de Blois (1576-1577) portant que « tous les édits devoient être vérifiés et comme contrôlés ès cours de parlement, lesquelles, combien qu'elles ne soient qu'une forme des trois états, raccourcie au petit pied, ont pouvoir de suspendre, modifier et refuser les édits. » M. de Mesmes disait en outre que les parlements « tenoient un rang au-dessus des estats généraux, estant juges de ce qui estoit arresté, par la vérification ; que les estats généraux n'agissoient que par prières et ne parloient qu'à genoux, comme les peuples et subjets, mais que les parlements tenoient un rang au-dessus d'eux, estant comme médiateurs entre le peuple et le roy (1). » Pour quiconque cherche à se

(1) *Journal d'Oliv. d'Ormesson*, 1re partie, f° 150, recto.

rendre un compte exact des faits et des idées, il est évident qu'il n'y avait là que des sophismes historiques; mais le parlement de 1649, impatient de se grandir à la hauteur du parlement d'Angleterre, n'y regardait pas de si près. Grâce à sa résistance et à l'entraînement irréfléchi de la bourgeoisie, on ne prêta point l'oreille aux résolutions du gouvernement, et le conseil de régence fut seul à proposer de remettre la puissance médiatrice aux états généraux du royaume. Ce fut un malheur, mais ce simple fait atteste que l'institution des états généraux, pour avoir si rarement réalisé les espérances du pays, se trouvait atteinte d'impopularité et de discrédit, et le despotisme ne profita que trop bien de cette disposition des esprits.

Les événements militaires continuaient d'être obscurs et sans portée. Du côté de la reine, le prince de Condé, obligé d'agir, avec une poignée de soldats, contre une immense capitale peuplée de quatre cent mille habitants, se trouvait hors d'état de s'engager dans les rues et de livrer des assauts à chaque barricade. En revanche les milices bourgeoises, bien que nombreuses, ne pouvaient être mises en présence de la troupe disciplinée et soldée, et, dès que l'on cherchait à les déployer contre l'armée royale, elles reculaient et se repliaient sur la ville. Le parlement s'immisçait d'ailleurs dans toutes les opérations de la guerre, et cette compagnie, redoutable aux rois lorsqu'elle s'armait de textes et invoquait des droits civiques, devenait presque ridicule en agissant comme conseil militaire. Tous les regards s'étaient un moment tournés vers l'armée du Rhin, où commandait Tu-

renne. Au lieu de répondre à l'appel de la régente, qui lui prescrivait d'arriver à Paris et de prendre part aux attaques, Turenne n'écouta que sa folle passion pour madame de Longueville et son désir de recouvrer, à la faveur des troubles, la principauté de Sedan. Désobéissant au roi, il chercha à entraîner sa propre armée sous les drapeaux de la Fronde; mais les officiers et les soldats refusèrent de s'associer à cette coupable défection, et Turenne, abandonné des siens, se réfugia d'abord chez la landgrave de Hesse, puis en Hollande.

La ville de Paris restait profondément agitée : les confréries de métiers s'étaient organisées à la voix du parlement; les bannières des fourbisseurs d'armes, des gantiers, des drapiers, tisseurs de bas, tréfileurs d'or, se déployaient chaque matin au Pont-Neuf, à la place Dauphine, dans les rues et carrefours de la ville. L'organisation des métiers, telle que le moyen âge l'avait faite, subsistait encore dans ses formes intimes; toutes les confréries étaient solidaires, se groupant autour de leurs saints patrons. La vie individuelle n'était point comprise; la société se divisait par congrégations; chaque métier protégeait ses franchises, ses priviléges. L'association industrielle, cette communauté de ressources que les peuples modernes travaillent continuellement à obtenir, existait alors partout, dans la commune, dans la paroisse, dans le monastère. La confraternité doublait les forces sociales; le dévouement de l'individu à la loi de la corporation multipliait la vie de chaque agrégation particulière. L'hiver de cette année avait été rude; des

pluies continuelles avaient grossi les eaux de la Seine; le petit pont Saint-Michel s'était ébranlé avec ses moulins et ses maisons; les vieux bourgeois qui avaient vécu aux temps passés disaient que de mémoire d'homme on n'avait vu la Seine s'élever si haut en la Grève (1). Ces malheurs, aggravés par la guerre, décourageaient parfois la bourgeoisie, mais les chefs du mouvement n'épargnaient aucun effort pour réveiller la résistance populaire. On passait des revues. « Le 24 janvier 1649, dit une chronique, le prince de Conti, notre généralissime, accompagné du duc de Beaufort, du prince de Marsillac, du marquis de Noirmoutiers et de plusieurs autres seigneurs, alla dans la place Dauphine, où étoit notre milice, laquelle il vit ensuite passer durant deux heures sur le Pont-Neuf; puis la fit filer par la porte Saint-Marcel, où elle se mit en bataille sur une hauteur près de là. Le 25, jour de la conversion de saint Paul, l'archevêque de Corinthe, coadjuteur de cet archevêché, prêcha dans l'église de ce saint, où, après avoir parlé de sa conversion miraculeuse, il s'étendit avec beaucoup de zèle sur la défense, à laquelle nous sommes obligés, des lois fondamentales du royaume et de ceux qui les maintiennent si dignement (2). » De leur côté les seigneurs et les princes ne négligeaient aucun moyen de se concilier la faveur de la bourgeoisie et du peuple. « Le duc de Longueville, disent les procès-verbaux officiels, ayant voulu assurer de son affection cette

(1) Capefigue. — *Richelieu, Mazarin, la Fronde.*

(2) Registre manuscrit d'un bourgeois de Paris. Bibl. imp., nº 1206.

capitale du royaume par le plus cher gage qu'il en pût donner en laissant ici son épouse, tandis qu'il est ailleurs occupé à lever des gens de guerre, cette vertueuse princesse a redoublé le premier otage de sa personne par la naissance d'un beau prince, dont elle accoucha heureusement sur la minuit du 28 au 29 du mois dernier, dans l'hôtel de ville, où elle a pris sa demeure; lequel prince fut baptisé ce jour-là, 29, en l'église de Saint-Jean en Grève. La duchesse de Longueville ayant fait prier, sur les neuf heures du matin, le prévôt des marchands et les échevins de vouloir tenir son fils avec la duchesse de Bouillon, ils partirent de la maison de ville, suivis du greffier, en leurs robes de cérémonies, assistés de plusieurs conseillers de ville et des huissiers, revêtus de leurs robes de livrée. Le petit prince étoit porté par la sage-femme, et le prévôt des marchands menoit par la main la duchesse de Bouillon, ayant tous en tête les archers de la ville avec plusieurs tambours et trompettes, aux fanfares desquels ils allèrent à pied jusques à l'église de Saint-Jean. A l'entrée du porche ils furent reçus par l'archevêque de Corinthe, coadjuteur de Paris, accompagné du curé de cette paroisse, et conduits jusques aux fonts, où, après de longues déférences entre le prévôt des marchands et la duchesse de Bouillon, qui furent terminées par ce prélat en disant au parrain que l'imposition du nom lui appartenait, ce prince fut par lui nommé Charles-Paris. »

La cour ne manquait point, à Paris ni dans le parlement, de gens fort disposés à servir ses intérêts : les uns demandaient ouvertement qu'on entrât en accom-

modement avec la reine, les autres inondaient la ville et les lieux publics de pamphlets, de chansons et de caricatures destinés à paralyser le mauvais effet des publications de ce genre qu'autorisait ou laissait faire la Fronde. Rien de ce qui a été vu de nos jours ne surpasse la révoltante grossièreté de ces dessins et de ces attaques.

Le caractère de cette presse politique ne saurait être aisément défini. En général elle était railleuse et satirique; bien rarement elle affectait des formes graves. Ceux qui prenaient la lutte au sérieux, qui versaient leur sang ou le sang des autres en combattant les troupes royales, n'avaient pas, vraisemblablement, le don d'écrire, puisqu'aucun appel émanant d'eux ne descendait jusques aux masses et n'agrandissait les questions. En conclurons-nous, comme tant d'autres, que la Fronde était une insurrection frivole, une révolte dérisoire? A Dieu ne plaise que nous tombions à notre tour dans cette erreur historique. La Fronde était une révolution qui se trompait d'heure et manquait de drapeau; mais pour être une révolution réelle il ne lui manqua rien, sinon de vaincre. Parce qu'elle aboutit à une déception et à une défaite, elle n'en fut pas moins un fait social d'une grande portée. La question de l'impôt avait été nettement posée. Le parlement réclamait, par une usurpation de pouvoirs, contre l'usurpation bien autrement grave que Richelieu avait accomplie au nom de la royauté et en supprimant les franchises du royaume; il travaillait à fonder un gouvernement représentatif, et, parce que ni la noblesse, ni la bourgeoisie, ni le peuple ne s'as-

socièrent avec ensemble à cette politique prématurée, le seul fait que l'on avait hautement cherché à resoudre de tels problèmes doit suffire pour attribuer aux événements un caractère sérieux, une empreinte profonde.

Des érudits modernes, se préoccupant à juste titre du mouvement de la presse durant la Fronde, ont passé en revue les pamphlets, les libelles, les caricatures qu'enfanta la lutte pour ou contre le ministre favori d'Anne d'Autriche, et que l'histoire désigne ordinairement sous le nom collectif de *Mazarinades*. On remplirait plusieurs rayons de nos grandes bibliothèques de la collection de ces écrits et de ces emblèmes, ordinairement grossiers, parfois obscènes, et toujours destinés à entretenir dans le cœur des masses des sentiments de haine ou de mépris contre le cardinal, celui-là même qu'en ses jours de colère le prince de Condé appelait *l'illustrissimo signor Facquino*. Pour ceux qui ont vécu comme nous durant des agitations plus sérieuses, qui ont vu à chaque instant le journalisme remettre en question l'existence de la société elle-même, il est aisé de se faire une idée du déluge de petites publications dont la France et sa capitale étaient alors inondées. Les pamphlétaires du parti, Scarron, Marigni, Guy Patin, Chapelle, Mézerai et beaucoup d'autres égayaient chaque jour les bourgeois de la capitale par ces *Mazarinades* remplies de grossiers sarcasmes, de cynisme, d'impiété, et parfois de verve, d'esprit et d'ingénieuses railleries. C'étaient : « la Gazette de la place Maubert, ou Gazette des Halles, touchant les affaires du temps ; — la Lettre joviale à

M. le marquis de La Boulaye; — au Prince du sang (Condé) surnommé la Cuirasse; — la Mercuriale ou l'Ajournement personnel envoyé à Mazarin par le cardinal de Richelieu; — le Mouchoir pour essuyer les yeux de M. le prince de Condé; — l'Écho de la France troublée par le déguisé Mazarin, représenté en la figure d'un ours (1). » Souvent aussi la chanson hardie, pleine d'esprit et de malice, excitait le gros rire du peuple. Il aimait à se rassembler, le soir, aux coins des rues et des carrefours, ou sur les places publiques, afin d'entendre « les Complaintes sur l'arrêt de la cour du parlement contre Giulio Mazarini, sur l'air : *le Roi de Hongrie et l'Empereur;* — la Menace du très-fidèle peuple de Paris faite à Mazarin; — le *Libera* de Jules Mazarini, sur le chant des enfarinés. » Une foule d'estampes allégoriques et satiriques étaient encore jetées parmi le peuple, dont il fallait par tous les moyens entretenir le dévouement à la cause du parlement et de l'hôtel de ville. Une de ces images enluminées avec le plus d'art possible représentait un vaisseau aux enseignes fleurdelisées, sur lequel on voyait le prince de Conti, généralissime de l'armée du roi, saisissant le timon du vaisseau. A ses côtés se tenaient les ducs d'Elbeuf et de Beaufort et le prince de Marsillac. Devant eux étaient le duc de Bouillon, le maréchal de La Mothe-Houdancourt avec le marquis de Noirmoutiers, lieutenant général. Au milieu du

(1) Voyez la grande collection des *Mazarinades* à la bibliothèque impériale et à la bibliothèque Sainte-Geneviève. — Naudé, dans sa *Mascurat*, en compte au moins 800 publiées durant le siége de Paris.

vaisseau, le parlement et Messieurs de la ville. Dans l'eau, à côté du navire, on reconnaît le cardinal Mazarin, « s'efforçant de renverser la barque française par des vents contraires à sa prospérité. » Derrière lui nagent les monopoleurs, représentés sous des formes de démons et armés de gros soufflets qu'ils font jouer contre le vaisseau. A gauche, et également plongé dans l'eau, le maréchal d'Ancre, que l'on a désigné par une ancre qu'il tient à la main. « Il est là, est-il dit dans la gravure, se noyant et tâchant de couler le vaisseau à fond, faisant signe au Mazarin de lui prêter la main dans sa première entreprise. » Nous passons volontiers sous silence les estampes plus ou moins cyniques qui, étalées à tous les regards, livraient aux rires grossiers de la multitude le cardinal et la régente. Quant aux chansons, plusieurs de nos devanciers ont cité les titres des plus populaires, telles que le « Récit du grand combat donné dans la ville de Cologne entre deux dames et les deux nièces du cardinal Mazarin, et les Complaintes sur l'arrêt de la cour de parlement contre Giulio Mazarini, sur l'air : le Roi de Hongrie et l'Empereur. « Ce Mazarini avoit, contre Dieu et la loi, la nuit, enlevé le roi; mais il a fallu qu'il se retirât quand il a voulu Paris affamer; ainsi ce cardinal ne nous fera plus de mal. » On chantait encore le Qu'en dira-t-on des monopoleurs; l'Arrivée de M. de Beaufort dans la ville de Paris, sur l'air : Adieu donc, belle Amynte. « Devoit-on s'alarmer dans la grande cité, puisque nosseigneurs du parlement alloient donner jugement pour mettre les traîtres à la potence? Ils le méritoient bien, car vous, laboureurs,

bourgoeis et marchands, l'on veut vous faire paître l'herbe parmi les champs (1). »

A ces écrits, à ces couplets, à ces emblèmes satiriques, la cour de Saint-Germain et ses amis en opposaient d'autres, destinés, cette fois, à ridiculiser les Frondeurs, à battre en brèche l'autorité du parlement. On comprend que les bourgeois du dix-septième siècle, mal façonnés au métier des armes, avaient, dans leurs parades et revues, un aspect souvent grotesque, ordinairement peu héroïque, et qui prêtait à rire aux amateurs de sarcasmes. Ceux-ci alors, pour égayer la régente et les courtisans, tournaient en dérision les guerriers de la Fronde, le vertueux Broussel, père du peuple, les gens de robe, les échevins et les magistrats municipaux de tout ordre et de tout grade. Une vieille image représente le capitaine Picard, le fameux homme des halles; il est debout, le poing sur la hanche, un long bâton à la main, un chapeau à larges bords sur le coin de l'oreille. De sa bouche sortent ces paroles : « Moi Picard, dit le capitaine, je « suis lieutenant, enseigne, caporal tout à la fois; « et, lorsqu'il faut entrer en garde, je fais moi seul « tous les rangs (2). » Tous ces hommes, sortis de leur état pour se jeter dans la carrière de la politique et des armes, sont ingénieusement tournés en ridicule dans l'*Alleluia* des métiers de Paris (3). D'autres écrits plus sé-

(1) *Extraits cités par M. Capefigue.*

(2) Moi, Picard, dit le capitaine,
Je suis lieutenant et enseigne;
De ma compagnie les sergents,
Caporaux aussi en pesade,
Et, lorsqu'il faut entrer en garde,
Je fais moi seul tous les rangs.

(3) Charles Picard, tout le premier,
Reprend l'état de cordonnier
Que jadis son père exerça.
Alleluia!

rieux, et surtout une espèce de journal portant le titre du *Désintéressé,* éclairaient le peuple sur les desseins des parlementaires, qui voulaient dépouiller le roi de son autorité pour s'en revêtir. On y justifiait le cardinal des imputations lancées contre lui ; on y plaignait les pauvres bourgeois de Paris. « Ils sacrifiaient leur repos, hasardaient leur vie, épuisaient leurs bourses, se réduisaient à la faim, prenaient les armes contre leur roi et ne travaillaient qu'à leur ruine. Au lieu d'un souverain légitime qui ne songeait qu'à leur bonheur, ils auront quatre cents tyranneaux qui les déchireront et les opprimeront de mille taxes (1). » Nous n'insistons pas davantage sur cette guerre de pamphlets, de libelles et de vaudevilles. On devine aisément les arguments que les deux partis pouvaient se jeter à la face, et cette intervention de la plume et du crayon dans les luttes politiques du dix-septième siècle n'est curieuse à étudier que parce qu'elle donne lieu à des rapprochements de faits et de dates dans le détail desquels on nous dispensera d'entrer.

Durant le mois de février, et peu de jours après le combat de Charenton, la cour fit une tentative pacifique. Un héraut, revêtu de sa cotte d'armes, se présenta à la porte Saint-Honoré et demanda à remettre trois missives closes destinées au parlement, au prince de Conti et à Messieurs de la ville. Le coadjuteur, re-

Tabouret veut aussi rentrer
Dedans l'honorable métier
De fripier, tant il s'y aima.
Alleluia !

Doublet, malgré tous ses suppôts,
Reprend aujourd'hui les sabots
Que dans Paris il apporta.
Alleluia ! etc., etc.

(1) M. Todière.

doutant de voir finir la guerre civile, suggéra au conseiller Broussel de faire refuser par le parlement l'entrée au héraut d'armes, sous prétexte que de tels messagers n'étaient envoyés qu'à des souverains ou à des ennemis. Cette réclamation ridicule réussit, mais le parlement chargea deux avocats généraux de se rendre à Saint-Germain et de faire agréer à Leurs Majestés les excuses et les respects de la compagnie. On avait alors une si grande habitude des formes que le gouvernement ne manifesta ni étonnement ni colère d'une si étrange façon d'agir. Peu de jours après, le 19 février, on introduisit dans l'enceinte du parlement un agent du duc de Bouillon, prenant le nom de don Joseph de Illescas et se disant agent du roi d'Espagne ou de l'archiduc gouverneur des Pays-Bas. Il venait offrir, de la part de son gouvernement, le concours d'une armée de quinze à vingt mille Espagnols qui viendraient en aide à la Fronde et feraient lever le blocus de Paris. Le parlement n'avait point l'intention de pactiser avec les ennemis du dehors; il n'en prit pas moins prétexte de cet incident pour s'adresser à la reine et l'inviter à faire des concessions à la Fronde. On s'indigna à la cour, mais on reconnut l'existence d'un danger sérieux, et le conseil de régence consentit à ouvrir des négociations. Ce n'était point le compte du duc de Bouillon, qui, dans ces troubles politiques, ne cherchait qu'un moyen d'établir l'indépendance de sa petite souveraineté de Sedan. Ce prince essaya d'organiser une émeute contre ceux du parlement qui manifestaient des intentions pacifiques, mais l'énergique atti-

tude du premier président Matthieu Molé déconcerta cette tentative.

Le 4 mars, des conférences furent de nouveau ouvertes à Rueil entre les délégués des cours souveraines et les princes du sang, assistés des secrétaires d'État et des conseillers de la reine. Mazarin avait élevé la prétention de prendre part aux discussions de ces négociateurs, mais le parlement s'y refusa avec énergie, et le cardinal dut céder devant cette opposition. Les conférences furent suivies de part et d'autre avec une égale sollicitude. Gaston d'Orléans, parvenu à la maturité de l'âge, n'avait presque rien conservé de cette fougue imprudente et de cette ardeur irréfléchie dont il avait autrefois donné de si tristes preuves ; il se montrait modéré et conciliateur. Quant au prince de Condé, plus d'une fois il se laissa aller à des emportements militaires qui, au lieu de hâter la solution, la rendaient plus difficile. Un jour, entre autres, il montra tant de fierté et de violence que les magistrats rompirent brusquement la conférence et prirent leur congé. Déjà ils partaient, et toute voie à la conciliation allait être fermée, quand Gaston, dont les instincts n'étaient pas aussi héroïques, parvint à inspirer plus de modération au prince. « Mon cousin, lui dit-il, si ces gens-ci gagnent le printemps, ils se joindront à l'archiduc et feront un parti si dangereux à l'État qu'alors ce sera à notre tour à nous humilier. Présentement que nous les tenons, profitons de l'occasion et faisons la paix : c'est ce que les gens de bien doivent souhaiter. » On rappela les députés, et les négociations furent reprises.

Des deux côtés on comprenait la nécessité d'un accommodement. L'effroyable nouvelle de la mort de Charles Ier, décapité en face de son palais, au milieu de son peuple et en vertu d'une sentence juridique, avait naguère circulé en France et glaçait d'horreur toutes les âmes honnêtes. On se disait que le moment était mal choisi pour déchaîner sur le royaume tous les dangers de la guerre civile.

Les conditions proposées au nom de la régente et du roi son fils portaient : 1° que le parlement obéirait à la lettre de cachet donnant ordre de se rendre à Montargis ; 2° qu'il renoncerait à s'occuper d'affaires publiques pendant trois années ; qu'après ce terme de trois années nul ne pourrait assister aux assemblées générales s'il n'avait vingt ans de service, le droit de convoquer ces mêmes assemblées étant d'ailleurs exclusivement réservé à la grand'chambre. Au fond, c'était exiger du parlement de s'avouer vaincu et d'abdiquer des prétentions encore appuyées par le peuple et qu'il avait la force de défendre. Le parlement répondit par un refus. Il déclara que « l'acte qui avait transféré la compagnie à Montargis était une décision arbitraire à laquelle aucune obéissance n'était due. Il ajouta qu'il ne renoncerait point à tenir des assemblées pour les affaires publiques, ce droit étant de l'essence même de son institution, attendu que le mot parlement impliquait à lui seul l'idée d'assemblée et de conférence. Les princes s'attendaient à cette résistance et se montrèrent moins intraitables. Les nouvelles qui arrivaient de tous les points du royaume et de l'étranger étaient favorables à la cause

du parlement, et on pouvait appréhender de grands malheurs en persévérant dans la lutte. Le duc de Longueville, maître de la Normandie, annonçait au parlement l'envoi prochain d'un corps d'armée de dix mille hommes chargé d'envelopper Saint-Germain et d'enlever le jeune roi. Le duc de La Trémouille mandait aussi de Bretagne qu'il allait ouvrir la campagne avec dix-huit mille hommes levés dans les provinces de l'Ouest, à la seule condition qu'on voulût bien lui permettre de se saisir des deniers royaux encaissés par les recettes générales de ces mêmes circonscriptions. Cette autorisation lui fut donnée. Vers le même temps on apprit que Mézières, Angers, Péronne et bon nombre d'autres villes venaient de se prononcer pour la Fronde. Poussant plus loin l'audace et trahissant à la fois le roi et le pays, le duc de Bouillon et les chefs militaires engagés dans le parti des mécontents prirent sur eux de signer avec l'Espagne un traité secret stipulant l'intervention armée de cette puissance dans la guerre civile, ou, pour mieux dire, dans la querelle de famille qui divisait le royaume.

Cet acte criminel, auquel le coadjuteur refusa de s'associer, ne porta point bonheur à la Fronde. Le parlement s'effraya lui-même de ce que ses prétendus auxiliaires osaient entrer dans cette voie, et, loin de se faire de l'alliance étrangère un point d'appui contre la cour, il se montra plus disposé que jamais à entrer en arrangements avec la régente. De leur côté les princes et Mazarin, inquiets de la gravité d'une situation que nul d'entre eux n'avait prévue, cessaient de se mon-

trer ennemis des concessions et se surprenaient à désirer la paix. Un traité qui mettait fin à la guerre intervint donc le 11 mars 1649, et fut signé, à Rueil, entre les représentants de la cour et les délégués du parlement de Paris.

Les principales conditions de la paix de Rueil étaient que le parlement, suivant l'ordre du roi, se rendrait à Saint-Germain, où serait publiée en lit de justice une déclaration portant qu'il n'y aurait dans l'année aucune assemblée de chambres, si ce n'était pour mercuriale et réception d'officiers; que tous les arrêts du parlement, d'une part, et ceux du conseil, de l'autre, rendus depuis le 6 janvier, demeureraient nuls et non avenus, à la réserve de ceux qui n'auraient eu pour objet que des affaires privées et des faits concernant la justice ordinaire. Aux termes de la même convention, les troupes parisiennes seraient licenciées et les forces royales, de leur côté, seraient renvoyées dans leurs garnisons; tous les papiers et meubles rendus aux particuliers, la Bastille et l'Arsenal restitués au roi. Les habitants de Paris poseraient les armes, et le député de l'archiduc devait être renvoyé incessamment sans réponse. Le roi pourrait emprunter au denier douze, cette année et la suivante, toutes les sommes qu'il jugerait nécessaires pour les dépenses de l'État. Le prince de Conti et autres princes, ducs, pairs et officiers de la couronne, seigneurs, gentilshommes, particuliers, villes et communautés, ayant pris les armes, seraient conservés en leurs biens, droits, offices, honneurs, priviléges, prérogatives et gouvernements, moyennant leur adhésion au traité sous bref

délai. Il y aurait une décharge générale pour toutes levées de deniers, de soldats, meubles vendus, tant à Paris qu'ailleurs, et enlèvement d'armes et munitions. Le roi ferait expédier des lettres pour la révocation des semestres du parlement d'Aix, conformément aux articles accordés entre les députés de Sa Majesté et ceux du parlement et du pays de Provence. Afin de témoigner son affection aux habitants de sa bonne ville de Paris, le roi y retournerait dès que les affaires de l'État le pourraient permettre. Lorsque Sa Majesté enverrait des députés pour traiter de la paix avec l'Espagne, elle appellerait volontiers quelques-uns des officiers de son parlement aux négociations. D'autres articles contenaient des promesses assez vagues de réformer les finances, de diminuer les tailles et de travailler à la paix générale. Mazarin, après de nouvelles difficultés soulevées inutilement par les députés, apposa sa signature sur le traité, avec Gaston, Condé et tous les ministres (1).

Ce traité de paix, imposé à la cour, n'était guère de nature à satisfaire le parlement, les généraux et le peuple. Il est évident que, de peur de paraître complices des agents de l'Espagne, Matthieu Molé et les autres députés du parlement avaient accepté des conditions fort dures, et telles qu'on ne les impose jamais à un parti victorieux qui se voit soutenu par plusieurs armées. Les magistrats les plus modérés accusaient les négociateurs d'avoir dépassé leurs instruc-

(1) Voir les *Mémoires du cardinal de Retz* et ceux de *madame de Motteville.*

tions et abusé de leurs pouvoirs. La multitude criait à la trahison, et les généraux, se voyant déchus des espérances qui leur avaient mis les armes à la main, méditaient des résolutions furieuses. Aussi quand, le 13 mars, Matthieu Molé reparut au palais et entreprit de lire le rapport de ce qui s'était passé à Rueil, de violentes clameurs s'élevèrent dans l'assemblée et étouffèrent sa voix. Les Enquêtes s'écriaient, au milieu de la confusion, « qu'il n'y avait point de paix; que le pouvoir des députés avait été révoqué; qu'ils avaient abandonné lâchement les généraux et tous ceux auxquels la compagnie avait accordé arrêt d'union. » Au dehors le tumulte n'était pas moindre. Des attroupements composés d'hommes à figures sinistres se formaient aux abords de la salle des séances et demandaient que le traité de paix signé à Rueil fût immédiatement livré aux flammes par la main du bourreau. Au milieu de ce tumulte inouï Matthieu Molé se montra calme et intrépide. « Quoiqu'il se vît l'objet de la fureur du peuple, on ne vit pas un mouvement sur son visage qui ne marquât une fermeté inébranlable... Il prit les voix avec la même liberté d'esprit qu'il l'auroit fait dans les audiences ordinaires (1). » Le coadjuteur, toujours en possession d'une grande popularité, sortit du palais et se mit à haranguer la foule; puis, de concert avec le duc de Beaufort, le roi des Halles, il réussit à mettre les magistrats du parlement à l'abri de toute violence. Sur leur passage, néanmoins, de grandes clameurs écla-

(1) *Mémoires du cardinal de Retz.*

tèrent, et pour la première fois, dans notre histoire, on entendit proférer, comme une menace de l'avenir, le cri de *Vive la République* (1)! Le 14, de nouvelles négociations furent ouvertes, en vue d'obtenir pour les généraux et le peuple quelques modifications au traité.

Les conférences eurent lieu cette fois à Saint-Germain. Matthieu Molé et les autres députés que le parlement envoya auprès de la cour y furent rejoints par le duc de Brissac et deux maréchaux de camp auxquels les généraux avaient confié la défense de leurs prétentions; elles étaient si extravagantes et signifiées avec tant de hauteur qu'elles excitèrent l'indignation du parlement et la risée du peuple. Le prince de Conti demandait, avec l'entrée au conseil, une place forte dans son gouvernement de Champagne; le duc de Bouillon, la restitution de Sedan pour lui, le gouvernement d'Alsace et celui de Philisbourg pour Turenne. En faveur de son ami, le duc de La Trémouille, il revendiquait le comté de Roussillon, comme descendant de la maison d'Aragon par les femmes, et la principauté de Montbéliard. Le duc de Longueville demandait le gouvernement du Pont de l'Arche; le maréchal de La Mothe, celui de Bellegarde; le duc de Beaufort, la charge de grand-amiral. A leur suite venaient les seigneurs de moindre étage, puis les simples gentilshommes, et tous formulaient des réclamations exorbitantes à ce point que, pour donner

(1) « Le peuple fit de grandes clameurs; nous entendîmes quelques voix qui criaient: *République!* mais on n'attenta rien contre nous. » *Ibid.*, t. Ier, p. 433.

satisfaction à leurs insatiables convoitises, il eût fallu partager entre eux le royaume et reconstituer la France telle que Charles le Chauve l'avait léguée à ses successeurs. De pareilles exigences soulevèrent une répulsion unanime; pour ne point demeurer sous le poids de ce sentiment public, les seigneurs s'avisèrent de se désister de toutes leurs demandes si Mazarin était éloigné des conseils de la reine. Il est vrai que la plupart d'entre eux, après ce sacrifice fait aux convenances, ne se firent nul scrupule d'entretenir avec la cour des intelligences secrètes et d'offrir leurs services au cardinal Mazarin, pourvu qu'il consentît à les rémunérer magnifiquement. Quoi qu'il en soit de ces déclarations et de ces intrigues durant le cours des conférences de Saint-Germain, le prince de Conti, entouré de son noble cortége, vint prier le parlement « d'ordonner à ses députés de se joindre au comte pour l'expulsion du cardinal. » Sa proposition fut adoptée aux applaudissements du peuple attroupé dans la grand'salle et toujours employé à soutenir ces ambitions seigneuriales (27 mars). La demande fut présentée, mais aussitôt rejetée par une déclaration absolue du duc d'Orléans et du prince de Condé, et le ministre conserva sa place. Enfin les députés arrêtèrent, le 30 mars, à Saint-Germain, les conditions de la paix entre le roi et Paris. Quelques articles de la paix de Rueil furent réformés selon les désirs du parlement. Ainsi le traité ne parla plus du lit de justice ni de la défense de réunir les chambres pendant l'année 1649; il contint dans de justes limites la faculté laissée au roi d'emprunter, au denier douze, les

sommes qu'il jugerait nécessaires pour les dépenses de l'État ; mais le cardinal Mazarin ne fut point sacrifié aux colères de la Fronde et la reine le maintint au pouvoir. Une paix qui humiliait le gouvernement et ne donnait aux frondeurs que des satisfactions illusoires ne devait convenir ni à la cour ni à ses ennemis. Personne ne la crut durable, et on n'y vit qu'une sorte de suspension d'armes.

Pour le moment il fallait songer à soutenir la guerre contre les ennemis du duhors. L'Espagne, en dépit de l'épuisement de ses forces, avait mis à profit les agitations dont la France était le théâtre pour recommencer la lutte du côté des Pays-Bas. L'archiduc, renonçant à agir de concert avec le duc de Bouillon, s'était, en trois semaines, rendu maître de la ville d'Ypres (10 avril) et bientôt après de Saint-Venant (25 avril). La régente chargea le comte d'Harcourt de se porter à sa rencontre avec une armée d'abord assez faible en nombre, mais qui ne tarda pas à être renforcée par le baron d'Erlach, le colonel Rose et toutes les troupes que Turenne avait commandées en Allemagne. Le comte d'Harcourt investit Cambrai (24 juin); mais, l'ennemi ayant réussi à faire entrer un corps d'armée dans cette place, l'armée française leva le siége. Le reste de la campagne ne fut signalé que par des combats de médiocre importance livrés entre Bouchain et Valenciennes, puis sous les murs de Douai. D'Harcourt se rendit maître de Condé et ne tarda pas à évacuer cette place, peu susceptible de défense (21 septembre). En Italie, le marquis de Caracena s'empara de Casal Maggiore et contraignit le duc

de Modène à renoncer à l'alliance française. En Catalogne les lieutenants de Louis XIV ne furent guère plus heureux, et toutefois ils réussirent à se maintenir à Barcelone.

En France, des hostilités sourdes, des haines mal assoupies et menaçant le pays d'une explosion prochaine, avaient succédé à la guerre civile et ne pouvaient constituer une paix sérieuse. On parlait de ramener le roi à Paris; la magistrature, la bourgeoisie, le corps des marchands surtout, que la guerre avait ruiné, sollicitaient vivement la reine de rétablir son séjour dans la capitale (1). Condé offrait d'être son guide; mais Anne d'Autriche, sensible à tous les outrages qu'elle avait reçus, ne pouvait consentir à rentrer si tôt dans une ville encore souillée et profanée par l'esprit de révolte. Mazarin surtout ne se croyait pas en sûreté au milieu de plus de deux cent mille ennemis; il mena la cour à Compiègne, sous prétexte

(1) « La bourgeoisie considérait alors la présence du roi en son palais du Louvre comme un des beaux priviléges de la cité. Le vieil échevinage avait souvenir, dans ses annales, de tout le bien qu'avait fait la royauté et des embellissements dont elle avait doté les divers quartiers, depuis le somptueux hôtel Saint-Paul, tout entouré de vergers, de cerisaies, de beaux treillis, le palais florentin du Luxembourg, jusqu'à la place Royale déjà ombragée de grands arbres, marronniers aux larges feuillées, qui servait de pré pour les duels et de verte couverture aux amours, comme le dit Bussy-Rabutin. Tout dans Paris portait l'empreinte de la royauté, les ponts, les fontaines jaillissantes, cette babillarde Samaritaine qui tintait les heures en beaux carillons; toutes les larges rues du Marais, tous les cours plantés d'arbres, même en dehors des portes Saint-Honoré et de la Bastille, où les corps de métiers allaient s'exercer aux armes, boire du vin clairet, manger du pain d'épices alors si goûté dans toutes les parties de plaisir. La présence du roi à Paris était donc la première condition de tout traité. » (M. Capefigue.)

de veiller de plus près aux opérations de la campagne que les Espagnols avaient déjà ouverte, mais en effet dans l'espérance que le temps calmerait la fermentation des Parisiens.

Condé ne montra pas la même crainte; il savait pourtant que les Parisiens ne le haïssaient guère moins alors que le ministre, *qu'il avait*, selon l'expression, exagérée sans doute, du cardinal de Retz, *tiré du gibet*, et il ne craignit pas de se montrer à ce peuple qui le regardait comme le seul auteur de tous ses maux. Le duc d'Orléans s'était rendu à Paris la veille du jour où arriva le prince de Condé. On avait fait à l'oncle du roi une réception brillante. Gaston avait de la grâce dans les manières, ses propos étaient conciliants; il avait des velléités d'ambition; aussi cherchait-il à gagner la bienveillance et du parlement et du peuple. Par malheur pour sa cause, ce prince « n'avoit rien, sans exception, de tout ce qui est nécessaire à un grand homme, et ne trouvoit rien dans lui-même qui pût suppléer, même soutenir, sa foiblesse (1). » On le méprisait moins qu'on n'aurait dû le faire, et on l'aimait en dépit des opprobres de sa vie politique. On savait que c'était par complaisance qu'il avait consenti au siége de Paris, et que sous main il avait favorisé le parlement autant qu'il l'avait pu. Cette compagnie lui envoya une députation, composée de deux présidents, deux conseillers de la grand'chambre et un conseiller de chaque chambre des enquêtes, pour le féliciter de son heureux retour et pour le remercier de la paix à laquelle

(1) Ce jugement, d'ailleurs plus bienveillant que juste, est de la main du cardinal de Retz.

il avait puissamment contribué. Ce prince reçut ces compliments de la manière la plus gracieuse. Les gens du roi le virent en particulier et furent charmés de ses honnêtetés et de sa politesse. Condé ne reçut pas le même accueil. Ce prince avait une ambition bien plus prononcée ; il était tout autrement distingué par le talent et par le caractère que le duc d'Orléans, mais il était plus irascible. Né capitaine, ce qui n'est jamais arrivé qu'à lui, à César et à Spinola, « l'intrépidité, dit le cardinal de Retz, étoit l'un des moindres traits de son caractère, et la nature lui avoit fait l'esprit aussi grand que le cœur. » Paul de Gondi ajoute : « On ne lui avoit pas inspiré de bonne heure les grandes et généreuses maximes qui font et forment ce qu'on appelle l'esprit de suite. Il n'avoit pas eu le temps de les prendre par lui-même, parce qu'il avoit été prévenu dès sa jeunesse par la chute imprévue des grandes affaires et par l'habitude au bonheur. Ce qui a fait, dit encore le même écrivain, qu'avec l'âme du monde la moins méchante il a fait des injustices, qu'avec le cœur d'Alexandre il n'a pas été exempt non plus que lui de faiblesses, qu'avec un esprit merveilleux il est tombé dans des imprudences, qu'ayant toutes les qualités de François de Guise il n'a pas servi l'État aussi bien qu'il le devoit, et qu'ayant toutes celles de Henri du même nom il n'a pas poussé la faction où il le pouvoit. » Quoi qu'il en soit, en recevant avis de la présence de Condé dans les murs de Paris, le parlement crut devoir lui envoyer une députation, par pure bienséance ; mais elle fut moins nombreuse que pour le duc d'Orléans,

et, dans l'entrevue qu'elle eut avec le prince, tout se passa de part et d'autre avec froideur. Des libelles injurieux furent répandus contre lui avec profusion; on voulut poursuivre l'auteur de l'un d'eux, mais il fut acquitté. Les autres ne furent pas recherchés.

Il est évident que le prince de Condé, si grand qu'il fût par le génie, savait mieux gagner les batailles que les cœurs, et c'est le témoignage que rendent de lui les contemporains. Le peuple de Paris, habitué depuis plusieurs mois à le haïr et à le craindre, oubliait les victoires de Rocroy et de Lens, pour ne songer qu'au combat de Charenton et aux souffrances occasionnées par le blocus. Pour lui, il ne cessait de s'indigner de ce qu'on s'humiliât jusqu'à tenir pour des ennemis dangereux ces bourgeois et ces artisans incapables de lutter en rase campagne contre des troupes disciplinées, et qui n'étaient forts que protégés pas des chaînes et des barricades. Il n'était guère mieux disposé à l'égard de la cour. Comme il avait pu apprécier par lui-même la faiblesse vaniteuse d'Anne d'Autriche, la timidité de Mazarin, la pusillanimité des autres ministres et de la plupart des officiers de la couronne, il se souciait fort peu de froisser ces hauts personnages en leur faisant sentir qu'ils ne devaient leur salut qu'à son épée; puis il mettait à un tel prix la persévérance de sa dédaigneuse amitié que cette protection affectait les formes d'un outrage. Plus que jamais on voyait se montrer, tant à Paris qu'à Saint-Germain et à Compiègne, cette faction des *Petits-Maîtres* dont nous avons déjà parlé, et qui, à force de bravades, de menaces, d'airs de hauteur, se faisait haïr de tout

le monde et ne réussissait à faire peur qu'à un très-petit nombre de seigneurs ou de bourgeois. A ces gens, exaltés par trop de confiance en leurs priviléges et en leur force, on aurait vainement opposé l'autorité des lois et les droits de la justice. Ils méprisaient systématiquement les *robins* de tout étage, les marchands, les boutiquiers de toute catégorie, et de l'histoire du passé ils n'aimaient à se rappeler que le temps où les gentilshommes se faisaient respecter des manants, et, agissant comme les égaux et les pairs du roi, ne reconnaissaient aux vilains ni droits ni franchises. A l'avénement de Louis XIV ce temps n'était plus, et, de Philippe-Auguste à Henri III, les bases de la monarchie avaient plus d'une fois été déplacées. C'est ce que semblaient ignorer le prince de Condé et les seigneurs de son entourage. Pour Mazarin, il épiait avec une sollicitude sagace tous les symptômes de mécontentement que soulevait l'attitude des petits-maîtres, et il se tenait prêt à en profiter à la première occasion utile.

Le rusé cardinal faisait élever à la cour sept nièces qu'il avait fait venir d'Italie et dont on vantait déjà la grâce, l'esprit et la beauté. Oubliant qu'elles étaient loin de pouvoir invoquer une origine princière, il paraissait les offrir en alliance aux plus illustres familles du royaume, et il calculait d'avance combien de personnages importants et accrédités il pourrait rattacher à sa fortune par de semblables mariages. Déjà il était question d'unir l'aînée de ces jeunes filles au duc de Candale, fils aîné du duc d'Épernon; une autre au duc de Mercœur, fils aîné de César de Vendôme et

petit-fils de Henri IV. Ces combinaisons, dont on parlait à la cour, causaient un vif mécontentement au prince de Condé, et Louis de Bourbon, pour neutraliser l'audace croissante de Mazarin, commençait à se dire qu'il fallait se réconcilier au plus vite avec la duchesse de Longueville, sa sœur, avec son frère, le prince de Conti, et former avec eux un faisceau de résistance que le cardinal ne parviendrait pas à briser. Mazarin n'eut aucun moyen de s'opposer à la réconciliation des princes de la maison de Condé, qui reparurent ensemble à la cour et furent réadmis aux bonnes grâces de la reine. Le coadjuteur, le duc de Beaufort, les ducs de Brissac et de Luynes, MM. de Noirmoutiers, de Montrésor, de Matha, de Fontrailles, d'Argenteuil, ces derniers parents ou amis de Paul de Gondi, affectèrent de garder une attitude froide et boudeuse et s'abstinrent de se rendre à Saint-Germain. M^me^ de Chevreuse, qui avait un moment reparu dans les salons d'Anne d'Autriche, mais qui s'était bientôt après mise à l'écart, reçut de Mazarin un ordre d'exil. Cette décision du ministre, approuvée de la régente, constituait une violation flagrante de la déclaration du 24 octobre, relative à la liberté individuelle ; le parlement réclama avec une respectueuse énergie, et l'ordre d'exil fut révoqué.

Cependant, au milieu de ces divisions et de ces incertitudes, une sourde agitation régnait à Paris et se manifestait tantôt par des propos significatifs, tantôt par de nouveaux libelles. « On ne parlait que de république et de liberté... on alléguait l'exemple de l'Angleterre... on disait que la monarchie était

trop vieille, qu'il était temps qu'elle finît (1); » et les écrits de cette époque qui attestent l'effervescence redoutable des esprits en signalent également le côté irréligieux, et font connaître « que le bon Dieu n'était pas toujours épargné dans les chansons de table. » Dans tout le royaume les ressorts de l'autorité souveraine étaient détendus, l'ordre ne se rétablissait point, et partout régnaient la licence et l'anarchie. « Les provinces ne payaient pas, dit M^me^ de Motteville; les tailles n'étaient plus levées exactement; les peuples voulaient partout respirer le doux air de la liberté, et, à leur ordinaire, se plaignaient des impôts et des subsides; les pauvres paysans et les laboureurs gémissaient. » Réduite à la plus grande détresse, la cour, après avoir mis en gage les pierreries de la couronne, se trouvait dans l'impossibilité de solder les armées, d'entretenir la maison du roi. « Les grands et les petits officiers, sans gages, ne voulaient plus servir, et les premiers gentilshommes de la chambre, faute de pouvoir nourrir les pages, étaient obligés de les renvoyer chez leurs parents. » Les chefs de la Fronde, les magistrats s'effrayaient de cette situation et se trouvaient hors d'état d'y remédier. « La licence étoit d'autant plus grande, dit l'un des meneurs, que nous ne pouvions donner ordre (imposer silence) à celle même qui ne nous convenoit pas... Nous avions intérêt de ne pas étouffer les libelles et les vaudevilles qui se faisoient contre le cardinal, mais nous n'en avions pas un moindre à supprimer ceux qui se faisoient

(1) Mémoires du cardinal de Retz, de madame de Motteville, de Montglat.

contre la reine et contre l'État (1). » Le même écrivain ajoute : « On ne peut s'imaginer la peine que la chaleur des esprits nous donna sur ce sujet. La Tournelle condamna à mort deux criminels (l'un d'eux était l'imprimeur Marlot) convaincus d'avoir mis au jour deux ouvrages très-dignes du feu. Comme ils étoient sur l'échelle, ils crièrent qu'on les faisoit mourir pour avoir débité des vers contre Mazarin : le peuple les enleva à la justice (2). » La cour, il est vrai, dans cette guerre qui lui était faite par la plume, avait recours à de pareilles armes pour se disculper, pour éclairer le public. Elle faisait imprimer des pamphlets contre la Fronde ; elle publiait et distribuait, plus ou moins clandestinement, parfois elle laissait afficher une espèce de journal ayant pour titre « le Désintéressé, » et qui avait la prétention de s'adresser aux *amis de la vérité*. Il y était dit : « Le parlement veut dépouiller le roi de son autorité pour s'en revêtir; les princes qui se sont unis au parlement voudroient bien s'accommoder de son bien et de ses places. Et vous, pauvres bourgeois de Paris, sacrifiez votre repos, hasardez votre vie, videz le fond de vos bourses, réduisez-vous à la faim, prenez les armes contre votre roi, et ne travaillez qu'à votre ruine; car, ou le roi demeurera le maître, et il vous fera servir, vous et vos familles, d'exemple à la postérité par un châtiment mémorable de la rébellion ; ou le parlement et les princes auront le dessus, et au lieu d'un roi, d'un légitime souverain, qui vous ché-

(1) *Mémoires du cardinal de Retz*

(2) *Ib.* tome II, page 46.

rissoit avec tendresse et ne songeoit qu'à votre soulagement et à vous rendre heureux, vous aurez quatre cents tyranneaux qui vous déchireront et vous oppri-meront de mille taxes, comme ils ont déjà commencé, et votre opiniâtreté n'aura servi qu'à allumer et nourrir une guerre civile. Le cardinal, dites-vous, est un méchant homme parce qu'il n'a pas voulu consentir à la destruction de la royauté, où aucuns du parlement visent pour gouverner eux-mêmes; c'est un perturbateur du repos public parce qu'il n'est pas tombé d'accord de contenter Novion, Blanc-Mesnil, Viole, Broussel et autres, ni les princes, dans ce qui leur étoit venu à la tête de prétendre. Le cardinal est un cruel, un violent, un sanguinaire; cependant on voit la Bastille remplie depuis quinze jours de plus d'officiers et serviteurs du roi qu'elle n'a été de méchants et de criminels dans les six années de la régence, où je ne sais pas qu'il y ait eu autre sang répandu que celui d'un Italien qui donnoit des avis aux Espagnols. Le cardinal est un Crésus, un voleur de deniers publics; il a englouti tout l'argent de France; cependant nous apprenons qu'il n'a pas de quoi vivre et que sa maison est tous les jours sur le point de renverser. Tous ces gens en veulent au cardinal; cependant qui ne sait que, s'il eût voulu satisfaire les chefs du parlement que je t'ai nommés, et conseiller qu'on donnât Sedan, le Havre, Montreuil et autres choses de pareille nature, le bien public se fût bien porté? Il n'en seroit pas le perturbateur; il auroit été le meilleur ministre qui fût jamais; il faudroit le canoniser. » On croirait lire l'un de ces documents modernes que les

gouvernements font publier à grands frais pour réfuter les attaques de leurs ennemis, mais qui sont ordinairement impuissants à neutraliser le fâcheux effet des écrits de l'opposition, inspirés par la malignité publique. Ceux qui portent la date de 1649 n'avaient guère plus de bonheur, et le parti de la cour, s'il n'avait eu la ressource du canon et de l'épée, aurait évidemment succombé dans cette lutte inégale.

Pour le moment les provinces étaient loin de jouir d'une complète sécurité, mais les troubles qui s'y produisaient ne se rattachaient pas toujours directement aux querelles de la Fronde. La tyrannie du comte d'Alais, gouverneur de Provence et fils du comte d'Auvergne, avait soulevé le mécontentement des populations et l'indignation du parlement d'Aix. Cet homme inique, se croyant tout permis, avait accablé le pays d'exactions et fait peser sur les personnes le plus déplorable arbitraire. Désavoué par le gouvernement royal, il aurait été révoqué, mais il fut maintenu à son poste par le crédit du prince de Condé. Ce fut comme le signal d'une guerre civile en Provence. Des députés du parlement d'Aix et de la noblesse provençale vinrent à Paris pour porter les plaintes de leurs concitoyens aux pieds du trône. Condé les réduisit au silence en les menaçant de les *faire périr par le bâton* s'ils continuaient à accuser le comte d'Alais. En Guienne, au contraire, ce prince soutenait le parlement de Bordeaux contre le duc d'Épernon, gouverneur de la province et l'un des plus orgueilleux et des plus tyranniques agents que le roi eût chargés d'administrer ses sujets. D'Épernon, pour

intimider le parlement et les citoyens de Bordeaux, avait fait entreprendre des fortifications aux abords de cette ville. Le parlement rendit un arrêt qui interdisait de mener à fin ces ouvrages et autorisait le peuple à chasser de vive force les travailleurs. Six mille hommes des milices bordelaises se portèrent en armes sur Libourne, mais le duc d'Épernon les surprit et les tailla en pièces. Bientôt après il obtint du conseil de régence des lettres patentes qui suspendaient le parlement de Bordeaux, puis il se mit en devoir de les faire exécuter. Le 24 juillet un soulèvement populaire formidable éclata dans la même ville, et les jours du duc d'Épernon furent mis en péril. Tandis qu'à la tête d'un corps d'armée le gouverneur prenait sa revanche et désolait la province, un arrêt du parlement le déclara perturbateur du repos public, et les bourgeois s'étant rendus maîtres du château Trompette en commencèrent la démolition. Cette petite révolution locale, qui reproduisait, sur une moindre échelle, les événements dont Paris avait été le théâtre, ne laissa pas d'inquiéter le gouvernement d'Anne d'Autriche et donna à Mazarin sujet de réfléchir sur les dispositions de la France.

Le conseil de régence, depuis l'ouverture de la campagne entreprise contre l'archiduc, s'était installé à Compiègne, mais Paris souffrait de l'absence du roi. Les magistrats municipaux, dans l'intérêt de la ville, firent auprès de la cour d'instantes démarches pour obtenir de Sa Majesté qu'elle voulût bien revenir dans sa capitale. « Tous les députés de Paris s'étant rendus à Compiègne y furent magnifiquement

traités, et, à l'issue du dîner, M. de Sainctot, le grand-maître des cérémonies, vint prendre Messieurs des cours souveraines et ensuite Messieurs de la ville pour avoir leur audience, qui leur fut donnée très-favorable dans le cabinet de la reine régente, en présence du roi, la reine, sa mère, M. le duc d'Anjou, mademoiselle d'Orléans, le cardinal Mazarin, M. le chancelier, MM. de Guitaud, de Brême, etc. Et s'étant M. le prévôt des marchands approché de Leurs Majestés, un genou en terre, leur dit en ces termes : « Sire, nous venons, au nom de votre bonne ville de Paris, nous jeter aux pieds de Votre Majesté pour implorer sa clémence et sa protection, en lui renouvelant les hommages et la fidélité que nous lui devons. Nous espérons cette grâce de notre grand monarque, qu'il daigne retourner dans sa bonne ville de Paris, de vous, dis-je, qui êtes non-seulement la plus grande des reines, mais la plus douce et la plus libérale, et qui avez toujours préféré les couronnes des vertus à celles des empires. » La reine répliqua : « Le roi monsieur mon fils reçoit volontiers les soumissions des habitants de sa bonne ville de Paris, qui est le lieu qu'il a toujours le plus aimé ; il ne lui faut point de persuasion pour le faire retourner ; j'en ai pour mon compte un entier désir, et la ville se peut assurer que, aussitôt que les affaires du roi lui pourront permettre d'aller reprendre son séjour ordinaire, il n'en laissera passer l'occasion. Et cependant je prie les magistrats de ladite ville de contenir le peuple en son devoir et obéissance qu'il doit à son prince, et d'après cela je promets de porter toujours le roi à aimer sa

bonne ville de Paris, et d'oublier tout ce qui s'est passé et qui auroit pu lui donner du mécontentement (1). »

Le 17 août la cour quitta Compiègne et alla coucher à Senlis. Le 18 août, précédée et suivie d'une force armée qui ressemblait autant à une garde royale qu'à une escorte d'honneur, elle fit sa rentrée solennelle à Paris (2). La joie des habitants éclata en longues

(1) *Registres de l'hôtel de ville*, cote n° XXXII, Archives impériales.

(2) « Le roi, étant parti de la ville de Compiègne le 17e août, vint coucher le même jour en celle de Senlis, où le sieur de Saint-Simon, gouverneur de la place, rendit les honneurs dus à Leurs Majestés. Elles en partirent le 18 pour venir dîner au Bourget, à l'entrée duquel les bateliers du port Saint-Paul, des Tournelles, du Guichet et autres avenues de Paris, se présentèrent au nombre de trois cents, ayant des hauts-de-chausses d'écarlate et autres couleurs chamarrées d'argent, des pourpoints blancs, des baudriers en broderies et l'épée au côté, avec quantité de plumes sur leurs chapeaux, et tenant les uns des lances peintes, les autres des avirons couverts de fleurs de lis. Leurs Majestés partirent de ce lieu-là sur les trois heures et demie de relevée du même jour, dans le carrosse du corps de la reine, et, passant entre Saint-Denis et Aubervilliers, vinrent gagner le grand chemin qui conduit de Saint-Denis à Paris. Et à une lieue d'ici, trouvèrent les trois cents archers de la ville en trois compagnies à cheval, leurs trompettes en tête, leurs guidons et enseignes portés par leurs officiers très-bien montés, et tous avec leur casaque de velours bleu, ornée des armes du roi et de la ville en broderie d'or et d'argent; lesquels avoient été détachés du corps de la ville, qui, s'étant assemblé à une heure de relevée en l'hôtel d'icelle, en étoit parti pour prendre le duc de Montbazon, gouverneur de Paris, en cet ordre. Il étoit précédé de ces compagnies de trois cents archers à cheval, après lesquels marchoit le sieur Le Fèvre, maître d'hôtel de la ville, très-lestement vêtu et monté sur un cheval d'Espagne richement caparaçonné et paré d'une infinité de rubans; puis les douze huissiers de la ville, pareillement à cheval et en housse, avec leurs robes de drap. Les conseillers de ville alloient après eux en même équipage et deux à deux, comme faisoient les quarteniers, cinquanteniers et dizainiers, et près de

acclamations, auxquelles se mêlèrent de nombreuses volées de canon et de boîtes. Toutes les rues sur le passage du cortége étaient ornées des plus riches tapisseries, et les toits des maisons couverts de spectateurs. « Ce fut, dit M[me] de Motteville, un véritable prodige que l'entrée du roi en ce jour et une grande victoire pour le ministre. Jamais la foule ne fut si grande à suivre le carrosse du roi, et il semblait, par cette allégresse publique, que le passé fût un songe. Le Mazarin, si haï, était à la portière avec monsieur le Prince, et fut regardé attentivement de tous ceux qui suivaient le roi. Ils se disaient les uns aux autres, comme s'ils ne l'eussent jamais vu : Voilà le Mazarin. Les uns disaient qu'il était beau, les autres lui tendaient la main et l'assuraient qu'ils l'aimaient bien; d'autres disaient qu'ils allaient boire à sa santé, qu'il était bon homme, et qu'ils s'étaient trompés quand ils avaient tant crié contre lui. » Ces retours de l'o-

cinq cents bourgeois, tous à cheval, en habits noirs. Le roi fit arrêter son carrosse, et le corps de ville s'étant approché de la portière lui fut présenté par le duc de Montbazon. Puis le prévôt des marchands fit à Leurs Majestés les compliments de la ville. Cette harangue finie, on continua la marche jusques au palais royal. Toutes les rues servant au passage étoient ornées des plus superbes tapisseries, et si fourmillantes de peuple que l'on eût dit que Paris étoit venu fondre en ces endroits. Passant sous la porte Saint-Denis, parée dedans et dehors, Leurs Majestés y furent saluées de notables volées de canon et de boîtes qu'on avoit plusieurs fois déchargées dès le matin; ce qui fut redoublé et continué pendant le jeu d'un beau feu d'artifice qui avoit été dressé et fut allumé ce soir-là en la place de l'hôtel de ville, au tintamarre duquel plusieurs autres servirent d'écho. »

(« *L'arrivée de Leurs Majestés, et la cordiale réception qui leur a été faite en cette ville de Paris.* » Août 1649.)

pinion publique furent de courte durée, mais ils suffirent pour investir Mazarin d'une force réelle, dont ses ennemis ne tardèrent pas à comprendre la portée.

Le prince de Condé avait, plus que tout autre, contribué à ramener la cour à Paris, mais il se livra promptement au plaisir de l'humilier, après l'avoir défendue. Enivré des flatteries de la noblesse; séduit par les conseils de la duchesse de Longueville, plein de mépris pour le cardinal, il voulait à tout prix dominer le gouvernement et tenir le jeune roi sous la tutelle de son épée. Il redoublait d'exigences; il demandait sans cesse de nouvelles faveurs pour ses amis; il tyrannisait le conseil et prétendait qu'aucun emploi, aucun poste ne devait être confié à personne sans son consentement préalable. Mazarin cédait presque toujours et résistait quelquefois. Sommé par Condé de donner au duc de Longueville le gouvernement de Pont-de-l'Arche, il en référa à la régente, et cette princesse, en dépit des engagements pris à Saint-Germain, partagea les hésitations du ministre. Fort de cet appui, Mazarin refusa ouvertement. Alors le prince l'insulta grossièrement, et, sans vouloir écouter les explications du cardinal, il lui notifia que désormais il serait son « ennemi capital. » A la nouvelle de cette rupture, le duc de Beaufort et les princes et seigneurs qui avaient pris une part active aux dernières révoltes se hâtèrent de mettre à profit l'irritation de Condé et de lui offrir leurs services. Le prince les accepta. Le cardinal, intimidé par le nombre et la puissance de ses ennemis, ne savait s'il devait fuir ou rester. Son départ n'aurait pas servi les intérêts de Condé autant que sa

soumission et sa peur. Condé se prêta à un accommodement ménagé par le duc d'Orléans, ou, pour mieux dire, par l'abbé de La Rivière, à qui l'on persista à promettre le chapeau de cardinal. Condé obtint Pont-de-l'Arche pour son beau-frère; puis il força Mazarin à souscrire aux conditions les plus humbles : elles portaient que le cardinal ne disposerait d'aucun office public, ne nommerait aucun général au commandement d'une armée, n'éloignerait personne de la cour et ne prendrait aucune résolution importante, pas même la détermination de marier ses nièces, sans avoir d'abord demandé l'avis de M. le Prince. Or, ainsi qu'on l'a vu plus haut, en même temps que Condé exerçait ainsi sur le gouvernement une surveillance tyrannique, on le voyait prendre parti, tantôt pour le comte d'Alais contre les populations et les magistrats de Provence, tantôt pour les habitants de Bordeaux contre le duc d'Épernon. La cour se taisait; elle subissait en silence cette odieuse domination; mais Anne d'Autriche et Mazarin se promettaient bien de tout faire pour briser le joug.

Condé, après avoir abaissé le ministre, se trouva gêné par les promesses qu'il avait faites à la Fronde et chercha à s'en dégager. « Le prince, dit le coadjuteur, m'écrivit le soir un petit billet où il m'ordonnoit de me trouver le lendemain, à quatre heures, chez lui, avec Noirmoutiers. Nous l'éveillâmes, comme il nous l'avoit commandé. Il nous dit qu'il ne pouvoit se résoudre à faire la guerre civile; que la reine étoit si attachée au cardinal qu'il n'y avoit que ce moyen de l'en séparer; qu'il n'étoit pas de sa conscience et

de son honneur de le prendre, et qu'il étoit d'une naissance à laquelle la conduite du Balafré ne convenoit pas. Il ajouta qu'il n'oublieroit jamais l'obligation qu'il nous avoit; qu'en s'accommodant, il nous accommoderoit aussi avec la cour, si nous le voulions. » Les frondeurs n'avaient guère ajouté foi aux promesses de Condé; en attendant l'heure propice de le faire repentir de sa défection, ils le remercièrent de ses offres et le prièrent de trouver bon qu'ils demeurassent comme ils étaient avec le cardinal, et que cela n'empêcherait pas qu'ils ne fussent toujours disposés à le servir. Le coadjuteur sortit à ces mots, se reconnaissant dupe d'un jeune prince qu'il n'aurait jamais soupçonné d'un tel artifice. Bientôt les frondeurs exécutèrent la résolution qu'ils avaient prise de ne rien oublier pour se venger du prince, s'il les trompait. Tout Paris retentit de leurs plaintes. Ils le décrièrent tellement sur sa mauvaise foi et sur son ambition qu'il devint presque aussi odieux au peuple que le ministre. Condé se crut assez fort pour n'avoir rien à craindre des rancunes de Mazarin et des vengeances de la Fronde; puis il se promit de neutraliser ses ennemis l'un par l'autre.

L'orgueilleux libérateur de la cour ne comptait pas assez sur la ruse et la sagacité de ceux qu'il désavouait ou qu'il opprimait. Le coadjuteur, prévoyant que la régente, fatiguée des hauteurs du prince, tenterait de s'appuyer sur la Fronde pour hasarder contre lui quelque démarche vigoureuse, résolut de profiter des circonstances pour rendre de l'activité à son parti. Le payement des rentes ayant été suspendu par le

surintendant des finances (1), les rentiers, mécontents, avaient nommé douze syndics pour défendre leurs intérêts. De ce nombre était Joly, conseiller au Châtelet et depuis secrétaire du cardinal de Retz.

(1) Comme les finances, depuis la retraite du maréchal de La Meilleraye, étaient confiées provisoirement à deux conseillers d'État, hommes de probité, mais peu habiles, les financiers, les courtisans et les gros bourgeois intéressés dans les prêts réclamaient le retour de l'ancien surintendant, Émeri. Mazarin le désirait aussi; mais ce ne fut qu'après avoir obtenu l'assentiment du duc d'Orléans et du prince de Condé qu'il le rétablit dans ses premières fonctions (9 novembre).

D'Émeri fit précéder son retour par quelques largesses qui lui concilièrent la populace. Moins jaloux sans doute de la faveur de la bourgeoisie, ou pressé par les dettes de l'État, il se contenta de faire payer un terme des rentes, et appliqua ensuite le revenu des gabelles à des dépenses jugées plus nécessaires. Plusieurs arrêts du parlement l'avaient destiné au payement des rentes sur l'hôtel de ville. Alors les rentiers se plaignirent au prévôt des marchands et aux échevins. Ceux-ci, par égard pour la cour, ne les écoutèrent qu'avec indifférence. Mais les frondeurs, ennuyés d'être réduits à se croiser les bras, se saisirent de cette affaire comme d'une excellente occasion pour troubler la tranquillité publique, et proposèrent aux rentiers d'élire parmi eux douze syndics chargés de veiller à leurs intérêts. En conséquence les rentiers, assemblés au nombre de plus de trois mille, suivant le cardinal de Retz, tous bons bourgeois et vêtus de noir, nommèrent pour syndics ceux qui leur parurent les plus capables de défendre les droits de tous, et entre autres Charton, président aux requêtes, et Guy Joly, conseiller au Châtelet, créature du coadjuteur.

Les syndics, la plupart déterminés frondeurs, s'adressèrent au parlement, qui venait de faire sa rentrée, et demandèrent une assemblée de toutes les chambres. Dirigée par le premier président, la grand'chambre cassa l'élection des syndics, comme faite sans aucun droit de la part d'électeurs ne formant pas un corps reconnu dans l'État et ne pouvant se donner des chefs. Ceux des enquêtes, satisfaits de trouver l'occasion de s'agiter, embrassèrent la cause des rentiers. Ceux-ci, assurés de la protection du duc de Beaufort et du coadjuteur, auxquels ils avaient envoyé une députation, se réunirent fréquemment à l'hôtel de ville, malgré l'arrêt de la grand'chambre.

Il arrangea, de concert avec le coadjuteur, un assassinat simulé pour échauffer les esprits et agiter le parlement. Il imagina de se faire une incision au bras, et l'attribua à un coup de pistolet que des gens apostés par lui tirèrent sur son carrosse. Ce crime prétendu, qu'il imputa à la cour, causa dans les chambres quelques mouvements qui furent apaisés par le premier président Matthieu Molé. On prétend que cet artifice de Joly en suggéra un du même genre à Mazarin pour commettre les frondeurs avec Condé et pour se ménager les moyens de le perdre. Des émissaires du cardinal tirèrent la nuit sur le carrosse du prince. Condé, persuadé que les frondeurs avaient voulu attenter à sa vie, les accusa en plein parlement. Mazarin saisit cette occasion de brouiller le prince avec les compagnies, et engagea la régente à se rapprocher du coadjuteur, qui, désirant le chapeau de cardinal, inclinait à une réconciliation avec la cour.

Tandis que la cour méditait de prendre une revanche de ses longues humiliations, les partis continuaient de s'agiter, par la presse, et de faire parade de leurs prétentions politiques ou de leurs systèmes.

Les princes et les grands réclamaient les états généraux, ne voulant reconnaître qu'à eux seuls le droit de réformer l'État et de limiter l'autorité royale. Les membres du parlement traitaient de surannée cette théorie de la noblesse, et, se référant à la déclaration du 24 octobre, charte constitutionnelle subie par Anne d'Autriche, ils demandaient qu'on voulût bien s'en tenir à cette loi de l'État. Quant au ministre et aux courtisans, ils récusaient également les états gé-

néraux et les compagnies souveraines, et n'admettaient comme légitime que l'autorité absolue du roi. Ces principes si contraires étaient livrés à la discussion publique par les pamphlets, qui devenaient de jour en jour plus nombreux et plus graves, mais moins violents dans la forme.

Les avis officieux ne manquèrent point à Condé, mais Mazarin, habile à dissimuler, affectait des airs si humbles, une attitude si respectueuse, que le vainqueur de Rocroy se crut à l'abri de toute tentative. Le 18 janvier ce prince se rendit chez le cardinal et le trouva occupé à conférer avec Priolo, l'homme de confiance du duc de Longueville; l'ayant prié de ne point se déranger, il s'approcha du feu et se mit à causer avec M. de Lyonne. Celui-ci cacha précipitamment sous des dossiers les feuillets sur lesquels il inscrivait des ordres, et ces ordres étaient relatifs à l'arrestation de Condé et de son frère. Pour mieux dissiper ses soupçons, le cardinal, en le rejoignant, lui annonça qu'il venait enfin de découvrir l'asile d'un certain Pasrein-Descoutures qui était connu pour un des plus forcenés factieux de Paris, qu'il croyait utile de faire escorter cet homme par un corps de troupes, et il pria M. le Prince de donner des ordres en conséquence. Condé, complétement dupe de cette ruse, envoya aussitôt l'ordre aux gendarmes et aux chevau-légers de se porter à l'entrée de la nuit aux avenues de la rue de Richelieu, pour de là conduire un prisonnier au lieu qui leur serait indiqué. Il venait, sans s'en douter, de commander lui-même l'escorte destinée à le conduire à Vincennes. Mazarin avait em-

ployé ce moyen, qui ressemblait à une sanglante ironie, pour que le prince ne fût point alarmé lorsqu'en venant le soir au Palais-Royal il verrait ce déploiement de forces inusité. En quittant Condé, le ministre lui fit promettre de se trouver le soir même au conseil, où devaient assister le prince de Conti et le duc de Longueville. Cependant, à mesure que le moment décisif approchait, la reine avait peine à dissimuler le trouble et l'émotion dont elle était agitée; elle se jeta sur un lit, prétextant une indisposition, pour ne pas laisser pénétrer les inquiétudes et les alarmes sous lesquelles elle succombait. Sur ces entrefaites arriva la princesse douairière de Condé, qui seule avait le privilége d'entrer chez la reine lors même qu'elle défendait sa porte à tout le monde. La visite imprévue de cette dame, dans un pareil moment, aurait déconcerté toute autre qu'Anne d'Autriche; mais elle l'accueillit avec sa grâce ordinaire, et cet accueil libre et amical dissipa les soupçons de la princesse. Durant cette entrevue, Condé revint au Palais-Royal. Le prince de Conti et le duc de Longueville s'y rendirent également, et Mazarin fit dire à la reine que tout était prêt pour le conseil. C'était là le mot d'ordre convenu. Anne d'Autriche congédia la princesse douairière de Condé, et invita son fils, le jeune Louis XIV, à se mettre en prières et à réclamer pour le gouvernement et pour le royaume la protection de Dieu.

Or, tandis que les princes de Condé et de Conti et le duc de Longueville attendaient dans l'antichambre de la reine, trois capitaines des gardes s'approchè-

rent et leur dirent avec respect : « Nos Seigneurs, la reine nous a commandé de nous assurer de vos personnes. » Condé s'adressant à l'un d'eux, M. de Guitaut, lui dit : « M'arrêter! Est-ce une plaisanterie? — Non! » répondirent les capitaines; et les princes, saisis d'étonnement, rendirent leurs épées. Cependant Condé dit encore : « Messieurs, la reine me fait arrêter, et vous aussi mon frère, et vous aussi, Monsieur de Longueville. J'avoue que cela me surprend, moi qui ai toujours si bien servi le roi et qui me croyais si assuré de l'amitié de M. le cardinal. » Le chancelier Séguier, présent à cette étrange scène et qui n'était pas dans le secret, disait tout haut que cette arrestation n'était pas sérieuse. « Allez donc trouver la reine, s'écria Condé, et faites-lui part de ce qui se passe. » Le chancelier se rendit près d'Anne d'Autriche et ne revint pas. Condé fit demander une audience au cardinal et n'obtint pas de réponse. Déterminé à tenter un dernier effort sur l'esprit de la reine, il pria Guitaut lui-même de se rendre auprès d'elle. « Sans doute cette démarche sera inutile, répondit celui-ci, mais, pour vous satisfaire, j'y vais. » Il ne s'était pas trompé; il rentra dans la galerie avec une contenance triste et ferme, annonçant que la reine ne voulait point voir le prince, et lui avait réitéré l'ordre d'exécuter ses volontés. « Eh bien! obéissons donc, dit Condé; mais où vas-tu me mener? Que ce soit au moins dans un endroit chaud. — C'est à Vincennes, repartit Guitaut. — Partons donc, » continua le prince. Puis, se tournant vers les personnes qui étaient présentes : « Adieu, Messieurs, ajouta-t-il; je vous prie de vous

souvenir de moi et de ne pas laisser ignorer au roi le zèle que j'ai toujours eu pour son service et pour sa gloire. Pour vous, dit-il en s'adressant au comte de Brienne et en l'embrassant, je ne vous recommande rien ; vous êtes mon parent. »

Pendant ce colloque, Comminges, neveu de Guitaut et son lieutenant, et Croissy, enseigne des gardes de la reine, étaient entrés dans la galerie avec vingt hommes armés. On fit passer les princes par un escalier dérobé qui se trouvait au bout de la galerie et qui conduisait au jardin. Ce réduit sombre et étroit, garni de gardes, la carabine haute, sans épouvanter Condé, lui rappela le sort du Balafré. « Guitaut, s'écria-t-il, voilà qui sent bien les états de Blois? — Non, non, Monseigneur, répondit vivement celui-ci; je suis homme d'honneur; si cela était, je ne m'en mêlerais pas. » Arrivés dans le jardin, les prisonniers s'avancèrent au travers de ses allées jusqu'à une porte de derrière où les attendait un carrosse à six chevaux, gardé par les gens d'armes du roi. « *Mes amis*, leur cria le prince en regardant plusieurs de ces vieux soldats, *mes amis, ce n'est point ici la bataille de Lens.* » Tous restèrent silencieux. En ce moment Guitaut les confia à la garde de Comminges, qui les fit entrer dans le carrosse et les accompagna avec trois exempts et quelques archers de la reine. Le prince de Conti et le duc de Longueville semblaient accablés de tristesse. Miossens, qui commandait l'escorte, se dirigea du côté de la porte Richelieu ; de là on gagna les dehors de la ville, et on marcha par des chemins si impraticables que le carrosse versa et se rompit.

On fut obligé de faire descendre les princes pour le raccommoder. Condé, qui était doué d'une grande agilité, s'échappa, fendit l'air *avec la rapidité d'un oiseau,* et gagna un fossé qu'il était prêt de franchir. L'obscurité de la nuit allait le mettre à couvert, lorsqu'un garde accourut, un pistolet à la main, menaçant de tuer le prince s'il ne s'arrêtait. Il fut obligé de retourner sur ses pas et d'attendre pendant plus de deux heures, les pieds dans l'eau et dans la boue, que le carrosse fût en état de continuer son chemin. Pendant ce temps il ne lui échappa aucune plainte; on voyait seulement, en dépit de l'obscurité, qu'il brûlait du désir de s'évader; partout il portait des regards inquiets, comme pour reconnaître si personne ne venait à son secours. Miossens, moins frappé encore de sa détention que de l'état humiliant et fâcheux où le prince se trouvait réduit, ne put s'empêcher de déplorer tout haut sa destinée. « Ah! Miossens, lui dit le prince à l'oreille, si tu voulais!.. la belle occasion pour un cadet de Gascogne de faire sa fortune!... — Mais, Monseigneur, mon devoir... répondit Miossens. — Fais-le donc et ne t'amuse pas à me plaindre. » Dans la soirée les prisonniers arrivèrent à Vincennes et les portes de cette forteresse se refermèrent sur eux (18 janvier 1650). A peine installé dans cette sombre demeure, Condé prit congé de Miossens et le chargea « d'assurer à la reine qu'il étoit son très-humble serviteur (1). » A Paris, on avait pris des précautions contre le peuple, mais le

(1) *Mémoires de Mme de Motteville.*

prince de Condé avait suscité tant de haines que les habitants de Paris, au lieu de s'indigner de sa disgrâce, allumèrent des feux de joie. Le gouvernement n'en crut pas moins nécessaire de justifier sa conduite en publiant un long manifeste (1) qui fut adressé au par-

(1) Dès le lendemain de l'arrestation des princes, le 19 janvier, la reine manda les grands, les députés de l'hôtel de ville, le parlement, et leur dit : « J'ai été nécessitée de m'assurer des personnes des princes de Condé et de Conti et du duc de Longueville, afin de maintenir la paix dans le royaume, et pour nous en procurer même une générale, quand il plaira à Dieu de nous la donner. Les raisons que j'ai eues en seraient de trop longue discussion, et vous les apprendrez par la lecture de la lettre close que j'enverrai à la ville et au parlement; car il est nécessaire que chacun sache se fortifier dans l'affection et l'obéissance que le sujet doit à son prince. Je ne puis douter assurément de l'amour et dévouement de Messieurs de la ville et du parlement, les ayant toujours reconnus tels, et vous prie d'y persévérer. »

Voici quelle était la teneur de cette lettre, dont parle la reine :

« A nos amis et féaux, etc. La résolution que nous avons été forcé de prendre par l'avis de la reine régente, notre très-honorée dame et mère, de nous assurer des personnes de nos cousins les princes de Condé et de Conti et du duc de Longueville, est si importante pour le bien de notre service qu'encore que nous ne devions qu'à Dieu seul le compte de nos actions et de l'administration de notre État nous avons cru néanmoins ne pouvoir trop tôt vous en faire savoir le motif et au public, afin que, tous nos sujets étant informés de la nécessité absolue où nous nous sommes trouvé, par la conduite desdits princes et duc, pour prévenir des maux irréparables qui menaçaient cette monarchie, chacun redouble son affection et concurrence, en ce qui dépendra de ses soins, au but que nous nous proposons, qui est de rétablir un ferme repos au dedans de l'État. Nous n'avons eu recours au dernier remède qu'après avoir éprouvé que tous les autres étaient impuissants ; et, à la vérité, quand il a fallu délibérer sur l'arrestation d'un prince de notre sang, que nous avons toujours tendrement aimé et qui est d'ailleurs estimable pour beaucoup de hautes qualités qu'il possède, d'un prince qui a remporté plusieurs victoires sur nos ennemis, où il a signalé son courage, nous n'avons pu, sans une répugnance extrême, nous déterminer à résoudre sa détention, et nous au-

lement de Paris et aux différentes cours souveraines.

Pendant que les citadins de Paris voyaient avec plaisir humilier l'ennemi de la Fronde, le parti des princes et les derniers chefs de la féodalité sentaient bien que c'en était fait pour toujours de leurs prétentions si le ministre pouvait impunément atteindre de si hautes têtes. La noblesse de province, les possesseurs de fiefs et de villes éprouvèrent en même temps le besoin de se liguer et de faire une dernière tentative contre le système monarchique imaginé par Richelieu et continué par Mazarin. Le régime de grande aristocratie avait encore dans le pays de profondes racines. La France, qui forme aujourd'hui un corps homogène, organisé et fonctionnant sous la main du pouvoir, se composait alors de nationalités rivales, distinctes et puissantes. Richelieu avait abattu les chefs, mais l'esprit provincial était encore vivace : c'est ce qui servait merveilleusement les projets des princes et des grands. Le duc de La Rochefoucauld, le vicomte de Turenne, les princesses de Condé et de Longueville, d'autres anciens ou nouveaux Frondeurs saisirent avec audace l'occasion de révolte que leur offrait Mazarin. Les écrits du temps nous ont transmis le tableau des réclamations de cette noblesse rebelle. « M. le prince de Conti, y est-il dit, demande une

rions encore dissimulé tout ce qu'il y avait de mal dans sa conduite si nous n'avions touché au doigt que, dans le chemin qu'avait pris ledit prince et où il s'avançait tous les jours à grands pas, l'un de ces deux maux était inévitable : ou sa perte sans ressource, ou la dissipation de cette monarchie. »

Cette lettre était suivie d'une longue déclaration dans laquelle étaient exposés, un à un, tous les griefs que l'on reprochait à Condé.

place forte dans le gouvernement de Champagne, qu'on lui donne quarante mille livres et son entrée dans les conseils du roi; qu'on fasse duc et pair le marquis de Noirmoutiers. M. le duc de Longueville demande une charge de la couronne, un gouvernement de considération dans la Normandie, avec survivance pour ses enfants, qu'on lui paye tous les deniers qui lui sont dus pour pension et avances. M. le duc de Beaufort demande le gouvernement de Bretagne pour son père, M. de Vendôme, et le payement de tous les arrérages de ses pensions. M. le duc d'Elbeuf demande Montreuil, le payement de ce qui est dû à madame sa femme, et cent mille francs pour le comte de Rieux, son second fils. M. le duc de Bouillon demande Sedan et le gouvernement d'Auvergne; qu'on le reconnoisse pour prince de France, lui et ceux de sa maison; qu'on donne au maréchal de Turenne le gouvernement de la haute et basse Alsace. Le maréchal de La Mothe demande six cent mille livres et le gouvernement de Bellegarde. Le duc de La Trimouille demande le comté de Roussillon en propre. Le marquis de Vitry demande des lettres de duc et le tabouret pour sa femme; M. le duc de Luynes, vingt-deux mille écus et le retour de madame de Chevreuse, et M. le comte de Fiesque, un tabouret pour sa femme (1). » Tandis que les princes et les gentilshommes de France élevaient ainsi la prétention de constituer un régime à demi féodal, le gouvernement partageait entre les amis et les créatures du ministre les riches dépouilles de la

(1) « Demandes des princes et seigneurs qui ont pris les armes avec le parlement et le peuple de Paris. » (Brochure, 1650.)

maison de Condé : on donnait le gouvernement de Normandie au comte d'Harcourt, celui de Bourgogne au duc de Vendôme, celui de Berry à Saint-Agnan, celui de Champagne au marquis de l'Hôpital, la vice-royauté de Catalogne au duc de Mercœur, et l'on comblait de faveurs les chefs de la bourgeoisie et de la coterie parlementaire.

Alors se forma une nouvelle Fronde, qui, cette fois, assez peu soucieuse de revendiquer pour la France des garanties constitutionnelles, s'arma pour la cause des princes et des princesses du sang, et ne chercha guère, dans les espérances du triomphe, que la satisfaction des convoitises pécuniaires ou de l'ambition de ses chefs. Il importe de bien distinguer ce second mouvement du premier, parce qu'en rapetissant l'agitation populaire il lui fit perdre ce qu'il y avait de juste et de vrai dans son principe, parce qu'au lieu de garder le caractère d'une révolution politique ou sociale il se restreignit aux proportions étroites d'une guerre civile suscitée par des factieux, en vue de la possession du pouvoir.

## § III. — Troisième période du règne. — Suite de la Fronde (1650 à 1652).

Au début de la nouvelle Fronde, le signal de la résistance avait été donné par deux femmes, les duchesses de Longueville et de Bouillon. Anne d'Autriche prescrivit leur arrestation. La duchesse de Bouillon s'évada, et bientôt après elle fut arrêtée et emprisonnée. Madame de Longueville se sauva, d'abord chez la princesse palatine, Anne de Gonzague, puis à Rouen. Elle essaya de soulever la Normandie contre l'autorité royale, mais le marquis de Beuvron refusa de s'associer à ce projet de révolte. Un moment la sœur de Condé se mit en devoir d'entraîner la ville du Havre à prendre parti contre Mazarin, mais elle ne put y parvenir. Alors elle se réfugia à Dieppe, après avoir confié au prince de Marsillac, son favori, la mission de se rendre au delà de la Loire et de soulever l'Angoumois. Cependant Anne d'Autriche et Mazarin comprenaient la nécessité d'agir avec une prompte énergie. La reine quitta Paris le 1er février et se porta sur Dieppe. A l'approche des troupes royales, Montigny, gouverneur de la place, déclara à la duchesse qu'il ne pouvait la défendre ; les bourgeois menacèrent de la livrer. Toute résistance semblait d'ailleurs paralysée : Pont-de-l'Arche s'était rendu ; le château de Caen avait ouvert ses portes, et la ville de Dieppe ne se souciait guère d'attirer sur elle les colères de la reine pour le bon plaisir de madame de Longueville.

Désespérant alors de se maintenir en Normandie, elle sortit du château par une porte donnant sur le rivage et gagna le petit port de Pourville, d'où elle comptait se sauver en Guienne. Epouvantés par les signes avant-coureurs d'une tempête, les marins refusèrent de mettre à la voile. A la fin elle détermina quelques pêcheurs plus hardis que les autres à la transporter dans une barque à bord d'un vaisseau envoyé à son secours. Les vagues la renversèrent dans la mer et elle faillit se noyer. Retirée des flots, mais réduite à s'éloigner de la côte, elle demeura cachée quelques semaines dans le pays de Caux, et parvint enfin à s'embarquer sur un vaisseau hollandais qui la conduisit en Hollande. Elle revint en hâte à Stenay, où se trouvait le vicomte de Turenne, qui déjà avait rassemblé une petite armée prête à agir dans l'intérêt des princes. Tous les gouverneurs des villes et places fortes de la Normandie s'empressèrent d'adresser leur soumission à la reine. En même temps plusieurs villes appartenant aux princes abandonnèrent le parti vaincu, qui, de ce côté, se trouva tout entier renfermé dans Stenay, avec le maréchal de Turenne et madame de Longueville (1). Satisfaite d'avoir soustrait la Normandie aux influences de la Fronde, Anne d'Autriche revint à Paris jouir de sa force (22 février).

Sur les confins de la Champagne, les princes rebelles eurent à déplorer d'autres revers. Bécherelle, ayant entretenu des intelligences avec les vieux sergents de la garnison de Damvilliers, dont il avait été

(1) *Mémoires de Mme de Motteville.*

lieutenant jusqu'à la paix de Rueil, surprit dans cette place le chevalier de La Rochefoucauld, qui y commandait pour son frère. Le maréchal de La Ferté se saisit de Clermont-en-Argonne sans coup férir, et les habitants de Mouzon chassèrent le comte de Grampré, leur gouverneur, qui leur proposait de se révolter contre le roi (1).

En Bourgogne les tentatives de la Fronde furent également déjouées. Pour réduire à l'obéissance les partisans du prince de Condé, très-nombreux dans cette province, Mazarin voulut y conduire le jeune roi et la cour. Les troupes royales entrèrent à Dijon sans coup férir. Le château de cette ville ayant été remis au cardinal, les places de Saint-Jean de Losne et de Verdun ne tardèrent pas à se soumettre. Bellegarde, ville forte et bien approvisionnée, où commandait le baron de La Moussaye, essaya de résister et il fallut l'investir et l'assiéger. Les soldats, émus d'avoir à combattre le roi en personne, se déclarèrent pour ce prince et forcèrent leurs chefs de capituler (9 avril). Sur ces entrefaites la ville de Saumur ouvrit ses portes à l'armée royale, et le commandement de cette place fut donné à Comminges.

La princesse douairière de Condé et sa belle-fille, Claire-Clémence de Maillé, nièce du cardinal de Richelieu et femme du vainqueur de Rocroy, s'étaient retirées à Chantilly, par ordre de la reine. Autour d'elles se trouvaient réunies quelques autres dames, les plus brillantes de France, et dans ce nombre on remarquait

(1) *Mémoires du cardinal de Retz.*

la duchesse de Châtillon et la comtesse de Tourville. Cette petite cour féminine semblait exclusivement occupée de plaisir et de tendresse, mais les princesses ne perdaient pas de vue leur plan de guerre, qui consistait à provoquer partout des soulèvements en faveur des prisonniers de Vincennes. Le confident dévoué, l'agent principal de la maison de Condé était Pierre Lenet, conseiller au parlement de Dijon. Par ses soins la cour de Chantilly entretenait des intelligences avec le maréchal de Turenne, avec le duc de Bouillon, avec le prince de Marsillac, à qui son père venait de léguer le titre de duc de La Rochefoucauld, sous lequel nous le désignerons désormais. Les princesses comptaient en outre des amis fidèles et importants à Paris, dans le Périgord et en Guienne. Comme il fallait se mettre à couvert de la surveillance inquiète de Mazarin, Lenet entreprit d'enlever le jeune duc d'Enghien, fils du prince de Condé, et de conduire cet enfant au milieu de la noblesse des provinces, prête à s'armer pour sa cause. La princesse de Condé, digne par son courage d'être la nièce de Richelieu, s'associa à ce projet avec ardeur. Elle déclara qu'elle ne cèderait à personne l'honneur de conduire son fils, de l'assister et de porter elle-même, dans les rudes épreuves de la guerre civile, le nom glorieux de son mari. Cette princesse n'avait guère à se louer de Condé. Sous le prétexte peu honorable qu'il l'avait épousée par contrainte et qu'elle n'était pas de condition assez illustre, M. le Prince avait eu le tort grave non-seulement de la négliger, mais encore de l'humilier, et il avait éloigné d'elle, par son exemple, le respect de

ses serviteurs. Or ce courage, ce dévouement qui se révélait tout à coup en elle, au moment du péril, excitèrent l'enthousiasme de tous les amis du prince; elle reprit d'elle-même la place que d'injustes préventions lui avaient enlevée. On convint donc que la mère et le duc d'Enghien quitteraient secrètement Chantilly et se rendraient au château de Montrond, en Berry, place forte appartenant au prince de Condé.

Mazarin avait eu connaissance des intrigues qui se tramaient à Chantilly; il envoya aux princesses ordre de quitter cette résidence et de se rendre dans ce même château de Montrond, qu'on avait choisi pour la retraite du duc d'Enghien et de sa mère. Il est vrai que le cardinal voulait y faire conduire la famille du prince prisonnier par une escorte qui l'y garderait, tandis qu'elle avait résolu de se faire accompagner et garder par les siens. Les princesses furent averties du projet de Mazarin par Blanchefort, l'un de leurs gentilshommes, et l'on s'occupa immédiatement de le faire échouer.

Quand M. de Vouldy, chargé des ordres de la reine, se présenta à Chantilly, la princesse douairière était couchée; elle le fit introduire dans son appartement, et lui dit que son âge et sa santé ne lui permettaient pas d'entreprendre sur-le-champ un si grand voyage, et qu'elle allait en écrire au duc d'Orléans; elle ajouta que sa bru était aussi malade et hors d'état de voyager, ce dont il pouvait s'assurer lui-même. Vouldy demanda effectivement à être admis en présence de la jeune princesse; mais, avant son arrivée, celle-ci avait fait placer dans son lit la demoiselle Gerbier, l'une

de ses filles d'honneur, qui était chargée de répondre pour elle. En même temps (1) on avait donné les habits du duc d'Enghien au fils du jardinier, qui était de l'âge du jeune prince, et l'on avait fait prendre à celui-ci des habits de fille. Vouldy fut complétement dupe de ces déguisements. A la faveur de ce stratagème la jeune princesse eut le temps de faire tous ses préparatifs pour s'évader avec son fils. Puis, dans la soirée du 12 avril, empruntant, faute de relais, les chevaux des gentilshommes du voisinage, elle partit en toute hâte et arriva, le 14 à minuit, au château de Montrond. La noblesse de Berry accourut à son appel et lui offrit ses services.

Tandis qu'elle s'armait contre la cour, et en ne consultant que la vieille tradition féodale, la princesse douairière de Condé s'évadait à son tour de Chantilly et se réfugiait à Paris. Arrivée dans cette grande capitale, elle y demeura cachée quelques jours, et, le 27 avril, accompagnée de sa fidèle amie et du marquis de Saint-Simon, frère aîné du duc, elle parut en posture de suppliante dans le parquet des huissiers, à l'heure où les magistrats venaient prendre leurs places. La mère du héros de Rocroy et de Lens tenait en main une requête dont le conseiller Deslandes-Payen osa seul se charger. Elle demandait à la compagnie justice de la détention de ses fils et de son gendre, et que, conformément à la déclaration du 24 octobre 1648, « on fît leur procès s'ils avaient failli contre le service du roi, » ou, sinon, qu'ils fussent remis en liberté.

(1) *Mémoires de Lenet.*

« On la vouloit, disait-elle, obliger d'aller à cent lieues pour l'enfermer dans une dure prison. Son âge et sa condition ne méritoient pas un traitement aussi injuste. Quel crime avoit-elle commis ? Que pouvoit-on lui reprocher que d'être la mère du prince de Condé ? N'étoit-il pas nécessaire qu'elle demeurât à Paris pour y prendre les intérêts de sa malheureuse famille ? Une telle liberté ne seroit pas refusée à la moindre femme du royaume. » Cette démarche inattendue embarrassa fort le parlement, qui ne pouvait rejeter la requête sans se mettre en contradiction formelle avec lui-même. En effet, la déclaration solennelle du 24 octobre, imposée au gouvernement du roi, mettait à couvert la liberté individuelle, et les princes du sang, pas plus que les autres Français, ne pouvaient être exclus du bénéfice de cette loi protectrice. D'un autre côté, le duc d'Orléans et les membres du conseil de régence s'indignaient de voir la princesse de Condé prendre le parlement pour juge entre elle et la reine. Ils faisaient dire et répéter par leurs amis que « celui qui se hasarderoit à faire à la compagnie le rapport de la requête de la princesse de Condé devoit s'attendre à être maltraité de paroles et de fait, qu'il seroit déféré au peuple et sa maison exposée aux outrages de la multitude. » Il est certain que les princes et la cour, depuis la journée des barricades, avaient imaginé une singulière tactique d'intimidation envers les magistrats et les juges qui refusaient de s'associer à leurs intérêts : ils soulevaient contre eux la multitude, ce qui leur était parfois facile, à l'aide de gens apostés, et les parlements se voyaient contraints de subir les

volontés de l'émeute ou de s'exposer à d'indignes outrages. Sans se mettre en peine de ces manœuvres, le conseiller Deslandes-Payen se chargea d'appuyer la requête de la princesse douairière. Le duc d'Orléans manda alors devant lui le premier président et l'exhorta « à servir la cour dans une affaire dont les conséquences pouvoient mettre l'État en confusion. » Matthieu Molé répondit que, si la princesse n'était accusée d'aucun crime, le parlement ne pouvait équitablement lui refuser son appui. Le surlendemain, l'affaire ayant été soumise aux délibérations de la compagnie, le duc d'Orléans vint lui-même exposer les graves motifs qui avaient déterminé le gouvernement à éloigner la princesse de Condé du lieu où elle tramait la guerre civile, et, ses assertions ayant été justifiées par la production de documents authentiques, il ne se trouva personne qui osât prendre la défense de la princesse. Cette mère infortunée, mais rebelle, se vit réduite à quitter Paris et à se réfugier au château de Châtillon, chez la duchesse sa parente.

Sur ces entrefaites, les ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld avaient audacieusement arboré le drapeau de la révolte. La jeune princesse de Condé et son fils, déjà menacés dans leur refuge de Montrond, s'échappèrent pour aller se mettre sous la protection des nobles de l'Angoumois, du Périgord et de l'Auvergne. Les ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld vinrent au-devant des illustres fugitifs et les joignirent, le 14 mai, dans une plaine voisine d'Argentat, à la tête d'un corps considérable de noblesse et de huit escadrons de cavalerie bien armés et bien équi-

pés. La princesse de Condé et son fils passèrent, le chapeau au poing, à travers cette valeureuse troupe, et furent accueillis par de sympathiques acclamations. Le lendemain, 15 mai, la princesse fut conduite au château de Turenne, où elle prit un peu de repos. Partout, sur son passage, elle annonçait aux peuples et aux gentilshommes « qu'elle s'étoit rendue au milieu d'eux pour mettre son fils à l'abri de la violence du cardinal Mazarin, qui le faisoit poursuivre par ses troupes, et qu'elle imploroit leur assistance en faveur du seul prince du sang actuellement placé hors de la puissance de cet étranger. » Il n'en fallait pas tant pour émouvoir une noblesse trop récemment dépouillée des priviléges féodaux pour se résigner à l'obéissance. Chaque gentilhomme ceignit l'écharpe blanche ou l'écharpe isabelle (1), rassembla ses valets et ses paysans, et se mit en devoir de guerroyer, soit pour la cause des princes, soit pour son propre compte. Le principal instigateur du mouvement, le duc de Bouillon, se rendit maître, à main armée, de la ville de Brives; puis il ouvrit des négociations avec les ducs de La Force, de La Trémouille, de Saint-Simon, et avec les protestants et la ville de Bordeaux.

En présence de ces dangereux soulèvements, le duc d'Épernon, qui commandait pour le roi la province de Guienne, réunit des troupes moins nombreuses, mais plus aguerries que les milices armées par les nobles. Son attitude énergique et les dispositions du parlement de Bordeaux servirent à maintenir dans le

(1) Couleur de la maison de Condé.

devoir plusieurs seigneurs considérables qui refusèrent de se joindre aux troupes du duc de Bouillon. D'un autre côté, la crainte arrêta les calvinistes; peu désireux de prendre l'attitude de rebelles, ils donnèrent l'exemple de la soumission et de la fidélité. La ville de Bordeaux elle-même balançait; elle était divisée en deux partis : le premier voulait se soumettre au duc d'Épernon; l'autre était disposé à tout sacrifier plutôt que de reconnaître l'autorité d'un gouverneur implacable; tout était dans le trouble, l'agitation et l'anarchie. Pour en finir avec les incertitudes de cette situation, on décida que la princesse de Condé et le duc d'Enghien quitteraient Turenne et se rapprocheraient de la Dordogne. Puis, sur la nouvelle qu'une troupe royale assez forte marchait au-devant des gentilshommes insurgés et se préparait à leur livrer bataille, les ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld arrêtèrent en conseil de guerre que la princesse et son fils s'embarqueraient sur la Dordogne, pendant qu'eux-mêmes, restés sur la rive gauche, défendraient les approches de cette rivière. Le 26 mai, la princesse, se conformant à la résolution de ses amis, se mit en route pour Bordeaux; elle était suivie d'environ deux mille quatre cents hommes. Le chevalier de La Valette entreprit de lui couper le chemin de la capitale de la Guienne avec un détachement des troupes du gouvernement; mais, attaqué lui-même auprès de Bergerac, il fut obligé de se réfugier derrière des marais, après avoir perdu son artillerie, ses bagages et environ quatre cents hommes. On s'empara de la cassette de ce général, dans laquelle on trouva des ordres de la

cour pour faire arrêter la princesse, le duc d'Enghien, MM. de Bouillon, de La Rochefoucauld, et tous les partisans de la maison de Condé. On saisit aussi des lettres du cardinal-ministre dans lesquelles il peignait sous les couleurs les plus odieuses le parlement, la noblesse et le peuple de Guienne. On ne manqua pas de publier ces lettres et d'y ajouter des commentaires, afin d'exciter de plus en plus le ressentiment et la haine de la province.

Le 31 mai, la princesse s'avança vers Bordeaux. Au moment où l'avant-garde de son armée se montra sur la rive droite de la Garonne, une sédition violente éclata dans la ville; elle était dirigée contre le duc d'Alvimar, gouverneur de la place, qui s'opiniâtrait loyalement à refuser l'entrée de Bordeaux aux princes et aux gentilshommes rebelles. La princesse de Condé, bravant cet obstacle, se jeta dans une barque avec son fils et se fit conduire en avant. Ses amis, l'apercevant du haut des murs, redoublèrent d'efforts, brisèrent la porte à coups de hache, se jetèrent sur d'Alvimar en le menaçant de mort, et firent entrer triomphalement la princesse dans la ville. Le lendemain, Claire-Clémence de Maillé, suivie de plus de quatre cents gentilshommes et d'une multitude de citoyens de tout état, de tout sexe et de tout âge, se rendit au palais avec son fils, pour réclamer l'appui et la protection du parlement. Le jeune duc, porté entre les bras de son écuyer, se jetait au cou des magistrats, leur demandant la liberté de son père et de ses oncles. Tous les parlements de France, unis par des intérêts communs, regardaient alors comme un de-

voir de se soutenir, et les sympathies du parlement de Bordeaux en faveur de la maison de Condé n'étaient point douteuses. Mais c'était chose grave que de s'associer à une révolte militaire contre l'autorité du roi ; les magistrats de Bordeaux hésitaient ; les chambres étaient assemblées et ne savaient à quoi se résoudre : embrasser le parti des princes, c'était attirer sur la province toutes les forces de la monarchie et hasarder le salut de la capitale ; d'un autre côté le peuple menaçait de se porter aux plus terribles extrémités si l'on osait manquer à la reconnaissance due au prince de Condé. Les altercations, les sympathies contraires partageaient les membres du parlement. La princesse prit son fils par la main, entra dans la grand'chambre, les yeux baignés de larmes, et s'écria : « Je viens, Messieurs, du bout de la France, demander justice au roi et à vous contre la violence et la tyrannie du cardinal Mazarin. Je remets entre vos mains ma personne et celle de mon fils ; servez-lui de pères ; ce qu'il a l'honneur d'être à Sa Majesté et le caractère que vous portez vous y obligent. Il est le seul de la maison royale qui ne soit pas détenu ; il n'est âgé que de sept ans. Vous savez que son père, pour prix de tant de victoires et de conquêtes, a perdu sa liberté. Laissez-vous toucher, Messieurs, par le souvenir de l'amitié qu'il vous a témoignée, et ne refusez pas vos secours à la famille la plus infortunée et la plus injustement opprimée qui soit au monde. » Les soupirs et les sanglots l'empêchèrent d'en dire davantage. Le jeune duc, mettant alors un genou en terre, s'écria : « Messieurs, servez-

moi de père; le cardinal Mazarin m'a ôté le mien. » Les grâces du prince, son innocence, sa posture de suppliant, la douleur de sa mère, ses gémissements touchèrent l'assemblée au point qu'il n'y eut presque personne qui ne fondît en larmes. Le président Daphis les supplia de se retirer, en les assurant que la cour leur donnerait bientôt des marques éclatantes de son zèle et de son attachement. La princesse s'obstina à rester dans l'enceinte du palais jusqu'à ce qu'elle eût obtenu arrêt de protection et de sûreté. La séance dura depuis six heures du matin jusqu'à six heures du soir. Enfin l'arrêt fut rendu; il portait « que la dame princesse de Condé et le seigneur duc d'Enghien, son fils, pouvoient demeurer dans la ville de Bordeaux, sous la sauvegarde de la justice. » Cet arrêt, dans les circonstances où on osait le rendre, était comme une déclaration de guerre à l'adresse du gouvernement royal; mais le parlement y mit une condition, et fit promettre à la princesse de ne rien entreprendre contre le service du roi, promesse regardée comme illusoire des deux côtés. Cette décision fut le signal de la guerre civile en Guienne.

Dès le lendemain, les ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld, ayant passé la Dordogne, entrèrent à leur tour dans Bordeaux. La princesse et ses partisans furent bientôt les maîtres dans la ville. D'abord trop heureux d'obtenir la protection du parlement, dès qu'ils se virent les plus forts ils prirent une attitude fière et orgueilleuse. Les moyens odieux mis en œuvre contre le parlement de Paris pour violenter ses délibérations furent employés contre les magistrats de

Bordeaux, et l'avocat général La Vie, demeuré fidèle au roi, faillit être égorgé dans sa maison. On imputa, non sans apparence de raison, au duc de Bouillon une grande part dans ces désordres. Quoi qu'il en soit, les chefs de la Fronde, méconnaissant à la fois les droits du roi et ceux de la France, chassèrent de Bordeaux les magistrats qui leur étaient contraires, firent des levées, et envoyèrent des agents en Espagne afin d'en obtenir des secours d'hommes et d'argent. Le parlement lui-même ne put résister au mouvement; il se mit en rapport avec celui de Paris pour lui demander assistance, et, sur quelques démonstrations hostiles du duc d'Épernon, prescrivit l'armement des citoyens. Quelques jours après il refusa de recevoir un trompette envoyé par le maréchal de La Meilleraie, sous le prétexte qu'on ne s'adressait ainsi qu'à des ennemis, et lança, en forme d'arrêt, une déclaration de guerre contre Épernon, ses fauteurs et adhérents (1). Cet arrêt fut l'œuvre d'un petit nombre de magistrats dominés par la crainte et placés sous l'épée des chefs de la Fronde. Il est, d'ailleurs, fort remarquable de voir jusqu'à quel point le parlement de Bordeaux suivait la trace du parlement de Paris et cherchait comme lui à s'élever jusqu'à la hauteur d'un corps politique. Il y avait également dans cette attitude le germe de graves périls pour l'avenir, et l'unité française, à peine commencée, courait le danger de se dissoudre dans une vaste décentralisation provoquée par la Fronde.

Le gouvernement du roi montrait plus de vigueur

(1) *Mémoires de Pierre Lenet.*

et d'activité que le caractère apparent du cardinal Mazarin ne semblait le comporter. Anne d'Autriche, de retour à Paris, fit passer sous les yeux du parlement la copie d'un traité conclu avec les Espagnols par les chefs de la Fronde. Ce pacte criminel, revêtu des signatures de M$^{me}$ de Longueville et de Turenne, portait que « guerre seroit faite, de concert (avec l'Espagne), pour obtenir la liberté des princes et la paix générale; que l'on ne poseroit les armes qu'après avoir atteint ces deux résultats; que le roi d'Espagne fourniroit à la duchesse de Longueville et au vicomte de Turenne deux cent mille écus pour être employés à lever des troupes, plus quarante mille écus par chaque mois pour la solde de ces troupes et les autres dépenses de la guerre; que le roi d'Espagne feroit en outre à la duchesse de Longueville une pension de soixante mille écus par an pour l'entretien de sa maison; que trois mille fantassins et deux mille cavaliers espagnols, soldés par Sa Majesté Catholique, seroient mis sous le commandement du vicomte de Turenne; que toutes les places conquises par ce général resteroient provisoirement au pouvoir de l'Espagne, mais seroient rendues à la France lors de la paix définitive. » De ces stipulations avec l'étranger, dont la preuve authentique ne pouvait être contestée, il résultait nécessairement que les princes et les seigneurs, chefs ou complices de la nouvelle Fronde, trahissaient le royaume dans le seul intérêt de leurs ambitions personnelles, et le beau rôle appartenait dès lors à Mazarin, contre qui se liguaient toutes ces haines. A la demande d'Anne d'Autriche, le parlement de

Paris enregistra des lettres patentes qui, à juste titre, proclamaient Mme de Longueville, le maréchal de Turenne, les ducs de La Rochefoucauld et de Bouillon perturbateurs du repos public, ennemis de l'État, rebelles et criminels de lèse-majesté au premier chef.

Il était moins difficile de rendre de semblables arrêts que d'en assurer l'exécution. On ne tarda pas à apprendre que le vicomte de Turenne, sorti de Stenay à la tête d'un petit corps d'armée, venait d'opérer sa jonction avec l'archiduc Léopold. Les circonstances devenaient plus difficiles, la situation plus menaçante. On manquait d'argent. Tout récemment les Suisses au service de France s'étaient révoltés faute de payement, et, comme les coffres du roi étaient vides, Anne d'Autriche, pour les satisfaire, avait mis le reste de ses pierreries en gage. D'Émeri étant mort sans avoir restauré les finances, le cardinal lui avait donné pour successeur le président Longueil de Maisons, frère du conseiller Longueil, un des plus ardents frondeurs. Le nouveau surintendant ne fut pas plus heureux que son prédécesseur.

Sur le bruit de la marche des Espagnols, Mazarin se rendit à la Fère, y réunit une armée et confia la défense du territoire au brave et habile maréchal du Plessis-Praslin. La cour s'était ensuite établie à Compiègne, afin de se trouver dans le voisinage des opérations militaires. Le général français, voyant l'ennemi entré en Picardie, s'efforça de couvrir les places de l'Oise et de la Somme. Il ne put cependant l'empêcher de prendre le Catelet, petite ville du Vermandois. Attaqué avec la plus grande impétuosité, Vandi, son

commandant, se défendit avec une rare intrépidité. Il tua de sa main les deux premiers qui lui proposèrent de se rendre (1). Mais, sa résistance ayant irrité les soldats de la garnison et les paysans réfugiés dans le Catelet, ils s'emparèrent de ce brave officier, le chargèrent de liens et livrèrent la place aux assiégeants (15 juin). Les Espagnols et Turenne allèrent aussitôt mettre le siége devant Guise, dont Bridieu était gouverneur (2).

En ce moment la cour reçut la nouvelle des événements dont Bordeaux venait d'être le théâtre; elle vit la France menacée du côté des Pyrénées aussi bien que sur la Somme par la coalition des princes rebelles et des Espagnols. Mazarin comprit la gravité de la situation. Après de longues hésitations, il se résolut à laisser le soin de la guerre étrangère à du Plessis, afin d'aller en Guienne étouffer la révolte et forcer Bordeaux à la soumission. Il donna les ordres nécessaires à la défense de Guise et ramena le roi de Compiègne à Paris, où il s'empressa de tout disposer pour le prompt départ de la reine et de son fils. Cette détermination souleva dans Paris une vive opposition, et le coadjuteur, pour le moment rallié à la cour, représenta au cardinal « que la cause de toutes les compagnies souveraines étoit la même; que, s'il s'opiniâtroit contre le parlement de Bordeaux, il perdroit peu à peu celui de Paris. » Ces avertissements

(1) « Cette action reçut de grandes louanges des hommes; je ne sais si elle fut approuvée des anges. »

(*Mémoires de Mme de Mottville.*)

(2) *Ibid.*

n'étaient pas dénués d'opportunité, mais le gouvernement devait évidemment porter sa force du côté où l'on avait le plus à craindre, et, pour sauver la ligne de l'Oise, il ne pouvait laisser l'Espagne entamer le royaume jusqu'à la Dordogne et à la Vienne.

Il fallut près d'un mois pour concentrer les différents corps de l'armée royale sous Libourne, et la princesse de Condé mit le temps à profit pour se fortifier dans Bordeaux. Le prince de Condé apprit alors, à Vincennes, tout ce que la femme dont il avait dédaigné l'affection faisait pour hâter sa délivrance. Ajoutant à peine foi à de pareils récits, tant sa surprise était grande, il continua à promener l'arrosoir sur les plates-bandes du jardin ; puis il dit à son chirurgien : « Mon ami, aurais-tu jamais pensé que je serais condamné à cultiver des œillets tandis que ma femme ferait la guerre ? »

Cette guerre, la princesse la soutint durant quatre mois avec vigueur et persévérance. Le duc d'Épernon, commandant des forces royales, s'était mis en marche sur Bordeaux. Cinq mille bourgeois en armes se portèrent à sa rencontre pour lui fermer le passage, mais ils furent mis en déroute et contraints de se replier sur la ville. Le lendemain ils furent plus heureux et obtinrent un avantage signalé. Sur ces entrefaites, l'Espagne, répondant à l'appel de la princesse de Condé et de ses partisans, envoya trois frégates prendre position aux embouchures de la Gironde. Parmi les conseillers de la princesse, les plus prudents l'engageaient à faire entrer clandestinement à Bordeaux les envoyés de Philippe IV ; d'autres, plus

hardis, voulaient que l'on fît aux agents étrangers le scandaleux honneur d'une réception solennelle. Cet avis prévalut, et, sur le passage de Don Joseph Azorio, ambassadeur espagnol accrédité auprès de la princesse, la populace bordelaise fit entendre le cri factieux de *Vive l'Espagne!* Le parlement de Bordeaux, bien que remanié et réorganisé dans le sens de la révolte, trouva un reste d'énergie pour protester contre la honte de cette alliance. Le peuple s'attroupa contre lui à l'instigation du duc de Bouillon, et Bordeaux fut troublé par une sanglante émeute. Le lendemain les ducs convoquèrent une assemblée du peuple à l'hôtel de ville, et, leurs partisans s'en étant rendus les maîtres, plusieurs membres du parlement et un plus grand nombre de citoyens connus pour leur fidélité au roi et la modération de leur caractère furent *déclarés suspects*, et, à ce titre, contraints de quitter la ville. Sur ces entrefaites un ordre du roi, daté de Poitiers le 30 juillet, enjoignit au parlement de Bordeaux d'envoyer des députés à Libourne pour y recevoir ses ordres. La compagnie résista et rendit un arrêt aux termes duquel le roi était supplié, s'il voulait entrer à Bordeaux, de laisser ses troupes hors de la ville et de confier la sûreté de sa personne à la fidélité de la population bordelaise.

L'armée royale avait fait pendre un bourgeois notable, nommé Richon, qui avait osé contribuer à défendre les abords de la ville; en représailles les Bordelais firent périr de la même mort le chevalier de Canolles, qu'ils retenaient comme otage. La guerre continua avec une opiniâtreté égale de part et d'autre,

et la ville de Bordeaux soutint, non sans courage, toutes les misères et tous les dangers d'un siége de longue durée et qui fournit au duc de La Rochefoucauld l'occasion de déployer sa brillante valeur. Cependant, en présence des périls auxquels la France se trouvait exposée, on commençait, des deux côtés, à se fatiguer de la lutte. Le parlement de Paris envoya des députés pour offrir sa médiation ; elle fut acceptée par tous les partis, et la paix fut conclue aux conditions les plus avantageuses pour le parti des princes. La princesse et son fils eurent la permission de se retirer à Montrond avec une garnison qu'elle choisirait, mais que le roi entretiendrait à ses frais; enfin il fut permis aux gens de guerre qui l'avaient suivie de joindre le vicomte de Turenne, le seul général qui défendît alors la cause de Condé et de ses frères. Quant au duc d'Épernon, le gouvernement de Guienne lui fut retiré par ordre du roi (1er octobre).

Cependant Turenne marchait sur Paris avec une armée composée de Français et d'Espagnols, et menaçait de délivrer de vive force les prisonniers de Vincennes. A peine réfugié à Stenay, où était venue le rejoindre la duchesse de Longueville, le maréchal, infidèle à sa propre gloire, avait réclamé l'appui de l'Espagne. Il était parvenu à décider l'archiduc Léopold à s'intéresser à la cause qu'il soutenait avec ardeur, non pour le triomphe des principes, mais par dévouement à la sœur de Condé, mais pour obéir à son fol amour. L'archiduc Léopold s'était emparé de la Capelle, de Vervins, du château de Marle. Turenne

avait pris Rethel et Château-Porcien. Le 15 août, après avoir dérobé plusieurs marches au maréchal du Plessis-Praslin, il opéra sa jonction avec l'archiduc. Le marquis d'Hocquincourt, déterminé à leur barrer le chemin, se retrancha à Fismes sur la Vesle; surpris et forcé dans son camp par le vicomte de Turenne, il perdit huit cents chevaux et fut rejeté sur Soissons, tandis que l'armée ennemie, pénétrant par les plaines du Valois, envahissait tout le pays entre la Marne, l'Aisne et l'Oise. La cour et l'armée française étaient en ce moment occupées au siége de Bordeaux (22 août). Rien n'empêchait qu'un corps de cavalerie partant de la Ferté-Milon n'arrivât jusqu'aux portes de Vincennes, ne les forçât et ne se retirât librement avec les prisonniers. On pouvait d'autant plus s'y attendre qu'à l'approche de l'ennemi une grande confusion régnait à Paris et dans les campagnes voisines. Les paysans se réfugiaient en foule dans la ville, apportant avec eux la terreur et la désolation, et les Parisiens, ainsi menacés, ne s'en prenaient ni à l'archiduc, ni à Turenne, mais au cardinal Mazarin, toujours en butte à leur haine. Les ennemis du ministre profitaient de cette disposition des esprits. On affichait sur les murs de la capitale des placards séditieux, attribués au vicomte de Turenne, et provoquant le peuple à la révolte. « Vos faux tribuns, y était-il dit, sont enfin devenus pensionnaires et protecteurs du cardinal Mazarin, après s'être joués si longtemps de vos fortunes et de votre repos, après vous avoir tantôt poussés, tantôt retenus, suivant les

différents progrès de leur ambition. Sachez aujourd'hui les contraindre à préférer l'intérêt public à celui de ce ministre, qu'ils sanctifient depuis qu'il a consenti à payer leur amitié. » Ces paroles désignaient moins le parlement que le coadjuteur et le duc de Beaufort, l'aventureux et inepte roi des Halles. Le gouvernement, au milieu du péril qui s'aggravait chaque jour, redoutait avant tout que l'ennemi, au moyen d'un coup de main hardi, ne délivrât Condé et ne mît à la tête de l'armée d'invasion les princes détenus au donjon de Vincennes. La cour et les frondeurs, associant leurs intérêts pour peu de temps encore, demandaient qu'on se hâtât d'éloigner les princes de cette prison. Les amis de Mazarin insistaient pour qu'on les transférât sans retard au Havre; les frondeurs prétendaient qu'ils seraient mieux à la Bastille, sous leur main en quelque sorte et sous la garde du conseiller Broussel, qui en était gouverneur. On trouva un terme moyen, qui fut de les enfermer avec leur geôlier dans le château de Marcoussis, à six lieues de Paris, derrière les rivières de Seine et de Marne, place appartenant au comte d'Entraigues qui la prêtait volontiers pour cet emploi, et où ils furent conduits par une nombreuse escorte. Perdant alors l'espoir de délivrer les princes par la prise de Vincennes, Turenne se replia avec son armée vers le quartier général de l'archiduc.

A peine Condé était-il sorti de Vincennes qu'un grand nombre de citadins allèrent visiter sa prison avec respect; tout ce qui avait été l'objet de ses amusements devenait précieux; on se montrait les fleurs

qu'il avait cultivées de ses mains victorieuses (1).

Cependant Mazarin ne voyait pas sans inquiétude les princes confinés à Marcoussis, c'est-à-dire à portée de la capitale, presque entièrement dévouée à la Fronde et au parti des prisonniers. Il résolut de les transférer au Havre; mais il fallut en obtenir l'autorisation de la reine et du duc d'Orléans. Pendant qu'il y travaillait, Condé était à la veille de recouvrer sa liberté. Le duc de Nemours avait séduit la plus grande partie des bas-officiers et des soldats destinés à la garde extérieure du château; des sept gardes du corps qui n'abandonnaient jamais son antichambre, Condé lui-même en avait gagné quatre. La tentative d'évasion par lui méditée n'en fut pas moins déjouée, et le prince, placé sous la garde du comte d'Harcourt, autrefois associé à ses victoires, fut conduit au Havre. Le voyage dura dix jours, durant lesquels le vainqueur de Rocroy, au lieu de se montrer calme et digne, chercha à faire parade de bonne humeur et d'esprit joyeux (2). Vers le même temps mourut la princesse

(1) On connaît ces vers de la « Sapho du siècle, » qui les écrivit sur les murs de la chambre où il avait été détenu :

En voyant ces œillets qu'un illustre guerrier
Arrosa d'une main qui gagne les batailles,
Souviens-toi qu'Apollon a bâti des murailles,
Et ne t'étonne pas de voir Mars jardinier.

(2) Il priait de temps en temps ses gardes de se ranger de la portière du carrosse, afin de considérer plus à son aise le comte d'Harcourt, devenu l'objet de ses plaisanteries; il fit sur lui un couplet de chanson qui fut bientôt su de toute la France.

Cet homme gros et court,
Si connu dans l'histoire,
Ce grand comte d'Harcourt,
Tout couronné de gloire,

douairière de Condé. Anne d'Autriche lui fit décerner de grands honneurs funèbres.

En ce moment le coadjuteur, rattaché à la cour par la promesse du cardinalat, insistait vivement pour obtenir la réalisation de cet engagement. Anne d'Autriche, qui méprisait et craignait cet ambitieux hypocrite, refusa d'accueillir ses réclamations, bien qu'elles fussent appuyées par le duc de Chevreuse. A la prière de Gaston, duc d'Orléans, la reine consentit à soumettre cette affaire à la délibération de son conseil. Mazarin était d'avis que le chapeau de cardinal fût accordé à Paul de Gondi; les autres ministres s'élevèrent avec énergie contre une concession de cette nature, qui leur parut devoir être un scandale, et le coadjuteur, se voyant évincé, se retourna du côté de la Fronde et offrit de nouveau ses services aux ennemis de la cour. Revenu à Paris, il y trouva les esprits de plus en plus surexcités contre le favori de la reine; dans tous les carrefours Mazarin avait été pendu en effigie, et son nom ne cessait d'être voué aux sarcasmes et aux outrages de la multitude.

Le coadjuteur médita d'unir de nouveau les intérêts de la Fronde et du parlement à ceux des princes. Anne de Gonzague, plus tard appelée princesse palatine (1), se chargea de conduire cette affaire dif-

Qui secourut Casal et qui reprit Turin,
Est maintenant recors de Jules Mazarin.

On traita les prisonniers avec une nouvelle rigueur au Havre; on leur ôta leurs officiers, on les emprisonna.

(1) A la suite de son mariage avec Édouard de Bavière, fils de l'électeur Frédéric V, roi de Bohême.

ficile. A une époque où les femmes brillaient par le courage et l'esprit, cette princesse se faisait remarquer entre toutes à force d'intelligence et de hardiesse. Comme « elle avoit alors la confiance entière des desseins des princes et des frondeurs, » un prompt succès couronna ses négociations avec les seigneurs et le parlement : les deux Frondes se réunirent. Les bases de la réconciliation furent le mariage du duc d'Enghien avec Mlle d'Alençon, fille du duc d'Orléans, qui, gouverné par le coadjuteur, avait été entraîné après lui, tout hésitant, dans le complot; celui du prince de Conti avec Mlle de Chevreuse; le chapeau de cardinal pour Gondi; l'amirauté confirmée au duc de Beaufort; enfin une somme de cent mille écus pour Mme de Montbazon.

Tandis que la Fronde et les princes, plus ou moins d'accord avec l'étranger, cherchaient à raviver la guerre civile, Mazarin déployait une vigueur dont ses ennemis ne l'avaient point jugé capable. Les Espagnols étaient encore maîtres de Rhetel, dont ils s'étaient récemment emparés avec la complicité de Turenne; Mazarin entreprit de leur enlever cette place. Dans ce but il envoya au maréchal du Plessis les troupes revenues de Guienne; puis il se rendit lui-même à l'armée, au commencement de décembre, afin d'encourager le soldat à bien faire. Le siége de Rhetel fut commencé le 9; après quatre jours de défense, le gouverneur, voyant la brèche ouverte, capitula pour la ville et pour le château. Turenne, qui venait à son secours, apprit sa soumission et se retira. Du Plessis se mit aussitôt à sa poursuite, l'at-

teignit à sept lieues de Rhetel, entre les villages de Semide et de Sommepy, et le força de combattre sur un terrain désavantageux. La lutte fut acharnée; mais la victoire demeura enfin au maréchal du Plessis, qui paya cet honneur de la mort de son fils aîné. L'armée de Turenne, rompue, enfoncée et mise en déroute, laissa plus de quatre mille hommes tués ou blessés sur le champ de bataille. Le général lui-même ne dut son salut qu'à un prodige de courage et de bonheur, et s'enfuit avec cinq cents chevaux jusqu'à Bar-le-Duc, d'où il se rendit à Montmédy (15 décembre). Don Estevan de Gamarra, qui commandait les Espagnols, et Fauge, sous les ordres de qui avaient combattu les Lorrains, tombèrent l'un et l'autre au pouvoir des vainqueurs; Boutteville, Serizy, Aucourt, le marquis de Jarzé et le marquis de Quintin, Français émigrés, du parti des princes, furent également faits prisonniers. Aussitôt après cette bataille Château-Porcien ouvrit ses portes à l'armée du roi, et la ville de Mouzon resta seule aux Espagnols.

Dans le conseil de guerre le ministre avait fait prendre la résolution de livrer bataille. Quoiqu'il souffrît de la goutte, il s'était mis à la tête du régiment des gardes et avait voulu partager l'honneur de la journée. Or, pendant qu'il prenait des villes et qu'il obtenait de brillants et rapides succès sur les Espagnols, ses adversaires s'agitaient dans le parlement, et la coalition des deux Frondes commençait habilement ses attaques. Le coadjuteur, dès le 20 décembre, se mit en avant pour la cause des princes, et insista sur la nécessité de leur assigner une résidence autre

que le Havre, où leur santé se trouvait déjà compromise. Déjà un adversaire de la cour plus généreux et plus hardi, le conseiller Deslandes-Payen, avait présenté aux magistrats réunis des requêtes de la princesse de Condé et de M^lle^ de Longueville, qui demandaient que les princes prisonniers au Havre fussent jugés ou mis en liberté. Lorsqu'arriva la nouvelle de la victoire de Rhetel, les frondeurs se sentirent un moment découragés, mais leur inquiétude fut de peu de durée. L'impopularité du ministre faisait leur hardiesse et soutenait leur courage. Insensiblement l'opposition se reconstitua sur des bases sérieuses, et le premier président lui-même, à qui le coadjuteur n'avait pas laissé pénétrer l'union de la grande et de la petite Fronde, dans la crainte qu'il ne s'opposât à leurs efforts communs, soutint la compétence du parlement dans la question de juridiction soulevée au sujet de la requête des princes. L'autorité de Matthieu Molé entraîna tous les membres de la compagnie, et une accablante majorité décida que « très-humbles remontrances seroient faites au roi et à la reine sur l'emprisonnement des princes et pour demander leur liberté. » L'arrêt déclara en outre qu'un président et deux conseillers iraient supplier M. le duc d'Orléans d'employer *crédit et autorité* à cet effet (30 décembre).

Anne d'Autriche ne s'était point attendue à cet arrêt; jusqu'au dernier moment elle s'était refusée à admettre comme possible l'alliance des anciens et des nouveaux frondeurs, et toutefois, avec le pressentiment des difficultés qui s'amoncelaient autour

d'elle, la régente manda au cardinal Mazarin de hâter son retour. Le cardinal fit son entrée à Paris le lendemain du jour où avait été rendu l'arrêt du parlement en faveur des princes (31 décembre); salué par les acclamations de la multitude et les hommages serviles des courtisans, il se crut fort et ne s'aperçut que bien tard des dangers dont le menaçait la coalition de ses ennemis.

Tandis qu'il se concertait clandestinement avec le duc de La Rochefoucauld et cherchait avant tout à s'abriter sous la protection de l'intrigue, le parlement sollicitait de la régente une audience royale, afin de pouvoir faire entendre au gouvernement les remontrances ordonnées par l'arrêt du 30 décembre. La reine, sous prétexte de santé compromise, éludait de donner satisfaction à la compagnie et ajournait de tous ses efforts l'entrevue désagréable qui devait la mettre en présence des magistrats et la contraindre de subir leurs observations. A la fin il fallut mettre un terme à ces retardements, et, le 23 janvier 1651, le premier président fut introduit dans le cabinet d'Anne d'Autriche. Calme et digne, Matthieu Molé s'adressa au roi et parla en ces termes : « Sire, Votre Majesté est informée sans doute de l'état présent des affaires de son royaume, état si différent de ce qu'il était naguère. Nous avons vu perdre, en Catalogne, en Italie, des conquêtes que nous regardions comme le propre domaine de Votre Majesté et qui avaient coûté tant de sang et tant d'argent. Les ennemis ont eu même la hardiesse de mettre le pied dans le royaume et d'y prendre des places à la vue de l'armée fran-

çaise. Tous ces désastres sont arrivés depuis le 18 janvier de l'année dernière, jour fatal et malheureux auquel on fit arrêter deux grands princes du sang royal et le gouverneur de Normandie. Nous avons trop ressenti depuis les effets de ces mauvais conseils et de cette infortunée politique!... Nous avions établi la force et le salut de l'État dans la régence par nous commise à notre vertueuse Reine, mère de la sacrée personne de Votre Majesté, assistée de M. le duc d'Orléans et de M. le Prince. Ce lien éternel ne devait jamais se rompre ; dès qu'il a été séparé, toutes sortes de malheurs nous sont advenus. » Le premier président, s'adressant à la reine régente, rappela ensuite que les princes, au lieu de voir briser leurs fers, venaient d'être conduits dans une prison plus dure, et il ajouta, en empruntant la forme de ses remontrances aux traditions de l'ancienne Rome : « C'est le sujet, Madame, des très-humbles remontrances de cette compagnie, qui doit veiller à ce que la république ne reçoive aucun dommage (*Caveant consules, etc.*). Elle s'est tenue longtemps dans le silence par respect ; elle l'a rompu quand il eût été criminel de le conserver davantage. Que si Votre Majesté avoit frappé un coup d'autorité sur un simple conseiller du parlement, nous serions obligés d'y employer nos suffrages ; à plus forte raison quand il s'agit des princes du sang, qui sont, dès le berceau, conseillers nés de cette compagnie, qui sont enfants de la maison, les plus fermes étais de la monarchie, les membres les plus nobles et les plus honorables de cet État. » En parlant ainsi le premier président descendait des

hauteurs où il s'était placé au début de sa harangue. L'éloge qu'il faisait des princes était loin d'être mérité. L'un d'entre eux, sans doute, avait glorieusement combattu les ennemis du dehors, mais depuis lors il s'était amoindri lui-même en prenant part à de misérables intrigues et en cherchant à exploiter au profit de ses convoitises les services rendus au pays. Les deux autres princes étaient de fort médiocres personnages, que leur passé ne signalait nullement à la reconnaissance nationale et dont il avait bien fallu réprimer les complots. C'est ce que le parlement de Paris oubliait avec trop de complaisance. Quoi qu'il en soit, Matthieu Molé, réclamant en leur nom auprès de la reine, ne craignit pas d'ajouter : « Tant de conquêtes, tant d'actions célèbres vous parlent en leur faveur! Que si leur infortune ne finit pas bientôt, les pierres qui les tiennent renfermés crieront si haut que les passants les entendront et porteront leurs voix plaintives par toute la France. La douleur des bons François se réveillera et les poussera à des entreprises hardies dont il est à craindre que le contrecoup ne retombe sur Vos Majestés. — Dans un péril si grand et si pressant, nous supplions Votre Majesté de nous permettre de lui dire, avec tout le respect à nous possible, que, si elle n'y donne ordre promptement, la fidélité que nous devons à la conservation et au service du roi nous contraindra d'y mettre nous-mêmes la main et d'y employer toutes nos forces pour empêcher la ruine de la couronne. »

Ces paroles menaçantes émanaient d'un magistrat renommé par sa respectueuse modération à l'égard

du gouvernement royal, et que les partis eux-mêmes avaient coutume d'accuser de tiédeur. Qu'auraient pu dire de plus hardi les tribuns de la journée des Barricades ? Et n'est-il pas vrai que le langage des parlements, au dix-septième siècle, alors même qu'il s'adressait au roi, était bien autrement empreint de liberté et d'esprit de résistance que n'a pu l'être, de nos jours, celui des oppositions des assemblées représentatives ? Ajoutons qu'en écoutant la harangue de Matthieu Molé Louis XIV, encore enfant, eut peine à retenir les marques de sa colère, et que dès ce moment, sans doute, il se promit d'affranchir la royauté de ces remontrances humiliantes. En attendant, la régente, imposant silence à l'orgueil de son fils et à ses propres ressentiments, fit répondre au parlement de Paris que « aussitôt que la duchesse de Longueville et M. de Turenne auroient posé les armes, les princes seroient mis en liberté, et une amnistie pleine et entière accordée à tous ceux qui s'étoient déclarés en leur faveur. »

Il y avait là, sans doute, une concession, mais elle était faite sous condition et avec délai. Le parlement, cédant à des suggestions étrangères et dominé peut-être par le désir de faire respecter la déclaration du 24 octobre, résolut de poursuivre sans relâche l'affaire qui avait motivé son arrêt du 30 décembre et ses remontrances du 23 janvier. Ce fut alors que le duc d'Orléans, dominé par les conseils du coadjuteur, mit de côté la réserve dont il s'était fait une loi depuis le commencement des troubles, et se montra tel que son passé, au temps de Louis XIII, l'avait signalé au pays. Il se rendit dans la salle des séances du parle-

ment et annonça à la compagnie qu'il était prêt de s'unir à elle pour concourir à la liberté de ses cousins. Il accusa ensuite le cardinal Mazarin « de toutes les mesures violentes et despotiques pour lesquelles on avait quelquefois surpris ou arraché son consentement, et déclara que, nonobstant le respect et l'affection qu'il conservoit à la reine, il ne rentreroit plus au Palais-Royal tant qu'il seroit exposé à y rencontrer un ministre pervers, qui empoisonnoit l'esprit du jeune roi d'une détestable politique et osoit calomnier les meilleurs serviteurs de l'État. » Ce discours inattendu dans la bouche du premier prince du sang fut accueilli par les acclamations unanimes de l'assemblée. Un moment après, Gaston d'Orléans ayant fait part à la compagnie d'une conversation qu'il avait eue, la veille, avec le cardinal, et durant laquelle Mazarin avait imprudemment comparé les magistrats parisiens à Cromwell, à Fairfax et aux révolutionnaires de Londres, le parlement, nonobstant que ces propos fussent désavoués au nom de la reine, rendit un arrêt portant que « Sa Majesté seroit suppliée d'éloigner le cardinal Mazarin de sa personne et de ses conseils. » Dans la soirée du même jour (5 février), le peuple de Paris alluma des feux de joie, et la tourbe des courtisans, s'éloignant de Mazarin vaincu et faible, se hâta d'assiéger les antichambres de ses adversaires et de fatiguer d'hommages le coadjuteur, principal moteur des embarras et des revers du ministre.

Alors Mazarin, voyant tous ses efforts inutiles et ne voulant point exposer la reine à de plus fâcheuses humiliations, prit le parti de céder aux enivrements de

la haine publique. Le 6 février, la nuit étant venue, il se munit d'une lettre de cachet adressée au sieur de Bar, préposé à la garde des prisonniers du Havre, par laquelle il lui était ordonné d'obéir ponctuellement à ses ordres, et prit congé de la reine en présence de la cour. En ce moment Paris était fort ému et l'on criait partout : *Aux armes!* Rentré dans son appartement, Mazarin changea sa robe et sa barrette contre un habit de gentilhomme et un vaste chapeau blanc ombragé de plumes flottantes, jeta sur ses épaules un manteau brun, et sortit du Palais-Royal suivi de deux gentilshommes. Le temps froid et brumeux semblait favoriser son entreprise. Il gagna la porte Richelieu, où l'attendaient trois cents chevaux, et se rendit à Saint-Germain. Il espérait que, pendant son absence, Anne d'Autriche reprendrait son ancien ascendant sur le faible Gaston et le ferait consentir à son retour; dans le cas contraire, la reine devait tirer le roi de Paris, rejoindre son ministre au Havre et traiter avec Condé, en dépit du parlement et du duc d'Orléans (1). A la nouvelle du départ du cardinal,

(1) Les chroniques de la Fronde racontent ainsi cet incident : « Les bourgeois prirent les armes. On fit la garde aux portes, où le roi et la reine n'avoient pas la liberté de sortir de Paris. On ne se contentoit plus de demander la liberté des princes, on vouloit encore la vie du cardinal. La duchesse de Chevreuse contribuoit aussi de tout son pouvoir à les ranimer, et elle en avoit beaucoup dans toutes les cabales. Elle avoit une grande liaison avec le coadjuteur; mais la beauté de mademoiselle de Chevreuse fille y avoit un pouvoir bien plus souverain. Cette belle enfant, Mademoiselle et le coadjuteur, assistés de madame de Chevreuse et du garde des sceaux, étoient maîtres absolus de l'esprit de M. le duc d'Orléans. Ils avoient outre cela de puissantes cabales dans le peuple et dans le parlement. Le cardinal, voyant que le duc d'Orléans, le parlement et

le parlement rendit un arrêt pour remercier la reine et pour enjoindre au ministre de sortir du royaume dans la quinzaine, lui, ses parents et ses domestiques étrangers. Pour la reine, hors d'état de résister à ses ennemis, elle consentit à tout ce qu'on exigeait d'elle, se réservant de protester, au premier moment favorable, contre la violence qu'elle subissait, et méditant d'ailleurs de quitter Paris avec son fils dès qu'elle serait en mesure de tromper la surveillance de la Fronde et des princes.

Mazarin, avant de s'éloigner du royaume, avait eu l'idée assez étrange de s'y créer des protecteurs dans les rangs même de ceux dont il avait énergiquement réprimé les complots. Il voulut se donner le mérite d'ouvrir le premier la prison des princes. Deux motifs semblaient d'ailleurs le porter à cette résolution : d'abord, en délivrant les princes il cherchait à se les attacher, à leur faire croire que c'était à lui seul qu'ils devaient la fin de leur captivité; ensuite Mazarin connaissait parfaitement le caractère du prince de Condé surtout; il savait ce prince impétueux, enclin à l'ardente jalousie. Condé, chef du parti militaire, était un adversaire naturel que Mazarin opposait à l'autorité pleine et entière du parlement. Quoi qu'il en soit, le 13 février, à l'aspect de ce libérateur im-

le peuple demandoient avec tant d'instance son éloignement, résolut donc de se retirer pour un temps. Il en donna avis à la reine, qui y consentit avec beaucoup de peine. Le cardinal donna à la régente tous les avis nécessaires pour gouverner en son absence, et prit une lettre de cachet adressée au sieur de Jar, qui avoit la charge et la garde des princes, par laquelle il lui étoit ordonné d'obéir en tout au cardinal. » (*Brigues pour le gouvernement*. Mss. Biblioth. imp., n° 300, suppl.)

prévu, Condé témoigna quelque surprise; cependant il le reçut poliment et l'embrassa. « Monsieur, lui dit Mazarin, vous êtes libre ; la reine vous prie seulement d'oublier le passé, de servir le roi comme vous avez toujours fait, et de m'honorer de votre amitié. Cependant, ajouta-t-il fièrement, vous êtes le maître de me l'accorder ou de me la refuser. » Le prince répondit en peu de mots qu'il était obligé à la reine de la justice qu'elle lui rendait, que le sentiment de l'honneur qui l'avait toujours animé serait à jamais son guide, et qu'il soutiendrait jusqu'à son dernier soupir les intérêts et la gloire du roi et de la France. Certain désormais qu'il n'était plus au pouvoir du premier ministre de fermer les portes de sa prison, il ordonna qu'on lui servît à dîner, et invita Mazarin et le maréchal de Grammont à se mettre à table avec lui.

Après le dîner, Mazarin demanda au prince une conférence qui dura plus d'une heure. Condé, vaincu par ses prières, promit à son ennemi, sinon de lui accorder son amitié, du moins d'oublier son ressentiment (1). Bientôt après il partit pour Paris, tandis

(1) M. Basin raconte ainsi cet incident : « Pendant que les princes, toujours fort bien avertis de ce qui se passait à Paris, pouvaient s'attendre de moment en moment à voir paraître quelqu'un de leurs amis, les portes de la chambre où ils étaient réunis s'ouvrirent un matin (13 février), et leur montrèrent le cardinal lui-même qui venait leur annoncer qu'ils étaient libres... Il paraît que le cardinal, voyant la liberté des princes prête à s'opérer, n'ayant d'ailleurs avec eux aucune cause d'inimitié personnelle, condamné lui-même à s'éloigner de la cour pour un temps plus ou moins long, voulut profiter de ce que son autorité était encore reconnue au lieu où l'on gardait les prisonniers pour se présenter à eux dans une attitude qui ne fût pas encore celle d'un banni, pour se donner, non le mérite, mais l'honneur de les en faire sortir, et surtout pour les

que Mazarin, s'éloignant en toute hâte, prenait la route d'Abbeville. Repoussé par les habitants de cette cité, il se réfugia d'abord à Doullens, et bientôt après à Sedan.

Après le départ de Mazarin, la reine avait cherché à rattacher le duc d'Orléans à ses intérêts; mais ce prince, surveillé de près par les frondeurs ses nouveaux alliés, avait décliné l'honneur de protéger le roi et s'était maintenu à l'écart. Dans cette situation, Anne d'Autriche se sentit intimidée et prit en secret des dispositions pour quitter Paris. Le garde des sceaux Chateauneuf, qui servait volontiers tous les partis pour se mettre bien avec les vainqueurs, quels qu'ils fussent, fit secrètement avertir les dames de Chevreuse et le coadjuteur de la prochaine évasion de la reine. Paul de Gondi et mademoiselle de Chevreuse se rendirent en toute hâte auprès du duc d'Orléans, réclamant de lui un ordre en vertu duquel on empêcherait le départ du roi. Le pusillanime Gaston, ayant peur de ses amis plus encore que de ses ennemis, refusa de prendre sur lui un acte empreint d'une telle

entretenir, avant qu'ils revinssent à la cour, « avec un restant de bonne posture qui lui procurât d'être écouté. » Dans un temps où les choses de la suite la plus grave ne se passaient pas très-sérieusement, celle-ci avait l'avantage au moins d'être de bon goût. Il paraît, quoi qu'on en ait dit, qu'elle fut prise ainsi par les trois princes. Ils ne se montrèrent pas grossièrement pressés de quitter la prison qu'on leur disait ouverte; ils en firent les honneurs à leur hôte, avec lequel ils eurent une longue conversation et qu'ils traitèrent à table. Ce fut seulement, à ce qu'il semble, lorsque le carrosse qui les emportait allait partir, et quand le cardinal leur disait humblement adieu, que le prince de Condé laissa échapper, avant d'être hors de vue et d'ouïe, un grand éclat de rire qui, une seconde plus tard, eût été parfaitement à sa place. »

hardiesse; mais sa femme, Marguerite de Lorraine, consentit à signer elle-même une consigne formulée en ces termes : « Il est ordonné à M. le coadjuteur de faire prendre les armes, et d'empêcher que les créatures du cardinal Mazarin, condamné par le parlement, ne fassent sortir le roi de Paris. » Muni de ce titre, assurément fort peu valable, le coadjuteur se concerta sans retard avec les ducs de Beaufort et de Nemours; on fit avertir les colonels des quartiers, on battit le tambour, et en quelques heures le Palais-Royal fut de tous côtés investi par les milices bourgeoises. Ainsi assiégée par le peuple dans sa propre demeure, la reine régente comprit que la fuite devenait impossible; elle fit coucher le jeune roi déjà prêt à monter à cheval et qui s'endormit profondément. Anne d'Autriche ordonna ensuite aux capitaines des gardes de doubler les postes et de se tenir prêts selon le besoin qu'elle pourrait avoir d'eux; puis elle manda près de sa personne le duc d'Épernon, colonel général de l'infanterie, ainsi que plusieurs autres seigneurs sur la fidélité desquels elle croyait pouvoir compter. Ils ne répondirent pas à cet appel.

Sur ces entrefaites, de Souches, capitaine des gardes de Monsieur, entra chez la régente pour lui représenter de la part de son maître le danger du parti qu'elle prenait, et la prier de calmer les alarmes que causait le bruit de son départ. Anne protesta hautement qu'elle n'avait point eu la pensée dont on voulait la soupçonner. Cependant l'agitation croissait au dehors, en dépit des assurances données au peuple de la part de la reine, et il se trouva dans la foule un assez

grand nombre d'incrédules qui demandèrent à s'assurer de la vérité par leurs propres yeux. Comme ils se précipitaient dans la demeure royale en criant qu'on leur montrât le roi et qu'ils le voulaient voir, la régente, sans rien perdre de son courage, fit ouvrir les portes et ordonna de laisser entrer les bourgeois. En leur présence elle déclara de nouveau « qu'elle se croyoit en sûreté au milieu d'eux; qu'elle n'avoit jamais eu la pensée de les quitter; que, si elle étoit hors de Paris, elle se hâteroit d'y revenir; qu'au surplus, pour les rassurer, elle alloit leur montrer le roi. » A la voix de la reine les bourgeois se calmèrent; puis ils suivirent Anne d'Autriche jusque dans la chambre du roi, en s'imposant l'un à l'autre le silence et le respect. Anne s'approcha du lit, souleva les rideaux et leur montra le visage de son fils endormi d'un sommeil paisible. Le doute n'était plus permis, et le reste de la nuit se passa sans autre incident. Au lever du jour le parlement s'assembla; le duc d'Orléans, osant se montrer et prendre un parti, depuis qu'il était assuré d'avoir en main la force, se rendit alors au palais de justice et annonça à la compagnie que, grâce à ses soins, le gouvernement venait enfin de prescrire la mise en liberté des princes. Matthieu Molé se borna à répondre, d'une voix grave et triste: « M. le Prince est en liberté, et le roi, notre maître, est prisonnier. » Ce peu de mots résumaient la situation. Le pouvoir royal, en effet, était vaincu en la personne de Mazarin et aux mains de la régente, et le parti qui l'emportait à cette heure ne paraissait s'agiter ni pour un droit ni pour un principe populaire (11 février).

Trois jours après, le duc d'Orléans, le duc de Beaufort et le coadjuteur se rendirent au-devant des princes, qui arrivaient du Havre. De Saint-Denis au Palais-Royal, Condé et son frère furent salués par les acclamations de leurs partisans, mais Anne d'Autriche les accueillit froidement et en gardant la dignité d'une reine vaincue. Le lendemain les princes se rendirent au parlement pour le remercier d'avoir bien voulu intervenir en leur faveur. Insensiblement les personnages les plus éminents de la noblesse se groupèrent autour d'eux, à la suite de la princesse de Condé et de la duchesse de Longueville. Ces triomphateurs, ces gentilshommes, ces ambitieux et ces mécontents, réunis sous le patronage de la maison de Condé, tinrent au couvent des Cordeliers des assemblées où parfois ils se rencontraient au nombre de huit cents hommes, et tous ensemble parlaient « des désordres de l'État, des violences et oppressions exercées depuis plusieurs siècles au préjudice des franchises, droits et immunités de la noblesse. » Des opinions assez hardies se firent jour au milieu de l'entraînement des intérêts et des vanités, et l'on entendit parler de la nécessité de rétablir ce qu'on appelait *l'ancienne constitution* du royaume. Sous cette dénomination un peu vague on réclamait la réorganisation de la hiérarchie féodale du moyen âge; mais pour en arriver là on ne pouvait se passer de l'appui des classes bourgeoises, et on se bornait à vouloir dicter la loi à la royauté.

Si les princes et les gentilshommes qui se groupaient autour de Condé eussent prévalu, on aurait vu se pro-

duire en France non plus la situation, désormais impossible, que Charles le Chauve avait léguée à l'Europe occidentale, mais un ordre constitutionnel plus régulier, et qui, sous certains rapports, aurait rappelé l'établissement de la grande charte, sous Jean sans Terre. La noblesse inondait Paris de pamphlets politiques destinés à préparer les esprits à de pareils changements, à élever les droits de l'aristocratie au rang des principes fondamentaux de la monarchie. On insérait dans ces écrits des passages très-significatifs. « La puissance des rois, y disait-on, n'a jamais été absolue. La clause impérieuse apposée à la fin des ordonnances, *car tel est notre plaisir,* ne signifie autre chose sinon *tale est placitum nostrum,* tel est notre avis, celui de notre conseil. Le mot *car* n'est point là comme une raison péremptoire; il a été mis en usage pour la première fois en 1365, dans une ordonnance somptuaire de Charles V... Il ne se voyoit point dans les temps anciens qu'un roi... se portât à des entreprises importantes sans prendre l'avis des princes de son sang et des grands de son État... L'État françois (la loi du royaume) ne condamne pas l'aristocratique, il le soumet au monarchique; mais, si ce dernier vouloit ne déférer en rien à l'aristocratique, c'est-à-dire à la conduite des plus proches de la couronne, ou des sages établis par leur participation, il seroit despotique ou tyrannique, et par conséquent il faudroit s'en défaire.... Il faut, pour obvier à toutes sortes de désordres, que les souverains ne puissent régler leur souveraineté que par la participation essentielle des princes et des grands, et qu'ils ne puissent former d'entreprises que

par la communication du conseil de ceux que la communication du trône peut faire entrer dans la possession d'une même autorité (1). » Il y avait là, il faut le dire, non le retour à l'ancienne constitution du pays, mais la réclamation d'un droit nouveau et inouï dans nos annales. En effet, sous la féodalité, les rois avaient vu leur pouvoir limité parce que leur autorité ne s'étendait pas directement au delà des limites de leur domaine, mais jamais ils n'avaient admis un droit de surveillance et de contrôle résidant chez les princes du sang non pourvus de fiefs. Les grands vassaux eux-mêmes n'avaient jamais eu autorité que sur leurs propres fiefs, jamais sur la couronne, ni sur les sujets directs de la couronne. A plusieurs reprises, sous saint Louis, sous Charles VII, sous Louis XI, les princes du sang et les feudataires royaux avaient osé élever de semblables prétentions, mais les rois capétiens n'avaient cessé, en pareil cas, de les traiter en rebelles. La doctrine formulée au nom des princes et des grands, durant la minorité de Louis XIV, était donc une nouveauté factieuse. Quoi qu'il en soit, le même parti osait dire ailleurs : « Tant de belles actions ont rendu les nobles dignes d'être appelés les seigneurs des autres ! Leur mérite les a élevés aux plus hautes charges du royaume, auxquelles ils ont été maintenus tandis que le bon ordre a fait subsister la monarchie françoise. Aujourd'hui elle est ébranlée, et, ne rencontrant plus son appui ordinaire pour la soutenir, dans une extrémité si grande elle ne subsiste

(1) Extrait du pamphlet intitulé *le Royaliste au Mazarin*.

plus qu'avec langueur... Les ministres ont ôté la connoissance du gouvernement aux véritables administrateurs, en faisant tous leurs efforts pour éloigner les nobles du gouvernement; ils appellent pour les remplacer des personnes de très-petite naissance et de nul mérite, des bourgeois qui surpassent les courtisans en beaux habits, en belles livrées, en toutes sortes de dissolutions, qui font gloire de paroître avec plus de galons et de points de Gênes, plus poudrés et plus frisés que les femmes, au cours, au bal, à la comédie, dans ces académies où les cartes et les dés sont les livres qu'ils étudient pour apprendre à bien rendre la justice (1). » Il y avait dans ces dernières paroles une attaque fort imméritée contre la bourgeoisie et le parlement; mais le publiciste qui prenait avec tant d'aigreur le parti de la noblesse abordait ensuite une question plus sérieuse, et ici encore ses paroles doivent être rapportées, sinon comme l'expression de la pensée des grands et des princes sous la Fronde, du moins comme résumant les concessions politiques qu'ils entendaient faire au pays. « La royauté, disait l'auteur du pamphlet, est distincte du roi, qui est seulement le corps de la royauté (2). Les rois ne sont que pour gouverner, c'est-à-dire pour assurer l'exécution des lois fondamentales; donc les lois fondamentales sont au-dessus du pouvoir des rois. Mais les lois fondamentales ne sont portées que pour assurer la conservation de la société et pour faire subsister les états; donc on ne peut nier

(1) *Le Formulaire d'État*. Paris, 1651.

(2) Doctrine remarquable par sa précision, et qui semble empruntée aux théories constitutionnelles des chartes modernes.

qu'il ne soit à la disposition des états de changer les lois fondamentales, lorsque la politique fait préjuger quelque notable avantage dans le changement (1), ou que la nécessité oblige de pourvoir à quelque désolation domestique présente ou future. L'autorité des états est donc au-dessus de l'autorité des rois, puisque les états peuvent ce que les rois ne peuvent pas, et qu'ils ont droit d'enfreindre ce que les rois sont obligés de respecter. N'en disons pas davantage, de peur de faire crier les tyranneaux qui soumettent les lois mêmes de la religion au pouvoir absolu (2). » Ainsi la logique des révolutions poussait les princes du sang royal et les grands de l'État à revendiquer, contre le pouvoir royal et ses ministres, des droits préexistant à la royauté, plus forts que la royauté, et qui appartenaient nécessairement aux états, c'est-à-dire au pays, à la nation, et aux états généraux, ses représentants légitimes. La couronne, durant trois siècles, de Louis le Gros à Louis XI, s'était affranchie du joug féodal en faisant alliance avec les communes; à l'avénement de Louis XIV la féodalité reprenait pour son propre compte cette même alliance et cet e même politique. Ce mouvement nous paraît très-digne d'attention.

Le 11 mars, le parlement donna arrêt portant qu'il serait informé des déprédations que le cardinal avait

(1) Cette théorie révolutionnaire se produisait pour la première fois au dix-septième siècle.

(2) *Le Formulaire d'État.* M. de Saint-Aulaire, qui cite, le premier, ces documents, ne nous semble pas avoir fait suffisamment ressortir ce que les doctrines qu'ils énoncent présentent de grave, dès le règne de Louis XIV.

commises dans les finances. Peu de jours après, une déclaration royale, provoquée par les frondeurs alors en force, interdit l'entrée du conseil aux étrangers, et même aux cardinaux français, *comme attachés par serment à un autre prince que le roi*. Ainsi se révélait, comme à ses premiers symptômes, cet esprit d'opposition que le gouvernement de Louis XIV devait plus tard manifester contre le pape. Pour le moment, la déclaration du roi mécontenta le coadjuteur, qui rêvait le chapeau de cardinal et sacrifiait tant de devoirs augustes à cette ambition. Le clergé réclama contre une semblable mesure de défiance, mais la déclaration du roi n'en eut pas moins les honneurs si souvent contestés de l'enregistrement. Quant au parlement de Paris, il commençait à s'inquiéter de l'attitude agressive de la noblesse; il interdisait, par arrêts, les assemblées tenues aux Cordeliers, et les nobles, au lieu d'obéir, délibéraient sur la nécessité « de se transporter au parlement pour le châtier de son insolence, et jeter dans la rivière le premier président et M. de Champlâtreux, son fils. »

Retiré à Brühl, sur les terres de l'électeur de Cologne, Mazarin observait avec inquiétude ce qui se passait en France et entretenait avec la régente une correspondance fort assidue. Il lui manda de ne rien négliger pour mettre un terme aux manifestations dangereuses de l'assemblée des nobles, et de se servir du prince de Condé pour ramener les gentilshommes à une attitude calme et silencieuse. Le duc d'Orléans intervint dans ce sens, et avec succès, auprès de la noblesse, et l'assemblée tenue aux Cordeliers se sé-

para après avoir obtenu du gouvernement promesse que les états généraux seraient prochainement convoqués (25 mars).

Une grande confusion régnait entre les partis, opiniâtrément divisés d'intérêts et de principes. Il en était de même à la cour et dans le conseil. La reine cherchait à mettre à profit les rivalités et les divisions pour rétablir le prestige du pouvoir royal. Elle avait promis le gouvernement de Guienne au prince de Condé, celui de Provence au prince de Conti, celui de Bourgogne au duc d'Épernon. Se défiant du garde des sceaux Châteauneuf, que lui avait imposé la Fronde, elle le remplaça par Matthieu Molé. En même temps elle rappela au pouvoir Chavigny et Séguier, et ce dernier obtint la présidence du conseil des ministres (3 avril). Ces changements n'avaient point été concertés avec les princes; ils excitèrent le mécontentement de Gaston, qui se plaignit à la reine. « Vous en avez bien fait d'autres sans moi, » répondit fièrement Anne d'Autriche. Tant de hauteur étonna le duc; il rassembla le soir au Luxembourg les princes et les chefs des deux Frondes, pour délibérer sur ce qu'il y avait à faire dans cette circonstance. Le coadjuteur et quelques-uns de ses amis proposèrent de soulever Paris contre la régente, d'aller au Palais-Royal enlever le roi, de reprendre les sceaux de vive force au premier président, de le tuer et de le jeter par les fenêtres en cas de résistance. « Cet avis, s'écria La Rochefoucauld, a l'air d'une exhortation au carnage. » Beaufort le combattit, à la grande surprise de l'archevêque, et Condé se dé-

fendit de le suivre, parce qu'il n'entendait rien à la guerre des cailloux, « et qu'il se sentoit même poltron pour toutes les occasions de tumulte populaire et de sédition. » La délibération aboutit à ne rien entreprendre (1).

Il s'agissait de rattacher Condé au parti de la cour. La princesse palatine, qui avait déjà négocié l'union des différentes factions frondeuses, se chargea, sinon d'amener Condé à sacrifier son ambition aux vues de la reine, du moins de détacher ce prince de la Fronde ; elle fit appel à la vanité, à l'orgueil. Les ministres Servien et Lionne secondèrent habilement cette intrigue, et la duchesse de Longueville s'employa dans le même sens. Une des clauses du traité conclu, au mois de décembre, entre la Fronde et les grands, portait que le prince de Conti épouserait mademoiselle de Chevreuse. Le parti des mécontents, et surtout son chef, le coadjuteur, attachait une importance extrême à la réalisation de ce projet. Condé, à l'instigation de madame de Longueville, ne tarda pas à désavouer l'engagement pris à cet égard au nom du prince de Conti, son frère. En conséquence le président Viole annonça de sa part à l'hôtel de Chevreuse que le mariage projeté entre la fille de la duchesse et le prince de Conti était indéfiniment ajourné, que la reine s'y opposait, mais que ce n'était qu'une partie remise et non rompue ; que le lendemain les princes viendraient lui rendre une visite et s'excuser plus amplement. Mais ils ne firent pas même cette démar-

(1) *Mémoires de Mme de Motteville.* — *Mémoires de Mme de Retz.* — Nemours, p. 412.

che et aggravèrent la honte de leur procédé par des railleries piquantes, sans garder aucune mesure. Cette conduite fut blâmée, même par les amis des princes. On ignorait que Mazarin avait, de loin et secrètement, conduit cette affaire ; que, mieux qu'un autre, il avait fait mouvoir les ressorts au moyen desquels le duc d'Orléans se trouvait brouillé avec le prince de Condé, avec le coadjuteur, profondément indigné de l'affront fait à mademoiselle de Chevreuse, tandis que le parti de la Fronde, offensé ou trahi, dissimulait son ressentiment sous les apparences de l'indifférence et de la modération.

Le coadjuteur, voyant le duc d'Orléans « rentré dans son naturel, qui étoit la peur, » le duc de Beaufort séparé de lui, le pouvoir de la cour fortifié, le prince de Condé devenu ennemi, résolut d'abandonner un instant le théâtre de ses intrigues ; il se retira solennellement, en prenant congé de tout le monde, dans le pieux exercice de sa profession, la semaine sainte, où l'on venait d'entrer, lui servant de prétexte pour opérer cette retraite. Le duc d'Orléans bouda pendant quelques jours ; puis il se laissa ramener à la cour, en exigeant seulement que l'on ôtât les sceaux au premier président pour les donner au chancelier. La reine lui accorda ce qu'il demandait, et Matthieu Molé rendit les sceaux, qu'il avait à peine gardés huit jours.

Au milieu de ces misérables querelles, qui mettaient en évidence la petitesse des chefs et attestaient, à vrai dire, que la France était loin d'avoir droit à sa propre émancipation, le cardinal Mazarin, placé

hors des atteintes de ses ennemis, continuait d'imprimer un peu d'énergie à la politique de la reine. On a conservé ses dépêches, qui ne sont point indignes d'un homme d'Etat plus dévoué aux intérêts publics que les princes et les seigneurs entre les mains de qui son départ avait laissé l'autorité et l'influence. « Madame, mandait-il à la reine, quand il faudroit sacrifier ma vie, je le ferois avec joie pour la moindre de ses satisfactions. J'en aurai beaucoup dans mon malheur si Votre Majesté a la bonté de conserver quelque souvenir des services que j'ai rendus à l'État, depuis que le feu roi, de glorieuse mémoire, me fit l'honneur de me confier la principale direction de ses affaires, et de prier Votre Majesté, plusieurs fois avant sa mort, de me maintenir en la même place. J'eusse bien souhaité, Madame, pouvoir cacher aux étrangers le mauvais traitement que je reçois, pour empêcher que le blâme ne rejaillisse sur une nation que j'ai toujours honorée et chérie avec tant de tendresse; mais, quand ils me verront errant parmi eux avec les personnes qui me sont les plus proches et chercher un abri, ils auront quelque sujet de s'étonner qu'un cardinal qui a l'honneur d'être parrain du roi soit traité de cette sorte, et que vingt-deux années de service fidèle ne lui aient pu acquérir une retraite sûre dans quelque endroit d'un royaume dont les limites ont été assez notablement étendues par ses soins. Je prie Dieu, Madame, que, comme ce qui m'est arrivé n'altérera jamais la passion inviolable que je conserverai jusqu'à la mort pour les prospérités de Votre Majesté et pour la grandeur de l'État, il puisse aussi

bientôt en faire cesser les désordres, et montrer que ceux qui m'ont attaqué n'en vouloient qu'à ma personne. »

Du fond de sa retraite de Brühl Mazarin suppliait la reine de résister aux prétentions ambitieuses de la maison de Condé; il ne se faisait guère illusion sur le peu de confiance qu'il fallait ajouter aux soumissions apparentes du vainqueur de Rocroy; il conjurait Anne d'Autriche de ne point accorder à ce prince les gouvernements du Midi, les places fortes du Nord dont il exigeait la possession, à titre de garantie. Pour déterminer la reine à ces concessions dangereuses, Condé lui faisait dire qu'en revanche il cesserait de s'opposer au retour de Mazarin; mais le cardinal, si souvent calomnié par ses ennemis, refusait de rentrer en France au prix de pareils engagements. Il écrivait donc à la reine « que, si elle ajoutoit le gouvernement de Provence à celui de Guienne, elle étoit déshonorée à jamais; le roi son fils, quand il seroit en âge, lui demanderoit un compte rigoureux de l'autorité qui se perdoit ainsi entre ses mains. Elle pouvoit reconnoître le zèle dont il étoit animé pour son service en lui donnant un avis aussi contraire à ses intérêts, puisque le traité portoit son rétablissement; mais il aimoit mieux être toute sa vie mendiant de porte en porte que de consentir à ce que la reine laissât ainsi tomber l'autorité royale à sa considération. *Enfin*, disait-il en finissant, *ayez recours à tout, Madame, plutôt que d'accorder à M. le Prince ce qu'il demande; s'il l'obtenoit*, IL N'Y AUROIT PLUS QU'A LE CONDUIRE A REIMS. »

Anne d'Autriche ne ferma pas l'oreille à ces patriotiques avertissements; elle refusa de donner satisfaction aux exigences de Condé et d'élever ce prince à une puissance telle qu'on eût pu voir se reproduire, au dix-septième siècle, l'ancienne déchéance mérovingienne consommée par l'usurpation des maires du palais. Condé, déçu dans ses prétentions, cessa de se prêter aux accommodements dont on avait conçu l'espoir et se rejeta avec orgueil dans les rangs des rebelles. Cédant aux déplorables conseils de sa sœur, madame de Longueville, il entama des négociations avec l'Espagne, au moment où Turenne se dégageait honorablement des engagements contractés envers cette puissance. La reine n'avait point encore la preuve des coupables menées du prince de Condé, mais la haine qu'elle avait vouée à ce personnage la déterminait à recourir de nouveau à la protection de l'ancienne Fronde plutôt que d'avoir à subir la dédaigneuse tutelle de son cousin.

Guidée par les conseils de Mazarin, elle se résigna donc à rechercher l'appui du coadjuteur. Paul de Gondi ne s'attendait guère à cette marque de confiance; tout au contraire il avait garni de troupes et de munitions de guerre le palais de l'archevêché, pour y soutenir au besoin un siége. Ce fut là que le maréchal du Plessis-Praslin vint le trouver et lui remettre, de la part de la reine, une sorte de sauf-conduit. Étonné, mais toujours prêt aux évolutions de la politique, le coadjuteur se rendit clandestinement au Palais-Royal, où la reine lui accorda une conférence de plusieurs heures. On convint que la vieille Fronde

pousserait la nouvelle à outrance, et que pour prix de ce service Gondi serait élevé au cardinalat. Le marquis de Châteauneuf, à qui les sceaux venaient d'être rendus, n'hésita point à promettre tout ce que voulut Anne d'Autriche, quant au retour de Mazarin. Paul de Gondi n'eut garde de prendre le même engagement; il ne tenait guère à rappeler Mazarin de l'exil, et, alors même que le retour de l'impopulaire ministre eût été possible, il n'avait garde de préparer ainsi toutes les voies au triomphe de son rival. Vainement donc Anne d'Autriche lui dit-elle souvent, de sa voix la plus douce : « Si vous le vouliez... Si vous le vouliez! » Le coadjuteur résista sur ce dernier point à toutes les raisons et à toutes les prières. Il refusa même la place de premier ministre, parce qu'il sentait bien qu'elle ne lui était offerte que pour « remplir la niche » où serait replacé le vrai saint, dès qu'une occasion favorable se présenterait. Enfin, satisfait des avances de la régente, il lui dit qu'il forcerait Condé à sortir de Paris avant huit jours, et que, dès le lendemain, il détacherait le duc d'Orléans de ses intérêts. Les mesures nécessaires à l'exécution de ce projet furent la matière de deux conférences. S'il faut en croire les Mémoires contemporains, des projets violents contre le prince étaient agités chaque soir au Palais-Royal; quelques propositions allèrent, dit-on, jusqu'au meurtre. La reine, au dire de madame de Motteville, avait obtenu d'un théologien une décision qui lui permettait de traiter le prince de Condé *comme un criminel d'État*. « Elle me commanda, dit le coadjuteur, de conférer avec M. d'Hocquincourt,

*qui vous dira,* ajouta-t-elle, *qu'il y a des moyens plus sûrs* que l'arrestation. » Cependant l'un des agents de cette intrigue, Lionne, soit par crainte, soit par indiscrétion, révéla le secret du complot à Chavigny, ami de Condé. Celui-ci, informé de tout ce qui se passait, se laissa d'abord aller à de vifs transports de colère; puis il eut peur et se retira dans son château de Saint-Maur, derrière Vincennes (6 juillet). Il y fut bientôt rejoint par son frère, la duchesse de Longueville et ses principaux adhérents. Le parlement supplia Gaston d'intervenir auprès de Condé et de ramener ce prince à Paris; mais Condé ne céda aux instances de *Monsieur* qu'après avoir obtenu la disgrâce de plusieurs ministres, créatures de Mazarin, dont l'inimitié lui était connue. Il revint siéger au parlement sans aller rendre hommage à la reine. En revanche Turenne fit sa soumission au gouvernement de la régente, et sa présence fut remarquée à la cour. Malgré les efforts de Matthieu Molé, le parlement de Paris proposa des remontrances à la reine, pour la supplier très-humblement de donner une déclaration royale, depuis longtemps promise, contre Mazarin et contre son rappel (14 juillet). Quatre jours après, ces remontrances furent portées à la reine par Matthieu Molé. Anne d'Autriche se montra fort étonnée de ce que le premier président eût consenti à s'acquitter de cet office. Le coadjuteur essaya de lui faire observer que le chef du parlement ne pouvait régulièrement se dispenser d'exécuter les arrêts de la compagnie, quoiqu'ils fussent contraires à ses sentiments personnels. La reine répondit avec aigreur

que c'étaient là « des maximes de *républicain ;* » mais elle ne témoigna aux magistrats ni refus ni colère.

Cependant les difficultés de la situation tendaient à s'accroître. D'un côté le prince de Condé, appuyé par une moitié du parlement, osait braver en face la reine et préparer la guerre civile ; de l'autre le cardinal coadjuteur (le gouvernement venait enfin de proposer sa nomination à Rome), fort des sympathies populaires et de la complicité de l'ancienne Fronde, tenait en échec le prince de Condé et ses créatures. Entre les deux partis le faible Gaston cherchait à rester neutre et craignait avant tout de se prononcer.

La puissance semblait devoir être le prix de quiconque oserait agir le premier. Condé, toujours poussé aux résolutions extrêmes par sa sœur et par le duc de Nemours, prit l'attitude qu'avait prise autrefois Henri de Guise, à cette différence qu'aucun principe religieux ou national ne pouvait être invoqué en son nom. Il répartit ses amis dans ses meilleures places de guerre, confiant Bellegarde au comte de Boutteville, Dijon à Arnault, Stenay à Marsin, Montrond à la princesse de Condé, Bourges à la duchesse de Longueville. Tandis que Lenet, son principal agent, se rendait à Madrid pour solliciter l'intervention du roi d'Espagne, le prince rebelle envoyait en outre Tavannes à l'armée royale, pour prendre le commandement supérieur des régiments de cavalerie et d'infanterie de Condé, de Conti et d'Enghien, qui lui étaient exclusivement dévoués, et dont l'ensemble s'élevait à plus de huit mille hommes de guerre. Avertie

de ces dangereuses menées, la reine fit rédiger, contre M. le Prince, un Mémoire dans lequel étaient rappelées les atteintes que, depuis sa sortie de prison, il avait portées à l'autorité royale; on y mentionnait brièvement ses insolences envers la cour, et surtout ses intelligences avec l'Espagne. On y disait que le prince « faisoit ouvertement mépris de la personne du roi... qu'il répandoit partout de malins discours contre le gouvernement pour soulever les peuples et les détourner de leurs devoirs légitimes... qu'il avoit si bien disposé toutes choses à la révolte que les factieux n'attendoient plus qu'un signal de lui pour prendre les armes... que, si Messieurs du parlement avoient encore un reste d'affection et de tendresse pour le roi, ils ne pouvoient le faire paroître plus à propos qu'en ce moment où il y avoit péril pour la monarchie. » Anne d'Autriche manda ensuite au Palais-Royal les trois compagnies souveraines, les officiers de l'hôtel de ville, tous les princes et seigneurs étant à Paris, même le prince de Conti, et là elle fit lire, en présence de cette nombreuse assemblée, ce manifeste, qui semblait une déclaration de guerre contre le prince de Condé. Cet acte se terminait par ces mots, que l'on faisait dire au roi : « qu'il emploieroit les moyens que Dieu lui avoit mis en mains pour prévenir ces pernicieux desseins et en arrêter le cours. » Comme cet acte ne contenait aucune disposition expresse qui demandât l'intervention du parlement, mais qu'il proclamait des volontés dont on se réservait le secret et le moyen, il n'en résultait aucun sujet de délibération. Un profond silence accueillit donc

la lecture du Mémoire, et le prince de Conti se borna à dire, d'un air assez froid, « que tout cela n'étoit qu'un artifice des ennemis de monsieur son frère, qui sauroit bien les confondre. » On se retira sans rien résoudre, mais la question ne devait point tarder à être soulevée de nouveau. Le vendredi 18 août, le prince de Condé prit lui-même l'initiative au parlement et demanda qu'il fût fait justice ou pour ou contre lui. Le duc d'Orléans, qui prévoyait des scènes orageuses, s'était prudemment mis au lit pour se dispenser d'assister au parlement. Le prince de Condé lui arracha une attestation qui démentait formellement l'accusation de la reine. Il y était dit que Monsieur, oncle de Sa Majesté, « se croyoit obligé de rendre à S. A. (le prince de Condé) ce témoignage qu'il avoit toujours reconnu en lui une âme droite, généreuse, parfaitement dévouée au roi et à l'Etat. »

Le lendemain, 19 août, impatient de produire, pour sa justification, l'attestation complaisante arrachée au pusillanime Gaston, M. le Prince se rendit au parlement et dit, après avoir pris sa place : « Qu'il venoit se justifier devant la compagnie et lui demander justice de ses calomniateurs. » Il déposa sur le bureau la déclaration du duc d'Orléans et une réfutation de la plainte portée au nom de la reine. Lecture faite de ces deux pièces, M. le Prince, reprenant la parole, accusa formellement Gondi d'être l'auteur de toutes ces calomnies dont on avait cherché à le noircir et des projets formés contre sa personne. Le coadjuteur, sans prendre la peine de se justifier, regarda en face le prince de Condé et répondit : « Que les accusations

de ses ennemis ne le touchoient guère, assuré qu'il étoit qu'ils ne pourroient jamais lui reprocher d'avoir manqué de foi à ses amis. » C'était rappeler, imprudemment peut-être, le manque de foi dont la maison de Condé venait d'user à l'égard de mademoiselle de Chevreuse. Condé sentit l'atteinte du trait que lui lançait Gondi; il fit un mouvement comme pour porter la main à la garde de son épée; mais il sut réprimer à temps cette manifestation presque involontaire, et qui eût pu devenir dans la circonstance un signal de meurtre de sa part, les quatre mille gentilshommes dont il était escorté n'attendant de lui qu'un mot, qu'un geste, pour en finir avec ses ennemis. Ayant donc réussi à maîtriser sa colère, il reprit promptement une contenance tranquille, et répondit aux paroles de Gondi avec le sang-froid le plus indifférent. La délibération suivit son cours régulier; elle se prolongea près de dix heures et fut remise à la séance du surlendemain.

Ce jour-là (21 août) Condé résolut de se présenter au parlement avec tout ce qu'il avait de forces. Quant au coadjuteur, fier d'avoir à combattre le vainqueur de Lens et de Rocroy, et sûr de l'appui secret de la reine, il ne s'occupa, durant le reste de la journée et la nuit suivante, que de préparatifs plus dignes d'un capitaine que d'un archevêque. Il assigna des postes dans l'intérieur du palais aux gendarmes et aux chevau-légers du roi, que lui envoya la régente, satisfaite de voir se détruire l'un par l'autre deux hommes que dans son cœur elle haïssait presque également. « Comme j'avois, dit-il, habitude chez les buvetiers,

je fis couler le soir dans les buvettes quantité de gens à moi, par lesquels la salle du palais se trouvoit ainsi, même sans qu'on s'en aperçût, investie de toutes parts. » Il mêla, avec un grand nombre de bourgeois armés de pistolets et de poignards, quarante hommes choisis entre les sergents et les plus braves soldats du régiment des gardes, pour diriger l'attaque. Dans une chambre attenant à la grand'salle il mit trente gentilshommes du Vexin, « qui devoient, en cas de combat, prendre en flanc et par derrière le parti de M. le Prince. » MM. de Noirmoutiers, de Fosseuse, de Chateaubriand, de Barradas, de Châteaurenault, de Montauban, de Laigues, de Montaigu, et les chevaliers d'Humiers et de Sévigné se partagèrent et les hommes et les postes. Les uns occupèrent les salles, les autres les divers passages et les degrés, de sorte que la grand'chambre se trouva investie. Les armoires des buvettes étaient déjà remplies de poudre et de grenades. Une masse de combattants dévoués gardaient le palais, les corridors, les avenues; d'autres, pour la plupart recrutés dans les rangs de la multitude, garnissaient le pont Notre-Dame et le pont Saint-Michel, et faisaient entendre des cris en faveur du coadjuteur. Lorsque toutes les mesures furent prises, le belliqueux prélat donna pour mot d'ordre à ses gens *Notre-Dame*. Quand les gens de la suite du prince arrivèrent au parlement, à l'heure de la séance, ils ne purent se placer qu'au milieu de la grand'salle, et comprirent qu'il dépendait de leurs ennemis de les envelopper de toutes parts et de les accabler par le nombre. Ils n'en firent pas moins une contenance très-

ferme, se ralliant, eux aussi, à un mot d'ordre, qui était *Saint-Louis*.

Condé, à peine entré dans la grand'salle, se rendit compte de la situation. Prenant la parole, il dit « qu'il ne pouvoit assez s'étonner de l'état où il trouvoit le palais; qu'il paroissoit plutôt un camp qu'un temple de justice; qu'il y avoit des postes pris, des mots de ralliement, et qu'il ne concevoit pas qu'il se pût trouver dans le royaume des gens assez insolents pour lui disputer le pavé. » Le coadjuteur s'inclina respectueusement; puis, se relevant, il répondit « qu'il croyoit de son honneur et de son devoir de « ne céder le pavé qu'au roi. » Condé répliqua qu'il « sauroit bien le lui faire quitter, » et Paul de Gondi repartit « que l'entreprise ne seroit point aisée. » Témoins de ces bravades, les magistrats du parlement intervinrent entre les deux personnages dont la querelle faisait tant de bruit, et les conjurèrent de ne pas engager une lutte armée dans le sanctuaire de la justice. Condé offrit sans hésiter de faire sortir ses amis de l'enceinte du palais, et chargea le duc de La Rochefoucauld de veiller à ce que leur retraite s'opérât sans désordre. Le coadjuteur se leva alors, et, cherchant à imiter le prince, ne craignit pas de dire : « Je vais également prier *mes amis* de se retirer. » — « Vous êtes donc armés? » lui demanda l'un des serviteurs de Condé. « Qui en doute? » répondit orgueilleusement Gondi, oubliant qu'il était sujet du roi et prêtre. Mais, comme il rentrait de la grand'salle dans le parquet de huissiers, il se sentit tout à coup serré violemment entre les deux battants d'une porte. Il avait

la tête passée du côté du parquet et tout le corps dans la salle, et il suffoquait de douleur et de colère, tandis que La Rochefoucauld, qui l'avait pris ainsi en traître, se contentait de lui faire peur, de l'humilier, et ne voulait pas le poignarder. Gondi assure que ce seigneur criait à MM. de Coligny et de Ricousse : « Tuez-le! tuez-le! » mais cette circonstance a été démentie par le duc de La Rochefoucauld. Quoi qu'il en soit, l'hésitation des deux gentilshommes auxquels le duc s'adressait donna le temps à Champlâtreux, fils du premier président, d'accourir et de sauver le coadjuteur. Après avoir obligé les amis de La Rochefoucauld à lâcher prise, il ouvrit la porte et fit entrer Gondi. En ce moment même plusieurs individus apostés par les gens du prince cherchaient à désigner le coadjuteur aux colères de la multitude, et, en le montrant du geste, criaient : *Au Mazarin!* Bientôt après, le danger s'accrut, et, quelques imprudents du parti de Condé ayant mis l'épée à la main, plus de quatre mille épées brillèrent à l'instant aux regards des spectateurs consternés. « Mais, par une merveille qui peut-être n'a jamais eu d'exemple, dit Gondi, ces épées, ces poignards, ces pistolets demeurèrent un moment sans action. » La présence d'esprit du marquis de Crenan, qui commandait la compagnie des gens du prince de Conti, empêcha tous ces braves d'inonder de sang le palais. « Que faisons nous? s'écria-t-il. Nous allons faire égorger M. le Prince et M. le coadjuteur! *Schelm* (infâme) qui ne remettra l'épée dans le fourreau! » Ces paroles, prononcées par un homme dont la réputation pour la valeur était la plus établie, calmèrent les esprits. Cepen-

dant le coadjuteur, s'adressant au premier président, accusa le duc de La Rochefoucauld d'avoir voulu le faire assassiner. « Traître! s'écria le duc, je me soucie peu de ce que tu deviennes. » Gondi répliqua avec une violence calculée : « Tout beau, la *Franchise*, mon ami, vous êtes un poltron (en quoi il avoue lui-même qu'il mentait) et je suis prêtre; le duel nous est défendu. » D'autres paroles injurieuses furent encore échangées; mais, soit impuissance, soit lassitude, les deux partis se retirèrent chacun de leur côté, et l'ordre se rétablit dans l'intérieur du palais (1).

Cet événement causa dans Paris une vive émotion, et la ville crut avoir échappé au péril d'être saccagée. Pour remédier à ces manifestations violentes, Anne d'Autriche, à la prière de Gaston et de Molé, défendit au coadjuteur de retourner au parlement, et le prélat lui promit d'obéir à ses ordres. Le coadjuteur avait d'ailleurs de ses devoirs de prêtre une si mince idée qu'il cherchait, lui-même l'avoue dans ses Mémoires, à supplanter Mazarin dans l'esprit d'Anne d'Autriche et à exercer sur cette princesse une séduction coupable. Avant toute chose la reine voulait gagner du temps et obtenir que des deux côtés on posât les armes. Le désir de la paix la poussa jusqu'à promettre à Condé, qui exigeait une justification éclatante, de proclamer son innocence dans un acte public et d'envoyer au parlement une déclaration formelle contre le cardinal Mazarin (4 septembre). Comme on était arrivé aux derniers jours de la minorité du roi, Anne se

(1) *Mémoires de Retz. — Mémoires de M^me^ de Montteville. — Mémoires de La Rochefoucauld.*

montrait prodigue de concessions, dans l'espoir de jouir bientôt d'une autorité absolue sous le nom de son fils, et de s'indemniser largement alors de toutes les pertes subies par sa régence. Le jour suivant, les gens du roi portèrent au parlement les deux déclarations promises. L'une exposait longuement les motifs pour lesquels Mazarin était à tout jamais exclu du royaume et reproduisait en même temps toutes les accusations des partis contre ce ministre. Il avait dû en coûter beaucoup à l'orgueil et aux sentiments intimes d'Anne d'Autriche de faire préparer un acte officiel aux termes duquel Mazarin était qualifié de « méchant homme, qui, contrevenant aux bonnes et louables intentions de Sa Majesté, avoit, par sa mauvaise conduite, justement excité la haine et le mépris des trois ordres du royaume. » La seconde déclaration justifiait le prince de Condé de tout ce qu'on lui avait imputé contre le service du roi. La compagnie se hâta de les enregistrer, et fit publier le lendemain à l'audience la pièce étrange qui imputait au cardinal tous les actes arbitraires et oppressifs commis pendant la minorité (6 septembre). L'acte favorable à Condé fut réservé pour être solennellement proclamé en lit de justice.

Le lendemain (7 septembre 1651) le jeune Louis XIV venait d'atteindre ses treize ans révolus, et, aux termes des ordonnances de Charles VII, il était entré dans sa majorité officielle. On s'était bien gardé toutefois de l'instruire de bonne heure des droits et des devoirs de la royauté ; on l'avait traité en enfant royal, avec le désir secret de prolonger autant que possible

son enfance. Cependant on avait besoin de le faire intervenir, pour la forme, afin d'assurer désormais au pouvoir de sa mère la double garantie de sa signature et de son nom. Il se rendit donc au parlement, suivi d'un grand cortége, de la reine-mère et des ducs et pairs, et, après que chacun eut pris place, parla de la sorte : « Messieurs, je suis venu en mon parlement « pour vous dire que, suivant la loi de mon État, j'en « veux prendre moi-même le gouvernement, et j'es- « père de la bonté de Dieu que ce sera avec piété « et justice. » Anne d'Autriche prit la parole à son tour, et, s'inclinant légèrement devant son fils, s'exprima en ces termes : « Monsieur, voici la neuvième « année que, par la volonté dernière du roi défunt, « mon très-honoré seigneur, j'ai pris soin de votre « éducation et du gouvernement de votre État. Dieu « ayant par sa bonté donné bénédiction à mon travail « et conservé votre personne, qui m'est si chère et « si précieuse, et à tous vos sujets, à présent que la « loi du royaume vous appelle au gouvernement « de cette monarchie, je vous remets avec grande « satisfaction la puissance qui m'avait été donnée « pour le gouverner. J'espère que Dieu vous fera « la grâce de vous assister de son esprit de force et de « prudence pour rendre votre règne heureux. » La reine ayant ainsi parlé quitta sa place, et, s'approchant du trône, elle plia les genoux. Le jeune roi descendit à son tour, releva sa mère, l'embrassa ; puis, ayant de nouveau pris place sur le lit de justice, il répondit : « Madame, je vous remercie du soin qu'il vous a « plu prendre de mon éducation et de l'adminis-

« tration de mon royaume; je vous prie de continuer « à me donner vos bons avis, et je désire qu'après « moi vous soyez le chef de mon conseil. » La reine s'étant levée pour saluer le roi, son fils descendit du lit de justice, et reçut ensuite les serments et les hommages des princes du sang, des magistrats, des maréchaux, des officiers de la couronne et de tous les pairs, laïques ou évêques, présents à la cérémonie. Le prince de Condé n'était point de ce nombre et s'était seulement fait représenter par un seigneur de sa suite. Or, dès qu'on eut fait ouvrir les portes et entrer le peuple, le greffier donna lecture de la déclaration royale publiée en faveur du prince; elle portait « que tous les avis donnés touchant de prétendues intelligences, dedans et dehors le royaume, contre le service du roi, ayant été trouvés faux et artificieusement supposés, Sa Majesté, pleinement convaincue de l'innocence et de la fidélité de son cousin, vouloit que tous les écrits envoyés sur ce sujet tant au parlement qu'aux autres cours du royaume et à la bonne ville de Paris demeurassent supprimés, sans que ores ni à l'avenir il pût être rien imputé au prince de Condé des faits contenus en iceux. » Dans la soirée du même jour (7 septembre) et le lendemain, de splendides fêtes données au peuple célébrèrent la proclamation de la majorité du roi; mais ni ces réjouissances ni le soin que prit le gouvernement de complaire à la multitude en abandonnant Mazarin n'eurent pour résultat de retarder ni de prévenir la guerre civile, dont le prince de Condé allait arborer le drapeau.

La déclaration de majorité du roi ne donnait pas

à cet enfant de treize ans l'expérience et la force dont il avait besoin pour prendre en main les affaires du royaume ; la reine gouvernait donc en son nom avec autant d'autorité que quand elle portait le titre de régente. Ajoutons que, nonobstant l'édit royal qui semblait le ranger au nombre des proscrits, le cardinal Mazarin, retiré à Brühl, continuait de correspondre avec la reine et de diriger tous les actes du gouvernement de Louis XIV. Condé ne l'ignorait pas, et c'était pour lui un motif de plus de se défier de la décision souveraine qui le faisait rentrer en grâce ; il n'y voyait qu'un piége tendu à sa bonne foi et un moyen de le surveiller de plus près, en le rappelant à la cour. Pour le moment il résidait à Trie, chez le duc de Longueville, et mettait le temps à profit pour stimuler le dévouement de ses amis et surexciter contre la cour toutes les prétentions féodales.

Condé fut plus heureux dans les tentatives qu'il essaya pour rattacher l'étranger à ses intérêts. Peu de mois auparavant il avait envoyé à Madrid son agent Lenet, avec mission de s'entendre avec le gouvernement de Philippe IV. Le négociateur ne pouvait manquer de réussir dans une tâche que l'ambition peu scrupuleuse de la cour d'Espagne lui rendait facile. Un traité y fut conclu aux conditions suivantes : « Que S. M. C. et S. A. le prince de Condé ne concluroient point de paix sans obtenir satisfaction pour les intérêts de tous les deux ; que S. M. C. fourniroit cinq cent mille écus au prince pour lever des troupes, et enverroit à l'embouchure de la Gironde une

flotte suffisante pour assurer la navigation depuis Bordeaux jusqu'à la côte de Biscaye;

« Que le prince de Condé resteroit en possession de toutes les places dont il se rendroit maître; que néanmoins il livreroit un port de mer pour la sûreté de la flotte espagnole, lequel port le roi Philippe remettroit, lors de la paix générale, moyennant une indemnité fixée à l'amiable; que, partout où le prince de Condé se trouveroit en personne, il commanderoit aux troupes coalisées; que huit mille Espagnols de l'armée des Pays-Bas entreroient en Champagne, conduits par un général français du choix du prince de Condé; que six cent mille écus de subsides annuels seroient payés par le roi pour la solde de ses auxiliaires; enfin, que, si le duc de Longueville se déclaroit en Normandie, il lui seroit envoyé des forces de terre et de mer proportionnées à ses besoins. »

Assuré de ces puissants secours, le prince conçut largement son plan d'opération, qui consistait à faire marcher sur Paris deux armées, l'une débouchant du nord, l'autre, dont il se réservait le commandement et qui se rassemblerait à Bordeaux, pour se porter d'abord sur la Loire, puis sur la Seine. A son grand déplaisir le duc de Longueville refusa de s'associer à des projets de révolte plus ou moins ouvertement préparés par la duchesse sa femme, dont il avait beaucoup à se plaindre. Pour gage et garantie de son adhésion ce prince demanda que les diamants de madame de Longueville lui fussent remis, mais la duchesse n'eut garde de s'en dessaisir. Condé, hésitant à son tour, et au dernier moment, à commencer une

guerre criminelle, fit parade de quelque soumission; il écrivit au duc d'Orléans pour l'avertir « qu'il chemineroit lentement et attendroit de ses nouvelles au château d'Angerville, chez le président Pérault; qu'il remettoit ses intérêts entre les mains de S. A. R., promettant qu'il étoit prêt à accepter un accommodement si des conditions raisonnables lui étoient proposées. » Gaston, épouvanté de tout ce qui pouvait amener un conflit armé, se hâta d'entamer des négociations avec la cour. Les conditions qu'il obtint en faveur de Condé étaient fort acceptables; elles portaient que le prince demeurerait paisible dans son gouvernement de Guienne jusqu'au jour où se réuniraient les états généraux; la reine offrait, en outre, de surseoir au licenciement des troupes des princes et de leur accorder de bons quartiers aux environs de Paris. Condé, avant de donner une réponse décisive, voulut prendre conseil de ses amis; il leur donna rendez-vous à Bourges et leur fit part des propositions du gouvernement. Comme on pouvait s'y attendre de la part de factieux plus au moins engagés dans la révolte, ils déclarèrent unanimement que la question devait être résolue par les armes et que la reine accorderait tout à la force. Condé fit remarquer à ces belliqueux complices qu'il n'avait, pour commencer la guerre, que deux cent mille écus et pas un soldat; il ajouta que la fin de la campagne laissait la reine en état de faire agir contre lui toutes les forces de la monarchie, tandis que les siennes, réduites à quatre mille hommes réfugiés à Stenay, seraient éloignées de deux cents lieues du théâtre de la guerre. Ces raisons échouè-

rent. La duchesse de Longueville fit observer qu'avant tout il fallait agir; que, si les chefs laissaient paraître quelque incertitude, les subalternes et les auxiliaires perdraient toute confiance et qu'on n'obtiendrait rien de l'Espagne. Ces raisons prévalurent, et tant était vive la colère qui poussait à la guerre civile les amis de Condé qu'ils en vinrent à signer entre eux, mais secrètement, un traité pour l'abandonner s'il hésitait davantage, et faire la guerre sous les auspices du prince de Conti, son frère. Cet étrange engagement ne fut pas tenu par ceux qui osaient le prendre; tous, au contraire, quand la fortune trahit les espérances de Condé, se détachèrent de sa cause et l'abandonnèrent. Condé céda; mais jusque dans la parole qu'il leur donna on vit la violence qu'il se faisait à lui-même. « Vous le voulez, leur dit-il, vous le voulez! vous serez satisfaits; mais souvenez-vous que vous me faites tirer l'épée malgré moi, et que je serai peut-être le dernier à la remettre dans le fourreau. »

Quoi qu'il en soit, dès le lendemain, chacun se rendant à son poste, la duchesse de Longueville et le prince de Conti partirent pour Bourges, la princesse de Condé s'enferma dans Montrond, et Condé, suivi des ducs de Nemours et de La Rochefoucauld, se mit en route pour Bordeaux, où il fut reçu aux grandes acclamations du peuple (22 septembre).

Tandis qu'il exaltait l'enthousiasme de ses partisans et mettait ses soins à recruter une armée, le gouvernement faisait des préparatifs et se montrait d'ailleurs assez peu inquiet des résultats de la prochaine guerre civile. La reine, loin de la déplorer comme

un danger public, y voyait un prétexte spécieux de retarder, et, au besoin, d'ajourner indéfiniment la convocation des états généraux; or, pour le moment, c'était là une première victoire. Bientôt après, suivie de son fils, et sous prétexte de veiller par elle-même aux soins de la sécurité publique, Anne d'Autriche quitta Paris, où les parlementaires et les Frondeurs la tenaient comme en surveillance. S'éloignant d'eux elle se rendit d'abord à Fontainebleau; mais à son départ elle laissa la direction des affaires au cardinal coadjuteur, et, en outre, à Matthieu Molé, investi de nouveau des fonctions de garde des sceaux, qu'il cumulait avec la haute dignité de premier président. Le devoir de garder la frontière du Nord fut commis aux maréchaux Villequier-Aumont et La Ferté-Senneterre; on confia au comte d'Harcourt l'armée royale destinée à agir dans le Midi. Ces dispositions prises, la reine quitta Fontainebleau, et se mit en marche, le 2 octobre, pour le Berri, où, par la présence de quelques troupes d'élite, elle espérait ramener toute la contrée dans l'obéissance.

Cette œuvre s'accomplit sans obstacle. La cour marcha sur Bourges, par Montargis et Gien, et ne rencontra sur son passage que des populations soumises. A l'approche du roi la ville de Bourges éloigna de ses murs le prince de Conti et la duchesse de Longueville, qui se retirèrent d'abord à Montrond, puis à Bordeaux. Le jeune Louis XIV, d'après le conseil de sa mère, récompensa la fidélité des habitants de Bourges en autorisant la démolition de la grosse tour de leur ville, antique donjon bâti par Philippe-

Auguste, monument odieux à la bourgeoisie, qui le regardait comme le témoin toujours vivant de son ancienne servitude. Le même jour, le roi envoya au parlement de Paris un édit aux termes duquel Condé et ses adhérents étaient déclarés rebelles, criminels de lèse-majesté et déchus de tous honneurs, offices et gouvernements, si, dans le délai d'un mois après la déclaration publiée, ils ne rentraient pas dans le devoir (8 octobre).

Le prince de Condé n'avait garde de se laisser intimider par des arrêts du conseil. Maître de la Guienne, il y organisait la guerre avec une prodigieuse activité, cherchant à s'assurer des places fortes et à rallier à lui la noblesse des provinces voisines. A cet égard ses espérances furent plus d'une fois déçues. La maison de Bouillon s'était rattachée au gouvernement du roi; et cependant Condé avait tout sacrifié pour acheter l'appui des chefs de cette famille féodale. Or vainement, dans un traité conclu avec le duc de Bouillon, avait-il cédé à ce prince Stenay et ses dépendances, et le duché d'Albret, jusqu'à ce qu'il lui eût fait rendre Sedan, ou une indemnité proportionnée à l'importance de cette place; vainement avait-il assuré des honneurs et des priviléges considérables au vicomte de Turenne, jusqu'alors son ami; les deux frères refusaient de donner suite à ces engagements coupables, et se bornaient à faire de stériles démarches pour négocier la réconciliation de M. le Prince et de la cour. D'un autre côté la noblesse du Limousin hésitait à se mettre au service des rebelles. En Périgord, le nouveau duc de La Force (son père venait de

mourir), gagné par le bâton de maréchal de France, avait embrassé le parti de la cour et négociait le mariage de sa fille avec le vicomte de Turenne. La reine s'intéressait vivement à cette alliance, qui menaçait M. le Prince d'une coalition redoutable. Pour comble de déception, la maison de La Rochefoucauld était divisée, et le baron d'Estissac (Benjamin de La Rochefoucauld, oncle du duc), était allé, à la tête de mille gentilshommes de l'Angoumois, offrir ses services au roi. Le prince de Condé, il est vrai, avait à l'armée de Champagne environ huit mille hommes, qui formaient les régiments de Condé, de Conti et d'Enghien; mais Anne d'Autriche venait d'enjoindre au maréchal d'Aumont, commandant de cette armée, d'avoir à licencier sans retard ces trois corps, dont on appréhendait les dispositions hostiles. Le comte de Tavannes, placé à la tête de cette division, refusa d'obtempérer aux ordres de la reine et du maréchal et se mit en route pour Stenay. Attaqué en chemin par les troupes royales, il perdit beaucoup de monde, et n'arriva à Stenay qu'avec les débris de ses trois régiments. Cependant tout n'était pas perdu pour Condé; quelques renforts lui vinrent: le crédit du duc de La Rochefoucauld suffit pour lever trois mille hommes; le duc de La Trémouille, de son côté, leva des troupes en Poitou, et tous deux, après s'être emparés de Saintes, à la vue de l'armée royale, allèrent attaquer Cognac, place forte sur la Charente.

Bientôt une flotte espagnole, composée de treize vaisseaux et de six brûlots, se présenta à l'embouchure de la Gironde. M. le Prince envoya compli-

menter le baron de Watteville, qui la commandait, et lui livra le port et la place de Bourg, en exécution du traité conclu à Madrid par Lenet. Le lendemain, un brigantin espagnol vint jeter l'ancre dans le port de Bordeaux, devant la porte du Chapeau-Rouge, et apporta un à-compte sur les subsides promis. Mais l'utilité de ces secours fut compensée par la division dangereuse qu'ils causèrent dans le parti. En apercevant le pavillon ennemi, trente présidents ou conseillers du parlement quittèrent la ville, et un grand nombre des plus notables habitants laissèrent éclater leur indignation (1). Cette répugnance à s'associer à de criminelles entreprises eût été bien autrement vive si les bourgeois et le peuple du Midi eussent été exactement informés des dispositions de Condé. Il est avéré que ce prince, au mépris de ses devoirs politiques et religieux, avait conçu la pensée de détrôner Louis XIV pour s'emparer de la couronne, et que, pour s'assurer de sérieux appuis au dehors, il avait fait des ouvertures à Cromwell, réclamant l'assistance du protecteur régicide et s'engageant à embrasser le protestantisme, pour prix des secours de l'Angleterre.

Or, tandis que le prince de Condé organisait la guerre en Guienne, la cour, qui venait de quitter Bourges, s'acheminait sur Poitiers. Dès que le roi fut arrivé dans cette ville, d'où, par sa présence, il tenait en respect les populations de l'Ouest, on se disposa à répondre énergiquement aux agressions de Condé et de ses complices. Le comte d'Harcourt, nommé

(1) M. de Saint-Aulaire, *Histoire de la Fronde.*

général de l'armée du roi, rassembla ses troupes à Niort et se mit en marche vers Surgères. De là il se porta au secours de Cognac, vivement pressé par les ducs de La Rochefoucauld et de La Trémouille. Il arriva devant cette place au moment où, de son côté, le prince de Condé accourait au secours des ducs avec deux mille hommes d'infanterie et quatre mille chevaux. M. le Prince n'était plus séparé de ses amis que par la rivière ; il comptait sur un pont en bois qui devait assurer leur communication ; or une crue subite de la Charente venait de l'emporter. Le comte d'Harcourt, profitant de cette circonstance, attaqua aussitôt le duc de La Rochefoucauld, qui, trop faible pour résister seul, se vit forcé de lever le siége (18 novembre). Vainqueur, le comte d'Harcourt se porta sur la Rochelle, pour s'en rendre maître ; Condé marcha en toute hâte pour secourir la ville ; mais il arriva trop tard : déjà la garnison venait de capituler, après avoir poignardé et précipité du haut des remparts l'officier qui la commandait (6 décembre). Les troupes royales, encouragées par leur succès, se portèrent alors à la rencontre du prince et le contraignirent de se replier d'abord sur Tonnay-Charente, puis sur la ligne de la Gironde et de la Dordogne. Tout en opérant ce mouvement de retraite, Condé laissa des garnisons à Saintes et à Taillebourg, et s'assura également de Périgueux ; mais il livra aux Espagnols le port et la place de Bourg, et le drapeau de l'étranger flotta sur la Gironde.

Cependant les événements dont le Midi était le théâtre suscitaient la plus vive effervescence dans le

Nord. A Paris le parlement enregistra la déclaration royale aux termes de laquelle Condé et les princes rebelles étaient déclarés coupables de lèse-majesté ; en revanche les partisans de la révolte soulevèrent le peuple sous prétexte que Mazarin se disposait à rentrer en France. Le 3 décembre des rassemblements de factieux parcoururent les rues, poussant des cris de mort, et se portèrent en vociférant d'affreuses menaces vers la demeure de Matthieu Molé. Le premier président travaillait alors dans son cabinet ; il ordonna d'ouvrir toutes les portes aux mutins. Ceux-ci se répandirent dans les appartements. Molé s'avança vers eux et se borna à dire : « Où sont ces misérables, que je les fasse pendre? » A ces paroles les plus furieux prirent la fuite, comme si le gibet eût été dressé en face d'eux, et, tandis qu'ils se dispersaient dans les rues voisines, Matthieu Molé reprit tranquillement son travail.

La dignité et le courage civiques n'auraient pas longtemps remporté de pareilles victoires ; il importait de prendre des mesures plus décisives. Le parlement rendit un nouvel arrêt par lequel il intima « au procureur général d'informer de ces désordres, défendit à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles fussent, de s'attrouper et d'exciter sédition, à peine de la vie ; enjoignant d'ailleurs au prévôt des marchands et aux échevins d'avertir les colonels et capitaines des quartiers de la ville et des faubourgs de tenir leurs compagnies en état de donner main-forte au lieutenant criminel, au chevalier du guet et au prévôt de l'île, si les troupes de ces officiers ne

suffisaient pas pour maintenir l'ordre. » La force publique, vigoureusement commandée, fit son devoir et rétablit la tranquillité.

Sévère envers l'émeute, le parlement n'avait garde de se montrer plein de mansuétude envers un autre ennemi. Aussi bien que le peuple, la bourgeoisie et la magistrature commençaient à s'indigner des bruits répandus à l'occasion du prochain retour de Mazarin. Les rumeurs étaient fondées : le cardinal ministre disposait tout pour rentrer en France. Depuis longtemps il était en correspondance avec la plupart des commandants des provinces et des places fortes du Nord, dont il avait créé la fortune et qui voulaient lui témoigner leur reconnaissance. Au sein de l'exil, il s'était assuré l'appui du duc de Vendôme par le mariage de sa nièce, Laure-Victoire Mancini, avec le duc de Mercœur. De plus, la princesse palatine, désormais fidèle au parti de la reine, le servait contre ses ennemis. Plein de confiance dans la protection de la reine, persuadé que la guerre civile qui désolait la France lui fournissait un motif légitime d'y reparaître, il quitta Brühl et s'établit d'abord à Huy, entre Namur et Liége ; puis il s'avança jusqu'à Dinant, petite ville située sur la Meuse et voisine de Namur. Il importait à sa renommée et à sa cause qu'il n'entrât point dans le royaume comme un coupable qui s'y introduit clandestinement, mais au nom d'un principe, et, en quelque sorte, comme auxiliaire de la royauté mise en péril. Dans ce but il voulut se faire suivre d'un corps d'armée : cinquante mille écus, reste des débris de sa fortune, et l'argent

envoyé par le surintendant La Vieuville lui procurèrent les moyens de faire des levées de soldats dans l'évêché de Liége et sur les bords du Rhin.

Bientôt il eut sous ses ordres plus de huit mille de ces mercenaires qu'avait licenciés la paix de Westphalie, et il s'empressa de les faire avancer vers la frontière de France. C'était jeter le gant au peuple de Paris et à la Fronde (1).

(1) On ne peut dire à quel point la haine était vivace à cette époque contre Mazarin. On ne ménageait plus rien, ni les expressions, ni les menaces de sang, et l'on peut s'en faire une idée par un pamphlet destiné à fixer un tarif pour ceux qui délivreraient la France du cardinal : toutes les haines du temps sont là consignées : « Tarif du prix dont on est convenu dans une assemblée de notables, tenue en présence de MM. les princes, pour récompenser ceux qui délivreront la France de Mazarin, lequel a été justement condamné par arrêt du parlement. » — Paris, chez Nicolas Vivenay, imprimeur ordinaire de monseigneur le prince de Condé; année 1652. — « On promet à celui qui, après l'avoir tué, lui coupera la tête et la portera par les rues de Paris, en signe de paix, la somme de cent mille écus, et permission à lui seul, ou à ceux qui l'auront de lui, de l'aller porter par toutes les villes, bourgs et villages du royaume, pour en tirer les profits que l'on a coutume d'accorder à ceux qui portent la tête des loups. — A celui qui, après l'avoir heureusement guetté, lorsqu'il paroîtra à la fenêtre, lui fera sauter, par quelque bon coup de fusil, ce peu qu'il a de cervelle, dix mille écus. — Au soldat qui, le voyant à la tête de son bataillon, au lieu de le saluer, lui tirera un coup de mousquet, cinq mille écus, et sera anobli lui et sa postérité; et, au cas que le soldat fût découvert, ce qui n'est pas facile lorsque tout un régiment fait une salve, l'officier qui le fera sauver aura dix mille écus. — A celui qui, dans l'approche des armées ou à quelque siége de ville, lui tirera un coup de pistolet et se sauvera dans les troupes de messieurs les princes ou dans la place assiégée, la somme de quatre mille écus si c'est un simple cavalier, et dix mille écus si c'est un officier, et lui seront expédiées lettres de comte ou de marquis, à son choix, sans qu'on lui fasse valoir les brevets de maréchal de camp et de lieutenant général dont il sera gratifié. — A celui qui, ayant loué quelque maison commode près de celle du Mazarin, lui tirera par la fenêtre de son logis

Le 18 décembre, le duc d'Elbeuf, gouverneur de Picardie, apporta au parlement une lettre que lui adressait le cardinal Mazarin ; l'ex-ministre mandait que : « Connoissant l'état des affaires de France, et voulant s'acquitter des grandes obligations qu'il avoit au roi et à la reine, il étoit parvenu à lever une armée, et se préparoit à la conduire au secours de Leurs Majestés. » A cette nouvelle un violent tumulte se manifesta dans les rangs de la compagnie. Matthieu Molé essaya vainement de calmer l'orage en faisant connaître à ses collègues que, prévoyant lui-même la détermination de Mazarin, il avait à cet égard soumis d'humbles remontrances au gouvernement du roi. Les jeunes conseillers ne se laissèrent point apaiser par ses paroles ; ils obligèrent le premier président à mettre l'affaire en délibération, et plusieurs demandèrent que la tête du ministre fût mise à prix. La majorité adopta

un coup de fusil chargé de balles ramées et empoisonnées, et se sauvera ensuite par une porte de derrière sur un bon cheval qu'il aura soin de faire tenir prêt, la somme de six mille écus ; et ainsi de suite à raison du danger. — Au cuisinier qui dans ses ragoûts mettra certains ingrédients efficaces, la somme de trente mille livres. — Aux sommeliers qui empoisonneront les fruits, compotes, confitures, avec tant d'art que mort s'ensuive, dix mille écus. — A tous parfumeurs et gantiers qui serviront le public en sa personne, comme faisoit celui de la reine Catherine, trois mille écus. — A toutes femmes et filles de la cour, ou autres de la ville, qui l'éventeront avec des éventails empoisonnés, ou qui lui fourreront dans le gosier certains busques de laine ou de velours pour l'étouffer, la somme de cinquante mille écus, dont elles seront dotées par le parlement et mariées dans l'an, sans que leur âge leur puisse nuire ni préjudicier. »

Cette expression d'une haine demi-sauvage reproduit les opinions exaltées de la ville de Paris à cette époque d'irritation politique. (M. Capefigue.)

une résolution plus modérée; elle rendit un arrêt portant « que le président Bellièvre et quatre autres députés se rendroient auprès du roi pour l'informer de ce qui se passoit sur la frontière; que des conseillers seroient envoyés dans les provinces de Champagne et de Picardie, pour dresser procès-verbal du retour du cardinal Mazarin; que défenses seroient faites aux maires et échevins des villes desdites provinces de lui donner passage, et que toutes déclarations et arrêts précédemment donnés contre ledit cardinal seroient maintenus et exécutés. » Cette résolution du parlement n'était point de nature à satisfaire les impatiences sauvages du peuple. Dans les rues, dans les carrefours, des gens apostés demandèrent que la *tête de Mazarin fût mise à prix*. Au milieu de l'effervence, qui s'accroissait de jour en jour, le 29 décembre, le duc d'Orléans annonça que le cardinal était entré à Sedan, et que, le lendemain, 30 décembre, il coucherait à Rethel. La nouvelle était vraie. Les décisions souveraines du parlement avaient été méconnues et éludées. Ni les soldats ni les généraux préposés à la garde des frontières n'avaient tenu compte des sommations qui leur avaient été faites. A cette nouvelle le parlement ne garda plus de mesure. Le même jour, séance tenante, par un nouvel arrêt rendu contre Mazarin, il le déclara perturbateur du repos public et criminel de lèse-majesté, enjoignit aux communes de lui courir sus, ordonna de procéder à la vente de ses meubles et de sa bibliothèque et mit sa tête à prix. Sur le produit de la vente il devait être prélevé une somme de cent cinquante

mille livres, pour être délivrée à celui qui représenterait ledit cardinal, mort ou vif. « Dans le cas où aucuns de ceux qui représenteroient ledit cardinal auroient été antérieurement condamnés pour crime, le roi seroit humblement supplié de leur accorder pardon. » Le duc d'Orléans était prié d'employer l'autorité du roi et la sienne pour l'exécution de cet arrêt.

Cependant Mazarin continuait sa route à travers la Champagne, après avoir franchi la Marne, l'Aube et la Seine, sans que le petit corps d'armée de Gaston, aux ordres du duc de Beaufort, eût tenté de s'opposer à son passage. Les conseillers Bitaut et Géniers, envoyés par le parlement pour s'enquérir de sa marche et ameuter contre lui les communes, furent plus hardis et entreprirent d'arrêter son avant-garde à Pont-sur-Yonne. Un piquet de cavalerie attaqua leur faible escorte, et le pont de la ville fut bientôt forcé. Géniers, blessé et renversé, monta sur le cheval de son clerc et se sauva du côté de Sens. Bitaut, fait prisonnier, parut devant MM. d'Hocquincourt, de Broglie et de Navailles, qui lui reprochèrent l'imprudence de son procédé et voulurent le conduire à Mazarin; le conseiller refusa de les suivre, et leur dit, en sénateur romain, « qu'ils ne le verroient que sur la sellette, pour les condamner à mort. »

Du fond de la Guienne, où la guerre civile se continuait par ses ordres, le prince de Condé apprit le retour du cardinal Mazarin; il entrevit immédiatement le parti qu'il pouvait tirer d'un incident aussi grave; puis il fit partir pour Paris un de ses gentilshommes, nommé La Salle, porteur d'une lettre adressée au

parlement. Par cette missive le prince offrait à la compagnie ses services et son appui contre Mazarin, l'ennemi commun. Il ne demandait d'autre grâce qu'un sursis à l'exécution des arrêts prononcés contre lui, « arrêts que ses ennemis n'avoient sollicités avec tant d'empressement que pour le décrier dans la France, et par là faciliter le retour du cardinal Mazarin. » Plusieurs conseillers de la nouvelle Fronde, après avoir ouï lecture de la dépêche du prince de Condé, demandèrent « qu'il fût sursis à la déclaration vérifiée contre M. le Prince le 5 décembre précédent, jusqu'après l'exécution de l'arrêt de la cour rendu contre le cardinal Mazarin; et, en outre, que le parlement donnât arrêt d'union avec ledit prince de Condé, levât des troupes pour agir avec les siennes, et mît la main sur les caisses publiques. » C'était, par arrêt de justice, voter la guerre civile et associer criminellement le parlement de Paris aux armées du roi d'Espagne. La grande majorité de la compagnie n'eut garde de s'engager dans cette voie funeste; tout au contraire, par une délibération en date du 12 janvier 1652, après avoir sursis à la déclaration royale rendue contre le prince de Condé et vérifiée le 5 décembre, elle blâma M. le Prince de ses liaisons avec l'Espagne, décréta de prise de corps le duc de Nemours, qui traversait Paris pour aller en Flandre chercher les troupes auxiliaires promises par le roi d'Espagne au prince de Condé, et en même temps elle ordonna « d'itératives remontrances » pour obtenir l'éloignement du cardinal Mazarin. Le parlement écrivit en outre à toutes les compagnies souveraines et

aux principales villes du royaume, pour les engager à s'unir entre elles à l'effet de résister « à la tyrannie. » Les magistrats et les bourgeois, dans la plupart des villes de France, répondirent à cet appel. Il se forma ainsi un *tiers-parti* qui, appuyé par des milices nombreuses, entreprit de résister à la fois aux forces de la cour et à celles de la maison de Condé.

Le parlement, par ses arrêts du mois de décembre, avait ordonné que ses chefs se transporteraient à Poitiers, auprès du roi, et soumettraient à Sa Majesté d'humbles remontrances au sujet des projets de retour attribués à Mazarin. Ces députés revinrent à Paris après avoir obtenu une audience du roi. Ils annoncèrent au parlement que le cardinal n'était rentré en France avec des troupes que par ordre exprès de Sa Majesté, qui engageait la compagnie à joindre ses forces aux siennes pour ramener la paix dans le royaume. Cette réponse du roi, si peu conforme aux paroles solennelles que sa mère leur avait souvent réitérées, ne laissait plus aux magistrats d'équivoque possible. La lecture des arrêts des parlements de Rouen et de Toulouse, rendus contre Mazarin, sembla les enflammer d'une haine plus ardente à son égard, et quelques-uns, se ralliant à l'avis du maréchal d'Étampes, serviteur particulier du duc d'Orléans, proposèrent de s'unir avec ce prince pour chasser l'ennemi commun. Entraînée par les présidents de Novion et de Mesmes, dévoués aux intérêts de la cour, la majorité rejeta cette demande comme ne tendant qu'à une guerre civile. Elle se contenta de voter de nouvelles remontrances sur

le retour du ministre (25 janvier). Gaston, qui avait assisté à la délibération, sortit atterré; car il voulait faire adopter à la compagnie des mesures plus violentes. Sous l'empire de cette irritation, il poussa l'oubli de ses devoirs jusqu'à signer un pacte d'union avec Condé et les autres rebelles ; puis il rappela ses troupes, qui servaient en Guienne dans l'armée du comte d'Harcourt. Les régiments d'infanterie et de cavalerie d'Orléans, de Valois et de Languedoc, obéirent sans scrupule aux ordres du prince et vinrent prendre leurs quartiers dans la Brie. Ainsi la vieille tradition du devoir féodal l'emportait sur le droit du roi. Encouragés par ce renfort, les gentilshommes de plusieurs provinces prirent les armes, et, ceignant de nouveau l'écharpe isabelle, ils firent ouvertement des levées d'hommes et de deniers pour le compte du prince de Condé. Les magistrats, fidèles aux instructions du parlement de Paris, s'opposaient de tous leurs efforts à ces désordres, mais les gentilshommes ne tenaient compte des arrêts. En Anjou les choses en vinrent à ce point que le duc de Rohan, gouverneur de la province et serviteur du prince de Condé, fit arrêter sur son tribunal, par des soldats, et conduire ignominieusement en prison le lieutenant général du présidial d'Angers. Celui-ci porta plainte au parlement de Paris ; cette compagnie, qui persistait à entourer la révolte de formes légales, « décréta de prise de corps le prince de Rohan, et défendit, sous peine de mort, toute levée d'hommes, sans ordonnance royale vérifiée au Parlement (1). »

(1) M. de Saint-Aulaire, *Hist. de la Fronde*, t. III.

Les témoignages contemporains nous font assez bien connaître dans quel état de confusion, d'anarchie, se trouvait alors la France; on peut en juger par l'attitude du parlement lui-même. « Cette compagnie, dit le coadjuteur, dans une même séance, commandoit à des troupes de marcher, et leur défendoit en même temps de pourvoir à leur subsistance. Elle armoit les peuples contre les gens de guerre qui avoient leurs commissions et leurs ordres en bonne forme de la cour, et elle éclatoit au même moment contre ceux qui proposoient qu'on licenciât les gens de guerre. Elle enjoignoit aux communes de courir sus aux généraux des armées du roi qui appuyoient le Mazarin, et elle défendoit au même instant, sous peine de la vie, de faire aucune levée sans une commission de Sa Majesté (1). »

Le cardinal Mazarin arriva le 30 janvier à Poitiers, escorté par le maréchal d'Hocquincourt. Il y fut reçu avec honneur, et, le soir même, il reprit sa place au conseil, d'où Châteauneuf, son ennemi, fut immédiatement éloigné. Le lendemain, 31 janvier, l'armée royale, placée sous les ordres des maréchaux de Turenne et d'Hocquincourt, se mit en marche pour se rapprocher de Paris, laissant le comte d'Harcourt en Guienne, à la tête d'un faible corps d'armée, jugé suffisant pour tenir en échec les rebelles de cette province.

Vers le même temps, à Paris, on remarqua la détermination que le coadjuteur semblait avoir prise de s'abstenir de siéger au parlement. Chef de ce qu'on

(1) *Mémoires du cardinal de Retz.*

appelait le tiers-parti, Paul de Gondi n'était qu'à demi rallié au gouvernement de la reine, et ne participait néanmoins ni aux violences de la jeune magistrature, ni à la guerre civile suscitée par la maison de Condé. La reine et Mazarin, pour le rattacher à leur cause, lui avaient donné le titre de cardinal; mais, alors comme aujourd'hui, cette désignation, émanant du gouvernement séculier, n'avait d'autre effet que la présentation d'une candidature, et la pourpre romaine n'était valablement conférée que par le chef de l'Église. Or, tandis que Mazarin présentait officiellement le coadjuteur à Rome pour obtenir en sa faveur les honneurs du cardinalat, il faisait en secret connaître au gouvernement pontifical que cette présentation n'était pas libre, que la cour de France avait la main forcée, et qu'on l'obligerait en refusant le chapeau à Paul de Gondi. Le pape Innocent X, qui n'aimait guère le cardinal Mazarin et qui ne l'estimait pas davantage, ne voulut pas se prêter à cette intrigue, et feignit de ne point connaître les intentions réelles du gouvernement français au sujet du coadjuteur. Aussi, le 18 février, la promotion de Paul de Gondi à la dignité de cardinal fut-elle proclamée en plein consistoire, et le même jour, quand l'ambassadeur de France à Rome voulut réclamer, on lui fit connaître que, depuis quelques heures, il était trop tard. Paul de Gondi, archevêque de Corinthe et coadjuteur au siége de Paris, prit le titre de cardinal de Retz, sous lequel nous le désignerons désormais.

La campagne de 1652 était ouverte; le duc de Nemours, l'un des lieutenants de Condé, s'était rendu

en Flandre pour rallier à lui les troupes espagnoles promises par Philippe IV, et qui devaient combattre sous le drapeau des princes rebelles ; à la tête de ces auxiliaires étrangers, et de quelques bataillons français recrutés et armés par les soins de la maison de Condé, il venait d'entrer en Picardie, et s'acheminait sur la Seine. De son côté le duc de Beaufort s'était mis en marche, suivi de plusieurs régiments du parti de Gaston d'Orléans, et se portait dans la direction de Châteaudun, pour se joindre au duc de Nemours et opérer de concert. Au centre de la France, vers la Loire, la cour et les divisions aux ordres de Turenne s'étaient portées sous Saumur; le reste de l'armée royale, sous le commandement du maréchal d'Hocquincourt, investit Angers. Au midi, le prince de Condé, dont le comte d'Harcourt observait les mouvements, mettait en défense les villes du Périgord ; ayant appris, sur ces entrefaites, que le marquis de Saint-Luc, à la tête d'une armée royale, menaçait le prince de Conti, auprès d'Agen, il se porta au secours de son frère et mit en déroute la cavalerie du marquis de Saint-Luc. Vainqueur, il marcha sur Miradoux, petite ville où s'était retranché un régiment d'infanterie, débris de l'armée de Saint-Luc; puis il perdit un temps précieux à attaquer cette vaillante troupe. Tandis qu'il s'obstinait à la combattre, le comte d'Harcourt se rapprocha de lui et le rejeta dans Agen. Vers le même moment, les troupes du roi, en Saintonge, assiégeaient Taillebourg et faisaient rentrer dans le devoir la ville de Saintes. Non moins heureux en Anjou, le maréchal d'Hocquincourt se rendait maître de la ville et du château

d'Angers (1er mars), alors que des troupes rebelles, soutenues par un corps de l'armée espagnole, passaient la Seine, à Mantes, grâce à la défection du duc de Sully, et se portaient à marches forcées sur la Loire, pour secourir dans Angers le duc de Rohan.

Après une semaine passée à Angers, la cour se rendit à Tours, puis à Blois. De toutes les places de la Loire, Orléans était la seule qui n'eût point encore pris parti pour le roi. Cette ville était le chef-lieu de l'apanage de Gaston et n'osait se prononcer contre ce prince. Tout indiquait néanmoins qu'à la première sommation faite au nom de Louis XIV elle cesserait d'hésiter. Gaston le pressentait et ne voulait rien épargner pour maintenir cette place importante sous son autorité suzeraine. Comme il n'osait quitter Paris, pour ne point compromettre sa situation, à la tête des rebelles de la capitale, il se détermina à confier à sa fille le soin de partir sans retard pour Orléans et de s'assurer de la fidélité du peuple et des magistrats.

Anne-Marie de Bourbon, duchesse de Montpensier, née de la première femme du duc d'Orléans et âgée de vingt-cinq ans, était généreuse, spirituelle et hardie, mais fantasque et orgueilleuse. Cette princesse, la plus riche héritière du royaume, aspirait à un établissement digne de sa haute naissance; elle n'avait voulu épouser qu'un souverain; elle avait refusé la main de Charles II, alors exilé, mais prétendant à la couronne d'Angleterre; puis, après avoir vu désigner pour elle tous les hommes de bataille, tous les grands noms, elle se nourrissait de l'idée d'épouser Louis XIV, plus jeune qu'elle de onze ans. Pour y parvenir elle croyait

devoir se transformer en héroïne politique ; elle voulait ou se faire aimer ou se faire craindre, et c'est pourquoi, saisissant avec un romanesque enthousiasme l'idée que lui avait communiquée son père, elle se chargea de se rendre à Orléans et de maintenir cette ville dans la dépendance immédiate de Gaston. Elle partit donc de Paris, le 25 mars, tout émerveillée de jouer enfin un rôle, avec l'assurance du succès, fondée principalement sur la prédiction du « marquis de Vilette, homme d'esprit et de savoir, qui passoit pour un des habiles astrologues de ce temps. » Les comtesses de Fiesque et de Frontenac (1),

(1) « Toutes trois, habillées en amazones, casque en tête, l'épée au poing, belles Minerves du Parthénon d'Athènes, » comme le dit M. Scarron, le colonel de quartier, « elles arrivèrent à la porte d'Orléans qui regarde Paris, tandis qu'on délibéroit à l'hôtel de ville si on ouvriroit la chaîne du pont au garde des sceaux envoyé par Mazarin. La princesse, que l'on faisoit aussi attendre, s'impatienta ; elle marcha le long des remparts du côté du quai. Les bateliers s'offrirent à rompre une porte qu'on avoit murée. Les anti-Mazarins travaillèrent par dedans. Mademoiselle entra, et fut amenée à l'hôtel de ville en triomphe. Le garde des sceaux et son cortége de quarante carrosses fut obligé de se retirer (*). » Cette entreprise fut ainsi couronnée d'un plein succès. L'esprit de la chevalerie était dans toutes les imaginations ; on y mêlait les idées grecques des amazones avec les belles et nobles légendes des Bradamante, des Marphise, si populaires dans les carrousels, sur les théâtres où se jouaient Jason et Médée, les Argonautes, Diane et ses chastes compagnes.

S'il faut en croire madame de Motteville, qui rapetisse si souvent l'énergie populaire aux proportions des intrigues de ruelles, mademoiselle de Montpensier se mit dans la tête que l'action qu'elle venait de faire pourrait contribuer à lui faire épouser le roi. Elle écrivit à madame de Navailles une lettre qui devait être montrée à la reine. Elle y marquait beaucoup de désir de la servir, protestant que ce n'était que par complaisance qu'elle entrait dans ce qui se passait, faisant entendre qu'elle

(*) *Gazette de France*, 1652

qu'on appelait en riant ses maréchales de camp, habillées en amazones, le comte de Fiesque, le duc de Rohan et deux conseillers au parlement suivaient cette héroïne, impatiente d'imiter la conduite courageuse de la princesse de Condé. En chemin elle rencontra les

était personne à prétendre à la couronne fermée. « Cette lettre, que j'ai vue, dit madame de Motteville, fut fort mal reçue par la reine. Mademoiselle, piquée que ses offres n'eussent pas été accueillies, écrivit une seconde fois, mais d'un style à faire croire qu'elle se croyoit maîtresse de son parti; elle déclaroit qu'elle vouloit épouser le roi, et se vantoit d'avoir empêché le garde des sceaux d'entrer dans Orléans. Elle disoit qu'on ne devoit pas la mépriser, qu'elle pouvoit être utile, pourvu qu'elle fût satisfaite, mais qu'elle ne pouvoit l'être sans être reine ! » Dans ses Mémoires, fruit de son exil studieux, mademoiselle de Montpensier conserve beaucoup de modestie en racontant cette expédition d'amazones sur Orléans. « Je partis le 2 mai d'Orléans, et fus accompagnée de mesdames de Fiesque et de Frontenac, lesquelles ne me quittèrent jamais ; et à cause de cela Monsieur avoit écrit, après mon entrée à Orléans, des compliments sur leur bravoure, d'avoir monté à l'échelle en me suivant, et au-dessus de la lettre il avoit mis : « A mesdames les comtesses maréchales de camp dans l'armée de ma fille contre le Mazarin. » Depuis ce temps-là, tous les officiers de nos troupes les honoroient fort. »

M. Capefigue a trouvé sur ce curieux épisode de la Fronde une estampe contemporaine qui révèle l'état des opinions et l'esprit du temps : « *Vive le roi! point de Mazarin!* Le compliment de Mademoiselle à la ville d'Orléans et aux Mazarins. » Mademoiselle de Montpensier y est représentée en costume de guerrière, telle qu'on reproduit Minerve dans les gravures et les bas-reliefs de l'école grecque. Elle renverse avec une torche aux mille flammes le Mazarin, qui est là étendu en habit de cardinal. La princesse est suivie de madame la comtesse de Fiesque et de madame de Frontenac, toutes deux pareillement en tenue guerrière et frappant à coups de foudre la statue de Mazarin renversée. Telle était la coutume du temps ; on aimait alors les médailles commémoratives ; les idées d'héroïsme se mêlaient aux moindres actions ; il y avait un mélange de l'esprit des gentilshommes et de l'esprit antique, des romans de chevalerie et des traditions grecques. Tout ce qui se passait semblait imprimer à cette époque un esprit curieusement original. »

ducs de Nemours et de Beaufort, suivis de leurs troupes, qui se rapprochaient de Paris, n'ayant pu secourir Angers. Lorsqu'elle parut sous les murs de la ville, elle y trouva le garde des sceaux, Matthieu Molé, qui demandait passage au nom du roi. Les Orléanais, auxquels les perplexités de Gaston avaient laissé le temps de réfléchir, s'étaient décidés à tenir leurs portes fermées pour tout le monde. Les magistrats municipaux, que Mademoiselle fit avertir, délibérèrent longtemps et s'excusèrent de ne point lui donner entrée. La princesse n'eut garde de tenir compte de ce refus. Dans l'espoir de soulever le peuple, elle tournait autour des remparts, suivie seulement de ses dames, et la population, à son aspect, se bornait à crier : « Vive le roi! vivent les princes! point de Mazarin! » Elle commençait à se décourager, en voyant toutes les barrières closes devant elle, mais bientôt elle arriva devant une ancienne porte qui donnait sur la rivière et n'était pas gardée. Excités par de fortes récompenses, des bateliers entreprirent de lui pratiquer un passage, et, soutenus des partisans que le prince apanagiste avait dans la ville, les uns brisèrent les ais, les autres écartèrent les immondices, et Mademoiselle pénétra courageusement à travers la brèche. Le peuple, touché de sa confiance, la reçut avec respect, la plaça sur un vieux fauteuil de bois et la porta en triomphe à l'hôtel de ville. Son entrée imprévue mit fin à la délibération des bourgeois et des magistrats. Prenant la parole, elle s'exprima avec une éloquence entraînante, et prit l'engagement de n'introduire dans la ville ni le duc de Beaufort, ni le duc de Nemours. De leur côté les chefs de la mu-

nicipalité orléanaise promirent de rester fidèles à Gaston et de ne pas recevoir le garde des sceaux. En quelques heures Mademoiselle devint toute-puissante dans Orléans ; bien qu'elle ne pût introduire une garnison dans la ville, les habitants consentirent à recevoir son escorte, à l'exception du duc de Rohan (1).

N'espérant plus se faire recevoir dans Orléans, le roi remonta la Loire jusqu'à Gien, suivi d'un corps d'armée d'environ huit mille hommes, tandis que les ducs de Nemours et de Beaufort, à la tête des Espagnols auxiliaires et des troupes rebelles, marchaient dans la direction de Jargeau. Avec un peu de promptitude et de bonheur, l'armée des princes pouvait s'emparer du pont de Jargeau, du passage, de la ville, et peut-être de la personne du roi ; mais le maréchal de Turenne, qui commandait la petite armée royale, voyant que l'ennemi se disposait à franchir le pont de Jargeau à demi coupé, s'y porta rapidement, le défendit par une barricade jusqu'à ce que ses régiments fussent arrivés ; puis, le passant à son tour, il culbuta les assaillants et les poussa en désordre sur la rive opposée (28 mars).

La défaite des rebelles devant Jargeau contribua à augmenter la mésintelligence qui existait entre les ducs de Beaufort et de Nemours. Ils s'accusèrent mutuellement de leur déconvenue, se prirent de querelle, se frappèrent au visage, et tirèrent l'épée l'un contre l'autre, en présence de mademoiselle de Montpensier, dans un conseil qu'elle tenait dans un fau-

(1) *Mémoires de Mademoiselle de Montpensier*, t. II, p. 1.

bourg d'Orléans. La princesse eut beaucoup de peine à les apaiser; elle y parvint cependant; ils s'embrassèrent et allèrent rejoindre leurs troupes, qu'ils dirigèrent vers Montargis. De son côté l'armée royale, ayant passé la Loire sur le pont de Gien, prit ses quartiers sur la droite du fleuve. Turenne s'établit à Briare, distant de Gien de deux lieues seulement, et le maréchal d'Hocquincourt se porta au bourg de Bléneau, situé à trois lieues en avant de Briare.

L'armée des princes, abandonnée à la conduite de deux chefs braves comme soldats de fortune, mais incapables de commander aux autres et de se commander à eux-mêmes, ne pouvait manquer de succomber contre l'armée royale, dirigée par Turenne. Or, depuis quinze jours, Condé, averti par ses amis de la position critique de ses troupes, avait pris la résolution de venir lui-même se mettre à leur tête. L'entreprise était hardie, périlleuse, et elle eût pu effrayer tout autre que le vainqueur de Rocroy et de Lens. Il fallait traverser cent vingt lieues de pays, et courir à chaque instant le danger d'être reconnu et arrêté par ses ennemis. Ces obstacles ne l'arrêtèrent point. Il partit d'Agen le 24 mars, accompagné seulement du duc de La Rochefoucauld, de son fils, le prince de Marsillac, de Guitaut, de Chavagnac, de Gourville, et d'un valet de chambre nommé Rochefort. Après avoir couru quelques lieues sur la route de Bordeaux, Condé se rendit à Langeais, où le marquis de Lévi l'attendait. Cet ami dévoué avait obtenu un passe-port du comte d'Harcourt pour se retirer dans ses terres d'Auvergne avec son équipage; le prince et ses compagnons le suivirent en qualité de

domestiques. Cependant Condé trouva aussi à Langeais Bercennes, capitaine des gardes du duc de La Rochefoucauld, et Saint-Hippolyte, deux hommes très-déterminés. Chacun changea d'habit et de nom : le prince se fit appeler Motteville : il était vêtu en courrier; Chavagnac servait de guide à ce groupe d'aventuriers intrépides dont le nombre ne dépassait pas dix personnes.

On fit quatorze lieues le premier jour; la course fut encore plus rapide les jours suivants. On ne s'arrêtait jamais plus de deux heures dans les mêmes lieux, soit pour manger, soit pour dormir. A Sanguet, le cheval du prince s'abattit sous lui sans pouvoir marcher davantage. Chavagnac en acheta un d'un gentilhomme qui, ayant reconnu Condé, malgré son déguisement, n'en voulut jamais recevoir le prix. En Périgord on logea chez un gentilhomme qui, sans connaître Condé, s'égaya pendant tout le repas aux dépens de tout ce qu'il avait de plus cher. Le prince rougissait, pâlissait; peu s'en fallut que la table ne fût ensanglantée ; mais enfin il eut la force de se vaincre lui-même, et il apprit des mystères qu'il eût peut-être ignorés toute sa vie. L'indiscret campagnard n'avait pas plus épargné les amis de Condé que ses parents. A la fin on se mit à cheval; puis, après six jours de marche, après des alarmes et des aventures sans nombre, le prince arriva le samedi-saint au soir sur les bords de la Loire, à deux lieues de la Charité.

C'est là que l'attendaient les plus grands périls : en traversant la rivière un cheval se cabra et manqua de submerger le bateau; Saint-Hippolyte sauva la

compagnie en coupant d'un coup de sabre le câble qui le tenait attaché au bac. A chaque instant le voyage présentait de nouveaux périls. A la Charité et à Cosne, le prince eut besoin de beaucoup de courage et de sagacité pour échapper à la vigilance de ceux qui devaient lui barrer le chemin. Ne pouvant se diriger sur Gien, que gardait l'armée royale, Condé avait encore trente-cinq lieues à faire avant de gagner Châtillon. Arrivé au bord du canal de Briare, il se trouva tout à coup investi par plusieurs escadrons de l'armée royale qui débouchaient de différents endroits pour prendre des quartiers dans les villages voisins. Son cheval était épuisé; lui-même succombait sous le poids de la fatigue, de la faim et de la soif. Chavagnac se souvint alors qu'il n'était pas éloigné de la terre d'un gentilhomme appelé La Brulerie; il alla le trouver, dans l'espérance d'en obtenir des chevaux et des rafraîchissements. En ce moment le château de La Brulerie était rempli d'officiers des troupes du roi, qui se livraient à la joie et à la bonne chère. La Brulerie eut la présence d'esprit de se taire; il trouva aussi le secret de fournir des chevaux et des vivres à Chavagnac. Mais les troupes, qui augmentaient à chaque instant, n'avaient pas permis au prince de demeurer plus longtemps dans le poste où il devait attendre Chavagnac; il en était parti. Rochefort avait pris les devants pour ordonner au concierge du château de Châtillon de tenir la porte du parc ouverte.

Condé, réduit à la compagnie du duc de La Rochefoucauld et du prince de Marsillac, marchait précédé

du fils de cent pas, et suivi du père à la même distance, afin qu'averti par l'un ou par l'autre, en cas d'alarmes, il eût quelque avantage pour se sauver. Arrivé à Châtillon, il apprit que son armée campait vers Lori, à l'entrée de la forêt d'Orléans. Hâtant sa marche, il arriva dans Lori, où la plupart des habitants, officiers du roi et de Gaston, le reconnurent malgré son déguisement; ils montèrent aussitôt à cheval et l'escortèrent jusqu'à son armée. Il était temps qu'il arrivât: la discorde avait passé des chefs aux officiers et aux soldats. On se bravait, on se menaçait, on se défiait; les deux corps étaient sur le point d'en venir aux mains. A la vue de tant de désordre, M. de Clinchamp, qui commandait les troupes étrangères, méditait sa retraite en Flandre. Mais la présence de Condé fit bientôt oublier aux soldats et aux chefs leurs rivalités, leurs injures réciproques, tout ce qui pouvait les désunir. A la vue du prince, ils accoururent comme un seul homme, poussant des acclamations de joie.

Condé ne laissa pas refroidir leur enthousiasme et ouvrit la campagne par la prise de Montargis. La conquête de Château-Renard ne coûta qu'une sommation au prince; il passa le Loing, bien résolu de serrer de près son ennemi, de le surprendre et de le vaincre.

Dans ce but il s'avança du côté de Bléneau; il avait résolu d'attaquer dans cette position le maréchal d'Hocquincourt, de le vaincre, et de se porter ensuite sur le corps d'armée de Turenne, dont la défaite ferait tomber entre ses mains le roi, la reine, Mazarin et toute la cour, qui se trouvaient en ce moment à Gien.

Condé, précipitant sa marche, arriva au milieu de la nuit, avec un seul escadron, aux portes d'un des sept villages où étaient cantonnées les troupes d'Hocquincourt; sans hésiter il attaqua le village et l'emporta; un autre village, également gardé par des avant-postes de l'armée royale, fut enlevé avec le même succès. Cependant les fuyards avaient porté l'alarme jusque dans Bléneau. Déjà le maréchal avait rassemblé neuf cents chevaux, à la tête desquels il espérait arrêter l'armée de Condé; mais le prince s'était saisi de trois nouveaux quartiers; il pénétra dans Bléneau. Le maréchal prit le parti de l'attendre derrière un ruisseau profond et marécageux. Le prince franchit cet obstacle, et les troupes royales se replièrent à deux cents pas. Là encore une nouvelle lutte s'engagea, plus meurtrière et plus sanglante, et le maréchal d'Hocquincourt, vaincu, fut rejeté sur Auxerre (7 avril). Tandis que Condé le faisait poursuivre par une de ses divisions, il se portait dans la direction de Briare, avec le reste de son armée, pour attaquer le maréchal de Turenne, établi dans cette position, en avant de Gien, avec quatre mille hommes, placés sous ses ordres.

Or le vicomte de Turenne venait d'être informé de la défaite du maréchal d'Hocquincourt; déterminé à sauver le roi par une résistance désespérée, il se porta en toute hâte sur Bléneau. Au point du jour il prit position entre Ozoyer et Bléneau, protégé en face de lui par un grand bois que traversait une chaussée, adossé d'autre part à un étang et à une colline. Sur cette hauteur il disposa immédiatement du canon qui enfilait la chaussée, seule route par où l'ennemi pût

aborder. En attendant l'heure de l'attaque, il rallia à lui les fuyards, vaincus la veille devant Bléneau, et se mit de plus en plus en mesure de faire face à Condé. Vers midi, le prince, après avoir jeté de l'infanterie dans le bois et sur la gauche de la chaussée, ordonna d'enlever la position de Turenne. La cavalerie de l'armée royale feignit de se replier, et la cavalerie de Condé s'engagea sur la chaussée. Alors Turenne accourut, à la tête de forces plus nombreuses, et chargea vigoureusement l'ennemi. Condé reconnut qu'il était impossible d'enlever la position de vive force (1); il se

(1) « L'armée de Turenne n'était que de quatre mille hommes : comment tenir en échec une armée triple, et commandée par Condé? Il prit la position de l'étang de la Boussinière; c'était un défilé formé par l'étang sur la gauche et par un bois sur la droite; il plaça ses troupes derrière ce défilé, établit une forte batterie pour battre au milieu, ne fit point occuper le bois par son infanterie, pour ne pas s'exposer à être engagé malgré lui, et passa le défilé avec six escadrons. Aussitôt que l'armée de Condé s'approcha, il repassa le défilé. Ce prince, fort étonné de rencontrer l'armée royale en position, se déploya et s'empara du bois; cependant il parut indécis; enfin il entra dans ce défilé. Le vicomte alors fit volte-face avec sa cavalerie, culbuta la tête de la colonne ennemie avant qu'elle pût se déployer. Au moment même il démasqua sa batterie, qui porta le désordre dans les rangs de Condé. Celui-ci repassa le défilé et prit position : il avait marché toute la nuit. Dans la soirée le maréchal d'Hocquincourt rejoignit Turenne avec tout ce qu'il avait sauvé et rallié de son armée. Malgré cette jonction et l'arrivée de quelques renforts envoyés de Gien, l'armée royale était encore inférieure, mais la disproportion n'était plus la même.

« *Observations*.— 1° Turenne avait prévenu le maréchal d'Hocquincourt que ses quartiers étaient exposés.

« 2° La manœuvre habile qu'il fit pour en imposer à Condé, et qui lui réussit, fut considérée dans les temps comme le plus grand service qu'il pût rendre à la cour. En effet, s'il s'en fût laissé imposer, elle eût été obligée de quitter Gien, ce qui eût été d'une fâcheuse influence sur les affaires politiques; mais il est évident que le maréchal n'avait pas le projet de tenir des positions. Si Condé se fût décidé à l'attaquer, il avait

contenta de faire avancer son artillerie, et le reste de la journée se passa en coups de canon. A l'approche de la nuit, les deux généraux replièrent leurs postes, laissant indécis le sort du combat, pendant lequel les régiments d'Hocquincourt avaient eu le temps de se rallier. Turenne, de retour à Gien, fut accueilli par la reine comme le sauveur de l'État; sans lui, en effet, il n'y eût pas eu une ville qui n'eût fermé ses portes à la cour. Rassurée par le succès de cet illustre capitaine, elle se retira tranquillement à Sens, d'où elle gagna les environs de Paris. Quant à Condé, il confia le com-

tout préparé pour sa retraite : c'est ce que prouve la précaution qu'il prit de retirer tous les postes placés dans le bois, pour ne pas les exposer et se trouver engagé malgré lui. Une fois qu'une affaire est commencée, elle s'engage graduellement. Il tient ses troupes réunies assez à portée du défilé pour en rendre le passage dangereux au prince, assez près pour pouvoir lui faire du mal avec le feu d'une batterie portée de manière à battre en plaine, dans la longueur du défilé, mais assez éloignée pour que rien ne se trouvât compromis. Cette circonstance ne paraît rien; cependant c'est ce rien qui est l'indice du génie de la guerre.

« 3° Cette manœuvre si délicate, exécutée avec tant d'habileté et tant de prudence, ne saurait cependant être recommandée. Turenne, aussitôt qu'il eut réuni sa cavalerie, devait se retirer du côté de Saint-Fargeau, pour revenir ensuite en avant, mais seulement après sa jonction avec le maréchal d'Hocquincourt. Les règles de la guerre veulent *qu'une division d'une armée évite de se battre seule contre une armée qui a déjà obtenu des succès :* c'est courir le danger de tout perdre sans ressources. Le prince de Condé avait plus de douze mille hommes, Turenne n'en avait que quatre mille.

« 4° Le point de rassemblement des quartiers des deux armées avait été indiqué trop près; c'était une faute : *il faut que le point de réunion d'une armée, en cas de surprise, soit toujours désigné en arrière, de sorte que tous les cantonnements puissent y arriver avant l'ennemi;* dans cette position il devait être désigné entre Briare et Saint-Fargeau. »

(*Mémoires de Napoléon*, écrits à Sainte-Hélène.)

mandement de son armée à MM. de Tavannes et de Vallon, et partit aussi pour la capitale, par une autre route, avec les ducs de Beaufort, de Nemours et de La Rochefoucauld (11 avril). Il lui importait de s'assurer de cette ville, des compagnies souveraines et du duc d'Orléans (1).

Tandis que le prince de Condé combattait les armées du roi sur les bords de la Loire et autour de Paris, la province de Guienne, plus particulièrement rattachée à sa cause, était en proie à des dissensions politiques et militaires qu'aggravait encore la guerre. Le retour de Mazarin, à Bordeaux aussi bien qu'à Paris, avait fait perdre aux magistrats et aux citoyens les notions de l'obéissance et du devoir monarchique. Le parlement de Bordeaux et les principaux de la bourgeoisie s'étaient nettement prononcés pour la révolte et avaient conclu un traité d'alliance avec M. le Prince et ses complices. Dans cet étrange pacte on avait expressément stipulé le maintien de la déclaration du 24 octobre 1648, cette espèce de charte que la Fronde avait imposée au roi, et que nul ne songeait à respecter, bien que tous les partis l'invoquassent. Ceci était bon pour la magistrature et les classes moyennes, qui, à Bordeaux, cherchaient toujours à entourer leur rébellion des apparences de la légalité et de l'ordre. Autour d'eux s'agitait le peuple, avec ses instincts à demi sauvages, et les conspirateurs subalternes se faisaient volontiers une arme de la violence et du meurtre. Ces gens-là se réunissaient auprès du château

(1) *Mémoires de Turenne.* — *Mémoires de Lenet.* — *Mémoires de Mademoiselle de Montpensier.* — *Mémoires de madame de Motteville.*

du Hâ ; ils délibéraient à l'ombre des ormes de la promenade, et on les désignait sous le nom d'*Ormistes*. Leur chef, un boucher nommé Lorteste, se faisait obéir de quarante mille individus de tout âge et de toute condition. La princesse de Condé, habilement conseillée par Lenet, ne cherchait d'appui que parmi les modérés ; le prince de Conti, la duchesse de Longueville et plusieurs seigneurs de la même faction ne rougissaient pas de se servir des Ormistes chaque fois qu'il fallait exercer, par la terreur, une influence sur les votes du parlement et les résolutions de la bourgeoisie. Ajoutons que de fâcheuses rivalités existaient entre les principaux chefs, tels que le duc de La Rochefoucauld et le prince de Conti, et que la duchesse de Longueville, tristement entraînée hors du devoir, ne craignait pas d'irriter ces coupables jalousies. C'est dans cette situation que le prince de Condé avait laissé la Guienne, alors que, se hâtant d'aller au-devant de difficultés plus grandes encore, il s'était mis en marche pour se rendre d'abord dans les villes de l'Orléanais, puis à Paris.

Comme il approchait de cette grande capitale, où l'appelait son parti, le faible Gaston, dissimulant la méfiance et la jalousie qu'il nourrissait en secret contre son cousin, se prépara à l'aller recevoir, et la populace, toujours disposée à soutenir les seigneurs contre les magistrats, s'ameuta sur les places aux cris de *Vivent les princes !* et *Mort aux Mazarins !* Le cardinal de Retz résolut de rester dans le repos; les milices bourgeoises, qui se ralliaient au parlement de Paris et voyaient avec répugnance l'union de Condé et de

l'Espagne, s'armèrent d'elles-mêmes pour maintenir l'ordre matériel et réprimer l'effervescence de la multitude. Au milieu de ces hésitations et de ces conflits, personne ne se crut assez fort pour barrer le passage au vainqueur de Rocroy, et le prince de Condé fut reçu dans Paris comme il aurait pu l'être dans une ville de son domaine.

Le lendemain de son arrivée, Condé, accompagné du duc d'Orléans, de MM. de Nemours, de Beaufort et de La Rochefoucauld, se rendit au palais. « Il remercia respectueusement la compagnie d'avoir trouvé bon de surseoir à l'exécution des lettres patentes envoyées contre sa personne et celles de ses amis, sous le nom du roi. L'événement avoit suffisamment justifié que ce qu'il avoit toujours dit du retour du cardinal Mazarin n'étoit pas un prétexte recherché pour troubler l'État. Il protestoit n'avoir jamais eu d'autres pensées que d'employer sa vie pour le bien du royaume et l'exécution des volontés de la compagnie, et renouveloit l'engagement de poser les armes aussitôt que le cardinal Mazarin se seroit soumis aux arrêts rendus contre lui. » Les conseillers de la nouvelle Fronde s'efforcèrent de faire valoir la modestie de ce langage; mais le président Bailleul répondit avec sévérité « que le parlement ne pouvoit voir de bon œil un prince du sang, criminel de lèse-majesté, en alliance déclarée avec les ennemis de l'État, et siégeant sur les fleurs de lis, les mains encore tachées du sang des troupes royales. » De grandes clameurs s'élevèrent à ces mots; cependant, quand le tumulte fut apaisé, on rendit un arrêt portant que registre serait

fait des assurances données par les deux princes (le duc d'Orléans ayant appuyé ce qu'avait dit le prince de Condé) sur leurs bonnes intentions, et qu'assemblée générale serait faite incessamment à l'hôtel de ville, où les deux princes renouvelleraient les déclarations que le parlement avait reçues de leur bouche et consignées par écrit.

Les princes, au sortir du parlement, se rendirent à la chambre des comptes. A la vue de Condé, l'ennemi du roi, un mouvement de loyauté se manifesta dans les rangs de la magistrature : Nicolaï, le premier président, et les autres chefs de la compagnie se levèrent et sortirent de la salle, ne voulant pas adhérer par leur présence au triomphe du rebelle. A la cour des aides, le premier président eut le courage de lui faire entendre un blâme sévère. « En la place où je suis, dit-il, je ne puis dissimuler qu'il y a sujet de s'étonner que M. le Prince revienne dans Paris, non-seulement sans avoir obtenu des lettres de rémission ou d'abolition, mais encore qu'il paroisse dans les compagnies souveraines comme triomphant du roi notre maître, et, ce qui est le comble de l'audace, qu'il ose faire battre le tambour dans la ville la plus fidèle du royaume, pour lever des soldats contre Sa Majesté, avec les derniers venus d'Espagne ! » — « Cela est faux ! » s'écria le prince de Condé. « Qui ose m'interrompre? reprit Jacques Amelot; le roi lui-même ne le feroit pas, ou, s'il le faisoit, il ne devroit pas le faire ; mais vous, Monsieur, vous ne le devez ni ne le pouvez, grâce à Dieu ! » Puis le courageux magistrat établit d'une voix ferme la vérité de ses affirmations.

Le prince irrité s'écria que ces accusations portaient atteinte à son honneur. « Votre honneur! répliqua le premier président. Ah! si vous eussiez été jaloux de le conserver, vous n'auriez pas fait ce que vous faites. Voyez en quel déplorable état la France est réduite par votre révolte! » Comme pour atténuer l'effet de ces démonstrations sévères, la chambre des comptes et la cour des aides arrêtèrent que, d'accord avec le parlement, elles présenteraient à Sa Majesté de très-humbles remontrances touchant le retour du cardinal. Leur adresse, ferme et respectueuse dans la forme, renfermait le passage suivant : « Sire, il est nécessaire que Votre Majesté connoisse bien le véritable état de la monarchie de France. On ne doit proposer à Votre Majesté que les exemples des bons et sages rois, comme celui de Henri le Grand, votre aïeul, lequel, étant pressé de faire vérifier dans son parlement un édit nouveau, et ayant appris par la bouche de M. de Harlay, premier président, que ce qu'il désiroit ne pouvoit se faire qu'en employant la puissance absolue, répondit par ces paroles dignes d'un prince juste et clément : *A Dieu ne plaise que je me serve jamais de cette puissance absolue qui se détruit en la voulant établir, et à la quelle je sais que les peuples donnent un mauvais nom.* » Les magistrats qui se rendirent auprès du roi pour présenter ces remontrances furent accueillis avec dureté et sévérité. Le jeune Louis XIV, déjà entraîné par l'exaltation du sentiment monarchique, leur imposa silence et leur commanda de se retirer; ils obéirent avec douleur, et le parlement ressentit cet outrage avec une émotion profonde.

L'assemblée de l'hôtel de ville eut lieu quelques jours après; elle était composée de seize conseillers du parlement, huit de la chambre des comptes, six de la cour des aides, deux députés de chaque chapitre et communauté, huit bourgeois mandés de chacun des seize quartiers de la ville, et deux de chacun des six corps de marchands, avec le gouverneur, le prévôt des marchands, les échevins, les conseillers et les quarteniers, faisant ensemble plus de deux cents personnes. Là les deux princes protestèrent encore, comme ils avaient fait au parlement, qu'ils n'avaient pris les armes que pour l'exclusion du cardinal Mazarin, et qu'ils étaient prêts à les déposer dès qu'il serait sorti du royaume. Ensuite on proposa de faire des remontrances au roi pour cette fin, et, malgré une lettre de cachet, arrivée le soir, qui défendait toute assemblée, on décida qu'une députation serait envoyée pour prier le roi de revenir dans Paris, d'éloigner de sa personne le cardinal, comme aussi de donner la paix générale à tous ses sujets. Les envoyés de la bourgeoisie parisienne chargés de remplir un pareil mandat furent élus séance tenante, et les choix se portèrent sur des citoyens recommandables; on remarqua, parmi les députés ecclésiastiques : « M. de Conti, doyen de Notre-Dame, autant qu'il le voudroit accepter, et à son refus M. Joly; et ensuite M. Lemeusnier, religieux savant de Saint-Victor. Parmi les bourgeois figuroient le président Fournier, Aubry, échevin, et huit autres braves gens possédant bonne maison sur le pavé de Paris. Les corps de la draperie, de l'apothicairerie et de l'épicerie, de la mercerie, de la

pêcherie, de la bonneterie, de l'orfèvrerie, au nombre de soixante-six corps de métiers, y avoient tous leur représentants. »

Il importe de faire observer que, toujours en défiance à l'égard du parlement, toujours prêt à s'indigner des résistances de la magistrature, le gouvernement ne cessait d'être en correspondance avec l'hôtel de ville; tout ce qui se faisait à Paris éveillait la sollicitude du conseil. Anne d'Autriche et Mazarin ne voulaient pas rompre avec l'échevinage de la bonne ville. « Chers et féaux, nous devons bientôt nous installer en notre château du Louvre, » lui écrivaient-ils; puis, se plaignant de leur désobéissance, le roi annonçait qu'il marchait pour détruire les factions; « car elles sont hardies, disait-il, s'étant même trouvé ce matin des gens si osés que d'arrêter les maréchaux des logis de la maison de la reine, notre très-honorée dame et mère, vers le pont d'Antony; on peut les soupçonner d'avoir dessein sur notre personne. » Or le peuple turbulent, les gens de la halle, les partis ardents étaient loin d'approuver ou de voir sans inquiétude les rapports que le roi continuait d'avoir avec les officiers municipaux de Paris, et, tous ces ménagements pleins de mollesse, il les considérait comme une trahison des intérêts de la ville. A plusieurs reprises des attroupements séditieux se formèrent autour de l'hôtel de ville ou sur le passage du prévôt des marchands et des échevins, et la populace, loin de les saluer comme les représentants de la cité, les poursuivait de ses clameurs injurieuses et ne voulait voir en eux que des « complices *du Mazarin.* » Ces violences

et ces injustices des multitudes sont de tous les temps et se produisent sous tous les drapeaux. Ajoutons d'ailleurs que la même haine, les mêmes outrages accueillaient les membres du parlement, et les masses, ne comprenant rien aux apparences de modération et de légalité toujours gardées par les cours souveraines, ne voulaient y voir que des indices de peur ou de trahison.

Ainsi se dessinaient et s'isolaient chaque jour davantage, avec leurs couleurs et leurs volontés distinctes, les trois partis qui engageaient une lutte ouverte contre la cour.

Et d'abord les princes et les gentilshommes, les uns avec la volonté audacieuse de détrôner le roi au profit de la maison de Condé et pour la satisfaction des ambitions féodales. Ceux-là constituaient la faction militaire; eux seuls disposaient de plusieurs armées; c'est avec eux que l'Espagne s'était concertée; eux seuls avaient sollicité et obtenu l'odieux appui de l'or et des troupes étrangères.

A l'autre extrémité de l'échelle sociale, dans les bas-fonds de la politique, les hordes que l'on remue avec l'espoir du pillage, avec les sanguinaires entraînements de la révolte, obéissaient à d'obscurs démagogues, et se montraient pour le moment disposées à prêter main-forte aux princes, parce qu'eux seuls, au moins, parlaient de dénouer les difficultés présentes à l'aide de la force, parce qu'à la suite des armées qui se battent il y a des morts à dépouiller, du butin à faire.

Entre ces deux factions, le parlement et la riche bourgeoisie cherchaient à se maintenir et à faire leur

œuvre, qui était d'obtenir le maintien de la charte du 24 octobre 1648, de commencer, au profit de la magistrature et des échevins, une sorte de régime constitutionnel, et d'obliger le roi au respect de la liberté individuelle et de certaines garanties destinées à assurer l'amélioration des institutions du pays dans le sens de la pondération des pouvoirs. Entraînés par l'aveuglement des chefs au delà des bornes de la raison et de la vérité, les gens de ce parti du milieu cherchaient à concilier l'obéissance et la révolte, la guerre civile et la soumission, et pour gage de force ou de victoire ils voulaient avant toute chose imposer au roi l'humiliation de chasser son premier ministre.

Nous ne parlons pas des innombrables nuances, des coteries orgueilleuses et remuantes qui, entre ces différents partis, cherchaient à se grandir, empruntant aux uns ou aux autres quelques-unes de leurs ressources. C'est ainsi que la faction de Gaston d'Orléans, bien qu'en apparence unie à celle des princes, travaillait à part et exclusivement en vue de son chef; c'est ainsi encore que le coadjuteur n'entendait nullement se rendre solidaire de tous les actes du parlement, et qu'il comptait bien, au milieu des agitations de la féodalité, de la magistrature et du peuple, ne faire arriver au port que sa propre cause.

La situation s'aggravait; les deux armées étaient en présence, et chaque jour on s'attendait à une bataille. Une négociation fut entamée. Le jeune Charles Stuart, fils aîné de Charles I<sup>er</sup>, revenu en France après une malheureuse tentative de restauration, alla voir le roi à Saint-Germain, et proposa, dans l'intention de ter-

miner les discordes, une conférence que les princes acceptèrent. Leurs députés, le duc de Rohan, le comte de Chavigni et le sieur de Goulas, réclamèrent l'éloignement de Mazarin. Celui-ci savait se plier aux circonstances; il affecta de s'immoler au bien public et sollicita du roi la permission de quitter le royaume. Anne d'Autriche ne permit pas que l'autorité royale souffrît une pareille atteinte. De retour à Paris, les députés annoncèrent qu'ils avaient échoué dans leurs négociations à cause de l'obstination de la reine à garder Mazarin. Mais ils trompaient le peuple, qui ne cherchait point assez à pénétrer tous les mystères de leurs intrigues; car les prétentions exorbitantes de Condé avaient été l'obstacle le plus sérieux pour la paix. Ils n'avouaient pas à ce peuple abusé, et dont ils voulaient faire tourner le mécontentement à leur profit, qu'ils avaient conféré pendant quatre heures avec le cardinal lui-même et sans témoin, et que Condé continuait de négocier secrètement pour lui et pour Gaston.

Le départ de Condé avait plus affaibli son armée que la perte d'une bataille. Tandis qu'il travaillait à décorer son parti de quelques suffrages extorqués à Paris, Turenne et d'Hocquincourt avaient redoublé d'activité pour faire prévaloir par les armes la cause royale. Turenne aurait voulu ramener le roi à Paris, mais Mazarin n'osa donner un ordre aussi hardi, et la cour, protégée par l'armée du maréchal, s'établit successivement à Auxerre, à Sens, à Corbeil, à Saint-Germain. Le succès de cette marche, de plus de quarante lieues, dans laquelle Turenne eut trois rivières à passer à la

vue du lieutenant de Condé, Tavannes, qui le suivait de près, fut une opération hardie, qui mit le comble à la gloire militaire du maréchal. Hors d'état de neutraliser les mouvements de cet illustre capitaine, Tavannes se jeta sur la ville d'Étampes, où il trouva tous les blés de la Beauce en magasin : il y en avait assez pour faire subsister une armée pendant plus de deux ans.

La prise d'Étampes était d'ailleurs, au milieu des difficultés de la situation, un fait militaire d'une importance médiocre et qui ne pouvait relever beaucoup les espérances de Condé. Placé entre les armées royales, qui harcelaient ses troupes et le parlement, qui ne voulait voir en lui qu'un rebelle, Condé résolut d'en finir avec l'un de ces deux obstacles et de contraindre le parlement à subir ses ordres. Pour en arriver là il s'agissait de procéder à Paris comme à Bordeaux et de déchaîner la populace contre les magistrats; sans pudeur et sans honte, il eut recours à toutes sortes d'expédients pour soulever la multitude, que les fréquentes délibérations de tous les corps qui gouvernaient la ville avaient rendue plus ardente et plus passionnée. Les ducs d'Orléans, de Beaufort et de La Rochefoucauld s'associèrent à ces criminelles manœuvres. Des milliers de bandits furent soudoyés ; on leur fit d'abondantes distributions de vin; le duc d'Orléans s'en fit un cortége hideux, et des agents glissés dans leurs rangs eurent mission de désigner les victimes à la fureur des masses exaltées par la misère et le manque de travail. Toutes les agitations démagogiques se ressemblent : chaque jour des écrits incendiaires excitaient dans Paris

une sourde inquiétude. Un infatigable libelliste, du Boscq-Montandré, aux gages du prince de Condé, déchaînait toutes les passions et jetait l'insurrection dans les idées. « Lâchons hardiment la bride, s'écriait-il; faisons carnage, sans respecter ni les grands ni les petits, ni les jeunes ni les vieux, ni les mâles ni les femelles. Sortons de nos gîtes, de nos tanières; quittons nos foyers. Faisons voltiger nos vieux drapeaux; battons nos caisses. Alarmons tous les quartiers; tendons nos chaînes. Renouvelons les barricades. Mettons nos épées au vent; tuons, saccageons, brisons, sacrifions à notre juste vengeance tout ce qui ne se croisera pas pour le véritable parti du roi et de la liberté. » Le même pamphlétaire reprochait aux Parisiens de n'avoir pas poussé *l'affaire jusqu'au bout*, lors des premières barricades; il se moquait de la popularité du sieur Broussel, lequel ne *méritoit pas un soulèvement.* Il se plaignait de ce qu'on n'eût pas commencé par *faire main basse des Mazarins et des Mazarines*. « En matière de soulèvement, ajoutait-il, on n'est coupable que d'avoir eu trop de modération. » Préludant ensuite, à son insu, aux sauvages appels de 1793, ce Marat du dix-septième siècle ne craignait pas de dire : « N'imitons point les médecins de Paris, qui n'ordonnent *que de petites saignées*, importunément réitérées, pour la guérison des malades; il n'en faut qu'une seule, mais qui soit bonne, et qui ne laisse plus de mauvais sang dans le corps politique de l'État. » Ailleurs il disait encore : « Les grands se jouent de notre patience, et, parce que nous endurons tout, ils pensent être en droit de nous faire tout souffrir...

Les grands ne sont grands que parce que nous les portons sur nos épaules... Nous n'avons qu'à les secouer pour en joncher la terre... » Manifeste digne de la Jacquerie et qu'en des temps plus terribles encore la Révolution exhumera par les soins de Loustalot. On comprend aisément jusqu'à quel point de pareils appels au meurtre fanatisaient les classes infimes ; mais, afin que le mouvement eût des chefs, certains grands seigneurs se faisaient suivre des émeutiers de bas étage, comme aux jours des Bourguignons, des écorcheurs et des cabochiens. Le duc de Beaufort parcourait souvent la ville entouré de cent vingt malfaiteurs délivrés des cachots de la Conciergerie. L'oncle du roi lui-même ne se montrait qu'avec un hideux cortége de quatre à cinq mille bandits et ne craignait pas de fomenter ou d'autoriser l'émeute. Le prévôt des marchands et les échevins, auxquels on reprochait d'être hostiles aux princes, furent méchamment appelés au Luxembourg, et, au sortir, ils se virent assaillis par la canaille qu'il avait, dit-on, soudoyée, et coururent le danger d'être massacrés. Ces manifestations odieuses n'étaient point désavouées par les chefs de la féodalité factieuse, et le duc d'Orléans disait lui-même « qu'après tout on ne tuait personne, et que ce n'était pas un grand malheur que le peuple se réveillât un peu. » Quant au parlement, il se montrait calme et impassible en face des hordes sanguinaires, et continuait de décréter contre les bandits, sans se mettre en peine de l'impuissance de ses arrêts.

Désespérant de vaincre sa résistance, M. le Prince essaya de se passer du concours des magistrats pour

faire dans Paris des levées d'hommes et d'argent. A l'aide d'un nommé Peny, trésorier de France à Limoges et l'un de ses agents les plus dévoués, il parvint à rassembler dans le clos des Chartreux, attenant au Luxembourg, un rassemblement d'aventuriers et d'agitateurs d'environ vingt mille hommes. Les ducs de Beaufort et de Tarente exercèrent cette horde au maniement des armes. Pour premier essai on chargea Peny et ses bandes de se porter au Palais de justice, d'en assiéger les abords et de se livrer à de grossières insultes envers les membres du parlement. Les magistrats menacés en appelèrent au duc d'Orléans lui-même. Ce triste prince, au lieu de venir en aide aux juges, crut qu'il serait habile de les dominer par la terreur; il se rendit au sein de la compagnie; puis, fort des acclamations de la populace qui le saluait du nom de vice-roi, il n'eut pas honte de réclamer pour lui-même et pour son cousin, le prince de Condé, l'exercice de pouvoirs dictatoriaux et absolus. Les ducs et pairs, ses affidés, s'écrièrent alors qu'il ne restait plus aux gens honnêtes d'autre ressource que de s'en remettre de toutes choses à messieurs les princes, plus intéressés que personne à la conservation de la monarchie et du bon ordre. Mais la plupart des conseillers refusèrent d'opiner « pour qu'il ne restât pas trace d'un si grand scandale sur les registrs. » Quelques hommes timides parlaient de céder à la force; Omer Talon les réprimanda avec une courageuse énergie. « Au péril qui nous menace, dit-il, nous devons opposer ou le mépris du péril ou la résistance. Le mépris du péril, chacun de nous le porte en son cœur;

quant à la résistance, enjoignons au prévôt des marchands de faire garder le palais par des compagnies bourgeoises... Dans tous les cas, nous saurons mourir si le moment en est venu : à voir l'état où la république est réduite, il importe peu de vivre : *non est tanti vivere !* » Ces éloquentes paroles entraînèrent l'assemblée. Déconcerté par l'accueil fait à sa proposition, le duc d'Orléans quitta brusquement sa place, en disant que, « puisque Messieurs refusoient son entremise, ils n'avoient qu'à se garder comme ils pourroient. » Depuis ce jour les désordres de la populace devinrent de plus en plus audacieux. Les magistrats, injuriés, frappés dans les rues, ne trouvaient pas même un asile dans les salles du palais.

Or, tandis que Condé et les princes suscitaient à Paris, dans l'intérêt de leur cause, toutes les mauvaises passions de la démagogie, les opérations de la guerre se poursuivaient au dehors, et Turenne frappait un coup décisif en campant à Châtres (aujourd'hui Arpajon), d'où il coupait la communication de Paris avec l'armée des princes. Condé se trouvait enfermé dans la capitale, sans argent et presque sans troupes, puisque tout ce qu'il put faire fut de former un petit corps de deux cents recrues. Ce corps était à peine établi dans le parc de Saint-Cloud que Mazarin envoya un fort détachement de troupes régulières avec de l'artillerie pour l'en déloger.

Condé haranguait le parlement lorsqu'il apprit cette nouvelle. Sur-le-champ il monta à cheval, parcourut les principales rues de la ville et invita les habitants à le suivre. Tout ce qu'il y avait de frondeurs à Paris,

en état de combattre, le joignirent au bois de Boulogne, au nombre de trois cents chevaux et de dix mille hommes des milices bourgeoises. Les troupes royales, n'osant les attendre, se replièrent. Condé se porta alors sur Saint-Denis et s'en rendit maître. Ce n'était là qu'une médiocre victoire, car dès le lendemain Saint-Denis retomba au pouvoir des troupes royales. Sur ces entrefaites, Turenne manœuvrait autour de Paris et serrait de près les faubourgs. Condé, pour protéger la capitale, et pour éviter néanmoins de s'y voir assiégé, prit position à Saint-Cloud avec sa petite armée; maître du pont, il se portait tantôt sur la rive droite, tantôt sur la rive gauche, selon qu'il était menacé. Pour en finir avec le rebelle et l'accabler sous la masse de ses adversaires, la reine prit le parti de dégarnir les frontières; elle forma une nouvelle armée égale à celle de Turenne, dont elle donna la conduite au maréchal de La Ferté.

Le vicomte de Turenne assiégea Étampes, où les principales forces de l'ennemi étaient renfermées. La prise de cette ville eût consommé la ruine de Condé; sur tous les points de la France son parti perdait du terrain; il ne se maintenait en Guienne que grâce à la terreur inspirée par les Ormistes, mais ailleurs il succombait. Tandis que le marquis de Persan, après une défense vigoureuse, capitulait dans Montrond, en Normandie, en Bretagne, en Bourgogne, en Dauphiné, en Béarn, en Provence, les parlements se prononçaient à la fois contre les princes rebelles et contre Mazarin. Le prince de Condé fit un pressant appel au concours de ses alliés espa-

gnols et invita l'archiduc Léopold à accourir sans retard à sa défense. L'archiduc assiégeait alors Gravelines et Dunkerque; il ne pouvait diviser son armée, et cependant il comprenait combien il importait à l'Espagne d'alimenter la guerre civile en France. Dans ce but il traita avec Charles IV, duc de Lorraine, qui, moyennant une grosse subvention, promit d'entrer dans le royaume avec les hordes d'aventuriers qu'il appelait ses troupes et de faire lever le siége d'Étampes. Le duc Charles IV, dépossédé de ses États par Louis XIII, n'était point un ennemi à dédaigner; durant le cours de ses longues épreuves, doué de qualités brillantes, d'un courage à toute épreuve, et de cette affabilité qui distinguait les princes de la maison de Lorraine, il avait acquis de profondes connaissances dans l'art de la guerre et la science de la politique. C'était non-seulement le prince, mais l'homme de l'Europe le plus enjoué et le plus populaire; il n'était fier qu'avec les rois. Il se faisait gloire de ses mauvaises mœurs, de sa mauvaise foi et du cynisme de son langage. Jamais souverain ne fut plus aimé de ses sujets et ne les rendit plus misérables. Deux fois il avait perdu ses États envahis par la France, et deux fois son adresse son courage et l'amour de ses sujets les lui avaient fait recouvrer. Il ne possédait plus qu'une armée de dix mille mercenaires, avec laquelle il errait tantôt sur les bords de la Meuse, tantôt sur ceux du Rhin, tantôt sur ceux du Danube, vendant ses services à l'empereur, plus souvent au roi d'Espagne, quelquefois aux Français, ses vain-

queurs et ses oppresseurs. Les subsides qu'il retirait de ce trafic étaient plus considérables que les revenus qu'il aurait recueillis de ses provinces désolées ; une faible partie servait à la solde de ses troupes, qui ne subsistaient presque que du pillage auquel il abandonnait indifféremment les terres de ses alliés et de ses ennemis ; le reste entrait dans ses coffres pour n'en plus sortir.

Cependant le duc de Lorraine approchait de la capitale à la tête de son armée. Il marchait à petites journées, mettant à contribution, selon sa coutume, le pays qu'il parcourait, et négociant en même temps avec la reine, à qui il offrait ses services ou du moins sa neutralité, si elle voulait y mettre le prix, ce qui ne l'empêchait pas de correspondre avec l'autre parti. Le 2 juin, Gaston d'Orléans alla au-devant de lui, au Bourget. Alors Charles IV, après avoir fait avancer ses troupes jusqu'à Dammartin, se rendit à Paris, où il ne tarda pas à se rendre populaire. Longtemps on ne parla que de ses bizarreries, de ses bons mots, des contes amusants qu'il faisait et des plaisantes rudesses qu'il adressait à quiconque venait l'aborder. Il fut avec le prince de Condé froid et impoli, ne pouvant pardonner à ce prince d'être demeuré en possession de Stenay, de Clermont et de Jametz, places démantelées de la Lorraine. Lorsque le cardinal de Retz, l'homme le plus intelligent et le plus capable du parti de la Fronde, voulut lui parler guerre et politique, pour toute réponse il tira de sa poche un chapelet et se mit à réciter des prières, cherchant à donner au coadjuteur une leçon au moins inutile. Pendant qu'il

fournissait ainsi des anecdotes aux entretiens, il écoutait, sans découvrir son dessein, les propositions de chacun. N'ayant pu obtenir de Condé la restitution des trois villes lorraines que nous venons de mentionner, il déclara « qu'il ne risqueroit pas son armée pour quelqu'un qui lui retenoit son bien, et qu'il abandonneroit M. le Prince à la garde de Sainte-Geneviève. « Par cette raillerie il faisait allusion à l'affectation religieuse dont le prince de Condé avait récemment fait parade lors d'une procession populaire. Agissant d'une manière plus sérieuse, il entreprit de détacher Gaston du parti de Condé, mais le duc d'Orléans n'eut garde de suivre de pareilles inspirations. Enfin le duc Charles IV, se ravisant ou cédant à des promesses d'argent, promit à Condé de faire lever le siége d'Étampes; et, en effet, il fit marcher ses troupes, par Claye et Lagny, jusqu'à la Seine, en face de Choisy, où l'on avait fait remonter pour lui un pont de bateaux (4 juin). Le maréchal de Turenne crut devoir alors abandonner son attaque pour faire face à ce nouvel ennemi. Il se retira donc à Etrechy et prit ses postes vers Corbeil. Bientôt après il passa la Seine, cinq lieues au-dessus du camp des Lorrains; puis, traversant rapidement pendant la nuit la forêt de Senars et le village de Gros-Bois, il se porta en face de Villeneuve-Saint-Georges. L'ennemi n'eut connaissance de ce mouvement qu'en voyant apparaître près de lui l'armée de Turenne. Il fallait se replier ou combattre. Le duc Charles IV hésita un moment, mais enfin il prit son parti. Au fond, le siége d'Étampes était levé; le duc avait ainsi accompli ses engagements avec Condé;

il lui restait à remplir celui qu'il avait contracté secrètement avec la cour, c'est-à-dire de se retirer immédiatement au delà des frontières, et Turenne, avec son armée, le sommait de tenir parole. Le duc Charles était peut-être tenté de se mesurer avec Turenne; mais il ne voulut pas risquer son armée, le seul bien qui lui restât. Il consentit à se retirer hors de France, dans le délai et par le chemin qu'on lui avait fixés; seulement il fut convenu que les troupes sorties d'Étampes, et qui étaient en marche pour venir le joindre, auraient le temps de continuer leur route en sûreté, jusqu'au poste que le prince de Condé leur assignerait. Or ces troupes, conduites par Tavannes et Vallon, se montraient déjà sur la rive gauche de la Seine; trouvant le pont de Villeneuve-Saint-Georges au pouvoir de l'armée royale, elles se replièrent en toute hâte sur Villejuif, où M. le Prince vint les rejoindre et prendre leur commandement. De son côté le maréchal de Turenne passa la Marne à Lagny et s'avança jusqu'à Dammartin, afin de surveiller la retraite du duc de Lorraine et d'opérer sa jonction avec le maréchal de la Ferté, qui avait quitté la frontière de Champagne et amenait des renforts.

Sur ces entrefaites (4 juin), le roi manda à Melun, où il se trouvait alors, les députés du parlement de Paris. Le gouvernement ne laissait pas de rendre justice à la courageuse attitude des magistrats; aussi voulait-il ouvrir des négociations pacifiques avec ceux qui, même dans la lutte, continuaient de respecter le roi et de demeurer fidèles à la cause de la France. Les députés se rendirent à la cour; ils furent honorable-

ment reçus, et, tout en protestant de leur dévouement à la personne du souverain, ils insistèrent pour obtenir l'éloignement du ministre. Le roi leur répondit « qu'il y avoit sujet de s'étonner qu'une compagnie animée de bonnes intentions et composée de tant de personnes sages et avisées insistât si obstinément sur une chose que des sujets rebelles, assistés des forces d'Espagne, prétendoient obtenir les armes à la main. » Il ajouta néanmoins que, ayant à cœur de donner satisfaction et paix au parlement et aux peuples, il se résoudrait à éloigner de ses conseils et à renvoyer hors du royaume le cardinal Mazarin, pourvu que cette condescendance eût pour effet de faire rentrer les princes dans le devoir, de rompre les ligues formées avec l'ennemi du dehors et d'amener la soumission des villes et des provinces encore révoltées. Lorsque les envoyés du parlement revinrent à Paris (21 juin) et firent connaître à la compagnie les intentions royales, l'immense majorité des magistrats décida qu'une nouvelle députation irait auprès du roi, afin d'exprimer à Sa Majesté la reconnaissance de ses officiers de justice et de son peuple. Cette soumission respectueuse était loin de concorder avec les espérances des princes rebelles.

Le plus redoutable d'entre eux, à la tête de ses troupes, manœuvrait autour de Paris, et s'efforçait, en dépit de l'infériorité du nombre, de tenir tête aux forces royales. Non moins coupable, mais hors d'état de lutter contre un ennemi tel que Turenne, le duc de Beaufort travaillait à exciter la populace, à soulever des séditions; monté sur une estrade, au milieu de la place Royale, il annonçait à la foule « que l'armée des Maza-

rins, déjà campée aux portes de Paris, ne tarderoit pas à couper les vivres à la ville; que M. le duc d'Orléans et M. le Prince faisoient leur possible pour tout sauver, mais qu'on ne les aidoit pas, et que le parlement et l'Hôtel de ville trompoient le peuple. » En terminant il invitait les citoyens de Paris à dresser une requête qu'il se chargerait de présenter lui-même au palais. Averti du complot, le prévôt des marchands prit des mesures de répression et de police, et fit circuler de fortes patrouilles dans les rues; ces précautions ne suffisant pas pour intimider l'émeute, le parlement décida que, jusqu'au retour complet de la tranquillité publique, il cesserait de tenir ses assemblées. C'était là une résolution extrême qui paralysait l'ambition des princes; ils le sentirent et supplièrent la compagnie de se réunir de nouveau. Le 25 juin, le parlement tint une séance; mais ce jour-là la populace entoura encore une fois le Palais de justice et chercha à imprimer un mouvement de terreur. Il y eut entre les émeutiers et la garde une sanglante collision; plusieurs magistrats furent blessés; d'autres coururent les plus grands dangers; vingt-cinq personnes furent tuées; le nombre des blessés fut bien autrement considérable. A la fin la victoire resta au parlement, et cette compagnie courageuse rendit des arrêts contre l'émeute : « Ce jour, la cour, toutes les chambres assemblées, ayant délibéré sur ce qui s'est passé depuis quelques jours en cette ville de Paris, même mardi dernier à la levée de la cour, par quantité de gens vagabonds et inconnus, qui se mêlent parmi les bourgeois, lesquels gens ont blessé, tué et assassiné plusieurs personnes de

condition et commis de grands outrages envers les principaux ministres et officiers de ladite cour et de justice, profèrent plusieurs paroles scandaleuses et injurieuses, font des actions pernicieuses contre l'autorité du roi, et font imprimer, afficher, distribuer et débiter des écrits et placards tendant à sédition et émotion de tout l'État, a ordonné qu'il sera informé criminellement de tout ce qui s'est passé (1). » De son côté le bureau de la Ville prit des mesures pour qu'on mît sur pied toutes les compagnies et qu'on tendît les chaînes dans les rues, afin d'empêcher le renouvellement des désordres. Quatre mandements adressés à divers colonels par le prévôt des marchands les invitèrent à se porter dans ce dernier endroit avec leurs meilleures compagnies, « pour arrêter les desseins des vagabonds séditieux et de mauvaise vie, et, en cas de résistance, se rendre les plus forts à tout prix. » Ces mesures de répression ne s'accomplissaient pas sans désordre. « Le lieutenant-colonel de M. de Champlâtreux, chef de la colonelle de la Cité, étant reconnu pencher pour le parti de la cour, les bourgeois de ce quartier demandèrent sa destitution, à cause, comme ils disoient, que, toutes les fois qu'ils montoient la garde, on les appeloit *Mazarins,* ce qu'ils ne veulent souffrir. » Un colonel, M. de Longueil, s'étant présenté pour relever la garde, le capitaine de la garde descendante lui demanda le mot d'ordre, que cet officier ne voulut pas donner. Au milieu de ces conflits, et à la suite des souffrances qui réagissaient sur la condition de la bour-

(1) Registres du parlement, *ad ann.* 1652.

geoisie et du peuple, un mouvement de réaction très-sensible s'opérait dans les esprits. Les gens honnêtes et pacifiques commençaient à avoir besoin de sécurité plus encore que de liberté, et ceux qui se lassaient de privations et de fatigues parlaient déjà de la nécessité de s'entendre avec la cour, dût le Mazarin rester au pouvoir.

Or, tandis que ces agitations troublaient Paris et que l'armée du duc de Lorraine se repliait vers les Pays-Bas, le prince de Condé, à la tête des troupes ralliées sous ses ordres, cherchait à prendre position à l'orient de Paris, entre la Seine et la Marne, et près du confluent de ces deux rivières. Maître du pont de Saint-Cloud, il fit filer ses troupes sur la rive droite, et demanda passage à la ville de Paris pour lui et pour son armée. Les milices bourgeoises et le bureau de la Ville repoussèrent sa requête. Ne pouvant triompher de ce refus, le prince de Condé et ses soldats pénétrèrent dans le bois de Boulogne, et se portèrent, par un chemin qui, depuis lors, a reçu le nom de « route de la Révolte, » sur les faubourgs, déjà considérables, qui s'étendaient à l'occident et au nord de Paris. L'armée des princes marchait sur trois colonnes ; Tavannes conduisait la première, Nemours la seconde, Condé la dernière. Averti de la retraite de son ennemi, Turenne accourut de Saint-Denis, suivi de vingt-deux escadrons, dans l'espoir de l'arrêter et de donner le temps aux différents corps de l'armée royale de se porter à leur tour au-devant de Condé et d'en finir avec la guerre civile. Vers la porte Saint-Denis, M. le Prince, qui avait traversé sans obstacle le fau-

bourg Saint-Honoré et le faubourg Montmartre, vit venir à lui la cavalerie de Turenne. Il accéléra sa marche et prit bientôt position dans le faubourg Saint-Antoine, derrière les retranchements que les bourgeois de Paris avaient récemment élevés pour se mettre à l'abri des courses des soldats de Lorraine; puis, improvisant à la hâte une seconde ligne de barricades, il attendit son ennemi dans ce faubourg, ayant en arrière la ville de Paris fermée. Toute la cour s'était portée sur les hauteurs de Charonne pour voir l'action qui allait s'engager. Le maréchal de Turenne ne voulait pas la commencer avant d'avoir été rejoint par les troupes du maréchal de La Ferté, qui étaient en route; ni la cour ni le prince de Condé ne lui en laissèrent le temps. D'un côté on le pressait d'attaquer; de l'autre on l'attaqua. Alors les deux plus grands généraux de la France, sur ce terrain si peu fait pour leur gloire, sous les regards du roi et des Parisiens, déployèrent l'un contre l'autre tout ce qu'ils avaient de courage et d'habileté.

Le faubourg Saint-Antoine n'était point alors, comme aujourd'hui, un quartier vaste et populeux, couvert de rues et de maisons, et offrant l'aspect d'une immense ville de fabrique. En deux siècles il s'est agrandi, on l'a peuplé, on lui a donné de vastes proportions. Alors il ressemblait à l'un de ces villages mal bâtis, assez pauvres, bien que déjà importants, qui s'élèvent aux abords des grandes capitales, et auxquels tout manque, le pavé, la régularité, l'alignement, l'éclairage. Comme aujourd'hui il formait une espèce de patte d'oie, dont la partie la plus

large s'étendait du côté de la campagne, et qui allait toujours en se resserrant jusqu'à la porte Saint-Antoine, par où l'on entrait dans Paris. Il était divisé en cinq rues, dont les trois principales le perçaient de part en part, savoir : la grande rue qui s'ouvre au milieu du faubourg, la rue de Charenton qui est sur la droite, la rue de Charonne qui est sur la gauche. Elles aboutissaient toutes trois à un grand emplacement que dominait la Bastille. Du côté de la campagne, les retranchements improvisés qui protégeaient le faubourg s'étendaient sur un développement de dix-huit cents toises, s'appuyant vers la gauche aux collines de Charonne, vers la droite à la Seine. Des rues transversales coupaient les trois longues rues et établissaient entre elles plusieurs communications parallèles. Ce faubourg enfermait d'ailleurs, dans son enceinte, de nombreux jardins, des espaces vides et des champs en culture. Habile tacticien, le prince de Condé reconnut sans hésiter le parti qu'il pouvait tirer de cette position. Il rangea ses bagages sur la place et aux abords de la porte Saint-Antoine. Obligé de combattre entre l'armée royale et Paris, fermé derrière ses troupes, il construisit immédiatement, en arrière des retranchements, de solides barricades, qui formèrent la seconde ligne de défense. Il fit percer et créneler les maisons dont les fenêtres s'ouvraient sur les grandes rues. Le duc de Nemours eut ordre de s'établir dans la rue de Charenton ; M. de Vallon, dans la grande rue ; M. de Tavannes, dans la rue de Charonne. Pour M. le Prince, avec le duc de La Rochefoucauld et un petit nombre de combattants

d'élite, il forma la réserve, et se tint prêt à se porter partout où un danger pressant réclamerait le secours de son épée. Il était sept heures du matin (2 juillet). Anne d'Autriche se mit en prières au pied des autels, à Saint-Denis, et le jeune Louis XIV, âgé de moins de quinze ans, se trouvait sur les hauteurs de Charonne, d'où il pouvait encourager son armée et présider à la lutte. Impatient de voir engager le combat, il expédiait à Turenne message sur message ; mais l'habile maréchal répondait toujours que, pour commencer l'attaque, il attendait d'être joint par son artillerie et par les troupes du maréchal de La Ferté.

Tant de prudence étonnait Louis XIV, et déjà plusieurs de ces courtisans ineptes qui entourent les rois murmuraient le mot de trahison. Forcé de combattre avant l'heure, Turenne engagea l'attaque sans attendre son artillerie ; il se porta au centre, confia sa droite à Saint-Maigrin, sa gauche à Navailles ; puis tous trois abordèrent intrépidement les postes de l'ennemi, d'où partait un feu terrible. En moins d'une heure l'armée royale emporta les retranchements qui formaient la première ligne de défense, et Turenne occupa la principale entrée du faubourg. S'avançant alors vers la grande rue, dont il s'était réservé l'attaque, il en fit abattre la barrière à coups de hache, força la barricade, en dépit d'une résistance opiniâtre et meurtrière, et s'élança en avant, renversant tout ce qui se trouvait sur son passage. Il allait emporter les traverses, derniers retranchements des ennemis, lorsque le prince de Condé, mesurant ses coups à la force de son adversaire, rallia autour de

lui tous les volontaires gentilshommes qui étaient à son service, et, à la tête de ce corps de cavalerie, se jetant sur les troupes du roi, il les fit plier et les rejeta, en désordre et pêle-mêle, jusque sur les débris des barricades qu'elles avaient enlevées. Un moment après, la scène changea; Turenne se fit suivre de soldats qui n'avaient point encore pris part à l'action; puis, pendant que le prince de Condé faisait reprendre haleine aux siens, il passa une seconde fois la barricade, taillant en pièces tous ceux qui se présentaient devant lui. Aucun obstacle ne retardant alors sa marche, il força toutes les traverses et pénétra jusqu'à l'abbaye Saint-Antoine, alôrs située au milieu du faubourg. Or, en ce moment le prince de Condé, étant venu fondre sur lui avec un escadron choisi, le fit encore reculer jusqu'au delà de la grande barricade. Cette lutte, qui coûta la vie à bon nombre de gens d'élite, semblait alors terminée. Cependant le maréchal de Turenne revint une troisième fois à la charge, entra encore très-avant dans la rue, et, trouvant toujours le prince de Condé devant lui, fut encore repoussé. De part et d'autre on s'exaltait par l'espoir de la victoire et la honte de la défaite. Les maisons de la grande rue furent prises et reprises par les deux partis. Le prince de Condé et le vicomte de Turenne essuyèrent plus d'une fois le feu des mousquetaires qui s'étaient retranchés dans ces citadelles improvisées à la hâte. Jamais deux généraux n'en vinrent aux prises de plus près que ne firent là ces deux grands hommes. Ils se mêlèrent, l'épée à la main, à toutes les charges qui furent faites; ils se trouvèrent partout au milieu du

feu. Ils combattirent souvent à la portée du pistolet, et tous deux étaient couverts de sang. Les autres attaques se firent et furent soutenues avec la même vigueur. La confusion fut si grande par moment sur quelques points du champ de bataille que deux escadrons du prince de Condé, se prenant pour ennemis, se chargèrent l'un l'autre, tandis que la cavalerie de Turenne les sabrait en même temps. Autour du prince de Condé périrent les comtes de Bossut et de Castres, les marquis de Flammarin et de La Roche-Giffart, et le duc de La Rochefoucauld reçut au visage un coup de mousquet qui faillit l'aveugler. Dans les rangs de l'armée royale furent tués les marquis de Saint-Maigrin et de Rambouillet, et le marquis de Mancini, neveu de Mazarin, tomba atteint d'une blessure mortelle. Alors Turenne, renonçant à faire reculer son illustre rival et les gentilshommes qui combattaient près de lui, affaiblit son attaque pour fortifier sur la gauche celle du comte de Navailles, dans la rue de Charonne. Ce mouvement habile parut un moment couronné de succès, et Navailles, après avoir forcé les barricades et les traverses se voyait maître de toute la rue, et allait prendre le prince de Condé par derrière pour l'envelopper, quand ce prince, averti à temps, se replia sur sa place d'armes et échappa au danger. En ce moment, et malgré l'intrépide ardeur de leurs chefs, les troupes rebelles, rebutées de tant d'attaques, hésitèrent et refusèrent d'avancer. Leur découragement permit à l'armée de Turenne d'avancer et de gagner du terrain. Puis, le canon qu'on attendait depuis le matin étant arrivé,

Turenne le fit pointer à la tête de chaque rue, et la ruine de Condé semblait inévitable.

A l'aspect des prodiges de courage accomplis, ce jour-là, des deux côtés par la noblesse de France, les vieux guerriers formés dans les camps de Gustave-Adolphe et de Wallenstein furent saisis d'un étonnement mêlé de respect, et peut-être, dans l'entraînement indicible de leur admiration, oublièrent-ils qu'un sang généreux coulait en pure perte pour des intérêts mesquins, pour des querelles sans portée. Le grand Turenne et le grand Condé combattaient de leur personne et faisaient éclater le contraste de la fureur martiale et du sang-froid le plus intrépide. On dit que Louis XIV, témoin de l'intrépidité de son cousin, ne put s'empêcher d'en faire l'éloge, et qu'il témoigna plus de surprise de sa valeur que de colère de sa révolte. Turenne lui-même, si digne de vaincre, donnait les plus grandes louanges à la conduite de son rival. « Ah! Madame, disait-il à la reine en lui rendant compte des détails de l'action, Votre Majesté ne m'avait envoyé que contre un prince de Condé, mais il s'est multiplié, et j'en ai eu au moins douze à combattre. »

Jusqu'à cette heure, qui semblait décisive, Paris était demeuré incertain et neutre. Le parlement, les échevins, la haute bourgeoisie, persistant à ne voir en Condé qu'un oppresseur et un rebelle, lui refusaient toute assistance militaire et ne laissaient pénétrer dans la ville que les blessés et les mourants, qu'on transportait sur des civières; mais le peuple, dont M. le Prince avait flatté les passions et les haines,

commençait à s'indigner de l'indifférence de ses magistrats, à s'apitoyer sur le sort de ces braves gentilshommes qui succombaient vaillamment, au pied des remparts, sous les coups de l'armée royale supérieure en nombre. Le conseil du roi, qui connaissait l'importance de conserver Paris afin de réduire plus aisément Condé à l'impuissance, ne cessait d'entretenir des intelligences avec les Parisiens. Le roi écrivait aux échevins : « Très-chers et bien-aimés, nous vous avons déjà fait savoir par nos précédentes lettres le déplaisir que nous avons de nous voir contraints, par le retour des troupes ennemies, qui, au préjudice des paroles qui vous avoient été données et que vous avez fait porter de leur part, se sont venues loger à Saint-Cloud, Suresne et quelques autres lieux proche de vous; nous avons été, disons-nous, contraint d'en faire aussi rapprocher notre armée pour les chasser des postes qu'elles ont occupés. Nous espérons vous faire voir bientôt que nous n'avons d'autre but en cela que de travailler à gagner votre affection. Louis. »

Quelques heures après, une nouvelle lettre était adressée, au nom du roi, à MM. les prévôts des marchands et échevins de la ville de Paris, afin qu'ils s'abstinssent à tout prix d'ouvrir les portes à M. le Prince et à son armée. Il y était dit : « Si, par faction ou autrement, et même contre leur gré, monseigneur le Prince faisoit aller ses troupes dans lesdits faubourgs, Sa Majesté m'a commandé de vous écrire qu'elle désire que vous employiez tous les moyens possibles, non-seulement pour obliger les habitants de la ville à refuser le logement aux soldats du prince, mais à s'y

opposer par force ouverte. LETELLIER[1]. » Bientôt après, au milieu des émotions de la lutte, pendant que l'armée de M. le Prince parlementait avec les bourgeois, Louis XIV se hâta d'envoyer un nouvel exprès aux Parisiens. « Je vous écris cette lettre de ma propre main et du milieu de mon armée, leur mandait-il, avec laquelle, Dieu aidant, j'espère vous délivrer bientôt des maux que l'on vous a fait souffrir, ainsi qu'aux habitants de ma bonne ville de Paris, en soumettant à mon obéissance les troupes ennemies. Je ne doute point qu'attaquées par mon armée et en les empêchant d'entrer dans vos murs, vous ne facilitiez un sujet qui doit avancer votre repos et hâter mon retour au milieu de vous, que je souhaite autant que vous-mêmes. LOUIS. »

Ainsi le roi et son conseil s'efforçaient de maintenir la neutralité de Paris, seule condition de la victoire de l'armée royale. Or, plus le combat se prolongeait et plus l'anxiété devenait vive, plus aussi la ville de Paris avait honte de se montrer jusqu'au bout oublieuse et indifférente. Tandis que les lettres du roi impressionnaient favorablement le conseil municipal et le parlement de Paris, le peuple était fortement ému; il était partout réuni, bien décidé à s'allier avec M. le Prince, à seconder cette noblesse qui combattait avec tant de vaillance. Les registres du conseil municipal font foi de l'agitation populaire. Il y était dit : « L'attaque du faubourg Saint-Antoine, ayant donné beaucoup d'alarmes aux divers quartiers de Paris, a fait amasser quantité de

(1) Mss. de Béthune. Saint-Denis. — Juillet 1652.

canaille en la place de Grève, qui crioit hautement que la longueur apportée à faire unir toute la ville avec les princes étoit la seule cause de la ruine de leur armée ; ensuite de quoi le Mazarin viendroit foudroyer Paris, tant pour tirer raison de l'outrage qu'il croit avoir reçu du parlement que pour assouvir la haine mortelle qu'il a conçue contre les habitans et bourgeois de Paris. Et vouloient tous ces gens-là qu'on leur ouvrît la porte de l'hôtel de ville pour avoir des armes et se défendre contre le Mazarin; lequel tumulte fut obstiné et avec tant de furie qu'aucun du dedans n'osoit mettre la tête aux fenêtres du côté de la Grève sans courre fortune. Auquel bruit MM. les prévôts des marchands et échevins étant accourus, ainsi que le procureur de la Ville, auroient avisé d'envoyer prier M. le gouverneur de prendre la peine de venir audit hôtel, ce qu'il fit à l'instant. Et comme ces messieurs s'entretenoient de ce qui s'étoit passé hier au soir et de ce que réclamoit la foule, il s'émut un grand bruit sur la place, voyant arriver un carrosse des couleurs de M. le duc d'Orléans dans la Grève, et en même temps l'on vint dire à ces messieurs que c'étoit Mademoiselle, avec quelques autres dames, qui montoit l'escalier pour leur parler. » On ne se trompait pas; c'était en effet l'intrépide princesse, qui, munie des pleins pouvoirs de son père, et suivie de mesdames de Châtillon, de Nemours et de Rhoan, se présentait à l'hôtel de ville et venait réclamer, en faveur de Condé et des princes, l'intervention des magistrats et des citoyens de Paris. Elle harangua l'assemblée, elle fit un tableau pathétique du courage

et des souffrances de la noblesse, alors accablée par les troupes de Turenne; puis elle supplia le gouverneur et MM. les échevins de faire ouvrir les portes de la ville et de donner refuge aux vaincus. On ne répondit que par le silence. Elle insista; elle dit que, si on ne faisait pas droit à sa demande, elle en appellerait au peuple, dont on entendait les cris sur la place. En ce moment l'agitation de la multitude prenait un caractère menaçant; le gouverneur et les officiers de la Ville, cédant à la crainte, signèrent un ordre destiné aux chefs des milices bourgeoises et au commandant de la Bastille, et qui leur enjoignait d'obtempérer en toutes choses aux réquisitions qui leur seraient faites au nom du duc d'Orléans. Mademoiselle sortit immédiatement et se rendit à la Bastille; sur sa route elle rencontra plusieurs de ses amis qu'on transportait blessés ou mourant; elle les consola de la voix et du geste. Arrivée aux abords de la porte Saint-Antoine, elle fit appeler le prince de Condé et lui annonça que Paris allait enfin servir de refuge à son armée. M. le Prince était couvert de fumée, de poussière et de sang, les cheveux mêlés, hérissés et dans un désordre épouvantable, ses armes brisées, sa cuirasse couverte de coups de feu, son épée faussée et sans fourreau. « Ah! Mademoiselle, s'écria-t-il en jetant loin de lui son épée, vous voyez devant vous le plus infortuné des hommes. Je suis au désespoir; j'ai perdu tous mes amis. MM. de Nemours, de La Rochefoucauld, de Clinchamp, de Valon, sont blessés à mort! Pardonnez à ma douleur. » Un moment après, les débris des bataillons et des escadrons de Condé entrèrent, silen-

cieux et mornes, dans Paris, qui s'ouvrait devant leurs pas. L'infanterie étrangère, la gendarmerie, et quelque cavalerie formant l'arrière-garde, protégeaient cette retraite et faisaient rentrer l'artillerie. Turenne, déterminé à en finir, ordonna une charge; mais alors, au commandement de Mademoiselle, le canon de la Bastille se fit entendre et tonna sur l'armée royale. Étonné et hors d'état de poursuivre plus loin sa victoire, Turenne fit à son tour replier ses troupes, et M. le Prince acheva sa retraite sans laisser en arrière un blessé ni un chariot, et, le soir même, l'armée de Condé campait sur le Pré-aux-Clercs.

Telle fut la bataille du faubourg Saint-Antoine; elle eut des résultats décisifs pour Condé, car elle lui assura la retraite de Paris, ville forte et puissamment soutenue. Vainement le conseil municipal, représentant de la bourgeoisie, voulait garder un milieu entre le roi et le peuple; la résolution hardie de Mademoiselle, l'énergique intervention des masses dominèrent à la fois l'hôtel de ville et le parlement. La multitude avait vu avec enthousiasme la valeur de tout ces gentilshommes, qui sortaient l'épée au poing et allaient se faire tuer par le canon de Mazarin. Désormais le parlement, l'hôtel de ville s'effacèrent devant l'opinion plus décidée des frondeurs; le parti militaire des gentilshommes, les halles et les métiers furent maîtres de Paris. Dans cette situation, la révolution qui paraissait s'accomplir ouvrait une libre carrière à la force; toutes les questions allaient être tranchées par l'épée, et l'on devait s'attendre, comme aux jours des Armagnacs, à des actes criminels, à des

excès populaires presque inévitables. Le courage qu'avait déployé le prince de Condé dans ses attaques successives, cette merveilleuse activité qui l'avait fait se jeter tête baissée à droite et à gauche de l'ennemi, tous ces actes d'éclatante valeur lui avaient créé une grande popularité dans Paris; il n'était question que de lui aux halles et dans les églises. Rien ne frappe plus l'esprit du peuple que cette valeur personnelle, que cette énergie du corps et de l'esprit qui fait les héros. Il y avait un indicible entraînement pour M. le Prince; on lui aurait donné tout le pouvoir s'il l'avait demandé. Le peuple, qui se forge aisément des idoles, l'aurait volontiers constitué son chef; les quarteniers allèrent le trouver pour lui offrir le gouvernement de Paris; toute la portion ardente du parlement, Broussel et Blanc-Mesnil, l'entourèrent comme le bras militaire destiné à donner gain de cause à leurs idées. Condé eût pu à cette époque jouer le même rôle que le duc de Guise sous la Ligue : il était maître des masses, il disposait de tout ce qui avait une volonté de guerre civile et une ferme résolution dans Paris; indépendamment des gentilshommes armés qu'il commandait, il avait encore à ses ordres les compagnies de métiers, qui se séparaient de l'esprit bourgeois, et leur appui n'était point à dédaigner alors que l'armée des princes, vaincue et forcée à la retraite, s'abritait sous les toits de Paris et se trouvait hors d'état de tenir la campagne.

Avant tout il était urgent d'organiser une forme de gouvernement capable de mettre en action toutes les forces de la ville. Il y avait dans les vieilles consti-

tutions de la monarchie un titre qui donnait tous les pouvoirs de la royauté sans pour cela changer l'ordre successorial : la lieutenance générale du royaume, réunion de toutes les prérogatives de la couronne, faisait supposer le roi captif ou absent ; le lieutenant général, image vivante de la royauté héréditaire, était l'unité dans ces temps de crise où le pays ne pouvait en appeler au roi. Le prince de Condé insistait pour que cette autorité fût déférée à Gaston, duc d'Orléans et premier prince du sang ; il pouvait, sous la surveillance peu redoutable de cet homme, commander à son aise et organiser un vaste complot. Dans ce but il s'entendit avec Monsieur, et, en ne lui révélant qu'une partie de son secret, il disposa tout avec lui en vue d'une émeute populaire dont tous les ressorts étaient dans sa main et qui devait servir d'instrument à leur ambition commune.

Condé désirait usurper le pouvoir et se débarrasser par la force de quelques personnes qui lui portaient ombrage, entre autres du maréchal de L'Hôpital et de Lefebvre de Labarre, prévôt des marchands. Il ne voulut pas que la violence parût venir de lui, mais du peuple, qui montrait plus de zèle que jamais pour sa cause. Les esprits ne semblaient que trop préparés à cette démonstration sanguinaire. Déjà, dans toutes les rues de Paris, on arborait l'étrange signe de ralliement que Mademoiselle avait donné elle-même, le 2 juillet, aux partisans de la Fronde, savoir, un peu de paille attachée au chapeau en forme de croissant. Tout homme ou toute femme qui ne se parait pas de ce symbole de l'émeute était

insulté ou proscrit. En cet état de choses, une étincelle suffisait pour allumer l'incendie.

Une assemblée avait été convoquée à l'hôtel de ville pour le 4 juillet ; les princes se proposaient d'y faire déclarer ouvertement Paris contre le roi ; mais, dans la crainte que leur projet ne passât pas sans difficulté, ils ordonnèrent à des soldats, choisis parmi les plus intrépides, de se déguiser en artisans, de se mêler à la populace et de l'ameuter, afin d'épouvanter les chefs de la ville s'ils refusaient de les seconder. L'assemblée s'ouvrit au jour fixé ; les magistrats municipaux, les députés des cours souveraines et de l'Université, les curés des paroisses, les capitaines des quartiers, des délégués choisis parmi les bourgeois et notables marchands s'y rendirent, au nombre de trois cent dix personnes, malgré les avis donnés à quelques-uns sur le danger qui les menaçait. Dès le matin de nombreux rassemblements parcoururent les rues et se dirigèrent vers la place de Grève. Malheur à quiconque s'offrait sur le passage de ces bandes d'hommes à mine farouche sans avoir attaché à son chapeau ou à sa boutonnière le signe de ralliement adopté par les princes ! Il était insulté, poursuivi d'outrages et souvent accablé de coups.

Condé, Gaston et un grand nombre de seigneurs se présentèrent à l'assemblée avec l'insigne séditieux pour faire décider l'union de Paris avec les princes.

« En ce moment, disent les registres municipaux, il arriva un trompette du roi à l'hôtel de ville, lequel entra dans la grande salle, présenta un paquet

de lettres audit sieur gouverneur. Mais, comme cette dépêche s'adressoit à M. le prévôt des marchands, il l'auroit remise aux mains du sieur prévôt, qui en fit la lecture à l'heure même. Et fut remarqué, pendant l'arrivée de ce trompette et le temps de la lecture desdites lettres, qu'aucuns disoient tout haut que c'étoient des lettres composées à Paris, à dessein d'empêcher l'assemblée de prendre quelque généreuse résolution sur l'affaire présente, et qu'il falloit jeter le trompette et ses dépêches dans la rivière. M. le gouverneur ayant donné la parole au procureur du roi, celui-ci rappela dans un ample discours les services que la ville de Paris avoit rendus aux divers rois de France. « Il faut donc reprendre les bonnes voies, en suppliant le roi de retourner ici et de nous donner la paix, en lui remontrant courageusement que son État périclite, et faire considérer à Sa Majesté qu'elle est enfermée dans ce vaisseau aussi bien que ses sujets, avec toute sa fortune, qu'il en est le pilote et le maître. Ce n'est pas assez d'être habile et heureux; il faut, sur la terre aussi bien que sur la mer, souvent caler les voiles et se mettre à couvert, enfin céder à la tempête et à l'orage. Il y a des fatalités dans les royaumes et des constellations malheureuses; et comme les États ont souvent de faibles commencements, aussi la chute peut arriver de même. Les sages ministres commandent aux astres quand ils pénètrent les malheurs d'un État et les évitent par prudence. » Ce discours fini, s'élevèrent plusieurs voix confuses : ce qui dura assez longtemps, y ayant eu des personnes qui dirent tout haut, s'adressant au

procureur du roi, que dans toutes ses conclusions il n'y avoit rien contre le cardinal Mazarin. « Je croyois, répliqua-t-il, m'être assez expliqué dans l'affaire dont il est question. Tout ce que j'ai représenté est directement contre le cardinal Mazarin; je le dirois à Sa Majesté elle-même, si elle m'en requéroit, parce que les voies que j'ai indiquées me paroissent les seules propres à ramener la paix et la tranquillité parmi nous. »

Le procureur du roi de la ville ayant ainsi parlé, les princes, jugeant à l'attitude de l'assemblée que la majorité adoptait ses conclusions, se retirèrent comme pour ne pas gêner la liberté des suffrages, ne contenant qu'avec peine leur mécontentement. Arrivé sur le perron de l'hôtel de ville, Condé cria au peuple entassé sur la place : « Ces gens ne veulent « rien faire pour nous; ils ne cherchent qu'à gagner « du temps. Ce sont des Mazarins; faites-en ce que « vous voudrez. » Puis, montant dans son carrosse avec le duc d'Orléans, il s'éloigna rapidement de la place de Grève. Le duc de Beaufort et quelques autres seigneurs restèrent sur le théâtre de l'émeute et s'établirent dans la boutique d'un mercier, rue de la Vannerie.

Après le départ des princes, on entendit des coups de mousquet dirigés contre les fenêtres de l'hôtel de ville, et le cri séditieux : « Union avec les princes! » répété par cent mille voix, apprit à l'assemblée ce que la multitude exigeait d'elle. En même temps, on entassait du bois et des matières combustibles contre les portes du palais municipal, qui ne tardèrent pas à prendre feu. Les magistrats, les échevins, les citoyens

notables qui siégeaient à l'hôtel de ville ne pouvaient rien contre une insurrection populaire. Leurs registres, qui nous ont été conservés, témoignent de tous les incidents de cette déplorable scène; il y est dit « que messieurs les princes, arrivant sur la place de Grève parmi le peuple, avoient donné de l'argent à quelques-uns, auxquels ils disoient que l'hôtel de ville n'étoit rempli que de *Mazarins* et qu'il falloit faire main basse. A quoi les séditieux mirent si bon ordre que devant les quatre heures tous les passages dudit hôtel de ville étoient en leurs mains, et le feu mis en deux endroits du côté de Saint-Jean. M. le gouverneur se levant pour demander si l'on commenceroit à prendre les avis, ou si l'on remettroit au lendemain à cause de l'heure avancée, il fut interrompu par une grande décharge de mousquetons et de fusils, tant du côté de Saint-Jean que dans les fenêtres de la grande salle du côté de la Grève. Il est certain, en effet, que ceux qui tiroient de la Grève, voyant qu'il étoit difficile de venir à bout de leur pernicieux dessein, pour être trop bas, une grande partie d'entre eux montèrent dans des chambres ouvertes vis-à-vis desdites fenêtres, d'où ils tirèrent d'abondance plusieurs coups, dont les balles passèrent tout au travers de la salle, portèrent jusques à l'autre côté de la cour, où les marques y sont toutes visibles; ce qui obligea la compagnie de se retirer de côté et d'autre pour tâcher à sauver sa vie, ayant d'ailleurs été remarqué un signal fait, des fenêtres de la grande salle, à ceux qui étoient dans la Grève, par un homme inconnu, qui s'étoit glissé avec beaucoup d'autres pour jouer leur tragédie;

on put juger que c'étoit une partie faite. Ceci obligea le colonel des archers de la ville de faire des barricades aux principales avenues, afin de contenir l'effet que ces gens-là vouloient accomplir dans l'hôtel de ville; ce que lui, ses archers et ses officiers, assistés des gardes de M. le gouverneur, firent avec toute la résolution que l'on pouvoit attendre d'eux. Et se peut dire sans flatterie que, sans leur résistance et l'effet du saint Sacrement de l'autel, que M. le curé de Saint-Jean, qui étoit dans l'hôtel de ville, fit apporter, toute la compagnie et la maison de ville étoient perdues; car, aussitôt que le feu eut fait jour à la grande porte, le nommé Blanchart, qui étoit des troupes de M. le Prince, et vingt-cinq ou trente hommes de sa cabale, qui avoient projet de faire main basse sans exception de personne, se jetèrent à main armée sur la grande montée, de laquelle ils furent fortement repoussés, et ledit Blanchart, avec bon nombre des siens, fut tué, et lui porté mort par ses acolytes à l'hôtel de Condé, comme on l'a su depuis. »

Les registres disent encore : « Le but de la majeure partie de ces gens-là étoit de piller, voler et tuer. Ils commirent mille indignités contre les hommes et les femmes de l'hôpital de l'Hôtel-Dieu, outre les pilleries qui furent exercées, jusqu'à rompre les buffets de la chambre de M. l'économe; ce qui donna une telle peur aux grands et aux petits qu'il y en a beaucoup qui en sont morts depuis, même le receveur du Saint-Esprit, qui eut bien de la peine à empêcher qu'on en volât les deniers. Cependant il fut jeté beaucoup de ces projets de ligue et d'union par les fenêtres, tant

dans la Grève qu'ailleurs, y ayant été travaillé jusqu'à neuf heures du soir, ce qui ne servit qu'à augmenter l'aigreur des séditieux, quoique M. Goubais, secrétaire des commandements de Son Altesse Royale, et M. le président Charton firent tout ce qu'ils purent pour amortir cette fureur. Mais ces gens-là ayant trouvé moyen d'entrer dans l'hôtel de ville, tant du côté de Saint-Jean, par les salles qui sont sous ledit hôtel, où l'on trouva plusieurs hommes noyés dans le vin, que par la porte de la Douane, se jetèrent de violence dans la montée de l'horloge et rompirent une petite porte à main gauche, par laquelle ils allèrent dans le département du greffier de la ville, où une vingtaine de ces coquins firent tous les désordres imaginables; car, ayant, par la menace qu'ils firent hautement de mettre le feu à la porte de la garde-robe, obligé ceux des députés qui s'y étoient retirés, pensant y être en sûreté, à leur ouvrir, ils ne furent pas plus tôt entrés qu'ils fouillèrent et volèrent tous ceux qu'ils y trouvèrent, et ensuite rompirent quatre guichets d'armoires et trois coffres, prenant tout le linge et la vaisselle d'argent qu'ils y trouvèrent, rompirent une grande armoire aux habits, dont beaucoup s'affublèrent grotesquement, et prirent en général tout ce qu'ils trouvèrent de beau et de bon. »

Ces scènes de meurtre et de pillage se prolongèrent depuis six heures du soir jusqu'à minuit, sans que les assiégés reçussent le moindre secours du dehors. Les insurgés et la force publique, aux ordres des princes, engageaient un combat furieux autour des barricades qui protégaient l'hôtel de ville, et plus de deux cents

séditieux perdirent la vie. A la fin, faute de munitions, la garde bourgeoise ne put continuer la lutte, et se dispersa à la faveur de la nuit. Un maître des requêtes et un conseiller de la grand'chambre, reconnus au moment où ils prenaient la fuite, furent poignardés sous les yeux du duc de Beaufort. Gilbert-Desvoisins fut dépouillé et laissé pour mort sur la place. Un maître des requêtes, colonel de son quartier, l'intrépide Miron, échappé par bonheur au massacre, allait réunir sa compagnie pour voler au secours de ses confrères, lorsqu'il fut assailli par les séditieux et laissé sur la place, couvert de blessures. Quelques ecclésiastiques déployèrent aussi un courage animé de la plus ardente charité. Pendant ce temps-là, Gaston et Condé, enfermés au Luxembourg, écoutaient avec indifférence le récit de ces tristes événements. Ils refusèrent de retourner à l'hôtel de ville pour apaiser ce tumulte sanglant, et donnèrent au duc de Beaufort la charge de travailler au rétablissement de l'ordre. Cependant l'héroïne du faubourg Saint-Antoine, mademoiselle de Montpensier, à laquelle ce nouveau désastre avait inspiré un mouvement de profonde pitié, intervint encore, mais cette fois afin de réprimer les derniers excès de la populace dont on avait excité la fureur. Elle sortit, avec le duc de Beaufort, pour se rendre à l'hôtel de ville, mais la nuit étant venue mit fin aux massacres. Tandis qu'on jetait à la rivière les cadavres dont la place était couverte, les députés, que le peuple avait cernés dans l'hôtel de ville, s'évadèrent sans bruit, et, insensiblement, la foule se dispersa par les rues voisines de la place déserte. A la lueur des feux qui

brûlaient encore, on distinguait quelques hommes occupés à reconnaître et à relever les morts. La même solitude régnait dans l'hôtel de ville. Beaufort et Mademoiselle firent éteindre le feu, qui attaquait déjà les voûtes de l'édifice. « Jamais, disait l'avocat général Talon, une action plus farouche, plus brutale et plus sauvage, n'avoit été commise en France. » Le prévôt des marchands parut tranquille et serein devant la princesse, qui exigea de lui la démission de sa charge et lui donna une escorte pour le conduire jusqu'à sa maison, avec son frère, maître des comptes, et Labarre, son fils.

La responsabilité des massacres de l'hôtel de ville retomba entièrement sur Condé et sur les princes; plusieurs magistrats osèrent la leur reprocher en face. « Les plus modérés, refusant de croire que de grands et nobles princes se fussent rendus coupables d'une lâcheté si noire et si atroce, s'indignaient cependant que Leurs Altesses eussent laissé pendant cinq heures un si grand nombre de gens de bien dans le plus extrême danger sans s'inquiéter de leur porter secours. » Quoi qu'il en soit de ces justes reproches, Condé avait réussi au delà de ses espérances. Il voulut tirer de cette sanglante journée tous les résultats politiques; il se rendit maître absolu dans la capitale, où la terreur inspirée par des menaces de pillage et par des émeutes sans cesse renaissantes, étouffa toute résistance. Le 6 juillet, les princes convoquèrent une assemblée de notables, dont l'élection fut viciée par la violence et la fraude; et cependant, lorsque ces nouveaux députés furent réunis à l'hôtel de ville, il fallut

recourir aux plus honteux expédients pour les contraindre à seconder de leurs votes et de leurs choix la politique des rebelles.

Le parlement de Paris se divisa ; les magistrats les plus âgés et les plus recommandables refusèrent de se rendre aux audiences de la compagnie tant que les séditieux seraient maîtres de la ville et essayeraient d'influencer les délibérations par la menace de l'émeute. Les plus jeunes et les plus timides persistèrent à se réunir, et quelques assemblées eurent lieu. Le 29 juillet, à la suite d'une vive discussion, cette ombre de parlement, convoquée par le duc d'Orléans, rendit, à la majorité de soixante-quatorze voix contre soixante-neuf un arrêt célèbre, portant que, « attendu la captivité du roi, M. le duc d'Orléans seroit déclaré lieutenant général du royaume, et M. le prince de Condé seroit prié d'accepter le commandement général et la conduite des armées. » Cet arrêt fut enregistré sans contradiction par la cour des comptes et la cour des aides. Les princes présidèrent ensuite à l'hôtel de ville une assemblée de notables bourgeois, et en obtinrent l'autorisation de faire dans Paris des levées de soldats et de deniers.

Disposant alors à leur gré des ressources d'une population immense, les princes croyaient leurs succès assurés contre la cour. Bientôt ils s'aperçurent d'un étrange mécompte : les ordonnances du corps de ville, les arrêts mêmes du parlement restaient sans force dans l'exécution ; les hommes notables avaient quitté la ville, les bourgeois honnêtes se tenaient enfermés dans leurs maisons, et les artisans sans ouvrage, attroupés tout le

jour sur les places publiques, demandaient à grands cris du pain et le retour du roi (1).

Par un juste jugement de la Providence, le massacre de l'hôtel de ville perdit ainsi la cause qu'il avait déshonorée. Ni le vrai Paris ni la France ne s'étaient associés à la victoire des rebelles, et la cour elle-même, bien loin de fléchir, répondit aux provocations de ses ennemis par un redoublement d'énergie. Comme elle résidait à Pontoise, appuyée par l'armée de Turenne, qui s'était repliée jusque-là, elle conserva dans ses revers une attitude à la fois haute et digne. Le 6 août, un ordre émané du roi cassa tout ce qui s'était fait en l'hôtel de ville et au parlement, et manda ce corps à Pontoise pour y tenir séance. Quelques magistrats, en petit nombre, obéirent; mais, si les autres persistèrent dans leur résistance, ils ne se virent pas moins avec inquiétude déclarés, par lettres royales, « désobéissants et rebelles, atteints et convaincus du crime de lèse-majesté. » Leur résolution s'affaiblit, en dépit des conseils des princes et des murmures du peuple.

Sur ces entrefaites, une grande agitation continuait de régner à Paris. Les soldats pillaient les bourgeois pour subsister et une terreur profonde comprimait les plaintes. Quant aux princes, obligés de lâcher la bride aux mauvaises passions, ils pouvaient à peine maintenir un peu de discipline parmi leurs amis, et ils se voyaient, les premiers, exposés aux outrages. Deux princes, beaux-frères l'un de l'autre, les ducs de Ne-

(1) M. de Saint-Aulaire.

mours et de Beaufort, se battirent en duel près du Marché-aux-Chevaux, et le premier fut tué de la main de son adversaire. Tandis que cet affreux événement répandait la consternation dans la ville, le mouvement de réaction devenait de plus en plus manifeste dans le sens de la cour, et le parlement royal, convoqué à Pontoise, se recrutait chaque jour, grâce au repentir des magistrats de Paris qui se retiraient du camp de la Fronde (1).

Les jours suivants, de nouvelles déclarations du gouvernement annulèrent tous les actes de l'hôtel de ville, notamment l'élection de Broussel et la levée des taxes de guerre. Ces mesures, fermes et décisives,

(1) On a recueilli les noms des magistrats qui, dociles aux ordres du roi, siégèrent à Pontoise; c'étaient, pour les présidents : Molé, premier garde des sceaux de France; Potier, sieur de Noyon; Lecogneux; Baradan, évêque de Noyon. Les Pairs de France étaient : le maréchal de L'Hôpital, conseiller honoraire; le maréchal de Villeroy, et Molé-Champlâtreux, conseiller d'honneur. Les maîtres des requêtes étaient : Balthazard, Vertamont, d'Orgeval, La Berchère. Les présidents des enquêtes : Perrot, sieur de Scindié; Bragelonne; et les conseillers de la grand'-chambre : Menardeau, Champré; Lefebvre, ci-devant prévôt des marchands; Thubeuf, sieur Bouillé, Desève, Tambonneau, Mandat, Léoni, Molé Sainte-Croix, Feydeau de Bernay-Boiteux, Lefebvre-Delabarre, et le procureur général Fouquet.

Ce parlement de Pontoise, par cela seul qu'il pouvait favoriser une transaction définitive, était l'objet de tous les sarcasmes, de toutes les plaisanteries des frondeurs. En général, aux temps de troubles, ce ne sont pas les hommes violents et décidés que les partis attaquent; ils s'en prennent aux esprits timides et modérés qui préparent le rapprochement des idées. Ainsi, le parlement de Pontoise pouvant amener une restauration, les frondeurs le poursuivirent avec autant d'acharnement au moins qu'ils l'avaient fait pour Mazarin même. Il y eut des brochures, des chansons « sur les singeries du prétendu parlement de Pontoise, cour burlesque composée de présidents et conseillers renégats, etc. »

prises en face de Paris révolté, pouvaient avoir deux résultats, l'un d'irriter, l'autre d'intimider la Fronde; or, comme la bourgeoisie avait vu avec une terreur mêlée de remords les massacres du 4 juillet, les actes de pillage et d'incendie qui en avaient été la suite, elle recommençait à se séparer de l'émeute et à regretter la paix. Que pouvaient les chefs de la Fronde, la plupart princes du sang, lorsque le découragement gagnait les classes moyennes? Il ne leur restait guère pour instruments que les assassins du 4 juillet et les incendiaires des faubourgs. Ils devinèrent sans peine que leurs espérances étaient bien compromises. Le vieux Broussel, renonçant le premier à son héroïsme d'emprunt, donna humblement sa démission de prévôt des marchands, et toutefois il fut réélu bien malgré lui. Malgré cette nouvelle bravade du parti des exaltés, il devenait évident que la résistance, confiée désormais aux mains timides d'un magistrat septuagénaire, ne devait pas durer bien longtemps. Et d'ailleurs il s'était formé entre la cour et Paris, par les soins de la fraction du parlement qui siégeait à Pontoise, un parti de transaction dont Matthieu Molé était le chef. Ceux qui dirigeaient cette opinion intermédiaire s'engageaient à faire rentrer dans le devoir les corps constitués et le peuple, à la seule condition du renvoi de Mazarin et d'une amnistie. La cour, si fière qu'elle fût sur le terrain des principes, n'en était pas à oublier sa récente défaite et à se faire illusion sur les autres obstacles; éloigner Mazarin, ce n'était alors que gagner du temps; elle ne tarda pas, en conséquence, à se résigner à cet expédient. En cédant ainsi aux circons-

tances, la cour se réservait de rappeler plus tard le cardinal, dès que les préventions de la multitude seraient affaiblies ou effacées.

Mazarin s'achemina donc de nouveau vers la frontière du Nord et se retira à Sedan (19 août); le parlement de Paris, qui n'attendait que ce prétexte pour faire sa soumission, se hâta de remercier le roi, et les royalistes, qui étaient fort nombreux dans la capitale, s'enhardirent peu à peu, jusqu'à se montrer publiquement ennemis de la Fronde et partisans d'une prompte réaction en faveur de l'ordre. La présence du duc d'Orléans et du prince de Condé donnait encore quelque consistance à l'esprit de révolte; mais ces deux princes manifestaient, sinon le désir sincère, du moins l'apparence du retour au devoir. Des pourpalers, qui duraient depuis bientôt deux mois, s'étaient engagés entre les débris de la Fronde et les membres du conseil royal, séant à Pontoise : les premiers réclamaient une amnistie pleine et entière; les autres voulaient éviter pour l'autorité du roi les stipulations et les conditions qui pouvaient en amoindrir le principe. Retrouvant à la fin un reste d'énergie, le prévôt des marchands Broussel fit une tentative vaine pour réunir les principales villes de France à Paris, dans une communauté d'efforts et de principes, mais cet appel ne fut écouté d'aucune cité française.

La cour quitta Pontoise pour Compiègne, d'où elle se rendit plus tard à Saint-Germain. Là, les négociations recommencèrent. Las de se ranger parmi les rebelles, et donnant à son tour l'exemple de la sou-

mission, le cardinal coadjuteur usa de son influence sur le clergé pour l'engager à prêcher au peuple des paroles de repentir et de paix. Le 9 septembre il conduisit à Compiègne une nombreuse députation composée de l'élite des religieux et des prêtres séculiers. Admis en présence de Leurs Majestés, le cardinal parla des malheurs et des fautes de la ville de Paris; puis, d'une voix à la fois humble et digne, il supplia le roi de se rendre aux vœux de son peuple et de revenir dans la capitale. Dans la situation où se trouvaient les affaires il était impossible de songer à traiter d'égal à égal; le conseil royal se refusait à ces grandes transactions où le pouvoir et les partis stipulaient des conventions réciproques, une reconnaissance de droits et d'immunités. L'amnistie supposait un acte de pleine et entière souveraineté; ce n'était plus un traité de concessions mutuelles, mais une mesure de clémence émanée du prince dans la plénitude de sa puissance royale. Le parlement de Paris admettait bien le principe de l'amnistie, mais il la demandait absolue, sans conditions, embrassant la grande échelle des culpabilités, depuis les princes du sang jusqu'au dernier des hommes de la halle et des métiers de Paris; il voulait également que cette amnistie fût soumise à la sanction du parlement, afin de revêtir les actes de l'autorité royale d'un caractère inviolable. En attendant qu'une décision de Louis XIV mît fin à ces hésitations, une autre députation fut envoyée au roi par le corps de ville de Paris (14 septembre); elle fut froidement accueillie, et Louis XIV s'étonna que Broussel, prévôt des marchands, élu par

les factieux, osât affronter sa présence. Une troisième députation, envoyée par le parlement de la Fronde, ne fut pas même reçue, « attendu que les officiers réunis à Paris étoient des rebelles, en contradiction manifeste avec les ordres de Sa Majesté, qui avoit transféré son parlement à Pontoise. » A Paris on comprit la nécessité de redoubler de soumission : les registres de la ville en font foi. Le bureau étant assemblé, M. Denison prit la parole, et, s'adressant à M. de Broussel, lui dit : « Les présentes conjonctures désirent de vous une chose qui seule peut détourner les maux dont la ville est menacée. Il est de votre devoir, et ce sera pour vous chose très-honorable et digne de votre courage, de vous démettre de la charge de prévôt des marchands entre les mains de Sa Majesté, ou, pour son absence, en celles du duc d'Orléans. Je vous fais cette proposition la larme à l'œil et touché du plus vif regret, et c'est avec ces sentiments, et persuadé que je ne parle ici que pour le bien commun, que je vous prie de recevoir mes paroles. » Le procureur du roi et aucuns de ces messieurs ayant appuyé ce discours, M. Broussel répondit : « Il y a plusieurs jours déjà que j'ai pris la résolution de ce que vous me dites. Je n'ai jamais ambitionné d'être revêtu de la charge de prévôt des marchands ; on sait assez comment je l'ai acceptée, et que j'ai offert ma démission à plusieurs reprises. » Et là-dessus, ayant écrit un mot de sa main au duc d'Orléans, pour qu'il voulût bien agréer qu'il se démît de sa charge, il pria le sieur Denison de vouloir présenter ladite lettre à S. A. R. Celui-ci, ayant

trouvé le duc d'Orléans tout seul au palais du Luxembourg, lui exposa le sujet de sa mission, et, après la lettre lue, S. A. R. dit aussitôt : « M. de Broussel, je le sais, n'a jamais eu que les sentiments d'un bon François pour l'avantage de sa patrie. Il a dessein de se démettre de sa charge en l'assemblée qui doit avoir lieu jeudi prochain en parlement; eh bien! j'agrée, selon le désir qu'il m'en témoigne, la démission du sieur de Broussel. »

Ainsi la difficulté se dénoua comme d'elle-même; il n'y eut point d'amnistie générale, mais un engagement d'oublier les excès de la guerre civile, et, quand tout fut disposé pour recevoir le roi dans sa bonne ville, le conseil fixa le 21 octobre pour le jour où Louis XIV reviendrait à Paris (1). Ce jour-là, une immense affluence de peuple se rendit au-devant de ce prince et de sa mère. Le jeune roi, monté sur un cheval gris, et à la lueur de cinquante torches de cire,

(1) « Dès le matin une grande partie du peuple quitta ses maisons, sortit de la ville et alla jusqu'au bois de Boulogne au-devant de Leurs Majestés, tandis que l'autre remplissoit le Cours-la-Reine, bordoit la Seine des deux côtés jusqu'au bout des galeries du Louvre. » La vérité est que, si les bourgeois, la partie riche et marchande de la cité, applaudirent vivement à la fin des troubles de la Fronde, la victoire de la cour ne trouva ni dans le bas peuple ni dans le parti des gentilshommes approbation et enthousiasme. Il y eut des craintes parmi tous ceux qui avaient pris part au mouvement; on avait bien promesse d'amnistie, la cour s'étant engagée à ne poursuivre personne pour ses antécédents; mais dans les crises politiques il est si difficile d'éviter les réactions. Il y a eu des amis et des ennemis; tous s'en souviennent! on peut bien quitter les armes, mais les opinions restent vivaces. Toute sa vie Louis XIV garda rancune à la ville de Paris, aux noms de la Fronde, aux officiers municipaux, aux grands surtout qui avaient pris parti pour les troubles de l'époque de sa minorité.

fit son entrée dans sa capitale. La marche de son cortége, retardée par la foule et par d'inévitables harangues, dura cinq heures depuis Chaillot jusqu'au Louvre. Arrivé aux portes de son palais, le roi fut reçu par le cardinal de Retz, suivi d'un grand nombre de prélats et de gentilshommes ; mais les princes frondeurs ne s'y trouvèrent pas.

L'un d'eux, le duc d'Orléans, avait reçu de son neveu Louis XIV l'ordre de quitter la capitale; il obéit et partit pour Blois, bientôt désabusé des vaines fantaisies de la grandeur et de l'ambition. Mademoiselle demeura cachée un jour dans Paris, puis elle en sortit « pour aller à Saint-Fargeau regretter toute ses peines, aussi mal payées qu'elles avoient été peu méritoires, et peu agréables à celui qui en avoit été la cause (1). »

Le duc d'Orléans avait à peine quitté la capitale que le roi tint au Louvre un lit de justice où il parut environné de tout l'éclat de la majesté royale. A ses côtés marchaient le duc de Vendôme et le duc Henri de Guise, le héros de Naples et le prisonnier de Madrid ; il était précédé d'une garde formidable et suivi d'un brillant cortége d'autres ducs, pairs, maréchaux de France et officiers de la couronne. Les membres du parlement restés à Paris avaient été convoqués individuellement au Louvre, à l'exception du vieux Broussel et de dix autres magistrats, que leur rôle pendant les troubles désignait à la vengeance royale. Ils y trouvèrent leurs collègues de Pontoise,

(1) *Mémoires de Mme de Motteville.*

contre lesquels ils avaient souvent guerroyé à coups d'arrêts, et tous ensemble prirent séance pour enregistrer l'édit d'amnistie.

Après la vérification des lettres patentes qui transféraient de nouveau le parlement à Paris, le chancelier lut, au milieu d'un morne silence, une déclaration nouvelle qui dérogeait à l'édit d'amnistie. Elle bannissait de Paris, avec défense expresse d'y rentrer sans permission de Sa Majesté, les ducs de Beaufort, de La Rochefoucauld et de Rohan, les onze membres du parlement que le roi n'avait point appelés au lit de justice, le président Perrault, de la chambre des comptes, les serviteurs des princes et princesses de Condé, de Conti, de Longueville, les femmes, les enfants, les domestiques des officiers employés dans les troupes du prince de Condé ou dans les places qui tenaient pour lui en Guienne, en Bourgogne et ailleurs. Défenses étaient faites à tous officiers des cours souveraines « d'avoir désormais habitude ni fréquentation avec les princes et les grands de l'État, d'en recevoir pension et de prendre soin de leurs affaires. » Enfin la déclaration interdisait au parlement, à peine de désobéissance, toute délibération sur les affaires générales de l'État et la direction des finances, et toute entreprise contre ceux qui en auraient l'administration. La compagnie n'osa point élever la voix contre cette déclaration; les bannis obéirent sans que leur châtiment excitât la moindre émotion parmi le peuple.

Quelques temps après (18 décembre), quand le repentir ou la crainte eut pacifié Paris, le cardinal de

Retz fut arrêté par ordre du roi et conduit au château de Vincennes. « Or, disent les Mémoires contemporains, la reine d'Angleterre et la duchesse de Chevreuse s'en allèrent rendre visite le même jour à la duchesse d'Orléans, et la duchesse de Chevreuse lui dit, de la part de la reine, qu'elle pouvoit rester dans son palais, à raison de sa grossesse. La duchesse d'Orléans répondit assez fièrement qu'elle n'abandonneroit pas son mari; ce qu'elle ne fit pourtant pas, parce que le duc lui donna ordre de rester dans Paris et de ne pas risquer sa vie, étant sur le point d'accoucher, comme elle le fit d'une fille, quelques jours après. Le roi envoya M. le duc d'Anville et tous ses ministres au duc d'Orléans, à Limours, pour faire quelque accord avec lui; mais, comme on y vouloit toujours comprendre le cardinal Mazarin, il ne voulut point y entendre, non plus que Condé, à qui on envoya le sieur Cordoen, maréchal de camp. De sorte qu'il fut arrêté que le duc vivroit en repos à Blois, qu'il rappelleroit ses troupes de l'armée de Condé et les uniroit avec celles du roi. A quoi le duc d'Orléans consentit, pourvu qu'on ne les employât pas immédiatement contre le prince de Condé, tant il aimoit ses intérêts. Tous les exilés se retirèrent de Paris, à l'exception de Broussel, qui y demeura *incognito*, disant qu'il n'avoit point de maison de campagne, et qu'on lui feroit plaisir d'éteindre ses maux en abrégeant sa vie. Le président Maison et le conseiller Verdeau, ayant proposé de faire assembler les chambres des enquêtes pour protéger leurs compagnons exilés, furent eux-mêmes envoyés en exil. La

cour fit semblant de ne pas savoir que Broussel ne s'étoit pas retiré, vu qu'il ne paroissoit pas en public aux yeux du peuple. Broussel, la première cause de cette guerre, resta donc dans Paris et caché, tandis que son nom étoit banni. »

Là ne devait point s'arrêter la réaction. Le roi se considérait comme vaincu tant que durait l'exil de Mazarin; sans s'inquiéter des murmures ou des menaces que cette résolution hardie pourrait soulever, et toujours guidé par les conseils de sa mère, Louis XIV invita Mazarin à rentrer à Paris et à revenir prendre sa place au conseil. Les esprits étaient si las de la révolte, la bourgeoisie tellement fatiguée de l'état de guerre, le commerce si avide de sécurité et de repos, la cour, enfin, si déterminée à user de rigueur, que le cardinal à son retour ne rencontra, de Sedan à Paris, ni opposition, ni obstacle, et qu'il reprit les rênes du pouvoir et les tint jusqu'à sa mort, sans être désormais, de la part du parlement ou du peuple, l'objet d'aucune agression. Nous ajouterons même, ce qui serait incroyable pour quiconque ne se rend pas compte de la haine ou de la faveur des masses, que le ministre vit succéder aux proscriptions dont il avait eu à se garantir une sorte de popularité et d'engouement (3 février 1653).

Ainsi se terminèrent les longues agitations de la Fronde; elles ont été diversement appréciées dans leurs résultats et leur principe. Au risque donc de paraître trop insister sur une pensée qui, peut-être, a été suffisamment comprise, nous allons, aussi rapidement que possible, chercher à reconnaître et à

constater le caractère de ce mouvement. Il nous a paru qu'on adoptait, en général, trop facilement à ce sujet des idées convenues, qu'il appartient à l'histoire de contrôler : tant il est difficile de se dépouiller des impressions qu'ont laissées des Mémoires frivoles, rédigés par des frondeurs évincés, et qui n'avaient retrouvé dans cette période si obscure que des querelles suscitées au profit de leurs ambitions étroites. A ce point de vue personnel, ils ne nous ont fait envisager que le côté puéril ou ridicule de la Fronde; il sera plus digne de nous d'apprécier ce qu'elle eut de sérieux et de réfléchi.

Un roi contraint de quitter plusieurs fois sa capitale et d'aller chercher ailleurs un asile plus sûr; la guerre civile organisée et poursuivie avec opiniâtreté; l'insurrection des corps constitués fortifiée par l'émeute de la rue; des combats, du sang versé, des pillages; le déchaînement inouï d'une presse pamphlétaire ou politique; les armées du souverain tenues en échec par celles de ses vassaux ou de ses sujets; les principes contestés ou battus en brèche, ce sont là, si nous ne nous trompons pas, les symptômes certains d'une perturbation sociale. Les faits suffisent donc pour asseoir un jugement, sans qu'il soit besoin de les accroître ou de les diminuer.

La Fronde fut une révolution avortée. Si elle ne répondit point à l'impatience de ses auteurs, elle augmenta la puissance de la couronne de tout le terrain perdu par ses adversaires. Le mouvement, au lieu de tourner au profit de la révolte, donna gain de cause au pouvoir : c'est le propre de toutes les agitations politi-

ques que ne couronne point le succès. Mais, que la partie soit ou non gagnée par le peuple, l'événement ne change pas la nature de la crise.

Quatre éléments sont en lutte dans la Fronde, et l'un d'eux, le pouvoir royal, se défend contre les trois autres : l'aristocratie, la bourgeoisie et la démocratie. Le parlement cherche en vain à résumer en lui seul ces trois forces agressives ; comme en réalité il ne combat qu'en vue de sa propre extension, il demeure isolé et succombe.

La royauté absolue triomphe : elle est un besoin de l'époque. Ce n'est pas sans nécessité et pour la satisfaction de sa vanité personnelle que Richelieu a entrepris de mettre tout à fait le roi hors de page ; il a compris que c'est là un moyen de comprimer énergiquement les obstacles qui s'opposent au retour de l'ordre, d'abattre le parti des grands et de tenir dans le devoir la faction protestante. Telle est son œuvre.

Mazarin hérite du devoir de la continuer ; mais, comme, au début de son administration, il semble hésiter et détendre les rênes du pouvoir, tous les principes vaincus, moins celui du protestantisme, regimbent contre lui avec l'opiniâtreté du désespoir. La féodalité sent que le moment est venu pour elle de livrer une dernière bataille, et toutes ses têtes se groupent autour des princes. Le parlement et la classe bourgeoise considèrent avec des yeux d'envie ce qui se passe en Angleterre : le premier rêve des droits législatifs ; l'autre a le sentiment confus que son jour est proche et s'agite sans trop savoir pourquoi (l'histoire le sait). Quant à la démocratie, comme le

géant de la fable, toujours enchaînée, toujours absente, en apparence, des grands drames, et toujours secouant la montagne qui pèse sur sa poitrine, elle gronde et se démène à la suite de tout ce qui peut ouvrir une digue à ses eaux, sans se demander si le chef dont elle se fait moins une idole qu'un moyen est armé d'une épée ou d'une balance, s'il siége en la grand'chambre ou à l'hôtel de ville. Ses instincts lui apprennent que, pour le moment, tout chef lui est bon, et c'est pourquoi aussi aucun de ces chefs qu'elle se donne et qu'elle se réserve de dépasser ne veut combattre pour elle et avec elle.

Les révolutions ne sont durables que lorsque, avant de se faire dans les choses, elles sont depuis longtemps entrées dans les mœurs et dans les idées. Or la Fronde n'en était point là : du côté des princes et de l'aristocratie il n'y avait qu'une réaction contre un passé gênant, mais irrévocable ; quant au parlement, pour s'ériger en corps souverain, pour être régulièrement investi de la puissance publique, il lui fallait avoir des racines plus profondes dans les institutions du royaume. Hors d'état de pouvoir assigner une origine légale à ses prétentions, ne représentant rien dans le pays, ni la noblesse, ni la bourgeoisie, ni le droit populaire, il n'agissait que pour ses prérogatives, et ce n'était guère la peine de l'assister sur ce terrain. Voilà pourquoi, bien que la multitude battît des mains à ses entreprises, aucune des grandes classes de la société ne se dévoua pour les soutenir. La noblesse se sentait peu de goût pour ériger en tuteur des rois, en modérateur des querelles qui se vident par le fer entre le monarque et

les gentilshommes, un tribunal, fort respectable d'ailleurs, de gens de robe et de présidents à mortier, toujours intraitables sur la coutume et sur les formes. Au besoin les grands consentent à se courber sous un chef, mais ils se croient humiliés lorsqu'il faut plier devant une toge, et ils étaient toujours prêts à rallumer les germes d'irritation que, depuis saint Louis et Philippe le Bel, la création d'une justice régulière, prenant partout la place des justices seigneuriales et citant à sa barre les plus puissants feudataires, avait introduits entre le parlement de Paris et la noblesse de France.

La bourgeoisie, comme à toutes les époques de son histoire, avait des instincts moins politiques que municipaux. Ce qu'il lui fallait, à elle, c'étaient des garanties préservatrices de ses intérêts de propriété et de commerce. Exclue de la jouissance des droits publics, elle s'en vengeait en tournant en ridicule les pouvoirs placés au-dessus d'elle, et, au fond, elle aimait le roi : c'était chez elle souvenir et coutume. Mais le dogme de la responsabilité des ministres, qu'on s'imagine avoir découvert de nos jours, était plus sérieux et mieux pratiqué alors qu'à cette heure. Le bourgeois, surchargé de taxes, battu par les courtisans, rançonné par les traitants de toute nature, se contentait de dire : « Ah ! si le roi le savait ! » et cette consolation monarchique entretenait au fond de son cœur le respect et les sympathies pour la personne du prince. Puis, quand c'était jour de fête, dimanche, Saint-Jean ou Pâques fleuries, le bourgeois, revêtu de ses habits de gala, hantait les villages de la banlieue, conduisant sa femme

ou sa fille, aux goûts modestes, et se trouvait heureux de plaisirs tranquilles, ne demandant autre chose à Sa Majesté que de vivre longtemps pour le bonheur de son peuple et de se montrer parfois à sa bonne ville, afin de faire admirer son air affable, son beau carrosse et son cortége magnifique de drap d'or et de plumes blanches. Ce n'est pas que le bourgeois fût insensible aux priviléges de la cité : il y attachait au contraire beaucoup d'importance; il aimait à se garder lui-même; il mettait quelque orgueil à parvenir aux distinctions municipales; il honorait le haut grade d'échevin et la dignité de prévôt des marchands; surtout il concentrait une partie de ses vanités dans les fonctions de marguillier et dans l'organisation des confréries. On agissait prudemment de ne point le relancer dans ces sanctuaires privilégiés, parce qu'alors il avait la réclamation bruyante et paraissait très-déterminé au besoin à tendre des chaînes et à jouer de l'arquebuse. Bavard et vaniteux, au demeurant « bon compère » et ami serviable, il se mettait peu en peine des intérêts généraux de la France, pourvu qu'on ne touchât point à ses usages ni à ses délassements.

La révolution de Naples, si promptement comprimée, ne lui avait apparu que comme une révolte de bas peuple dont il fallait sérieusement se garder, de crainte du pillage des boutiques; d'un autre côté, si la révolution d'Angleterre, bien autrement grave, avait comme éveillé en son sein des appétits de révolte, dans cette querelle soulevée entre les protestants et un roi animé de dispositions favorables à l'Église la bourgeoisie

française avait pris parti pour le roi; et pourtant, au bruit de la chute d'un trône voisin, elle songeait de temps à autre que les trônes sont assez fragiles.

Les classes ouvrières, le prolétariat, le peuple enfin n'avaient point alors et surtout ne croyaient point avoir des intérêts différents de ceux de la bourgeoisie; la lutte du pauvre et du riche n'existait pas brûlante comme aujourd'hui, et, dans l'organisation de la société de ce temps, si la hiérarchie était presque inaccessible, si chacun se trouvait muré dans sa condition, cette condition, pour les subalternes, était plus tolérable et plus digne qu'elle n'a été faite depuis cette époque. L'ouvrier devenait très-rarement maître et fabricant, mais il avait des garanties contre le maître, et le maître ne considérait pas l'ouvrier comme une chose, mais comme un frère. Dans le régime de corporations, de maîtrises, de jurandes, dans cette organisation du travail que, sous beaucoup de rapports, on trouve avec raison fautive et inintelligente, le double principe de la charité et de l'association mettait à couvert les classes laborieuses des conséquences que le régime de l'isolement et de la concurrence absolue entraîne sous nos yeux. Le travail était peu rétribué, mais l'existence était à bas prix, mais les machines n'avaient point encore été substituées aux bras, et la répartition des salaires était plus égale, plus juste; l'industrie semblait y perdre, l'homme y gagnait. Dans cet état de choses, il n'y avait pas, comme dans nos sociétés modernes, entre la bourgeoisie et le peuple, cet abîme que l'envie ou la faim mesure avec des yeux menaçants, et que la défiance ou la cupidité creuse de jour

en jour. La bourgeoisie craignait le pillage, parce qu'elle ne disposait pas des moyens de sécurité qui l'entourent aujourd'hui, et que dans toute population il y a une écume d'hommes sans aveu qui n'appartiennent à aucune catégorie sociale; le peuple aimait le désordre et l'agitation, parce qu'il lui faut de pareils spectacles, et que le changement, ne compromettant pas toujours ses intérêts immédiats, lui fait toujours entrevoir la chimère d'un avenir meilleur.

Rien ne ressemble d'ailleurs aux barricades contemporaines et aux émeutes que nous avons traversées comme ces barricades de 1649, comme ces soulèvements si fréquents de la Fronde. Déjà même l'idée de la république semblait se faire jour, et les Mémoires du cardinal de Retz nous apprennent que ce mot inattendu était prononcé alors dans les groupes populaires; mais de la pensée qui commençait à poindre à l'application politique et réelle il y avait une distance énorme : c'est tout au plus si l'on peut admettre dans ces premières velléités républicaines le pâle reflet des événements dont l'Angleterre était alors le théâtre. La question n'était donc pas entre la république et la royauté, pas davantage entre le prolétariat et la bourgeoisie.

Il y eut alors comme une dernière convulsion du régime féodal, dépossédé pour jamais du pouvoir, et comme une première tentative de la classe moyenne pour conquérir et absorber le gouvernement. La couronne résista; elle prévalut contre le principe du passé, parce qu'il avait fait son temps, et contre le prin-

cipe de l'avenir, parce que son heure n'était pas encore venue. Toute la moralité de la Fronde peut se résumer en ce peu de lignes.

Les événements ne se trompent pas de date, l'histoire ne remonte pas vers sa source : non que le genre humain soit condamné à suivre une route inévitable, fatale, nécessaire : c'est Dieu qui l'entraîne, et ce guide éternel se plaît à confondre les arrangements et les calculs de notre raison ; mais c'est ce même Dieu qui semble avoir voulu assigner une succession naturelle aux idées ; c'est lui qui, si notre faible intelligence ne nous trompe pas, a jugé bon de prescrire aux peuples un développement légitime et progressif (toujours limité), qui ne peut être interrompu ou méconnu sans perturbation ni sans misère. Il était naturellement impossible qu'au règne de la féodalité succédât, sans transition, la domination ou la prépondérance de la bourgeoisie ; la royauté s'était jadis unie aux communes pour contenir ses grands vassaux et amoindrir leurs priviléges ; pendant la Fronde, la bourgeoisie chercha à intervertir les rôles, et, trouvant désormais la noblesse assez comprimée, elle ne craignit pas de lui prêter la main pour opposer de concert des obstacles aux envahissements de la couronne : cela devait être dans leurs instincts. Mais les classes nobles et bourgeoises s'avisaient trop tôt ou trop tard de se coaliser ; disons mieux, elles ne se réunissaient qu'en vue d'une lutte éphémère, d'un intérêt momentané, et, comme ni l'une ni l'autre n'entendait faire de cette adhésion d'un moment une organisation stable et durable, toutes

deux agirent faiblement, sans ténacité, et furent vaincues. Elles le furent pour des siècles, tant doit peser sur les peuples le châtiment du désordre et de la révolte, ces deux avant-coureurs ordinaires du pouvoir despotique.

## Quatrième période du règne de Louis XIV. — Depuis la fin des troubles jusqu'à la mort de Mazarin.

(1653—1661.)

La bourgeoisie parisienne, désabusée de la révolte et encore terrifiée par le souvenir des massacres de l'hôtel de ville, avait cessé de chansonner ou de maudire le cardinal Mazarin; les corps municipaux, épurés ou choisis par la cour, prodiguaient au ministre des hommages qui étonnaient le peuple, mais que nul n'osait contredire; le parlement enregistrait silencieusement les édits et les ordonnances qui consacraient l'autorité absolue du roi, et aucun magistrat ne se montrait assez hardi pour invoquer les garanties naguère consignées dans la déclaration du 24 octobre. Alors commença l'ère de transition qui devait s'écouler entre la Fronde et le gouvernement personnel de Louis XIV. Pour le moment, le pouvoir royal était maître de la situation; la cour allait tout oser en face d'une population résignée à tout souffrir, et toutefois, sur la frontière et à l'intérieur du royaume, des difficultés assez graves se produisaient encore.

Les troubles de la France avaient favorisé les entreprises des ennemis du dehors, tantôt en détournant l'armée de sa mission ordinaire, qui est la défense du pays, tantôt en secondant les intelligences que les chefs du parti frondeur entretenaient avec les Espagnols. Plusieurs villes fortes de France, des Pays-Bas

et de Catalogne, étaient tombées au pouvoir de l'étranger, et nos alliés d'Italie avaient subi des revers. Les Espagnols s'étaient successivement rendus maîtres d'Ypres, de Saint-Venant, du Catelet, de la Capelle, de Mouzon et de Bar-le-Duc; deux importantes places du Nord, Dunkerque et Gravelines, étaient tombées entre leurs mains; Vervins et Rethel avaient été pris et repris; Condé, qui avait sollicité (1) de l'Espagne, armée contre la France, l'odieux honneur du suprême commandement militaire, s'était emparé de Sainte-

(1) Il avait adressé à D. Luis de Haro la lettre suivante :

« Il ne m'est pas possible, Monsieur, de vous dissimuler plus longtemps « le triste état de mes affaires; je les ai vues dépérir en Guienne, faute de « troupes, d'argent, de munitions et de tous les secours auxquels vous « vous étiez engagé envers moi. J'ai perdu Bourges, Dijon, Montrond, « Paris et bien d'autres places, sans me plaindre. Vous n'ignorez pas avec « quelle fermeté j'ai rejeté tous les avantages particuliers qu'on m'offroit « pour abandonner mes alliés; mais, enfin, me voici réduit aux dernières « extrémités. Mazarin est rentré dans le royaume; il a rassemblé toutes « les forces, à la tête desquelles il est venu fondre sur moi pour me chasser « de mes quartiers. C'est dans ces circonstances, où j'avois le plus be- « soin de secours, que l'armée des Pays-Bas m'a quitté, et que M. le duc « de Lorraine en a fait autant avec la plus grande partie de ses troupes. « Je manque de tout; il n'y a point de jour que je ne perde des places et « des partisans. Mes amis, me voyant si généralement abandonné, com- « mencent à m'abandonner eux-mêmes. Le cardinal Mazarin profite de « la faiblesse et de l'impuissance où je me trouve pour établir en France « une autorité inouïe, dont vous et moi serons les premières victimes. « Il est temps d'apporter un remède efficace à tant de maux. Il s'agit, « Monsieur, d'ordonner à vos ministres et à vos généraux de me confier « toutes les forces des Pays-Bas lorsque j'aurai sur les bras toutes les « forces de la France, et de ne m'en donner qu'une partie lorsque je n'en « aurai qu'une partie à combattre. Il faut surtout m'envoyer prompte- « ment les subsides qui me sont dus depuis si longtemps. Muni de ce « secours, j'ose me promettre des avantages capables de nous procurer « bientôt une paix juste et honnête. J'attends tout de l'équité de Sa Ma-

Menehould, de Château-Porcien, de Roye, et de cette ville de Rocroy dont le nom lui rappelait une gloire plus pure.

« jesté Catholique, et je tâcherai de vous faire connoître que je suis,
« Monsieur, votre très-affectionné à vous servir.

« LOUIS DE BOURBON. »

Le comte d'Olivarès n'avait garde de repousser ces ouvertures. Déjà ce ministre avait écrit au comte de Fiesque : « Le roi a eu pour très-agréable l'arrivée de Votre Seigneurie à cette cour, d'autant qu'elle a vu avec quelle vérité vous aviez énuméré nos forces dans les Pays-Bas et en Lorraine. Ces forces, Sa Majesté est toujours prête à les employer pour les intérêts du prince de Condé, intérêts qu'elle regarde comme plus immédiats pour elle que ceux qui se rattachent directement à son service. Les secours pécuniaires que vous avez demandés, tant pour l'entretien de l'armée du roi que pour celle de M. le prince, ont été trouvés fort raisonnables et de convenable position (*) ; aussi tout fait-il espérer que l'on pourra vous faire compter les 500 premiers mille écus d'ici à la fin de septembre. Il sera fait également droit à la demande des autres 300 mille écus que le prince réclame pour lui et pour Saint-Angelin. Mais pour le moment on devroit ainsi répartir les 500 mille écus dont il est question, savoir : 200 mille pour la Guienne, 200 mille en Flandre, et les 100 mille restant pour l'usage que Votre Seigneurie jugera le plus convenable, quand elle sera arrivée à Bordeaux... » « Quant aux mille chevaux, continuait le ministre, que nous devons livrer, nous représenterons à Votre Seigneurie la difficulté, pour ne pas dire l'impossibilité, de loger et d'entretenir un tel corps de cavalerie dans les environs de Saint-Sébastien, après les avoir fait venir des armées de Badajoz et de Catalogne. Sa Majesté s'en rapporte aveuglément à la prudence et au jugement du prince de Condé. Vous aviez jugé que 700,000 écus suffiroient pour que les forces navales qui sont au Passage pussent mettre à la voile; Sa Majesté vient de donner l'ordre que l'on en expédiât 800,000 ; ce qui a été exécuté. Une question plus grave à traiter peut-être est celle qui concerne le secours direct à faire apporter par la flotte espagnole à la ville de Bordeaux. Je puis vous répondre à cet égard que les ordres donnés au marquis de Sainte-Croix par Sa Majesté sont : qu'il doit, avec la grâce de Dieu, faire voile vers la flotte du duc de Vendôme pour la combattre. »

(*) *Se han tenido por muy rasonable, y de toda honesta proposition.*

A l'intérieur, le foyer des résistances s'était concentré à Bordeaux ; mais déjà il commençait à manquer d'aliments et d'hommes capables d'attiser le feu et de propager l'incendie. La faction qui dominait en Guienne perdait toutes ses forces par la mésintelligence du prince de Conti et de la duchesse de Longueville, mésintelligence que fomentaient leurs conseillers et leurs serviteurs, intéressés à traiter avec la cour et Mazarin lui-même, disposé à accorder des préférences. La discorde et le découragement finirent par se glisser dans le sein de l'Ormée, contre laquelle s'élevaient le parlement de Bordeaux et la jeunesse bourgeoise. Enfin la cité rebelle se vit étroitement pressée par l'armée royale aux ordres du duc de Candale, que secondait l'escadre de l'amiral duc de Vendôme, ayant sous ses ordres l'intrépide Duquesne. Hors d'état de tenir tête à de pareils adversaires, et les forts de Bourg et de Libourne ayant eux-mêmes capitulé, Bordeaux se résigna et fit sa soumission.

La cour imposa les conditions qu'elle voulut. La princesse de Condé et le jeune duc d'Enghien durent recevoir des passe-ports pour aller rejoindre le prince rebelle sur la terre étrangère, avec Lenet, Marsin et une partie de leurs troupes. Conti et M^me^ de Longueville restèrent en France ; mais on leur assigna des retraites éloignées de la cour, jusqu'à ce que leur bonne conduite permît de les y rappeler. Les généraux du roi promirent une amnistie générale et la confirmation des priviléges de la ville. Le lendemain du départ du prince de Conti, des princesses et de leurs adhérents, les ducs de Vendôme et de Candale y firent leur entrée

(3 août 1653). Plus de trois cents *Ormistes* furent exilés de Bordeaux, qu'ils avaient jadis rempli de terreur, et le roi excepta de l'amnistie six bourgeois signalés comme les anciens chefs de la sédition. Le plus coupable d'entre eux, l'artisan Dure-Tête, périt sur la roue.

La soumission de Bordeaux fut une défaite pour la politique espagnole. Le comte d'Olivarès, serviteur dévoué de Philippe IV, avait mis tout en œuvre pour prolonger la résistance d'une ville que convoitait le roi son maître, comme si l'Espagne, sous le règne de Louis XIV, eût pu aspirer à rétablir dans les Gaules la vieille monarchie d'Alaric II. Ses espérances furent déjouées. Vers le même temps, en Provence, les villes de Toulon et de Tarascon, demeurées jusqu'alors attachées au prince de Condé, ouvrirent leurs portes au duc de Mercœur, gouverneur de la province, et le midi de la France tout entier reconnut l'autorité du roi. Les armes de Louis XIV furent moins heureuses à Barcelone, et la Catalogne, abandonnée d'ailleurs au courage d'une poignée d'hommes, fut replacée sous la domination de Philippe IV.

Au nord, le prince de Condé, ayant sous ses ordres les troupes de l'Espagne et du duc de Lorraine, se trouvait à la tête d'une armée de trente mille hommes. Le roi de France, manquant d'argent et de soldats, ne pouvait lui opposer que sept mille fantassins et dix mille hommes de cavalerie, commandés par Turenne. Sans se laisser déconcerter par l'infériorité du nombre, le maréchal se garda bien néanmoins d'affaiblir ses forces en disséminant des garnisons

dans les places de guerre ; il résolut de conserver son armée entière, de suivre l'ennemi, de le harceler, d'inquiéter ses mouvements, et d'éviter toute action générale. Pressé de se mettre à couvert sur la gauche de l'Oise, afin de préserver Paris des attaques de l'armée espagnole, il ne voulut pas suivre ce conseil timide, et bientôt après il franchit la ligne de la Somme. Le prince de Condé n'osa s'avancer dans le cœur du royaume en se sentant menacé sur les derrières de son armée par le maréchal de Turenne; il revint sur ses pas et repassa la Somme, et essaya, mais en vain, de détruire d'un seul coup son ennemi. Déçu dans son attente, il assiégea Guise (16 août); mais Turenne l'avait prévenu et avait ravitaillé cette place. La difficulté était de forcer Turenne à combattre malgré lui. Il n'y eut point de ruses, de stratagèmes, de manœuvres savantes que le prince n'employât pour arracher l'ennemi de ses positions et le combattre en rase campagne. Tantôt il approchait de lui, menaçant de l'attaquer avec toutes ses forces; tantôt il s'en éloignait avec précipitation pour l'obliger à décamper et le surprendre dans sa marche; tantôt il lui offrait l'appât d'un avantage signalé, qui n'était en effet qu'un véritable piége; tantôt enfin il avançait vers les principales villes de la Picardie, comme s'il eût voulu en entreprendre la conquête. Mais il eut beau déployer toutes les ressources de l'art, la défiance, la sagesse, la circonspection guidèrent tous les pas de Turenne, et la campagne finit sans que Condé pût rien entreprendre de vraiment digne de lui. Or, si aucune grande bataille ne fut livrée, l'histoire militaire n'offre néanmoins aucun spectacle plus

grand, plus varié, plus intéressant que Condé et Turenne opposés l'un à l'autre à la tête des forces de deux puissantes monarchies. Tous deux ne déployèrent jamais un plus étonnant caractère. On admirait dans le premier du génie, la grandeur du courage, des inspirations soudaines et sublimes; dans l'autre une expérience consommée, une valeur froide et tranquille, une marche égale et réfléchie, une âme supérieure aux événements, enfin toutes les ressources de l'art (1).

(1) Les premières campagnes de la minorité de Louis XIV peuvent être considérées comme l'origine des grandes écoles militaires; les opérations stratégiques de Turenne, de Condé, sont encore l'objet d'études profondes pour tous ceux qui se livrent à l'art des batailles, car la guerre ne devint une science qu'à partir de cette époque. Au moyen âge il y avait des armées ; une brave noblesse paraissait aux champs bardée de fer; à ses côtés se groupaient les archers des communes, légèrement armés, habiles au jeu de l'arbalète et plus tard de l'arquebuse; on se prenait corps à corps, troupes par troupes; on renouvelait les prodigieux exploits de Renaud de Montauban, de Roland ou de Bernard de Carpio. La seule tactique consistait dans la lutte des forces individuelles, dans le choc des masses, dans le croisement des piques ou des lances. L'art militaire fit peu de progrès, même sous Henri IV; ce règne fut la lutte de la tactique de l'Espagnol contre la fougue chevaleresque de ces escadrons du Béarnais, chevalerie montagnarde, caracolant à droite et à gauche sur les flancs de ces camps hérissés de canons et de coulevrines. Les opérations de siéges, les développements de la science des artilleurs, des canonniers et des bombardiers grandissent sous Louis XIII; mais ce qu'on appelle la bataille rangée, la campagne sérieuse et réfléchie, la stratégie, en un mot, ne commence en France à être appliquée avec quelque suite que sous Condé et Turenne. Condé, jeune homme surtout, tenait de la race gasconne l'impétuosité de courage, ce besoin de s'exposer toujours à la tête de ses soldats à la face de l'ennemi; il avait un haut coup d'œil du champ de bataille; les combinaisons lui arrivaient à la minute par une improvisation glorieuse, au milieu des balles et des boulets. Turenne était sérieux et réfléchi; tout chez lui était le produit d'une combinaison; il avait donc sur son adversaire la supériorité d'un plan longtemps mé-

Jusqu'à ce jour le gouvernement de Louis XIV s'était contenté de lancer contre le prince rebelle une déclaration royale, aux termes de laquelle il était déclaré perturbateur de la paix publique. Le pouvoir s'étant affermi et Condé ayant fait de nouveaux pas dans les voies de la révolte, on résolut de procéder contre lui par un jugement régulier. Son procès fut instruit avec toute la solennité qu'exigeaient l'audace du criminel et la qualité de l'accusé. Après une longue et minutieuse instruction qui dura près de trois mois, le parlement, en présence du roi et des Pairs du royaume, rendit un arrêt définitif (27 mars 1654), par lequel le prince de Condé fut déclaré « convaincu des crimes de lèse-majesté et félonie, comme tel déchu du nom de Bourbon qu'il avait déshonoré ; privé de ses biens, titres et honneurs ; condamné à recevoir la mort dans la forme qu'il plairoit au roi, et sa postérité déclarée déchue du droit de succéder à la couronne. » Le même jour, et en vertu d'un autre arrêt, le président Viole, le conseiller d'État Lenet, le marquis de Persan et le comte de Marsin furent décapités en effigie sur la place de Grève. De pareils coups, portés aux chefs de la Fronde, n'auraient pas suffi pour désarmer la révolution dont on avait entrevu les premiers symptômes. Le cardinal Mazarin ne négligea rien pour dominer l'hôtel de ville et le parlement. Sous prétexte

dité, d'une résolution militaire dont il avait calculé tous les accidents. Condé prenait sa revanche dans les coups de main ; il apparaissait avec l'élite de son armée, sur un point ou sur un autre, à l'improviste, il faisait ainsi pencher la balance dans un moment décisif. (*Richelieu, Mazarin, etc.*; M. Capefigue.)

que le service de la garde bourgeoise avait cessé d'être nécessaire, cette milice nationale fut supprimée. Dès ce moment les troupes royales firent seules le guet, la nuit et le jour; les portes leur furent confiées; on modifia l'organisation de l'hôtel de ville; le prévôt des marchands Lefebvre, si dévoué au roi qu'il avait suivi à Pontoise, prit possession de l'hôtel en Grève; des échevins royalistes remplacèrent tous les magistrats que l'autorité populaire avait élus. Les quarteniers n'eurent plus aucun pouvoir; on brisa les chaînes qui préservaient chaque rue de l'entrée des hommes d'armes; la Bastille, ce grand symbole de l'obéissance et de l'autorité à Paris, fut donnée à un officier de la maison du roi; les ponts furent sous la surveillance de capitaines pris aux gardes françaises ou suisses. A mesure que l'autorité royale se consolida, l'époque de la Fronde fut considérée comme un sinistre souvenir, et les registres du parlement, comme ceux de l'hôtel de ville, furent lacérés par les mains du bourreau. Par bonheur pour l'histoire, un vieux parlementaire en a sauvé les débris.

Cependant, depuis le commencement de l'année (1654), les opérations militaires avaient langui; le mois de juin était arrivé, et les troupes des deux nations n'étaient pas encore entrées en campagne. Mazarin, qui cherchait autant peut-être à venger ses injures particulières que celles de la France, proposait d'assiéger Stenay, seul débris de la fortune de Condé. Sa volonté servait de loi au roi, à la reine et à tous les généraux. Une armée de quinze mille hommes, conduite par Fabert, se dirigea

sur Stenay; une autre, de dix-huit mille hommes, aux ordres de Turenne et de La Ferté, protégea les opérations du siége.

A cette nouvelle Condé pressa les Espagnols de marcher au secours de Stenay, l'une des villes les plus fortes de la frontière; le duc de Lorraine déclara qu'il ne se mettrait point en route tant qu'on n'aurait pas pris à son égard l'engagement de le remettre en possession de la place assiégée, qu'il réclamait comme l'une des dépendances de ses États. Le prince de Condé, sans perdre de temps en plaintes inutiles, proposa aux Espagnols d'investir Arras. La grandeur de l'entreprise les étonnait. « Que hasardez-vous? leur dit-il. Ou les Français abandonneront le siége de Stenay, ou ils le continueront. S'ils prennent le premier parti, vous sauverez une place qui couvre vos frontières, et s'ils persévèrent dans leur entreprise je vous rendrai maîtres d'Arras. En ce cas-là moi seul je perdrai. Il faut savoir sacrifier ses intérêts à ceux de ses alliés. »

Il n'y avait plus que la disette d'argent qui arrêtât les rebelles et leurs alliés. Les fonds qu'on attendait d'Espagne par la voie de Gênes avaient manqué; le génie de Condé suppléa encore à cette ressource. Il fit observer à l'archiduc que les peuples de son gouvernement, fatigués des courses et des ravages de la garnison d'Arras, contribueraient volontiers de tous leurs biens à la prise de cette ville. Le commandant espagnol, Fuensaldagne, adroit, éloquent, plus propre en un mot à négocier qu'à combattre, ménagea si bien l'esprit des Flamands qu'il en obtint,

à titre de subvention volontaire, l'argent et les munitions nécessaires au succès de cette expédition difficile.

Or, tandis que les Espagnols et Condé disposaient tout pour se rendre maîtres d'une place qui était alors, au nord du royaume, comme une sentinelle de la France, le cardinal Mazarin jugeait prudent d'effacer jusqu'au dernier vestige de l'esprit de révolte en faisant sacrer le jeune roi. Dans sa pensée cette cérémonie devait cimenter le retour de l'ordre et l'obéissance du peuple.

Louis XIV avait alors quinze ans, et, quoique majeur, selon la loi du royaume, il n'en demeurait pas moins étranger à la conduite des affaires. Par un sentiment de respect pour sa mère et d'estime pour les talents du cardinal, il continuait de leur abandonner le soin du gouvernement. Son éducation, assez négligée à cause des troubles, exigeait encore de sa part et de celle de ses maîtres une application assez longue. Ce prince montrait peu de dispositions pour les études sérieuses; il avait néanmoins appris le latin et parlait avec facilité l'italien et l'espagnol. On lui avait donné pour précepteur l'un des hommes les plus distingués de cette époque, Péréfixe, évêque de Rodez. Ce prélat écrivit pour l'instruction de son royal élève sa *Vie de Henri IV*, monument naïf et justement remarqué de la littérature nationale. Il grava dans le cœur de Louis XIV enfant des principes de morale et de religion que les passions de la jeunesse et de l'âge mûr, et surtout les vanités de la gloire, altérèrent dans la suite, sans pouvoir entièrement les effacer.

Le jeune roi, doué de toutes les grâces et de tous les dons extérieurs, réussissait mieux dans l'équitation, dans l'escrime, aux jeux du mail et de la paume, qu'aux patientes recherches de l'esprit et des sciences. Les sociétés polies, les cercles brillants, où la reine sa mère introduisait les agréments et la galanterie de l'hôtel de Rambouillet, moins l'affectation précieuse et le savoir pédant, l'habituèrent de bonne heure à un tact délicat et à ce sentiment de convenances que depuis il unit si bien à l'art de régner. Sérieux, timide, docile et bienveillant, il apprenait à écouter sans dédaigner de plaire, et la conversation des hommes de mérite était pour lui un utile supplément à des études imparfaites.

Les désordres qui entourèrent les débuts de son règne avaient déjà puissamment contribué à former son caractère, mais il se trouva disposé à aimer le pouvoir absolu de toute la peine qu'il prit ou vit prendre à son gouvernement pour résister aux envahissements contraires. Il ne pardonna jamais à Paris ni au parlement les inquiétudes de son enfance, le dépit et les alarmes de sa mère, l'exil royal imposé par la rébellion. Le spectacle de l'anarchie, ou pour mieux dire celui de la confusion des prérogatives, lui inspira la plus vive répugnance pour tout système de gouvernement qui ne reposait pas sur l'unité de la volonté et de l'impulsion. A la suite des résistances qu'il trouva dans l'esprit provincial se forma chez lui le désir ferme et résolu de soumettre à une énergique centralisation les éléments divers de son empire. Des dangers dont l'avait menacé la noblesse il conclut qu'il

fallait absorber dans la couronne cette institution si puissante, et plus le peuple s'était montré turbulent et dévoré d'une activité insatiable, plus il sentit qu'il fallait donner, par l'industrie ou la guerre, un aliment à cette dévorante énergie lorsqu'il ne serait pas possible de la comprimer par la force. On dit que dès son enfance il montrait une pénétration remarquable, une connaissance réfléchie de sa situation.

Quoi qu'il en soit, pendant que le roi s'attachait à réparer le temps perdu pour son instruction dans les troubles de la Fronde, Mazarin le conduisit à Reims pour y être sacré dans la vieille basilique.

La cérémonie eut lieu le 7 juin 1654 (1), en présence des Pairs laïques et ecclésiastiques et des principaux personnages du temps, parmi lesquels on remarquait le duc d'Anjou, plus tard duc d'Orléans, frère de Louis XIV; les ducs de Vendôme, d'Elbœuf, de Candale et de Beurnonville; les maréchaux de France; MM. de l'Hôpital, d'Estrées, Duplessis-Praslin et d'Aumont; le cardinal de Mazarin; les archevêques de Rouen et de Bourges; le cardinal Grimaldi, grand-aumônier de France; les évêques de Beauvais, de Châlons, de Noyon, et l'évêque de Soissons, qui donna au jeune monarque l'onction sainte.

Mazarin voulut ensuite que le roi apprît l'art de la guerre. Les fêtes du sacre étaient à peine terminées que Louis XIV se rendit à l'armée de Turenne et assista, aux côtés de Fabert, aux opérations du siége

(1) Et non le 4 juin, comme le portent les médailles frappées à l'avance.

de Stenay. Pendant le cours de cette campagne, le jeune roi fit noblement le métier de soldat, partageant les privations et les dangers de ses troupes, et donnant à propos l'exemple du courage.

Sur ces entrefaites on reçut à la cour la nouvelle inattendue de l'investissement d'Arras. Mazarin, justement alarmé de cette entreprise, s'adressa au vicomte de Turenne pour y mettre ordre, lui offrant de faire lever le siége de Stenay s'il avait besoin des troupes qui étaient devant cette place; Turenne répondit au ministre qu'on pouvait bien secourir Arras sans abandonner Stenay. Ayant donc conseillé de continuer le siége de cette place, il détacha le chevalier de Créquy et deux autres officiers, avec douze cents chevaux, leur ordonnant d'aller, par diverses routes, se jeter dans Arras; ils y entrèrent heureusement. Peu de jours après, Turenne se rapprocha d'Arras avec le maréchal de La Ferté. Les ennemis avaient trente mille hommes, l'armée royale en comptait à peine quatorze mille. Avec si peu de troupes il n'était guère possible de chasser les Espagnols à force ouverte; aussi le vicomte de Turenne n'entreprit-il pas de les attaquer dans leurs lignes; il se proposa seulement d'empêcher qu'ils ne fissent venir des vivres, afin que, ne pouvant subsister devant la place, ils fussent obligés de lever le siége. Dans ce but il s'avança jusqu'à la vue de leur camp, auprès de Mouchy-le-Preux, entre la Scarpe et le petit ruisseau qui descend à Arleux. Le maréchal de La Ferté, de son côté, campa sur le bord de la Scarpe, le vicomte de Turenne s'étant établi sur la hauteur de Mouchy, pour couper les vivres aux Espagnols du côté de Douai, de Bou-

chain et de Valenciennes. Il envoya sur sa gauche le colonel d'Elpense à Bapaume, pour empêcher les ennemis de rien tirer de Cambrai, et, sur sa droite le comte de Broglie, à Lens, pour lui ôter la communication de Lille, et le comte de Lillebonne à Pernes, pour barrer le passage à tout ce qu'ils auraient pu tirer d'Aire et de Saint-Omer. Pour lui il s'empara des autres postes qui avoisinaient les Espagnols et des places dont ils pouvaient tirer leurs munitions; il se saisit des châteaux et des lieux de défense; il y logea quelques troupes et les fit solidement retrancher. Il resserra enfin les Espagnols, et les bloqua, pour ainsi dire, de tous côtés, si bien que, n'ayant plus la liberté de parcourir la campagne pour se procurer les fourrages et pour protéger les convois, ils manquèrent bientôt de toutes choses.

Dans cette extrémité les ennemis pressèrent leurs attaques pour emporter au plus tôt la place; mais ils n'en purent venir à bout. Tandis qu'ils s'épuisaient en longs efforts, la ville de Stenay capitula (6 août), et le maréchal d'Hocquincourt, à la tête de l'armée qui en avait fait le siége, marcha des bords de la Meuse vers la Scarpe, pour hâter la délivrance d'Arras. L'armée française se trouva dès lors supérieure en nombre; mais elle était soumise à trois chefs égaux en pouvoir, et on devait s'attendre à voir naître des conflits. Cependant Turenne, La Ferté et d'Hocquincourt se réunirent pour une triple attaque; les Espagnols furent abordés vigoureusement et enfoncés. Condé, à la tête des gentilshommes français qui s'étaient rattachés à sa fortune, accourut sur le champ de bataille et

sauva ses alliés (25 août). Cependant il reconnut l'impossibilité de se rendre maître d'Arras, et il opéra sa retraite sur Cambrai, sans perdre un homme et sans cesser de tenir en respect l'armée victorieuse. La levée du siége d'Arras, accomplie par la savante énergie de Turenne, fut le principal événement de la campagne, et fut d'ailleurs suivie de la prise du Quesnoy et de celle de Clermont en Argonne.

Les victoires que remportaient les généraux de Louis XIV consolidaient le règne de ce jeune prince. Mazarin et la reine les célébraient volontiers par des fêtes qui charmaient la cour et fournissaient aux poëtes de ruelle, fort nombreux alors, des sujets inépuisables de quatrains et de madrigaux. Ces divertissements étaient d'ailleurs fort coûteux et ajoutaient chaque jour aux embarras du Trésor. Pour faire face aux dépenses de la cour et de la guerre, le surintendant, Nicolas Fouquet, l'une des créatures de Mazarin, ne cessait d'inventer des taxes nouvelles, et le parlement, désormais déchu et désarmé, les enregistrait silencieusement et sans résistance. Sur ces entrefaites, le 7 janvier 1655, mourut à Rome le pape Innocent X, qui, peu de mois avant sa mort, avait solennellement condamné l'hérésie janséniste.

La nouvelle campagne (1655) s'ouvrit en Flandre, dès les premiers jours de mai; Condé et l'archiduc Léopold commandaient les ennemis, et le jeune roi vint, à la Fère, rejoindre son armée, aux ordres de Turenne. Le maréchal attaqua Landrecies, que Condé tenta vainement de défendre. La tranchée fut ouverte le 26 juin, et le 13 juillet la place capitula. Alors les Espagnols se retirèrent derrière Valenciennes,

et l'armée française se porta sur Bouchain. Le prince de Condé quitta en bon ordre son camp de Valenciennes et se retira de l'autre côté de l'Escaut, vers Tournay, où l'armée du roi le suivit. De ces opérations des deux côtés, qui n'avaient amené que des escarmouches entre les troupes, il résulta une querelle personnelle entre les généraux. Le prince de Condé prétendit que le maréchal de Turenne, qui pourtant ne se vantait guère, avait raconté avec trop d'avantage pour lui, dans son rapport au roi, ce qui s'était fait au passage de la rivière et dans la retraite des Espagnols. Il lui écrivit, à ce sujet, une lettre injurieuse à laquelle Turenne ne répondit pas, ou, si l'on veut, à laquelle il répondit en s'emparant, après trois jours de siége, de la ville de Condé, celle qui donnait son nom au prince. Mais, pendant ces trois jours, le comte de Bussy-Rabutin, envoyé au fourrage avec huit escadrons de cavalerie, fut surpris dans une embuscade et mis en déroute. L'étendard fleurdelisé du régiment du Roi était tombé au pouvoir de Condé ; ce prince s'empressa de le renvoyer au roi, lui mandant qu'il n'avait pas voulu que les fleurs de lis servissent de proie à une nation étrangère. Louis XIV, dominé par le juste sentiment de sa grandeur, renvoya le drapeau, et fit dire à Condé qu'il ne fallait pas priver l'Espagne d'un trophée si rare pour elle. Ce furent là les principaux incidents de cette campagne peu féconde en actions mémorables. Le 8 novembre l'armée de Turenne prit ses quartiers d'hiver.

Du côté des Alpes et des Pyrénées les événements

militaires n'eurent pas une très-grande portée; le prince de Conti, si longtemps rebelle, avait fait sa soumission au roi et n'avait pas dédaigné, quoique du sang royal, d'épouser mademoiselle Martinozzi, l'une des nièces de Mazarin; bientôt après la sœur de cette jeune fille épousa le fils aîné du duc de Modène et rattacha ce prince italien aux intérêts de la France. Le prince de Conti eut sous ses ordres l'armée destinée à guerroyer dans le Roussillon; le prince Thomas de Savoie fut choisi pour commander l'armée française chargée de conquérir la Lombardie. Le 24 juillet, les Espagnols, les Savoisiens et les Modenais mirent le siége devant Pavie et ne purent s'en rendre maîtres; en revanche, le duc de Mantoue, s'étant rallié à la France, lui livra Casal et le Montferrat. Quant au prince de Conti, il franchit les Pyrénées et entra en Catalogne, tandis que le duc de Vendôme, avec la flotte, le secondait du côté de la mer. Quatre ou cinq places de troisième ordre tombèrent au pouvoir des Français; puis le prince de Conti, fatigué de la guerre, rentra en France, résignant le commandement de son armée entre les mains du comte de Mérinville.

A l'intérieur du royaume, l'apaisement s'étant fait dans les esprits, il ne s'était passé que des événements d'un ordre secondaire. La difficulté la plus sérieuse naissait de la détention prolongée de l'archevêque coadjuteur, renfermé dans la prison de Vincennes depuis le mois de décembre 1653. La captivité que subissait ce prélat, homme remuant et sans mœurs, ne lui enlevait pas les droits dont il était investi comme administrateur du diocèse de Paris. Le clergé,

qui d'ailleurs ignorait ses vices, protestait contre l'irrégularité de sa peine et ne cessait de réclamer sa mise en liberté. La cour de Rome intervenait également pour mettre fin à l'emprisonnement d'un membre du sacré collége. Sur ces entrefaites, le 21 mars 1654, l'archevêque titulaire de Paris, oncle du coadjuteur, étant mort, le chapitre s'assembla, et un fondé de pouvoir du cardinal prisonnier fut immédiatement mis en possession de l'archevêché. Vainement le secrétaire d'État Le Tellier vint-il sommer le doyen d'assembler le chapitre et de prendre en main l'administration du diocèse, comme vacant en régale; le chapitre persista à ne reconnaître d'autre archevêque de Paris que le cardinal de Retz. Les grands-vicaires ordonnèrent ensuite des prières publiques, avec exposition du Saint-Sacrement, pour la prompte délivrance du cardinal, et le clergé des paroisses se montra très-animé dans ce sens. Mazarin se trouvait fort embarrassé entre les nécessités politiques et les obligations religieuses. Il faisait offrir au cardinal de Retz plusieurs riches abbayes, sa liberté et l'ambassade de Rome, à la seule condition qu'il résignât le gouvernement du siége de Paris. Paul de Gondi se résigna à ce sacrifice et fut envoyé à Nantes; mais le pape refusa d'accepter sa démission. Le gouvernement de Louis XIV ne voulut pas fléchir sous l'autorité du pontife; il maintint en prison le cardinal de Retz; mais celui-ci réussit à s'évader et à se sauver d'abord en Espagne, puis à Rome, où de grands honneurs lui furent décernés.

Ce fut vers ce temps que le jeune roi, à peine âgé de dix-sept ans, révéla, par une démarche hautaine et

impérieuse qu'on lui a justement reprochée, ce que plus tard la France et l'Europe devaient attendre de son gouvernement. Ayant appris que le parlement voulait encore s'assembler au sujet de quelques édits, il partit de Vincennes en habit de chasse, suivi de toute sa cour, entra au parlement en grosses bottes et adressa à ce corps cette dure apostrophe : « On « sait les malheurs qu'ont produits vos assemblées ; « j'ordonne qu'on cesse celles qui sont commencées « sur mes édits. Monsieur le Premier président, je vous « défends de souffrir de telles assemblées, et à pas un de « vous de les demander (1). » Louis XIV se leva ensuite et se rendit au Louvre, d'où il retourna à Vincennes, où l'attendait le cardinal Mazarin. Le parlement subit en silence cet affront, et il osa d'autant moins protester que des ordres d'exil furent lancés contre plusieurs de ses membres. « La reine, dit madame de Motteville, n'étoit point fâchée de mortifier un peu ceux qui lui avoient donné de si mauvaises heures ou de si mauvaises années. » Quant au peuple, il ne s'émut nullement ; il se garda bien de prendre parti pour ses magistrats, et peut-être ajourna-t-il ses réclamations à un autre règne.

Au dehors, depuis le traité de Westphalie, l'Europe continentale, fatiguée de tant de combats et de tant de sacrifices, s'était sentie comme affaissée sur elle-même, et avait en quelque sorte cessé de manifester

(1) Louis XIV, dit Montglat, était en costume de chasse : *justaucorps rouge, chapeau gris et grosses bottes*. Il n'est point vrai qu'il eût un fouet à la main, et il est faux qu'à cette occasion il ait prononcé le fameux mot : *L'État, c'est moi!*

sa propre vie par des événements dignes de l'histoire. L'Angleterre seule était agitée par de sanglantes convulsions.

Après la mort de Charles Ier (30 janvier — 9 février 1649), Olivier Cromwell avait proclamé la république, dont il était de fait l'unique expression. La pairie, réduite à seize membres, la chambre des Communes, à quatre-vingts, n'avaient dans la révolution qu'une autorité nominale : tout se fit par Cromwell et pour lui. Ce général et ses parlementaires avaient poursuivi Charles Ier au delà du tombeau : il fut défendu de lui rendre aucun honneur funèbre ; les chefs prisonniers de son armée furent condamnés à mort, ses fils déclarés incapables de régner ; le prince de Galles vit mettre sa tête à prix. La nation anglaise, loin de s'associer à ces cruelles mesures, n'avait pas tardé à déplorer le crime commis en son nom ; le courage du roi l'avait émue, son supplice l'avait consternée ; mais il était trop tard, et déjà l'Angleterre s'était donné un de ces maîtres contre lesquels on ne se révolte pas impunément.

Cromwell était en horreur à l'Irlande catholique ; pour en finir avec les généreuses résistances de ce peuple, il le livrait à toutes les misères d'une guerre d'extermination sans justice comme sans pitié. En même temps il s'attachait à dompter l'Écosse. Cette nation, en haine des meurtriers de Charles Stuart, avait rompu son alliance avec les Anglais et proclamé à Édimbourg l'avénement de Charles II. Fidèle au principe monarchique, elle était demeurée esclave de l'hérésie, cause première de ses malheurs.

Aussi, lorsque les commissaires envoyés d'Écosse vinrent à Bréda trouver Charles II, qui avait déjà pris, de son propre mouvement, le titre de roi de la Grande-Bretagne, ils lui signifièrent les conditions rigoureuses sous lesquelles le parlement d'Édimbourg consentait à ratifier ce titre : c'était l'adhésion du roi au premier *Covenant* signé contre son père et l'abolition perpétuelle de l'épiscopat. Charles II ne fit d'abord que des réponses évasives, pour gagner du temps et essayer un coup de main qui devait, selon son espérance, le faire devenir roi sans conditions. Ce fut Jacques Graham, plus connu sous le nom de comte de Montross ou Montrose, qui se chargea de cette entreprise. Il débarqua au nord de l'Écosse avec une poignée d'hommes rassemblés sur le continent, et, s'adressant aux chefs des clans des montagnes et des îles, il leur proposa une guerre à la fois nationale et religieuse contre les presbytériens des basses-terres (Lawlands). Les Highlanders ou montagnards montrèrent peu d'ardeur pour une nouvelle attaque ; quelques bandes mal organisées descendirent seules dans la plaine, autour d'un drapeau sur lequel était peint le corps de Charles Ier décapité. Vaincu dans un combat inégal contre les presbytériens, Montross fut livré par un traître qui lui avait donné asile ; le parlement d'Édimbourg le condamna à être pendu à une potence haute de trente pieds. La sentence portait que ses membres seraient attachés aux portes des principales villes d'Écosse (1). « Ah ! s'écria Mont-

(1) Un de ses bras fut exposé sur un gibet à Aberdeen ; les habitants l'enlevèrent secrètement et le cachèrent. Après la restauration ils le mi-

ross, puisse-t-on me déchirer en un assez grand nombre de morceaux pour rappeler à chaque village du royaume la fidélité qu'un sujet doit à son roi! » Au moment de l'exécution, on crut lui faire un outrage en suspendant à son cou un livre contenant le récit de sa première expédition en Écosse; il répondit en souriant que « cette décoration lui allait mieux que celle de la Jarretière, » et, après une fervente prière, il alla rejoindre le père de son roi. Charles II, privé de ressources, se rendit à Édimbourg, et, pour y reprendre le sceptre de Marie Stuart, il se soumit à tout ce qu'exigeait le Covenant. Cette lâche condescendance ne porta pas bonheur à sa race.

Tout en reconnaissant les droits de Charles II, les Écossais ne se proposaient point de l'aider à reconquérir la royauté en Angleterre; ils séparaient leurs affaires nationales de celles de leurs voisins, et ne songeaient à garantir au fils de Charles I^er^ que le seul titre de roi d'Écosse. Mais le parti qui en Angleterre s'était emparé de la révolution s'alarma de voir l'héritier de celui qu'il appelait le *dernier des rois* établi sur une portion de la Grande-Bretagne. Craignant de sa part une tentative hostile, les indépendants résolurent de le prévenir. Le général Fairfax, presbytérien rigide, fut chargé de commander l'armée qu'on leva pour envahir l'Écosse; refusant de servir contre une nation *qui,* dit-il, *avait coopéré à la bonne œuvre pour laquelle il avait naguère tiré l'épée*, il envoya sa démission à la chambre des Communes. Les soldats eux-

rent dans une cassette couverte de velours cramoisi brodé d'or, et le portèrent en triomphe dans toute leur ville.

mêmes montraient de la répugnance à se battre contre les hommes qu'ils avaient si longtemps appelés leurs « frères d'Écosse. »

Olivier Cromwell surmonta ces hésitations par la persuasion ou la violence, marcha contre les Écossais à la tête de seize mille hommes, et les défit à Dunbar (3 septembre 1650). Le fanatisme presbytérien n'avait point permis à Charles II de les guider au combat ni même de les encourager par sa présence. Édimbourg ouvrit ses portes au vainqueur. Cromwell somma le peuple d'Écosse de renoncer à Charles II; mais les Écossais refusèrent d'abandonner dans le péril celui qu'ils y avaient attiré, et souffrirent patiemment les vexations qu'exerçait partout l'armée anglaise.

Charles II ne s'était soumis qu'à regret au Covenant. Se détachant peu à peu des presbytériens, il s'entoura d'anciens partisans de l'épiscopat, de chefs des montagnards, qui donnaient le nom de Saxons, *Sassenachs,* à leurs voisins de religion différente, et de jeunes nobles débauchés qui disaient que la religion des « Têtes rondes » n'était pas digne d'un gentilhomme. Au lieu d'attendre Cromwell en Écosse, il pénétra en Angleterre et vit accourir sous ses drapeaux de nombreux partisans. En marche il battit l'armée républicaine, commandée par le général Lambert, un des lieutenants de Cromwell; mais celui-ci accourut à la hâte, et joignit le roi près de Worcester, le 15 septembre. Le meurtrier de Charles Ier engagea la lutte avec une vigueur qu'augmentait encore le sentiment de sa position désespérée; puis, après de sanglants efforts, il remporta une victoire

complète, qui fit tomber entre ses mains six mille prisonniers.

Charles Stuart, vaincu par ses sujets, chercha son salut dans la fuite; suivi de cinquante cavaliers, il traversa une partie de l'armée ennemie et la ville de Worcester. Là il congédia son escorte, se déguisa, et pénétra dans les bois avec un seul compagnon. La tête du monarque était mise à prix; une nuée d'assassins se jetèrent sur ses traces. Poursuivi par une haine cupide, mais secouru par la fidélité la plus héroïque, il arriva à Londres après de cruelles épreuves, monta sur un bateau pêcheur, et débarqua en France, où depuis six semaines chacun craignait qu'il n'eût subi le sort de son père (1).

(1) Il n'entre pas dans le cadre qui nous est tracé de mentionner les incidents romanesques de cette fuite de l'héritier des Stuarts à travers son royaume et au milieu des périls qui s'accroissaient à chaque pas.

Un jour, après avoir échappé aux agents chargés de le poursuivre, Charles II se trouva à la merci des six frères *Penderell,* laboureurs, et d'Yates, son premier guide, leur beau-frère ; mais c'étaient d'honnêtes hommes, royalistes, catholiques, et longtemps employés à dérober des prêtres et des *Cavaliers* aux recherches des magistrats civils et militaires. L'un d'eux, surnommé le *fidèle Richard,* le conduisit dans la partie la plus épaisse d'un bois voisin, tandis que les autres se placèrent dans les postes convenables pour observer et annoncer l'approche de l'ennemi. Le jour était humide et orageux. Voyant que le roi était accablé de fatigue, Richard étendit une couverture sous un des plus grands arbres et chargea la femme d'Yates d'apporter les meilleurs rafraîchissements que sa maison pût fournir. Charles II s'effraya de cette visite inattendue ; puis, se rassurant : *Bonne femme,* dit-il, *voulez-vous être fidèle à un malheureux Cavalier?* — *Oui, Monsieur,* répondit-elle, *et je mourrai plutôt que de vous trahir.*

Vers les neuf heures du soir Charles et Richard quittèrent le bois pour gagner la maison de *Wolf,* réfractaire catholique, à Madeley, non

Cependant Cromwell était revenu triompher à Londres. Le parlement envoya une députation au-devant de lui. Le général fit présent à chaque commis-

loin de la Severn ; ils y arrivèrent à minuit. On éveilla Wolf, et les étrangers furent admis ; mais leur hôte éprouvait de vives craintes pour eux. Deux compagnies de milice occupaient le village, et les cachettes de sa maison avaient été récemment découvertes (5 septembre). Wolf cacha les fugitifs derrière le foin dans une grange voisine, et dépêcha des messagers pour examiner les passages de la rivière. Ils rapportèrent que tous les ponts étaient gardés, qu'on s'était assuré de tous les bateaux, et, forcé d'abandonner son projet, le prince dirigea ses pas du côté de sa première retraite, la maison de Boscobel.

Il y trouva le colonel *Careless*, un de ces royalistes dévoués qui, pour favoriser sa fuite de Worcester, avaient attaqué l'ennemi à la porte opposée. D'après son conseil, Charles II consentit à passer la journée avec lui (6 septembre), au milieu des branches touffues d'un vieux chêne. Cet arbre, célèbre sous le nom de *Royal oak*, qui fut ensuite abattu par l'enthousiasme des *Cavaliers*, et dont ils se partagèrent les débris, s'élevait près du chemin commun, dans une prairie qui se trouvait au centre des bois. Invisibles eux-mêmes, Charles et Careless aperçurent plusieurs fois des *habits rouges* passant parmi les arbres, et quelquefois ils les virent tourner leurs regards du côté de la clairière. La nuit les délivra de leur incommode prison.

Charles II passa le jour suivant dans la maison ou dans les jardins. Il reçut dans l'après-midi, par *John Penderell*, un message du fidèle lord *Wilmot*, qui l'engageait à se réunir à lui le soir même, dans la maison de *Whitgrave*, réfractaire à Moseley. Le roi s'y rendit, et l'on y soumit à son approbation un nouveau plan de fuite. La fille du colonel *Lane de Betley* avait obtenu du gouverneur de Stafford un passe-port pour visiter mistress *Norton*, sa parente, qui demeurait près de Bristol ; Charles II consentit à jouer auprès d'elle le rôle de domestique. Cependant le danger d'être découvert augmentait à chaque heure. Comme Charles II et Whitgrave se tenaient près de la fenêtre, ils virent un voisin entrer précipitamment dans sa maison, et un moment après ils entendirent crier : *Les soldats ! les soldats !* Le roi fut caché à l'instant ; toutes les autres portes furent ouvertes, et Whitgrave, étant descendu, reçut la troupe devant la maison. Ils l'arrêtèrent d'abord comme *cavalier* fugitif de Worcester ; mais il les convainquit, par le témoignage de ses

saire d'un cheval et de deux prisonniers. Monck, laissé par Cromwell en Écosse avec huit mille hommes, acheva la conquête du royaume par la prise de Stirling (14 août 1651). Cette place, qui n'avait jamais été souillée par la présence d'un vainqueur, se soumit par capitulation aux *sectaires* anglais, et, circonstance bien plus mortifiante encore pour l'orgueil national, les vêtements royaux, les insignes de la royauté, les

voisins, que depuis plusieurs semaines il n'avait pas quitté Moseley, et obtint d'eux avec beaucoup de peine qu'ils partissent sans visiter sa maison.

Cette nuit Charles II se rendit à Bentley; il fallut peu de temps pour le métamorphoser en valet de chambre. Il partit avec sa maîtresse supposée, qu'accompagnait son cousin, *Lassells*, et, après un voyage de trois jours, il atteignit sans danger la maison de *Norton* (14 septembre). Wilmot s'arrêta dans le voisinage, chez sir *John Winter*.

Le roi, à son arrivée, obtint la faveur d'une chambre particulière, sous prétexte d'indisposition; mais le lendemain (15 septembre) il se trouva dans la compagnie de deux personnes, dont l'une avait servi dans son régiment des gardes à Worcester; l'autre avait été domestique dans le palais de Richemond, que Charles avait habité. Le premier ne le reconnut pas; l'autre, lorsque le roi se découvrit, se rappela les traits du prince et communiqua ses soupçons à Lassells. Charles II crut prudent de l'envoyer chercher, se fit connaître à cet homme et lui demanda son assistance. Celui-ci, se trouvant honoré d'une telle confiance, voulut la reconnaître par ses services. Il éloigna d'abord de ce prince deux individus de la maison connus par leurs principes républicains, et chercha, mais en vain, dans Bristol un vaisseau pour le conduire sur le continent. A minuit il introduisit lord Wilmot dans la chambre (17 septembre), et ils décidèrent que le roi se rendrait le lendemain à Trent, près de Scherburn, chez le colonel *Windham*, *cavalier* de sa connaissance; qu'un émissaire serait envoyé par avance à ce dernier pour le prévenir; enfin que, pour motiver le départ précipité de miss Lane, chargée de cette mission, on lui remettrait une lettre supposée, annonçant que son père était à l'article de la mort. Ce projet réussit, et deux jours après le prince arriva au lieu de sa destination.

archives de la nation furent envoyés à Londres, comme des trophées de la victoire, et le royaume de Marie Stuart fut réuni à l'Angleterre (31 janvier 1652), ce que n'avaient pu faire les plus puissants monarques de la Grande-Bretagne.

Les malheurs de l'Écosse furent immenses comme ceux de l'Irlande : regardée avec défiance comme un lieu de descente et de campement pour les ennemis de la révolution, l'Écosse se vit traitée en province conquise. A la moindre apparence de révolte ou d'opposition on emprisonnait ou l'on condamnait à mort les principaux habitants, et les trente membres écossais appelés à siéger dans le grand conseil de la république d'Angleterre, loin d'offrir à leurs concitoyens un secours et un appui, ne furent guère que les instruments de la tyrannie étrangère.

Quoi qu'il en soit, la révolution s'affermit ; toutes les puissances de l'Europe avaient reconnu la république. L'Écosse était soumise, l'Irlande domptée; une flotte, commandée par le célèbre Robert Blake, gardait les mers autour des îles Britanniques; une autre, sous le pavillon d'Édouard Popham, croisait sur les côtes du Portugal pour donner la chasse à l'escadre du palatin et forcer le roi Jean de Bragance à faire quitter au prince les eaux du Tage. Les Indes occidentales, les Barbades et la Virginie, d'abord soulevées, furent réduites à l'obéissance. La Hollande seule persistait à reconnaître les Stuarts, et son attitude généreuse fournit à Cromwell un prétexte de laisser éclater ses desseins contre l'indépendance des Provinces-Unies.

Depuis trente ans déjà l'Angleterre accusait cette puissance de lui avoir enlevé une des îles Moluques ; mais ce grief, oublié en quelque sorte sous les derniers règnes, semblait frappé de prescription. Cromwell le fit revivre ; d'accord avec la chambre des Communes, il défendit l'introduction dans les ports anglais des marchandises sous pavillon étranger. Les Provinces-Unies demandèrent la révocation de cet acte, dirigé surtout contre elles ; on leur répondit avec une hauteur insultante qui rendit la guerre inévitable. Les Hollandais avaient toléré l'assassinat du ministre anglais Doreslar, tué à La Haye par des Écossais masqués ; ils avaient laissé impunies les insultes prodiguées à son successeur par la populace. Cromwell laissa sommeiller ses ressentiments tant que dura la résistance de l'Écosse ; la soumission de ce pays leur permit enfin d'éclater.

Cependant ni le général ni le parlement ne voulaient prendre, aux yeux de la nation anglaise, la responsabilité d'une première agression. D'abord les corsaires seuls soutinrent contre la marine marchande des Provinces-Unies la querelle du gouvernement britannique ; mais, les Hollandais ayant équipé une flotte pour protéger leur commerce, l'Angleterre fit appareiller la sienne et en donna le commandement à l'amiral Deane et à Monck, habile général plutôt que marin expérimenté.

Ayant rencontré l'amiral Tromp et la flotte hollandaise, ces généraux exigèrent le salut, qui fut refusé ; ce refus engagea le combat. L'amiral Deane y perdit la vie. Monck livra aux Hollandais deux autres ba-

tailles ; dans la dernière périt Tromp, le héros de leur marine ; mais derrière lui était Ruyter, qui rallia la flotte et soutint honorablement la guerre. Elle dura avec des chances diverses pendant plus de deux années. Les états généraux y déployèrent une persévérante énergie ; mais leur résistance se serait éteinte à la longue si une nouvelle commotion politique survenue en Angleterre n'avait opéré une diversion utile à la cause des Provinces-Unies.

Cependant Cromwell s'apercevait que le parlement régicide, d'abord soumis et humilié, commençait à s'alarmer de ses projets. Cromwell les dissimulait à peine depuis la bataille de Worcester, qu'il avait appelée la *victoire couronnante*. Il voulait le sceptre, mais il fallait pour l'obtenir dissoudre l'assemblée révolutionnaire complice de ses crimes. Maître de l'armée, Cromwell lui fit adresser par les officiers une pétition dans laquelle, après avoir réclamé l'arriéré de leur solde, ils invitaient les membres du parlement à céder la place à de plus dignes. Le parlement, irrité, crut devoir sévir ; il défendit de présenter à l'avenir de pareilles remontrances, sous peine d'être déclaré coupable de haute trahison. Instruit de cette résolution, Cromwell parut violemment ému. Il fit investir par trois cents soldats la salle des séances, entra brusquement, et, après quelques instants de silence, accabla les Communes d'outrages, les accusa de servitude, de cruauté, d'injustice. *Cédez la place !* s'écria-t-il avec fureur. *Le Seigneur en a fini avec vous ; il a choisi d'autres instruments de ses œuvres.* Puis il frappa du pied ; les portes s'ouvrirent, et les deux

files de mousquetaires entrèrent dans la chambre, conduits par le colonel Worseley. Vane voulut élever la voix. *O sir Henri Vane! sir Henri Vane, que le Seigneur me délivre de vous!* lui dit Cromwell. Il s'adressa ensuite à Whitelock, sur lequel il répandit un torrent d'injures. A mesure que les membres sortaient il disait : *Toi, tu es un ivrogne* (c'était *Challoner*); *tous deux vous êtes des débauchés* (c'étaient *Wentworth* et *Martyn*, ce régicide dont il avait barbouillé le visage d'encre); *toi, un adultère*, *toi*, *un voleur* (ce qui était vrai). Le troupeau épouvanté sortit pêle-mêle; tous ces hommes s'enfuirent sans oser tirer l'épée que la plupart portaient au côté. Ainsi fut chassée de Westminster l'assemblée régicide.

Cromwell, demeuré maître de la situation, voulut conserver une ombre de république; il convoqua un nouveau parlement, mais il le composa à son gré de fous sans volonté et de mercenaires sans pudeur, qui s'arrogèrent la dénomination de *Saints*. Le ridicule en fit justice, et l'assemblée elle-même, après une session de cinq mois, vint résigner entre les mains de Cromwell ce qu'elle appelait le fardeau du gouvernement. Cromwell accepta « en gémissant » le poids de l'autorité souveraine. Quelques pauvres d'esprit, qui n'étaient pas de la faction militaire (c'étaient vingt-sept anabaptistes), s'obstinèrent à siéger; ce capitaine White entra dans la chambre et demanda à ces *Saints* entêtés ce qu'ils faisaient là (12 décembre 1653). *Nous cherchons le Seigneur*, répondirent-ils. — *Vous ferez bien*, répliqua White, *de le chercher ailleurs qu'ici*, *car je ne crois pas que de plusieurs*

*années il ait été ici.* Et il les fit chasser par ses sbires.

Le conseil des officiers fut convoqué ; le major général Lambert lut un écrit intitulé *Instrument de Gouvernement* : c'était une constitution qui plaçait la puissance législative dans un parlement et dans un *protecteur*. Il y était statué que les quatre cent cinquante membres de ce parlement seraient choisis par le peuple ; qu'ils siégeraient tous les cinq mois, selon le bon plaisir du *protecteur ;* que le *protecteur* aurait le *veto* suspensif ; qu'il nommerait à tous les emplois civils et militaires ; que dans l'intervalle des sessions la nation serait gouvernée par le *protecteur* et par un conseil de vingt et une personnes pieuses et discrètes au plus et de treize au moins. On supplia Cromwell d'accepter le *protectorat ;* le lord-général se rendit gracieusement au vœu de ses peuples. Le maire et les aldermens ou magistrats municipaux de Londres furent requis de se trouver à une parade d'installation à la salle de Westminster ; le protecteur prêta serment à l'*Instrument de Gouvernement*, qui était son œuvre. Lambert, un genou en terre, lui présenta une épée dans le fourreau ; les commissaires lui remirent les sceaux ; le maire de Londres lui donna une épée nue, et le sujet des Stuarts alla, monarque absolu des trois royaumes, coucher dans le palais du roi qu'il avait envoyé au supplice.

A la suite de ces attentats impunis l'usurpateur Cromwell gouverna la république d'Angleterre. En peu d'années cet homme si tristement fameux avait réussi, par la fermeté de ses actes et la grandeur de ses entreprises, à se concilier de la part de l'Europe un respect

mêlé de crainte. L'Angleterre, subjuguée, mais en même temps vivifiée par son génie, esclave au dedans, triomphante au dehors, régnait sur toutes les mers par la double puissance des armes et du commerce. Les cours de France et d'Espagne, mettant en oubli la tache de sang qui souillait la main de Cromwell, s'efforçaient l'une et l'autre de se concilier les secours et l'alliance du régicide protecteur. Cromwell, qui convoitait la conquête des colonies espagnoles, se décida à armer en faveur de la France contre la cour de Madrid. Ses flottes s'emparèrent de la Jamaïque, qui depuis lors n'a cessé d'appartenir aux Anglais. Cette rupture avec l'Espagne fut suivie d'un traité d'alliance et de commerce conclu à Westminster entre l'Angleterre et la France. Cromwell traita d'égal à égal avec Louis XIV et le força de lui donner dans ses lettres le titre de frère. On reconnut à cette concession l'esprit souple et maniable de Mazarin, aussi disposé à faire bon marché de l'honneur de la couronne que Richelieu des intérêts catholiques, lorsque les besoins du moment et la réussite de ses desseins paraissaient le commander.

Mazarin n'était point de ces hommes à principes austères qui tirent d'un fait des conséquences d'une moralité absolue ; il avait besoin de l'alliance anglaise pour ses desseins : peu lui importait quel fût le pouvoir qui dominerait, pourvu que ce pouvoir le secondât dans le but qu'il se proposait. A peine la restauration de Louis XIV était-elle accomplie qu'un ambassadeur spécial fut envoyé par le roi de France vers le parlement de la république d'Angleterre. Cet

envoyé fut M. de Neuville, agent actif, déjà député en Hollande. Ses instructions n'expriment aucun intérêt pour la dynastie tombée, aucune plainte sur le régicide commis à Whitehall. La harangue prononcée par M. de Neuville au parlement est plus indifférente encore; c'est le développement du principe que les faits accomplis doivent être réputés comme le droit même. « Messieurs, dit M. de Neuville au parlement, le roi de France, mon maître, ayant jugé à propos, pour le bien de son service, de m'envoyer vers le parlement de la république d'Angleterre, m'a commandé de le saluer de sa part et de l'assurer de son amitié sur la confiance qu'il a d'y trouver une mutuelle correspondance à ses bonnes intentions. L'union qui doit être entre les États voisins ne se règle pas suivant la forme de leurs gouvernements; c'est pourquoi, encore qu'il ait plu à Dieu par sa providence de changer celle qui étoit ci-devant établie dans ce pays, il ne laisse pas d'y avoir une nécessité de commerce et intelligence entre la France et l'Angleterre. Ce royaume a pu changer de face, et de monarchie devenir république, mais la situation des lieux ne se change point. Les peuples demeurent toujours voisins et intéressés l'un avec l'autre par le commerce. » Non-seulement M. de Neuville adoptait la république d'Angleterre, mais encore il défendait la France de toute tentative de restauration. « Sa Majesté, continuait l'ambassadeur, vous a déjà donné des marques de son entière soumission au changement qu'il plaît à Dieu d'introduire dans ce royaume, lorsqu'au plus florissant état de ses affaires, après cette célèbre bataille de Rethel, elle vous envoya

des démonstrations de son amitié. Je puis maintenant vous confirmer ces mêmes sentiments, après qu'elle a éteint le feu qui menaçoit son royaume d'une ruine entière, qu'elle a chassé jusque sur les terres de ses ennemis ceux qui l'avoient allumé, et que la seule ville qui le nourrissoit par sa révolte ne respire plus que par sa clémence. » Ainsi le discours de Neuville, sorte de lettre de créance de l'ambassadeur auprès du parlement, révélait, de la part de Mazarin, un assentiment égoïste au pouvoir de Cromwell. Les temps modernes ne présentent pas un exemple plus triste de cet empressement à adopter une révolution tout à la fois contraire aux principes, aux alliances, aux précédents et au passé du peuple qui se résigne à la reconnaître.

Et cependant là ne s'arrêtèrent pas les exigences de Cromwell ; il fallut que, pour lui complaire et calmer sa défiance, le gouvernement de Louis XIV consentît à faire sortir du royaume les deux fils du malheureux Charles I[er], tous deux cousins germains du roi et petits-fils de Henri IV. Plus tard, il est vrai, en reconnaissance de ces actes plus complaisants que courageux, Cromwell s'engagea à prêter à Louis XIV l'appui de ses armées et à attaquer les Espagnols en Flandre et dans les Pays-Bas (2 novembre 1655).

Deux autres négociations furent alors conduites par Mazarin ; l'une eut pour objet de protéger les peuples de Lorraine. Depuis plus d'un an le duc Charles IV, surpris par l'archiduc Léopold, avait été déclaré prisonnier de l'Espagne et conduit d'abord dans la citadelle d'Anvers, puis au château de Tolède. Le 9 octobre, le gouvernement espagnol, abusant de sa force, avait con-

traint le duc captif de signer un traité aux termes duquel il vendait son armée au roi d'Espagne, dans l'espoir d'obtenir sa délivrance. Le duc François de Lorraine, frère du duc Charles IV, n'avait point acquiescé à cette stipulation, et, le 29 octobre, au lieu de se rendre à Bruxelles, sous les drapeaux de l'archiduc, il s'était mis avec son armée sous la haute protection du roi de France. Mazarin conseilla à Louis XIV d'accueillir la prière du prince lorrain, et une sorte de convention intervint dans ce sens entre le gouvernement français et le duc François. Vers le même temps, le duc Charles-Emmanuel II ayant pris des mesures pour refouler dans les pauvres vallées qui leur servaient autrefois d'asile un assez grand nombre de familles vaudoises récemment établies en Piémont, ces montagnards coururent aux armes, et une nouvelle guerre de religion commença dans les Alpes. Mazarin craignit pour la tranquillité intérieure de la France; il ne voulut pas laisser aux protestants du Dauphiné et de la Provence un prétexte de soulèvement et d'agitation; il se hâta donc d'intervenir en faveur des Vaudois et leur obtint de leur souverain des conditions meilleures, grâce auxquelles ils consentirent à poser les armes. Vers le même temps (22 janvier 1656) mourut à Turin le prince Thomas de Carignan, alors rallié à la France, qu'il avait si longtemps combattue.

Des négociations avaient été entamées avec l'Espagne, mais elles demeurèrent sans résultat. La campagne de 1656 s'ouvrit dans les derniers jours de mai. Le jeune roi se rendit d'abord à Compiègne, puis à la Fère, et l'on résolut d'entreprendre le siége de Va-

lenciennes. Turenne investit cette place le 15 juin, après avoir un moment menacé Tournay. Don Juan d'Autriche, Condé et Caracéna, à la tête de l'armée espagnole, se hâtèrent d'accourir au secours de Valenciennes. Ils avaient vingt mille hommes sous leurs ordres. Les Français étaient encore plus nombreux; mais le cardinal Mazarin, jaloux du crédit et de l'influence de Turenne, voulut que le maréchal de La Ferté partageât avec lui la gloire de l'entreprise. Cette faute faillit entraîner pour conséquence l'insuccès de la campagne. Bien que gêné dans ses opérations par la présence d'un rival indépendant de son autorité, Turenne prit les plus habiles mesures pour mettre son corps d'armée à l'abri de toute insulte. Il n'en fut pas de même de La Ferté; en vain son prudent collègue l'avertit du danger de sa position, en vain il lui offrit d'envoyer à son aide plusieurs de ses régiments; le maréchal les refusa avec hauteur : il en fut sévèrement puni. Le prince de Condé et le nouveau gouverneur des Pays-Bas, voyant la négligence et la faiblesse de ses lignes, les abordèrent pendant la nuit, à la suite d'une marche forcée, et enlevèrent d'un seul coup le maréchal de La Ferté, ses trois lieutenants, quatre cents officiers et quatre mille soldats (15 et 16 juillet).

Turenne, dont les offres et les conseils avaient été repoussés, ne put même secourir ce corps, dont il était séparé par un marais; mais il sauva le reste de l'armée, les parcs et les bagages. Se repliant donc, il alla camper sous le Quesnoy; les princes l'y suivirent, pensant avoir bon marché d'une armée peu

nombreuse, et qu'ils supposaient ébranlée par un pareil revers; mais Turenne choisit si bien sa position que les princes, désespérant de l'y forcer, se rejetèrent sur Condé, dont ils se rendirent maîtres, puis sur Saint-Ghislain, qu'ils assiégèrent. De son côté Turenne avait envoyé des partis pour rallier les débris du corps de La Ferté et intercepter les convois des alliés. Bientôt il reprit l'offensive, délivra Saint-Ghislain, et enleva, à la vue de l'ennemi, la Capelle, où se trouvaient les magasins des princes. Cet événement fut considéré comme d'une haute importance pour le succès de la campagne, et le gouvernement voulut en consacrer la mémoire en faisant frapper des médailles.

En Catalogne, le marquis de Saint-Abre contraignit les Espagnols à lever le siége d'Urgel. En Italie, la guerre était conduite par le duc de Mercœur et le duc de Modène, qui l'un et l'autre avaient épousé deux nièces de Mazarin; le duc de Savoie se joignit à eux, et tous ensemble assiégèrent Valence-sur-le-Pô. Cette place se rendit le 3 septembre 1656, après soixante et onze jours de tranchée ouverte. Bien que vaincu, le commandant espagnol, Don Agostino Signado, se couvrit de gloire par l'énergie de sa résistance.

En cette même année le duc d'Orléans, jusqu'alors relégué à Blois, fit de nouveau sa soumission et obtint de rentrer en grâce. Toutefois, peu soucieux de vivre à la cour, témoin de la puissance de Mazarin, il passa volontairement les dernières années de sa vie au château de Blois, se bornant à se rendre une fois par an auprès de son neveu Louis XIV, pour l'assurer de son respectueux dévouement. Moins heureux,

mais plus à craindre, le cardinal de Retz quitta Rome et vint secrètement en Franche-Comté. De cette retraite, voisine de la France, il essayait de renouveler ses protestations contre le gouvernement dont l'ordre le retenait en exil; mais le clergé de France, craignant de braver en face l'autorité de Louis XIV, ne réclamait que bien timidement le rappel de l'archevêque de Paris. Quant à ce dernier, il crut ou feignit de croire que Mazarin en voulait à sa vie et soudoyait des sicaires pour le mettre à mort, et, pour se soustraire à ce péril imaginaire, il alla chercher un asile dans les cours du Nord.

Mademoiselle, fille de Gaston d'Orléans, avait reparu à la cour, et le roi, son cousin, lui avait généreusement pardonné les souvenirs de la bataille du faubourg Saint-Antoine.

Vers le même temps, et à deux reprises (1654-1656), on avait remarqué à Paris la présence d'une princesse bien autrement célèbre. Nous voulons parler de Christine de Suède, héritière de Gustave-Adolphe. Douée d'une intelligence vive, de beaucoup d'énergie, mais d'un caractère fantasque et d'un désir irréfléchi de célébrité, Christine, qui aurait pu rendre son peuple heureux, n'avait cherché qu'à se mettre en évidence et à faire parler d'elle. Artiste, savante, polyglotte, elle aspirait aux triomphes de la philosophie, et s'était à juste titre fait gloire d'avoir protégé Descartes. Cette reine, peu austère dans ses mœurs, et fort bizarre dans ses manières, s'était ennuyée du gouvernement de son pays, dont le climat, les goûts et les habitudes sévères avaient cessé

de lui convenir. Malgré les sollicitations des grands, elle venait d'abdiquer solennellement la couronne en faveur de son cousin, le duc Charles de Deux-Ponts; elle venait de se faire catholique pour donner plus de force à son abdication. Au mois d'octobre 1654, cette étrange reine vint en France, après avoir traversé l'Allemagne et la Belgique presque seule, sans femmes et sous des habits d'homme. Le roi la logea à Compiègne et l'y alla voir avec Monsieur. Christine, enthousiaste des exploits du prince de Condé, avait voulu, au temps de la Fronde, se poser en médiatrice entre le jeune monarque et ses sujets révoltés; ce souvenir, peu agréable à la cour, contribua à jeter de la défaveur sur le séjour en France de la fille de Gustave-Adolphe. Cependant le roi, la reine-mère, les princes l'entourèrent d'égards et d'honneurs; à Paris les savants la fêtèrent; à la cour on rendit hommage à sa science et à ses talents; mais on s'amusa de son costume et de ses habitudes excentriques. Quand elle partit, on commençait à être las de sa présence; aussi la vit-on reparaître non sans déplaisir, lorsque deux ans après elle fit en France une seconde apparition. Louis XIV lui décerna toutefois les honneurs dus à son rang et la reçut au palais de Fontainebleau, qui ne tarda pas à être le théâtre d'une abominable tragédie. Christine avait à se plaindre, comme femme, de son grand-écuyer Monaldeschi; elle le punit en souveraine asiatique, et le fit mettre à mort par deux assassins, dans la galerie des Cerfs, en vertu du droit de juridiction qu'elle s'était réservé sur ses domestiques, par son acte de renonciation à la couronne

(10 novembre 1657). On dit qu'avant de recevoir le coup de la mort le misérable Monaldeschi se jeta aux genoux de la reine; mais Christine de Suède, outragée ou trahie par son favori, se montra jusqu'au bout sans pitié. Avant de faire mettre à mort Monaldeschi, elle fit appeler le Père Lebel, supérieur des Mathurins de Fontainebleau, et lui dit de confesser l'homme qu'elle dévouait à la mort. « Monadelschi, disent les Mémoires du temps, refusa longtemps de se confesser, demanda pardon à son bourreau Sentinelli, et le pria d'aller de sa part implorer la miséricorde de la reine, leur maîtresse, ce qu'il fit; mais il ne put rien obtenir qu'une confirmation de son premier arrêt. Elle se moqua du criminel, parce qu'il avoit peur de la mort, l'appela poltron, et dit à son capitaine des gardes : « Allez! il faut qu'il meure; et, afin de l'obliger à se confesser, blessez-le. » Sentinelli revint annoncer à ce misérable l'arrêt de sa mort, et en même temps voulut lui donner quelques coups d'épée; mais il trouva qu'il étoit armé sous son pourpoint, si bien que l'épée ne le put blesser qu'au bras dont il para le coup. Il en reçut encore un à la tête, et, comme il se vit baigné dans son sang, alors il se confessa à ce Père Mathurin, qui étoit aussi effrayé que son pénitent. Le Père, après l'avoir confessé, alla se jeter aux pieds de cette reine impitoyable, qui le refusa de nouveau. Enfin Sentinelli lui passa son épée au travers de la gorge... Quand il fut expiré, on prit son corps et on le porta enterrer sans bruit. Cette barbare princesse, après une action aussi cruelle que celle-là, demeura dans sa chambre à rire et à causer

aussi tranquillement que si elle eût fait une chose indifférente ou fort louable (1). » L'une des princesses de la maison royale de France, mademoiselle de Montpensier, fille de Gaston d'Orléans, parlant à son tour du meurtre de Monaldeschi, trouva sous sa plume, pour justifier Christine, cette phrase étrange : « Que, comme les rois ont droit de vie ou de mort, ce même pouvoir s'étend aux lieux où ils vont. » Il y avait déjà loin de cette doctrine aux théories de résistance et de liberté réhabilitées par la Fronde. Quoi qu'il en soit, le meurtre accompli à Fontainebleau par ordre de la reine de Suède souleva en France une juste horreur. Les bizarreries de Christine l'avaient faite désagréable à la cour, le meurtre de Monaldeschi la rendit odieuse; le roi l'évita quand elle vint à Paris; la reine lui fit entendre qu'on la verrait sans déplaisir abréger son séjour en France. Christine le comprit et s'éloigna pour ne plus revenir.

Sur ces entrefaites, l'empereur Ferdinand III étant mort, toutes les puissances de l'Europe se préoccupèrent des grands intérêts politiques qui se rattachaient à l'élection de son successeur.

Par le traité de Westphalie la France avait mis entre elle et la maison d'Autriche une barrière que celle-ci ne devait plus franchir, non pas qu'elle eût diminué beaucoup l'étendue de ses possessions territoriales, puisqu'elle ne lui avait enlevé que l'Alsace, mais parce qu'elle l'avait entourée d'une foule de petits souverains jaloux de leurs droits et toujours

(1) Madame de Motteville, p. 419.

prêts à se liguer contre elle avec la France. Il ne s'était pas, en effet, écoulé dix années que Mazarin, profitant du bénéfice de l'article 8, avait conclu avec les trois électeurs ecclésiastiques, l'évêque de Munster, le comte palatin de Neubourg, la Suède, les ducs de Brunswick-Lunebourg et le landgrave de Cassel, l'alliance connue sous le nom de Confédération rhénane. L'article 1er disait qu'elle avait été formée dans le but de conserver les droits des Etats, de maintenir la liberté germanique et la paix de Westphalie contre tout acte de violence, logement de gens de guerre, passage de troupes, levée de contributions, etc., et contre toute attaque quelconque. L'article 3 détermina les contingents que chaque confédéré devait tenir prêts pour marcher à la première réquisition. Les ducs de Wurtemberg et des Deux-Ponts, ainsi que l'électeur de Brandebourg, accédèrent dans la suite à cette ligue, qui fut prorogée jusqu'au 15 août 1667.

Cependant la France avait un vif désir de voir la couronne impériale passer de la maison d'Autriche à une autre dynastie. Le gouvernement de Louis XIV aurait bien voulu faire accepter à l'Allemagne la candidature d'un Bourbon ; à défaut d'un prince de cette lignée, il se ralliait aux prétentions et aux espérances de l'électeur de Bavière. Le système de Mazarin à cet égard différait peu des idées que Henri IV avait transmises au cardinal de Richelieu. « Il faut, disaient les instructions de Mazarin au maréchal de Grammont et à M. de Lionne, chargés de représenter la France à la diète électorale, il faut éloigner à tout

prix l'élection d'un prince de la maison d'Autriche, et l'on atteindroit parfaitement le but si l'on pouvoit décider les électeurs à élire Sa Majesté le roi de France, et en seconde ligne le duc de Bavière, ou tout autre prince dévoué aux intérêts françois. » Le premier point de ces instructions ne pouvait être rempli : c'était une illusion de la France que l'élection spontanée d'un prince de sa maison royale à l'empire. La nation allemande avec son type formait une nationalité étroite; quelques électeurs pouvaient bien chercher appui à l'étranger pour soutenir leurs priviléges, mais la confédération des intérêts germaniques était inhérente à la nationalité; on devait élire un empereur parmi les membres de la confédération même. En dépit des efforts de ses ennemis, Léopold, fils de Ferdinand III, à peine âgé de dix-huit ans, réunit les suffrages des électeurs. C'était un prince faible, mais circonspect. Bien que son père fût mort en 1657, il ne ceignit la couronne impériale que le 31 juillet de l'année suivante. Or, avant de gouverner l'Allemagne, et grâce aux habiles dispositions du gouvernement de Louis XIV, il se vit contraint de signer une capitulation qui lui interdisait même de secourir le roi d'Espagne. Ce fut ainsi que Mazarin, acceptant l'héritage politique de Richelieu, réussit à rompre l'union menaçante des deux branches de la maison d'Autriche.

En ce même moment la France, administrée par Mazarin, venait de se lier par un pacte d'alliance au protecteur de la république d'Angleterre. Le gouvernement de Louis XIV, mettant en oubli le droit des Stuarts,

n'avait écouté que son désir d'humilier l'Espagne et la Hollande. Ce traité, signé à Paris le 23 mars 1657, eut pour objet de combiner les forces des deux nations pour attaquer Gravelines, Mardick et Dunkerque, sous condition que la première de ces trois places appartiendrait à la France et que les deux autres seraient remises aux Anglais. Olivier Cromwell s'engageait à coopérer à leur conquête par l'envoi d'une forte escadre portant six mille hommes de débarquement. A cette occasion lord Falconbridge, ambassadeur de la république d'Angleterre, fut reçu avec de grands honneurs à la cour de France, et le roi envoya au lord protecteur une magnifique épée enrichie de diamants. Tant que dura cette alliance, conseillée par la politique et désavouée par le principe monarchique, la veuve de Charles Ier et sa fille cessèrent de paraître à la cour de Louis XIV. De son côté Charles II, réfugié dans les Pays-Bas, envoya à son frère Jacques, duc d'York, et aux Anglais et Irlandais qui lui étaient restés fidèles, l'ordre de quitter la France et de prendre du service dans l'armée espagnole, alors commandée par don Juan d'Autriche et Condé. Sous ces auspices s'ouvrit la campagne de 1657.

Turenne fut chargé d'entreprendre le siége de Cambrai. Le prince de Condé secourut à temps cette place et s'y jeta lui-même avec vingt escadrons. Il devenait dès lors impossible de réduire Cambrai sans sacrifier outre mesure du temps et des hommes, et Turenne dut renoncer à en poursuivre le siége. Le maréchal de La Ferté eut ordre de faire lever le siége de Montmédy, dans le Luxembourg, et Turenne de tenir la

campagne pour faire face à l'ennemi partout où besoin serait. Le prince de Condé et don Juan d'Autriche manœuvrèrent pour secourir Montmédy ; mais Turenne se présenta avec son armée partout où ils essayèrent d'aborder les lignes, et ils évitèrent toujours le combat.

Montmédy tomba au pouvoir du maréchal de La Ferté. Turenne assiégea Saint-Venant, ville située sur la Lys, en Artois. Le prince de Condé et don Juan d'Autriche se rapprochèrent de cette place, pour en faire lever le siége; mais, n'ayant point osé attaquer les lignes de l'armée royale, ils se jetèrent sur la Picardie et cherchèrent à opérer une diversion en assiégeant Ardres. Turenne se hâta de mener à terme le siége de Saint-Venant, et, dès que cette place eut demandé à capituler, il détacha de son armée quatre mille hommes de cavalerie, avec ordre de marcher sur Ardres par les hauteurs d'Acre et de Saint-Omer. A l'approche de ce corps d'armée les ennemis abandonnèrent le siége de la place et se retranchèrent, du côté de Bourbourg, entre les rivières d'Aa et de Colme. Le vicomte de Turenne se porta dans la direction d'Ardres avec le reste de l'armée ; puis, voyant que les ennemis étaient éloignés, il retourna du côté de la Lys, se saisit de la Mothe-aux-Bois et fit raser ce château, qui incommodait fort Saint-Venant. Il marcha ensuite vers la Colme ; il se rendit maître de Cassel et Watten ; il prit plusieurs forts et la ville de Bourbourg. Il força le prince de Condé et don Juan d'Autriche à se retirer avec leur armée sous le canon de Dunkerque. Il se rendit maître de Mar-

dick, dont la prise alarma tellement les Espagnols que, dans la crainte de perdre Gravelines, ils levèrent leurs écluses et inondèrent quatre lieues de pays autour de cette place; mais la saison était trop avancée pour une pareille entreprise. Le vicomte de Turenne, ayant mis son armée en quartiers d'hiver, retourna à la cour. Les ennemis, croyant profiter de son absence, assemblèrent quelques troupes dans le dessein de reprendre Mardick; mais, ayant su que le maréchal était revenu sur la frontière, ils se replièrent à leur tour sur leur pays. L'année suivante (1658), dès l'ouverture de la campagne, Turenne eut ordre d'entreprendre le siége de Dunkerque et de donner ainsi satisfaction aux réclamations de Cromwell.

Au point de vue militaire cette entreprise semblait chimérique. Comment, en effet, se rendre maître de Dunkerque sans avoir auparavant pris Bergues, Furnes, Gravelines, Nieuport, et les autres places qui sont comme les sentinelles avancées de cette importante cité maritime? Faire camper une armée au milieu de ces villes ennemies, c'était s'exposer à être soi-même assiégé en faisant un siége. D'autre part il était certain qu'en dirigeant les premières attaques contre les places de second ordre c'était donner l'éveil aux ennemis et les déterminer à introduire immédiatement dans l'enceinte de Dunkerque des renforts qui la rendraient imprenable. Mazarin se rendait un compte exact de cette situation; mais il se fiait au génie de Turenne, le plus grand homme de guerre de ce siècle, et sa confiance ne devait pas être déçue. Turenne, tout en accélérant ses préparatifs, fit habilement croire aux

Espagnols qu'il avait l'intention d'attaquer Cambrai ; il insinua que Mazarin prétendait à l'archevêché de ce diocèse, afin d'être duc et prince de l'empire. Puis, dès le 14 mai 1658, tandis que don Juan d'Autriche concentrait toutes ses forces autour de Cambrai, l'armée française, aux ordres de Turenne, marcha rapidement sur Dunkerque. A cette nouvelle les Espagnols, qui gardaient cette ville et les places voisines, ouvrirent toutes leurs écluses ; quand le vicomte de Turenne fut arrivé à Bergues, il trouva tout le pays couvert d'eau, rempli de marais et de watergancks, et il se vit sans communication avec Mardick, circonstance très-défavorable pour l'armée destinée à entreprendre le siége. Il ne restait pour tout passage que la digue qui va de Bergues à Dunkerque, chemin que les pluies d'hiver avaient entièrement rompu, et qui se trouvait en quelques endroits inondé, comme toute la campagne.

Les Espagnols avaient deux grands forts sur la digue et se trouvaient en mesure d'en interdire le passage. Ils y avaient fait entrer deux mille hommes, et ces deux forts se défendaient mutuellement, étant à la portée du canon l'un de l'autre. Ils avaient également établi un grand nombre de redoutes sur les rivières et sur les canaux. On ne pouvait pas s'arrêter dans la marche, tout étant couvert d'eau, et il fallait de nécessité emporter sans retard les forts, les redoutes et les passages fortifiés. Pour surcroît de difficultés, le marquis de Leede, capitaine consommé dans l'art de défendre les places, et qui avait défendu la ville de Dunkerque douze ans auparavant, lorsque le prince de Condé l'avait assiégée, venait de se jeter dans la

ville avec toutes les troupes disponibles, et leur effectif était imposant.

Tant d'obstacles auraient pu rebuter Turenne ; mais il ne désespéra pas de les surmonter, et, persistant dans la résolution d'exécuter son entreprise malgré les périls qui se présentaient de tous côtés, il passa la Colme. En même temps il ordonna qu'on fît un grand nombre de fascines ; il les fit jeter sur le chemin, pour l'affermir ; il fit enfoncer dans l'eau des pieux qui furent recouverts de planches, afin que les cavaliers pussent passer sur ces routes improvisées, tenant leurs chevaux par la bride ; il fit combler plusieurs fossés ; il fit chercher les endroits du marais les plus hauts et les moins noyés ; il établit des passages sur les watergancks et sur les canaux ; il fit sonder partout le terrain, précautions qui, néanmoins, ne servirent que pour le passage du bagage et du canon ; car l'ordre de s'avancer vers Dunkerque ne fut pas plus tôt donné qu'on vit les soldats de Turenne, les armes hautes, marcher à travers les rivières débordées et franchir les inondations, tout en ayant de l'eau jusqu'à la ceinture. Sur aucun point l'ennemi n'osa les attendre. Tous ceux des Espagnols qui gardaient les forts et les digues prirent la fuite et se replièrent sous Dunkerque. Plusieurs redoutes avancées voulurent opposer quelque résistance : Turenne les emporta ; il chassa de même les postes préposés à la défense des canaux ; puis il investit Dunkerque du côté de la terre, tandis que la flotte anglaise envoyée par Cromwell la bloquait étroitement du côté de la mer.

Dunkerque est située au milieu de ces collines de

sable blanc qui bordent la côte, depuis Calais jusqu'au fort de l'Écluse, et qu'on appelle Dunes, du mot *dun*, qui, dans l'ancienne langue gaélique, signifie lieu élevé. Au midi la ville est protégée par des canaux et des marais; au levant et au couchant elle est ceinte par les Dunes. Au nord, la mer, qui baigne ces mêmes collines, laisse à sec, aux heures de reflux, un espace d'environ cinq cents pas, découvert pendant la marée basse, et qu'on appelle l'*estrang*, du mot *strang*, qui, dans l'idiome teutonique, signifiait rivage. Tout à l'entour de la place, les terres qui ne sont pas couvertes par les inondations n'offrent à une armée assiégeante ni bois, ni abri, et Turenne se voyait contraint de faire venir de Calais les vivres, les fourrages, les outils, les palissades et jusqu'aux fascines. Lorsqu'il eut complété ses approvisionnements, il fit travailler aux lignes, les appuyant sur la mer, sur les Dunes, sur les canaux et sur l'estrang. Ces mesures prises, il n'y avait plus rien à craindre, sinon que les Espagnols ne se saisissent de quelques dunes fort hautes, qu'on n'avait pu enfermer dans la circonvallation de la place, parce qu'elles en étaient trop éloignées ; et comme, du sommet de ces dunes, on voyait à découvert l'armée assiégeante, Turenne les occupa et y fit construire des retranchements. Tous ces travaux étant achevés, on distribua les postes aux officiers généraux; on fit plusieurs ponts sur les canaux pour la communication des quartiers. Le vicomte de Turenne fit ouvrir la tranchée, et le roi avec toute la cour vint assister au spectacle de cette grande entreprise. On débuta par deux attaques, qui furent confiées

l'une aux Français, l'autre aux auxiliaires anglais.

Dès que les Espagnols eurent appris l'investissement de Dunkerque, ils résolurent de secourir cette place à quelque prix que ce fût. Dans ce but ils levèrent un subside particulier sur tout le peuple de Flandre; ils convoquèrent le ban et l'arrière-ban, dégarnirent les places, rassemblèrent toutes leurs forces, et mirent en peu de jours sur pied une armée considérable. A la tête de ces troupes ils marchèrent au secours de Dunkerque. Dès que leurs avant-postes furent en vue de la place, le maréchal d'Hocquincourt, qui venait de déserter la cause de la France pour se joindre à l'ennemi, fut tué d'un coup de mousquet et laisssa peu de regrets.

Le maréchal de Turenne, ayant appris que les Espagnols marchaient sur Dunkerque, disposa tout pour les recevoir. S'étant fait suivre d'un corps d'armée et du contingent anglais, il se porta sur les Dunes, au-devant des ennemis, et arriva à leur portée alors que don Juan d'Autriche et Condé le croyaient encore enfermé dans ses lignes. Les Espagnols n'étaient nullement préparés à cette attaque; ils ne s'étaient avancés vers Dunkerque que pour donner courage aux assiégés; ils n'avaient point encore leur canon, et ils n'avaient compté entreprendre une attaque sérieuse que lorsqu'ils auraient sous la main l'artillerie et les pièces de campagne et de siége dont on ne peut se passer pour prendre l'offensive contre une armée bien pourvue d'armes et de vivres. Turenne, voulant les attaquer dès le lendemain, se saisit des plus hautes dunes qui étaient aux environs, et employa la plus

grande partie de la nuit à les fortifier par des retranchements. Il dressa ensuite l'ordre de bataille, et, ayant pourvu à la sûreté des bagages et à la garde du camp, il se coucha dans le sable, enveloppé de son manteau, et dormit ainsi jusqu'à la pointe du jour. Le lendemain, aux premières lueurs de l'aube, il monta à cheval pour tout disposer en vue d'une bataille générale. Ce jour-là était le 14 juin, date qui reparaîtra souvent dans nos fastes militaires (1).

Turenne composa sa première ligne de dix bataillons et de vingt-huit escadrons de cavalerie, quatorze à l'aile droite, quatorze à l'aile gauche, le canon en tête. La seconde ligne fut de sept bataillons et de dix-huit escadrons de cavalerie, neuf à la droite et les neuf autres à la gauche. Quatre escadrons de gendarmes étaient derrière la première ligne, pour soutenir l'infanterie du corps de bataille, et six escadrons de cavalerie, formant la réserve, furent placés à une assez grande distance derrière l'armée, afin qu'ils fussent à portée de secourir au besoin les troupes campées vers Dunkerque. La première ligne occupait, par son front de bandière, tout le travers des Dunes, avec la prairie qui est à droite et l'estrang qui est à gauche, espace qui, de la mer jusqu'au canal de Furnes, avait plus d'une lieue d'étendue. Comme la pente des dunes était assez douce, on y rangea les bataillons et les escadrons. Turenne donna l'aile droite à commander au marquis de Créqui, l'aile gauche au marquis de Castelnau, et le corps de bataille aux marquis de Gadagne

(1) Le 14 juin est la date des batailles de Fleurus, de Marengo, de Friedland, etc.

et de Bellefond, et, pour lui, il se mit au centre de l'armée. Le comte de Schomberg, les marquis d'Humières et de Varennes, et le baron d'Equancourt, qui faisaient fonctions de lieutenants généraux, furent distribués aux postes où ils devaient être employés. Lord Lockart commandait les Anglais; le comte de Digneville, les Lorrains; le comte de Soissons, les Suisses, dont il était colonel général; le marquis de La Salle, les gendarmes, et le marquis de Richelieu, le corps de réserve.

Quant aux ennemis, ils se mirent sans retard en état de défense. Don Juan d'Autriche prit le commandement de la droite, qui regardait la mer. Il avait pour lieutenants généraux le duc d'York et le duc de Glocester, tous deux fils de Charles I[er] et frères de Charles II, alors prétendant à la couronne d'Angleterre, et, en outre, don Estevant de Gamarre et le marquis de Caracène. Il s'était saisi d'une dune qui était de cent pas plus avancée vers la place que les autres; cette dune était très-haute et très-escarpée; il y avait posté un de ses bataillons et en avait fait avancer un autre derrière pour le soutenir. Le prince de Condé eut le commandement de la gauche de l'armée, qui s'étendait du côté de la prairie que le canal de Furnes traverse et qui est entrecoupée de petits fossés. Ce prince établit immédiatement des communications sur les fossés, jeta cinq ponts de bateaux sur le canal. Comme sa cavalerie ne pouvait être employée dans la prairie, à cause des canaux, il la rangea dans l'espace qui s'étendait depuis le pied des dunes jusqu'à ces fossés, sur sept lignes plus ou moins longues, selon la disposition

du terrain. Il mit dans un lieu un peu plus couvert, devant sa cavalerie, un de ses bataillons, et il joignit tous les autres à ceux de don Juan, pour achever de former cette grosse ligne d'infanterie qui était à la tête de l'armée espagnole. Il avait sous lui, pour lieutenants généraux, les comtes de Coligny, de La Suze, de Meilles, de Guitaud, de Persan et de Boutteville, et pour maréchaux de camp les marquis de Ravenel, de Romainville et de Rochefort (1).

Quand les deux armées se trouvèrent ainsi en présence, à demi-portée de canon, l'artillerie de Turenne fit feu. Les ennemis, n'ayant pu encore faire avancer leurs pièces, se virent hors d'état de répondre; puis, au lieu de charger les Français ou de se replier hors de la portée des boulets, ils restèrent bravement immobiles, serrant les files à mesure que le canon les éclaircissait. Turenne fit avancer son armée. Il était cinq heures du matin. A mesure que l'armée française franchissait les dunes, elle tirait quelques volées de canon; mais comme on se déployait sur un terrain inégal, la marche était lente, et l'armée mit trois heures à faire un quart de lieue. A huit heures les deux partis se trouvèrent front à front. Le prince de Condé, dont le coup d'œil était sûr, et qui tant de fois avait fait ses preuves de courage, fit connaître à don Juan d'Autriche qu'aucune lutte n'était possible dans d'aussi fâcheuses conditions; le prince espagnol, moins capable, mais plus orgueilleux, persista à vouloir combattre. Alors Condé se tourna vers Jacques Stuart, duc

(1) Relations et Mémoires militaires du dix-septième siècle, résumés par le naïf Raguenet.

d'York, qui se tenait près de lui : « Avez-vous déjà assisté à une bataille ? » lui dit-il en riant. — « Non, » répondit le prince anglais — « Eh bien! répliqua Condé, vous allez voir dans une demi-heure comment on les perd. »

La division anglaise, forte de six mille hommes, reçut de Turenne l'ordre d'attaquer la première. Elle se rendit maîtresse d'une haute dune, alors occupée par des bataillons espagnols. Le marquis de Castelnau, avec un corps de cavalerie, prit alors en flanc les ennemis, se jeta brusquement entre la première et la seconde ligne des Espagnols, rompit leurs rangs, les prit à revers, les chargea de tous côtés et les refoula en désordre. Cet avantage, dû à l'impétuosité de l'attaque, ne pouvait être que de courte durée. Les ennemis ; attaqués sur leur aile gauche par le marquis de Créqui, le laissèrent s'engager trop avant dans leurs lignes ; puis ils l'enveloppèrent et le ramenèrent en déroute jusque sur le front de l'armée française. Turenne alors, avec les escadrons de l'aile droite, s'élança au secours de son lieutenant et repoussa le prince de Condé. Le héros de Lens et de Rocroy, accablé par le nombre, rallia trois fois ses escadrons, et trois fois il les vit enfoncer par Turenne. Une quatrième fois il revint à la charge, mais ce fut en vain. L'armée espagnole, resserrée dans un lieu trop étroit, fut renversée et mise en déroute ; on lui prit le quart environ des troupes dont elle se composait ; ses morts étaient au nombre de mille ; tout le reste s'enfuit jusqu'à Furnes. Le maréchal ne voulut pas risquer le résultat de cette grande victoire par une poursuite inutile.

Il se retourna vers la ville, et l'obligea bientôt à capituler.

Après la prise de Dunkerque, Turenne se rendit maître, en moins de huit jours, du fort de Linck et des villes de Bergues, de Furnes et de Dixmude; il favorisa la prise de Gravelines en couvrant l'armée qui en faisait le siége. De Gravelines il vint passer la Lys à Deynse et se saisit du château de Graves sur l'Escaut; peu de jours après il se porta sur Oudenarde. Il rencontra en chemin le comte de Chamilly, à qui le prince de Condé avait donné ordre de se jeter dans la ville avec trois régiments; il enleva ce comte et la moitié de ses troupes, et se rendit maître d'Oudenarde. Il marcha sur Menin, pour passer la Lys et assiéger Ypres; mais, ayant rencontré sur sa route le prince de Ligne, qui conduisait trois mille hommes à Tournay, il les attaqua et fit deux mille cinq cents prisonniers. Ayant ensuite franchi la Lys à Menin, il enleva un régiment de dragons que don Juan d'Autriche envoyait dans Ypres, et réduisit cette ville à capituler après cinq jours de siége. Poursuivant le cours de ses avantages, il emporta coup sur coup Comines, Gramont et Ninove; puis, maître de tout le pays qui est entre l'Yper, la Lys et l'Escaut, il envoya des partis jusqu'aux portes de Bruxelles, où le prince de Condé et don Juan d'Autriche avaient été obligés de se retirer. Cette brillante campagne, qui anéantit en quelque sorte les espérances de l'Espagne, mit le sceau à la renommée de Turenne et fit présager pour un prochain avenir une paix glorieuse.

Sur ces entrefaites Louis XIV faillit être enlevé à

la France par une maladie grave qui décourageait les soins des gens de l'art; un remède alors peu en usage (1), et qu'un médecin d'Abbeville prit sur lui d'ordonner, sauva les jours du jeune roi. La joie que son rétablissement causa dans tout le royaume fut égale à la consternation qu'avait répandue le danger de le perdre. Durant cette maladie, la cour fut un moment le théâtre de quelques intrigues politiques. Mazarin, menacé de perdre le roi, son plus ferme appui, laissa éclater au dehors une grande frayeur et chercha à mettre en sûreté le fruit de ses extorsions. Quant au frère de Louis XIV, jeune homme âgé de dix-neuf ans, et qui ne montrait encore ni intelligence, ni courage, il s'oublia imprudemment jusqu'à manifester des espérances ambitieuses, et une joie prématurée que Louis XIV, revenu à la santé, eut grand'peine à lui pardonner.

La cour ne tarda pas à prendre sa revanche des ennuis que lui avait suscités la Fronde. Pendant que le cardinal se livrait, avec les secrétaires d'État, aux soins des affaires publiques, le roi et les jeunes seigneurs créaient sans cesse des distractions nouvelles et organisaient les plus splendides fêtes. C'étaient chaque jour au Palais-Royal ballets ou représentations scéniques : la comédie, encore à son enfance, et que Molière allait élever aux plus hautes limites de l'art; la tragédie, déjà illustrée par Rotrou et Pierre Corneille; l'opéra italien, récemment introduit en France par Mazarin, fournissaient tour à tour une

(1) L'émétique.

ample moisson de plaisirs. Les jeux et les bals se succédaient comme sans relâche; des intermèdes faisaient trêve aux émotions du théâtre ; et alors le roi lui-même, magnifiquement vêtu, remarquable par la dignité et la grâce de ses manières, dansait au milieu des seigneurs, et ne craignait pas d'accepter des rôles imaginés par Benserade ou Molière. C'était tantôt sous la forme des Jeux et des Ris, tantôt sous celle d'Éole ou de la Bravoure, que Louis XIV apparaissait à sa cour, au son des instruments de musique, au retentissement des airs inventés par Lulli. Quelques gens austères faisaient bien de temps à autre entendre des remontrances; mais la cour, affamée de joie, fermait l'oreille aux graves conseils : c'était d'ailleurs favoriser les vues de Mazarin que de distraire dans l'étourdissement des fêtes l'activité respectueuse, mais peut-être un peu impatiente, du roi. Dans cet intervalle, le ministre gouvernait et pourvoyait au delà de toute mesure aux besoins de sa famille. Rien de plus fastueux que la maison de ce cardinal : elle effaçait en éclat la cour elle-même. Du reste, personne ne murmurait : on se trouvait bien du repos; de guerre lasse on se plaisait à admirer le pouvoir de l'homme qu'on avait combattu avec tant d'énergie. Ces réactions en faveur de l'ordre et du pouvoir sont lentes, mais sûres.

Cependant la France et l'Espagne, fatiguées l'une et l'autre d'une guerre de vingt-cinq ans, commencèrent enfin, vers le milieu de l'année 1659, à parler sérieusement de conclure la paix; l'Espagne surtout ne pouvait prolonger les hostilités sans compromettre

sa propre existence; hors d'état de résister à la France et à l'Angleterre réunies pour la combattre, elle voyait encore le cardinal Mazarin au moment de s'allier avec la Hollande. En présence de ces éventualités menaçantes, elle dut céder à la force et soumettre son orgueil. Des négociations furent ouvertes à Madrid entre le marquis de Lionne, envoyé extraordinaire de la France, et le célèbre don Luis de Haro, qui gouvernait l'Espagne sous Philippe IV. Les pourparlers qui furent échangés à cette occasion n'amenèrent aucun résultat définitif. On s'était mis d'accord sur les points principaux, mais on ne pouvait s'entendre au sujet du prince de Condé. Le roi Philippe IV, enchaîné par sa parole, ne voulait point abandonner l'illustre rebelle; il exigeait donc que le prince de Condé fût rétabli dans toutes ses charges et prérogatives. Louis XIV s'indignait de ce qu'on osât lui imposer une pareille concession; il demandait que le prince coupable implorât son pardon et s'en remît de son sort à la clémence royale. A la fin l'apparition d'une armée anglaise en Flandre, l'union probable de Mazarin et de la Hollande entraînèrent complétement l'Espagne dans les voies de la paix, et M. de Lionne était encore à Madrid que don Antonio Pimantel partit d'Espagne avec la mission expresse de conclure la paix aux meilleures des conditions possibles, mais d'en finir au plus tôt. C'étaient à peu près les termes du plein pouvoir donné à M. de Lionne; don Antonio venait cotinuer à Paris les négociations commencées à Madrid, de telle sorte que les deux premiers ministres ne devaient plus avoir

qu'à présider à la rédaction des clauses définitives.

Don Antonio Pimantel trouva la cour à Lyon, dans les plaisirs et les fêtes. Mazarin, pour stimuler l'Espagne et la décider à accorder au roi la main de l'infante, le point capital du traité, avait voulu donner le change à la cour de Madrid. Dans ce but la cour s'était rendue à Lyon; la cour de Savoie était venue la rejoindre, et tout semblait se disposer en vue du prochain mariage de Louis XIV avec la princesse Marguerite de Savoie. L'Espagne n'avait garde de laisser s'accomplir cette alliance, alors qu'elle pouvait obtenir qu'une infante, fille de Philippe IV, montât comme reine sur le trône de France et servît de gage d'union aux deux grands peuples. Don Antonio de Pimantel eut ordre de se montrer accommodant sur tous les points demeurés en litige. La cour revint à Paris, et Mazarin consentit à abandonner l'alliance du Portugal. Cette concession importante détermina le gouvernement de Philippe IV à se montrer moins exigeant. Quant au prince de Condé, le gouvernement de Louis XIV témoigna avec beaucoup d'énergie qu'il ne se laisserait jamais imposer l'obligation d'amnistier sans réserve le chef des rebelles, de lui rendre ses gouvernements et ses villes fortes, et mettre, par cette imprudente faiblesse, sous la dépendance d'un ennemi dont on connaissait l'ambition et le génie. L'Espagne parut se résigner, mais elle ne renonça pas à prendre en main les intérêts de Condé. Bientôt après, quand les préliminaires d'une convention définitive eurent été concertés, une correspondance s'engagea entre le cardinal Mazarin et le

premier ministre espagnol, don Luis de Haro, pour s'inviter mutuellement à assister à des conférences officielles. Les intérêts des deux monarchies devaient y être réglés définitivement. L'habitude était alors de déployer un grand faste; la vie de la noblesse était toute en dehors et en représentation incessante : les deux ministres s'étaient piqués d'honneur à qui montrerait le plus de magnificence. Mazarin partit de Paris le 24 juin; son carrosse doré, traîné par huit magnifiques mules, était suivi de soixante seigneurs les plus puissants de la cour, tels que le maréchal de Gramont, les ducs de Créqui et de Villeroi. Le cardinal, qui prenait le titre de premier plénipotentiaire de France, avait pour secrétaire d'État M. de Lionne, qui avait engagé les conférences de Paris. Dès l'arrivée du cardinal à Bayonne, un messager apprit que Luis de Haro était déjà aux frontières dans un équipage non moins brillant, avec plus de cinq cents cavaliers espagnols. On nomma des commissaires pour fixer le lieu de la conférence, et d'un commun accord on désigna un petit pavillon, moitié sur les terres de France, moitié sur les terres d'Espagne. Les deux ministres devaient y entrer en même temps, afin de ne pas avoir l'air de déroger l'un envers l'autre.

Dès ce moment s'élevèrent aussi quelques difficultés de prérogatives. En diplomatie les questions d'honneur, les discussions qu'elles soulèvent ne sont pas toujours destinées à des puérilités cérémoniales; souvent elles représentent des droits, des principes et au moins des prétentions sérieuses. Enfin, pour faire

cesser toute espèce de discussion, il fut arrêté que la conférence se tiendrait sur la Bidassoa, au milieu du fleuve, dans une île d'alluvions désignée sous le nom d'île des Faisans, assez spacieuse pour qu'on pût y élever des tentes capables de contenir les genstilshommes de France et d'Espagne. Le pavillon principal prit le nom de Loge, qui alors signifiait un bâtiment composé de chambres et de cabinets. Deux cents ouvriers y travaillèrent. Tout y était parfaitement égal, fauteuils, lits de parade, tapis. Les deux ministres devaient y entrer en même temps, au signal d'un coup de hallebarde que donneraient les suisses de la chambre. Dans la pièce commune il n'y eut d'assistants que don Luis et Mazarin, le secrétaire d'État Lionne, et, pour l'Espagne, don Alonzo de Colonna, faisant également les fonctions de secrétaire d'État.

La première entrevue eut lieu le 13 août 1659; elle dura quatre heures et fut consacrée aux présentations réciproques. Les conférences du 16 et du 17 août ne furent, en quelque sorte, que deux festins d'apparat. Enfin, le 22 août, on commença à passer en revue les points contestés, on aborda les difficultés qui seules retardaient encore une conclusion pacifique.

Mazarin lui-même, écrivant au ministre Le Tellier, confident de sa pensée politique, lui rendit compte de cette entrevue. « La conférence d'hier, lui mandait-il, a été un peu forte, mais j'en suis sorti avec une entière satisfaction, parce que les coups que j'ai portés sur-le-champ, parmi lesquels il y en a eu d'assez hardis, m'ont donné lieu de connaître le fond du cœur de don Luis de Haro... Le premier point

qui fut mis sur le tapis, ce fut celui du mariage. Il n'y eut pas grande difficulté de convenir sur ce qu'il y avoit à faire, de manière que l'on tomba d'accord que M. de Lionne et le secrétaire don Pédro Colonna travailleroient aux articles et aux lettres, qu'il falloit que les deux rois écrivissent au pape pour avoir la dispense, et à toutes les autres particularités qui seroient nécessaires pour pouvoir promptement s'appliquer à l'exécution de cette affaire. Je lui fis un grand discours touchant les renonciations (1), lui disant que, comme le roi alloit être le plus obligé à promouvoir et soutenir les intérêts de la *signora infanta*, je ne pouvois pas m'empêcher de lui parler de sa part, afin qu'elle fût considérée du roi son père, en ce rencontre; et, bien que je fusse assuré que mes instances ne produiroient aucun effet, je ne laissai pas de les appuyer fortement de raisons apparentes, dont les principales étoient les facilités que le roi avoit apportées à la paix, cédant en plusieurs points, dans la croyance que Sa Majesté auroit pu épouser la *signora infanta* sans qu'on voulût exiger d'elle en Espagne aucune renonciation.... Don Luis me parla ensuite des intérêts de M. le Prince; il me réitéra avec force ses instantes prières pour m'obliger à intercéder auprès du roi en faveur dudit prince, disant qu'il étoit assez ordinaire en France de commettre de semblables crimes, et non-seulement d'en obtenir le pardon, mais aussi d'en tirer des avantages, et je pus remarquer qu'il avoit bien étudié sa leçon. J'avoue que cette dernière clause

(1) La renonciation de Marie-Thérèse d'Autriche, infante d'Espagne, aux droits qu'elle pouvait avoir à la succession royale de Philippe IV.

de son discours me piqua furieusement, et je répondis que j'étois bien aise qu'on ne pût pas dire que tous les malheurs de révoltes arrivés en France aient encore fait perdre un pouce de terre au roi. Je reconnus bien que ce discours gênoit le seignenr don Luis. C'est ici que je jugeai à propos, pour le bon succès de cette négociation et pour connoître au vrai le fond du cœur de don Luis, de m'emporter par adresse, et élevant ma voix avec force je lui dis : « Oh ! Monsieur, vous me parlez avec trop de franchise et de liberté sur le point de M. le Prince... Je vous déclare, après avoir souffert plus patiemment que je ne devois que l'on soit revenu sur cette question déjà résolue, je vous déclare que le roi ne fera pas un pas au delà de ce que je vous ai tant de fois répliqué; que, quand même Sa Majesté me permettroit de faire un plus long séjour sur cette frontière, et que nous eussions ensemble encore cent conférences, vous n'obtiendriez de moi rien davantage, parce que jamais elle ne consentiroit que le roi d'Espagne donnât une récompense à M. le Prince qui servît à la postérité de monument de sa rébellion et d'un pernicieux exemple aux personnes de sa condition. » Il voulut m'interrompre en cet endroit; mais, le priant de me laisser achever, je continuai à lui dire « qu'il falloit que M. le Prince se résolût, comme j'avois protesté plusieurs fois, d'être ou tout François ou tout Espagnol, et qu'il falloit tomber d'accord que le roi en pût user à son égard de la même manière que le roi d'Espagne en useroit à l'égard du Portugal ; qu'autrement je croyois bien avec un sensible déplaisir que la considération de M. le

Prince, qui avoit empêché la conclusion de la paix à Madrid il y a déjà plus de trois ans, au grand préjudice de la chrétienté (dont je croyois que Dieu demanderoit un compte exact à ceux qui en avoient été cause), pourroit bien causer encore la rupture d'une paix conclue et ratifiée... » Je ne saurois assez vous dire à quel point don Luis fila doux après ces déclarations si hardies que je lui fis, car il n'y a civilités ni termes obligeants desquels il ne se servît pour me satisfaire (1). »

Or, tandis que Mazarin travaillait ainsi, par la ruse et la menace, à faire fléchir la fierté espagnole, un incident domestique, un attachement romanesque, qui entraînait le roi et agitait la cour, faillit traverser les combinaisons de la diplomatie et rendre nulles les négociations entreprises sur les rives de la Bidassoa. L'une des nièces du cardinal-ministre, Marie Mancini, dépourvue de beauté, mais non d'esprit, avait réussi à charmer le roi, et Louis XIV, oublieux de sa haute destinée, laissait éclater au dehors une passion dont la politique traditionnelle des Capétiens ne pouvait s'accommoder, si elle devait avoir pour résultat de faire asseoir sur le trône la jeune Italienne. Il est probable que Mazarin avait vu avec un secret plaisir se former la liaison de cœur qui existait entre Louis XIV et Marie Mancini, et qu'il attendait, de cette circonstance des résultats utiles à sa fortune. Qui sait même si sa pensée n'avait point osé aller plus haut? Mais Anne d'Autriche se montra justement indignée

(1) Correspondance du cardinal Mazarin. — De Limiers, *Hist. de Louis XIV*, Amsterdam, 1720.

d'avoir à appréhender pour son fils une pareille alliance, et Mazarin comprit la nécessité d'éloigner sa nièce de la cour et du jeune roi. Il accomplit ce devoir avec fermeté et dignité, et envoya Marie Mancini au Brouage. Louis XIV versa des larmes et n'osa résister à sa mère. « Vous pleurez, lui dit Marie Mancini, et cependant vous êtes le maître. » Parole ambitieuse, qu'un grand poëte ne tarda pas à placer dans la bouche de Bérénice, tout en lui donnant une forme plus dramatique et plus touchante.

On crut un moment que la passion du roi, cédant aux convenances politiques, s'était éteinte; et, à vrai dire, on ne comprenait guère comment ce jeune prince, et un des plus beaux cavaliers de son royaume, persistait à s'éprendre d'une jeune fille médiocrement douée par la nature et fort peu digne assurément de charmer le cœur de Louis XIV. Cependant le roi, sachant que Marie Mancini était reléguée à Saint-Jean d'Angély, eut avec elle une entrevue, à l'époque où, pour suivre de plus près les négociations ouvertes avec l'Espagne, il s'était rendu de Paris à Bordeaux. Depuis lors il passait des journées entières à écrire à la nièce de Mazarin, et il entretenait avec elle un échange de lettres dont l'effet, bien naturel, était d'alimenter son amour. Mazarin avait pris son parti; il s'était résigné à contrarier cette passion dangereuse, et il adressait au roi des conseils honnêtes et sévères. « Quand vous ne m'auriez pas si précisément ordonné, lui disait-il, comme vous l'avez fait, de vous parler avec toute sorte de liberté quand il y va de votre service, je ne laisserois pas de le faire en cette

conjoncture, quoique que je susse mon devoir être désagréable, et de courir risque de perdre vos bonnes grâces. J'ai vu ce que la *confidente* (1) m'écrit touchant votre chagrin et la manière dont vous en usez avec elle; on dit donc que vous êtes toujours enfermé à écrire à la personne que vous aimez, et que vous perdez plus de temps que vous ne faisiez à lui parler quand elle était à la cour. On y a ajouté que j'en suis d'accord et que je m'entends avec vous, vous poussant à ces choses-là pour satisfaire mon ambition et empêcher la paix. On dit que vous êtes brouillé avec votre mère, et ceux qui en écrivent en termes plus doux disent que vous évitez autant que vous pouvez de la voir. Je vois d'ailleurs que la complaisance que j'ai eue pour vous, lorsque vous m'avez fait instance de pouvoir mander quelquefois de vos nouvelles à cette personne et d'en recevoir des siennes, aboutit à un commerce continuel de longues lettres, c'est-à-dire à lui écrire chaque jour et d'en recevoir réponse, et, les courriers manquant, le premier est toujours chargé d'autant de lettres qu'il y a eu de jours qu'on n'a pu les envoyer, ce qui ne se peut faire qu'avec scandale, et je puis dire avec quelque atteinte à sa réputation et à la mienne. Ce qu'il y a de pis, c'est que j'ai reconnu, par les réponses que la même personne m'a faites, lorsque je l'ai voulu cordialement avertir de ce qui étoit de son bien, et par les avis que j'ai aussi de la Rochelle, que vous n'oubliez rien pour l'engager de plus en plus, l'assurant que vos intentions sont de

(1) C'est ainsi que Mazarin désigne la reine-mère, Anne d'Autriche, dans toute sa Correspondance. Mss. de Béthune, n° 9359.

faire des choses pour elle que vous savez bien qui ne se doivent pas, et qu'aucun homme de votre état ne pourroit en être d'avis, enfin qui sont par plusieurs raisons entièrement impossibles (1). Je puis vous assurer de certaine science que le prince de Condé et bien d'autres sont alertes pour voir ce qui arrivera de ceci, espérant, si les choses se passent selon leurs souhaits, de bien profiter du prétexte plausible que vous leur pourrez donner.

« Il est impossible qu'en Espagne on n'ait connoissance de l'aversion que vous y avez et du traitement que l'infante courroit risque de recevoir, ne vous cachant pas de faire paroître par mille moyens, à la vue de tout le monde et à la veille de votre mariage, que toutes vos pensées vont ailleurs; et en cela je tiens pour constant que l'on prendroit à Madrid les mêmes résolutions que nous prendrions nous-mêmes en pareil cas. Je n'ai autre parti à prendre, pour vous donner cette dernière marque de ma fidélité et de mon zèle pour votre service, qu'à me sacrifier, et, après vous avoir remis tous les bienfaits dont il a plu au feu roi, à vous et à la reine de me combler, me mettre dans un vaisseau avec ma famille pour m'en aller en un coin d'Italie passer le reste de mes jours, et prier Dieu que ce remède, que j'aurai appliqué à votre mal, produise la guérison que je souhaite plus que toutes les choses du monde. Je sais que vous me connoissez assez pour croire que tout ce que j'écris vient du fond de mon cœur, et qu'il n'y a rien qui me puisse em-

(1) C'est le mariage du roi avec Marie Mancini.

pêcher de rebrousser chemin et d'exécuter la résolution que je viens de dire, si je ne vois pas, par la réponse que vous me ferez et par la conduite que vous tiendrez, que vous vous êtes rendu maître de la passion à laquelle vous êtes présentement soumis. Voyez si, ne le faisant pas, vous voulez que les deux personnes à qui vous faites l'honneur de témoigner tant d'affection soient séparées de vous pour jamais et deviennent les plus malheureuses de la terre. Je ne mande rien en détail de tout ceci à la *confidente;* il dépendra de vous de lui communiquer ce que je vous écris, pouvant bien vous protester, comme si j'étois devant Dieu, que vous ne sauriez avoir un conseil plus fidèle que celui de la *confidente*, et qui vous puisse plus soulager et vous aider, en l'état où vous êtes, à prendre les résolutions que Dieu et toute la chrétienté vous demandent; car il est certain que, si elle pouvoit donner sa vie pour votre contentement, elle le feroit avec grande joie et vous auriez tort si vous croyez qu'elle ne vous aime pas quand elle ne vous flatte pas en certaines choses qui, étant à présent de votre sens, sont pourtant éloignées de la raison. »

Le roi répondit à Mazarin en termes froids et durs (1); mais, comme s'il eût reconnu de nouveau

(1) On voit, dans la Correspondance de Mazarin, combien le cardinal est affecté de la dureté du roi, son pupille. « Votre bonté, lui mandait-il, ne vous a pas permis jusqu'à présent de m'écrire ni de me parler comme vous faites en ce rencontre. Si vous aviez pris la peine de bien examiner ma lettre, vous y auriez trouvé beau champ pour me témoigner de la gratitude de ce que je vous mandois par un pur et indispensable motif de votre service, gloire et honneur, et ne me traiteriez pas en extravagant, me disant que j'ai mauvaise opinion de vous, et que je vous crois

l'impossibilité de franchir l'obstacle qui s'élevait entre lui et Marie de Mancini, il manda au ministre de poursuivre jusqu'au bout les négociations qui avaient trait à son mariage avec l'infante Marie-Thérèse. Mazarin se hâta d'obéir, et les conférences reprirent leur cours.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, les bases principales de la réconciliation étaient posées; il ne s'agissait donc plus que d'en rédiger les conditions et de les mettre en rapport avec les intérêts des alliés de chaque puissance contractante. Or, comme principe de droit public, le traité des Pyrénées établissait la souveraineté effective et réelle de la France et de l'Espagne sur toutes les possessions territoriales qui composaient les deux monarchies. Si la rébellion était

menteur. Je ne mériterois pas de vivre si j'avois de semblables pensées de mon maître ; mais je dis la vérité sans manquer au respect que je vous dois. Si vous êtes fâché contre moi, ainsi que vous dites au commencement de votre lettre, vous n'avez qu'à m'ordonner le lieu, où je me devrai rendre pour ressentir les marques de votre indignation, et je n'y manquerai pas; car je suis soumis au point que, sans faire la moindre contestation, je publierai hautement que vous avez raison et que je suis coupable. Je vous crois pourtant trop équitable pour vouloir récompenser mes services en m'ôtant l'honneur. Je finirai cette lettre en vous répétant qu'en exécution de vos ordres je presserai pour abréger le temps de votre mariage, j'en signerai les articles et ceux de la paix, et je ferai après ce à quoi votre service m'obligera, confiné au lieu qui me donnera le moyen de vous servir en ce rencontre comme j'ai eu le bonheur de faire trente ans durant le roi votre père et vous, sans que vos armes et vos affaires aient perdu leur réputation. »

Ces dépêches du cardinal Mazarin, répétées à des distances si rapprochées, constatent les embarras que le ministre éprouvait dans l'exercice de son pouvoir; au milieu même des négociations les plus épineuses il parlait de sa retraite comme d'un événement possible, il menaçait le roi de le laisser sans conseil.

reçue à merci, amnistiée, elle ne traitait plus d'égale à égale : les Catalans recevaient leur pardon ; le prince de Condé rentrait en France ; l'Espagne reprenait ses droits sur le Portugal et Naples, et la force devait décider entre elle et les sujets révoltés. Comme concession territoriale la France obtenait une partie de l'Alsace, la frontière naturelle des Pyrénées, sans que désormais l'Espagne pût exercer la moindre prétention au delà de la Bidassoa; cette monarchie, à son tour, acquérait la souveraineté de Navarre, vieux titre que le roi de France prenait depuis l'avénement de Henri IV. Quant à la Lorraine, elle revenait à ses ducs héréditaires ; mais ceux-ci restaient placés dans une position subordonnée à l'égard de la France. Toutes ces clauses étaient l'accomplissement du système politique de Richelieu, la réalisation de ce qu'il y avait de pratique et de possible dans le « grand dessein » de Henri IV; et ce n'était pas pour Mazarin une gloire médiocre que de se montrer l'héritier de la pensée de ces deux puissants génies.

Enfin, après de longs pourparlers, les plénipotentiaires, réunis dans l'île de la Conférence, parvinrent à s'entendre; Mazarin, voyant que l'Espagne était déterminée à dédommager Condé de sa disgrâce en lui cédant une souveraineté dans les Pays-Bas, appréhenda à juste titre les résultats de cet arrangement, qui pouvait être, pour la sécurité intérieure de la France, une menace permanente. En conséquence le cardinal consentit à rendre à Condé le gouvernement de Bourgogne, et à son fils, le duc d'Enghien, la charge de grand-maître. Ce point réglé de part et

d'autre, on discuta longtemps un article bien autrement important, qui était le mariage de Louis XIV et de l'infante Marie-Thérèse, fille du roi d'Espagne. Le cardinal désirait qu'elle reçût pour dot la Franche-Comté et les Pays-Bas, mais on ne lui assigna par le contrat de mariage que cinq cent mille écus d'or; encore ne furent-ils jamais payés; et il en coûta davantage au roi pour l'aller recevoir sur la frontière. L'infante renonça formellement, pour elle et pour ses descendants, à toute succession aux États d'Espagne; clause qui n'était qu'une vaine formalité si la France était trop faible pour former des réclamations, et une barrière impuissante si la France avait les moyens d'élever des prétentions et de les soutenir. Mazarin prévit ce que vaudraient des renonciations, dans le cas où la postérité mâle de Philippe IV viendrait à s'éteindre, et tout indiquait cette éventualité comme réservée à l'Espagne, puisque, des deux fils de Philippe IV, l'aîné était à peine âgé de vingt mois. Les Espagnols, de leur côté, étaient bien déterminés à ne jamais souffrir l'absortion de leur pays par la monarchie française; mais Philippe IV, peu soucieux d'adopter à cet égard les sentiments nationaux de son peuple, laissa entendre aux négociateurs de Louis XIV qu'après tout, si sa lignée masculine venait à s'éteindre, rien ne s'opposerait à ce que la France contestât la validité des renonciations. On ne lui en demanda pas davantage.

Le traité de paix, formulé en cent vingt-quatre articles, fut signé le 7 novembre 1659. Il y eut de part et d'autre beaucoup de restitutions de villes et

de provinces ; mais les électeurs de Mayence et de Cologne, et le roi d'Angleterre, Charles II, ne purent obtenir des hautes parties contractantes la reconnaissance immédiate de leurs droits. Du côté des Pays-Bas la France acquit Arras et une portion considérable de l'Artois, de la Flandre, du Hainaut et du Luxembourg ; vers les Pyrénées elle ne garda que Perpignan, Conflans et le Roussillon ; la Catalogne rentra de fait sous l'obéissance des rois d'Espagne. Le duc de Lorraine, qui avait pris parti contre la France et avait eu à s'en repentir, fut rétabli dans ses États, à l'exception de Moyenvic, du duché de Bar et du comté de Clermont, qui furent incorporés à la couronne de France. Le mariage de l'infante, la saison étant trop avancée, fut remis au printemps. Quant au prince de Condé, les articles du traité qui se rattachaient à son retour en grâce contenaient en substance : « que M. le Prince désarmeroit au plus tard dans huit semaines, à compter du jour de la signature du traité, et qu'il licencieroit toutes ses troupes, à la réserve des garnisons de Rocroy, du Catelet et de Linchamp ; qu'il donneroit un acte signé à Sa Majesté par lequel il se soumettroit à l'exécution de ce qui avoit été arrêté entre les deux rois pour sa personne et pour ses intérêts, déclarant qu'il renonçoit à toutes ligues, intelligences et traités d'association ou de protection qu'il avoit pu faire avec Sa Majesté Catholique ou autres, avec promesse de ne prendre aucunes pensions, établissements, ni bienfaits qui l'obligeassent à dépendre d'eux, ni aucun attachement à quelque autre roi ou potentat qu'à Sa Majesté Très-

Catholique, son souverain seigneur ; à peine, en cas de contravention audit édit, d'être déchu dès lors de la restitution et rétablissement qui lui étoient accordés par le présent traité ; qu'en exécution de ce qui avoit été ainsi arrêté le prince remettroit entre les mains de Sa Majesté les places de Rocroy, le Catelet et Linchamp, dont les garnisons devoient être alors licenciées ;

« Qu'en exécution de tout ce que dessus Sa Majesté Très-Catholique recevoit sincèrement ledit sieur prince en ses bonnes grâces, lui pardonnant et oubliant tout ce qu'il avoit fait par le passé, tant au dedans qu'au dehors du royaume, contre son service, et trouvant bon qu'il revînt en France et à la cour ; ensuite de quoi Sa Majesté devoit remettre réellement et de fait ledit sieur prince en la libre possession et jouissance de tous ses biens, honneurs, dignités et priviléges de premier prince du sang, sans néanmoins que ledit sieur prince pût jamais rien prétendre, pour le passé, à la restitution des fruits desdits biens, ni au payement et restitution de ses pensions, appointements, etc., etc., qu'il avoit sur les domaines, fermes ou recettes générales dudit seigneur roi ; que, à l'égard de ses charges et gouvernement de provinces et de places, Sa Majesté Très-Catholique les lui rendroit, à condition que le Roi Catholique, au lieu de ce qu'il avoit l'intention de donner audit sieur prince en dédommagement, retirât la garnison espagnole de la ville et citadelle de Juliers, pour laisser ladite place au duc de Neubourg aux conditions stipulées dans un autre article, et à condition aussi que ledit le Roi Catholique

rendît à Sa Majesté Très-Catholique la ville et place d'Avesnes, avec ses dépendances; moyennant quoi Sadite Majesté devoit donner audit sieur prince le gouvernement de la province de Bourgogne et de Bresse, sous lesquels étoient compris les pays de Bugei et de Gex; ensemble le gouvernement particulier du château de Dijon et de la ville de Saint-Jean de Losne, et M. le duc d'Enghien la charge de grand-maître de France et de sa maison, avec des brevets d'assurance audit sieur prince son père pour la lui conserver en cas que ledit duc d'Enghien vînt à décéder avant lui;

« Que Sa Majesté feroit expédier ses lettres patentes d'abolition, en bonne forme, de tout ce que ledit sieur prince, ses parents, serviteurs, amis, adhérents et domestiques, soit ecclésiastiques ou séculiers, pouvoient avoir fait et entrepris par le passé contre son service; que, après que ledit sieur prince auroit satisfait de sa part aux conditions exigées de lui par ce traité, tous duchez, comtez, terres, seigneuries et domaines, même ceux de Clermont, Stenay et Dun, comme il les avoit avant sa sortie de France, et celui de Jumetz, et, encore qu'il l'eût eu, ensemble tous les autres biens meubles et immeubles, lui seroient restitués fidèlement, de même que tous les titres, enseignements et autres écritures délaissées au temps de sa sortie du royaume dans les maisons desdites terres et seigneuries. »

Le traité de paix des Pyrénées, le chef-d'œuvre de Mazarin et son plus grand titre de gloire, compléta, du moins sans préjudice pour les intérêts catholiques, l'œuvre du traité de Westphalie : il assura l'abaissement de la maison d'Autriche et donna à la France

le rang qu'avait eu l'Espagne sous Charles-Quint; il ouvrit dignement la grande époque que le monde désigne sous le nom de siècle de Louis XIV, et plaça enfin, entre la France et l'Espagne, le double germe d'une alliance politique et d'une communauté d'intérêts. Ainsi se termina cette longue rivalité, commencée sous François I[er] et Charles-Quint, et qui plus d'une fois exposa la France à la ruine de sa nationalité et de sa dynastie. Au sortir de cette lutte sanglante, qui, durant cent quarante ans, avait troublé l'Espagne et la France, les deux nations se considérèrent comme sœurs. Leurs mains se rencontrèrent au-dessus des Pyrénées, et depuis lors, sauf quelques temps d'arrêt amenés par la guerre, l'Espagne a gravité autour de la France comme vers un centre naturel. Daigne vouloir Dieu, pour le bonheur et l'indépendance mutuelle des deux peuples, qu'il en soit toujours de même!

En apprenant que les portes du royaume lui étaient de nouveau ouvertes, le prince de Condé se disposa à quitter Bruxelles pour rentrer en France. Il écrivit à Mazarin (24 décembre 1659) pour lui annoncer son prochain départ et lui offrir loyalement une réconciliation bien sincère. « Pour vous, Monsieur, lui disait-il, quand je vous aurai entretenu une heure, vous serez bien persuadé que je veux être votre serviteur, et je pense que vous voudrez bien aussi m'aimer. » Il y avait loin de ce langage humble et soumis aux manisfestes ambitieux qu'avait naguère publiés le rebelle; mais tout fléchissait désormais devant Mazarin, et la grande majesté de Louis XIV commençait à jeter ses rayons.

Le prince de Condé partit de Bruxelles le 29 décembre, avec son fils, sa femme et sa fille, et se rendit à Coulommiers, où le duc et la duchesse de Longueville l'attendaient ; la princesse, qui allait moins vite, l'y rejoignit deux jours après. Huit ans passés sur les torts que le frère et la sœur avaient pu avoir l'un envers l'autre laissaient à cette réunion toute sa joie. Le duc de Longueville s'éloigna le premier pour aller à la cour annoncer son beau-frère ; le prince le suivit. La princesse et sa fille se rendirent à Trie avec la duchesse de Longueville, et le duc d'Enghien alla loger à Augerville, chez le président Pérault. La cour était depuis dix jours à Aix quand, avertis de l'arrivée du prince à Lambesc, le prince de Conti, son frère, et le maréchal de Gramont allèrent à sa rencontre et l'amenèrent chez le roi (27 janvier 1660). Le cardinal Mazarin le présenta au roi et à la reine, sans qu'il y eût d'autre témoin de cette première entrevue. Le prince n'eut pas plus tôt désavoué sa conduite, et prié le roi d'en perdre le souvenir, que Louis XIV lui répondit à contre-cœur, sans amitié, mais avec les apparences de la bonne grâce : « Mon cousin, après les grands services que vous avez rendus à ma couronne, je ne me souviens plus d'un mal qui n'a porté de dommage qu'à vous seul. Tout est oublié et pardonné. » Le lendemain toute gêne, tout embarras avaient disparu. « Le prince, dit Mademoiselle, étoit à la cour comme s'il n'en étoit jamais sorti. » Le cardinal « le traita très-splendidement à dîner, » avec le duc de Longueville, qui l'avait précédé, le prince de Conti, le maréchal de Gramont et d'autres seigneurs. La féodalité s'avouait vaincue ;

elle était reléguée dans l'histoire, et ces grands vassaux, qui, durant huit siècles, avaient, le casque en tête et l'épée au poing, marchandé obéissance à la couronne et traité le roi comme leur pair, ne devaient maintenant apparaître aux Capétiens que sous les apparences de courtisans soumis et fidèles. Ainsi la noblesse disparaissait comme puissance et comme principe social; elle ne subsistait plus qu'à titre d'ornement monarchique ; et, après avoir si longtemps monté à cheval pour servir le roi ou pour le combattre, elle commençait à se faire un titre d'honneur de monter dans le carrosse de Sa Majesté et de remplir, à Fontainebleau comme à saint-Germain, les nombreux offices de la domesticité royale.

Quant à la démocratie bourgeoise et populaire, déjà vaincue avec le parlement et l'hôtel de ville de Paris, elle devait subir dans les provinces ses dernières défaites.

Au mois de janvier 1660 Louis XIV partit pour aller, sur la frontière des Pyrénées, contracter l'union que la politique et les traités conclus avec l'Espagne lui prescrivaient d'accomplir. Au lieu de se rendre directement à Saint-Jean-de-Luz, et pour ne pas exposer la princesse sa fiancée à un voyage d'hiver, Louis XIV prolongea son excursion en visitant le Languedoc et la Provence. Il lui parut bon de montrer aux peuples de ces contrées, dans l'appareil de la puissance et de la force, la puissance qu'ils avaient souvent offensée ou méconnue. C'est en conquérant, et non en roi, qu'il traversa les villes où les anciennes traditions municipales parlementaires étaient demeurées assez fortes pour lui porter ombrage.

Lorsqu'il se présenta devant Marseille, rien ne s'opposait à ce qu'il entrât : les portes étaient ouvertes; la foule s'apprêtait à saluer son glorieux hôte; mais Louis XIV aima mieux faire abattre à coups de canon un pan des murailles et pénétrer dans Marseille par une brèche : c'était de sa part comme une menace symbolique dirigée contre cette ville à l'esprit remuant et frondeur. Il fit plus, et, comme on s'étonnait devant lui du beau spectacle que présentaient les maisons de plaisance éparses autour de cette grande cité, il annonça qu'il aurait désormais aussi ses bastides à Marseille, et, pour imprimer plus de crainte à cette ville, il fit construire les deux forteresses qui la commandent. Bientôt après, un certain nombre de Marseillais compromis dans les dernières agitations furent traduits devant des juges et punis de peine capitale ou des galères. Quant aux personnages d'un rang élevé et à plusieurs membres du parlement, on se contenta de les envoyer en exil. Ainsi le principe républicain, s'il existait quelque part en France, fut vaincu à Marseille, et le pouvoir absolu inauguré par la triple abolition des résistances féodales, parlementaires et municipales.

Durant le cours des événements que nous venons de résumer, et avant même la conclusion de la paix des Pyrénées, on avait vu s'éteindre deux personnages historiques bien différents, et que l'ordre chronologique permet seul de rapprocher un moment.

Le premier était Gaston d'Orléans, qui mourut obscurément au château de Blois, méprisé de tous les partis et oublié de la cour et du peuple. Fils de Henri

le Grand, nul plus que lui ne fut indigne du nom et de l'héritage de son père.

L'autre, qui mourut vers le même temps, fut le régicide Olivier Cromwell, protecteur de la république d'Angleterre. Il avait élevé son pays au plus haut degré de prospérité ; mais il portait, au fond du cœur, le châtiment de ses crimes. Jusque dans ses propres enfants il trouvait de fervents royalistes qui pleuraient sur le funeste sort des Stuarts. Pour lui, se croyant entouré d'ennemis et de meurtriers, il soupçonnait jusqu'à ses gardes, qu'il faisait relever trois et quatre fois par jour et dont il épiait les propos. Il passait sa vie à entendre les rapports de ses espions, n'osant se montrer en public que portant sous ses habits des pistolets chargés et une cuirasse. Dans le palais de White-Hall il errait la nuit comme poursuivi par un spectre, et jamais il ne couchait deux fois dans la même chambre. Lorsqu'il rendit le dernier soupir (1658), il était âgé de cinquante-huit ans. La nuit de sa mort fut marquée dans toute l'Europe par une tempête effroyable. On lui décerna de magnifiques funérailles, et son corps fut déposé, non loin de sa victime, dans les sépultures royales de Westminster. Nous ne parlerons pas autrement de son génie, de ses attentats et de sa gloire. Aucun historien n'a le droit de peindre une seconde fois celui dont Bossuet lui-même a retracé l'image.

A la mort d'Olivier, son fils, Richard Cromwell, fut reconnu protecteur d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande. C'était un homme doux et honnête, qui ne s'était point associé aux crimes de son père, et qui succom-

bait sous le fardeau de son héritage. Il ne tarda pas à résigner le protectorat et à chercher un asile dans le midi de la France. Le parti de Charles II prit les armes ; mais cette levée de boucliers, ordonnée avant l'heure, n'eut aucun succès. Sur ces entrefaites, George Monk, qui commandait en Écosse depuis la bataille de Worcester, hésitait entre le rétablissement de la royauté et le maintien de la république. Lorsqu'il eut mis le pied en Angleterre, à la tête d'une troupe dévouée à ses intérêts, il y trouva le parlement avili et l'armée en insurrection. L'État ne pouvait être sauvé que par une autorité incontestable, assez haut placée pour dominer les factions ; le général comprit qu'après Cromwell nul citoyen, si habile qu'il fût, ne pouvait exercer cette suprême autorité ; il résolut donc de rétablir la monarchie ; mais, pour y parvenir, il devait dissimuler, et au besoin, paraître hostile au pouvoir même qu'il voulait rendre à son pays. C'est ce que fit Monk avec une habileté que la république anglaise aurait eu droit d'appeler trahison : il fortifia d'abord le parlement ; puis il l'amena à tolérer l'admission des membres royalistes exclus par Cromwell, à ouvrir les prisons des partisans des Stuarts, à éloigner de la milice les plus fougueux républicains. Enfin, pour complément de son œuvre, ce parlement, que Monck avait ménagé ou dominé selon l'occasion, le nomma général des Trois-Royaumes ; puis, cédant à la pression de l'opinion, il se cassa lui-même et convoqua une nouvelle assemblée. Le général dirigea le choix des électeurs sur des hommes connus par leur fidélité au principe monarchique. Par le fait

seul du rétablissement des deux chambres, les anciens Pairs reprirent leur place dans la première. Enfin, les esprits se trouvant insensiblement amenés à désirer une restauration, le retour des Stuarts s'effectua sans obstacle, mais non sans vengeances.

L'entrevue de Louis XIV et du roi d'Espagne eut lieu dans l'île des Faisans, au même lieu où avait été stipulée la paix des Pyrénées. Louis XIV, qui avait voulu voir l'infante sans être connu d'elle, la considéra à son aise en se mêlant dans un groupe de jeunes seigneurs. L'infante était vêtue à la mode d'Espagne, et d'une façon si étrange que, malgré les grâces de sa personne, elle déplut assez au jeune roi. Le mariage fut célébré le 9 juin; l'évêque de Bayonne donna aux deux époux la bénédiction nuptiale. Ce jour-là Louis XIV, qui aimait le faste et la représentation, était richement vêtu d'un manteau de brocart d'or. L'infante portait un manteau royal de velours violet, semé de fleurs de lis d'or et doublé d'hermine; une couronne de diamants posée sur sa tête rehaussait sa beauté. Marie-Thérèse d'Espagne, désormais reine de France, était un modèle exquis de pudeur et de vertus; l'éclat du premier trône de l'Europe n'éblouit jamais la timidité de son âme, et, quand l'indifférence ou l'abandon du roi la pénétra des plus dures angoisses, sa patience et sa douceur angéliques surpassèrent encore ses amertumes.

Le cardinal Mazarin ramena le roi et la nouvelle reine à Paris. Pendant une grande partie de la route on vit Louis XIV suivre ou précéder la voiture de sa jeune épouse, à cheval et chapeau bas : c'était ainsi

que les femmes étaient respectées. Paris salua sa reine par de grandes fêtes : le pouvoir municipal avait à cœur de se faire pardonner la Fronde.

Le passage suivant, extrait des écrits de ce temps, donnera une idée du goût qui présidait à ces fastueuses démonstrations. « On avoit construit un arc de triomphe au cimetière Saint-Jean, où l'on vooyit le Parnasse avec les neuf Muses et leur Apollon, et les portraits du roi et de la reine dans un même tableau ; un autre au pont Notre-Dame, qui, à chaque côté du portique, avoit une colonne teinte de lapis, soutenue de son piédestal avec des ornements d'or et des corniches dont la frise étoit chargeé de trophées d'Amours, et au milieu étoient élevées plusieurs figures : l'une représentoit l'Honneur, une autre la Fécondité, et au haut un grand tableau où la reine-mère représentoit Junon dans les nues, qui ordonnoit à Mercure et à Iris de porter à l'Hymen les portraits du roi et de l'infante d'Espagne. Au Marché-Neuf l'on voyoit l'arc de la Paix ; le roi y étoit peint sous la figure d'un jeune Hercule dépouillé de la peau du lion par de petits Cupidons et couronné par les mains de la Vertu d'une guirlande de myrte et d'olivier. On y voyoit une Pallas, sous la figure de laquelle la reine, présentant une branche d'olivier, montroit plusieurs nymphes qui marquoient les villes demeurées à la France par le traité de paix. A la place Dauphine étoit le dernier arc de triomphe : le roi étoit sur un char traîné par un coq et par un lion, qui signifioient la France et l'Espagne réunies. En haut on voyoit un Atlas avec des armes renversées

sous ses pieds, et sur ses épaules il portoit un globe d'azur orné de trois fleurs de lis d'or; au-dessous, une Renommée avec deux trompettes publioit l'alliance de la France avec l'Espagne (1). »

L'éclat de ces réjouissances ne fut pas tel qu'on ne pût remarquer la pompe insolente que déploya le cardinal Mazarin. Entouré de ses gardes et d'un corps nombreux de mousquetaires, il ne craignait pas d'affecter les airs d'un triomphateur et d'étaler sous les yeux du peuple les richesses dont la France aurait pu à bon droit lui demander compte. Mazarin usait largement des respects dont le roi honorait sa vieillesse; sa vanité contraignait à la soumission les premiers princes du sang; la reine-mère elle-même n'avait de crédit que par le cardinal, et, par une distinction jusqu'alors réservée aux têtes royales, le parlement et les autres cours souveraines avaient été en corps complimenter l'orgueilleux ministre.

Ce fut alors une époque solennelle dans l'histoire de l'Europe. Toutes les questions qui avaient agité la première moitié du dix-septième siècle étaient résolues : celle de l'indépendance des princes d'Allemagne par le traité de Westphalie ; celle de la rivalité de la France et de l'Espagne par le traité des Pyrénées; celle de la prépondérance territoriale et militaire que se disputaient la Suède, le Danemark et la Pologne, par le traité d'Oliva. Ces traités décisifs avaient fait prédominer partout la politique française : la ligne

(1) « Les cérémonies et embellissements faits par la ville de Paris lors de l'entrée de Sa Majesté en icelle, avec une description des principales réjouissances. » Paris, Jean-Saturnin, à la Montagne Sainte Geneviève, 1660.

du Rhin contenait l'empereur; le Portugal continuait à ronger les dernières ressources de l'Espagne; en Hollande le parti bourgeois et français dominait; la Suède restait élevée au-dessus des autres puissances du Nord; l'Angleterre était gouvernée par des princes disposés à porter le joug de la France. Enfin, dans un autre ordre d'idées, « la royauté, dégagée de ses anciennes entraves, devenait partout à peu près absolue. En France, en Espagne, dans la plupart des États de l'empire germanique, elle avait dompté l'aristocratie féodale et cessait de protéger les libertés des communes, n'ayant plus besoin de les opposer à d'autres ennemis. La haute noblesse, comme si elle eût perdu jusqu'au sentiment de sa défaite, se pressait autour des trônes, presque fière de l'éclat de son vainqueur. La bourgeoisie, dispersée et d'un esprit timide, jouissait de l'ordre naissant et d'un bien-être jusque-là inconnu, travaillait à s'enrichir et à s'éclairer, mais sans prétendre encore à prendre place dans le gouvernement de l'État. Partout la pompe des cours, la promptitude de l'administration, l'étendue et la régularité des guerres proclamaient la prépondérance du pouvoir royal. Les maximes du droit divin et de la souveraineté des rois prévalaient, faiblement contestées là même où elles n'étaient pas reconnues. Enfin les progrès de la civilisation, des lettres, des arts, de la paix et de la prospérité intérieure, embellissaient ce triomphe de la monarchie pure, inspiraient aux princes une confiance présomptueuse, aux peuples une complaisance mêlée d'admiration (1). »

(1) M. Guizot, *Hist. de la révolution d'Angleterre*, t. Ier, p. 3.

Tandis que Mazarin assistait aux résultats de ses travaux politiques, le roi, bien que marié et déjà en âge de gouverner la France, se résignait, par égard pour sa mère et par respect pour de longs services, à maintenir l'exercice du pouvoir aux mains du cardinal. On pressentait, aux impatiences de son humeur et à quelques décisions impérieuses, qu'il avait hâte de saisir lui-même le gouvernail des affaires; mais Mazarin, épuisé par les luttes, miné par d'incurables souffrances, ne pouvait tarder à mourir; et le jeune roi lui laissait jusqu'au bout le bonheur si chèrement acheté d'administrer le royaume. En apparence Louis XIV ne s'occupait que de jeux et de divertissements de cour; au fond son émancipation politique allait s'achever.

La France se prêtait merveilleusement au double sentiment d'admiration et d'obéissance. La Fronde, vaincue et désarmée, n'avait plus ni force ni puissance militaire et administrative ; tous ces éléments d'opposition ou de résistance étaient fortement réprimés ; mais la tendance moqueuse qu'elle avait imprimée à la société n'avait point disparu. En parcourant les écrits de cette époque intermédiaire entre la Fronde et la toute-puissance de Louis XIV, on aperçoit une teinte chagrine, un esprit d'opposition qui s'attache aux mœurs de la société, quelquefois au genre humain tout entier, dans l'impuissance de s'en prendre désormais au gouvernement. Les *Maximes* de La Rochefoucauld sont la véritable expression de cette littérature demi-politique qui, dans les grands désabusements de la liberté, s'adresse au cœur et à l'esprit pour en dénoncer les faiblesses. On boudait la société,

on la signalait aux siècles futurs parce qu'on n'en dominait plus le gouvernement. Un peu plus tard, jusque dans les fables de La Fontaine on devait rencontrer un esprit démocratique naïvement dissimulé sous des apparences de bonhomie, mais dont il est assez curieux d'observer les traces. A Paris, la victoire de Mazarin, la formidable dictature revendiquée par le roi n'avaient point imposé silence aux épanchements railleurs de la vieille société frondeuse. Tantôt un vieux parlementaire rassemblait autour de son foyer les conseillers des grand'chambres, et ils rappelaient en commun les jours de suprématie politique du parlement, alors que ses lois faisaient souveraineté à l'Hôtel de ville et parmi les quarteniers en la rue Saint-Antoine; dans l'hôtel Sully ou Lesdiguières se réunissaient les gentilshommes, et là on récitait tous les petits scandales de la cour. L'esprit caustique et sémillant, si bien reproduit par madame de Sévigné, frondeuse convertie, n'épargnait pas toujours le jeune roi, peu scrupuleux dans ses passions; ni la reine espagnole, dont la bonté passait pour dénuée d'esprit et de finesse; ni la grande Mademoiselle, qui perdait dans des faiblesses amoureuses la haute réputation de courage et d'énergie qu'elle s'était faite à d'autres époques. On se ferait une fausse idée de la France, durant cette période de transition, si on la jugeait d'après les écrits louangeurs et d'après les épithalames officiels qui sont venus jusqu'à nous. La liberté, bonne ou mauvaise, était réputée révolte, et elle n'osait publiquement revendiquer ses titres; mais un principe n'ébranle pas et n'agite pas, pendant vingt

ans, un grand empire sans qu'il en reste des traces, sans que l'esclave ne garde au moins la consolation de l'espérance et du regret. Aux portes de la France la Hollande jouissait d'une liberté très-étendue, et le journalisme y parlait sans frein. L'Angleterre, encore émue par les convulsions d'une démocratie fanatique, ne permettait pas au despotisme de s'établir pacifiquement à l'autre côté du détroit, et le bruit qui se faisait encore sur les débris de la république devait troubler dans toute l'Europe le sommeil de la royauté.

Mazarin, averti par les progrès de la maladie qui le consumait, se montrait encore le serviteur fidèle de Louis XIV en initiant ce jeune prince aux secrets des affaires et au maniement de tous les ressorts du pouvoir. Cependant son état empirait, et les soins de l'art apparaissaient impuissants. Vers la fin de février 1661 il se fit transporter à Vincennes, où était la cour, et, après quelques jours de grandes souffrances causées par une hydropisie de poitrine, il expira le 9 mars, plus flatté que regretté, et laissant aux siècles le soin d'étudier l'énigme de son élévation, de son caractère et de ses talents. Avant de mourir, et pour apaiser les scrupules de sa conscience, il légua au roi l'immense fortune qu'il avait si rapidement acquise, et qui s'élevait, dit-on, à près de cinquante millions : c'était le revenu annuel de l'État. Louis XIV eut la générosité de ne point accepter cette restitution sous forme de legs.

Une question a été souvent controversée à l'égard de Mazarin. On s'est demandé si, bien que revêtu de la dignité de cardinal, ce ministre de Louis XIV a

jamais été engagé dans les Ordres sacrés. A cette question s'est rattachée celle d'un mariage secret qui aurait uni Mazarin à la reine Anne d'Autriche, et plusieurs historiens ont cru de bonne foi à l'existence de ce mariage. Pour ce qui nous concerne, nous adoptons volontiers l'opinion que Mazarin ne fut jamais revêtu du sacerdoce, bien que, dans l'origine, se trouvant employé dans la diplomatie romaine, il eut pris l'habit ecclésiastique, l'état militaire étant alors un obstacle invincible à son avancement. L'opinion contraire a d'ailleurs de très-sérieux partisans, et nous ne croyons pas qu'il soit possible de résoudre d'une manière satisfaisante ce problème historique.

Naturalisé Français, il demeura fidèle aux intérêts de sa patrie adoptive, mais il ne s'identifia jamais aux lois, aux mœurs, aux instincts du pays qu'il était appelé à gouverner, et l'on a justement remarqué que l'opposition constante entre son propre génie et le génie national devint la difficulté permanente de sa carrière, l'origine d'une impopularité dont aucun service ne put l'absoudre. Dans toutes les circonstances de sa vie politique il fit preuve d'un esprit très-sagace, mais sans étendue ; il demeura étranger à la science administrative ; il se montra ignorant en matière de finances, médiocre lorsqu'il s'agissait de faire fonctioner les ressorts ordinaires du gouvernement. Il ne savait ni aimer ni haïr. Dépourvu de cette grandeur qui attire l'assentiment des peuples, il ne permit à personne de croire à son génie, et dans ses plus vastes projets il eut toujours de petites vues (1). Le plus intelligent et

(1) *Mémoires du duc de La Rochefaucauld*, ann. 1643.

le plus habile de ses ennemis insinue, non sans apparence de raison, que son *vilain* cœur paraissait toujours au travers de son esprit et de ses belles manières, « au point que ses qualités eurent dans l'adversité tout l'air ridicule, et ne perdirent pas dans la prospérité celui de la fourberie (1). » Un autre témoignage contemporain, qui s'applique à ce personnage si peu connu et dont on parle tant, ne semble guère de nature à rehausser sa gloire : « Il sembloit, dit-on, n'estimer aucune vertu et ne détester aucun vice, et ne faisoit nulle profession de piété, quoiqu'il ne donnât par aucune action des marques du contraire (2). »

Et cependant l'homme qui compléta la mission de Richelieu et apposa son nom aux traités de Westphalie et des Pyrénées ; qui, trois fois exilé, chassé, proscrit, eut gain de cause au redoutable jeu des révolutions ; qui garda plus de vingt ans le gouvernement des affaires, et qui, s'étant maintenu au pouvoir malgré tous les éléments du pays conjurés contre lui, se fit enfin pardonner sa fortune, cet homme ne fut point un ministre entièrement indigne de sa gloire. Si son élévation n'eût été qu'une surprise faite par l'intrigue à la faveur, il serait tombé sous les rudes chocs qu'il lui fallut affronter ; jamais il ne serait parvenu à assurer l'abaissement de l'Autriche et à donner à la France le premier rang parmi les peuples, à la maison de Bourbon l'espérance de plusieurs trônes. De son vivant, chose rare, il imposa silence à l'envie et se justifia des attaques de ses calomniateurs sans avoir besoin du

(1) *Mémoires du cardinal de Retz*, liv. I[er].

(2) *Mémoires de madame de Motteville*, ann. 1647.

secours de la postérité. C'est à ces signes qu'on reconnaîtrait la présence du génie, si Mazarin n'eût été bien souvent inégal à lui-même et à son œuvre. Mazarin, en effet, ternit par beaucoup de fautes l'éclat de ses talents et de ses services; il donna à sa politique le cachet de la duplicité et de la ruse, et, en cédant si souvent à ses ennemis, il ne le fit ni à propos ni avec honneur. Plus de fermeté de sa part eût comprimé l'orage de la Fronde, et il se montra faible et imprévoyant en face de la guerre civile. Lorsqu'il eut repris le pouvoir, il ne se servit pas toujours de ce formidable instrument pour le bien public et l'intérêt du pays. Il s'enrichit au delà de toute mesure et laissa dépérir le commerce, les finances et la marine. La France ne lui doit aucun établissement utile, aucune institution réclamée par le progrès des mœurs ou les besoins de l'avenir. A ces autres marques donc, et sans affaiblir les résultats qu'obtint la politique de ce ministre, on conviendra qu'il se trouva plutôt à la suite qu'à la tête des événements et qu'il dut plus encore ses succès aux circonstances qu'à sa sagesse.

Quand Mazarin disparut de la scène du monde, la France ne voyait autour d'elle que des nations hors d'état de lui disputer, isolément du moins, la prépondérance européenne. L'Autriche et l'Espagne avaient de profondes blessures à cicatriser; l'Allemagne se reposait, comme fatiguée de ses luttes religieuses; le Nord était troublé par des guerres sans éclat; la puissance des Pays-Bas avait encore besoin de s'affermir et de se développer par la paix.

# APPENDICES.

## A

**Documents géographiques complétant ce qui a été dit touchant les acquisitions territoriales de la France lors du traité de Westphalie et de la paix des Pyrénées.**

Par le traité de Westphalie l'empire, qui signait la paix avec les protestants à *Osnabruck*, réglait ses différends avec la FRANCE à *Munster*. Il lui confirmait la souveraineté de Trois-Evêchés, *Metz, Toul* et *Verdun*, déjà délaissés par le roi d'Espagne au traité de Cateau-Cambrésis ; la possession de *Pignerol*, cédée par le duc de Savoie au traité de Querasque (1631). En outre il lui abandonnait le droit de garnison dans *Philipsbourg*, dont la souveraineté restait à l'évêque de Spire ; le *Vieux-Brisach* et son territoire ; le landgraviat de la *haute* et de la *basse Alsace*, avec le *Sundgau*, ou territoire de la *haute Alsace*, et la *préfecture* des *dix villes impériales*. De son côté la France rendait à l'EMPIRE quelques pays dont elle s'était emparée durant la dernière guerre : les villes *forestières*, le *Brisgau*, etc. (1).

Ainsi au S.-E. la France avait passé les Alpes et se tenait ouverte l'Italie, par *Pignerol;* au N.-E., par l'*Alsace*, elle entamait l'Allemagne et touchait au Rhin. Mais, au N. et au S., la guerre, qui se continuait contre la branche d'Espagne, laissait toujours les frontières indécises. L'Espagne, en 1648, attaquée dans les Pays-Bas, envahie jusque derrière ses Pyrénées, ne pouvait accepter les limites que lui eussent imposées alors l'insurrection de ses provinces et les conquêtes de ses ennemis. Elle continua les hostilités, comptant sur la minorité de Louis XIV et sur les troubles de la régence, qui, en effet, lui envoyèrent successivement Turenne, Condé, et chassèrent Mazarin. Mais le cardinal ne chercha point un refuge près des ennemis de la France, et maître, jusque dans son exil, des conseils de la régente, il sut donner dès son retour à Paris une activité plus grande à la guerre, en reconnaissant CROMWELL, pour se l'adjoindre contre les Espagnols (1655). Cette alliance put contribuer doublement à faire signer la paix. Elle menaçait l'Espagne dans ses colonies, la France sur son propre

(1) Traité de *Munster*, art. 70, 72, 73, 74, 76, 77. SCHOELL, *Histoire des Traités de paix*, I, p. 221 et suiv.

territoire, où nos armées avaient conquis *Dunkerque* au profit des Anglais (1658). Les deux ministres des nations rivales se rapprochèrent et signèrent la paix des *Pyrénées* dans l'île des Faisans (1659). — Le traité de Westphalie avait fixé les frontières à l'E.; le traité des Pyrénées les fixait au N. et au S. : il achève ainsi de nous donner la circonscription de la France.

La France conservait : au N., tout le comté d'*Artois*, dont elle avait fait la conquête, savoir : *Hesdin* (1639) (1), *Térouanne*, *Lillers*, *Béthune*, *Saint-Pol*, *Arras* (1640), *Bapaume*, *Lens* (1641). On n'en exceptait qu'*Aire* et *Saint-Omer;* Au delà de l'Artois et dans les provinces limitrophes, une suite de villes qui avançaient d'une ligne sa frontière sur les Pays-Bas, de *Calais* à *Thionville*, savoir : en Flandre, *Gravelines*, *Bourbourg*, *Saint-Venant* et dépendances, ce qu'on appelait le quartier de *Terre-Franche;* dans le Hainaut, *Landrecies* et *le Quesnoy*, conquis en 1654; entre la Sambre et la Meuse, *Avesnes*, *Marienbourg*, *Philippeville* (2); dans le Luxembourg, *Ivoi*, *Chauvanci* (près Montmédi), *Montmédi*, *Marville*, *Damvilliers*, *Thionville*, qui formaient une nouvelle ligne de défense autour des *Trois-Évêchés* (3). Rappelons, pour achever de fixer la frontière de ce côté, que *Sédan et Raucourt* avaient été abandonnés à la France par le duc de Bouillon, complice imprudent de la conjuration de Cinq-Mars. Quant à la Lorraine, qui séparait encore les *Trois-Evêchés* des pays d'*Alsace*, donnés à la France par le traité de Westphalie, elle fut laissée au duc, qui en avait été dépouillé du vivant de Richelieu. La France se réservait seulement *Moyenvic* (sur la Seille), comme dépendant du pays Messin; le comté de *Clermont*, *Dun*, *Stenai* et *Jametz*, c'est-à-dire les pays à l'O. des *Trois-Évêchés* (4).

(1) Emmanuel-Philibert, après avoir ruiné l'ancienne ville d'*Hesdin*, en 1553, fortifia tout à côté le village de *Mesnil*, qui prit le nom de la ville détruite, et se trouve quelquefois appelé *Hesdinfort*, par allusion, dit-on, à ces quatre lettres dont se composait la devise des ducs de Savoie : F. E. R. T. (*Fortitudo Ejus Rhodum Tenuit ?*)

(2) *Philippeville* était le bourg de *Corbigny*, qui, fortifié en 1555 par Marie, gouvernante des Pays-Bas, avait changé son nom contre celui de Philippe II.

(3) Traité des *Pyrénées*, 7 novembre 1659, art. 35-41. Dumont, VI, P. 2, p. 268. Le roi de France restituait : dans les Pays-Bas, *Ypres*, *Oudenarde*, *Dixmude*, *Furnes*, *Menin*, *Berg-Saint-Vinoc*, etc. (ar. 45 *sqq.* en Franche-Comté, les forts de *Saint-Amour*, *Bleterans* et *Joux*, etc. (art. 47). Il restituait aussi le *Charolais;* mais, sous Charles II, Louis II, prince de Condé, le fit saisir, s'en fit adjuger la possession, et le roi en retint le *haut domaine*, qui avait déjà été reconnu à la couronne au traité de Cateau-Cambrésis.

(4) Ce duc de Lorraine Charles IV, qui voyait son duché sur le point de passer à son neveu, au détriment d'un fils naturel, Charles-Henri, prince de Vaudemont, traita bientôt de la cession de son duché avec Louis XIV, moyennant certains apanages pour son fils et la qualité de prince du sang, avec droit éventuel de succession à la couronne de France pour les princes de Lorraine (1662). Mais il ne

Par ces positions elle s'assurait la Meuse pour barrière. A l'E., la Franche-Comté, le comté de Montbéliard, et au milieu de la Provence la principauté d'Orange et le Comtat Venaissin, demeuraient toujours en dehors de la domination française ; mais si des puissances étrangères régnaient encore en deçà des Alpes et du Jura, au sud la France n'avait plus d'autres limites que les *Pyrénées*. Des trois provinces qui avaient secoué le joug de Philippe IV et appelé les Français, la Catalogne, le Roussillon et la Cerdagne, la première, trop espagnole par ses habitudes comme par sa position, était rentrée sous ses lois ; les deux autres, le *Roussillon* et la *Cerdagne*, en deçà des monts, restaient pour toujours assurées à la France (1). — A l'O., l'*Océan* baignait partout les provinces françaises depuis la *Bidassoa* jusqu'à *Dunkerque*, racheté seulement des Anglais en 1660.

tarda point à s'y refuser, et, par des démarches plus agressives encore, fournit au roi un motif de s'emparer de ses États (1670).

(1) Art. 48. Le roi d'Espagne restituait, de son côté, toutes les places conquises, et renonçait à tous ses droits sur l'*Alsace*, etc. Art. 49 et 61.

TABLEAU DES ACQUISITIONS DE LA FRANCE PAR SUITE DES TRAITÉS DE WESTPHALIE (1648) ET DES PYRÉNÉES (1649) ET DE QUELQUES TRANSACTIONS ACCESSOIRES, tiré de *Samson* (1665).

| | | | |
|---|---|---|---|
| Dans les PAYS-BAS. | Dans les comtés de | FLANDRE. | Gravelines. |
| | | | Bourbourg. |
| | | | Dunkerque |
| | | ARTOIS. | Arras. |
| | | | Saint-Pol. |
| | | | Pernes. |
| | | | Térouanne. |
| | | | Saint-Venant. |
| | | | Lillers. |
| | | | Béthune. |
| | | | Lens. |
| | | | Pas. |
| | | | Bapaume. |
| | | | Oisy. |
| | | HAINAUT. | Landrecies. |
| | | | Le Quesnoy. |
| | | | Avesnes. |
| | | | Philippeville. |
| | | | Marienbourg. |
| | Dans le duché de | LUXEMBOURG. | Thionville. |
| | | | Montmédy. |
| | | | Damvillers. |
| | | | Ivoy. |
| | | | Chauvancy. |
| | | | Marville. |
| | La garde et protection des principautés de | CHARLEVILLE. | Château-Regnault. |
| | | | Charleville. |
| | | | Linchamp. |
| | | SÉDAN. | Sédan. |
| | | | Donzi. |
| | | | Raucourt. |
| En LORRAINE. | Les seigneuries de | | Stenay. |
| | | | Dun. |
| | | | Jamets. |
| | | | Clermont-en-Argonne. |
| En ALLEMAGNE. | LE SUNDGAU. | *Bailliages* de | Ferrette. |
| | | | Altkirch. |
| | | | Béfort. |
| | | | Thann. |
| | | | Landser. |
| | | *Comtés* ou *seigneuries* de | Ribeaupierre. |
| | | | Hoben-Landsperg. |
| | | | Blomberg ou Florimont. |
| | | *Baronnies* de | Meersebourg ou Morimont. |
| | | | Froberg ou Montjoie. |

- En ALLEMAGNE.
  - Le LANDGRAVIAT de
    - HAUTE-ALSACE.
      - Ensisheim
      - Eisenheim.
      - Sendheim.
      - Landscron.
      - Bergheim.
    - BASSE-ALSACE.
      - Kleinreich, etc.
  - La PRÉVOTÉ des *dix villes impériales*.
    - *Cinq* dans la Haute-Alsace.
      - Munster.
      - Colmar.
      - Schelestadt.
      - Keisersberg.
      - Turckheim.
    - *Cinq* dans la Basse-Alsace.
      - Haguneau.
      - Weissembourg.
      - Oberenheim.
      - Rosheim.
      - Landau.
  - AU DELA DU RHIN.
    - *La garde* de — Philipsbourg.
    - *La propriété* de — Brisach.
- En ITALIE.
  - Dans le PIÉMONT.
    - *La garde* de
      - Pignerol.
      - Pérouze.
  - Dans la princip. de MONACO.
    - *La garde* de
      - Monaco.
      - Mentone.
- Sur L'ESPAGNE.
  - Comté de ROUSSILLON.
    - *Viguerie de Roussillon.*
      - Perpignan.
      - Elne.
      - Opouls.
      - Salce.
      - Estagel.
      - Rivesaltes.
      - Pesilla.
      - Canet.
      - Saint-Félicien-d'Aval.
      - Millas.
      - Bulla-d'Amont.
      - Ille.
      - Thuyr.
    - *Sous-Viguerie* de *Valspir.*
      - Argelès.
      - Collioure.
      - Leboullon.
      - Céret.
      - Arles.
      - Prats-de-Molo.
    - *Viguerie de Conflans.*
      - Villefranche de Conflans.
      - Prades.
      - Vinça.
      - Aulette.
    - *Sous-Viguerie* de *Capsir.*
      - Puy-Val-d'Or.
  - Partie de la CERDAGNE.
    - Torre de Cerdagne.
    - Carol.

## B

### Limites de la France sous le règne de Louis XIV.

(Nous empruntons ci-après aux travaux spéciaux de deux professeurs érudits, MM. Duruy et Vallon, dont les études ont contribué à populariser la science, quelques détails sur les conditions géographiques et administratives de la France sous le règne de Louis XIV.)

La France avait presque entièrement conservé les frontières que lui avaient assurées les traités de Nimègue et de Ryswick, et qu'elle avait été sur le point de sacrifier elle-même. Alors comme aujourd'hui les limites du territoire étaient toutes naturelles au N. et au S.; naturelles et arbitraires à l'E.; au N., tout arbitraires. De l'Océan au Rhin, pris au-dessus de l'Alsace, la frontière septentrionale pouvait-être tracée par une courbe qui laissait à la France *Dunkerque, Bergues, Cassel, Armentières, Lille, Condé, Valenciennes, Maubeuge*, se repliait vers la Picardie, et remontait au nord pour enclaver *Marienbourg, Philippeville* et *Givet*. De ce point elle redescendait le long de la rive droite de la Meuse, conservant toujours à la France *Charlemont, Bouillon, Montmédi*, mais laissant en dehors, d'une part la principauté de *Charleville*, aux portes de Mézières, de l'autre le *Luxembourg*, occupé de 1688 à 1698. Plus loin, *Longwy, Thionville, Sierk, Sarrelouis* formaient des positions avancées au nord de la Lorraine; *Landau* nous restait au milieu du Palatinat; mais la *Lorraine* et le *Barrois*, dépendances de la Lorraine, occupés jusqu'au traité de Ryswick, étaient de nouveau séparés de la domination française. La ligne frontière, si étrangement brisée par ces morcellements de pays, se développait de nouveau pour environner l'Alsace, et gagnait le Rhin à la hauteur de *Lauterbourg*.

Les deux principaux fleuves avec les deux principales chaînes de montagnes, le Rhin et le Jura, le Rhône et les Alpes, donnaient à la France, du côté de l'E., des barrières naturelles, mais discontinues et rattachées l'une à l'autre par une ligne tout arbitraire. La limite qui suivait le Rhin, de *Lauterbourg* à *Huningue*, se dirigeait, de ce point, vers le mont Jura, laissant à la France le comté de *Ferrette*, tandis que le comté de *Montbéliard*, près de la Franche-Comté, continuait d'appartenir à la maison de Wurtemberg. Du Jura, dont la chaîne orientale séparait la France de la Suisse, elle atteignait le Rhône, en enveloppant *Saint-Claude* et *Gex*; elle suivait le fleuve, dont les rives se partageaient entre la France et la Savoie jusqu'au point où il tourne vers Lyon, et se pro-

longeait le long des principales crêtes des Alpes, entre les sources de la *Durance* et du *Pô*, pour rejoindre le *Var*, à l'O. du comté de Nice. Seulement la principauté de *Monaco* restait sous la garde de la France.

Au S. la Méditerranée et les Pyrénées, à l'O. l'Océan donnaient au royaume une limite toute naturelle (1).

La principauté d'Arches ou de Charleville, et jusqu'à un certain point le duché de Bouillon et la principauté de Clermont en *Argonne*, la Lorraine et le duché de Bar, le comté de Montbéliard, que nous avons nommés à la frontière du N. et du N.-E.; plus au S., la principauté de Dombes, près du Lyonnais, le Comtat Venaissin, en Provence, la principauté de Boisbelle ou d'Henrichemont, au milieu du Berri, et la vicomté de Turenne, dans le Limousin, se trouvaient seuls entièrement étrangers à la souveraineté ou à l'administration du roi. Les titulaires des autres seigneuries, quel qu'en soit le titre, ne conservaient des priviléges du pouvoir que la couronne dans leurs armes. — Nous présenterons dans un dernier tableau la situation des domaines dont nous avons suivi les mutations, et des maisons qui nous ont occupés jusqu'ici.

### *Principales maisons de la noblesse sous Louis XIV.*

La maison de Bourbon conservait encore ses deux divisions principales : la maison de Vendôme (comprenant les branches de Vendôme et de Condé), et la maison de Montpensier.

A. Maison de Vendôme.

I. La branche de Vendôme, qui avait donné Henri IV à la France, avait porté de nouveaux rejetons :

1° Gaston d'Orléans (2), frère de Louis XIII, qui obtint de lui les anciens apanages de la maison d'*Orléans :* le duché de *Valois* (1630), le comté de *Blois* (1635), et, de plus, le comté d'*Alençon*. A sa mort (1660), il ne transmit que ce dernier comté à sa troisième fille, qui, elle-même, mourut sans postérité en 1696. Le reste de ses apanages ne revint au domaine que pour en être aussitôt séparé.

(1) Aux deux points où les Pyrénées laissent un plus libre passage vers la Péninsule, il y aurait lieu de préciser plus nettement la ligne frontière; elle laissait à la France *Port-Vendres*, du côté du Roussillon; à l'O. elle suivait le cours de la *Bidassoa*.

(2) Gaston d'Orléans eut de son premier mariage avec Marie de Boubon-Montpensier Mademoiselle de *Montpensier*, qui hérita des grands biens de sa mère; de son second mariage avec Marguerite de Lorraine il eut : Mademoiselle d'*Orléans*, qui épousa le grand-duc de Toscane; Mademoiselle d'Alençon, mariée au duc de Guise, et Mademoiselle de Valois, mariée à Charles-Emmanuel de Savoie.

2° C'était en faveur de Philippe, frère de Louis XIV, qui commença la nouvelle maison d'ORLÉANS. Il obtint, dès 1661, les duchés d'*Orléans*, de *Chartres*, de *Valois*, et le comté de *Blois*, et en 1672, comme supplément d'apanage, le duché de *Nemours*, revenu à la couronne à l'extinction de la branche de Savoie (1659). Il y ajouta le *Beaujolais*, le duché de *Montpensier*, etc., par testament de mademoiselle de Montpensier; la principauté de *Joinville* et d'autres domaines (1696), par testament de l'autre fille de Gaston d'Orléans, héritière (1688) de Marie de Lorraine (1). Les duchés de *Penthièvre* et d'*Aumale* (2) revinrent aussi plus tard à sa maison.

II. La branche de CONDÉ, qui avait hérité des domaines du connétable de *Montmorency* (1633) (3), et acheté le comté de *Sancerre*, avait formé, depuis 1646, les deux maisons de CONDÉ et de CONTI (4) :

1° La maison de CONDÉ, continuée alors par le grand Condé, qui reçut (1650) le duché de *Bourbon* en échange de quelques seigneuries, et possédait en outre la principauté de CLERMONT en Argonne (5). Sa maison se fit encore adjuger, en 1688, l'héritage du duc de *Guise;* elle recueillit, en 1708, par l'héritage de la maison de Gonzague, la souveraineté d'ARCHES ou de CHARLEVILLE, à la frontière du Nord (6);

2° La maison de CONTI, qui hérita de *Sancerre* et se fit adjuger, en 1702, la principauté d'*Orange*, seulement quant au domaine utile.

B. MAISON DE MONTPENSIER.

Ses nombreux apanages, duché de *Montpensier*, *Dauphiné* d'*Auvergne*, *Beaujolais*, et souveraineté de *Dombes*, faisaient de Mademoiselle de Montpensier (qui en prit possession en 1650) la plus riche héritière de

(1) Marie de Lorraine, fille de Charles, duc de Guise, ayant succédé à son petit-neveu François-Joseph dans la principauté de *Joinville*, etc. (1675), légua ses biens à la troisième fille de Gaston d'Orléans (1688). C'est elle qui les transmit à Philippe, auteur de la nouvelle maison d'ORLÉANS, son cousin-germain.

(2) Héritage de la fille du duc de Penthièvre, mère du roi Louis-Philippe.

(3) Henri II, prince de CONDÉ, avait épousé la sœur du connétable. En 1681 le domaine de Montmorency prit le nom d'*Enghien*, héritage depuis longtemps perdu de la maison de Saint-Pol.

(4) La maison de CONTI finit en 1814, celle de CONDÉ en 1830.

(5) La principauté de CLERMONT en Argonne, occupée par les Français dès 1633, avait été, en 1648, abandonnée au prince de Condé avec *Stenai* et *Jametz*. Quand elle fut cédée formellement à la France par le duc de Lorraine, au traité des Pyrénées, Louis XIV s'engagea à la laisser au prince de Condé, sauf les droits régaliens. Elle demeura ainsi entièrement en dehors de l'administration du royaume.

(6) CHARLEVILLE avait été construite par Charles de Gonzague, duc de Nevers, en 1609. En 1708, à l'extinction des mâles de la maison de Gonzague, la principauté d'ARCHES échut en partage à Anne de Bavière, de la maison de Gonzague, veuve du prince de Condé; c'est par elle que la maison de Condé en devint souveraine, car cette principauté ne releva jamais de la couronne.

l'Europe. — Elle épousa, à l'âge de cinquante-cinq ans, le comte de Lauzun, colonel général des dragons; et encore avait-elle acheté la faveur de ce mariage tardif en disposant à l'avance de son héritage selon les vues de Louis XIV. Son testament, dressé en 1680, léguait la principauté de *Dombes* à Louis-Auguste de Bourbon (duc du *Maine*), fils légitimé du roi, et en 1682 elle lui donnait déjà le comté d'*Eu*, qu'elle avait acheté en 1660.

Après la maison de Bourbon, celle de Courtenai, toujours méconnue; et, à un rang supérieur dans l'opinion de la cour comme dans les honneurs de l'État, les branches légitimées de la maison royale :

1° De Henri IV, la nouvelle maison de Vendôme, issue de César et continuée par son fils Louis; elle conservait les duchés de *Vendôme* et d'*Étampes*, les duchés de *Penthièvre* et de *Mercœur*, qu'avait réunis le fils de Henri IV, par donation, succession et mariage, et finit par les deux fils de Louis, généraux sous Louis XIV, le *duc* et le *prieur* de Vendôme. — La maison de Verneuil finit avec le prince qui l'avait commencée (1682).

2° De Louis XIV, le duc du Maine et le comte de Toulouse. A défaut de la qualité de *princes du sang*, que toute l'autorité du grand roi ne put leur conserver après sa mort, ils durent à son influence, de son vivant, plus d'un héritage qu'ils gardèrent. Le duc du Maine, plus favorisé, reçut en 1675 de Marie de Savoie, la dernière de la maison de Nemours, le duché d'*Aumale*; en 1680, de mademoiselle de Montpensier, la dernière de sa branche, le comté d'*Eu*, en attendant la principauté de *Dombes*, qu'elle lui laissa en 1693, et dont Louis XIV reconnut encore la souveraineté (1). Ces domaines et ceux du comte de Toulouse passèrent (1736 et 1737) au duc de Penthièvre, fils de ce dernier.

Ajoutons deux branches légitimées, issues de la maison de Valois.

1° L'une issue de Charles IX, et qui, dépouillée, en 1606, de l'héritage du *comté* d'*Auvergne*, avait obtenu par compensation, en 1619, les comtés d'*Angoulême* et de *Ponthieu*; elle s'éteignit en 1696.

2° La branche d'Orléans, issue du fameux Dunois (fils du frère de Charles VI), qui réunissait les duchés de *Dunois* et de *Longueville*, et la vicomté de *Châteaudun*, au comté indépendant de *Neuchâtel*. Elle s'éteignit en 1707, dans la personne de la duchesse de Nemours. La ville de Neuchâtel, prononçant sur les différentes prétentions, se donna au roi de Prusse; les fiefs français revinrent au domaine.

Puis les maisons étrangères, soit directement, soit par plusieurs de leurs branches.

I. Le prince de Monaco, devenu allié de la France, et dépouillé, pour

(1) Il mourut en 1674.

cette raison, par les Espagnols, de ce qu'il avait dans le royaume de Naples, avait reçu en compensation, de Louis XIII (1642), le duché de *Valentinois*, la baronnie de *Buis*, en Dauphiné, et plusieurs autres seigneuries (1).

II. La maison de SAVOIE avait deux branches dans le royaume :

1° Celle de NEMOURS, qui légua en 1675 au duc du Maine le comté d'*Aumale*, dont elle avait hérité en 1638 (2) ;

2° La branche de CARIGNAN, qui avait hérité de la maison de SOISSONS par le mariage (1625) de Thomas-François de Savoie, auteur de la branche, avec Marie de Bourbon, héritière du comté, en 1641. Leur second fils, qui eut *Soissons*, obtint encore de Louis XIV la terre d'*Ivoi*, conquise dans le Luxembourg, et qui fut érigée en duché-pairie sous le nom de sa branche (*Carignan*).

III. La maison de GONZAGUE, héritière de la maison de Clèves dans les domaines de NEVERS, s'en était dessaisie quand elle se vit affermie par la paix générale dans les duchés indépendants de la branche aînée, en Italie (*Mantoue* et *Montferrat*). Elle céda pour de l'argent tous ces titres, qui ne rapportaient plus guère autre chose (duché de *Nevers* et comté de *Rethel*, duché de *Mayenne* et baronnie de *Donzi*). Mazarin les lui acheta (1659), et en fit l'apanage de son neveu Jules MANCINI (3).

IV. La maison de LORRAINE, dont la branche aînée avait perdu et recouvré son duché. La branche cadette, alliée à toutes les grandes maisons, avait disséminé son héritage parmi elles. Les maisons de *Guise* (1688), d'*Aumale* (1638), s'étaient éteintes ; quelques débris en étaient conservés par les rameaux d'*Elbeuf*, de *Lillebonne* et d'*Harcourt*.

V. La maison de WURTEMBERG, par suite des progrès de la France, se trouvait avoir, aux limites des provinces françaises, le comté de *Montbéliard*, près de la Franche-Comté.

Parmi les maisons inférieures de la féodalité française : la maison de LATOUR, qui à la vicomté de *Turenne* avait réuni, nous l'avons dit, l'héritage de la maison de LAMARK. Elle avait recouvré, depuis la paix de Nimègue (1678), le duché souverain de *Bouillon* (4), que l'évêque de

(1) Les seigneuries de *Baux* et de *Saint-Rémy*, en Provence ; la baronnie de *Calvinet*, en Auvergne, etc. A ces titres il avait rang parmi les ducs et pairs de France.

(2) Henri de Savoie, duc de Nemours, avait épousé, en 1618, Anne de Lorraine, comtesse d'*Aumale*, et leur fils, Louis, leur avait succédé en 1638.

(3) Ce dernier ne s'étant pas fait recevoir duc et pair, le *duché-pairie* de Nevers fut supprimé, et l'ancien comté fut rétabli en faveur de son fils. Le cardinal Mazarin avait obtenu, la même année, du roi Louis XIV, le comté de *Ferrette*, cédé par les traités de Westphalie et des Pyrénées : c'était sa part des conquêtes qu'il avait assurées à la couronne ; ce fut la dot de sa nièce Olympia.

(4) Le duché de Bouillon fut mis sous la protection de la France, qui y tint garnison.

Liége occupait depuis le commencement du règne de Charles-Quint; mais la ville de *Sédan* avait été confisquée par la France (1642); seulement, en 1651, elle avait reçu en échange le duché d'*Albret, Château-Thierry* et le comté d'*Évreux* (1).

La maison de BÉTHUNE (Sully) régnait toujours dans *Boisbelle* ou *Henrichemont*, ce curieux débris de l'indépendance féodale au centre du royaume (2).

La maison de CLERMONT gardait *Tonnerre*. — Un rejeton de la maison de MONTMORENCY, comte de *Boutteville*, acquit par un mariage (1661) le titre de LUXEMBOURG, qu'il rendit si fameux. — Ajoutez les maisons de ROHAN (Montbazon, Chabot, Soubise), de LA TREMOILLE, d'UZÈS, de VENTADOUR, COSSÉ-BRISSAC, de LESDIGUIÈRES-GONDI, DU PLESSIS-RICHELIEU, de CHEVREUSE, de SAINT-SIMON, de LA ROCHEFOUCAULT, de LA FORCE, etc. — Sans chercher à retracer ici les mutations nombreuses des titres et des biens de la noblesse, nous nous bornerons à remarquer que plusieurs des domaines réunis à la couronne furent encore donnés comme apanage, même en dehors de la maison des rois : le duché d'*Armagnac* à Henri de Lorraine comte d'Harcourt (1645); le comté d'*Astarac* à Gaston-Jean, duc de Roquelaure (1661), etc. (3).

Ce qu'il y a de plus important à l'époque de Louis XIV, c'est l'organisation qu'avait reçue sa vaste monarchie. Nous en présenterons les principaux traits dans le chapitre suivant.

(1) Dans les pièces de l'année 1642 il n'est question d'aucun échange; le procès-verbal du chancelier Séguier porte « que, la place de Sédan ayant été cause de tous les malheurs, et étant extrêmement importante, il (le duc) supplie le roi de la recevoir et prendre en ses mains et lui donner grâce. » Et le duc lui-même dit, dans sa lettre au cardinal de Richelieu : « Mon intention seroit donc de remettre, sans aucune récompense que celle de la vie et de ma liberté, le château et la ville de Sédan; pour être inséparablement unis à cette couronne. » Il paraît pourtant que l'on avait déjà arrêté dès lors les conditions du traité signé seulement en 1651.

(2) Le prince d'HENRICHEMONT, qui conservait sur sa principauté tous les droits d'administration et de justice, avait une cour souveraine à Henrichemont, et, de plus, une cour d'appel, dont le siége était dans son hôtel, à Paris. Il en était de même du duché de BOUILLON et de la principauté de DOMBES.

(3) Le comté de *Gisors*, *Vernon* et dépendances, furent donnés en 1718 au marquis de BELLISLE, en échange de l'île de ce nom, qui jadis appartenait à l'abbaye de Sainte-Croix de Quimper. Charles IX l'avait prise comme pour la garder contre l'Angleterre et la garda; puis elle avait été moitié donnée, moitié vendue au comte de Retz, et vendue par cette maison au surintendant Fouquet, aïeul des deux frères Bellisle.

# C

## Divisions administratives de la France sous le règne de Louis XIV. — Colonies.

Les principales divisions de la France étaient : I. dans l'administration CIVILE et MILITAIRE, les *gouvernements* ; II. dans l'administration de la JUSTICE, les *parlements* ; III. dans l'administration des FINANCES, les *cours des aides* et *des monnoies*, les *chambres des comptes* et *les généralités ;* IV. pour le CULTE, les *provinces ecclésiastiques*, ou *archevêchés ;* V. pour l'INSTRUCTION PUBLIQUE, les *universités*.

### *Administration civile et militaire.*

I. GOUVERNEMENTS. La France, qui, aux états généraux de 1614, se divisait en douze gouvernements, en comptait trente sous le règne de Louis XIV, grâce aux conquêtes nouvelles ou au dédoublement des anciens gouvernements. Nous donnerons le tableau de ces divisions nouvelles, rapportées aux anciennes, avec les provinces et les villes principales correspondantes.

NOUVEAUX GOUVERNEMENTS AVEC LES ANCIENS GOUVERNEMENTS, LES PROVINCES ET LES VILLES PRINCIPALES CORRESPONDANTES.

| *Anciens Gouvernements.* | *Nouveaux Gouvernements.* | *Provinces correspondantes.* | *Villes principales.* |
|---|---|---|---|
| | | *Haute* P. | |
| | | *Amiénois.* | AMIENS. |
| | | *Santerre.* | Péronne. |
| | | *Vermandois.* | Saint-Quentin. |
| I. PICARDIE. | 1. PICARDIE | *Thiérache.* | Guise. |
| | | *Basse* P. | |
| | | *Vimeux.* | Saint-Valery. |
| | | *Ponthieu.* | Abbeville. |
| | | *Artois.* | Arras. |
| II. NORMANDIE. | 2. NORMANDIE. | *Haute N.* | ROUEN. |
| | | *Basse N.* | Caen. |

| *Anciens Gouvernements.* | *Nouveaux Gouvernements.* | *Provinces correspondantes.* | *Villes principales.* |
|---|---|---|---|
| III. ILE-DE-FRANCE. | 3. ILE-DE-FRANCE. | *Beauvoisis.* | Beauvais. |
| | | Quartier de *Noyon.* | Noyon. |
| | | *Soissonnais.* | Soissons. |
| | | *Laonaix.* | Laon. |
| | | *Vexin français.* | Pontoise. |
| | | *France* propre. | PARIS. |
| | | *Valois.* | Crépy. |
| | | *Mantois.* | Mantes. |
| | | *Hurepoix.* | Corbeil. |
| | | *Brie française.* | Melun. |
| | | *Gâtinais.* | Nemours. |
| IV. CHAMPAGNE. | 4. CHAMPAGNE. | *Champagne.* | TROYES. |
| | | *Brie.* | Provins. |
| V. BRETAGNE. | 5. BRETAGNE. | *Haute.* | RENNES. |
| | | *Basse.* | Vannes. |
| VI. ORLÉANAIS. | 6. ORLÉANS. | *Beauce.* | Chartres. |
| | | *Dunois.* | Châteaudun. |
| | | *Vendomois.* | Vendôme. |
| | | *Blaisois.* | Blois. |
| | | *Orléanais* propre. | ORLÉANS. |
| | | *Gâtinais.* | Montargis. |
| | | *Sologne.* | Romorantin. |
| | 7. MAINE. | *Maine.* | Le Mans. |
| | | *Perche.* | Mortagne. |
| | 8. ANJOU. | *Anjou.* | ANGERS. |
| | 9. TOURAINE. | *Touraine.* | TOURS. |
| | 10. POITOU. | *Haut P.* | POITIERS. |
| | | *Bas P.* | Niort. |
| | 11. AUNIS. | *Aunis.* | LA ROCHELLE. |
| | 12. BERRY. | *Berry.* | BOURGES. |
| | 13. NIVERNAIS. | *Nivernais.* | NEVERS. |
| VII. BOURGOGNE. | 14. BOURGOGNE. | *Bourgogne.* | DIJON. |
| | | *Bresse.* | Bourg. |
| | | *Bugey.* | Belley. |
| VIII. LYONNAIS. | 15. LYONNAIS. | *Lyonnais.* | LYON. |
| | | *Beaujolais.* | Montbrison. |
| | | *Forez.* | Villefranche. |
| | 16. BOURBONNAIS. | *Bourbonnais.* | MOULINS. |
| | 17. AUVERGNE. | *Haute A.* | Aurillac. |
| | | *Basse A.* | CLERMONT. |
| | 18. MARCHE. | *Haute M.* | GUÉRET. |
| | | *Basse M.* | Dorat. |

| *Anciens Gouvernements.* | *Nouveaux Gouvernements.* | *Provinces correspondantes.* | *Villes principales.* |
|---|---|---|---|
| IX. GUIENNE. | 19. SAINTONGE. | *Saintonge.* | SAINTES. |
| | | *Angoumois.* | Angoulême. |
| | 20. LIMOUSIN. | *Limousin.* | LIMOGES. |
| | 21. GUIENNE. | En Guienne. | |
| | | *Périgord.* | Périgueux. |
| | | *Quercy.* | Cahors. |
| | | *Rouergue.* | Rodez. |
| | | *Bordelais.* | BORDEAUX. |
| | | *Agénois.* | Agen. |
| | | *Bazadois.* | Bazas. |
| | | En Gascogne. | |
| | | *Landes.* | Dax. |
| | | *Chalosse.* | Aire. |
| | | *Condomois.* | Condom. |
| | | *Armagnac.* | Auch. |
| | | *Basques* ou *Labourd.* | Bayonne. |
| | | *Bigorre.* | Tarbes. |
| | | *Comminges.* | Saint-Bertrand. |
| | | *Couserans.* | Saint-Lizier. |
| | 22. BÉARN. | *Basse Navarre.* | S.-J.-Pied-de-Port. |
| | | *Béarn.* | PAU. |
| X. LANGUEDOC. | 23. LANGUEDOC. | *Haut Languedoc.* | TOULOUSE. |
| | | *Bas Languedoc.* | Montpellier. |
| | | Et dans les Cévennes: | |
| | | *Gévaudan.* | Mende. |
| | | *Velay.* | Le Puy. |
| | | *Vivarais.* | Viviers. |
| | 24. FOIX. | Pays de *Foix.* | Foix. |
| XI. DAUPHINÉ. | 25. DAUPHINÉ. | *Haut D.* | GRENOBLE. |
| | | *Bas D.* | Valence. |
| XII. PROVENCE. | 26. PROVENCE. | *Provence.* | Aix. |
| En dehors des anciens gouvernements, dans les pays récemment conquis. | 27. ROUSSILLON. | *Roussillon.* | PERPIGNAN. |
| | | Partie de la *Cerdagne.* | Mont-Louis. |
| | 28. FRANCHE-COMTÉ. | *Franche-Comté.* | BESANÇON. |
| | 29. ALSACE. | *Haute A.* | Colmar. |
| | | *Basse A.* | STRASBOURG. |
| | 30. FLANDRE OU PAYS CONQUIS. | *Flandre française.* | LILLE. |
| | | *Hainaut.* | Valenciennes. |
| | | *Cambrésis.* | Cambrai. |
| | | *Luxembourg français.* | Thionville. |

De plus, au milieu de ces trente *gouvernements de provinces*, il y avait sept petits gouvernements, qu'on appelait *gouvernements de villes*, mais qui comprenaient aussi leur territoire. C'étaient :

31. **Paris.**
32. **Boulogne.**
33. **Dunkerque.**
34. **Le Havre.**
35. **Saumur.**
36. **Toul.**
37. **Metz et Verdun (unis) (1).**

Vers la fin de son règne, Louis XIV créa même un gouverneur pour chaque ville close du royaume; mais ces gouvernements particuliers de ville n'eurent ni l'importance, ni la durée de ceux que nous avons nommés.

Sous les gouverneurs, qui, tirés de la maison royale ou de la haute noblesse, ne pouvaient pas le plus souvent résider dans leurs provinces, il y avait des lieutenants généraux. Par édit du mois d'août 1692 le roi en créa dans chaque province du royaume, savoir :

(1) D'Audiffret, dans sa *Géographie*, dit qu'il y avait quarante gouvernements, dont il ne nomme que trente-huit. Il oublie le Hâvre, et ajoute à ceux que nous avons nommés la Lorraine, qui fut rendue au traité de Ryswick (1697), et Pignerol, restitué au traité préliminaire de Turin (1696).

| | |
|---|---|
| Guienne. | 13 |
| Languedoc. | 9 |
| Picardie et Artois.<br>Bourgogne. | 6 |
| Flandre.<br>Champagne.<br>Lorraine et Luxembourg.<br>Franche-Comté.<br>Dauphiné.<br>Provence.<br>Poitou.<br>Orléanais. | 4 |
| Maine. | 3 |
| Alsace.<br>Ile-de-France.<br>Normandie.<br>Bretagne.<br>Saintonge et Angoumois.<br>Anjou.<br>Touraine.<br>Berry.<br>Marche.<br>Limousin.<br>Bourbonnais.<br>Auvergne.<br>Lyonnais.<br>Le Havre. | 2 |
| Paris.<br>Boulogne.<br>Metz et Verdun.<br>Toul.<br>Foix.<br>Roussillon.<br>Béarn et Navarre.<br>Saumur.<br>Nivernais.<br>Aunis. | 1 |

2° Il y avait de plus six départements maritimes, dont quatre sur l'Océan : Brest, Rochefort, Dunkerque et le Havre, et deux sur la Méditerranée, Marseille et Toulon. — Neuf départements d'artillerie : Lille, Metz, Strasbourg, Paris, le Havre, Saint-Malo, Bordeaux, Perpignan et Grenoble (1).

(1) Voyez la carte de Rizzi-Zannoni.

PARLEMENTS AVEC LES GOUVERNEMENTS OU PROVINCES DE LEUR RESSORT.

| *Parlements dans l'ordre de leur création.* | *Gouvernements ou provinces correspondants.* | | |
|---|---|---|---|
| I.<br>PARIS.<br>Rapporté à saint Louis, rendu sédentaire en 1302, et organisé en 1334.<br>Environ 147 *présidiaux*, etc., et 460 autres *siéges royaux*.<br>Cinq chambres jusqu'en 1756, et sept depuis lors. | comprenant 5 des 12 anciens gouvernements généraux, savoir : | CHAMPAGNE et BRIE.<br>ILE-DE-FRANCE.<br>PICARDIE. | |
| | | ORLÉANS. | *Maine et Perche.*<br>*Anjou.*<br>*Touraine.*<br>*Poitou.*<br>*Aunis.*<br>*Angoumois.*<br>*Beauce.*<br>*Orléanais.*<br>*Sologne.*<br>*Berry.*<br>*Nivernais.* |
| | | LYONNAIS. | *Lyonnais.*<br>*Forez.*<br>*Beaujolais.*<br>*Auvergne.*<br>*Bourbonnais.*<br>*Marche.* |
| | Une partie d'un 6e de la BOURGOGNE. | | *Mâconnais.*<br>*Auxerrois.*<br>*Bar-sur-Seine.* |
| | Et, des PAYS CONQUIS, la vicomté de | | *Dunkerque.* |
| II.<br>TOULOUSE.<br>Établi en 1301 et rétabli définitivement en 1437 (pour le Languedoc; en 1443, spécialement à Toulouse).<br>18 *présidiaux* et *sénéchaussées*, et environ 90 *justices royales*. | L'ancien gouvernement général du LANGUEDOC. | | *Haut Languedoc.*<br>*Bas Languedoc.*<br>*Cévennes.*<br>Et comté de *Foix*. |
| | Et la partie orientale de la GUIENNE. | | *Quercy.*<br>*Rouergue.*<br>*Armagnac.*<br>*Comminges.*<br>*Bigorre.*<br>*Couserans.* |

| *Parlements dans l'ordre de leur création.* | *Gouvernements ou provinces correspondants.* | |
|---|---|---|
| III. **GRENOBLE.** Conseil delphinal établi à Saint-Marcellin en 1337, transféré à Grenoble en 1340, érigé en parlement par Louis XI encore Dauphin en 1451, et confirmé par son père Charles VII en 1455. 2 *grands bailliages* et 1 *sénéchaussée*, 8 *bailliages* particuliers, 2 *vice-sénéchaussées*, et environ 18 *justices royales*. | Tout le DAUPHINÉ et la principauté d'ORANGE, après sa réunion. | |
| IV. **BORDEAUX.** Établi en 1462 et transféré à Poitiers en 1469; puis rétabli à Bordeaux après la mort de Charles de Guienne, en 1472. 13 *présidiaux* et *sénéchaussées*, 90 *justices royales*, etc. | La partie septentrionale et occidentale de la GUIENNE. | *Saintonge.*<br>*Périgord.*<br>*Limousin.*<br>*Bordelais.*<br>*Agénois.*<br>*Bazadois.*<br>*Condômois.*<br>*Pays des Landes.*<br>— *d'Albret.*<br>*Chalosse.*<br>Et *Labourd.* |
| V. **DIJON.** 1477 et 1480. Supprimé en 1485, rétabli en 1494. 6 *présidiaux*, 13 *bailliages seigneuriaux*, et environ 55 *châtellenies* et *prévôtés royales*. | BOURGOGNE. | *Bourgogne* (non compris le Mâconnais, l'Auxerrois et Bar-sur-Seine).<br>*Bresse.*<br>*Bugey.*<br>*Valromey.*<br>Pays de *Gex.* |

| *Parlements dans l'ordre de leur création.* | *Gouvernements ou provinces correspondants.* |
|---|---|
| VI. ROUEN. L'*Echiquier*, rendu sédentaire en 1499. Il reçut de François I[er] le nom de parlement en 1515. 7 grands *bailliages* et environ 70 *siéges royaux*. | NORMANDIE. |
| VII. AIX (1501). 12 *sénéchaussées environ*, 50 *justices royales*, etc. | PROVENCE et pays dépendants. |
| VIII. RENNES. Parlement fondé en 1553, au lieu des *grands jours* établis par Charles VIII (1495); rendu sédentaire (1561) par Charles IX. 4 *présidiaux* et environ 25 *justices royales*. | BRETAGNE. |
| IX. PAU (octobre 1620). Confirmé en juin (1624). 7 *sénéchaussées*, y compris celle de *Saint-Palais* pour la Basse-Navarre et celle de *Mauléon* pour le pays de Soule. | BÉARN et BASSE-NAVARRE. |
| X. METZ (janvier 1633). 7 *siéges présidiaux*, 4 *bailliages royaux*, 5 *prévôtés de bailliages*. | Les TROIS-ÉVÊCHÉS et pays dépendants. |
| XI. BESANÇON. Rendu sédentaire à DÔLE par Philippe le Bon, en 1422; suspendu par Charles II après la première conquête de la Franche-Comté (1668), et remplacé par une chambre de justice établie à BESANÇON. Rétabli par Louis XIV en 1674, après la deuxième conquête, et en 1676 transféré à BESANÇON. 5 *présidiaux*, 6 *judicatures*, etc. | FRANCHE-COMTÉ. |

| *Parlements dans l'ordre de leurs création.* | *Gouvernements ou provinces correspondants.* | |
|---|---|---|
| XII. DOUAI. Conseil souverain établi à TOURNAY en 1668, érigé en parlement (1686); transféré momentanément à CAMBRAI pendant la dernière guerre, et définitivement à DOUAI après la cession de Tournay, au traité d'Utrecht (1713). | LA FLANDRE. | *Flandre flamingante*, formant un présidial (Bergues, Cassel). Dunkerque était du parlement de Paris,<br>Gouvernement de *Douai* (Douai, Orchies et Marchiennes).<br>Gouvernance de *Lille*, celles de *Cambrai*, de *Cateau-Cambrésis*, etc.<br>*Hainaut-français* (comprenant les bailliages du Quesnoy et d'Avesnes, la châtellenie de Bouchain, la prévôté de Valenciennes, celle de Maubeuge, etc. |

De plus, deux conseils souverains et un conseil provincial.

I. Conseil souverain d'ALSACE, établi à *Ensisheim* (1657), transféré à *Brisach* (1674) et en dernier lieu à COLMAR (1698) : sept *justices royales* et un nombre de *justices particulières*.

II. Le conseil souverain de ROUSSILLON, établi en 1660 à PERPIGNAN, et qui comprenait tout le Roussillon, partagé en plusieurs *vigueries*.

III. Le conseil provincial d'ARTOIS, établi à ARRAS par Charles-Quint, en 1530, et confirmé par Louis XIII en 1641.

Ajoutez-y deux cours souveraines comprises dans les limites de la France, mais qui ne furent réunies que plus tard avec les pays de leur ressort : 1° le conseil souverain de DOMBES, établi d'abord à *Lyon* par François I^er^ en 1523, et qui prit en 1528 le nom de parlement de DOMBES; rendu sédentaire à *Trévoux* en 1696, et confirmé encore en 1762, lors de la réunion; supprimé en 1775; — 2° la cour souveraine de LORRAINE, établie à NANCY (1641, 1661).

### *Administration des finances.*

On peut distinguer dans cette administration : I. La JURIDICTION, et II. La PERCEPTION.

I. JURIDICTION.

1° *Chambres des comptes.* Il y en avait douze, savoir : AIRE en Artois, AIX, BLOIS, DIJON, DOLE, GRENOBLE, LILLE, MONTPELLIER, NANTES, PARIS, PAU, ROUEN. Toutes les chambres de provinces relevaient du reste de la chambre de Paris (1).

(1) *Abrégé de Géographie*, publié en 1716 à Rouen (par le Père Bunou, recteur de Rennes). — D'Audiffret, dans sa *Géographie* (1691), ne parle pas de la

2° *Cours des aides.* Il y en avait douze aussi : neuf qui étaient rattachées soit aux parlements, soit aux chambres des comptes : celles de BORDEAUX, GRENOBLE, METZ, PAU, RENNES, unies aux parlements; celles d'AIX, de DIJON, de MONTPELLIER et de ROUEN, unies aux chambres des comptes; et trois indépendantes de tout autre établissement, celles de CLERMONT en Auvergne (1), de MONTAUBAN et de PARIS.

3° Deux *cours de monnoie,* celle de PARIS et celle de LYON, établie en 1705.

II. PERCEPTION.

1° La division principale était celle des généralités. Il y en avait alors vingt-quatre, dont dix-huit d'*élections* et six de *pays d'états,* c'est-à-dire des pays qui avaient conservé le droit de répartir eux-mêmes leurs contributions. Nous nous contenterons de les énumérer, en indiquant les provinces sur lesquelle s'étendaient leurs *élections*, *recettes* ou *bailliages*, etc.

A. Généralités d'élection :

*Alençon. Élections* en Normandie et dans le Perche.

*Amiens.* — Picardie.

*Bordeaux.* — Guienne et Gascogne.

*Bourges.* — Berry, Bourbonnais et Nivernais.

*Caen.* — Normandie.

*Châlons.* — Champagne.

*Limoges.* — Limousin, Marche, Angoumois.

*Lyon.* — Lyonnais, Forez et Beaujolais.

*Montauban.* — Quercy et Rouergue.

*Moulins.* — Bourbonnais, Nivernais, Marche et Auvergne.

*Orléans.* — Orléanais, Gâtinais, Nivernais, Blaisois et Beauce.

*Paris.* — Ile-de-France, Beauvoisis et Valois, Brie, Champagne, Gâtinais, Beauce, Vexin, et Nivernais.

*Poitiers.* — Poitou.

*Riom.* — Auvergne.

*La Rochelle* (2). — Aunis, Saintonge et Angoumois.

chambre d'*Aire* en Artois; celle de Lille comprenait, selon lui, dans son ressort, tout le pays conquis.

(1) On y avait transféré, depuis 1632, la cour des aides établie en 1557 à Monferrand. — La *Géographie* d'Audiffret (1691) nomme AGEN au lieu de Montauban, et ne tient pas compte de Metz, Pau et Rennes, où les parlements tenaient lieu de cours. Il y a bien plus de divergence encore pour le règne de Louis XV, même entre les auteurs qui écrivent dans le même temps. Le *Dictionnaire* de l'abbé d'Expilly (1765) ne nomme que cinq cours des aides : BORDEAUX, CLERMONT en Auvergne, MONTAUBAN, MONTPELLIER et PARIS; et la carte de Rizzi-Zannoni (même année) en désigne quinze : les douze que nous avons nommées, et trois autres a DOLE, COLMAR et PERPIGNAN. Busching adopte, pour l'époque de Louis XVI, les données de l'abbé d'Expilly (*voyez* plus bas).

(2) La généralité de la Rochelle, que donnent l'*Abrégé de Géographie* (1716) et le

*Rouen.* — Normandie et Vexin français.

*Soissons.* — Picardie, Ile-de-France et Brie champenoise.

*Tours.* — Touraine, Poitou, Anjou et Maine (1).

B. Généralités des pays d'états :

*Aix. Recettes ou bailliages*, en Provence.

*Dijon.* — En Bourgogne.

*Grenoble.* — En Dauphiné.

*Montpellier.* — En Languedoc.

*Nantes* (et plus tard RENNES). — En Bretagne.

*Toulouse.* — En Languedoc.

Ajoutez-y les intendances d'ALSACE.
de FRANCHE-COMTÉ.
de FLANDRE.
de HAINAUT.
de METZ.
de PERPIGNAN.

2° Il y avait en outre des divisions particulières pour les directions des *gabelles*, des *domaines*, des *eaux et forêts*, etc. Nous n'entrerons pas dans ce détail.

## *Administration religieuse.*

### PROVINCES ECCLÉSIASTIQUES OU ARCHEVÊCHÉS, AVEC LES ÉVÊCHÉS DE LEUR OBÉDIENCE.

I. AIX en Provence. — Apt. Fréjus. Cap en Dauphiné. Riez. Sisteron.

II. ALBY (Arch. 1676). — Cahors. Castres. Mende. Rodez. Vabres.

III. ARLES. — Marseille. Orange. Saint-Paul-Trois-Châteaux. Toulon.

IV. AUCH. — Aire. Bayonne. Bazas. Comminges. Couserans. Dax. Lectoure. Lescar. Oléron. Tarbes.

V. BESANÇON. — Belley. *Bâle* (en Suisse). *Lausanne* (en Suisse). Nancy (1777).

*Dictionnaire* de l'abbé d'Expilly (1765), n'est pas encore comptée dans la *Géographie* d'Audiffret (1691). Elle forme une des élections de la généralité de Poitiers.

(1) En 1716 on démembra plusieurs élections des généralités de BORDEAUX et de MONTAUBAN, pour en faire la généralité d'AUCH.

**VI. BORDEAUX.**

- Agen.
- Angoulême.
- Condom.
- Luçon.
- Périgueux.
- Poitiers.
- La Rochelle (1652, auparavant à Maillezais).
- Saintes.
- Sarlat.

**VII. BOURGES.**

- Clermont.
- Limoges.
- Le Puy.
- Saint-Flour.
- Tulle.

**VIII. CAMBRAI.**

- Arras.
- Saint-Omer.
- Ypres (1559).
- *Namur* (dans les P.-B.).
- Tournay (1).

**IX. EMBRUN.**

- Digne.
- Glandève.
- Grasse.
- (*Nice.*)
- Senez.
- Vence.

**X. LYON.**

- Autun.
- Châlons.
- Dijon (1731).
- Langres.
- Mâcon.
- Saint-Claude (1742).

**XI. NARBONNE.**

- Agde.
- Alais.
- Aleth.
- Béziers.
- Carcassonne.
- Lodève.
- Montpellier.
- Nîmes.
- Perpignan (2).
- Saint-Pons.
- Uzès.

**XII. PARIS (Arch. 1622).**

- Blois (1697).
- Chartres.
- Meaux.
- Orléans.

**XIII. REIMS.**

- Amiens.
- Beauvais.
- Boulogne.
- Châlons.
- Laon.
- Noyon.
- Senlis.
- Soissons.

**XIV. ROUEN.**

- Avranches.
- Bayeux.
- Coutances.
- Évreux.
- Lisieux.
- Séez.

**XV. SENS.**

- Auxerre.
- Bethléem (3).
- Nevers.
- Troyes.

**XVI. TOULOUSE.**

- Lavaur.
- Lombez.
- Mirepoix.
- Montauban.
- Pamiers.
- Rieux.
- Saint-Papoul.

**XVII. TOURS.**

- Angers.
- Dol.
- Le Mans.
- Nantes.
- Quimper-Corentin.
- Rennes.
- Saint-Brieuc.
- Saint-Malo.
- Saint-Pol-de-Léon.
- Tréguier.
- Vannes.

**XVIII. VIENNE.**

- Die.
- *Genève* ou *Annecy* (en Savoie).
- Grenoble.
- (*Saint-Jean-de-Maurienne* (en Savoie).
- Valence.
- Viviers.

(1) *Ypres* et *Tournay* furent restitués par la France au traité d'Utrecht.

(2) L'évêché d'*Elne*, transféré à *Perpignan* en 1604, prétendait se rattacher à l'archevêché de TARRAGONE.

(3) Evêché établi sous ce nom, en 1292, à *Clamecy* en Nivernais.

Si plusieurs de nos archevêchés enveloppaient dans leur juridiction quelques évêchés des pays voisins, d'autres évêchés, rattachés à la France par la conquête, relevaient toujours de métropoles étrangères; tels étaient :

| | |
|---|---|
| Metz,<br>Toul,<br>Verdun, | suffragants de TRÈVES. |
| Strasbourg, | suffragant de MAYENCE. |

Il y avait encore, dans l'intérieur de la France, un archevêché et ses diocèses indépendants de l'autorité du roi; c'était dans le *Comtat Venaissin*, sous la domination du pape :

| | |
|---|---|
| XIX. AVIGNON. | Carpentras.<br>Cavaillon.<br>Vaison. |

Les archevêchés de BESANÇON et de CAMBRAI, comme les évêchés relevant de métropoles étrangères, formés ou réunis depuis l'assemblée de *Melun* (1572), n'avaient point part aux assemblées ordinaires du clergé de France.

### *Instruction publique.*

*Universités.* On peut, malgré la divergence des auteurs, en compter vingt, y compris celle d'Avignon, dans les domaines du pape.

*Angers*, fondée par saint Louis, et réformée en 1395 et 1397; divisée en six nations en 1432. — Quatre facultés.

*Aix*, établie en 1409 par Alexandre V et rétablie en 1603 par Henri IV. — Trois facultés.

[*Avignon*, fondée en 1303 par Boniface VIII. — Trois facultés; Jean XXIII (1414) y ajouta une faculté de théologie.]

*Besançon.* C'était l'université fondée, disait-on, à *Gray*, par l'empereur Othon (1292); réformée et transférée à *Dôle* (1422) par Philippe le Bon, elle fut établie à *Besançon* en 1691.

*Bordeaux*, fondée en 1441 et confirmée par Louis XI en 1473. — Quatre facultés et deux colléges.

*Bourges*, établie, dit-on, par saint Louis; rétablie par Louis XI (1463). — Quatre facultés.

*Caen*, une des plus anciennes du royaume, confirmée par le roi d'Angleterre, Henri VI, en 1431, par Charles VII (1450 et 1452). — Quatre facultés.

*Cahors*, fondée par Jean XXIII en 1332 (1). — Quatre facultés.

(1) Elle fut supprimée en 1751 et réunie à celle de Toulouse.

*Douai*, érigée en 1562 par le pape Paul IV et Philippe II, roi d'Espagne. — Cinq facultés.

*Montpellier*, université dont les facultés avaient diverses origines et restèrent séparées. L'enseignement de la médecine datait de 1180. En 1289 cette faculté fut confirmée par Nicolas IV. — Il y eut quatre facultés, dont l'évêque était le chancelier. — Elle fut confirmée par François Ier (1537).

*Nantes*. Après diverses lettres d'érection sans effet, elle fut créée en 1460 par une bulle du pape Pie II, acceptée par le duc de Bretagne en 1461. — Cinq facultés. (La faculté de droit fut postérieurement transférée à *Rennes*.)

*Orange*, vers 1365.

*Orléans*, 1305, confirmée en 1372 par Philippe le Bel. — Faculté de droit; selon d'Audiffret, c'était une des plus considérables du royaume.

*Paris*. Elle rattachait ses origines à Charlemagne, vers 790. C'était la *fille aînée* des rois. Elle comptait quatre facultés : celles de *théologie*, de *droit civil et canonique*, de *médecine* et des *arts*. Cette dernière, la plus ancienne, avait seule droit de nommer le recteur ; il présidait le tribunal de l'université, qui siégeait au collége Louis le Grand.

*Perpignan*, établie en 1349 par Pierre III, roi d'Aragon. — Le pape Nicolas V lui communiqua tous les priviléges de l'université de Toulouse, ce qui lui fut confirmé par Louis XV, en 1723.

*Poitiers*, établie en 1431 par Charles VII. — Quatre facultés.

*Reims*, fondée en 1548 par l'archevêque-cardinal Charles de Lorraine.

*Strasbourg*, simple collége, érigé en académie en 1566, et en université en 1621, par Ferdinand II, avec les priviléges des plus fameuses universités d'Allemagne.

*Toulouse*, fondée en 1229, et composée, comme presque toutes les autres, de quatre facultés. La faculté de médecine paraissait ne remonter qu'à 1600.

*Valence*, université établie à Grenoble en 1339 et transférée à Valence par Louis XI, Dauphin, en 1452 (1).

(1) Des UNIVERSITÉS que cite encore le *Dictionnaire de La Martinière*, plusieurs sont de date postérieure au règne de Louis XIV, comme celle de DIJON, fondée en 1720 (pour le droit seulement), malgré l'opposition de l'université de Besançon ; celle de PAU, fondée en 1724. Plusieurs n'étaient véritablement que des colléges : celle de RICHELIEU, fondée en 1640 (l'abbé d'Expilly n'en parle pas); celle de TOURNON, établie par le cardinal de ce nom; celle de PONT-A-MOUSSON, collége de jésuites fondé en 1572 par le cardinal de Lorraine, et le collége de LA FLÈCHE, fondé par Henri IV, et confié à la même compagnie en 1603 ou 1607 (la confirmation qui lui fut donnée, en 1704, par Louis XV, le soumettait, pour l'élection des professeurs, à l'université de Paris). Pour ARLES, MONTAUBAN et SOISSONS, il n'est question que d'académies littéraires. L'académie d'Arles fut fondée, en 1668, pour vingt *gentilshommes*

## *Colonies.*

### 1° Établissements antérieurs au règne de Louis XIV.

Depuis longtemps les Espagnols régnaient en Amérique, les Portugais aux Indes orientales, quand les Français essayèrent d'y prendre place à côté d'eux. Les premières entreprises, encouragées, sans être soutenues par les rois, furent ruineuses pour ceux qui en avaient couru les chances, et cependant elles ne laissaient point d'être utiles à l'État en lui créant un droit pour l'avenir. Ainsi, en 1565 on avait fait, après les Espagnols, acte d'occupation dans la *Floride;* en 1605 on prenait possession de l'*Acadie,* par la fondation d'*Annapolis;* en 1608 *Québec* s'élevait pour défendre nos premiers établissement au *Canada* (1). Mais, en Amérique, on ne cherchait que de l'or (2); on ne savait pas que l'on pouvait en produire dans les pays qui n'en produisaient pas, et ces immenses savanes, encore inoccupées, avaient moins d'attrait que le moindre comptoir aux Indes orientales. Ce fut donc vers les Indes orientales que se porta d'abord l'attention du gouvernement. Là, d'ailleurs, tout restait à créer; ici tout semblait à prendre, depuis le désastre des flottes de l'Espagne et la ruine dans laquelle elle entraînait les Portugais. Henri IV, à l'exemple de la Hollande (1602), essaya de former une compagnie des Indes (1604). Voulait-il étendre à l'Océan cette grande lutte qu'il se préparait à recommencer aussi en Europe, et saper, sur les mers comme sur le continent, cet immense échafaudage de la domination de Charles-Quint? Quoi qu'il en soit, la question maritime fut ajournée comme la question européenne, et elle ne devait pas être reprise de si tôt. Richelieu, surintendant de la navigation, essaya bien de réaliser le projet d'Henri IV; mais cette nouvelle compagnie des Indes,

de la ville; le nombre en fut porté à quarante, à l'instar de l'Académie française, mais sans qu'on dérogeât à cette condition essentielle de noblesse, excepté pour quelques surnuméraires étrangers. Voyez le *Dictionnaire* de l'abbé d'Expilly, *passim.*

(1) Découvert, dit-on, en 1497, par Jean et Sébastien Cabot, au service de l'Angleterre; reconnu et occupé au nom de la France par Jacques Cartier (1535). Il lui donna le nom de *Nouvelle-France.* Dès 1540, Laroque, sieur de Roberval, y avait déjà fondé le fort *Charlebourg*, non loin de la rivière *Charles* et du lieu où Champlain fonda *Québec.*

(2) On a même prétendu que le nom de *Canada* était venu au pays du mot des premiers Espagnols qui y abordèrent, en reconnaissant qu'il ne contenait point d'or : *aca nada*, il n'y a rien; mot qui, répété aux Français par les indigènes, leur aurait fait croire que c'était le nom du pays. — Il est probable que les Français eurent raison : *canada,* dans la langue des sauvages, voulait dire : *réunion de cabanes.*

fatiguée de voyages inutiles, s'arrêta à moitié route, à Madagascar, où elle languit et mourut.

Du côté de l'Amérique il y avait eu aussi de nouvelles entreprises, un redoublement d'efforts, mais sans idée suivie, sans direction supérieure. On occupait les *Petites Antilles* (1625-1635) pour les revendre à bénéfice (1); au sud, *Cayenne* et la *Guiane*, pour y faire d'énormes pertes d'hommes et d'argent (1635) (2). Au nord seulement le gouvernement se fit restituer (1631) l'*Acadie* et le *Canada*, occupés par les Anglais en 1629.

(1) Les îles de la *Martinique*, de la *Guadeloupe*, de *Sainte-Lucie*, de *Grenade* et des *Grenadilles*, tombèrent ainsi en diverses mains; celles de *Marie-Galante*, *Saint-Martin*, *Saint-Christophe*, *Saint-Barthélemi*, *Sainte-Croix* et de la *Tortue*, avaient été acquises en dernier lieu par les Maltais (1651).

(2) Quelques Français y avaient déjà abordé en 1604. Ceux qui s'y établirent en 1635 durent l'abandonner en 1654. Les Anglais (1654-1664), les Hollandais (1676) l'occupèrent après eux. — En 1677 les Français la reprirent.

# D

## Estat de la France comme elle estait gouvernée en l'an 1648 et 1649.

(Les pages qu'on va lire sont extraites des *Archives curieuses de l'histoire de France,* recueillies par M. Danjou. Elles font partie d'un travail fort développé qui était, en 1649, une sorte d'Almanach royal. Les extraits ci-après résument en quelque sorte la constitution politique de la France, sous Mazarin.)

Que l'Estat de France ait esté de tout temps monarchique est une chose trop notoire pour en douter; car encore qu'on dits que le Roi Louis XI ait mis les rois hors de pages, c'est-à-dire qu'il ait osté au parlement le grand pouvoir et l'authorité qu'il avoit usurpée sur l'Estat, et qu'il semble que les loix fondamentales de l'Estat et les ordonnances des rois précédents brident en quelque façon la puissance absolue du Roi, joint qu'outre cela il a accoustumé de se servir en toutes délibérations de plusieurs ministres et conseillers, et mesmes quelques fois d'assembler les estats du royaume, si est-ce que ce n'est que pour assister le Roi de leur conseil, en sorte que de puissance absolue il ne laisse pas de faire ce que bon luy semble, n'alléguant pour raison de sa volonté que son bon plaisir, en ces termes : « Car tel est nostre bon plaisir, etc. » Il est bien vrai que le parlement de Paris a de tout temps esté en possession de vérifier tous les édicts; mais il ne leur est pas permis de s'y opposer, et, comme remarque très-bien un jurisconsulte, ces vérifications sont *non tam necessitatis quam humilitatis.* Il luy est bien permis de faire de remonstrances au Roi, après lesquelles il est contraint d'obéir; de sorte que, le Roi se trouvant accompagné d'une authorité souveraine, il ne se peut nier que l'Estat de France ne soit purement monarchique.

Les marques de souveraineté qui se trouvent au roi de France sont que :

1. Le Roi crée seul les magistrats.

2. Le Roi seul juge en dernier ressort; car, encore que ce soit par le ministère des conseils et des parlements, si est-ce que ce sont tous officiers du roi et que tous les arrests s'expédient sous son nom.

3. Il donne seul des graces, rémissions et abolitions.

4. Il a seul droict de battre monnoye d'or et d'argent.

5. Il nomme seul aux éveschez, abbayes et autres bénéfices vacants.

6. Il fait seul des alliances avec les princes et Estats étrangers.

7. A lui seul appartient le droit de représailles.

8. A lui seul appartient de déclarer la guerre et faire la paix.

9. A lui seul appartient de lever des tailles et imposts.

10. A lui seul appartient de donner des sauvegardes.

11. A lui seul appartient d'ériger des colléges et universités et plusieurs autres tels droicts royaux. Toutefois les rois mineurs estans, à cause de leur bas aage, incapables de commander de puissance absolue, on a jugé à propos de donner l'administration des affaires, pendant la minorité du Roi, tantôt à la mère, tantôt au plus proche parent. Les histoires de France sont pleines d'exemples de l'un et de l'autre. Le temps de cette minorité a toujours esté incertain jusques en l'an 1374, auquel le roi Charles V, séant en son lict de justice au parlement, fit une ordonnance par laquelle les rois furent réputés majeurs dès qu'ils entreroient en la quatorziesme année.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

La couronne de France est successive de père en fils, et, à faute de fils, au plus proche enfant masle venant de masel.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Les filles ne succèdent point à la couronne de France, c'est pourquoi on dit qu'elle ne tombe point en quenouille. Ceste maxime est fondée en la loy salique, faicte par les François avant qu'ils passassent le Rhin, dont les termes sont : *De terra vero salica nulla portio hæreditatis mulieri veniat, sed ad virilem sexum tota terræ hæreditas perenviat ;* ou, si vous voulez, ceste maxime est fondée en l'ancienne coustume, par laquelle on voit que les filles n'ont jamais succédé en France.

Les Roys de France sont appelez très-chrestiens par la commune voix des chrestiens, et fils aisnez de l'Église, pour les grands et signalez services que les Roys de France ont toujours rendus au Saint-Siége, et par plusieurs bulles des Papes il a esté accordé aux Roys de France de ne pouvoir estre excommuniez. (Tous les autres royaumes et principautez sont fiefs ou de l'Empire, ou du Saint-Siége.) Quand il y a un nouveau Pape, le Roy de France ne lui fait aucun hommage, comme tous les autres Roys et princes catholiques, mais seulement par ses ambassadeurs lui rend une filiale obéissance.

Le fils aisné de France est, pendant la vie du Roy son père, appelé Dauphin, par contract faict avec Umbert, dernier prince de Dauphiné, qui laissa à cette condition le Dauphiné à Philippe de Valois.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

*Des Ducs et Pairs de France.*

La qualité des ducs et pairs n'est qu'une pure dignité en vertu de la-

quelle ceux qui le sont tiennent rang en France au couronnement du Roy et ont séance au parlement.

Le nombre en est incertain, et il n'y a point de Roy qui ne l'ait augmenté par les nouvelles créations de terres nobles en duchez et pairies.

L'institution des ducs et pairs est si ancienne qu'il est impossible d'en tirer l'origine certaine de l'histoire.

Anciennement il n'y en avait que douze, dont les six estoient clercs ou ecclésiastiques, et les autres six laïcs.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

### *Des Officiers de la couronne.*

Les officiers de la couronne sont divisez en trois anciens, trois modernes et trois domestiques. Les trois anciens sont : le connestable, le mareschal, le chancelier.

Les trois modernes sont : l'admiral, le colonel de l'infanterie françoise, le grand-mestre de l'artillerie.

Les trois domestiques sont : le grand-mestre de France, le grand-chambellan de France, le grand-escuyer de France.

Le connestable est, après le Roy, chef souverain des armes de France, et tient rang immédiatement après les princes du sang, après lesquels il a aussi séance au parlement, devant tous les ducs et pairs.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Depuis la mort du duc de l'Esdiguières, qui succéda en la charge au duc de Luynes, il n'y a point eu de connestable en France.

Le pouvoir des maréchaux de France est presque semblable à celuy du connestable, avec lequel ils ont une mesme jurisdiction à la Table de marbre. Leurs charges dépendent absolument de la couronne, et ils ne doivent le serment qu'au Roy, au lieu que les ducs et pairs le doivent aussi au parlement. Les prévosts des maréchaux sont leurs lieutenants et ont jurisdiction sur tous les vagabonds et gens non domiciliez, et mesme ceux qui sont domiciliez et commettent des vols sur les grands chemins, incendies, fausse monnoye, meurtre de guet-apens, et autres tels crimes.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

### *Officiers modernes de la couronne.*

L'admiral commande aux guerres de la mer, comme les mareschaux à celles de la terre. Le pouvoir et l'authorité de cette charge a esté bien

augmenté par le Roy Henri III en faveur du duc de Joyeuse, l'un de ses favoris. Auparavant l'admirauté de Guienne estoit séparée de celle de France, et encore, depuis quelque temps, le deffunt duc de Guise a soutenu contre le deffunt cardinal de Richelieu que celle de Provence l'estoit aussi; mais le deffunt cardinal remit le tout en une mesme charge qu'il possédoit lui-mesme, sous la qualité de grand-maistre, chef et surintendant général de la navigation et commerce de France.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Il faut noter que l'admiral, prenant sa séance au parlement, ne se doit mettre qu'aux bas siéges, parce qu'ayant juridiction à la Table de marbre et l'appel de leurs sentences ressortissant au parlement, ils ne sont que juges subalternes, et, en cette qualité, ils ne peuvent occuper les hauts siéges.

La charge de colonel de l'infanterie françoise est une des belles et lucratives de ce royaume, ayant une authorité très-grande sur tous les gens de pied françois, les maistres de camp, lesquels ne sont que ses lieutenants-colonels, et ne pouvant disposer d'aucune charge sans luy. C'est sous son nom que toutes les ordonnances de guerre sont publiées et que la justice s'administre par le prévost des bandes.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

La charge de grand-maistre de l'artillerie de France n'avoit, il n'y a pas longtemps, que la qualité de capitaine général de l'artillerie, et n'a esté érigée en tiltre d'office de la couronne qu'en faveur du feu duc de Suilly.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Le grand-veneur, qui est le duc de Montbaran, le grand-fauconnier, qui est le duc de Luynes, et le grand-louvetier, qui est monsieur du Perray, frère du président de Bailleul, ne sont point officiers de la couronne.

Les autres qui le sont font hommage au Roy de leurs offices, mais ils ne sont point héréditaires.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

### *De la Maison du Roy.*

Les Roys n'admettoient anciennement au service de leurs personnes que des gens de qualité et de naissance; mais à présent, et depuis la vénalité des offices, il y a de toutes sortes de personnes. Ces officiers sont ou ecclésiastiques ou laïcs.

### *Officiers ecclésiastiques.*

Du grand-aumosnier de France dépendent tous les autres ecclésiasti-

ques de la cour ; il a la disposition de tous les hospitaux et maladreries de ce royaume, et a sous luy :

Le premier aumosnier. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Huict aumosniers servent par quartier, etc.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

### *Officiers laïcs.*

La première personne de la maison du Roy est le grand-maistre de France, qui est, comme nous avons dit ci-dessus, officier de la couronne.

Il fait tous les ans l'estat de la maison du Roy et reçoit le serment de tous les officiers, exceptez ceux de la chambre et de l'escurie.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Outre le grand-maistre il y a un premier maistre d'hostel.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Il doit aussi y avoir douze maistres d'hostel ordinaires, servant par quartier ; mais aujourd'huy il y en a cent soixante et dix, qui tirent tous gages, et monsieur le grand-maistre fait servir qui bon luy semble.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Le grand-chambellan de France est celuy qui a la surintendance sur tous les officiers de la chambre du Roy et qui en reçoit le serment.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Les quatre premiers gentilshommes de la chambre du Roy sont : monsieur le marquis de Louvray, monsieur de Liancourt, le marquis de Montmar, le duc de Créquy. Ces charges sont très-honorables, parce que ceux qui les possèdent sont toujours auprès de la personne du Roy ; et quand ils sont en quartier, ils donnent la chemise au Roy, lorsqu'il n'y a point de prince, à qui ils sont obligez de céder cet honneur, et font toutes les autres fonctions les plus nobles auprès de la personne de Sa Majesté.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

### *Des Finances du Roy.*

Le domaine de la couronne comprend tout ce quy a esté uny et incorporé à icelle ou à ce qui, par l'espace de dix ans, a esté receu et manié par les receveurs du domaine ou autres. Or il y en a que le Roy donne à foy et hommage, à la charge de demeurer domaine ; l'autre est effectivement uny et incorporé à la couronne. De la nature des premiers sont les appanages que les Roys donnent aux fils puisnez, à la charge de retour à la couronne au défaut d'enfant masles, à perpétuité.

La raison est parce que le domaine n'est point au Roy, mais à la couronne.

Les droits de domaine sont :

1. La possession des terres, seigneuries et champs qui sont attachez à la couronne ;

2. Les cens, rentes, quints et requints, et autres droicts seigneuriaux deubs à cause des fiefs, deubs et mouvants de la couronne ;

3. Les péages, impositions et droicts qui se payent par édicts ;

4. Les dénombrements des terres qui font foy et hommage au prince ;

5. Les biens des estrangers et bastards qui n'ont point de lettres de naturalité et légitimation, qu'on appelle droict d'aubaine ;

6. Les biens vacans par mort ou autrement ;

7. Les biens des main mortes ;

8. Des glands, forests, bois, paissages, bestais, amendes ;

9. En Normandie, le tiers et dangers des guerres aux rivières ou fleuves ;

10. Le retour des appanages ;

11. Réversion de tout le domaine aliéné, soit par vente ou engagement ;

12. Isles nouvelles en mer ou provinces ;

13. Et finalement le droict de régale sur certains éveschez et archeveschez, qui sont :

Sens, Lyon, Laon, Soissons, Chaalons-sur-Marne, Tournay, Térouenne, Amiens, Noyon, Senlis, Beauvais, Arras, Meaux, Angers, Le Mans, Clermont en Auvergne, Saint-Flour, Castres, Cahors, Le Puy, Autun, Chaalons-sur-Saone, Bayeux, Paris, Chartres, Orléans, Nevers, Auxerre, Troyes, Lysieux, Évreux, Sées, Avranches et Coutances.

Le domaine ne peut estre aliéné qu'en deux façons, sçavoir : en cas d'appanages pour les princes de France, auquel cas il y a retour ; l'autre pour les nécessitez de la guerre, à deniers comptans, avec faculté de rachapt perpétuel, d'où vient que le domaine est inaliénable et imprescriptible. L'un ny l'autre ne se peut faire si l'aliénation n'est vérifiée en parlement.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Les tailles se payent par ceux du tiers-estat, c'est-à-dire les habitans roturiers des villes non franches, à la proportion des biens du taillable, en quelque part qu'ils soient assis, en Languedoc et Provence, où les terres et immeubles sont taillables. De la taille sont exempts les gens d'Église, les gentilshommes, parce qu'ils ne trafiquent point, si ce n'est du revenu de leurs terres, qu'ils peuvent vendre librement, pourvu qu'ils ne tiennent point de terre à ferme.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Les aydes ont été institués du règne du roy Jean, lorsqu'il estoit prisonnier en Angleterre, et ce pour une fois seulement, à cause de l'ur-

gente nécessité des affaires et pour retirer le Roy de prison, pour quoy on mit en ce temps-là douze deniers pour livre sur toutes sortes de marchandises, excepté sur le sel et sur le vin et autres breuvages; mais depuis elles ont esté ordinaires, aussi bien que toutes les autres impositions.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

On a de la peine à trouver l'origine des gabelles, qui est le droict que le Roi prend sur le sel; tout ce que j'en trouve est que, du temps du roy Charles V, ce droict estoit déjà uny au droict de la couronne.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Les fermiers des gabelles sont tenus d'accepter tout le sel dans les salines à un certain prix, d'y payer les droicts du Roy, et le mener, à leurs frais, périls et fortunes, aux greniers establis par le Roy, où ils le font livrer par un commis au peuple.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

La chambre des comptes prend connoissance de toute la recepte et dépense qui se fait pour le Roy, les controolle et examine sévèrement. Elle estoit autrefois composée des officiers de la maison du Roy ; mais ce sont à présent des offices particuliers et vénaux.

Il y a huict chambres des comptes en France : Paris, Rouen, Dijon, Nantes, Montpellier, Grenoble, Aix, Blois.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

### *Des Armées du Roi.*

Le connestable (quand il y en a un) est généralissime des armées de France, et a pour lieutenans généraux les mareschaux de France, qui commandent en chef en l'absence du connestable.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Toutes les armées sont composées de gens d'armes, chevau-légers et infanterie.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Pour payer cette soldatesque il y a plusieurs sortes de fonds : l'un pour celle qui est toujours entretenue et payée par les trésoriers de l'ordinaire des guerres, et l'autre pour celle qui est payée par les trésoriers de l'extraordinaire des guerres. Les gens d'armes suisses et régiment des gardes ont chacun leurs trésoriers et payes particulières, qui en ont encore d'autres sous eux, qui payent le roolle que les commissaires et controolleur des guerres leur fournissent, signent et vérifient de leurs mains, et selon la revue qu'ils en ont faite. L'armée navale et l'équippement des vaisseaux, tant de ladite armée navale que des frégates gardes-costes, sont payés par les trésoriers de la marine.

Le troisième membre de l'État, dont il reste à traicter, comprend tous ce qui n'est pas noble ny d'Église, savoir la justice et la police. La justice est une des plus particulières marques des Roys de France, qui affectent d'estre représentés partout, en leurs sceaux et ailleurs, dans leur licts de justice, le sceptre à la main, au lieu que les autres roys et princes se font représenter à cheval et armez, ou en quelqu'autre posture.

Autrefois la justice étoit administrée par les Roys mesmes, qui la rendoient en personne à leurs peuples.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Quand le parlement de Paris fut faict sédentaire (car auparavant il suivoit le Roy en tous ses voyages), il fut distingué en deux chambres, dont l'une s'appeloit la grande chambre et l'autre la chambre des enquestes, qui n'étoit pas de si grande importance que l'autre.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Le parlement de Paris a cette prérogative qu'il est le seul appelé la cour des pairs, où les ducs et pairs de France et plusieurs officiers de la couronne prestent le serment, et où aussi ils doivent estre jugez quand ils sont accusés de quelque crime.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Il y a des aides à Rouen, à Montferrant en Auvergne, à Montpellier et à Bourdeaux. Dans le mesme enclos du palais est la chambre de trésorerie, qui connoist du domaine du Roy, et les appellations en ressortisent au parlement.

L'élection, composée d'un président, d'un procureur et avocat du Roy, et de huict éleus, qui font la liste des tailles en leur élection et jugent des différens qui en naissent entre les particuliers.

La connestablie et mareschaussée a connoissance des procès qui sont entre les gens de guerre et les trésoriers pour le faict de leurs gages et autres choses qui en dépendent.

Le prévost de l'Isle-de-France a sa juridiction contre les vagabonds.

Le siége de l'admirauté est aussi à la Table de marbre et juge du faict de la marine.

Les eaux et forests est une juridiction qui prend connoissance des abus, fraudes et tromperies qui se commettent sur les forests, rivières, estangs, pescheries et toutes sortes d'eaux.

La cour des monnoyes, composée de trois présidens et de vingt-quatre conseillers, qui règlent la livre, le prix et le poids des monnoyes, afin qu'il ne s'y fasse point d'altération. Ils jugent aussi les faux-monnoyeurs.

La justice de la ville de Paris s'exerce sous le nom du baron de Sainct-Brisson, qui est garde de la prévosté de Paris, et faict exercer la

justice par les lieutenants civils et criminels, qui acheptent leurs offices du Roy et prestent le serment au parlement.

Leur juridiction est au Chastelet.

Le prévost des marchans et les eschevins sont juges de police et s'assemblent à l'hostel-de-ville.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

La France n'est divisée en généralités que pour faciliter la recepte des finances, et ces généralités ne sont autre chose qu'autant de bureaux de trésoriers de France, qui règlent les tailles chacun dans l'étendue de leur généralité. Il y en a dix-sept, qui sont : Paris, Soissons, Amiens, Chaalons, Orléans, Tours, Bourges, Moulins, Lyon, Ryon, Limoges, Poictiers, Bourdeaux, Montauban, Rouen, Alençon et Caen.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

L'assemblée des notables sont comme des estats abrégez, composez seulement des principaux officiers des cours de parlement, à sçavoir : des premiers présidens, des procureurs généraux et des avocats généraux du Roy, qui s'assemblent pour quelque affaire d'importance.

Les grands-jours est une séance de cour criminelle et extraordinaire, dressée pour un temps dans les provinces esloignées des parlemens, afin de purger une province de quelques grands et puissants malfaiteurs et corriger les juges qui faillent en leurs charges. Cette séance est tenue par un président, un maistre des requestes et quelques conseillers plus anciens, assemblez par l'authorité du Roy.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

A la chambre des comptes sont vérifiez tous les dons et acquis, patentes que le Roy donne, toutes les lettres de naturalité et légitimation, et c'est là que font foy et hommage tous les fiefs mouvant directement de la couronne.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Division de la France en trois estats. La France se divise encore en trois estats, qui sont : le clergé, la noblesse et le tiers-estat ; et ainsi elle sera divisée en éveschez, gouvernemens, parlemens et généralitez.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

### *Des Gouverneurs des provinces.*

Les gouverneurs et lieutenants pour le Roy aux provinces sont ce qu'estoient autrefois les ducs, et les gouverneurs des villes ce qu'estoient les comtes ; lesquels estant devenus dignitez héréditaires, les gouverneurs et lieutenans du Roy ont succédé à leur authorité et pouvoir, afin de conserver en paix et repos les provinces qui leur sont données en garde, et d'avoir puissance sur les armes d'icelle et les défendre par les armes

contre les séditieux et ennemis ; tenir les forteresses et places bien fortifiées et munies de ce qu'il faut, et prester la mainforte à la justice des provinces, chacun dans l'étendue de leur gouvernement. Leurs commissions sont vérifiées dans les parlemens ; où ils ont séance immédiatement après les premiers présidens. Ce ne sont que simples commissions, dont la continuation dépend de la seule volonté du Roy.

FIN DU TREIZIÈME VOLUME.

# TABLE.

MONARCHIE FRANÇAISE.

## DYNASTIE CAPÉTIENNE.

BRANCHE DES BOURBONS (SUITE).



